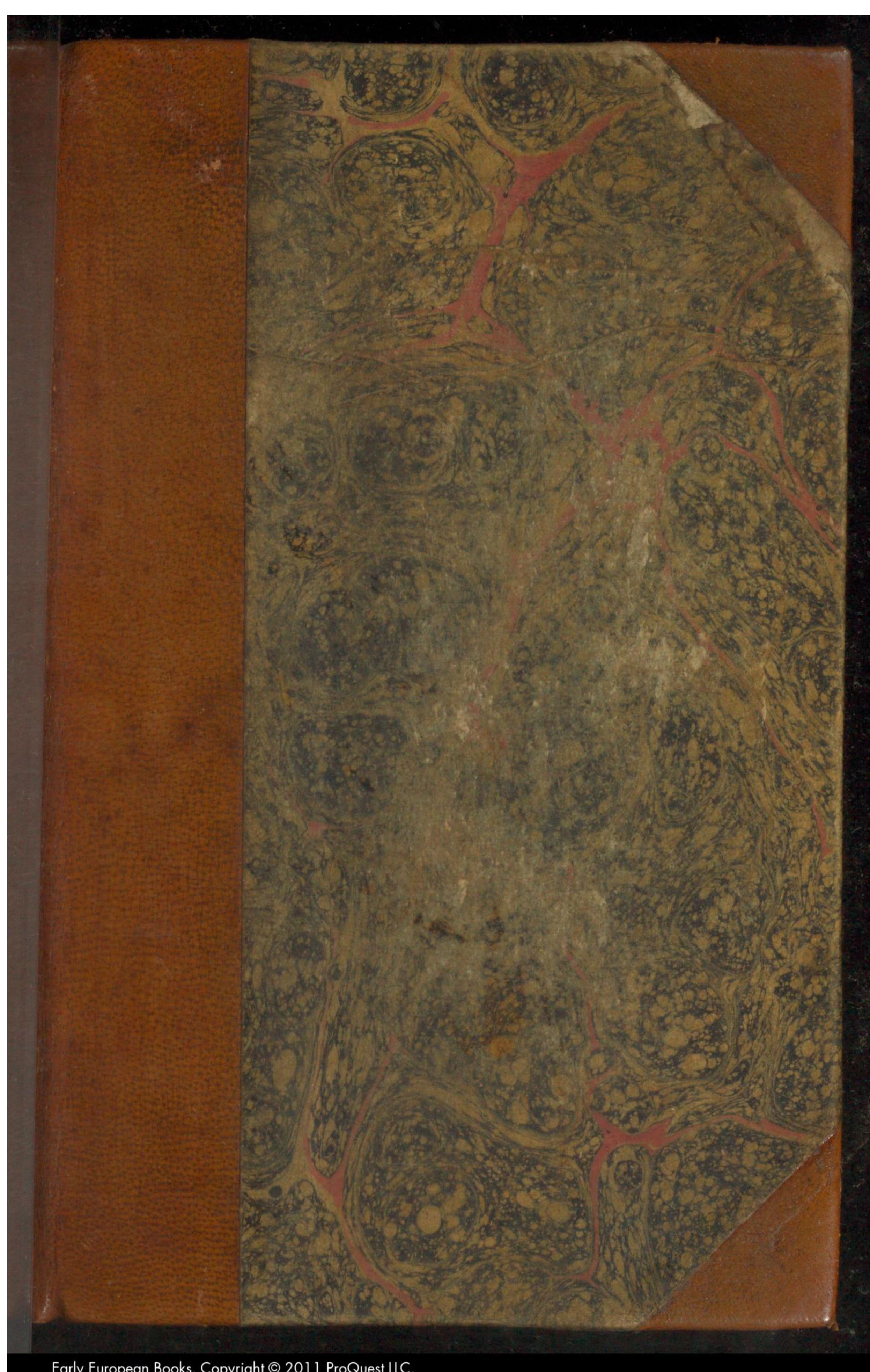
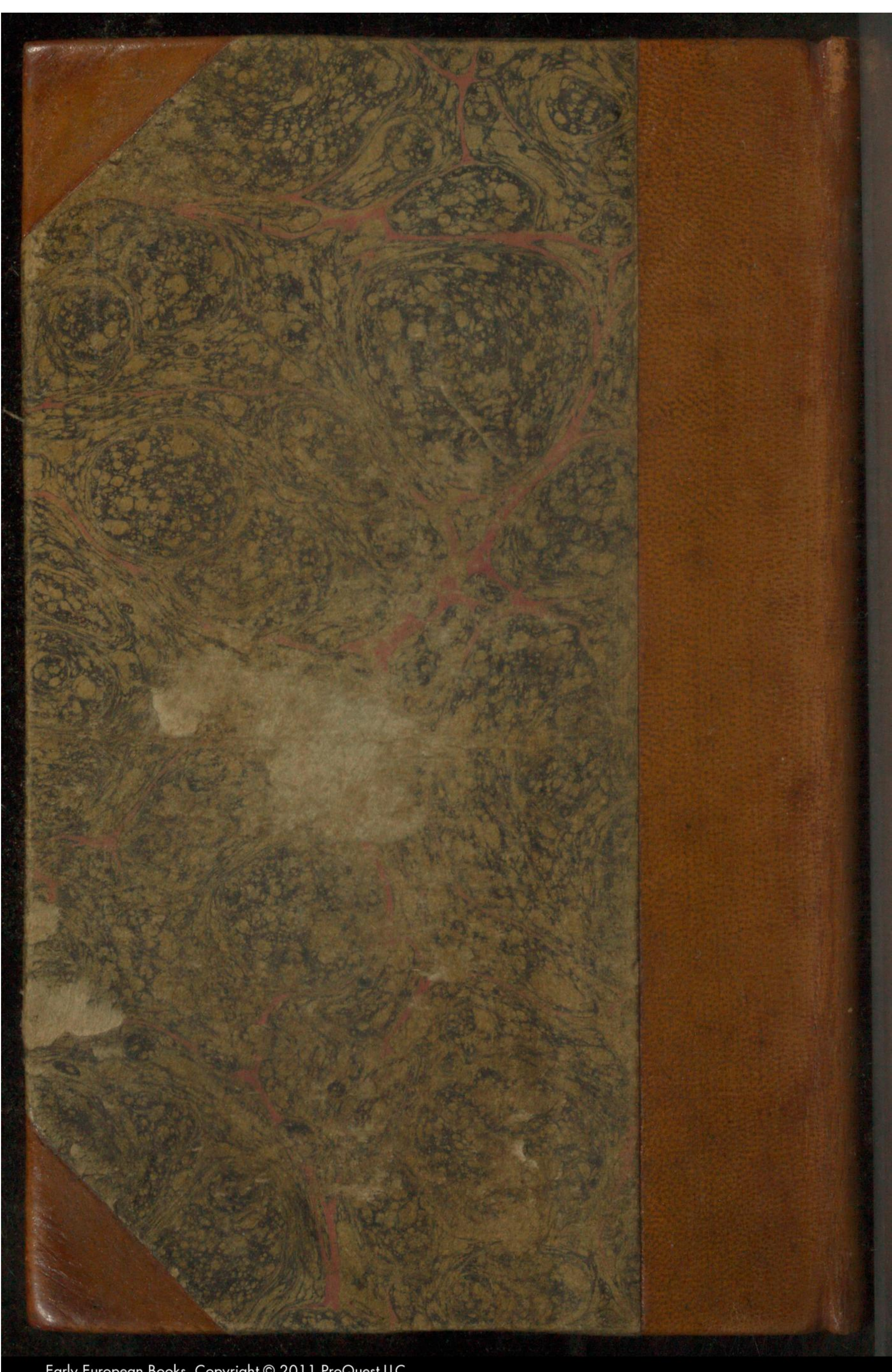


Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

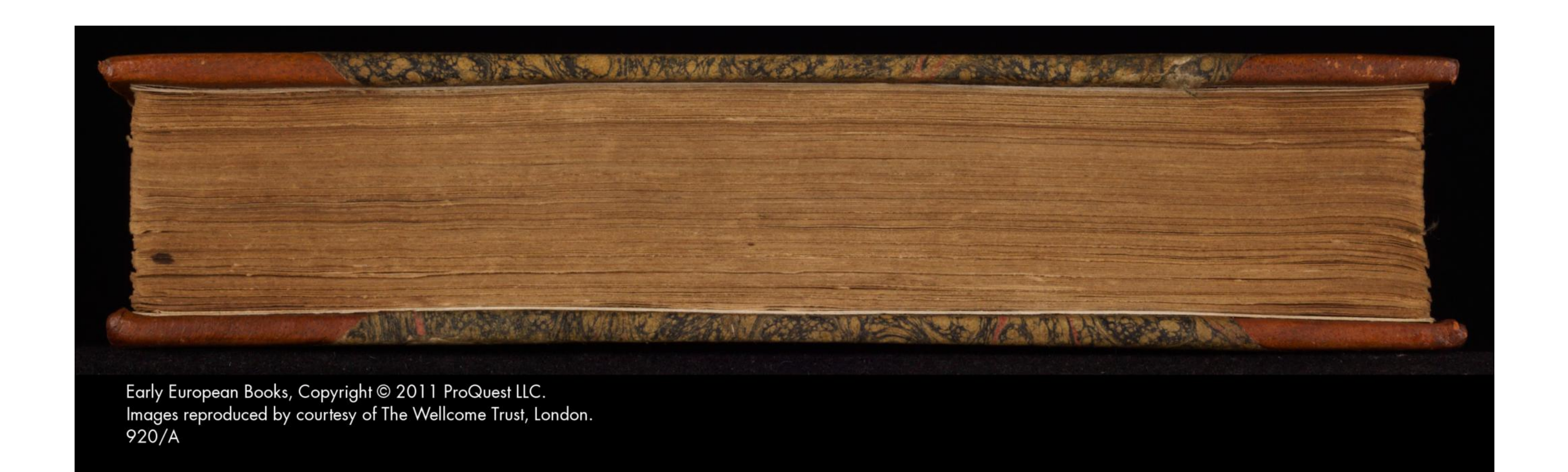


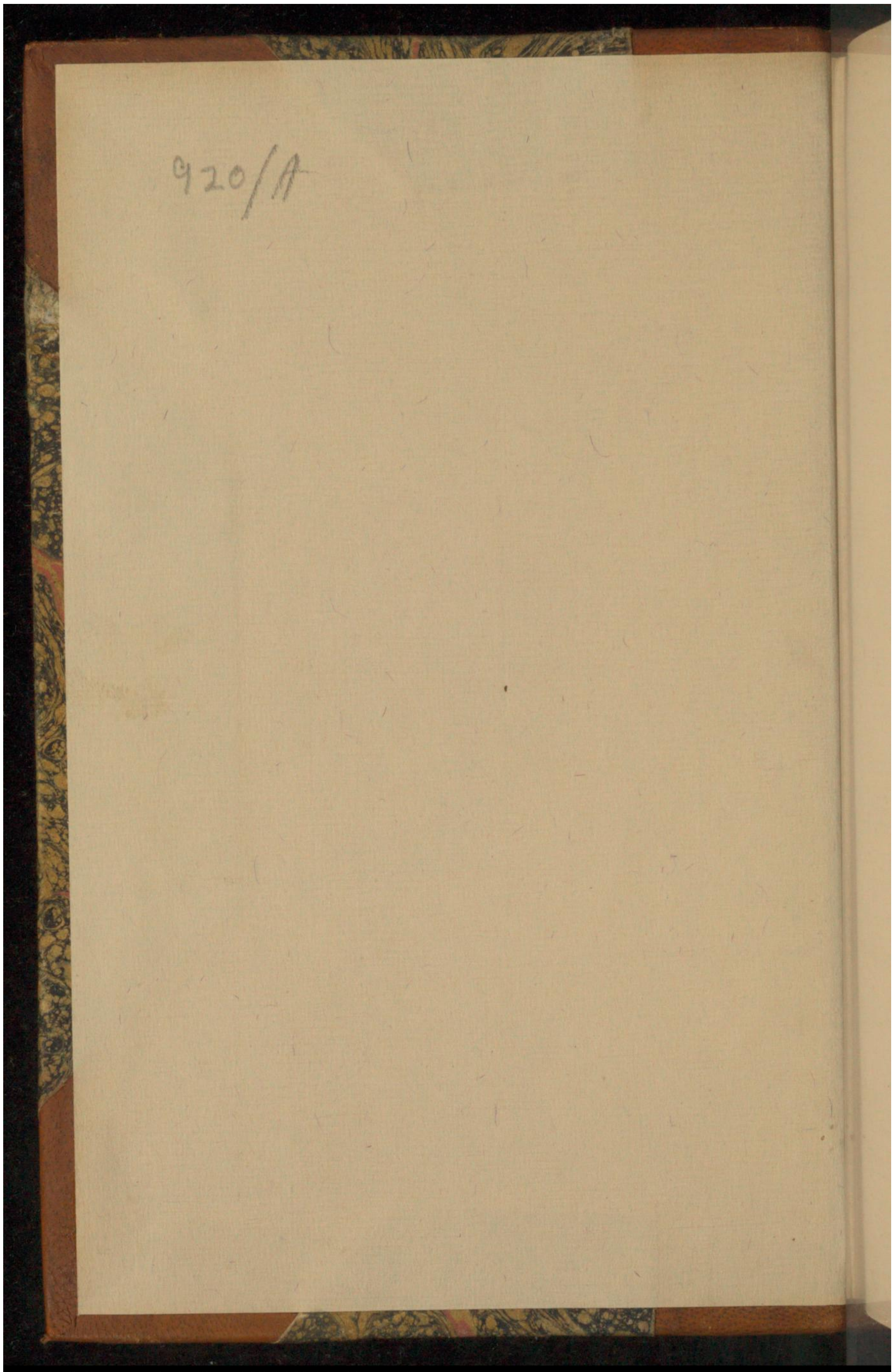
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

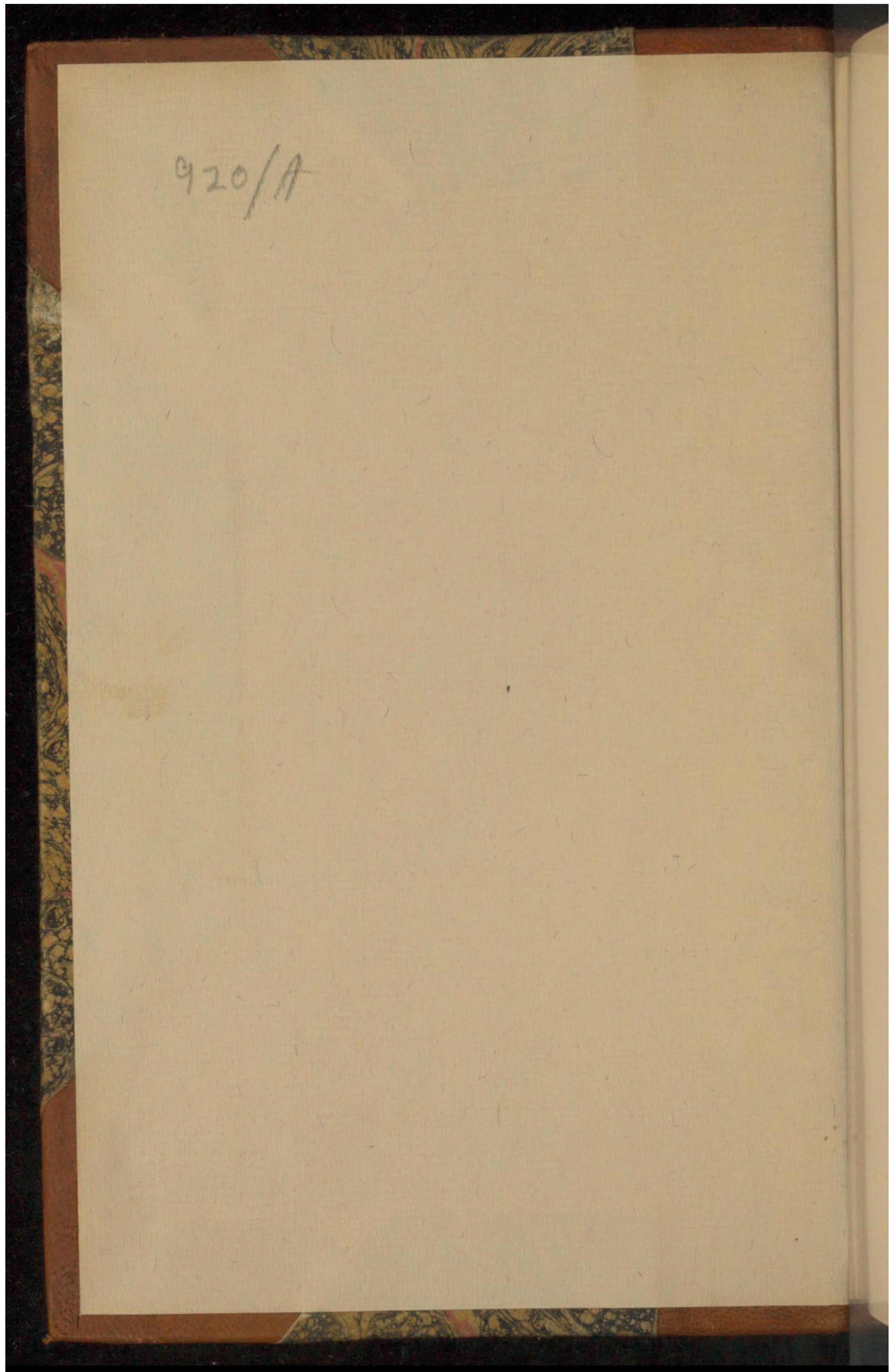

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A


Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



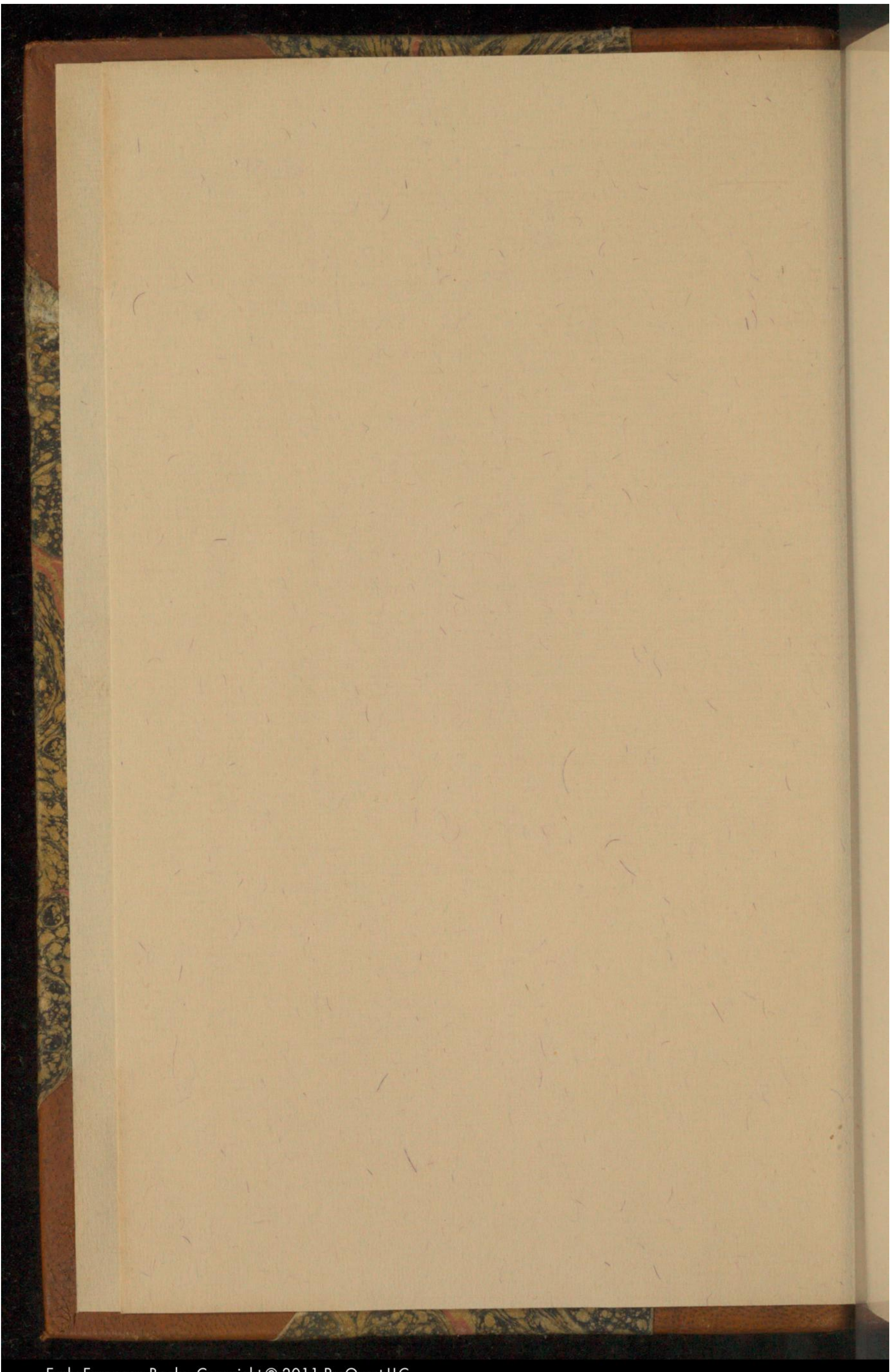
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



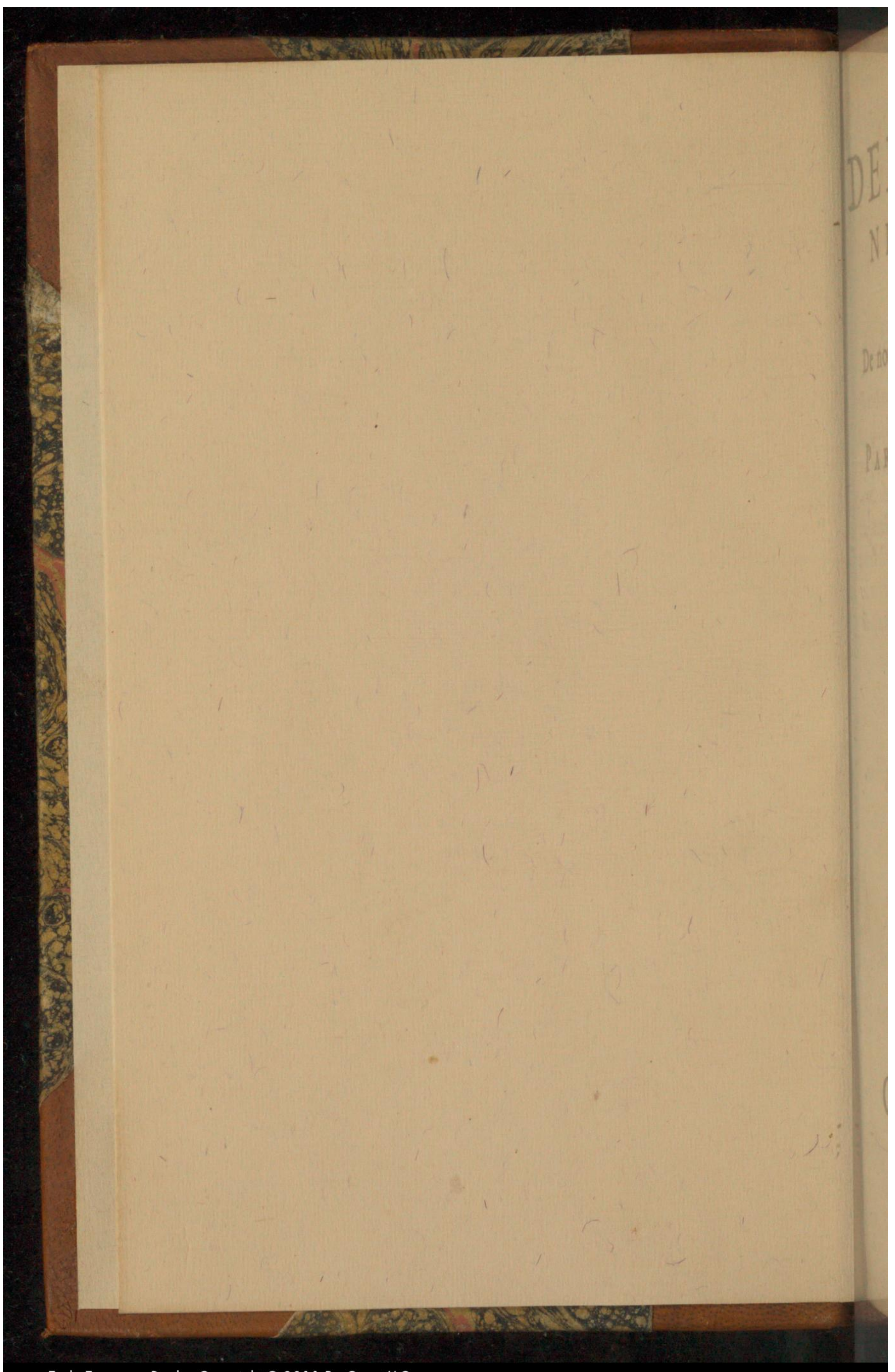
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

DE LA DEMONOMANIE DES SORCIERS.

De nouueau reueu & corrigé oultre les Precedentes impreßions.

PAR I. BODIN ANGEVIN.



A ANVERS,
Chez Iehan Keerberghe.
l'An M. D. XCIII.

Auec Priuilege pour six Ans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Le contenu du Priuilege.

LA Maiesté Royale a consenti & permis, que Arnouldt Coninx luy seul poura imprimer, vendre & distribuer ce liure nommé La Demonomanie des Sorciers composé par Mr. Iean Bodin Ageuin. Et sont faictes defenses a tous Imprimeurs, Libraires & aultres, n'en imprimer, ny distribuer, sans le cousentement dudict Arnoult Coninx, iusques apres le terme de six Ans, sur peine comme plus au loing est declaré par les lettres donnees au Conseil de Brabant, a Bruxelles le 15. de Nouembre l'An 1491.

Signé

I. de Buschere.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



LE TRAICTE DE IEAN BODIN DE LA DEMONOMANIE CONTRE LES Sorciers.

Liure Premier.

Preface de l'Avthevr.



E iugement qui a esté conclud contre vne Sorciere, auquel ie fus appellé le dernier ionr d'Auril, 1568. m'a donné occasion de mettre la main à la plume, pour esclarcir le subiect des Sorciers qui semble à toutes personnes estrange à merueilles, & à plusieurs incroyable. La Sorciere que i'ay dit s'appelloit Ieanne Haruillier, natifue de Verbery pres Compiegne, accusee d'auoir faict mourir plusieurs hommes & bestes, comme elle confessa sans question, ny torture, combien que de prime face elle eust denié opiniatrement, & varié plusieurs fois. Elle confessa aussi que sa mere dés l'aage de douze ans l'auoit presentee au Diable en guise d'vn grand homme noir, outre la stature des hômes, vestu de drap noir, luy disant qu'elle l'auoit si tost qu'elle fust nee, promise à cestuy-là, qu'elle disoit estre le Diable, qui promettoit la bien traicter, & la faire bienheureuse: Et que dés lors elle renonça Dieu, & promist seruir au diable. Et qu'au mesme instant elle eust copulation charnellement auec le Diable, continuant depuis l'aage de douze ans, iusques à cinquante, ou enuiron, qu'elle auoit lors qu'elle fut prise. Dit aussi, que le Diable

se presétoit à elle quãd elle vouloit, tousiours en l'habit & forme qu'il se preséta la premiere fois esperõné, botté, ayant vne espee au costé, & sõ cheual à la porte, que personne ne voyoit qu'elle: Et si auoit quelquesfois copulatiõ auecques elle, sans que son mary couché aupres d'elle l'apperceust. Or cõbiẽ qu'elle fut diffamee d'estre fort grãde sorciere, & qu'il fut presque impossible, de garder les paysans de la rauir des mains de Iustice pour la brusler, craignans qu'elle ne rechapast: Si est-ce qu'il fut ordonné au parauãt que proceder au iugemẽt diffinitif, qu'õ enuoyeroit à Verbery, lieu de sa natiuité, pour s'ẽquerir de sa vie, & aux autres villages où elle auoit demeuré. Il fut trouué que trẽte ans au parauãt, elle auoit eu le foüet pour le mesme crime, & sa mere condamnee à estre bruslee viue, par arrest de la Cour de Parlemẽt cõfirmatif de la sentẽce du Iuge Senlis: Et si fut trouué, qu'elle auoit accoustumé de chãger de nõ & de lieu pour couurir son faict. Et que par tout elle auoit esté attainte d'estre sorciere. Se voyãt conuaincue, elle requist pardõ, faisant contenãce de se repẽtir: deniãt toutesfois beaucoup de meschãcetez qu'elle auoit cõmises, & au parauãt confessees: Mais elle persista en la cõfession qu'elle auoit faicte du dernier homicide, ayãt ietté quelques pouldres, que le diable luy auoit preparees, qu'elle mist au lieu où celuy qui auoit batu sa fille deuoit passer. Vn autre y passa auquel elle ne vouloit point de mal, & aussi tost il sẽtit vne douleur poignãte en tout son corps. Et d'autãt que tous les voisins qui l'auoient veu entrer au lieu, où elle auoit ietté le sort, le iour mesme voyant l'homme frappé d'vne maladie si soudaine crioyent qu'elle auoit iecté le sort. Elle promit de le guarir, & de faict elle garda le patiẽt pendãt la maladie, & confessa que le mercredy deuãt que d'estre prisõniere, qu'elle auoit prié le diable de guarir son malade, qui auoit fait responce qu'il estoit impossible: Et qu'elle dit alors au Diable qui l'abusoit tousiours, & qu'il ne vint plus la voir. Et lors qu'il dist qu'il n'y viẽdroit plus, & que 2. iours apres l'hõme mourut. Et aussi tost elle s'alla cacher en vne grãge, où elle fust trouuee. Ceux qui assisterẽt au iugemẽt, estoyent bien d'aduis qu'elle auoit biẽ merité la mort: Mais sur la forme & genre de mort il y en eut quelqu'vn plus doux, & d'vn naturel plus pitoyable, qui estoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

estoit d'aduis qu'il suffisoit de la faire pendre. Les autres apres auoir examiné les crimes detestables, & les peines establies par les loix Diuines & humaines, & mesmemét la coustume generale de toute la Chrestiété, & gardee en ce Royaume de toute anciéneté, furét d'aduis qu'elle deuoit estre cōdamnee à estre bruslee viue: ce qui fut arresté, & la sentence dont il n'y eut point d'appel executee le dernier iour d'Auril à la poursuyte de Maistre Claude Dofay, Procureur du Roy à Ribemōt. Depuis la cōdamnation elle cōfessa qu'elle auoit esté transportee par le Diable aux assemblees des sorciers, apres auoir vsé de quelques gresses, que le diable luy bailloit, estāt guidee d'vne si grāde vitesse, & si loing, qu'elle estoit toute lasse & foulee, & qu'elle auoit veu aux assemblees grād nōbre de personnes, qui adoroiét tous vn hōme noir en haut lieu de l'aage cōme de 30. ans, qu'ils appelloiét Beelzebub. Et apres cela il se couploient charnellemét: & puis le Prince leur faisoit sermō de se fier en luy, & qu'il les végeroit de leurs ennemys, & les feroit bié heureux. Interrogee si on bailloit de l'argét, dict q̄ non. Et accusa vn berger & vn couureur de Genlis, qu'elle dist estre sorcier, & se confessa, & se repétit, requerāt pardon à Dieu. Et par ce qu'il y en auoit qui trouuoiét le cas estrāge, & quasi incroyable, Ie me suis aduisé de faire ce traicté que i'ay intitulé, DEMONOMANIE DES SORCIERS, pour la rage qu'ils ont de courir apres les Diables pour seruir d'aduertissement à tous ceux qui le verront, à fin de faire cognoistre au doigt & à l'œil, qu'il n'y a crimes qui soient à beaucoup pres si execrables que cestuy-cy, ou qui meritét peines plus griefues. Et en partie aussi pour respōdre à ceux qui par liures imprimez s'efforcét de sauuer les sorciers par tous moyés, en sorte qu'il semble que Satā les ait inspirez, & attirez à sa cordelle, pour publier ces beaux liures cōme estoit vn Pierre d'Apone Medecin, qui s'efforçoit faire entédre qu'il n'y a point d'esprits, & neātmoins il fut depuis aueré qu'il estoit des plus grāds sorciers d'Italie. Et à fin qu'il ne semble estrange ce que i'ay dict, que Satan a des hōmes attiltrez pour escrire, publier, & faire entédre qu'il n'est rié de ce qu'ō dict des Sorciers. Ie mettray vn exéple memorable, que Pierre Mamor en vn petit liure des Lamies a remarqué d'vn nōmé M. Guillaume de Line, qui fut accusé & condamné comme Sorcier, le dou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ziesme Decembre, 1553. lequel en fin se repentit, & confessa auoir plusieurs fois esté transporté auec les autres Sorciers la nuict pour adorer le Diable, qui se monstroit quelquesfois en forme d'homme, & quelquesfois en forme de bouc, renonçant à toute religion, & fut trouué saisi d'vne obligation, qu'il auoit auec Satan, portant promesses reciproques, & entre autres, estoit obligé par Satan prescher publiquement que tout ce qu'on disoit des sorciers n'estoit que fable & chose impossible, & qu'il n'en failloit riẽ croire. Et par ce moyen que les sorciers auoiẽt multiplié, & pris grãd accroissemẽt par luy, ayant les Iuges laissé la poursuyte qu'ils faisoyent contre les sorciers. Qui mõstre biẽ que Satã a des loyaux suiets, mesmes entre les grãds lesquels se sont laissé piper aux sorciers, & en fin auoir esté precipitez malheureusemẽt par Satã. Et mesmes à Tolede, où estoit anciennemẽt l'eschole des sorciers. On n'eust iamais pensé que tels personnaiges eussent esté de la partie, quand on rapportoit le proces des sorciers, ils se prenoient à rire, & faisoient rire vn chacun des traicts qu'ils donnoient, & affermoient constammẽt, que c'estoit chose fabuleuse, & impossible, & amollissoient tellement le cœur des Iuges (comme fist Alciat de son temps, de despit qu'vn Inquisitenr auoit fait brusler en Piedmont plus de cent Sorciers) que tous les Sorciers reschappoient. M. Barthelemy Faye President aux enquestes de la cour s'est plaint en ses œuures, que la souffrance de quelques Iuges de ne faire brusler les Sorciers, comme le Parlemẽt a faict de toute ancienneté, & tous les autres peuples, a esté cause des grandes afflictions que Dieu nous a enuoyees. Mais M. d'Auenton Conseilier en Parlement, & depuis President de Poictiers (auquel a snccedè en l'estat de President Saluer) fist brusler quatre Sorciers tous vifs à Poictiers, l'an 1564. nonobstant l'appel par eux interiecté: Se plaignant de ce qu'on auoit enuoyé absouls au parauant d'autres sorciers appelans, qui depuis auoient infecté tout le pays, & que tout le peuple se mutinoit. Vray est qu'ils confesserent auoir faict plusieurs homicides par charmes, & Sortileges: & les faisoit executer, cõme prenotables, nonobstant l'appel: *Quia plus est* (dict la Loy) *occidere veneno quàm gladio*. Or l'impunitè des sorciers de ce temps-là, fut cause

qu'ils prindrent vn merueilleux accroissement en ce Royaume, ou ils aborderent de toutes parts, & mesmement d'Italie: entre lesquels estoit vn grãd Sorcier Neapolitain, qu'on appelloit le Conseruateur, & qui a esté assez cogneu par ses actes: & depuis ont continué, en sorte que le sorcier Trois-eschelles Manceau ayant eu sa grace, apres le jugement de mort contre luy donné, à la charge de deferer ses complices, dit qu'il y en auoit plus de cent mil en ce Royaume peut estre faussemẽt, & pour amoindrir son impieté ayant si belle cõpagnie. Quoy qu'il en soit il en defera fort grand nombre: Mais on y donna si bon ordre, que tous où la plus-part reschapperent: & encores qu'ils confessassent des meschancetez si execrables, que l'air en estoit infect. Dequoy Dieu irrité a enuoyé des terribles persecutions, cõme il a menacé par sa loy † d'exterminer les peuples qui souffriront viure les Sorciers. C'est pourquoy S. Augustin au liure de la Cité, dit que toutes les sectes, qui iamais ont esté, ont decerné peines contre les Sorciers. Il n'excepte que les Epicuriẽs, que Plutarque au liure *de Oraculorũ defectu* & Origine contre Celsus l'Epicurien, ont refuté, & apres eux, Iamblique, Procle Academiques, ont destruict les fondemens de la secte Epicurienne: cõbien qu'ils estoient assez ruinez par les principes de la Metaphysique d'Aristote: où il conclud par necessité, qu'il y a autant de cieux, qu'il y a d'intelligences, ou esprits intelligibles pour les mouuoir: lesquelles intelligences il dict estre separees des corps, & que l'Ange se meuë au mouuement de son ciel, cõme l'ame de l'hõme se meuë au mouuement de l'hõme, qui est bien pour monstrer, que la dispute des Anges, & Dæmons ne se peut traiter physicalement: Et que ceux-là s'abusent bien fort, qui denient qu'il y ait quelque chose possible, qui soit impossible par nature. Car l'attouchemẽt le mouuemẽt, & le lieu ne peut conuenir sinon au corps, ‡ & en corps parlant en Physicien. Et neantmoins si la verité est tousiours semblable à soy mesme, il faut confesser que l'attouchement, le mouuement, & le lieu conuiennẽt aux esprits, aussi bien comme au corps, ce qu'Aristote a demonstré en sa Metaphysique parlant des Anges, ou Intelligences, qui meuuent les cieux: Combien que Plutarque * & Apulee‡ disent qu'Aristote a laissé par escript, ce

† Leuit. ca. 20.

‡ l. 4. & 6. Φυσικῆς ἀκρο. Arist. 5. li. 9.

** in lib. de Dæmon. Socratis.*

‡ In l. de de Socratis.

que toutesfois ne se trouue point en ses liures qui nous restent,qui n'est pas la moitié de ce qu'il a escrit, que les Pythagoriens s'esmerueilloient,s'il y auoit hõme au mõde qui n'eust iamais cogneu de Demon.Et de faict,le mesme Aristote* confesse auoir veu vn nommé Thasius, qui auoit incessammentauec luy vn esprit en figure humaine, que personne ne voyoit que luy: ce qui estoit ordinaire à tous sorciers.Et n'a pas long tẽps que François Pic Prince de la Mirande à escrit auoir veu deux sorciers accõpagnez tousiours de deux Dæmons Hiphialtes en guise de fẽmes: dont ils abuserent plus de 40.ans,cõme ils cõfesserent deuant que d'estre bruslez,ainsi que nous dirons en son lieu. Aussi Aristote au mesme liure escrit qu'en l'vne des 7.Isles d'Eolus on entẽdoit vn merueilleux son de tabourins, & cymbales,& risees sans voir personne: chose qui est ordinaire en plusieurs lieux de Septẽtrion,cõme dit Olaus, & au mõt Atlas,cõme Solin & Pline testifie, Qui sont les assemblees & dãses ordinaires des sorciers, auec les malings esprits,qui ont esté auerees par infinis proces.Aristote dit d'auantage au mesme liure,qu'il y auoit vne sorciere en la ville de Tene en Thessalie, laquelle charmoit le Basilique auec certaines paroles & cercles qu'elle faisoit: ce qui ne peut estre fait par nature, cõme nous dirons en son lieu: Ains par la force & puissance des esprits qui ne pourroiẽt faire les actiõs estrãges qu'õ void à l'œil, s'ils estoiẽt au lieu où ilz sont leurs actiõs,cõme dit Thomas d'Aquin. Aussi seroit-ce chose absurde de donner attouchement, lieu & mouuemẽt aux Anges mouuans les cieux, & separez des cieux,cõme tous les Peripatetiques,Academiques,& Stoiques sont d'accord auec les Hebrieux & Arabes, & oster ces proprietez aux esprits,qui sont parmy les elemẽs. Qui seruira,nõ pas pour instruire ceux qui croiẽt vn Dieu,& la pluralité des intelligẽces, l'vn & l'autre demõstré par Aristote: ‡& porté par toute l'Escriture Sainte.Mais pour conuaincre les cerueaux hebitez nõ pas toutesfois pour rẽdre raisõ de toutes les actiõs intellectuelles des Dæmõs, chose qui seroit impossible: Car celuy qui pourroit rẽdre raison de toutes choses, il seroit semblable a Dieu,qui seul sçait tout. Or tout ainsi qu'il est impossible de cognoistre Dieu, ny le comprẽdre tel qu'il est,si celuy qui le cognoistroit en

* In lib. περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων.

‡ li. 6. Physic. & 8. Metaphy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ceste sorte,& qui le pourroit cõprẽdre n'estoit luy mesme Dieu: d'autant que l'infiny en essence,puissance,grãdeur, eternité, sagesse,& bõté ne peut estre cõpris,que par celuy qui est infiny,& qu'il n'y a riẽ infiny que Dieu: Aussi faut-il cõfesser par necessité,qu'il n'y a que Dieu,qui peut rẽdre raison de toutes choses.Car il faut vne science infinie,qui ne peut estre ny és hõmes,ny és Anges, ny en creature du mõde.C'est pourquoy Aristote au premier liure de sa Metaphysique, où il traicte des esprits & intelligẽces,confesse qu'õ ne peut cognoistre la verité,pour l'imbecillité de l'esprit humain,qui est biẽ recognoistre l'ignorãce de tous en general,& non pas la sienne en particulier : car au mesme liure il dict‡ qu'il ne faut point cercher de raison,où il n'y a point de raison. Voila ces mots. Cõme Pline en cas pareil dict au liure 37.chap. 4. *Non vlla in parte ratio,sed voluntas naturæ quærenda.* Qui est vne incongruité notable à vn Philosophe de dire qu'il se face quelque chose sans raisons, & sans cause,& vne arrogãce insupportable,de dire qu'il n'y a point de cause: ce qu'on voit quand on ne la sçait pas, plustost que de confesser son ignorance. Or la plus belle louange qu'on peut rendre à Dieu, c'est de confesser sa propre ignorance, & c'est faire iniure à Dieu de ne recognoistre pas la foiblesse de son cerueau. C'est pourquoy apres tous les discours de Iob, & de ses amis, où il dispute des faicts de Dieu, lors qu'il pensoit auoir attainct la verité, Dieu luy apparut en vision, & commença à parler en ceste sorte, Qui est cest homme ignorant, qui par ses discours sans propos obscurit les œuures du Souuerain? Puis discourant de la hauteur, grãdeur & mouuemẽt terrible des cieux, de la force des astres, des loix du ciel sur la terre,de la terre fondee sur les eaux,des eaux suspẽdues au milieu du monde, & autres merueilles qu'vn chacun voit, il mõstre que toute la science humaine est pleine d'ignorãce.Plusieurs donnẽt louãge de sçauoir à Aristote cõme il est certain qu'il a beaucoup sçeu,& nõ pas toutesfois la milliesme partie des choses naturelles.Car tous les Philosophes Hebrieux[a] & Academiques ont monstré qu'il n'a rien veu es choses intelligibles, & des choses naturelles qu'il a ignoré les plus belles: veu qu'il n'a pas sçeu seulement le nombre des cieux, que l'Escriture Saincte a re-

‡ li.4.& l.6.& 7. Metaphy.

[a] Rabi Maymon. lib.2.Nemor.

marqué par les dix courtines du Tabernacle,qui est le modele de ce monde. Et quand il est dict. Les cieux sont les œuures de tes doigts,qui sont en nombre de dix: car tousiours és autres endroits il dict, œuures des mains de Dieu: ce que tous les Philosophes & Mathematiciens ont ignoré, iusques à ce qu'il a esté demonstré par Iean de Realmont,Et mesme Aristote n'a pas seulemét entendu l'ordre des Planetes,veu qu'il met Venus & Mercure dessus le Soleil,contre ce que Ptolomee depuis a demonstré,ny pas vn seul mouuement des astres. Et sans aller si haut,& à fin qu'on ne cerche pas en Aristote la verité des Demons & choses supernaturelles, on void que la plus-part des choses naturelles luy ont esté incogneues: comme la sallure de la mer,que le Prince de la Mirande surnommé le Phenix de son aage,a attribué à la seule prouidence de Dieu. Et neantmoins l'origine des fontaines donnee par Aristote est encore plus absurde. C'est à sçauoir qu'elles prouiennent de putrefaction de l'air és cauernes de la terre, veu les grosses & inepuisables sources,fontaines,& riuieres qui ont cours perpetuel, & que tout l'air du monde corrumpu ne sçauroit engendrer en cent ans l'eau qui en sort en vn iour. Les Philosophes Hebrieux, & mesme Salomon ont monstré qu'elles prouiennent de la mer, comme les veines du corps humain prennent origine du foye. Et souuent on void en nature les effects produicts contre toute raison naturelle: comme on void la neige, qui est vne eau glacee,rechauffer la terre,& garentir les bleds de la gelee, & la bruine froide à merueilles rostir & brusler les bleds & bourgeons comme en vn four, & pour ceste cause dict Feste Pompee, *pruina*, s'appelle à *perurendo*: & la S.Escripture entre les merueilles de Dieu raconte celle-cy au Psal.117. *Qui dat niuem sicut lanam, & pruinam sicut cinerē spargit*, que Buchanam a traduict ainsi: *Qui niuibus celsos operit seu vellere montes, densas pruinas cineris instar dicit*. Et vng aultre ainsi.

Ioan. Picus in position.

Qui couure les mons & la plaine,
De neige blanche comme laine,
Et qui vient la bruine espandre,
Tout ainsi menu comme cendre.

Mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Mais ils n'ont point touché ce beau miracle. Car bonne partie des laines sont notoires, & la bruine ne ressemble en rien aux cendres. Mais on pourroit ainsi tourner :

Qui de neige eschauffe la plaine,
Comme d'vne robe de laine.
Et de bruine les Bourgeons tendres,
Roti comme d'ardentes cendres,

Aussi Albert a mõstré l'erreur d'Aristote touchant l'arc au ciel, en ce qu'il dict, qu'il n'aduiét point la nuict, chose notoirement faulse, & par consequent aussi la raison d'Aristote, comme à vray dire, il n'y a ny Rithme ny raison : Car il faudroit par mesme raison, que toutes les nuees fussent d'vne mesme couleur, Ie laisse mille merueilles de nature dont la cause n'est encores descouuerte. C'est pourquoy le Cardinal Cusan des premiers hommes de son aage, a touché au doit la varieté, ambiguité, & incertitude de la doctrine d'Aristote, & au parauant luy le Cardinal Bessarion.* Et sur tous le Cardinal d'Alciac, ou d'Ailly, a soustenu & discouru par viues raisons, qu'il n'y a pas vne seule demonstration necessaire en Aristote, horsmis celle par laquelle, il a demonstré qu'il ny auoit qu'vn Dieu, & bien peu d'autres qu'il a remarquees. Et quant a la ‡ demonstration de l'eternité du monde d'Aristote, qui a esté le premier, & seul entre les Philosophes anciens de ceste opinion, elle est pleine d'ignorance comme Plutarque,† Galen,‡ les Stociens," les Academiques,* ont monstré: & mesmes les Epicuriés ‡ s'é sont mocquez, & entre les Hebrieux le Rabin Maymon † lequel pour son sçauoir excellent, a esté surnommé la grande Aigle, a discouru fort doctement l'impossibilité de la demonstration d'Aristote, & Philopone en quatorze liures en Grec, qu'il a faict contre Procle Academicien, qui meritoient bien estre traduicts, touchãt ce subiect: Et depuis aussi Thomas d'Aquin a remarqué l'imposibilité de ceste demonstration par autres argumens, que ie passeray pour ceste heure, l'ayant traicté en autre lieu. Et toutesfois & quantes qu'Aristote s'est trouué en quelque lieu, duquel il ne pouuoit sortir, il a meslé si bié la fusee, que personne ne peut diuiner ce qu'il a voulu dire, comme on peut voir au premier chapitre de la

*in lib. 1. setent. q. 3.
‡lib. 1. de cælo.
†In libro περὶ τῆς ἐν τῷ τιμαίῳ ψυχογονίας.
‡In lib. 2. placitis Hippocratis,
" Plutarchus in placitis Philosoph.
*Plato in Timeo, & Philopon. l. 14. contra Proclum.
‡ Lucretius & Plutarchus in placitis.
†li. 2. Nemor Haneboquin.

de la Physique, & au liure de l'Ame, où l'Escot des plus subtils Philosophes qui fut oncques, a remarqué la contrarieté incompatible des raisons d'aristote, desquelles les vns ont tiré la corruption d'icelle comme Dicearque du temps mesmes d'Aristote, l'Epicure Atticus, Aphrodiseus, Simon Portius, & Pomponatius. Et au contraire, des mesmes raisons Theophraste, Themiste, Philopone, Simplice, Thomas d'Aquin, le Prince de la Mirande ont conclud l'immortalité des ames, & les Arabes mesmement. Auerroés a conclud l'vnité de l'intellect de la nature humaine des mesmes lieux d'Aristote. En quoy on peut iuger, qu'Aristote n'a pas veu les beaux secrets de nature, ce que les anciens ont bien remarqué, figurant au derriere de sa sa medaille, vne femme qui a la face conuerte d'vn voile nõmee Physis, c'est à dire, Nature: signifiant que la beauté de nature luy à esté couuerte, & qu'il n'a veu que l'exterieur des vestemens. Aussi dict-on qu'il se precipita en la mer comme Procope *pour n'auoir sçeu entendre pourquoy la mer au destroit de Negrepont en vingt & quatre heures a sept flux & autant de reflux. Et si les plus beaux tresors de nature nous sont cachez, comment pourrons nous attaindre aux choses supernaturelles, & intelligibles: C'est pourquoy Heraclite le premier, comme escrit Plutarque, & apres luy Theophraste, disoit que les plus belles choses du monde sont ignorees par l'arrogance des hommes qui ne veulẽt rien croire des choses dont l'esprit humain ne peut cõprẽdre la raison: Entre lesquelles on peut mettre les actions estrãges des malings esprits & des Sorciers, qui passent l'esprit humain, & les causes naturelles. Mais tout ainsi qu'à bon droict on reputeroit fol & insensé celuy qui voudroit nyer que la Calamite ou l'Aymãt, ne dõnast pas vne impression à l'aiguille pour la tourner vers la bise, pour n'entendre pas la raison: ou qui ne voudroit confesser que la torquille,‡ estãt entree és filets, ne rende les mains, puis les bras, & en fin tout le corps des pescheurs endormy & stupide, pour ne sçauoir la raison: Aussi doit on reputer pour fols & insensez, ceux-la qui voyent les actions estranges des Sorciers, & des esprits, & neantmoins par ce qu'ils ne peuuẽt cõprendre de la cause, où qu'elle est impossible par nature, n'en veulent croire.

*l. 2. dist. 1. q. 3. li. de Methodo hist. cap. 6. *lib. 4.*

‡Graci ναρκὴν. Latini Torpedinem ab affectu appellant miraculũ naturæ visitatissimum.

troire. Car mesme Aristote * se trouuant estonné de plusieurs choses dont il ne sçauoit la cause, dict que celuy qui reuoquera en doubte ce qu'ou voir il ne dira pas mieux que les autres. Or nous voyons qu'Orphee, qui a esté enuiron douze cens ans deuant Iesus-Christ, & apres luy Homere, qui sont les premiers autheurs entre les Payés, ont laissé par escrit les Sorcelleries, Necromācies, & charmes qu'on faict à present. On voit en la Loy de Dieu, publiee plus de deux cens ans deuant Orphee les Sorciers de Pharaon contrefaire les œuures de Dieu. On voit la Sorciere de Saul euoquer les esprits, les faire parler: Les defenses portees en la Loy * de Dieu d'aller aux Deuins, Sorciers, Pithons, où toutes les sortes de sorcelleries, & diuinations sont specifiees, pour lesquelles Dieu declare, qu'il auoit exterminé de la terre les Amorrheans, & Chananeans: Et pour lesquelles sorcelleries Iehu fist manger aux chiēs la Royne Iesabel, apres l'auoir fait precipiter de son chasteau. On voit aussi les peines establies contre les Sorciers és loix de douze tables, que les Ambassadeurs des Romains auoient extraictes des loix Grecques: on voit encores les plus cruelles ‡ peines qui soient en toutes les constitutions des Empereurs Romains, estre establies cōtre les Sorciers, où ils sont appellez ennemis de nature, ennemis du genre humain, & malefiques ‡ pour les meschācetez grandes qu'ils font, & les imprecations abhominables portees par les loix, qui ne trouuent en loix quelconques, sinon contre les Sorciers, que * la peste cruelle (dict la Loy) puisse esteindre, & consumer. On voit les histoires Grecques, Latines, anciennes, modernes, de tous les pays, & de tous les peuples, qui ont laissé par escrit les choses que font les Sorciers, & les mesmes effects en diuers pays, & l'ecstase en l'esprit, & le transport en corps & en ame des Sorciers commis par les malings esprits en pays eslōgné, & puis rapportez par les malings esprits en peu d'heure. Ce que toutes les Sorcieres confessent d'vn commun cōsentement, ainsi qu'on peut voir es liures des Allemans, Italiens, François, & autres nations. Ce que Plutarque " a laissé par escrit d'Aristeus Proconesien, & de Cleomedes Astipalian: Herodote d'vn Philosophe Atheiste: Pline d'vn Aermon Clazomenien: Philostrate d'Apollonius

* Arist. in Eth. Nicoma. χὸ γδ̃ πᾶσι δοκεῖ τοῦ το εἶναι φάμεν. ὁ δὲ ἀναιρῶν ταύτην τὴν πίστιν ὐπανυπιστότερα ἐρεῖ.

" Exo. ca. 8 Leuit. 20. & 25. Deut. 18. Ise. 27. & 19. & 50. Nahum. 3. 4. Reg. c. 9 & 2. Paral. c. 33. Iesa. 34. & 8. & 47. Num. 23. & 4. Reg. 23.

‡ Tot. tit. de Male. C.

‡ ob maleficiorum magnitudinem malefici appellantur. lib. 3. de Malo. C.

* l. Nemmnem eodem tit. Quos feralis pestis absumat.

" Plut. in vita Rom.

nius Thianeus : & toutes les histoires des Romains ont certifié de Romule, lequel deuant toute son armee fut emporté en l'air. Comme nous lisons en nos Chroniques* estre aduenu à vn Comte de Mascon : & s'est trouué par infinis proces, que plusieurs faisans cõme les Sorciers, & se trouuans trãsportez en peu d'heure à cent ou deux cent lieues de leur maison, voyant les assemblees des Sorciers, auroient appellé Dieu en leur ayde, & aussi tost l'assemblee des malings esprits, & des sorciers s'esuanouyssoit, & se sont trouués seuls, & retournez en leur maison à lõgues iournees. Brief on voit les proces faits contre les Sorciers d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne, en ce que nous auons par escript‡ & voyons par chacun iour les tesmoignages infinis, les recollemens, confrontations, conuictions, confessions, esquelles ont persisté iusques à la mort ceux qu'on a executez, qui pour la pluspart sont gẽs du tout ignoraus ou vieilles femmes, qui n'auoient pas veu Plutarque, ny Herodote, ny Philostrate, ny les loix des autres peuples, ny parlé aux Sorciers d'Allemagne & d'Italie, pour s'accorder si bien en toutes choses & en tous poincts, comme elles font. Elles n'auoient pas veu S. Augustin au xv. liure de la Cité de Dieu, qui dict, qu'il ne faut aucunement doubter, & qu'il seroit bien impudent, qui voudroit nyer, que les Demons & malings esprits n'ayent copulation charnelle auec les femmes; que les Grecs pour ceste cause appellent Ephialtes, & Hyphialtes : les Latins, Incubes, Succubes & Syluãs: Les Gaulois, Dusios (c'est le mot duquel vse sainct Augustin) les vns en guise d'hõme, les autres en guise de femme, laquelle copulation toutes les Sorcieres sont d'accord qu'elle se faict, non point en dormant, ains en veillant, qui est pour mõstrer que ce n'est point l'oppression de laquelle parlent les Medecins, qui demeurent tous d'accord qu'elle n'aduient iamais sinon en dormant. Et qu'il seroit aussi impossible que la mesme chose aduint aux Succubes, comme aux Incubes. Encores est-il bien estrange, que ces Sorciers deposent & demeurent d'accord, & que les malins esprits se mõstrans en forme d'hõme, ordinairemẽt sont noirs, & plus hauts que les autres, ou petits comme Nains, ainsi que Georges* Agricola des premiers hommes de son aage, a laissé par escrit.

Or les

*Hugo Floriacensis.

‡ Spranger in Malleo. Paulus Grillandus.

*in lib. de Spiritibus subterraneis.

[...]r les Sorciers que nous disons n'auoient pas veu ce que
[...]ct Valere Maxime, au premier liure parlãt de Cassius Par-
[...]ensis, auquel se presenta vn homme haut, & fort noir, &
[...]terrogé qui il estoit, il dist, *se κακοδαίμονα esse*, C'est à dire,
[...]u'il estoit mauuais Demõ. Aussi les Sorciers n'õt pas veu
[...]s histoires de Pline le ieune és Epistres de Plutarque,
[...]orus, Apian, & de Tacite, où ils parlent de Curtius Ruf-
[...]us Proconsul d'Afrique, & Dion, & de Brutus, qui eurent
[...]emblables visions en veillant, ny l'histoire memorable*
[...]u Philosophe Athenodore, qui eust mesme vision d'vn *Plin. 7. in Epist.*
[...]aling esprit en veillant en forme d'homme haut & noir
[...]nchesné, qui luy monstra l'endroict où estoiét cinq corps
[...]eurtris, au logis qui demeuroit inhabité à cause du ma-
[...]ing esprit, comme il est ausi recité en Suetone* apres le *In Caligula.*
[...]eurtre de l'Empereur Caligula, & en Plutarque‡ apres la
[...]ort de Damon, & de Remus, apres la mort desquels les ‡*Plutarchus in vita Cemonis.*
[...]sprits rendoient les lieux inhabitez, que les Latins appel-
[...]oiét *Remures*, & par mutatiõ de Liquide *Lemures*, à cause de
[...]emus. I'ay dict au commencemét, que Ieanne Haruilier
[...]uoit confessé que le Diable s'estoit tousiours apparu à el-
[...]e en guise d'homme haut & noir. Ie mettray encores ce-
[...]e histoire, qui est aduenue le second iour de Feurier, mil
[...]inq cens septãte & huict. Catherine Doree féme d'vn la-
[...]oureur demeurant à Cœuures pres de Soissons, estant
[...]nterrogee par Hunaut Bailly de Cœuures, pourquoy elle
[...]uoit coupé la teste à deux ieunes filettes, l'vne qui estoit
[...]a propre fille, l'autre la fille de sa voisine, respõdit, que le
[...]iable s'estant monstré à elle en forme d'homme grãd &
[...]ort noir, l'auoit incitee à ce faire, luy presentãt la serpe de
[...]on mary. Elle fut iugee à Compiegne, & depuis executee
[...] mort. Ie deduiray en son lieu la conuenance & accord
[...]erpetuel d'histoires semblables des peuples diuers &
[...]n diuers siecles rapportees aux actions des Sorciers, & à
[...]eurs confessions. Il ne faut donc pas s'opiniastrer cõtre la
[...]erité quãd on voit les effects, & qu'õ ne sçait pas la cause.
Car il faut arrester son iugement à ce qui faict, c'est à dire,
ὅτι ἐστι, quand l'esprit humain ne peut scauoir la cause c'est
à dire, διότι, qui sont les deux moyés de monstrer les cho- *Verba Platonis li. 12. de legib.*
ses. Et mesmes Platon* quoy qu'il fust grand personnage,
& comme il a esté surnõmé Diuin: quand il viét à discou-

rir des actions des Sorciers, qu'il auoit diligemmēt recerchees, & examinees en l'vnziesme liure des loix, dict: que c'est chose difficile à cognoistre, & quand on la cognoist, il est difficile à persuader : & plusieurs, dict-il, se mocquent quand on leur dit que les Sorciers vsent d'images de cire, qu'ils mettent aux sepulchres, & aux carrefours, & enterrét soubs les portes, & qui par charmes, enchantemens, & liaisons font choses emerueillables: Nos Sorciers n'ōt pas esté en Grece, ny leu Platon, pour faire des imagines de cire, par le moyē desquelles, & des cōiuratiōs qu'elles font, elles tuent les personnes à l'ayde de Satan, cōme il s'est verifié par infinis proces, ainsi que nous dirons, & mesmes le proces des Sorciers d'Alençō pour faire mourir leurs ennemys: & le proces d'Enguerande de Marigny estoit principalement fondé sur les images de cire coniuree, par le moyē desquelles il estoit accusé d'auoir voulu tuer le Roy. Comme il est encores nouuellement aduenu d'vn Sorcier d'Angleterre, en vn village, qui s'appelle Islinctiō, demye lieue pres de Londres, qui à esté trouué saisi au moys de Septeb. 1578. de trois images de cire coniurees, pour faire mourir la Royne d'Angleterre, & deux autres proches de sa personne. Vray est quand l'aduis est venu d'Angleterre, le faict n'estoit pas encores bien aueré. Or combien que Platon ne sceust aucunement la cause de telles choses, si est-ce qu'il a tenu cela pour certain & indubitable: & aux loix de sa republique il a estably peine de mort contre les Sorciers, qui feront mourir hommes ou bestes par magie, lequel homicide il a tres-bien distingué des autres homicides sans magie, Comment en cas pareil Philon Hebrieu au liure περὶ τῶν ἀναφερομένων ἐν εἴδει νόμων. Les ignorans pēsent qu'il est impossible : Les Atheistes, & ceux qui contrefont les sçauans, ne veulent pas confesser ce qu'ils voyent, ne sçachans dire la cause, à fin de ne sembler ignorans. Les Sorciers s'en mocquent pour deux raisons, l'vne pour oster l'opiniō qu'ils soyent du nombre: l'autre pour establir par ce moyen le regne de Satan. Les fols & curieux en veulent faire l'essay: comme il aduient en Italie en la vile de Come n'a pas long temps, ainsi que recite Syluester Prieras, que l'official, & l'Inquisiteur de la Foy ayans grand nombre de Sorcieres qu'ils tenoient en prison, &

οὐ ῥᾴδιον ἐπιχειρεῖν πείθειν ἄν ποτε ἄρα ἴδοιέν που κήρινα μιμήματα πεπλασμένα εἴτ' ἐπὶ θύραις εἴτ' ἐπὶ τριόδοις εἴτ' ἐπὶ μνήμασι γονέων. Vide caetera.

soient, ils en voulurent faire la preuue, & se firent mener par l'vne des sorcieres & se tenans vn peu à l'escart ils virent toutes les abominations, hommages au Diable, danses, copulations: & en fin le Diable qui faisoit semblant ne les auoit pas veuz les battit tãt, qu'ils en moururẽt quinze iours apres. Les autres ont renõcé à Dieu, & se sont vouez à Satan pour faire l'experience. Mais il leur aduint comme aux bestes, qui entrent en la cauerne du Lyon qui ne retournent iamais. Or les hommes, qui ont la crainte de Dieu, apres auoir veu les histoires des sorciers, & cõtemplé les merueilles de Dieu en tout ce monde, & leu diligemment sa loy, & les histoires sacrees, ne reuoquẽt point en doute les choses qui semblent incroyables au sens humain: faisant iugement, que si plusieurs choses naturelles sont incroyables, & quelques vnes incomprehensibles, à plus forte raison la puissance des intelligences supernaturelles, & les actiõs des esprits est incõprehẽsible. Or nous voyons des choses en nature estranges, neantmoins qui se font ordinairement, cõme d'enuironner la terre & la mer, ce que font noz marchans, & courir la poste pieds contremõt, qui a semblé ridicule à Lactance, & à S. Augustin, lesquels ont nyé qu'il y eust des Antipodes, chose toutesfois aussi certaine, & aussi biẽ demonstree que la clarté du Soleil, & ceux qui disoiẽt qu'il est impossible que l'esprit malin trãsporte l'hõme à cent ou 2. cens lieües de sa maison, n'ont pas cõsideré q̃ tous les cieux & tous ces grãds corps celestes font leur mouuement en 24. heures, c'est à dire deux cẽs quarãte & cinq milliõs sept cẽs nonãte & vn mil quatre cens & quarante lieües, & deux mille pas la lieue, comme ie demõstreray au dernier chap. S'ils disent qu'on void cela par chacun iour, & qu'il faut s'arrester au sens, ils confesserõt dõcques qu'il faut croire & s'arrester aux actiõns des esprits contre le cours de nature, puis que nous ne pouuõs pas mesmes comprendre les merueilles de nature que nous voyons assiduellement deuant nos yeux, attẽdu mesmement que les Philosophes ne sont pas d'accord en quoy gist la marque de verité qu'ils appellent κριτήριον τῆς ἀληθείας. Les Philosophes Dogmatiques mettent la reigle pour cognoistre le vray du faux aux cinq sens rapportez à la raison: Platon & Democrite reiectent les sens, & disent

que l'intellect est seul iuge de la verite. Theophraste mettoit entre les sens & intellect, le sens commun qu'il appelloit τὸ ἐναργὲς. Mais les Sceptiques voyans qu'il n'entre rië en l'ame raisonnable, qui n'ait premierement esté perçeu par le sens, & que les sens nous abusent, ils ont tenu qu'ō ne peut rien sçauoir. Car ils disoiët, que si la maxime d'Aristote empruntee de Platon, que l'ame intellectuelle est comme la carte blanche *propre à iecter les peinctures, & qu'il n'y a rië en l'ame qui n'ait premieremët esté au sens, est veritable, qu'il est impossible de rien sçauoir: d'autant que le sens qui est le plus clair, & le plus agu de tous les sens, est la veuë, & neantmoins que les yeux sont faux tesmoins, comme disoit le bon Heraclite, † nous monstrant le Soleil d'vn ou deux pieds de grandeur qui est cent & soixante ‡ & six fois plus grand que la terre, & font voir en l'eau les choses beaucoup plus grandes qu'elles ne sont, & les bastons tortus qui sont droits. Et quant aux autres sens qu'ils sont tous differens aux ieunes & aux vieux, encores qu'ils soient bien sains: Car l'vn trouue chaud, ce que l'autre trouue froid: En vne mesme personne en diuers temps rend diuers iugemens de mesmes choses appliquees aux sens, comme il est tout notoire. Le premier qui fist c'est ouuerture fut Socrate, qui dist qu'il ne sçauoit qu'vne chose, qui estoit qu'il ne sçauoit rien: Et depuis ceste secte print accroissement par le moyen d'Arcesilas chef de l'Academie, & fut suiuy d'Ariston, Pirrhon, Herile, & de nostre memoire par le Cardinal Cusan, aux liures qu'il a fait de la Docte ignorance. Et tout ainsi que les premiers s'appelloient par hōneur Dogmatiques, c'est à dire, Docteurs, les seconds s'appelloiët Septiques, ou Ephectiques, c'est à dire, Douteurs: lesquels mesmes ne vouloient pas cōfesser qu'ils ne sçeussent rien (comme Socrate auoit confessé) car en confessant qu'ils sçauoiët tresbië qu'ils ne sçauoient rië, ils cōfessoiët qu'on pouuoit sçauoir quelque chose. Tellement que si on leur demādoit, s'ils sçauoiët que le feu fust chaud, ou que le Soleil fust clair, ils respondoient qu'il y failloit penser: Comme Socrate qui disoit qu'il ne sçauoit s'il estoit hōme ou beste. Et de faict Polyenus le plus grād Mathematicien de son aage, ayant ouy les Sophisteries de l'Epicure, sur ce poinct

* τὸ πινακίδιον λευκὸν.

† κακοὶ μάρτυρες ἀνθρώποισιν ὀφθαλμοί.

‡ Ptolomæus in Almagest. lib. 5.

ioinct confessa q̃ toute la Geometrie estoit fausse, laquelle toutesfois on iuge la plus veritable de toutes, & qui moins depend des sens, lesquels sens Aristote * a mis pour seul fondemẽt de toutes sciẽces, & ausquels dict qu'il faut s'arrester, & par vn recueil des indiuiduz particuliers, cõposer les maximes vniuerselles, pour auoir les sciences, & la verité qu'õ cerche. Or s'il failloit adiouster foy aux sens tant seulement, la reigle d'Aristote demeureroit fausse: car tous les hommes du monde, & les plus clairs voyans confesseront que le Soleil est plus grand, & les choses qu'on void en l'eau plus petites qu'elles n'apparoissent. Et qu'il est faux que le baston soit rompu en l'eau, lequel apparoist tel à chacun. Aussi l'opinion de Platõ & de Democrite seroit fausse, qui ne s'arestẽt qu'à l'intellect pour iuger la verité: Car il est impossible que l'homme aueugle puisse iuger des couleurs, ny le sourd des accords. Il faut dõc s'arrester à l'opinion de Theophraste qui a recours au sens cõmun, qui est moyen entre les sens & l'intellect, & rapporter à la raison cõme à la pierre de touche, ce qu'õ aura veu, ouy, gousté, & senty. Et d'autant plus qu'il y a des choses si hautes, & si difficiles à comprendre, qu'il n'y a que peu d'hommes qui en soient capables: en ce cas il faut croire chacun en sa science? Tellemẽt que si tout le monde tenoit pour asseuré, que le Soleil & la Lune sont egaux, comme il semble quand ils sont opposites au Leuant, & au couchant: si est-ce qu'il faudra tousiours se rapporter aux sages, & expers en la science, qui ont demonstré que le Soleil est plus grand que la terre cent soixante & six fois, & trois huictiesmes d'auantage, & plus grand que la Lune, six mil cinq cens quarante & cinq fois, & sept huictiesmes d'auantage, tout ainsi que les Iurisconsultes se rapportent aux Medecins † en ce qui touche leur science, & ne veulent rien determiner. Or les secrets des Sorciers ne sont pas si couuerts, que depuis trois mil ans on ne les ayt descouuerts, par tout le monde. Premieremẽt la loy de Dieu, qui ne peut mentir, les a declarez, & specifiez par le menu, & menassé d'exterminer les peuples qui ne feroient *, punition des Sorciers. Il faut donc s'arrester là, & ne faut pas disputer contre Dieu des choses que nous ignorons. Et neãtmoins les Grecs, & les Romains, & autres peuples

* *In posterioribus Analyticis & lib. 4. & 6. & 7. Metaphysica.*

† *l. 7. de statu hom. nã l. 2. de suis & legitimis ff. Auth. de restit. fidei com. & ca. qua parit. xi. mẽse li. Ædilitio edicto l. 1. de ventre, inspiciẽdo.*

* *Leuitici. 20.*

† *li. 13. de Ciuit. Dei.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

auant que d'auoir ouy parler de la Loy de Dieu, auoient en mesme abominatiõ les sorciers, & leurs actions, & les punissoient à mort, cõme nous dirõs en son lieu. Brief toutes les sectes du monde, dit S. Augustin, ont decerné peines cõtre les sorciers. Et s'il faut parler aux expers pour en sçauoir la verité, y en a-il de plus expers que les sorciers mesmes, lesquels depuis trois mil ans ont rapporté leurs actions, leurs sacrifices, leurs dãses, leurs transports la nuict, leurs homicides, charmes, liaisons, & Sorcelleries, qu'ils ont confessé & persiste iusques à la mort? On voit en cela, que tous ceux qu'on a bruslé en Italie, en Allemaigne, & en France s'accordent de poinct en poinct: Or si le cõmun consentemẽt de la loy de Dieu, des loix humaines de tous les peuples, des iugemens, conuictions, cõfessions, recolemens, confrontations, executions : si le commun consentement des Sages ne suffit, quelle preuue demanderoit on plus grande? quand Aristote veut monstrer que le feu est chaud: c'est, dict-il, qu'il sẽble tel aux indois, aux Gaulois, aux Scites, & aux Mores. Quant aux argumens qu'on peut faire au contraire, i'espere qu'vn chacun en sera satisfaict par cy apres : Ce pẽdant nous laisserõs ces maistres doubteurs qui doubtẽt si le Soleil est clair, si la glace est froide, si le feu est chaud, & quãd on leur demande s'ils sçauent biẽ cõme ils s'appellẽt, ils respondẽt qu'il y faut aduiser. Or il n'y a pas guerres moins d'impieté de reuoquer en doubte, s'il est possible qu'il y ait des sorciers, que reuoquer en doubte s'il y a vn Dieu, celuy qui par sa Loy a certifié l'vn, a aussi certifié l'autre. Mais le cõble de tous erreurs est prouenu de ce que les vns qui ont nyé la puissance des esprits, & les actiõs des Sorciers, ont voulu disputer Physicalement des choses supernaturelles ou Metaphysiques, qui est vne incongruité notable. Car chacune science a ses principes & fondemẽs, qui sont diuers les vns des autres: le Physicien tient que les atomes sont corps indiuisibles, qui est vn erreur intollerable entre les Mathematiciẽs, qui tiennent, & demonstrent que le moindre corps du monde est diuisible en corps infinis: le Physicien demonstre* qu'il n'y a rien infiny, & le Metaphysicien tient que la premiere cause est infinie: Le Physicien mesure le temps passé & futur par le nombre ou mouuemẽt: le Metaphysicien prẽd l'eternité

*Lib. 3. Φυσικ.

l'eternité sans nombre, ny tẽps ny mouuement: Le Physicien demonstre, qu'il n'y a riẽ* en lieu du monde qui ne soit corps & que rien ne peut souffrir mouuement que le corps, & qu'il n'y a touchement que de corps à corps: le Metaphysiciẽ demonstre qu'il y a des esprits & Anges qui meuuent les cieux, & accidentalemẽt souffrẽt mouuemẽt au mouuement de leurs cieux, comme Aristote‡ confesse, & par consequent que les esprits ne sont pas par tout en mesme tẽps: ains que par necessité ils sont au lieu où leur action se fait paroistre: le Physiciẽ demonstre que la forme naturelle n'est point deuãt le subiect, ny hors de la matiere, & se perd du tout par corruptiõ: Ce qu'Aristote dict generalemẽt de toutes formes naturelles: Mais il demonstre que les formes Metaphysiques demeurent separees sans souffrir aucune corruption ny changement, & qui plus est le mesme autheur en sa Metaphysique* dit que la forme de l'homme qui est l'intellect, vient de dehors vsant du mot θύραθεν ἐπεισιέναι & demeure apres la corruption du corps: d'auantage tous les Physiciens tiennent pour vn principe indubitable, que deux formes ne peuuẽt estre en vn subiect, ains que tousiours l'vne chasse l'autre, & qu'il n'y a iamais de transport ou cõmigration de formes d'vn corps en l'autre, & neãtmoins on voit à l'œil, que les Dæmons, & malins esprits, que les Peripateticiens appellẽt formes separees, se mettent dedans le corps des hommes & des bestes, parlant dedans leurs corps la bouche de l'homme close, ou la langue tiree hors iusques aux Layinges, & parlant diuers langages incongneuz à celuy qui est possedé de l'esprit: & qui plus est, ils parlent tantost dedans le vẽtre, tantost par les parties honteuses, que les anciens pour ceste cause appelloient ἐγγαστροκύθοις, & ἐγγαστριμάντεις & εὐρυκλέας, & si on veut dire comme les Academiens, que les Dæmons ont corps, il sera encores plus estrange, & cõtre les principes de nature, qui ne souffrẽt pas qu'vn corps penetre l'autre: & toutesfois cela s'est veu de toute antiquité, & se void ordinairement en plusieurs personnes assiegees des esprits. C'est pourquoy Aristote dict, que les anciens n'ont pas voulu mesler la dispute de la Physique auec les sciences Metaphisiques: mettant les Mathematiques entre les deux pour faire entendre qu'il ne faut pas

*lib. 4. & 6. Φυσικῆς ἀκρο.

‡lib. 1. τῶν μετὰ τὰ φυσι.

*lib. 12. 2. lib. 2. de generat. animal. lib. 12. Metaphysic.

apporter les raisons naturelles au iugement des Sorciers, & des actions qu'ils ont auec les Dæmons & malings esprits. Et à fin que le suiet qui est de soy difficile & obscur, soit mieux entendu, i'ay diuisé l'œuure en quatre parties. Au premier liure ie parle de la nature des esprits, & de l'association des esprits auec les hommes & des moyens diuins pour sçauoir les choses occultes: puis des moyens naturels pour paruenir à mesme fin. Au second liure i'ay le plus sommairement qu'il a esté possible, touché les arts & moyens illicites des Sorciers, sans toutesfois que personne puisse tirer aucune occasion d'en faire mal son profit: ains seulement pour monstrer les pieges & filets desquels on se doit garder, & soulager les Iuges qui n'ont pas loisir de recercher telles choses: & lesquels neantmoins desirent estre instruits pour asseoir iugement. Au troisiesme liure i'ay parlé des moyens licites, & illicites pour preuenir ou chasser les sortileges. Au quatriesme liure de l'inquisition & forme de proceder contre les Sorciers, & de preuues requises pour les peines contre eux ordonnees. A la fin i'ay mis la refutation de Iean VVier, & la solution des argumens qu'on peut faire en ce traité, rapportant tous mes discours aux reigles & maximes des anciens Theologiens, & à la determination faite par la faculté de Theologie de Paris, le 19. iour de Septembre 1398. que i'ay faict adiouster pour y auoir recours.

FIN.



DETERMINATIO PARISIIS FACTA PER ALMAM FACVLTATEM THEOLOGICAM Anno Domini M. CCC. XCVIII. super quibusdam superstitionibus nouiter exortis.

PRAEFATIO.

VNIVERSIS *orthodoxæ fidei zelatoribus Cancellarius ecclesiæ Parisiensis, & facultas Theologiæ in alma uniuersitate Parisien. matre nostra cum integro diuini cultus honore spem habere in domino: at in vanitates & insanias falsas non respicere. Ex antiquis latebris emergens nouiter error fœda colluuio recogitare commonuit: quod pleriumque veritas catholica apud studiosos in sacris literis apertissima est: quæ cæteros latet, nimirum cum hoc proprium habeat omnis ars manifestam esse excitatis in ea, sic ex eis consurgat illa maxima, Cuilibet in sua arte perito credendum est. Hinc est orationum illud quod Hieronymus ad Paulinum scribens assumit. Quod medicorum est, promittant medici: tractent fabrilia fabri. Accedit ad hæc in sacris literis aliud speciale, quod nec experientia & sensu constant aliæ artes, nec possunt ad oculu circumuolutu nube vitiorum facile deprehendi. Excæcauit enim eos malitia eorum. Ait siquidem Apostolus quòd propter auaritiam multi errauerunt à fide: propterea non irrationabiliter idolorum seruitus ab eodem nominatur: alij propter ingratitudinem, qui cum cognouissent Deum: non sicut Deum glorificauerunt, in omnem idololatriæ impietatem (sicut idem commemorat) corruerunt. Porro Salomonem ad idola, Didonem ad magicas artes perraxit dira cupido. Alios postremò misera timiditas tota ex crastino pendens in obseruationes superstitiosissimas impiasq́ depulit: quemadmodum apud Lucanum de filio Pompei Magni, & apud historicos de plurimis notum est. Ita fit vt recedens peccator à Deo, declinet in vanitates & insanias falsas, & ad eum qui pater est mendacij tandem impudenter palámque apostatando se conuertat. Sic Saul à Domino derelictus Phytonissam, cui prius aduersabatur, consulit: sic Ochozias Deo Israël spreto, misit ad consulendum Deum Acharon. Sic denique eos omnes qui fide vel opere absq́ Deo vero sunt, vt à Deo falso ludificentur necesse est. Hanc igitur nefariam pestiferam mortiferamque insaniarum falsarum cum suis hæresibus abominationem, plus solito nostra ætate cernentes inualuisse, ne forsan Christianissimum regnum quod olim monstro caruit & Deo protegente carebit, inficere valeat tam horrendæ impietatis & perniciosissimæ contagionis monstrum: Cupientes totis conatibus obuiare, memores insuper nostræ professionis, proque legis zelo succensi paucos ad hanc rem articulos damnationis cauterio (ne deinceps fallant incogniti) notare decreuimus: rememorantes inter cætera innumera, dictum illud sapientissimi doctoris Augustini de superstitiosis obseruationibus. Quod qui talibus credunt, aut ad eorum domum euntes, aut suis domibus introducunt aut interrogant, sciant se fidem Christianam & baptismum præuaricasse, & paganum & apostatam, id est retro abeuntem & Dei inimicum & iram Dei grauiter incurrisse, nisi Ecclesiastica pœnitentia emendatus, Deo reconcilietur. Hæc ille. Neque tamen intentio nostra est in aliquo derogare quibuscunque licitis & veris traditionibus, scientijs & artibus: sed insanos errores atque sacrilegos insipientium, & ferales ritus pro quanto fidem orthodoxam & religionem Christianam lædunt, contaminant, inficiunt, radicitus quantum fas nobis est extirpare satagimus, & honorem suum sincerum relinquere veritati.*

EST AVTEM primus articulus, quòd per artes magicas & maleficia & inuocationes nefarias quærere familiaritates & amicitias & auxilia dæmonum non ſit idolatria. Error. Quoniam dæmon aduerſarius pertinax & implacabilis Dei & hominis iudicatur: nec eſt honoris vel Domini cuiuſcunque diuini verè ſeu participatiuę vel aptitudinaliter ſuſceptiuus vt aliæ creaturæ rationales non damnatæ nec in ſigno ad placitum inſtituto, vt ſunt imagines & templa, Deus in ipſis adoratur.

Secundus articulus, quòd dare, vel offerre, vel promittere dæmonibus qualemcunque rem vt adimpleant deſiderium hominis, aut in honorem eorum aliquid oſculati vel portare, non ſit idolatria. Error.

Tertius, quod inire pactum cum dæmonibus tacitum vel expreſſum non ſit idololatria vel ſpecies idololatriæ vel apoſtaſiæ. Error. Et intendimus eſſe pactum implicitum in omni obſeruatione ſuperſtitioſa, cuius effectua non debet à Deo vel natura rationabilia expectari.

Quartus, quod conari per artes magicas dæmones in lapidibus, annulis, ſpeculis aut imaginibus nomine eorum conſecratis vel potius execratis includere, cogere & arctare vel eas velle viuificare, non ſit idolatria. Error.

Quintus, quod licitum eſt vti magicis artibus, vel alijs quibuſcunque ſuperſtitionibus à Deo & Eccleſia prohibitis pro quocunque bono fine. Error: quia ſecundum Apoſtolum non ſunt facienda mala vt bona eueniant.

Sextus quod licitum ſit aut etiam permittendum maleficia maleficijs repellere. Error.

Septimus, quod aliquis cum aliquo poſſit diſpenſare in quocunque caſu, vt talibus licitè vtatur. Error.

Octauus, quod artes Magicæ & ſimiles ſuperſtitiones eorum obſeruationes ſint ab Eccleſia irrationabiliter prohibitæ. Error.

Nonus, quod Deus per artes magicas & maleficia inducatur compellere dæmones ſuis inuocationibus obedire. Error.

Decimus, quod thurificationes & ſuffumigationes quæ fiũt in talium artium & maleficiorum exercitio ſint ad honorem Dei & ei placeant. Error & blaſphemia, quoniam Deus aliàs non veniret vel prohiberet.

Vndecimus, quod talibus & taliter vti non eſt ſacrificare ſeu immolare dæmonibus, & ex conſequenti damnabiliter idolatrare. Error.

Duodecimus, quod verba ſancta & orationes quædam deuotæ & ieiunia & balneationes & continentia corporalis in pueris & alijs, miſſarum celebratio: & alia opera de genere bonorum quæ fiunt pro exercendo huiuſmodi artes, excuſent eas à malo

& non

& non potius accuſent. Error: nam per talia ſacræ res immo ipſe Deus in Euchariſtia dæmonibus tentatur immolari, & hæc procurat dæmon, vel quia vult in hoc honorari ſimilis altiſſimo, vel ad fraudes ſuas occultandas, vel vt ſimplices illaqueet facilius, & damnabilius perdat.

Decimus tertius, quod ſancti prophetæ & alij ſancti per tales artes habuerunt ſuas prophetias, & miracula fecerunt aut dæmones expulerunt. Error & blaſphemia.

Decimuſquartus, quod Deus per ſe immediate vel per bonos angelos talia maleficia ſanctis hominibus reuelauerit. Error & blaſphemia.

Decimuſquintus quod poſſibile eſt per tales artes cogere liberum hominis arbitrium ad voluntatem ſeu deſiderium alterius. Error: & hoc conari facere eſt impium & nefarium.

Decimuſſextus, quod ideo artes præfatæ bonæ ſunt & à Deo, & quod eas licet obſeruare: quia per eas quandoque vel ſæpe euenit ſicut vtentes eis quærunt vel prædicunt, quia bonum quandoque prouenit ex eis. Error.

Decimuſſeptimus, quod per tales artes dæmones veraciter coguntur & compelluntur, & non potius ita ſe cogi fingunt ad ſeducendos homines. Error.

Decimuſoctauus, quod per tales artes & ritus impios, per ſortilegia, per carmina & inuocationes dæmonum, per quaſdã inſultationes & alia maleficia nullus vnquam effectus miniſterio dæmonum ſubſequatur. Error. Nam talia quandoque permittit Deus contingere: patuit in magis Pharaonis & alibi pluries: vel quia vtentes, ſeu conſulentes propter malam fidem & alia peccata nephanda dati ſunt in reprobum ſenſum & dementur ſic illudi.

Decimuſnonus, quod boni Angeli includantur in lapidibus & conſecrent imagines vel veſtimenta aut alia faciant quæ in iſtis artibus continentur. Error: & blaſphemia.

Viceſimus, quod ſanguis vt pupæ vel hœdi vel alterius animalis, vel pergamenum virgineum, vel corium leonis & ſimilia habeant efficaciam ad cogendos vel repellendos dæmones miniſterio huiuſmodi artium. Error.

Viceſimuſprimus, quod imagines de ære, plumbo vel auro, de cera alba vel rubea vel alia materia baptizatæ, exorcizatæ & conſecratæ ſeu potius execratæ ſecũdum prædictas artes & ſub certis diebus habent virtutes mirabiles, quæ in libris talium artium recitantur. Error in fide & Philoſophia naturali, & aſtronomia vera.

Viceſimuſſecundus, quod vti talibus & fidem dare non ſit idolatria & infidelitas. Error.

Viceſimuſtertius, quod aliqui dæmones boni ſunt, alij om-

nia ſcientes, alij nec ſaluati, nec damnati. Error.

Viceſimuſquartus, quod ſuffumigationes quæ fiunt in huiuſmodi operationibus conuertuntur in ſpiritus, aut quod ſint debitæ eis. Error.

Viceſimuſquintus, quod vnus dæmom ſit rex Oriẽtis & præſertim ſuo merito, & alius Occidentis, alius Septentrionis, alius Meridiei. Error.

Viceſimuſſextus, quod intelligentia motrix cœli influit in animam rationalem: ſicut corpus cœli influit in corpus humanum. Error.

Viceſimuſſeptimus, quod cogitationes noſtræ intellectuales & volitiones noſtræ interiores immediatæ cauſantur à cœlo, & quod per aliquam traditionem magicam tales poſſint ſciri, & quod per illam de eis certitudinaliter iudicare ſit illicitum. Error.

Viceſimuſoctauus articulus, quod per quaſcunque artes magicas poſſimus deuenire ad viſionem diuinæ eſſentiæ vel ſanctorum ſpiritum. Error.

Acta ſunt hæc & poſt maturam crebrámque inter nos & deputatos noſtros examinationem, concluſa in noſtra concluſione generali Pariſiis apud Sanctum Mathurinum de mane ſuper hoc ſpecialiter celebrata. Anno Domini. M.CCCC.XCVIII. die XIX. menſis Septembris. In cuius rei teſtimoniũ ſigillum dictæ facultatis preſentibus literis duximus anteponendum.

Originale huius determinationis eſt ſigillatum magno ſigillo facultatis Theologicæ Pariſijs.

SOMMAI-



SOMMAIRE DES CHAPITRES.

Liure Premier.

Liure Second.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Liure Troisiesme.

Liure Quatriesme.

FIN.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



LA DEFINITION DV SORCIER.

Chapitre Premier.



Orcier est celuy qui par moyẽs Diaboliques sciemmẽt s'efforce de paruenir à quelque chose. I'ay pose ceste definition qui est necessaire nõ seulemẽt pour entẽdre ce traicté, ains aussi pour les iugemens qu'il faut rẽdre contre les Sorciers, ce qui a esté obmis iusques icy de tous ceux qui ont escrit des Sorciers, & neantmoins c'est le fondement sur lequel il faut bastir ce traicté. Deduisons donc par le menu nostre definition. Premierement i'ay mis le mot, Sciemment : puis qu'il est ainsi que l'erreur ne peut emporter aucun cõsentemẽt, cõme dit la Loy * : tellement que le malade qui vse de bonne foy d'vne recepte Diabolique à luy baillee par le Sorcier, qu'il pensoit estre homme de bien, n'est point Sorcier, car il a iuste cause d'ignorance: Mais non pas si le Sorcier luy declare, ou s'il inuoque les malins esprits en sa presence, comme il se faict quelquesfois: ce que i'ay mis seulement pour exemple & sera plus amplement declaré cy apres en son lieu. Mais il faut sçauoir quels sont les moyens Diaboliques, Le mot de Diable signifie en Grec Calomniateur†, parce qu'il espie tousiours les actions des gens vertueux, comme il se voit en l'escripture‡ saincte, & les calomnies deuant Dieu: Et les

*l. nihil cõsensui, de reg. l. si stuprum, de adult. ff. l. aut facta de pœnis ff.

†διάβολος τὸ διαβάλλειν.

‡Io. ca. 1.

Et les moyens Diaboliques sont les superstitions, & impietez controuuees, & enseignees par Satan à ses seruiteurs pour ruiner en perdition le genre humain. Et pour ceste cause les Hebrieux l'ont appellé Satan, c'est à dire l'ennemy, comme dict Salomó* que Dieu a creé l'homme à son image, pour estre immortel, mais que par l'enuie de Satan la mort est entree au monde, ce qui est aussi recité en plusieurs lieux de l'Escripture saincte. En quoy il presuppose non seulement qu'il y a vn ennemy du genre humain, ains aussi qu'il à esté dés le commencement, comme il est dict en Iob ✝. Et non seulement la saincte Escripture, ains aussi tous les Academiciens, Peripateticiens, Stoïciens, & Arabes demeurent d'accord de l'existence des esprits : tellement que le reuocquer en doubte (comme font les Atheistes Epicuriens) ce seroit nier les principes de toute la Metaphysique, & l'existence de Dieu, qui est demonstree par Aristote †: & le mouuement des corps celestes qu'il attribuë aux Esprits & Intelligence, car le mot d'esprit s'entend des Anges & Dæmons. Et combien que Platon, Plutarque, Porphyre, Iamblique, & Plotin tiennent qu'il y a de bons & mauuais Dæmons : si est-ce que les Chrestiens prennent tousiours ✝ le mot de Dæmons pour malings escrits: Et mesmes la determination resoluë en la Sorbonne le XIX. Septembre 1378. codamne comme heretiques ceux qui tiennent qu'il y a de bons Dæmons, suyuant l'aduis des anciens Docteurs, tout ainsi que les esprits Angeliques sont tousiours estimez bons, qui est vne resolution tres-bonne, & necessaire pour trancher l'excuse, & impieté de ceux qui appellent, & inuoquent les Diables soubz le voile de bons Dæmons. Et quant à l'Origine des Dæmons c'est chose bien fort difficile pour l'asseurer: &

* l. Sapien. c. 3. & Ecclesiastic c. 17. & Genesis cap. 1. Iob. cap. 1.

✝ Lib. 40.

† li Physic. Metaphysic.

✝ Aug. in Iean. tract. 42. & l. 8. de Ciuitate Dei ca. 22 & l. de vera relig. c. 13. & lib. cõtra Manichæos. ca. 33. & contra Pelagiũ lib. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

le faict Platon quand il en parle au Timee, il dit ainsi: περὶ δὲ τῶν δαιμό νων ἐιπεὶν καὶ γνῶναι τὴν γένεσιν μειζόνη καθ ἡμᾶς πιςέον δὲ τοῖς εἰρηκόσιν ἐμπροσθαεν. c'est à dire, que le discours, & origine des Dæmons passe nostre entendement, & qu'il faut s'arrester à ce que les anciens en auoient dit. Aussi pouuons nous suyure l'opinion des anciens, qui tiennent que Dieu crea tous les esprits en grace, & sans peché, & que les vns se voulurent esleuer contre luy, qui furent precipiez. Et rapportent à ce propos la cheute du Dragon attirant auec luy grand nombre d'Estoilles figuré en l'Apocalypse † par le Prince des Dæmons † Apoc. 12 & ses suiets : ce que les anciens Payens ont rapporté à la Gygantomachie : Et mesme Pherecides est de cest aduis, appellant le Dragon *Ophionæum*, chef des Anges rebelles, & Trismegiste *in Pœmandro*, & le dire d'Empedocle, qui appelle les Dæmons tombez du ciel οὐρανοπετεῖς. Sainct Augustin est de cest aduis aussi au liure VIII. chapitre XXII. de la Cité : laquelle opinion pour son antiquité, & pour l'auctorité de ceux qui l'ont tenuë, est receuë des Chrestiens. Estant doncques trebuché ce grand Satan du commencement du monde, que l'escripture appelle Behemoth, & Leuiathan n'a faict tousiours aultre chose que perdre, gaster, & destruire : Et pour ceste cause souuent il s'appelle *Asmodæus*, du mot *Samad*, qui signifie ruiner : comme Dieu parlant au peuple Hebrieu de la vengeance qu'il deuoit prendre de tous les premiers nez d'hommes & bestes en tout le Royaume d'Egypte, Ie ne permettray pas, dit il, que le Destructeur entre en vos maisons. Orphee l'appelle aussi le grand Dæmon vengeur : Et comme il estoit maistre Sorcier il luy chante vn hymne, & le Psalme dict : Ce grand Leuiathan que tu as formé pour triompher de luy : Et ce qui est dict en Exode, ie t'ay

faict

faict ô Pharaon pour monstrer ma puissance en toy:
ce que s'entẽd (outre l'histoire literale) de Satã, comme il dict en Ezechiel: Me voicy ton ennemy ô Pharaon grand Leuiathan, Dragon couché au milieu de tes fleuues, qui as dit: Le fleuue est à moy, & ie me suis faict &c. Ie te feray la pasture des oyseaux du ciel. Les interpretes sont d'accord que Leuiathan, Pharaon & Behemoth signifie ce grãd ennemy du gẽre humain, & que le Royaume d'Ægypte signifie la chair, & la cupidité, & entendoit par le fleuue, le torrẽt de la nature fluide, qui va tousiours coulant en corruption, qui est propre au destructeur, contraire à Dieu createur de toutes choses. Car tout ainsi que le Createur, Pere & Generateur opere à la creation & generation, aussi le corrupteur à la corruption du genre humain, comme aussi au xxx. chapitre des Prouerbes alleguoriques de Salomon, il est dict que les corbeaux du tourrent creuent les yeux à celuy qui se mocque de son pere, & mesprise la doctrine de sa mere; où il entend les Diables de ce torrent elementaire, qui apparoissent ordinairement noirs comme corbeaux, & qui esteignent la lumiere de raison de ceux qui mesprisent la loy de nature, & se mocquent de Dieu. Et d'auantage les Hebrieux tiennent que Dieu punira satan en fin, & alleguent Ezechiel chap. xxxi. & Iesaye *, où il est dit que Dieu tuera vn iour ce grãd Leuiathan ce grand serpent tortu, qui est en la mer, & entend par la mer matiere fluide, que Platon, & Aristote, charchans lorigine du mal ont dit estre le suiet de tous maux, & que Salomon en ses allegories & paraboles appelle femme, quand il dict qu'il n'y a malice qui approche la malice de la femme: & tantost il l'appelle paillarde, qui reçoit tous hommes, comme la matiere toutes formes, ainsi que le Rabin Maymõt † l'a interpreté. Ils disent aussi que les hõmes qui se sont

* Cap. 27.

† Lib. 1.

ont dediez du tout au seruice de Dieu en ce monde
seront comme Anges de Dieu: *Erunt*, dict l'escripture,
sicut Angeli Dei, & que par mesme moyen les hômes * *Mar. 18.*
ont renoncé Dieu, & se sont dediez au seruice de Sa-
tan, outre les tourmens, qu'ils souffriront ils seruirôt
encores comme Diables, & bourreaux de la iustice de
Dieu, & qu'ils periront en fin, & alleguent Zcaharie,
où il dict: *Auferam spiritum immundum de terra:* Et que
les marques des Anges, & Diables, des eleuz & des re-
prouuez est que les vns auront la vie eternelle, les au-
tres mourront eternellement. Voila sommairement
l'opinion des Theologiens Hebrieux, de laquelle les
anciens Grecs ont esté abbreuuez. Car nous voyons
que Plutarque * entre les raisons qu'il met, quand il * *In libro* περὶ τῶν ἐκλελοιποτῶν χρηστηρίων.
discourt pourquoy les Oracles sont faillis (ce que Ci-
ceron † escrit estre aduenu long temps au parauant † *In lib. de diuinatione.*
luy) il dict que l'operation des Demons est limitee, &
qu'iceux defaillans, les Oracles ont cessé: Et Porphy-
re " aussi raporte l'Oracle d'Apollon en ces vers: " *In libro* περὶ ἐυλογίων φιλοσοφίας.

ὀί ὀί μοι τρίποδες στοναχήσετε ὀ ἰχετ' Απόλλον
ὀ ἰχεται ἐπὶ φλογόεν μεβιάζεται οὐράνιον φῶς.

C'est à dire: Helas helas pleurés tripodes, Apollon
est mort, il est mort, par ce que la lumiere flamboy-
ante du ciel me force. Et de faict † Eusebe historien † *lib. 5. c. 1. 8. 9.*
Ecclesiastique, allegue l'histoire memorable rappor-
tee à l'Empereur Tybere, qui est aussi en Plutarque *: * πρὸ παρασκευῆς ἐυαγγελικῆς.
C'est à sçauoir que plusieurs passans en vn nauire
les Isles Echinades ouyrent vne voix en l'air appel-
lant plusieurs fois Thamus qui estoit le patron du
nauire, auquel il fut dit quand il arriueroit aux Palo-
des, qu'il declarast que le grand Pan estoit mort: Ce
qui fut faict, & soudain on ouyt de grands gemisse-
mens, & hurlemẽs sans voir personne. Or saint Au-
gustin, Thomas d'Aquin, & plusieurs Theologiens
Hebrieux, & Latins ont tenu, que de la copulation

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

des Dæmons auec les femmes (qu'ils disent estre specifiee en l'escripture* saincte, & que les Sorciers ont tousiours confessé) prouiennent des hommes diaboliques, que les Hebrieux appellent *Rochoth* †, & qu'ils disent estre Diables en figure humaine, & pareillement les Sorciers, & Sorcieres, qui dedient leurs enfans à Satan si tost, qu'ils sont nez, & qui continuent la vie detestable de leurs peres & meres, sont de la nature Diabolique. Et pour ceste cause Dieu ayant en abomination extreme ceste impieté, il a donné vne malediction execrable à ceux qui offrent leur semence à Molech‡: les menassant qu'il les arrachera de la terre, comme il fit les Cananeens qui en vsoient ainsi, desquels Salomon dict ‡ que leur semence estoit maudite de Dieu: & mesmes ils sacrifioient souuẽt au Diable leurs enfans, les faisans brusler tous vifs, ou les massacrant, comme fist la Sorciere Medee pour se vẽger de la fille de Creõ Roy de Corinthe, qui auoit espousé Iason son amy. Soit dõcques que les dæmons soient tresbuchez de la grace originale, en laquelle ils estoient creez, si ne faut il pas pourtãt qu'il entre au cerueau des hõmes qu'il y ait iniquité * en Dieu, cõme faisoit Manes Persan chef des Manicheés, lequel pour euiter, comme il disoit, l'absurdité que le mal vint de Dieu, s'il confessoit qu'il eust creé Satan maling par nature: ny pareillement que Dieu eust creé Satan en perfection qui par consequent ne pouuoit pecher (comme il disoit) ne degenerer en nature maligne, & peruerse: posa deux principes egaux en puissances & origine: l'vn principe de bien, l'autre du mal, qui est la plus detestable Heresie, qui fut oncques, & de laquelle S. Augustin s'est departy, disant que le mal n'est que priuation de bien: ce qui toutesfois n'a pas contenté ceux qui tiennent que les vices sont habitudes, aussi bien que les vertus, & que les

*Gen. c. 6.
† Id est cap.
‡ Leu. 20.
‡ In libro Sapientiæ.
* Iob. 8.

vnes aussi bien que les autres s'acquierent par actiõs, & dispositions. Mais tous les argumens des Manicheans sont tranchez par la racine, si on prẽd garde, qu'il n'y a rien en ce monde qui ne soit bon, comme dict Dionysius au liure *de diuinis nominibus*: Et ne se faict rien qui ne soit bon en soy ou par relation, comme a tresbien dict le Maistre des Sentences: Tout ainsi que Dieu a faict des plantes qui portent poizons aux vns & medecine aux autres: Et mesmes les serpens & viperes, que les Manicheãs disoiẽt estre les creatures du Diable, seruent à cõposer la plus excellẽte medecine, qui pour ceste cause est appellee theriaque, & quelquesfois guarir les ladres, & maladies incurables. Ainsi est il dict des Actions meschantes en soy, comme le voleur qui assassine le passager pour auoir sa despouille a cõmis vn acte cruel, & capital en soy, & neantmoins il ne sçait pas qu'il a, peut estre, tué vn parricide, ou que il a tiré des calamitez de ce monde celuy que Dieu aimoit cõme dit Salomon au liure de la sagesse: & que Dieu s'est seruy de luy, & neãtmoins que par cest acte, le voleur est recerché, trouué, & puni par le Iugement de Dieu ineuitable: Et en fin il donne loüange à Dieu. Et cõbien que Pharaon faisoit tuer les enfans masles Hebrieux au pris qu'ils naissoient, si est il dict en l'escripture saincte, que Dieu l'auoit endurcy, & rendu rebelle à soy, affin que la puissance de Dieu fust esclarcie, & publiee par toute la terre, qui estoit aucunement enseuelie, & cachee. C'est pourquoy Salomon dict, que le meschant bien souuent est esleué, & nourry seulement pour seruir à la gloire de Dieu au iour de la vengeance: Car quoy qui se face en ce monde, en fin le tout se rapporte, & reussit à la gloire de Dieu: & en cela principalement se cognoist la iustice, & sagesse de Dieu incomprehensible, qui sçait tirer sa louãge des hõmes les plus detestables, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

faict reussir à sa gloire les cruautez des meschãs pour executer sa vengeance: Faut il donc faire mal, affin qu'il en aduienne bien? Sainct Paul faict cest argumẽt en l'epistre aux Romains sur ce mesme discours: puis il respond que ceux là sont damnables, qui parlent ainsi, & conclud son discours par vne exclamation de la sagesse de Dieu emerueillable. † *O altitudo diuitiarum sapientiæ, scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt iudicia eius!* Il aduint à Paris n'a pas long temps, qu'il y eut vn gentilhomme conuaincu par faux tesmoins non reprochez d'auoir tué celuy qu'il n'auoit iamais veu, se voyant condamné par arrest de la cour, & sur le poinct d'estre executé, il confessa qu'il auoit empoisonné son pere: le cas est notoire à plusieurs. Ie pourrois mettre vne infinité d'exemples, qu'vn chachun peut sçauoir, mais il suffira d'auoir touché sommairement, qu'il ne faut pas imputer à Dieu qu'il soit iniuste quand il at souffert que les Anges ayent tresbusché, non plus que de blasmer les egouts, & cloaques, & autres receptacles d'ordures, qui sont necessaires au plus beau palais du monde. Et celuy qui calumnie Dieu en cerchant le mal en soy, qui est en ce monde, portera vne malediction beaucoup plus execrable, que celle, qui fut donnee à Chanaam, duquel le pere Cham s'estoit mocqué des parties honteuses de Noé, dont il estoit yssu, que ses freres couurirent, en destournant la face. C'est pourquoy en l'escriture saincte apres la creation de ce monde admirable en beauté, grandeur & perfection, il est dict que Dieu a veu que tout ce qu'il auoit faict estoit beau, & bon à merueilles. Car la cloaque du monde est ceste petite particule du monde elementaire que Procle * Academique ne daigne appeller particule du mõde, mais vne appendice, ou apotelesme, car ce n'est que vn poinct insensible que la mer, & la terre eu esgard au ciel

† ad Rom. 11.

* ἐν τοῖς λόγοις περὶ κοσμου.

ciel, cõme il eſt trebien demonſtré par Ptolomee. Et neantmoins en ceſte cloaque où la puanteur, & le mal de ce monde eſt reclus, il y a des œuures de Dieu belles, & merueilleuſes. Or tout ainſi que Dieu qui de ſa nature eſt ſeul bon, ne peut faillir ny faire choſe qui de ſa nature ne ſoit bonne, auſſi les Diables ne peuuent faire choſe qui ſoit bonne en ſoy: tout ainſi que les Anges ne peuuent faillir & offenſer. Or tous les Anciens demeurent d'accord que les Anges ſont ordonnez en partie au mouuement des cieux, & lumieres celeſtes, & à la conduicte de nature: les autres à la conſeruation des Empires & Republiques, que Pſellus, & Porphyre appellent κοσμάγους, & à la conduicte des hommes: les autres à ſeruir, & loüer Dieu ſpecialement, combien que tous enſemble conſpirẽt à la gloire & louange de Dieu. Quant aux malins Eſprits ils ſeruent auſſi à la gloire de Dieu, comme executeurs & bourreaux de ſa haute iuſtice, & ſi ne font rien que par vne iuſte permiſſion de Dieu: car cõbien que les malins Eſprits ne font iamais bien, ſinon par accident, & à fin qu'il en aduienne vn plus grand mal comme quand ils guariſſent vn malade pour l'attirer à leur deuotion, auſſi eſt il tout certain, que Dieu ne permettroit iamais, qu'il ſe feiſt mal quelconque, ſi ce n'eſtoit à fin qu'il en reuſſit vn plus grand bien: cõme a trebien dict ſainct Auguſtin, lequel a ſuiuy la definition des Demons que nous liſons en Apulee, des plus ſçauans Sorciers de ſon aage, qui eſt telle: *Dæmones ſunt genere animalia, ingenio rationabilia, animo paſſiua, corpore aerea, tempore æterna*: le mot *æterna* ſe prend *pro perpetua, aut diuturna*, comme ſouuent en la ſaincte eſcripture. Car il n'y a que Dieu eternel, c'eſt à dire, qui n'a eu commencement, & n'aura iamais fin, ou cõme dict Ieſaye, Qui a eſté deuant tout, & ſera apres tout. Quant à ce qu'il dict, que les Demons ont les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

corps aeriens, cela eſt contraire à la nature des eſprits qui ſont pures intelligences: Auſſi les Academiciens ne diſent pas que les Demons ſoient pures intelligences. Philon Hebrieu interpretant ce qui eſt dict aux Nombres, Que Dieu departit de l'eſprit, qui eſtoit ſur Moyſe au LXXII. Eleuz, dict que c'eſtoit comme d'vne lumiere. Ie dirois pluſtoſt qu'ils ſont d'vne quinte eſſence, comme on dict du Ciel pour euiter aux abſurditez de la corruption des eſprits, ſi on dict qu'ils ſont elementaires: qui eſt le ſeul poinct pourquoy Ciceron a ſouſtenu que les ames ne ſont poinct elementaires. Apulee ne dict pas ſi les Demons ſont bons, ou mauuais: combien que les anciens tenoyét qu'il y en auoit de bons, les autres mauuais, les autres neutres: Et Pſellus entre les Chriſtiens, Plotin entre les Academiques, Iamblique entre les Ægyptiens, mettent trois differences, & conſtituent generalemét tous les Demous en ſix lieux: à ſçauoir, au ciel, en la haute region de l'air, en la moyenne region, és eaux, en terre, & ſoubs terre. Toutesfois nous ſuyurons la reſolution des Theologiens, c'eſt à ſçauoir que tous Demós ſont malins. Auſſi eſt-il incompatible de mettre vne neutralité en la nature intelligible: veu meſmes que les anciens n'ont iamais eu que ces deux epithetes des Demons, à ſçauoir ἐνδαίμον & κακοδαίμον. Ce poinct reſolu touchant l'origine, nature, & qualité des Diables, ou Demons, nous achemine au premier poinct de noſtre definition, pour entendre les actions des Diables & moyens Diaboliques, deſquels ils vſent pour ruiner les hommes: lequel poinct preſuppoſe auſſi ſocieté, & alliance auec les Demons. Diſons dóc s'il eſt poſſible que telle ſocieté ſe face.

DE

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

DE L'ASSOCIATION DES *Esprits auec les hommes.*

CHAP. II.

LA SOCIETE, & alliance ne peut estre, sinon entre choses semblables, ou qui ont quelque similitude, ou accord l'vne à l'autre : tout ainsi que les mousches à miel s'associent ensemble pour la similitude qu'elles ont, & pour tirer profit de la societé mutuelle : ainsi les formis, & autres animaux sociables. Mais entre les Loups & brebis, entre lesquels Dieu a mis vne antipathie, & vne irreconciliable, & capitale inimitié, comme entre les meschans hõmes à outrance, & les saincts personnages, il ne peut y auoir societé qui tienne, non plus qu'entre les Anges, & les Demons:mais il y a des hommes qui ne sont ny bons ny meschans, & s'accommodent aux vns, & aux autres, tellement qu'on peut dire que l'ame, intellectuelle de l'homme est moyenne entre les Anges,& les Demons. Car on void que ce grand Dieu de nature a lié toutes choses par moyẽs, qui s'accordent aux extremitez,& composé l'harmonie du monde intelligible, celeste, & elementaire par moyens & liaisons indissolubles. Et tout ainsi que l'harmonie periroit, si les voix contraires n'estoyent liées par voix moyennes : ainsi est il du monde,& de ses parties. Au ciel les signes contraires sont alliez d'vn signe qui s'accorde à l'vn & à l'autre. Entre la pierre,& la terre on void l'argille, & balme : Entre la terre & les mettaux, les marcasites & autres mineraux: Entre les pierres, & les plãtes sont les especes de corail,qui sont plãtes lapifiées produy sans racines, rameaux & fruicts:Entre les plãtes,& les animaux sont les Zoophites,ou plantebestes, qui ont sentiment &

a fierstone

mouuement, & tirēt leur vie par les racines attachees aux pierres: Entre les animaux terrestres, & aquatiques sont les Amphybies, comme les lieures, loutres, tortues, cācres fluuiatiles: Entre les aquatiques & les oiseaux sont les poissons volans: Entre les autres bestes & les hommes sont les Singes, & Cecropithes. Et entre toutes les bestes brutes, & la nature intelligible (qui sont les Anges & Dæmons) Dieu a posé l'homme, partie duquel est mortelle comme le corps, & partie immortelle, comme l'intellect. Or saincts personnages, qui mesprisent la partie mortelle, & terrestre pour ioindre leur ame intellectuelle auec les Anges, font la liaison du mōde intelligible auec le monde inferieur. Ce qui fut faict premierement lors que Adam fut creé en estat de grace, ayant neantmoins le franc * arbitre d'estre bon ou mauuais: C'est pourquoy les Hebrieux disent que Dieu crea l'homme le dernier, y appellāt les Anges, comme dict Philon Hebrieu, tant pour monstrer qu'il tenoit de la nature intelligible, que pour vnir le monde superieur, au monde inferieur. Mais quant aux autres animaux il est dict qu'il commandá aux eaux de produire les oiseaux & les poissons: & à la terre de produire les autres bestes: & non pas l'homme qui deuoit estre le liē du monde intelligibile & visible, laquelle liaison a continué entre les Anges, & saincts personnages par la priere, & moyen desquels le genre humain est conserué. C'est pourquoy il est dict aux Psalmes †, que Dieu a faict l'homme peu moindre que les Anges, où le mot *Melohim* ne signifie pas Dieu, comme quelques vns ont traduict: aussi les LXXII. Interpretes ont traduit ἄγγελους & l'Interprete Caldean a tourné *Malachih* qui est pris du mot Hebrieu *Malachim* qui signifie Anges, & oste l'equiuoque du mot *Elohim:* Et par ainsi en lieu que lisons. Tu l'as faict tel, que plus il ne luy reste

Marginal notes: lieures (manuscript) — * Gen. c. 4. Deut. cap. 30. — † Psalm. 8. *Paulò minuisti eum ab Angelis*

reste fors estre Dieu, il pouuoit dire : Tu l'as si haut esleué de son estre, quil est peu moins que l'Ange de ta dextre. C'est pourquoy les " Hebrieux appellent les Anges les Pedagogues des hommes, comme les hommes sont bergers des animaux: ce que Platon * ayant appris des Hebrieux, a dict que on ne baille pas la garde des cheures, aux cheures, ny des bestes aux bestes : ains aux hommes, & la garde des hommes, aux Anges. *Nos (inquit) sicut oues mira diuinorum pastorum custodia semper egemus.* Puis donques que les Anges sont bons, & les Diables mauuais, aussi les hommes ont le franc arbitre pour estre bons, ou mauuais, comme Dieu dict en sa Loy ‡. I'ay, dit-il mis, deuant tes yeux le bien, & le mal, la vie & la mort, choisy donc le bien & tu viuras: Et encores plus expressément en autre ‡ lieu il est dict : Dieu ayant creé l'homme l'a laissé en son franc arbitre, & luy a dict: Si tu veux tu garderas mes commandemens, ils te garderont: Ie t'ay baillé le feu & l'eau, tu as puissance de mettre la main à l'vn ou à l'autre: Tu as le bien & le mal, la vie & la mort, & auras lequel il te plaira. Et pour monstrer qu'apres le peché d'Adam l'homme n'a pas perdu le franc arbitre, le propos est inseré en la loy de Dieu, & mesmes il fut dict * à Cain, qu'il auoit puissance de faire bien ou mal : Surquoy Moyse Maymon dict, que tous les Hebrieux sont d'accord, que l'homme a le franc arbitre, & que cela n'est point reuoqué en doute, dequoy dict-il, Dieu soit loué. Voila ces mots ". Et par ainsi la decision des Theologiens demeure veritable, que tous esprits sont bons, ou mauuais, & separez les vns des autres: ce que les Theologiens disent estre signifié par ces mots, que Dieu diuisa les eaux d'auec les eaux : & que les hommes sont le moyen entre deux. Car les vns sont associez auec les Anges, & les autres auec les Dæmons: & se trouuent aussi des hommes, qui n'ont

" *In libro Pirkeaboth*

* *In simposio Protagora, politico, Critia & in legib. & in Epinomide.*

‡ *Deuter. 30. & Genes. 4.*

‡ *Eccl. 15.*

* *Gen. 4.*

* *Libro 3. Nimri than nuuim.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſoing des vns, ny des autres. Or l'amitié, & ſocieté, ſoit auec les Anges, ſoit auec les Demons, commence par conuentions taiſibles, ou expreſſes: Nous vſerons de ces mots deſquels ont vſé S. Auguſtin, Thomas d'Aquin, & les autres Theologiens. Il y a bien des hõmes qui ne s'adonnẽt iamais à cõtempler les choſes intellectuelles, & ne leuẽt iamais l'eſprit plus haut que leur gueule, viuans comme pourceaux & beſtes brutes, deſquels l'eſcripture † ſaincte dict: Ils ne ſont plus hommes, ains aux beſtes reſſemblent, deſquels meurt l'ame, & le corps tout enſemble. Et quant à ceux là, il ſemble, qu'ils ne peuuent pas auoir ſocieté auec les eſprits, ſoyent bons, ou mauuais, pour la difference trop grande, qui eſt entre ces pourceaux la, & les eſprits, qui de leur naturel ſont eſſences incorporelles, & ſpirituelles. Mais celuy qui s'adonne, & tourne ſes penſees à tout mal & meſchanceté, alors ſon ame degenere en nature Diabolique †, comme dict Iamblique: premierement par pactions tacites comme nous dirons cy apres, puis par conuentions expreſſes. Et au contraire ſi l'homme s'adonne à bien & qu'il eſleue ſon ame à Dieu, à bien, à vertu, apres que ſon ame ſera purifiee d'vne grace diuine, s'il s'exerce aux vertus morales, & puis aux vertus intellectuelles, il ſe pourra faire, qu'il ayt telle ſocieté auec l'Ange de Dieu, qu'il ne ſera pas ſeulement gardé par iceluy, ains il ſentira ſa preſence, & cognoiſtra les choſes, qu'il luy cõmande, & qu'il luy defend. Mais cela aduient à peu d'hõmes, & d'vne grace & bõté ſpeciale de Dieu: Auerroës appelle cela l'adoption de l'intellect, & dict qu'en cela giſt la felicité la plus grande, qui ſoit en ce mõde: Ce que Socrate aperceut des premiers entre les Grecs, comme nous liſons en Platon ſon diſciple in Theage. *Adeſt, inquit, mihi diuina quadam ſorte Dæmonium quoddam à prima pueritia me ſequutum,* c'eſt

† Pſal. 46.

† lib. 3. c. 32.

c'est à dire, Dés mon enfance i'ay tousiours senty ie ne sçay quel esprit, qui me suit : Puis apres il dict, qu'il oyoit vne voix, par laquelle il cognoissoit qu'il ne deuoit pas faire ce qu'il vouloit entreprendre. Cela estoit bien fort frequent entre les Hebrieux, comme nous voyons en l'escripture saincte, qui est pleine de mille exemples, comme Dieu par ses Anges a assisté aux saincts personnages, & parlé par les Anges à iceux intelligiblement: aux autres par signe sans parole. Et entre ceux-là qui ont societé auec les bons esprits, il y a plusieurs degrez. Car aux vns Dieu donnoit vn Ange si excellent, que leurs Propheties & predictions estoient tousiours certaines & infallibles, comme on dict de Moyse, Helie, Samuel, Helisee. Les autres n'ont pas tousiours esté infallibles, soit que les esprits soient moins parfaicts les vns que les autres, soit que le suiet n'est pas si propre : tout ainsi que le Soleil ne se monstre pas si clair en la terre qu'il faict en l'eau, & n'est pas si clair en leau trouble qu'en l'eau claire, n'y en l'eau agitee qu'en celle là qui est reposee: aussi les passions de l'ame troublee, ou qui n'est pas coye & tranquille, ne peut si biẽ receuoir la clarté intellectuelle. I'ay dit que c'est vn singulier don de Dieu, quand il enuoye son bõ esprit à celuy qu'il aime, pour estre entendu de luy, & guidé en toutes ses actions : Car il se peut faire que l'homme sera vertueux, & craignant Dieu, & le priera assiduellemẽt, & neantmoins Dieu, peut estre, ne luy donnera pas son esprit: mais bien luy donnera tant de sagesse & de prudence qu'il luy sera besoing, ou bien s'il luy dõne son bõ Ange pour le garder, comme tiennent les Theologiens, & qu'il est dit en l'escripture † de celuy qui est en la garde du haut Dieu, lequel a faict commandement à ses Anges tresdignes de le garder soigneusement, quelque part qu'il chemine. Neantmoins il ne sentira, & n'aper-

† Psal. 91.

n'aperceura point la presence de l'Ange de Dieu, cõme Abraham dict à Eliezer, que Dieu enuoyeroit son Ange deuant luy pour le guider, ce qui fust faict, encores que Eliezer n'en aperceut rien non plus que les enfans, & pauures ensensez, que Dieu garde bien souuent par ses Anges, qui ne pourroyent autrement eschaper mil & mil dangers de mort. Mais celuy à qui Dieu faict la grace speciale de cognoistre sensiblement la presence de son Ange, & communiquer intelligiblement auec luy, il se peut dire beaucoup plus heureux que les autres, & tresheureux s'il a le don de Prophetie, qui est le plus haut poinct d'honneur ou l'homme peut estre esleué. Aussi void on qu'il y en a tousiours eu fort peu. Lors que Dieu menoit son peuple par le desert, il n'y en eust que 72. à qui il fist ceste grace, combien qu'il y eust six cens mil hommes au dessus de vingt ans: Et ne se trouua que Hieremie de son temps, auquel Dieu dist, qu'il fist à sçauoir à Barachie, qui demandoit à Dieu le don de prophetie, qu'il demandoit trop grande chose. Toute l'escripture saincte est pleine de telle communication de l'Ange auec les esleuz. Ie sçay bien que les Epicuriens, & Atheistes tiennent cela pour vne fable: aussi ie n'ay pas deliberé de les faire sages: Si est ce que toutes sortes de Philosophes tiennent cela pour indubitable. Plutarque au liure qu'il a faict du Dæmon de Socrate, tient comme chose tres-certaine, l'association des esprits auec les hommes, & dit que Socrate, qui estoit estimé le plus homme de bien de la Grece, disoit souuent à ses amis, qu'il sentoit assiduellement la presence d'vn esprit qui le destournoit tousiours de mal faire, & de danger. Le discours de Plutarque est long & chacun en croira ce qu'il voudra. Mais ie puis asseurer d'auoir entendu d'vn personnage, qui est encores en vie, qu'il y auoit vn esprit qui luy assistoit assiduellement,

ment,& commença à le cognoistre, ayant enuiron trente sept ans, combien que le personnage me disoit qu'il auoit opinion que toute sa vie l'esprit l'auoit accompagné par les songes precedens, & vision qu'il auoit eu de se garder des vices & inconueniens:& toutesfois il ne l'auoit iamais aperceu sensiblemét, comme il feist depuis l'aage de trente sept ans, ce que luy aduint comme il dict, ayant vn an auparauant continué de prier Dieu de tout son cœur soir & matin, à ce qu'il luy pleust enuoyer son bon Ange, pour le guider en toutes ses actions, & apres & deuant la priere il employoit quelque temps à contempler les œuures de Dieu, se tenant quelquesfois deux ou trois heures tout seul assis à mediter & contempler, & cercher en son esprit, pour trouuer laquelle de toutes les religions debatuës de tous costez estoit la vraye, & disoit souuent * ces vers: * Psalm. 143.

Enseigne moy comme il faut faire,
Pour bien ta volonté parfaire,
Car tu es mon vray Dieu entier,
Fay que ton esprit debonnaire
Me guide, & meine au droict sentier.

Blasmant ceux-là, qui prient Dieu qu'il les entretienne en leur opinion, & continuant ceste priere & lisant les sainctes escriptures, il trouua en Philon Hebrieu au liure des sacrifices, que le plus grand & plus agreable sacrifice, que l'homme de bié, & entier peut faire à dieu, c'est de soymesme, estant purifié par luy. Il suiuit ce conseil, offrant à Dieu son ame. Depuis il commença, comme il m'a dict, d'auoir des songes, & visions pleines d'instruction:& tantost pour se corriger vn vice, tantost vn autre, tantost pour se garder d'vn danger, tantost pour estre resolu d'vne difficulté puis d'vne autre, non seulement des choses diuines, mais encores des choses humaines, & entre autres luy

sembla

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſembla auoir ouy la voix de Dieu en dormant, qui luy diſt, Ie ſauueray ton ame: c'eſt moy qui t'ay apparu par cy deuant. Depuis tous les matins ſur les trois ou quatre heures l'eſprit frappoit à ſa porte, & ſe leuant quelquesfois ouurant la porte, & ne voyoit perſonne, & tous les matins l'eſprit cõtinuoit, & s'il ne ſe leuoit il frappoit de rechef, & le reuelloit iuſques à ce qu'il fuſt leué. Alors il commença d'auoir crainte, penſant que ce fuſt quelque maling eſprit, comme il diſoit: & pour ceſte cauſe il continuoit de prier Dieu, ſans faillir vn ſeul iour, que Dieu luy enuoiaſt ſon bon Ange, & chantoit ſouuent les Pſalmes, qu'il ſçauoit quaſi tous par cœur. Et lors l'eſprit ſe feiſt cognoiſtre en veillant, frapant doucement, le premier iour, qu'il aperceut ſenſiblement pluſieurs coups ſur vn bocal de verre qui l'eſtonnoit bien fort, & deux iours apres ayant vn ſien amy Secretaire du Roy, qui eſt encores en vie, diſnãt auec luy, oyant que l'eſprit frapoit ainſi ſur vne eſcabelle ioignant de luy, cõmença à rougir & craindre, mais il luy diſt, n'ayez point de crainte ce n'eſt rien: Toutesfois pour l'aſſeurer il luy cõta la verité du faict. Or il m'a aſſeuré, que depuis, touſiours il l'a accompagné, luy donnant vn ſigne ſenſible, comme le touchant tantoſt à l'oreille dextre, s'il faiſoit quelque choſe qui ne fuſt bonne: & à l'oreille ſeneſtre s'il faiſoit bien: & s'il venoit quelcun pour le trõper, & ſurprendre, il ſentoit ſoudain le ſignal à l'oreille dextre: ſi c'eſtoit quelque homme de bien, & qui vint pour ſon bien, il ſentoit auſſi le ſignal à l'oreille ſeneſtre. Et quand il vouloit boire ou manger choſe qui fut mauuaiſe, il ſentoit le ſignal: s'il doutoit auſſi de faire ou entreprendre quelque choſe, le meſme ſignal luy aduenoit. S'il penſoit quelque choſe mauuaiſe & qu'il s'arreſtaſt, il ſentoit auſſi toſt le ſignal pour s'en deſtourner. Et quelquesfois quand il

commen-

a viole

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

commençoit à louerDieu de quelque Pſalme, ou par-
er de ſes merueilles, il ſe ſentoit ſaiſi de quelque for-
e ſpirituelle, qui luy donnoit courage. Et affin qu'il
iſcernaſt le ſonge par inſpiration d'auec les autres
eſueries, qui aduiennent, quãd on eſt mal diſpoſé, ou
qu'on eſt troublé d'eſprit, il eſtoit eueillé de l'eſprit
ur les deux ou trois heures du matin, & vn peu apres
l s'endormoit: alors il auoit les ſonges veritables de
e qu'il deuoit faire, ou croire, des doubtes qu'il a-
uoit ou de ce qui luy deuoit aduenir: En ſorte qu'il
ict que depuis ce temps là il ne luy eſt aduenu quaſi
hoſe qu'il n'en ait eu aduertiſſement, ny doubte des
hoſes qu'on doibt croire, dont il n'ait eu reſolu-
ion. Vray eſt qu'il demandoit tous les iours à Dieu,
u'il luy enſeignaſt ſa volonté, ſa loy, ſa verité. Et em-
loioit vn iour de la ſepmaine, autre que le Diman-
he (pour les debauches qu'il diſoit qu'on faiſoit ce
our là) pour lire des bons liures, & puis meditoit &
enſoit à ce qu'il auoit leu, puis apres il prenoit plai-
r à loüer Dieu, d'vn Pſalme de louange: & ne ſortoit
oint de ſa maiſon le iour qu'il feſtoioit: & neant-
oins au ſurplus de toutes ſes actions il eſtoit aſſez
oyeux, & d'vn eſprit gay, alleguãt à ce propos le paſſa-
e de l'eſcripture qui dit, *Vidi facies ſanctorũ lætas:* Mais
en cõpagnie il luy aduenoit de dire quelque mau-
aiſe parole, & delaiſſer pour quelques iours à prier
ieu, il eſtoit auſſi toſt aduerty en dormant. S'il liſoit
n liure qui ne fut bõ, l'eſprit frapoit ſur le liure pour
luy faire laiſſer, & eſtoit auſſi toſt detourné s'il fai-
oit quelque choſe contre ſa ſanté, & en ſa maladie
ardé ſoigneuſemẽt. Brief, il m'en a tant cõté, que ce
roit choſe infinie de vouloir tout reciter. Mais ſur
out il eſtoit aduerti de ſe leuer matin, & ordinaire-
ment dés quatre heures, & dict qu'il ouyt vne voix en
ormant qui diſoit. Qui eſt celuy qui le premier ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

leuera pour prier? Aussi dict il qu'il estoit souuen
aduerty de donner l'ausmosne, & alors que plus i
dõnoit l'aumosne, plus il sentoit que ses affaires pro
speroient:& comme ses ennemis auoient resolu de l
tuer, ayant sçeu qu'il deuoit aller par eau, il eust visio
en songe, que son pere luy amenoit deux cheuaux
l'vn rouge & l'autre blanc, qui fut cause qu'il enuoy
loüer deux cheuaux, & son homme luy amena deu
cheuaux, l'vn rouge & l'autre blanc, sans luy auoi
dict de quel poil il les vouloit. Ie luy demanday pour
quoy il ne parloit ouuertement à l'esprit, il me fist re
sponse, qu'vne fois il le pria de parler à luy, mais qu
aussi tost l'esprit frappa bien fort cõtre sa porte, com
me d'un marteau, luy faisant entendre qu'il n'y pre
noit pas plaisir, & souuent le destournoit de s'areste
à lire ny à escrire, pour reposer son esprit & à me
diter tout seul oyant souuent en veillant vne voi
bien fort subtile, & inarticulee. Ie luy demanday si ia
mais il auoit veu l'esprit en forme, il me dict qu'il n'a
uoit iamais rien veu en veillant, horsmis quelque lu
miere en forme d'vn rondeau bien fort claire: Mai
vn iour estant en extreme danger de sa vie, ayant pri
Dieu de tout son cœur, qu'il luy pleust le preseruer
sur le poinct du iour en sommeillant il dit qu'il aper
ceut sur le lict où il estoit couché vn ieune enfant ve
stu d'vne robe blanche changeãt en couleur de pour
pre, d'vn visage de beauté esmerueillable: ce qu'il as
seura bien fort. Vne autre fois estant aussi en dange
extreme, se voulant coucher, l'esprit l'en empescha &
ne cessa qu'il ne fust leué:& lors il pria Dieu toute l
nuict sans dormir, Le iour suyuant Dieu le sauua d
la main des meurtriers d'vne façon estrange, & in
croyable. Et apres auoir eschappé le danger, il dic
qu'il ouyt en dormant vne voix qui disoit: Il faut bi
dire, Qui en la garde du haut Dieu pour iamais se re
tire

tire. Et pour le faire court,en toutes les difficultez, voyages,entreprises qu'il auoit à faire, il demandoit conseil à Dieu. Et cóme il priast Dieu qu'il luy dónast sa benediction, vne nuict il eut vision en dormant comme il dict,qu'il voyoit son pere qui benissoit. I'ay bien voulu reciter ce que i'ay sçeu d'vn tel personnage, pour faire entendre que l'association des malings esprits ne doit pas estre trouuee estrange, si les Anges & bons esqrits ont telle societé & intelligence auecq les hommes. Mais quant à ce qu'il dict, que le bon Ange luy touchoit l'oreille,cela est bien noté au liure de Iob chapitre XXXIII. & en Iesaye au chapitre cinquantiesme,où il dict. *Dominus vellicauit mihi aurem diluculo*. Et Iob le dict encores mieux, decouurant le secret aux hommes entenduz, par lequel Dieu se faict peu à peu cognoistre sensiblement. Et quant à ce qu'il dict,qu'il oyoit fraper comme d'vn marteau, nous lisons que cestoit la premiere marque des Prophetes: car au liure des Iuges il est dict de Manoha,que l'Ange de Dieu commença à frapper deuant luy, comme dict Rabbi Dauid, où le mot Hebrieu *Lepaghamo* signifie frapper,& sonner,du mot *Pahamon*,qui signifie *tintinabulum*,ou tabourin. Or de dire que chacun a son bon Ange,cela est sans difficulté,& ceste opinion est fort ancienne cóme ces vers Grecs le monstrent:

Α᾽ παντι δαίμων ἀνδρὶ τῷ γενομένῳ.
Α᾽ παντὸς ἐςὶ μυςάγωγος τοῦ βίου.

C'est à dire, que chacun a vn esprit conducteur de sa vie: toutesfois il semble du contraire, neantmoins ce bon Ange abandonne souuent la personne pour sa malice & meschanceté. Car on void euidemment que Saul apres auoir este beneit, & sacré de Samuel, & qu'il eut rencontré la bande des Prophetes au chemin, qui iouoyent des instrumens, l'esprit de Dieu le saisit, & se trouua (dict l'escripture) tout changé. C'est

pourquoy Samuel luy dist, qu'il feist alors tout ce qui luy viendroit en la pensee: mais aiant peché contre Dieu le bon esprit le laissoit. Car l'esprit de Dieu est comme la lumiere qui se communique sans diminution, & qu'il n'est qu'en peu de personnes, & n'y est pas tousiours, Comme en cas pareil, il est dict que l'esprit de Dieu laissa Saul, & quelquesfois le maling esprit le tourmentoit: Et si tost que ses ambassadeurs, qu'il enuoya par trois diuerses fois à Samuel & à Dauid, & autres Prophetes qui estoient auec eux, approchoient: aussi tost ils estoient saisis de l'esprit de Dieu, & prophetisoient. Et mesmes Saul y estant venu pour les prendre, & les faire mourir, fut aussi tost saisi du S.Esprit, & commença * à louer Dieu, & prophetiser: & apres qu'il eut laissé la troupe des Prophetes, l'esprit de Dieu le laissa, & fut quelque temps au parauant saisi du malin esprit, & deuint furieux, & prophetisoit: ainsi par l'escripture †, accommodant se mot de prophetiser, en bonne & en mauuaise part, cõme le maling esprit veut contrefaire les merueilles de Dieu, & faire entẽdre qu'il sçait les choses futures. Toutesfois il se peut faire, comme i'ay dict, que la personne soit conduite, & gardee par l'Ange de Dieu, sans l'apperceuoir, ny auoir cõmunication auec celuy qui le garde intelligiblement, n'y sensiblement, soit que l'excellence des Anges est bien differente, comme i'ay dit de l'esprit de Moyse, de Samuel & d'Helie, qui surpassoient de beaucoup tous les autres Prophetes, soit que la personne n'est pas capable de l'intelligence spirituelle. Voyla quant à l'association des bons esprits auec les hommes. Quant à l'association des hommes auec les Diables, nous en parlerons en ce traicté. Mais premierement il faut sçauoir la difference des bons, & des mauuais esprits.

* Samuelis 19.

† Samuel. c. 18.

LA DIFFERENCE QV'IL *y a entre les bons, & malins Esprits.*

CHAP. III.

NOvs auons dict que le Sorcier, est celuy qui s'efforce paruenir à quelque chose par moyens Diaboliques, puis nous auons parlé de l'association des esprits auec les hommes: il faut donc sçauoir la difference des vns & des autres, pour cognoistre les enfans de Dieu d'auec les Sorciers. Ce qui est bien necessaire, pour leuer le voile de pieté, & de la religion, & le masque de lumiere, que le diable prend assez souuent, pour abuser les hommes. Les anciens Grecs & Latins remarquent, qu'il y auoir de bons & de mauuais esprits, & appelloient les vns ἐυδαίμονας, les autres κακοδαίμονας, & κλάςορας, & παλαμναίους, les Latins, *Lemures*, ce que les hommes ignorans ne peuuent, & les Atheistes ne veulent croire, & les Sorciers, qui font bonne mine pour leuer la suspicion qu'on auroit d'eux, s'en mocquent en apparence, mais en effect ils l'entendent trop bien. Nous auons assez d'exemples que le Diable s'efforce de contrefaire les œuures de Dieu, comme nous lisons des Sorciers de Pharaon. Aussi lisons nous que les malins esprits anciennement trompoient, comme ils font encores à present, en deux sortes: l'vne ouuertemēt, auec pactions expresses, où il n'y auoit quasi que les pl⁹ lourdaux, & les femmes qui y fussent prises. L'autre sorte estoit pour abuser les hommes vertueux, & bien nais par idolatrie, & soubs voile de religion, en sorte que Satan pour se faire adorer & destourner les hommes de l'adoration d'vn vray Dieu, ne vouloit rendre ses oracles, & responses que par celles qui estoient vierges+, & qui ieusnoient en prieres, & oraisons,

+*Plutarque au liu. De oraculorum defectu.*

ſons, qu'elles faiſoyent à Apollõ, & autres Dieux ſemblables: ce que le Diable a ſçeu ſi bien entretenir, que aux Iſles Occidentales, il s'eſt trouué au parauãt que les Eſpagnols en fuſſent ſeigneurs, que les Preſtres, qu'ils auoient faiſoient de grands ieuſnes, & prieres, & chantoient à l'honneur de leurs idoles: puis apres ils eſtoient ſaiſis des eſprits malings, & diſoient merueilles, comme nous liſons es hiſtoires des Indes Occidentales. Et pour eſtre plus fort rauis, ils fermoient les yeux, les autres s'aueugloient ſacrifians les hommes, & toutes ſortes d'animaux à leurs idoles, & y auoit pluſieurs filles gardees ſoigneuſement par hommes chaſtrez, ayans le nez & les leures coupees, auec peine de mort à celle qui auroit ſouillé ſon honneur comme il ſe faiſoit en Rome aux Veſtales, & ceux qui vouloient eſtre preſtres, ſe retiroient auec les preſtres veſtus de blanc es foreſts, où ils paſſoient quatre ou cinq ans, & puis ils en prenoient acte. Et le plus grãd Dieu qu'ils adoroient eſtoit le Soleil, qu'ils appelloient Guaca, & Paniciana fils du Soleil & de la Lune. Toute ceſte hiſtoire, ainſi qu'elle eſt icy eſcripte, fuſt recitee deuant le Roy d'Eſpagne au conſeil des Indes. Or il eſt tout notoire que les Amorrheans, & autres peuples que Dieu extermina, s'exerçoient en telles ſortes de Sorceleries ſacrifians auſſi les hommes aux Diables, auſquels ils parloient, & qu'ils adoroient, & principalement le Soleil, l'appellant par excellence Bahal, c'eſt à dire en Hebrieu, Seigneur, d'où eſt venu Bahalzebuf, qui veut dire Maiſtre mouche, par ce qu'il n'y auoit pas vne mouche en ſon temple, comme on dict qu'au Palais de Veniſe il n'y a pas vne ſeule mouche, & au palais de Tolede qu'il n'y en a qu'vne, qui n'eſt pas choſe eſtrange, ou nouuelle: car nous liſons que les Cyrenaiques apres auoir ſacrifié au Dieu Acaron, Dieu des mouches, & les Grecs à Iupiter

took their degree

pite-

piter surnommé Myiodes c'est à dire Mouchard, toutes les mouches s'enuoloient en vne nuee, comme nous lisons en Pausanias *in Arcadicis*, & en Pline au liure XXIX. chapit. VI. Aussi void on les Sorciers auec quelques parolles chasser tous les serpens d'vn pays. Ce n'est donc pas merueille si leur maistre Satã chasse toutes les mouches. Mais il faut iuger s'il est ainsi qu'on dict de Tolede, & de Venise, qu'il y a quelque idole enterree souz l'essueil du Palais : comme il s'est descouuert, depuis quelques annees en vne ville d'Ægipte, ou il ne se trouuoit point de Crocodiles comme és autres villes au long du Nil, qu'il y auoit vn Crocodile de plomb enterré sous l'essueil du temple, que Mehemet Ben Thaulon fist brusler: dequoy les habitans se sont plaincts disans que depuis les Crocodiles les ont fort trauaillez. Ezechiel Roy de Iudee pour mesme occasion fist brusler le Serpent de cuiure à fin qu'on ne l'adorast plus. On peut voir au troisiesme liure de Rabi Moses Maymon les ceremonies & sacrifices des Caldeans, qu'il a extraict du liure Zeuzit, qui estoit le liure des ceremonies de ces peuples là, où l'on trouue les sacrifices, prieres, ieusnes, danses processions quasi semblables à celles qui se faisoient és Isles Occidentales : & mesmes les Prestres de Bahal estoient aussi Prophetes se retirans du monde, habillez de drap enfumé, qui est la plus hideuse couleur, & pour ceste cause se appelloient Camarin. Et, qui est chose plus estrange, on void que ceux des Indes Occidentales auoient la mesme opinion que les Amorrheans, & les Grecs & Latins du Soleil ou Apollon, qui estoit le Dieu des Propheties. Qui monstre bien, que le Diable auoit enseigné à tous ceux-là ceste belle science. Et mesmes Ochozias Roy d'Israel l'vn des plus grands Sorciers qui fut de ce temps là estant tombé de sa fenestre enuoya ses Ambassadeurs au

temple de Bahal, pour sçauoir s'il en rechaperoit, &
cõme Helie les eut rẽcontrés ayant sçeu où ils alloiẽt,
y a il point, dist-il, de Dieu au ciel pour demãder conseil? Dites au Roy qu'il en mourra. Il ne faut donc
pas s'esbahir si les peuples d'Occident estoient ensorcelez par Satan soubs voile de prieres, ieusnes, sacrifices, processions, & propheties: puis que les peuples de
Palestine, de Grece & d'Italie n'auoient autre religiõ
n'y rien de plus grand. Et si on dict que les plus sages n'y croient rien: ie trouue que les plus grands
Philosophes tenoient cela pour chose diuine & tres-certaine. Et qui fut onc entre les Philosophes plus diuin que Platon? Neantmoins l'oracle d'Apollon ayãt
respõdu aux Atheniens, que la peste ne cesseroit point
que son autel, qui estoit carré en tous sens ne fut double, & Platõ le plus grand Geometriẽ qui fut alors, ayant trouué le moyen de le doubler physicalement &
grossierement dit aux Atheniens, que Dieu leur auoit
demandé la plus difficile question qui soit en toute la
Geometrie, & qui de faict n'a iamais encores esté demõstré, pour les destourner de l'auarice, de l'ambitiõ
des voluptez deshonnestes, pour les tirer à la contemplation des choses intellectuelles, & œuures admirables de Dieu. Le Diable voyant la peste grande print
ceste occasion, & en fist son proffit, ce qui accreut de
beaucoup l'opinion qu'on auoit de la diuinité de l'oracle. Apres Platon, Iamblique Ægyptien au temps de
l'Empereur Iulian l'Apostat, fut estimé le plus grand
& le plus diuin, & que Porphyre (qu'on appelloit le
Philosophe par excellence) recognoissoit pour son
maistre, neantmoins on void en ses liures des Mysteres, qui sont entierement traduits, & imprimés à Rome, & non pas au fragment de Marsile Ficin, qu'il reprouue l'impieté ‡ de ceux qui faisoient des images
& characteres pour prophetizer, & conclud que * la
prophetie

‡ 4. lib. 3. c. 30. 2. & 14.
* lib. 1. 3. c. 24. & 27.

prophetie n'eſt point naturelle, ains que c'eſt le plus grand don de Dieu ✠, & que tel don ne vient que de Dieu, à celuy qui a l'ame purifiee, & qui plus eſt, il reprouue ceux qui penſent acquerir le don de prophetie " par le moyen des eſprits que les anciens appelloient δαίμονας παρέδρους, qu'ils portoient dedans les anneaux, ou en fioles: Et neantmoins ‡ il dit que la prophetie s'acquiert par Hydromãtie, Lithomãtie, Actinomantie, Xilomantie, Rabdomantie, Orneomantie, & Alphitomãtie, s'eſtonnant cõme les Dieux s'abaiſſoient iuſques* à la, de mettre leur diuinité en viãdes: dequoy Porphyre doutoit fort: & cõmande d'adorer la diuinité des Dieux en toutes ces choſes. Or nous voyons combien Dieu a deteſté toutes ces impietez, & ſpecialement il a defendu " adorer à la pierre d'imagination: l'interprete Caldean a tourné, la pierre d'adoration, que pluſieurs ont interpreté vne ſtatue ſans propos. Et le meſme Iamblique eſcrit, que l'ame par la diuinité eſt quelquesfois ſi bien rauie hors de l'hõme, que le corps demeure✠ inſenſible, & ne ſent ny coups ny poinctures: & par fois que le corps, & l'ame ſont tranſportés, ce quil appelle ἔκστασιν, laquelle ecſtaſe eſt ordinaire aux Sorciers qui ont pactiõ expreſſe auec le Diable, qui ſont quelquesfois tranſportez en eſprit, demeurant le corps inſenſible, & quelquesfois en corps, & en ame, quãd ils vont aux aſſemblees la nuit, comme il a eſté aueré par infinis procez ainſi qu'il ſera dit cy apres. Et neantmoins Iamblique ayant aperceu que les malins eſprits venoient au lieu des bons eſprits, il dict que la Thurgie, ou ſacrifices faicts indignement, deplaiſoit aux Dieux, & qu'alors les malins eſprits au lieu des Dieux venoient aux hõmes. C'eſt pourquoy Porphyre, quoy qu'il fuſt ennemy capital des Chreſtiens, dit que tous les Dieux des Anciens eſtoient malins eſprits, qu'il appelle Cacodemons.

✠ Vt etiam Syneſ. lib. περὶ ἐνυπνίων μαντείας, ἣ ἀγαθῶν ἀνθρώποις ἂν εἴη τὸ μέγιστον.
" l. 3. c. 13.
‡ l. 3. c. 14. per aquã, radium, aues, lapides par verges, par bou.
* l. 3. c. 14. ἀλφιτομάντεια vocatur, quæ fit ex farina.
" Leui. 26.
✠ l. 3. c. 8. & ſeqq.

 demons.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

demons. Or Iamblique discouroit du plus sain iugement qu'il eust, & qui estoit en reputatiō le plus sainct & le plus grand personnage de son temps : En sorte que Iulian l'Apostat luy escriuant plusieurs fois en ses epistres, mettoit sur les lettres, Au grand Iamblique lequel neantmoins ayant auec ses compagnons voulu descouurir, qui seroit Empereur apres Valens, par Alectriomantie, apres que le coq eut decouuert les quatre premiers lettres, θεοδ, Valens estant aduerty, fist mourir vne infinité de Sorciers : & Iamblique pour eschapper le supplice, s'empoisonna. Mais pour monstrer que les plus grāds cerueaux, & les plus saints personnages sont abusez bien souuent, & que la plus forte sorcelerie prend vn beau voile de pieté : il sera monstré par cy apres que l'inuocation des diables (de laquelle les plus detestables Sorciers vsent à present) est pleine d'oraisons, de ieusnes, de croix & d'hosties, que les Sorciers y employent. Et n'y a pas long temps qu'il y eut vne Sorciere à Blois, laquelle pour guarir vne femme qui estoit ensorcelee, languissante au lict fist dire vne Messe du S. Esprit à minuict en l'Eglise nostre Dame des Aydes, & puis se coucha de son long sur la femme malade, en marmottant quelques mots puis elle fut guarie. En quoy il appert que Satan luy auoit apris ceste ceremonie, comme fist Helie le Prophete, quand il ressuscita le fils de la vefue Sunamite par la puissance de Dieu : mais deux mois apres celle que la Sorciere auoit guarie retomba malade, dont elle mourut, & la Sorciere enquise dict qu'elle auoit trop parlé, comme i'ay sceu de Hardouyn hoste du Lyon de Blois: Car elle auoit dict que la Sorciere qui l'auoit ensorcelee auoit donné le sort à vn autre, qui est chose ordinaire à tous Sorciers, qui contrefont les medecins, comme il sera dit cy apres. Et le protecteur des Sorciers, apres auoir mis les cercles & caracteres detesta-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

detestables(que ie ne mettray point)pour trouuer les tresors,il escript qu'il faut en fossoiant dire les Psalmes, *De profundis. Deus misereatur nostri &c. Pater noster, Aue Maria &c. à porta inferi, Credo videre bona Domini &c. Requiem æternam &c.* & lire la Messe. Et pour paruenir à quelque autre chose que ie ne mettray point, ils escriuent en quatre tableaux de parchemin vierge. *Omnis spiritus laudet Dominum*, & les pendent aux quatre murailles de la maison: Et pour faire autres meschancetez, que ie n'escriray point, ils disent le Psalme cent & huictiesme. Et qui plus est l'an 1568. les Italiens, & Espagnols allant au pays bas, portoient des billets pleins de sortileges, qu'on leur auoit baillé pour estre garentis de tous maux: comme quelques Alemans portent la chemise de Necessité faicte d'vne façon detestable, qu'il n'est besoing d'escrire, & force croix par tout: Et en cas pareil le maistre Sorcier(qui ne merite d'estre nommé)pour l'inuocation des malings esprits veut qu'on ieusne premierement, & qu'on face dire vne Messe du S.Esprit. Ce n'est donc pas chose aisee de descouurir les Sorciers, ny de les cognoistre d'auec les gens de bien, beaucoup moins anciennemét, qu'a present: combien que tous les peuples, & toutes les sectes des Philosophes ont condamné les Sorciers, comme dict Sainct Augustin, ‡ *Sectas omnes Magiæ pœnas decreuisse*: & Seruius parlant des Romains dict aussi qu'ils ont eu tousiours en horreur les Sorciers & enchanteurs, comme il apert par les loix des XII. tables, & en leurs Pandectes *: & neantmoins tous les oracles qu'ils auoient pour les plus sacrez n'estoient que Sorceleries, comme nous auons dict, & sera cy apres declaré plus specialement. Et par ainsi de dire que la marque des bons & mauuais esprits se doibt iuger par les bonnes ou mauuaises œuures, il est bien vray: mais la difficulté est, qu'elles font bõnes œuures car com-

‡ *l. 18. de de Ciuitate Dei.*

* *l. Item iubeo. §. Si quis Astrologus, de iniur. toto titulo de maleficiis & mathematicis. l. Si quis aliquid de pœnis ff.*

car combien que les ieuſnes, prieres, & oraiſons, la chaſteté & pudicité, ſollitude, contemplation, guarir les malades ſoient de bonnes œuures en ſoy: ſi eſt-ce que ſi elles ſe font pour l'honneur qu'on face à Satan, à vne idole, & pour ſçauoir des oracles des choſes paſſees ou à venir, tant s'en faut que ces œuures là ſoient bonnes, qu'elles ſont deteſtables, diaboliques, & damnables. Or il apert par les anciennes hiſtoires que les Payens, qui condamnoient les Enchanteurs, & ceux qui faiſoient les tempeſtes, comme dict la loy[†], faiſoient tout celà, & meſmes les Amorrheans, & Indois. Vray eſt que les vns eſtoiét Sorciers volontaires. Mais la vraye marque & la pierre de touche eſt la loy de Dieu, qui fait cognoiſtre au doigt & à l'œil le ſorcier, & la difference des bons & mauuais eſprits. Car en la loy de Dieu[*] tous ſortileges ſont eſtroictemẽt defendus, & ſpecifiez en pluſieurs ſortes qui font cognoiſtre que les autres ſemblables ſont auſſi defendus. Et ne ſe faut pas arreſter à ce que dict Ioſephe au liure huictieſme des Antiquitez, que Salomõ trouua la ſcience de coniurer les malins eſprits, car il n'eſt pas à preſumer qu'on eut oublié cela, veu les moindres choſes qu'on a eſcriptes de luy, & qu'il ne s'en trouue pas vn ſeul traict en tous ſes eſcripts: ſi ce n'eſt qu'on vouluſt faire Salomon autheur des liures deteſtables, que les ſorciers ont ſoubs le titre de Salomon: & peut eſtre que Ioſephe a eſté auſſi biẽ abuſé comme Iamblique. Car il eſcrit qu'en la preſence de l'Empereur Veſpaſian, vn Iuif nõmé Eleazar, ayant touché d'vn anneau les narines d'vn homme poſſedé du Diable, fiſt ſortir le malin eſprit par la vertu d'vne racine qui eſtoit dedans ſon anneau, que Salomon a monſtré comme il dit: qui eſt vn erreur pernicieux, & meſchant (cõbien qu'il y en a pluſieurs en ceſte opinion, que c'eſt la Squille, & la pendent aux entrees des logis, pour chaſſer

† lib. 4. de maleficis.

* Deut. 18

chasser les malins esprits) car il est tout notoire que s'il y a sorcier qui ait mis sa poudre en vne bergerie, le bestial y mourra, si Dieu ne le garde. Et tout ainsi que Satan guarist quelquesfois le bestial & les hommes ensorcelez, par le moyen des Sorciers ses ministres (baillant tousiours neantmoins le sort à vn autre, à fin de ne rien perdre, comme il sera dit cy apres) aussi fait-il bien souuent sortir les malins esprits des hommes demoniaques, feignāt ce faire par moyens diaboliques, comme faisoit celuy que dict Iosephe, par son anneau, ou il n'y auoit point de racine, mais plustost vn malin esprit, par la puissance ou intelligēce duquel l'autre esprit sort, à fin que l'on adiouste foy aux sorceleries & idolatries, desquelles Satan entretient les pauures ignorans. Et si on dit que les loups ne s'entremangēt pas volontiers, n'y les malins esprits ne chassent pas les malins esprits, il y a respōse, que le royaume de Satan en ce cas n'est pas tant diuisé, qu'il est estably & asseuré, & l'Idolatrie appuyee de tels miracles, & entretenue par ce moyen : combien qu'il n'est pas inconuenient, cōme dict S. Augustin, que les Diables ne chassent les Diables, & que les vns ne soyent ruynez par les autres, comme les meschās ne sont ruinés ordinairemēt que par les meschans, par la volonté de Dieu, ainsi qu'il dict en Hieremie, *Vlciscar inimicos meos per inimicos meos.* Ie vengeray mes ennemis par mes ennemis. Et si les bons souuēt font la guerre aux bons, à plus forte raison les meschans aux meschans, & les Diables aux Diables. Or nous lisons en Daniel * que les Anges sont gouuerneurs des Empires, & Royaumes, & font guerre aux Anges : car l'Ange de Dieu dist à Daniel, que Michiel l'Ange Prince des Hebrieux estoit venu à son secours, contre l'Ange de Perse: Toutesfois ie rapporteray tousiours l'interpretation de ce lieu au Sages. Ainsi Dieu a posé au ciel les mou-

* Dan. 6. 10. & Deut. 32.

les mouuemens contraires, & les effects des estoilles, & planettes, & les elemens contraires, & en toute la nature vne antipathie d'vne part, & simpathie d'autre & en ceste contrarieté & plaisant combat, l'harmonie du monde s'entretient. Mais la confusion des bõs & malings esprits est venuë de ce que les nouueaux Academiques ont posé ceste maxime, qu'il faut coupler & lier le ciel & la terre, les puissances celestes & terrestres, & conioindre les vns auec les autres, pour attirer la puissance diuine, par les moyens elementaires, & celestes. Voila l'hypothese de Procle, Iamblique, Porphyre, & autres Academiques.† Sur laquelle hypothese on peut dire que le maistre en l'art Diabolique, duquel on imprime les œuures auec beaux priuileges, a fondé toutes les sorceleries & inuocations des Diables, qu'on imprime par tout auec priuileges des Princes, qui est l'vne des plus dangereuses pestes des Republiques. Car il compose des caracteres, qu'il dict propres aux Demons de chacune planette, lesquels characteres il veut estre grauez au metal propre à chacune planette, à l'heure qu'elles sont en leur exaltation ou maison auec vne conioinction amiable, & veut alors qu'on ayt aussi la plante, la pierre, & l'animal propre à chacune planette, & de tout cela qu'õ face vn sacrifice à la Planette, & quelquesfois l'image de la Planette, & les hymnes d'Orhee le Sorcier, ausqueles le Prince de la Mirande s'est trop arresté soubz ombre de Philosophie, quand il dit les hymnes d'Orphee n'auoir pas moins de puissance en la Magie, que les hymnes de Dauid en la Cabale, de laquelle nous parlerons en son lieu : & se vante d'auoir le premier decouuert le secret des hymnes d'Orphee, lequel estoit le maistre de la sorciere Medee. Mais on void que ces hymnes sont faicts à l'honneur de Satan, à quoy se raporte ce que dict Picus, *Frustra naturam adit qui Pana non at-*

† *Iamblicus in lib. de mysteriis.*

non attraxerit. Or par ce mesme moyen le maistre Sorcier instruict ses disciples en toute idolatrie, impieté, & sorcelerie. Iaçoit qu'il semble que les Academiques que i'ay dict, en vsoient par ignorance, & par erreur, & y alloient a la bonne foy pensant bien faire : mais Agrippa en a vsé par impieté detestable : car il a esté toute sa vie le plus grād Sorcier qui fut de son temps: & soudain apres sa mort Paul * Ioue escript, & plusieurs autres, qu'on apperceut vn chien noir qu'il appelloit monsieur, sortant de sa chambre, qui s'en alla plonger au Rosne, qui depuis ne fut veu. Or la loy de Dieu ayant sagement pourueu à telles impietez de ceux qui veulent lier la partie du monde inferieur à la partie superieure, pour marier le monde (comme dict Picus Mirandula) couurant soubs vn beau voile vne extreme impieté, & par le moyen des herbes, des animaux, des metaux, des hymnes, des characteres, & sacrifices, attirer les Anges, & petits Dieux, & par ceux-cy le grand Dieu Createur de toutes choses: pour obuier, dy-ie, à ceste impieté, Dieu semble auoir defendu bien expressement, qu'on ne feist point de degrez pour mōter " à son autel: ce que les Platoniques n'ayant pas bien entēdu, ont voulu par le moyen des Demons inferieurs, & demy-Dieux attirer les Dieux superieurs, pour attirer en fin le Dieu souuerain. No' dirons donc que les Platoniques, & autres Payens qui par vne simplicité de conscience, & par ignorance adoroient, & prioient Iupiter, Saturnus, Mars, Apollo, Diane, Venus, Mercure, & autres demy-dieux, viuās sainctement, prians, & ieusnans, & faisans tous actes de iustice, de charité, & de pieté, ont bien esté idolatres, mais non pas Sorciers, ny ceux qui sont en pareil erreur, encores qu'ils efforçassent de sçauoir les choses futures par moyens Diaboliques, attendu qu'ils pensoient faire chose agreable à Dieu. C'est pourquoy nous

* *Libro elogiorum.*

" *Exod. 20*

nous auons mis le mot ſciemment, en la definition du ſorcier. Mais celuy qui a cognoiſſance de la loy de Dieu & qui ſçait, que toutes ſes diuinations diaboliques ſont defendues, & qui en vſe pour paruenir à quelque choſe, ceſtuy la eſt Sorcier. On void donc que la plus certaine marque pour iuger la difference des bons & malins eſprits, de pieté & impieté, eſt de voir ſi on s'adreſſe aux Creatures au lieu du Createur pour paruenir à ſes deſſeings. Et d'autant qu'il y en a pluſieurs qui s'abuſent aux predictions, & prennent le bien pour le mal, il eſt beſoing de declarer les predictions & preſages.

DE LA PROPHETIE ET AVtres moyens diuins pour ſçauoir les choſes occultes.

CHAP. IIII.

LEs Grecs appellent le Diuin μάντιν, & μάντην παρὰ το μαντεύεσθαι, & d'autant que telles gens ſont remplis d'impoſtures & menteries, le François appelle vn homme menſonger, Menteur, qui ſemble eſtre tiré du Grec. Les Latins † l'appellent *Diuinum*, mal à propos, donnant vn tresbeau nõ aux ſorciers, auſſi biẽ qu'aux Prophetes. Le mot eſt venu de μαντεία quaſi μανεία, d'autãt que les Deuins enſorcelez, & poſſedez du maling eſprit eſtoient la pluſpart furieux, & la Preſtreſſe Pythias ne deuinoit point, ſi elle n'eſtoit en fureur. C'eſt pourquoy le mal caduc eſt appellé *morbus ſacer*, par ce que les ſorciers rauis ſont comme ceux qui ont le mal caduc. Les Hebrieux appelloient au commencemẽt les Deuins, *Videntes*, cõme Saul ayant perdu ſes Aſnes, alla cercher vn Deuin pour en ſçauoir des nouuelles, on luy diſt que Samuel eſtoit voyant, ‡ & demanda à ſon compagnon vne dragme d'argent

† *Cicero in libro de diuinat.*

‡ *à verbo rah, vidit, audijt, intellexit.*

pour

pour bailler au Deuin, & demandant à Samuel s'il estoit voyant: il luy dist qu'il estoit voyant: car (dit le + texte) les voyans ne s'appelloient pas encores *nabiim*, c'est à dire, Prophetes: lequel mot viẽt de *Naba*, qui est quasi tousiours en la coniugation passiue *, pour monstrer que la vraye diuination est receuë de Dieu. Et quant au mot de prophetie, qui est Grec, il signifie prediction, soit en bien, ou en mal. Et quant à ce que nous appellons Sorciers vsans de poudres, & gresses, les anciens, & mesmes Aristote les appelloit en son vulgaire *οἱ περὶ τῆς φαρμακείας*, & les Sorciers *φαρμακίδες*, comme on peut voir au liure 6. chapitre 18. & au liure 9. chapitre 17. de l'histoire des Animaux, ou il dict que les Sorciers se seruent de l'Hippomanes. Et pour entendre qu'elle diuination est licite ou illicite, nous dirons, que toute diuination est diuine, naturelle, humaine, ou diabolique. Et de ces quatre‡ nous dirons par ordre. La diuinatiõ premiere s'appelle diuine, cõme venant de Dieu extraordinairemẽt, & outre les causes naturelles. Et quant à celles cy nous en auons le tesmoignage de Dieu, quand il dict ainsi, S'il y a quelque * Prophete entre vous ie luy apparoistray par vision, & parleray à luy par sõge: mais quant à Moyse mon esclaue tresfidelle, & loyal entre vous, il n'en sera pas ainsi, car ie parleray à luy face à face. Auquel passage les Hebrieux † ont noté que la prophetie est vne largesse enuoyee de Dieu, par le moyẽ & ministere de l'Ange ou intelligẽce actiue sur l'ame raisonnable premierement, & puis sur l'imagination: & n'exceptẽt que la Prophetie de Moyse, qu'ils tiennẽt auoir esté faicte à Moyse immediatemẽt parlant à Dieu sans moyen & en veillant, ce qui est aussi signifié, quand Dieu dist à Moyse‡, I'ay apparu à Abraham, Isaac, & Iacob en mon nom Schadai, mais ie le ne leur ay pas monstré mon grand nom IEHOVAH, &

au der-

+ Samuel cap. 9.

* Nechi. Samuel 10. 11. Hieremia 26. vers. 9 Zacharia 13. 4.

‡ Quatre sortes de diuinatiõ.

* Num. 12

† Definitiõ de Prophetie. Rabi May-monus. li. 3. Nãri.

‡ Exod. c. 9

au dernier chapitre du Deuteronome, il eſt dict, qu'il n'y eut iamais Prophete ſemblable à Moyſe, qui cognut Dieu face à face. Et par ainſi tous les propos de Dieu en toute la ſaincte eſcripture aux Prophetes, ſe font par le moyen des Anges ou intelligences, ou en ſonges, & viſions: c'eſt pourquoy les Theologiens Hebrieux †, qui ont entendu la doctrine des Prophetes de bouche en bouche, ont bien diligemment examiné toutes les ſortes de ſonges & viſions diuines, que S. Auguſtin a compris briefuement en cinq eſpeces, y compris les ſonges humains, deſquels nous ne parlõs pas icy, & auſquels il ne faut auoir aucũ eſgard, comme il eſt dict en l'Eccleſiaſtique, ains ſeulemẽt à ceux qui ſont enuoyez de Dieu: combien que les vns & les autres ſont compris ſoubs le mot *chalach* qui ſignifie autant, que le Grec ἐνύπνιον, ou *ſomnium*, & les viſions *cherooth*, que Syneſius † appelle τὰ ὀναρθεάματα que les Latins ont appellé *viſiones*. Et la difference entre les deux eſt bien notable: & premierement pour la reception de l'vne & de l'autre: car le vray ſonge diuin ſe reçoit en dormant. Mais la viſion ſe faict en ſommeillant auec vne viue impreſſion en l'ame imaginatiue qui repreſente les choſes, comme ſi on les voyoit des yeux: pour inſtruire les hommes qui ſont de tout differents aux ſonges humains & des beſtes brutes, qui n'ont rien que l'impreſſion naturelle en l'imagination ainſi qu'elles ont eſté veuës en veillant. Or les moyẽs d'auoir les ſonges diuins, & d'approcher au degré de propherie, eſt deſpouiller premierement toute arrogance & vaine gloire, s'abſtenir des voluptés deshoneſtes & d'auarice, puis apres s'adonner à viure vertueuſement & ſur tout à s'employer à contempler, & cognoiſtre les œuures de Dieu, & ſa loy. D'auantage les anciens Theologiens * Hebrieux tiennent que la triſteſſe, & vieilleſſe grande, empeſche beaucoup l'effect

† Rabi Moſes Maimõ lib. 3.

† Syneſius in libro περὶ ἐνυπνίων.

* In libris Pirke a-b.th.

l'effect de Prophetie, & disent que la pluspaert des Prophetes estoyẽt ieunes. Et le plus haut poinct pour y attaindre est de louer Dieu d'vne certaine ioye & allegresse, & d'vn cœur entier, souuẽt luy chanter Psalmes, & mesmement sur les instrumens de Musique: c'est pourquoy le mot de prophetizer signifie aussi louer Dieu, comme en Samuel chap. 10. & 13. *behinaboto, cum Prophetizaret, id est, laudaret.* Et ne se faut pas arrester, pour entendre la force des visions, & Propheties diuines, aux discours des Philosophes qui en ont parlé à veuë de pays, & tiennent que celuy qui a le naturel mieux temperé void les songes plus veritables: car souuent l'homme estant au poinct de la mort, malade à l'extremité, prophetize n'ayant iamais Prophetizé en la fleur de sa force. Aussi Aristote ne sçachant en quoy se resoudre au liure des songes, dict, qu'il n'y a cause vray semblable de diuiner, si ce n'est vne cause diuine & occulte, & qui passe (dict-il) nostre entendement. Or il faict bien à noter ce qui est escript au XII. chapitre des Nombres, que Dieu ne se communique aux hommes, sinon en dormant (horsmis à Moyse) par songe & vision, & seulement aux Prophetes: pour monstrer la difference de la vision au songe, & du songe diuin aux songes humains, ou qui aduiennent par maladies: & entre les songes & visions diuines y a plusieurs degrez. Le premier degré de Prophetie est la reuelation en songe de s'adõner a biẽ, & fuir le mal, ou pour euiter les mains des meschans, & alors cestuy-là sentira en son ame vn precepteur, qui le rendra sage, & aduisé (comme disent les Hebrieux) & de cestuy-cy l'escripture dict, que l'esprit de Dieu s'est reposé sur luy, ou bien que Dieu a esté auec luy. Le second degré de Prophetie, est quand quelcun apperçoit en veillant quelque chose, qui entre en son ame, qui le pousse à parler à la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

louãge de Dieu, & de ses œuures, cõme on dit que Dauid alors cõposoit les Psalmes, Salomon les liures des Paraboles, qui contiennent les grãds & beaux secrets couuerts d'allegories. Mais Dauid & Salomon, n'ont pas esté au degré de Isaye, Hieremie, Nathan, & autres semblables, ainsi que les Hebrieux ont noté. Et toutes les fois, qu'on lit en l'escripture, que Dieu dist à Dauid, ou à Salomon, les Hebrieux interpretent par le moyen des Prpohetes, comme Gad, & Nathan, qui auoient les visions de Dieu pour les faire entendre à Dauid: comme Salomon auquel fut enuoyé Haiah Sillonite. Et mesmes ils tiennent que ce qui fut dict à Salomon qu'il seroit le plus sage & entendu qui fut oncques, ne fut pas vne vision, mais bien vn songe diuin. Aussi l'escripture dict, que Salomon s'esueillãt aperçeut que c'estoit vn songe. Et aussi quand il est dict, que Dieu apparut à Salomon la seconde fois, ils disent, que ce n'estoit pas vision. Le troisiesme degré est quand l'esprit purifié voit en songe quelque figure, soit homme, ou beste, ou autre chose, & au mesme instant, qu'on entend ce que veut dire la figure de ce qu'on void, comme en Zacharie fort souuẽt. Le quatriesme degré est quand on entend des paroles sans voir aucune figure de chose quelconque. Le cinquiesme degré est quand on void en dormant vn homme qui parle, & reuele les choses diuines. Le sixiesme quand il semble qu'on void l'Ange qui parle en dormant. Le septiesme, quand il semble en dormant que Dieu parle, comme Iesaye qui dict, I'ay veu † Dieu, & a dit, &c. & en Ezechiel, Michee, & autres semblables. L'huictiesme est quand la vision de Prophetie vient auec la parole de Dieu, & en ce degré les anciens Hebrieux mettoient les visions d'Abraham, horsmis celle qui fut en la vallee de Mambré qu'ils mettent au neufiesme degré. La dixiesme est quand

† Iesa. c. 5.

on void l'Ange face à face parlant comme au sa-
crifice d'Abraham. Le dernier,& le plus haut, est de
voir, & parler à Dieu face à face en veillant sans au-
tre moyen,qui fut propre à Moyse, comme il est dict
en l'escripture †: Et par ainsi quand Iesaye dict qu'il
a veu Dieu au chap.6. cela s'entend en vision, & non
pas en veillant: & quand on lit en Ezechiel, qu'il
a esté transporté en vn champ, entre le ciel & la ter-
re,tout cela se faict en dormant:car mesmes il en dict
qu'Ezechiel perçoit la muraille du temple de Hieru-
salem,& neantmoins il estoit en Babylone, comme
en cas pareil quand il fut dit à Hieremie, qu'il cachast
vn brayer en Euphrate, riuiere de Babylone, & quel-
ques iours apres qu'il estoit pourry: lequel Hieremie
ne fust oncques en Babylone. Ainsi est il de la toison
de Gedeon,& souuent les lieux,les temps, les person-
nes & autres particularitez sont specifiees par les pro-
phetes & neantmoins c'est vision. A quoy plusieurs
Payens & infideles n'ayant pris garde ont estimé que
toutes les Propheties & paroles de Dieu ont esté re-
uelees en veillant, & cerchent occasion de blasmer la
saincte escripture: car il y des choses en vision, qui
sont impossibles en veillant. Aussi void on en l'escri-
ture, que les Prophetes interrogez, ne respondent
que le iour suyuant, s'ils n'ont eu la vision preceden-
te,comme eut Aias le Prophete, qui respõdit soudain
à la Royne de Samarie femme de Ieroboam. Mais la
Prophetesse Holda dist aux Ambassadeurs du Roy
Iosias qu'ils attendissent la nuict, & Baleham dist aux
Ambassadeurs de Balac,qu'ils demeurassent la nuict,
où il y eut vision qui luy sembloit que son asne parla:
qui n'est pas en veillant comme plusieurs pensent. Et
mesme le Diable qui veut contrefaire les œuures de
Dieu, faisoit anciennement dormir les Prestresses
d'Apollon en la cauerne, ceux qui vouloient sçauoir

quelque chose de l'oracle de Mopſus s'endormoient au temple, comme dict Plutarque *, qu'il y eut vn gouuerneur d'Aſie, auec quelques autres Epicuriens moqueurs de toutes religions, qui enuoyerent vn ſeruiteur au temple de Mopſus auec vne lettre bien cachetee, où il y auoit ceſte queſtion, A ſçauoir ſi Mopſus vouloit que le gouuerneur luy ſacrifiaſt vn veau blanc ou noir. Le garçon eſtant de retour apres auoir dormy vne nuict au temple, diſt qu'il luy ſembloit auoir veu en dormant vn homme, qui ne luy diſt que ce mot, Noir: & depuis le gouuerneur creut à Mopſus & luy ſacrifia ſouuent. Mais il y a deux choſes bien remarquables, pour la difference de la Prophetie de Dieu, & des enchantemens de Satan. La premiere eſt que ceux, qui ſont inſpirez des Demons, ſont alors les plus furieux & inſenſez, & ceux qui ſont inſpirez de Dieu, ſont alors plus ſages que iamais. C'eſt pourquoy l'eſcripture dict de Saul, quand l'eſprit de Dieu l'euſt ſaiſi, il eſtoit vertueux, entier, & ſage, & fut deux ans, en ceſt eſtat: mais quand l'eſprit malin le ſaiſiſſoit il deuenoit furieux, & prophetizoit: Ainſi parle l'eſcripture †. Et quand il fut en l'aſſemblee des Prophetes, l'eſprit de Dieu le ſaiſit, & commença à prophetizer, & louer Dieu: C'eſt pourquoy les anciens Hebrieux diſoient qu'il ny a que les Sages qui ſoient Prophetes. Et tout le contraire ſe void des Sybilles & Propheteſſes d'Apollon, qui ne diſoient rien qu'en fureur & en rage eſcumante. Et ſe void auſſi le ſemblable des Prophetes demoniaques, qui deuiennent en furie extreme au parauant que deuiner. L'autre difference de la Prophetie diuine d'auec les enchantemens eſt, que la prophetie diuine eſt touſiours veritable, & celle du malin eſprit touſiours fauſſe, ou bien elle tire pour vne verité cent menſonges. C'eſt pourquoy Dieu dict en ſa loy, A cela vous cognoiſtrez les Prophetes,

* *De oraculorum defectu.*

† *Samuel lib. 1. c. 18*

Le mot de Prophete, eſt auſſi dit du Sorcier, & Enchanteur. Deuter. c. 13.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Prophetes, quand ils diront quelque chose, & n'aduiendra "point, ie n'ay pas parlé à eux. Et toutesfois "Deuter. 136. il ne faut pas iuger pour cela le Prophete faux, ou meschant, lequel aura eu don de prophetie, qui vient par fois, & non pas tousiours, & puis apres qu'il ayt vn songe humain, qui ne sera point enuoyé de Dieu, s'il dict qu'il aduiendra quelque chose & n'aduienne point, il y a bien erreur, mais il ne laissera pas d'estre homme de bien & craignant Dieu: Mais Dieu veut faire entendre, qu'il ne faut pas s'appuyer sur les songes humains. Et en l'Ecclesiastique il est dict qu'on se doibt garder de croire aux songes, s'il ne sont enuoyez de Dieu. C'est pourquoy de tous les Prophetes qui estoient au temps du Samuel, il n'y eut que Samuel qui fut appellé ‡ fidele & loyal, & qui iamais n'a dict ‡Libro 1. Samuel c. 3. Eccles. cap. penult. chose qui ne soit aduenue. Et de faict tous les Theologiens sont d'accord, que les saincts prophetes n'ōt pas tousiours eu le don de prophetie: Et tel n'a iamais eu qu'vne vision de Dieu, ou deux, ou trois songes diuins. Et quelquesfois Dieu continue ceste faueur toute la vie du prophete, comme à Samuel, Helie, Helisee, Hiah Silonite. Et quelquesfois la prophetie est donnee aux prophetes qui n'aduient pas, comme on lit de Michee qui auoit menacé Hierusalem, & Ionas auoit menacé & prophetizé que Babylon seroit rasee bien tost apres, & celle-cy dedans quarante iours, ce qui n'auint point: car Dieu fut appaisé par penitence. Cela est remarqué non seulement en Hieremie 26. & Ionas 3. ains aussi en Ezechiel 17. Mais ordinairement la prophetie a cessé en la vieillesse: cōme on void de Hieremie au chap. 51. il est dict que les paroles de Hieremie ont cessé, & neantmoins il cōtinue l'histoire. Les Hebrieux sur cela ont noté, que la prophetie alors cessa en luy. Et du vieillard Heli il est dict, qu'il ne voioit plus goute, ce que les Hebrieux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

entendent de la viſion Prophetique : Et de faict Samuel fort ieune en la viſion, pour declarer à Heli le iugement de Dieu donné contre ſa maiſon. Et c'eſt pourquoy on lit en Ioel le Prophete, qu'aux derniers iours les ieunes auront des viſions, & les vieux auront des ſonges. Or le ſonge eſt beaucoup moindre que la viſion. Quelquesfois auſſi l'infuſion & grace prophetique ſe faict ſur la partie raiſonnable & non pas ſur l'imaginatiue, ce qui peut aduenir pour la foibleſſe de l'imagination: ou bien l'infuſion ſe faict ſur l'imagination, & ne paſſe point à la raiſon, pour la foibleſſe d'icelle, & que la perſonne ne s'exerce pas à contempler. Quelquesfois l'infuſion eſt telle, que la perſonne eſt contraincte d'executer le mandement, comme on void en Hieremie, qui eſtoit ſeul prophete de ſon temps. Dieu luy commandoit en ſonges & viſions, de declarer au peuple, que la ville de Hieruſalem, que les ennemis aſſiegeoiēt, ſeroit forcee, le Roy & le peuple mis au trenchant de l'eſpee, le temple bruſlé, & la ville raſee. Il n'oſoit dire la verité : mais il dict que l'eſprit de Dieu preſſoit ſi fort, que force luy fut de declarer la Prophetie. Et lors le peuple cria qu'on le feiſt mourir & de fait il fut getté en vne foſſe pleine de fange & d'ordure, & endura la faim quelques iours, iuſques à ce que le Roy le manda en ſecret auquel il diſt la verité. Car ſouuent la prophetie, & le ſonge eſt enuoyé à l'vn, pour aduertir ou menaſſer, ou declairer la cōdemnation d'vn autre: Cōme d'Helie au Roy Achab, de Nathan à Dauid, & Haiah à Ieroboam: & neantmoins Dauid auoit l'eſprit de Dieu, mais il n'auoit pas la viſion prophetique, comme les autres prophetes, ou du moins il ne l'auoit pas ſi excellente. Et qu'ainſi ſoit, quād il vouloit faire la guerre ou entreprendre quelque choſe de conſequence, il mandoit à Gad le prophete ce qu'il verroit, ou bien il

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

disoit au Prestre qui l'accompaignoit, qu'il vestist l'Ephod, pour voir le vouloir de Dieu par *Vrim* & *Thummim*. Ces mots, *Vrim* & *Thummim*, sont Hebrieux que les 72. ont interpreté, Declaration & verité : & l'interprete Caldean les a laissez sans les interpreter, comme les Hebrieux auoient accoustumé de cacher les secrets: mais en Hebrieu ce mot *Vrim*, signifie lumieres, & *Thummim* perfections. C'estoit vne table, ou il y auoit douze pierres precieuses enchassees, & les noms des douze enfans de Iacob engrauez : laquelle table pendoit auec deux chenons sur la poictrine du grand Prestre, comme on void en Exode*. *Cap. 28.
Et aux Nombres † il est dict que Eleazar Pontife successeur d'Aaron interrogera selon la forme de Vrim, †Cap. 27.
& que selon sa parole & responce, on se gouuernera. Si la chose qu'on deuoit entreprendre deuoit bien succeder, les pierres à l'interrogatoire qu'on faisoit, donnoient vne viue lumiere : ou le Prestre inspiré de Dieu disoit ce qui aduiendroit: comme il se peut voir en l'escripture†, & en Iosephe aux ‡ Antiquitez, ou il dict que ceste lumiere cessa deux cens ans auant son aage, il nasquit 30. ans apres Iesu Christ. Les Grecs appelloient ce pectoral λόγιον, c'est à dire l'oracle, qu'on a tourné rationale : Car les Roys en toutes les actions de consequence demandoient conseil à Dieu par le Pontife, & s'il n'y auoit point de responce, c'estoit signe de l'ire de Dieu. C'est pourquoy Saul estant delaissé de Dieu, ne trouua responce aucune, dict l'escriture‡, ny par Prophetie, ny par songe, ny par Vrim, & Thummim : alors Saul dist qu'on luy trouuast vne sorciere, qui eust vn esprit Diabolique pour sçauoir l'issue de la bataille, qu'il donna le iour suyuant, ou il mourut. Et au contraire Dauid tousiours eut responce par vision de quelque prophete, ou par songe, ou par* Vrim, & Thummim, aussi faisoit il diligemment ce

†4. Esdra c. 2. & Nehem. 7.
‡ li. 3. c. 9.
‡ Samuel 1. cap. 28. vers. 9.
* Samuel 2. c. 2. & 5

qu'il luy estoit mandé:& Saul pour auoir obey fut delaissé de Dieu,& du peuple,& fut tué par ses ennemis. Et sur ce qu'il se vouloit excuser de n'auoir mis le Roy des Amacelites,& tout le bestial à mort, pour en sacrifier à Dieu,Samuel † luy dist que la desobeissance à Dieu estoit pire,que l'idolatrie & Sorcelerie:Et que l'obeissance valoit mieux, que tous les sacrifices du monde. Aussi lisons nous en Iob, que Dieu ‡, ayant pitié des hommes, les aduertist en songe, & leur tire l'oreille,les enseignant de ce qu'il faut faire, pour les rendre plus humbles, & le faict par trois fois. Mais s'ils n'obeissent à la troisiesme fois, ils sont delaissez. Et si celuy à qui Dieu enuoye son bon esprit pour le guider,ne luy obeist, l'esprit le menace de le quiter & abandouner: s'il se corrige, il n'est point abandonné: s'il ne s'amende, il est delaissé. Voyla donc les trois moyens, à sçauoir, la vision, les songes, & le pectoral ancien, par lesquels Dieu a declaré aux hommes sa volonté anciennement. C'est pourquoy le Prophete Balaham inspiré de Dieu,benissant le peuple d'Israel, disoit, O peuple heureux qui n'a point de sorcelerie ny de sortileges, mais auquel Dieu reuele les choses futures quand il est besoin.Et combien que depuis la publication de la loy de Dieu,& apres tant de propheties,visions, & iugemens de Dieu consignez és escriptures,& histoires sainctes,par lesquels nous sommes bien informez de la verité, & volonté de Dieu, & qu'il ne soit pas besoin de prophetes: neantmoins il est bien certain, que Dieu ne laisse pas d'enuoyer aux hommes,songes,visions, & ses bons Anges, par lesquels il leur faict cognoistre sa volonté, pour se guider,& instruire les autres. Et mesmes nous lisons és docteurs Hebrieux, que iaçoit que l'oracle de Vrim & Thummim cessast apres le retour de Babylone, si est-ce qu'il cõfessent que tousiours on oyoit quelque

voix

† Samuel cap. 16. Osee. 6.

‡ Iob. c. 33

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

voix diuine, que Ioſué fils de Leui appelle * *Betkol*, ** In libro Pirkeaboth*
c'eſt à dire, fille de la voix, que les Grecs appellent ἠχώ.
Et la vraye marque pour recognoiſtre ceux qui ont telles graces, il faut bien voir, & cognoiſtre leurs actions, & ſur tout quel eſt le Dieu, qu'ils adorent. Car il ſe peut faire, que tel aura viſion & ſonge, & dira ce qui eſt à venir, & aduiendra, & fera miracle, & neantmoins il preſchera qu'il faut adorer d'autres Dieux que celuy qui a faict le ciel & la terre: mais il ne faut pas pourtant y adiouſter foy: car c'eſt l'vn des ſignes, que Dieu a expreſſement articulé par * ſa loy, diſant ** Deut.c. 13.*
qu'il enuoye ce ſongeur, & ce prophete, pour eſſayer ſi nous l'aimons, & le craignons. Qui monſtre bien que Dieu n'enuoye pas ſeulement les ſonges veritables aux eſleuz & gens de biẽ, ains auſſi aux infideles & meſchans pour les faire precipiter plus rigoureuſement auecques eſpouuantemẽs. Les hiſtoires en ſont pleines, comme nous liſons des ſonges de Pharaon & de Nabuchodonoſor: & principalement aux princes quand il eſt queſtion de l'eſtat, & des choſes concernans le public. Mais ordinairement les meſchans ont des viſions terribles & eſpouuentables, comme dict Salomon au liure de la Sageſſe: & les bons, ores qu'ils ſoient quelquesfois effrayez par ſonges, ſi ont ils touſiours aſſeurance & conſolation: Ainſi liſons nous, que Veſpaſian ſongea qu'il ſeroit Empereur, quand Neron auroit perdu vne dent, ce qui aduient le iour ſuyuant. Et Antonin Caracalla eut vn ſonge, que ſon pere Seuerus tenãt vn glaiue luy diſoit, Tout ainſi que tu as tué ton frere, auſſi faut il que tu meures de ce coup. Et Hippias tyran d'Athenes ſongea le iour precedent qu'il fut tué, qu'il eſtoit precipité de la dextre de Iuppiter en terre. Artemidore eſt plein de telles hiſtoires. Encores il eſt à noter que la pluſpart des ſonges naturels ſignifient l'humeur, ou ma-

ladie naturelle du personnage : comme Galen escript que l'experience a faict cognoistre, que le songe de la cheute d'vne estoille, ou le bris d'vn chariot, estant le malade dedans le chariot, cela luy signifie sa mort. Les anciens remarquoiét les songes veritables au poinct du iour en celuy qui n'estoit point troublé d'esprit. L'escripture saincte baille vne reigle de n'adiouster foy au songes, s'ils ne sont éuoyez de Dieu. Et la marque est quand ils sortent d'vn homme de bien & veritable, ou d'vn meschant, pour exterminer. Mais les songes heureux des Sorciers, ou des Atheistes, ou de ceux qui meinét vne vie detestable, sont enuoyez des malins esprits, comme nous dirons cy apres.

DES MOYENS NATVRELLES *pour sçauoir les choses occultes.*

CHAP. V.

DIVINATION naturelle est vne anticipation des choses a venir ou passees, ou presentes, & neantmoins occultes par la cognoissance des causes enchesnees, & dependentes l'vne de l'autre, ainsi que Dieu les a ordonnees dés la creation du monde. I'ay posé ceste definition, pour faire iugement certain qu'elle diuination est licite, & qu'elle diuinatiõ est illicite ou Diabolique, suyuant les termes de la definition, que nous auons donnee du Sorcier. Or tous les Philosophes & Theologiens sont d'accord, que Dieu est la premiere cause eternelle, & que de luy dependent toutes choses. Car combien que Platon ait posé trois principes du monde, à sçauoir Dieu, la matiere, & la forme : si est-ce qu'au Timee, & au Theetete, & en plusieurs

en plusieurs * autres lieux, il met Dieu par dessus toutes les causes, & hors la suitte & ordre des causes. Aristote ‡ pareillement a demonstré, qu'il faut par necessité, qu'il y ait vn Dieu premiere cause, de laquelle toutes les autres dependent. Qui est pour oster l'impieté des Manicheans, qui ont voulu soustenir, qu'il y auoit deux principes, l'vn bon, l'autre mauuais: l'vn Createur du monde elementaire, & l'autre du monde celeste, & des bons esprits. Combien que Epiphanius dit que Marcion en mettoit trois, & Basilides quatre, qui sont opinions reprouuees, & detestables: car comme disoit Procle * Academicien, le Polytheisme est vn droict Atheisme, & qui met nombre pluriel, ou infini de Dieux, s'efforce d'oster le vray Dieu c'est dire, ἀπέιρια τὸν θεὸν ἀναιρεῖ. Mais les Philosophes ne sont pas d'accord auec les Theologiens de la suite des autres causes. Car les Academiques & Peripatetiques disent que Dieu est cause efficiente de la premiere intelligence, que les Hebrieux appellent *Metatron:* Et ceste-cy est cause de la seconde, & la seconde de la troisiesme, & consequemment des autres, iusques aux dernieres causes. C'est pourquoy Iulian l'Apostat suyuant l'erreur de Platon & de son maistre Iamblique, au liure qu'il a faict contre les Chrestiens est de ceste opinion †, blasmant les Chretiens qui tiennent que Dieu est principe & origine des choses visibles & inuisibles sans moyen, qui est toutesfois selon le texte formel de l'histoire sacree, ou il est dict, Au commencement Dieu a creé le Ciel & la terre, & puis chacune des creatures, comme il est porté par ordre de la creation des Anges, à fin qu'on n'attribuast la creation des choses aux Anges: Et les plus doctes aux secrets de la loy disent que ces mots, Dieu a creé le Ciel & la terre, signifiét la matiere, & la forme: pour oster l'opinion de ceux qui tiennent que

Dieu

* *7. Epist. septima ad Dionem.*

‡ *Physico.* 6 *& 8. & τῶν μετὰ φυσ.* 12.

* ἀπέιριαν τὸν θεὸν ἀναιρεῖν καὶ πολυθεότητα ἀθεότητα εἶναι.

† *Apud Cyrillum contra Iulianum cuius liber à Cyrillo penè transcriptus est.*

Dieu ne faiſt pas la matiere, ains ſeulement la forme eſtant ja au parauant la matiere confuſe: qui eſt vn erreur pernicieux. Vray eſt qu'il y en a qui tiennent comme Origine, que Dieu a touſiours par ſucceſſion creé des mondes infinis,& quand il luy a pleu il les a ruinez, à ſçauoir le mõde elementaire de ſept en ſept mil ans:& le monde celeſte de quarante neuf & quarante neuf mil ans, vniſſant tous les eſprits bien heureux en ſoy,& laiſſant repoſer la matiere confuſe ſans forme mil ans, & puis renouuellant par ſa puiſſance toutes choſes en leur premier eſtat & beauté, & raporterent le repos de la terre le ſeptieme an, & apres le quarante & neufieſme le grand iubilé,& pour ceſte cauſe il diſent qu'il n'eſt faict mention de la creation des Anges à la creation de ce monde, pour monſtrer qu'ilz eſtoient demeurez immortels apres la corruption des mondes precedens, ce que le Prince de la Mirande a tenu pour certain en ſes poſitions ſur la Cabale. Voyla que les Hebrieux + en leur ſecrete philoſophie tiennent,& Origine * auſſi: laquelle opinion combien qu'elle ne ſoit pas receue de quelques Theologiens, par ce qu'il ſemble que c'eſt entrer par trop auant aux ſecrets profonds de Dieu, ſi eſt ce qu'elle tranche l'impieté de ceux qui ſe mocquent de Spiridion, & autres Eueſques au Concile de Nicene, diſans que c'eſtoit choſe fort eſtrange, que Dieu depuis cent milliers d'annees, voire depuis vne eternité infinie ſe fuſt aduiſé depuis trois ou quatre mil ans de faire ce monde, qui doibt perir bien toſt: Et par ce moyen auſſi l'opinion de Rabi Eliezer auroit quelque apparence, où il dict, que Dieu a faict les cieux de la lumiere de ſon veſtement, comme de matiere: qui eſt ſuyuant le dire de ♱ Salomon, ou il ſuppoſe la matiere confuſe, au parauant la creation de ce monde & auſſi quand il dict qu'il n'y a rien de nouueau ſoubs

+ *Rabi Iuda, & Leo Hebræus, & cæteris.*

* *In libris περὶ ἀρχῶν.*

♱ *In libro Sapientiæ.*

soubs le Soleil, & toutesfois quand il y auroit eu des mondes infinis par succession, ce qu'il ne faut pas presumer, si faut-il confesser, que la premiere matiere fut creé de Dieu, ce qu'on ne peut nier sans impieté: autrement l'eternité de la matiere s'en ensuit, & la cause efficiente aussi tost que l'effect, & plusieurs autres absurditez ineuitables, que i'ay remarquees en autre lieu*, contre l'opinion d'Aristote impossible, & incompatible par nature, confessant, qu'il y a vne cause premiere comme il a demonstré. Aussi les Hebrieux, & les Academiques & Stoiques ont reprouué d'vn commun consentement, comme aussi Plutarque†, & Galen‡, & mesmes les Epicuriens s'en sont mocquez. Et par ainsi nous arresterons là, que Dieu a creé la matiere de rien, ce que le mot *bara* signifie, c'est à dire Creer: car autrement l'escripture eust dict *gassah* c'est à dire, Faire, comme quand il est dict, que Dieu a faict l'homme du limon de la terre, ayant pris la matiere, qu'il auoit ia preparee, & qui signifie aussi vn secret plus haut, c'est à sçauoir, que Dieu de l'ame a fait l'intellect, comme dict le Rabin Paul Riccius. Encores est-il bien à noter que ces mots, *Dixit & facta sunt*, le mot *amar*, ne signifie pas seulement, dire, ains aussi vouloir, de sa propre signification, & les Hebrieux l'interpretent ainsi: car Dieu n'eust pas addressé sa parole à la creature, qui n'estoit pas encores: mais depuis la premiere creation de toutes choses, Dieu a distribué ses Anges, par moyen desquels il renouuelle, & entretient ses creatures. Et quand on dict que Dieu est la cause efficiente, la forme, & la matiere du monde, ce n'est pas qu'il soit la forme du ciel, ou d'autre creature, mais que c'est luy qui donne estre à toutes choses, & que sans luy rien ne peut subsister. Quand ie dy Ange, i'entends generalement toute puissance, & toute vertu, que Dieu donne aux creatures,

aussi

* *In meth. Bodini c. 6*

† *In lib. περὶ τῆς ἐν τῷ τιμαίῳ ψυχογονίας*

‡ *In l. de placitis Hyppocratis, & Platonis.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

aussi bien que les esprits bons & mauuais, & les
hommes aussi, & les vens, & le feu s'appellent An-
† Psalm. 103. ges † en l'escripture *. Et par ainsi quand on voit
les cieux & lumieres celestes se mouuoir, cela se faict
* Psalm. 104. par le ministere des Anges, ainsi qu'on appelle An-
ge proprement, comme tous les Theologiens & Phi-
losophes confessent, & mesmes Aristote dict, que
s'il y a cinquante cieux, il y a autant d'Anges ou in-
telligences: non pas que Dieu ne puisse de son vou-
loir sans autre moyen, conduire toutes choses: mais
il est plus seant à la Maiesté diuine d'vser de ses crea-
tures. C'est pourquoy on lit en l'escripture que Dieu
est en l'assemblee des Anges, & que les malins esprits
se trouuent aussi en l'assemblee, comme dict Mi-
chee le Prophete, aux Roys de Iuda & de Samarie, &
Dieu parle à Satan en l'assemblee des Anges, comme
* Iob.c.1. il est dict en Iob *. Ce que tous les Hebrieux in-
terpretent du ministere des creatures, desquelles il se
sert en toutes choses. Nous auons dit cy dessus, com-
me il ne parle aux hommes que par ses Anges, aussi ne
fait il riẽ aux choses corporelles, que par les corps ce-
lestes, vsant de sa puissance ordinaire, ou immediate-
mẽt vsant de sa puissance extraordinaire: Ce qui est as-
† Cap.4. sez mõstré en la vision de Zacharie†, des sept lumieres
du chandelier (ce qui a depuis esté trãslaté au liure de
l'Apocalypse) & que l'Ange interprete au mesme lieu
des sept yeux par lesquels Dieu void, & les Anges qui
versent de l'huile de deux oliues à la dextre de Dieu
que tous les Hebrieux interpretent les sept planettes,
ausquels la vertu diuine est infuse, pour departir en
tout ce monde, Et par ainsi de s'enquerir de la vertu
des lumieres celestes, pourueu qu'on n'excede les
causes naturelles, il est, & a tousiours esté licite, & en
† In Theologicis sententijs. cela gist la gloire de Dieu, de faire choses si emerueil-
lables par ses creatures. C'est l'aduis de Damascene†,
& de

& de Thomas d'Aquin au liure *de Sortibus*, & au liure des iugemens Astronomiques : & de mesme opinion est aussi l'Escot: Et par ainsi il ne faut pas suyure l'erreur de Lactance Firmian, qui dict que l'Astrologie, Necromantie, Magie, Aruspicine, ont esté trouuees par les malins esprits : ce qui est bien véritable des autres, mais l'Astrologie, & la cognoissance des effects celestes est donnee de Dieu. Et combien que Caluin‡ de propos deliberé, comme il semble, voyant que Melancthon auoit en trop grande recommandation l'Astrologie, l'a raualee le plus qu'il a esté possible : neantmoins il a esté contrainct de confesser les effects esmerueillables des Astres : adioustant seulement que Dieu est par sur tout cela, & qu'il ne faut riẽ craindre à celuy qui se fie en Dieu. Et Ptolemee en dit bien autant, que le Sage commande au Ciel : c'est pourquoy Abraham* Abenesra, grand Astrologue entre les Iuifs dict, que les enfans d'Israel ne sont point subiects aux Astres, il entend tous ceux qui se fient en Dieu. Mais celuy qui ne craint point Dieu il passera, dict Salomon, sous la rouë : ou il est certain qu'il entend le ciel, & les vertus & influences celestes. Et par mesme moyen Philon Hebrieu interpretant les allegories de la Bible, ou il est dict que l'Ange Cherubin au deuant de Paradis, fait la roue d'vn glaiue flãboyant, il dit que c'est le ciel flamboyant, & plein de lumieres celestes par la force, & influence desquelles Dieu entretient ce monde materiel, laquelle matiere empesche l'homme brutal & adonné aux voluptez terrestres de s'esleuer en la cõtemplation des œuures, & merueilles de Dieu : ains sont comme enseuelis en leur corps, cõme en vn sepulchre. Desquels parle l'escripture au Psalm. 78. vers. 7. ou il est dict *Sicut vulnerati dormientes in sepulchris, quorum non es memor amplius, & ipsi de manu tua repulsi sunt* ; lequel passage trauaille plusieurs,

‡ *Au liure contre les Astrologues.*

* *Sur le decalogue.*

plusieurs, qui n'ont pas esgard aux allegories Hebraiques: mais l'interprete Caldean tourne ainsi. *Sicut occisi gladio dormientes in sepulchris, quorum non recordaberis amplius, & ipsi quidem à facie diuinitatis tuæ separati sunt.* Il entend par le glaiue le ciel, & influence naturelle de ceux qui suyuent le cours naturel, & vie brutale des bestes. C'est pourquoy il est aussi dict que Dieu diuisa les eaux qui sont soubs le firmament, qui sont les influences celestes, des eaux sur celestes, qui sont les Anges & monde intelligible. Nous auons encores vn tesmoignage de Dieu plus precis de la puissance qu'il a donné aux astres, quand il parle à Iob: Pourras * tu, dict-il, lier les Pleiades, ou desioindre les estoilles de la grand'Ourse? Produyras tu les Hyades, & si tu pourras gouuerner les estoilles d'Arcturus? Il a remarqué les astres de tout le ciel, qui monstrent la puissance la plus grande en ce monde elementaire, & qui se cognoist és saisons ordinaires, au leuant & couchant, heliaque, & chronique d'iceux. Puis apres Dieu en general dict à Iob, Sçais tu bien les loix du ciel? est-ce toy qui donne la puissance au ciel, qu'il a sur la terre? Qui sont tous passages, qui monstrent la grande puissance, que Dieu a donné aux corps celestes sur le monde elementaire. Aussi apres la creation des flambeaux celestes, Dieu dict qu'ils seroient pour signes des temps, & des ans, & des iours, qui ne signifie pas seulement pour conter les iours, car vn million d'estoilles ne seruiroient de rien. Or tant s'en faut que ceste puissance, & vertu si grande & si admirable des corps celestes diminüe en rien, que plustost par icelle la puissance de Dieu est rechauffee & reuelee à merueilles. Car si nous louons Dieu voyant la vertu d'vne pierre, d'vne herbe, d'vn animal, combien plus grande occasion auons nous de louër Dieu voyant la grandeur, la force, la clarté, la vitesse, l'or-

* Iob. 4. 38

dre, l

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

dre, le mouuement terrible des corps celestes? C'est pourquoy le Psalmiste ayant loué Dieu des choses qui sont icy bas, quand il vient à remarquer la puissance des Astres, il est raui hors de soy, & s'escriant dict ainsi ǂ.

Mais quand ie voy, & contemple en courage,
Les Cieux, qui sont de tes doigts haut ouurage, ǂ Psalm. 8.
Estoilles, Lune, & Signes differents,
Que tu as faicts, & assis en leurs rancs:
A donc ie dy à part moy ainsi comme
Tout esbahy, & qu'est ce que de l'homme?

Et à dire vray, le ciel est vn tresbeau theatre de la louange de Dieu, & plus on cognoist les effects de ces lumieres celestes, plus on est rauy à louer Dieu. Les plus lourdaux s'estonnent de voir qu'il y a plein flot de mer, quand la Lune est pleine ou nouuelle, & aux quartiers le flot est bas,, & qu'a chacun iour le flot se retarde d'vne heure, & en mesme pays, mesme region mesme climat, en diuers ports le temps du flot & reflot est diuers. Les pescheurs voyent que toutes sortes de coquilles sont vuydes: brief, les animaux, les plantes, & tous les elemens sentent vn merueilleux changement du sang, des humeurs, des mouëlles, au declin & accroissement. Et en la pleine Lune les charpentiers ne couperoient pas vn arbre pour bastir, sinon au declin de la Lune, autrement le bois est inutile à bastir, au mesme temps faut enter, & couurir les racines des plantes, vanner les grains & legumes au declin de la Lune, & infinis autres obseruations remarquees par les anciens, qu'on peut voir en Pline, liure 18. chapit. 32. Les Medecins confessent que les iours critiques des fieures & maladies sont tous regis par la Lune, & mesmes Galen en a faict plusieurs liures, s'estonnant d'vne chose qu'on void ordinairement en l'Horoscope du malade, que l'opposition ou

quartier de la Lune au Soleil donne vn changement notable aux malades : Et quand la Lune attainct l'opposition ou quartier du lieu ou elle est partie, quand la maladie a commencé, on void aussi souuent es pestes & autres maladies populaires que à chacun quartier en vn moment il tombe vn nõbre infiny de mort soudaine. Or Galen iugeoit par l'experiẽce qu'il auoit appris des obseruations de tous les anciens : car il ne sçauoit pas seulement le vray mouuement de la Lune, cõme il appert par ses liures*: Mais il eust biẽ plus esté estonné, s'il eust entendu les effects des autres planetes, & des conionctions, & regard des vnes aux autres, & aux estoilles fixes, mesmement sur le corps, & disposition de la personne. Car les anciens ont remarqué pour maximes, & par experience de plusieurs siecles, que Saturne & Marcure estant opposites en vn signe brutal, l'homme ordinairement, qui naist alors, est begue ou muet: que la Lune estant au leuant la personne est saine, & en l'eclypse, l'enfant qui vient à naistre ne peut viure : Et celuy qui naist en la conionction de la Lune, ne la faict pas longue. Brief les Arabes ayant cogneu la force des influences celestes sur les corps, ne vouloyent pas que le medecin fust receu s'il n'auoit la cognoissance d'Astrologie, & ceux là qui auoyent les deux s'appelloyent Iatromathomaciens en Grece. Et pour le faire court, par les influences celestes on void les humeurs, & la disposition naturelle des corps, & des humeurs. Et ce qui l'a faict blasmer a esté l'ignorance de ceux qui en ont escrip a veue de pays. Mais il ne faut pas que les Astrologues se meslent de iuger des ames, des esprits, des vices, des vertus, des dignitez, des supplices, & beaucoup moins de la religion, comme plusieurs ont faict, suyuant le faux monnoyeurs qui tirent bien la quinte essence des plantes, & mineraux, & font des huilles, & eau

De diebus decretorijs Hypocrates in lib. 1. prognosticon.

admi

admirables, & salutaires,& discourent subtilemẽt de la vertu des metaux,& transmutation d'iceux : mais auec cela ils font de la faulse monnoye:ainsi sont plusieurs Astrologues,apres auoir declaré par l'Horoscope,l'humeur & disposition naturelle du corps,ilz passent plus outre aux choses qui ne touchent en rien le corps, a sçauoir,aux mariages,aux dignitez,voyages, richesses, & autres choses semblables, ou les astres n'ont ny force n'y puissance:& quãd ilz auroyẽt quelque puissance, c'est impieté de s'en enquerir, & non seulement impieté,ains aussi vne extreme folie.Car si le Deuin predict faulsemẽt que l'hõme sera brusle ou pendu, le miserable souffre mille morts deuant que mourir,& sans occasion.Et si la predictiõ d'estre brulé est veritable, son mal redouble, & n'a iamais repos. Si le Deuin asseure à quelqu'vn faussement qu'il sera grãd & riche,il sera cause de luy faire dissiper les biens & d'estre vn fait-neant, soubs vne vaine esperance. Si la prediction est veritable, l'esperance differee faict viure la personne en langueur, comme dict le Sage : Et quand la chose aduient, le plaisir en est perdu : combien que Dieu permet ordinairement, que ceux qui s'enquierent de telles choses soyent frustrez du bien qu'ilz attendent, & que le mal qu'ilz craignent leur aduienne.Mais l'impieté de ceux est inexcusable, qui font seruir la religiõ aux influences celestes:comme Iulius Maternus,qui escript que celuy qui à Saturne au Leon, viura longuement, & en fin apres sa mort qu'il montera au ciel, & Albumasar, qui a tenu que celuy qui faict son oraison à Dieu, estant la Lune conioncte à vne autre Planette, que ie ne mettray point, & tous deux au chef de Dragon, obtiendra ce qu'il demande : ce que Pierre d'Appon maistre Sorcier, s'il en fut oncques, dict auoir practiqué, pour attirer les hommes à telle mes-

chanceté: En quoy il n'y a pas moins d'impieté, que d'ignorance: attendu que le chef, & queüe du Dragõ ne sont rien que deux poincts d'vne intersection imaginaire, & de deux cercles imaginaires, & qui n'ont ny estoille, ny planette, & variables à tous momens: combien que Albuzamar est encores plus detestable d'auoir osé limiter la fin des religions par les influences celestes, en ce qu'il a dit que la religion Chrestienne finiroit l'an 1460. & neantmoins il y a plus de cent ans, que le temps est expiré. Et en cas pareil Arnoldus Espagnol ineptement auoit predict que l'Antechrist viendroit l'an 1345. & le Cardinal d'Ailly, qui a remply son liure de tels mensonges, discourant de la fin des 3. religions, suppose qu'il y a sept mil sept cẽs cinquante & huict ans depuis la creation du monde, ou il a failly de quinze cens ans par le calcul approuué des Chrestiens, & des Hebrieux, faisant aussi en l'Horoscope de la creation du monde, que le Soleil soit au Belier, lequel neantmoins estoit en la Libre par le texte formel * de la Bible, ou il appert que le premier iour du monde fut celuy que nous disons le dixiesme du septiesme mois, qui est le signe de la Libre. Cypriã Leouice de nostre aage a bien passé outre: car il dict que la religion de Iesus Christ, & la fin du monde sera l'an 1583. Et l'asseure en sorte, qu'il dict: *proculdubio alterum aduentum filij hominis in sede maiestatis suæ prænuntiat*, pour la grande conioinction en la triplicité aquatique de Iesus Christ: qui est vne incongruité notable en Astrologie, & impieté en termes de religion: car iamais Planette ne ruina son signe ny sa maison, & Iuppiter est conioinct aux poissons, en la conioinction qu'il craint si fort, qui est le signe de Iuppiter conioinct auec Saturne, qui est son amy. Et puis qu'il asseuroit tellement, qu'on n'en doit aucunemẽt doubter, c'est vne extreme folie à luy d'auoir taillé pour

* *Exod. c. 25. Ioseph. c. 3. l. 5. ant. Rabi Abraham Abenesra in 7. cap. Dan. initium mũdi in mense Tisri cõstituunt, qui mensis est Septẽber.*

trente

trente ans d'Ephemerides apres la fin du monde, cõme il a fait. Et le iugement de Cardan n'est pas moins inepte, qui a calculé, & faict imprimer l'Horoscope de Iesus Christ en Italie, & en France, disant que Saturne en la neufiesme maison signifioit la desertion de la religion, & Mars auec la Lune en la septiesme mõstroit le genre de mort: Chose ridicule, attendu que Mars estoit en son propre signe, qui est ignee. Mais l'impieté est beaucoup plus grande de vouloir asseruir la religion aux Astres, comme aussi a faict Abenesra qui auoit predit, qu'il naistroit vn grand capitaine, pour afranchir les Iuifs, qu'il appelloit Messie, l'an 1464. ce qui n'est point aduenu. Laissant doncques ces opinions, & diuinations pleines d'impieté, & d'ignorance, nous nous arresterons seulement aux naturelles predictions, pour le regard des influences celestes sur les corps, & sur les humeurs. Vray est que les esprits, & meurs des personnes, suyuent bien souuent les humeurs, comme dict Galen, au liure qu'il a faict, Que les mœurs suiuent les humeurs: mais cela n'est point necessaire, & n'y a qu'vne inclination naturelle, & nõ pas necessité. Et par ainsi quand nous lisons que la langue saincte (par laquelle Adã, ainsi qu'il est escript au Genese, nomma toutes choses selon leur proprieté naturelle appella Saturne *Sabath* c'està dire Reposé & tranquille pour l'inclination naturelle de ceux qui ont Saturne maistre de Horocospe, qui sõt ordinairement melancholiques, reposez, & contemplateurs: & Iuppiter *zadec*, c'est à dire, Iuste, par ce que ceux-la qui ont Iuppiter chef de l'Horoscope semblent enclins à la iustice politique, & Mars *martis*, qui signifie robuste, pour l'inclination naturelle qu'il donne, estant maistre de l'Horoscope, rendant aucunement les hommes Martiaux, & propres au trauail, & consequemment ainsi des autres: Si estce que tout cela

n'emporte rien qu'vne inclination, ſans aucune ne-
ceſſité. Nous ferons meſme iugement des grandes
conionctions des hautes Planettes, aux triplicitez dif-
ferentes, apres leſquelles les anciens ont remarqué
de notables changemens és republiques & empires.
Et neantmoins i'ay monſtré ailleurs†, qu'il n'y a
point de neceſſité. Ioinct auſſi, qu'il a eſté impoſ-
ſible depuis trois mil ans ſeulement, que nous auons
les obſeruations Aſtronomiques (car la plus ancien-
ne eſt de Sennacherib Roy d'Aſſyrie) faire experien-
ce, pour y aſſeoir certain iugement. Auſſi voyõs nous
que Ptolemee & Firmicus ont donné la triplicité d
feu aux peuples de Septentrion : & Albumazar* l'a
donné à l'Orient, & la triplicité des eaux au mydi
qui a eſté ſuiuy de Paul Alexandrin†, & de Henry d
Malignes: Et neantmoins Alcabice Caphar, Abena
cra, Meſſahala, & Zael Iſraelite donne la triplicité d
terre aux peuples Meriodonaux. Or il eſt impoſſibl
de faire certain iugement à l'aduenir des change
més des republiques, ſans eſtre aſſeuré de ce fondemé
cõme i'ay monſtré plus amplement au liure de la Re
publique, & pour ceſte cauſe, ie le trancheray plu
court. Et par ainſi il ne faut pas determiner, n'y vſe
de predictions fortuites, & qui ne ſoyent fondées e
experience: & neantmoins quelques experiences, qu
l'on puiſſe auoir, il faut touſiours raporter la domina
tion du tout à Dieu, qui peut arreſter le cours du So
leil, & de la Lune, comme il feit à la requeſte de Ioſue
& de faire retrograder le Soleil, comme il feit ayan
prolongé la vie au Roy Ezechie de xv. ans: Et n'y
doubte que l'homme qui ſe fie en Dieu ne ſoit plu
fort & plus puiſſant, que toutes les influences celeſte
C'eſt pourquoy vn ancien Platonicien diſoit, que c
luy qui ſuit le cours de nature, il s'aſſeruit à la fatal
deſtinee, & cours naturel ordõné à toutes choſes el
mentaire

† In lib. de repub. & de methodo hiſtoriarũ.

* In ſexti magni introductorij

† In inſtituti. art. Apoteleſmatica.

mentaires : & celuy qui est agité du bon esprit. il surpasse toutes les destinees. Mais tout ainsi que la science de nature, des astres, & lumieres celestes, decouure la grandeur de Dieu, aussi les impostures des erections Arabiques sont damnables, & illicites. Et de ceux-cy est entendu le decret du Concile de Tolede premier, chapitre 8. & le Concile de Carthage 4. chapitre 89. Les autres diuinations naturelles sont plus claires, qui se prennent de la disposition du temps, pour estre l'experience ordinaire : toute la science de Metheores est composée de telles choses, c'est à sçauoir des impressions de feu en la haute regiõ, ou de la generation des corps imparfaicts en la moyenne region de l'air, comme de voir la Lune rouge, signifie les vens: palle, signifie les pluies : claire signifie beau temps. Car l'exaltation fumeuse qui cause les vens, & tout ainsi que la fumée qui rend la flamme du feu rouge, & le charbon noir embrazé, est rouge, comme dict Theophraste, par ce que la noirceur, & clarté sont cõfuses: la vapeur humide cause la pluye, & oste la clarté sereine de la Lune, & l'air estant net, icelle clairté se void sans aucun empeschemẽt. Or telles diuinations naturelles sont d'autant plus certaines que l'experience respond à la cause, qui n'est pas difficile, comme elle est quand on veut cercher la cause pourquoy la pluye aduient plustost en vn temps qu'en l'autre. Alors l'Astrologue dira, que l'obseruation des anciens monstre que la Lune conioncte aux Hyades, ou Pleyades, ou bien aux estoiles du Cancre excite les vapeurs, & par consequent la pluye. Mais il y en a de bien plus certaines les vnes que les autres, comme celle que tous les anciens ont experimenté, & qui se cognoist à veue d'œil, que la quatriesme & sixiesme Lune estãt claire & sereine, dõne certain presage de toute la Lune, s'il n'interuient quelque conionction notable: Et

toutesfois on n'a iamais encores descouuert la cause: ce que Virgile a bien noté, quand il dict:

Sin ortu in quarto (namq; is certißimus author)
Pura nec obscuris in cœlum cornibus ibit,
Totus & ille dies, & qui nascetur ab illo,
Exactum ad mensem pluuijs, ventisq;, carebunt.

Le liure d'Aratus est plein de telles choses, qu'il n'est besoin d'escrire par le menu. Ie laisse à parler des predictions naturelles des medecins, que chacũ peut voir & Galen & Hyppocrate en ont traicté par toutes leurs œuures, & principalement au liure *De arte parua*: comme quand il dict que la personne sentant vne foiblesse & tremblement aux nerfs, peut s'asseurer de la goutte à venir. Et si la disenterie commence par la melancholie, elle est mortelle. Encores y a il la Phytoscopie, qui est la prediction des choses occultes par les plantes, comme la verge de Coryles, ou Coudres, diuisee par moytié, tenue en la main, inclinee de la part ou il y a des metaux. Et c'est chose assez experimentee par les metalliques. Aussi met on de la terre de miniere, pour la faire croistre plus haute. Toutes ses predictions cogneues par l'experience, encores que les causes soient occultes, & ignorees, neantmoins elles sont naturelles, & la recerche d'icelles descouure la grandeur, & beauté esmerueillable des œuures de Dieu. Or tout ainsi que les moyens naturels que Dieu nous a dõnez pour sçauoir les choses occultes & futures, sont bons & louables, aussi sont tous les moyẽs naturels qu'ils nous a enseignés pour nous entretenir, nourrir, vestir, maintenir en santé, force, & allegresse, & pour guarir les maladies, pourueu qu'on recognoisse, que la force des alimens, des medicamẽs, & autres puissances occultes, qui sont és elemens, plantes, pierres, metaux, animaux, viennent de Dieu qui retire sa force, quand bon luy semble, & qui rõpt

la force

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

la force du pain, comme il est dict en la loy de Dieu, quand il enuoye la famine. Mais celuy qui prend la force ou la puissance des choses naturelles, comme procedans d'elles, faict iniure à Dieu, auquel appartient la louange. C'est pourquoy Galen à la fin des xx. liures qu'il a faict de l'Vsage des parties du corps humain ayant descouuert les secrets admirables qui y sont, conclud ainsi: Il me semble, dict-il, que nous auons chanté vn beau chant d'honneur à la louange de Dieu. Et encores mieux Seneque, blasmant ceux qui disoyent, nature faict cecy, nature faict cela: *Tu naturæ in Deo nomen mutas*, c'est à dire tu chãge nature en Dieu. Combien seroit il plus beau de dire, Dieu fait cecy, Dieu fait cela? En toute l'escripture saincte, ce mot de Nature, ne se trouue iamais, ainsi tousiours il est dict, Dieu a faict faire cecy, Dieu a faict faire celà, vsant du verbe transitif Hebrieu *hiphel*, c'est a dire, fait faire, que les Grecs & Latins ont traduict par vn verbe actif, lequel abus a esté cause de plusieurs erreurs, de ceux qui ont attribué choses indignes à la maiesté de Dieu. Cõme quand il dict, Dieu a osté les roues des chariots de Pharaõ: Dieu a tué tous les aisnés d'Ægypte: Et neantmoins il est tout certain, qu'il n'a rien fait que par ses Anges, car il commanda à son peuple de Marquer le sursueil des portes du sang de l'Agneau Paschal: à fin, dict-il, que voyant le sang, ie passe outre sans vous toucher‡, & que ie ne souffre, que le destructeur entre en vos maisons. C'est la coustume de l'Escripture saincte, d'attribuer à Dieu les œuures de ses creatures, soit bien ou mal, comme quand dict Esaye, *Nullum est malum in ciuitate, quod non fieiri fecerit Dominus*. & en Hieremie chap. xxxii. *Omne malum hoc venire feci super locum istum*, c'est à dire, qu'il n'y a calamité n'y affliction, que ie n'aye faict venir en ce pays, & en ceste cité, combien que les ma-

‡ Exod. cap. 12.

lins esprits, & les plus meschans hommes en soyent ministres : comme il est dict en Malachie, Ie tanseray le deuorateur, à fin qu'il ne gaste voz fruicts, & rende voz vignes steriles, à fin de n'auoir autre recours qu'à Dieu, & ne craindre autre que Dieu, & ne rendre grace ny louange qu'à Dieu seul. Ce n'est pas que les Hebrieux ayent ignoré la difference des œuures de Dieu, & de nature: car Salomõ l'a souuent remarqué, quand il dit aux allegoriers, l'enfant est sage, qui obeist aux mandemens du pere, & n'oublie pas la loy de la mere: Il entend les commandemens de Dieu, & la loy de nature. Car toutes les idolatries detestables ne sont venues que pour auoir laissé Dieu, & rendu l'honneur, & la grace des biens que nous receuõs au Soleil & lumiers celestes, puis aux esprits, & en fin aux moindres creatures comme les Ægyptiens, qui adoroyent les bœufs, par ce que l'vn des plus grands profits reuient du bœuf, & les Palestins Amoreans adoroyent les moutons, qu'ilz appelloyent *Estherot*, & qu'ilz mangeoyent. Il suffira donc de ce qui est dict pour faire entendre que les moyens naturelz pour paruenir à quelque chose, sont licites & ordonnez de Dieu: quand on luy en rapporte l'honneur, & louange, & non pas à la creature: soit pour sçauoir les choses futures & occultes: soit pour effectuer toute autre chose: comme de cercher les mines par la marque de certaines pierres & plantes, non par moyens diaboliques. Mais ie ne puis passer par souffrance, ce que Iean Picus Prince de la Mirande, aux positions Magiques escript que la Magie naturelle n'est que la pratique de la Physique, qui est le filet auquel Satan attire les plus gentils esprits, qui pensent que par la force des choses naturelles on attirera, voire on forcera les puissances celestes. Et neantmoins en la XXIIII. position le mesme autheur soustient qu'il n'y a rien qui ait

[illegible]it plus grande force en la Magie, que les figures & caracteres : Et en la position XXI. il soustient, que les parolles Barbares, & non significatiues ont plus de puissance, que celles qui signifient quelque chose. Nous auons monstré la vanité, ou pour mieux dire, l'impieté de telles choses. Mais pour descouurir le secret de telle imposture que le mesme autheur a couuerte, ou celuy qui a emprunté son nom, nous voyōs en la XXIX. position sur les Hymnes d'Orphee ces mots, *Frustra naturam adit, qui Pana non attraxerit*: Pour neant on vse des choses naturelles, qui n'aura attiré Pan, c'est à dire qui n'aura inuoqué Satan. Car tous les anciens ont entēdu par le mot de Pan, ce que les Hebrieux appellent Satan, & par les terreurs Paniques, ilz ont tousiours signifié les frayeurs des diables, & ceux qui souffrent les Dæmoniaques fuyant les malins esprits, quand ils viennēt les vexer : & Plutarque au liure *de Oraculorum defectu*, appelle le Prince des Dæmons, le grand Pan, à la mort duquel les autres Dæmons furent ouys faire de grands cris, & gemissemens, au temps de Tibere l'Empereur : laquelle histoire est aussi confirmee par Eusebe aux liures de la Præparatiō Euangelique. Et par mesme moyen en l'vnziesme position, ou il parle de Leucothea, il entēd la Lune, que les Hebrieux appellēt *lebanach*, c'est à dire, la Blanche, & en la XIX. position, ou il dict, qu'il n'y a rien, qui puisse auoir effect en Magie, *sine Vasta*, il entēd les sacrifices faicts par feu. Le mesme autheur faict de la Cabale vne vraye magie pernicieuse, & qui destruit entieremēt les fondemens de la loy de Dieu: ce que chacun pourra cognoistre, qui y regardera de pres : car la Caballe n'est rien autre chose, que la droicte interpretation de la loy de Dieu couuerte soubs la terre : Et neantmoins son but est de faire des miracles par la force des lettres & caracteres. I'ay bien

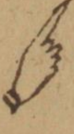
bien voulu descouurir ceste imposture, à fin que ceux qui lisent Agrippe le maistre Sorcier,& ceux qui sont de mesme opinion, ne soient abusez, vsant de pierres, de plantes,& autres choses naturelles pour attirer les forces & influences celestes. C'est pourquoy Hippocrate au liure *de morbo sacro*, deteste les Sorciers, qui se vantoyent de son temps d'attirer la Lune: car ce seroit, dict-il, asseruir les Dieux à telz impostures,& assuiettir le Ciel & la terre aux hommes, contre tous les principes de nature, & contre le texte formel, de la Saincte Escripture en Iob, ou Dieu parle des loix qu'il à donné au Ciel sur la terre. Aussi l'imposture se descouure par les caracteres & figures Diaboliques, & par les mots Barbares, & quelquesfois intelligibles, qui ne tiennent rien des Elemens, n'y de la matiere, n'y des formes naturelles, n'y des qualitez naturelles qu'elles qu'elles soyent. Il ne faut donc pas soubz le voile de nature couurir ses sorceleries, vanitez, & superstitions Payennes des Idolatres,& Sorciers: comme plusieurs Sorciers, qui faisoyent anciennement croire que les Sorceleries n'estoyent que la force des plantes, des animaux, des pierres, des mineraux, & des corps celestes: comme les Arabes ont voulu faire croire, pour faire estimer leur science,& faire eschapper ses Sorciers:& de ceste opinion est Auicéne, Agazel, Alpharabius, & Agrippa de nostre aage: qui estoit aussi vne opinion, qui eut quelque temps son cours, ainsi qu'on peut voir en Pline liure XXVI. cha. IIII. que l'herbe Ethiopide faict seicher les estangs & riuieres,& fait ouurir toutes choses fermees: & l'herbre Achimenide iettee au camp des ennemis, les faict trembler de peur & fuir: & l'herbe Laace, que les Roys de Perse bailloyent à leurs Ambassadeurs, faisoit venir abondance de toutes choses: c'est à sçauoir, les lettres patentes du Roy de Perse,

de Perse, qui faisoit trembler tous les peuples. Nous ferons mesme iugement de ce que dict Pline de la Veruaine, que les Grecs appellent herbe sacree, que les Magiciens disent guarir toutes fieures, & toutes sortes de maladies, & donner l'amitié de toutes personnes. Mais l'Autheur Pline s'en mocque, & tous les medecins, qui ont trouué par longues experiences qu'elle ne peut rien de tout cela, non plus que l'herbe Cynocephalique, qui passe toutes les autres, & Nepenthes d'Homere, & l'herbe Moly, de laquelle Pline se mocque à bon droict, nō pas qu'il n'y ait de beaux secrets de nature cachez, comme tresors, & qu'on descouure tous les iours, mesme en l'abstraction des quintes essences par le feu, & neantmoins ces vanitez que Pline recite, ne s'y trouuent point. Nous ferons pareil iugement de ce que Pline † recite de Democrite qu'il y auoit certains oyseaux, du sang desquels meslé, naissoit vn dragon, lequel mangé faisoit entendre la langue des oyseaux : mais il deuoit aussi dire de la langue des Veaux. Nous dirons le semblable du Diamant contre les enchantemēs, du courail rouge contre les charmes, du Iaspe contre les vmbres demoniaques, du Lyncurium contre les prestiges, & de ce que dict Dioscoride liure 5. chap. 15. que la pierre Memphitique pulverisee, & beuë auec du vin & de l'eau, rend la personne stupide du tout. Nous auons dict que les predictions diuines, ou propheties ne viennent ny par nature, ny par la volonté des hommes, ains par inspiration de Dieu neuëment, & sans moyen, ou par le moyen des Anges, & que les predictions naturelles se font par la cognoissance des causes preallables aux effects : & les moyens naturels de paruenir à quelque chose, se font par voye ordinaire des causes à leurs effects. Or les predictions humaines, iaçoit qu'elles dependent aucunement de la nature

† Lib. 10. & Gellius lib. 10. c. 12. & Philostrat. Lemnius.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ture des choses, toutesfois on les peut appeller humaines, d'autant qu'elles ne sont pas tousiours certaines, comme la nature, n'y tousiours incertaines, soit pour l'ignorance des causes, soit pour l'imbecillité de l'esprit humain, & chacun en son estat par l'experience faict des predictions. L'homme Politique voyant que les meschancetez demeurent sans peine, & les vertus sans loyer en vne republique, predira la ruyne d'icelle: Mais d'autant que cela ne depend point de causes naturelles, & que ceste prediction ne luy est point specialement declarée de Dieu, on peut l'appeller humaine, & qui est licite: mais il ne faut pas l'asseurer pour certaine & indubitable: car ce seroit entreprendre sur le conseil de Dieu, qui maintiẽt souuẽt vne ville contre toute la puissance humaine, par les vœus, & prieres des gens de bien. C'est pourquoy Dieu promist à Abraham, s'il y auoit dix personnes qui ne fussent infectees des meschãcetez de Sodome, qu'il ne destruiroit point le pays: Mais quand tu vois que Dieu au Ciel retire coup àcoup les hommes vertueux, dy hardiment, l'orage impetueux viẽdra bientost ruyner c'est Empire. Et tout ainsi que le Politique a ses predictions, aussi les maistres Pilotes preuoyent les orages, les vens, les pluyes, les tempestes par experience ordinaire, encores qu'ilz n'ayent aucune cognoissance des mouuemens celestes: Et les Bergers en cas pareil perdisent la peste des brebis, qu'on appelle Clauelee, voyant le foye des lieures pourry: & les Laboureurs predisent la fertilité de l'année, au seul regard de la graine de moustarde, ou des Ribez s'ilz sont fort espais, & autres semblables, qu'ilz ont par experience, sans cognoissance des causes naturelles, ny reuelatiõ diuine: Et telles predictiõs ne sont point illicites, si ce n'est qu'on les voulust asseurer comme chose infallible, comme nous pouuons dire en cas



parei-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

›areil de la metopoſcopie", qui iuge des paſſions in- "Dicta frontis inſpectione.
erieures de l'homme au ſeul regard du viſage, entre
eſquelles il y en a de naturelles : comme la rougeur
oudaine ſignifie la honte, paillir ſoudain ſignifie
rainɖte, & qui ont leurs cauſes naturelles : Mais il y
n a qui ſont plus humaines, que naturelles : comme
:s yeux de Hyboux luyſans, ſignifient le plus ſouuent
ruauté : Tels les auoit Sylla & Caton le Cenſeur, ou
ien s'ilz ſont marquez de goutter de ſang. Ainſi dit-
n des Camus, qu'ilz ſont choleres & impatiens : Et
u contraire les grands nez ſont plus prudens & pa-
ens. C'eſt l'vn des epithetes que Dieu s'eſt ordóné à
iy meſmes, parlant* à Moyſe, entre les onze proprie- *Exo.c.34
ez il s'appelle *æræch apaim*, c'eſt à dire, Grād-nez, ainſi
ue l'edition Compluten ſe d'Eſpagne, & d'Anuers,
e mot à mot interprete, & en pluſieurs lieux de la
ible, ou il s'appelle le Dieu au grand nez, que tous
s interpretes tournent patient, & par ſon contraire
ſar apaim c'eſt à dire, Court nez : les Hebrieux inter-
retent, Soudain en cholere. En quoy il nous eſt mó-
ré auſſi, que la Metopoſcopie naturelle n'eſt point
licite, & de faiɖt en tout l'Orient ilz ſont fort expe-
mentez en cela. Si eſt-ce qu'il ne faut pas en faire loy
faillible : car il ſe trouue des hommes ſi maſquez,
qui ſçauent ſi bien couurir, & diſſimuler leurs na-
rels, qu'ilz ſont entierement maiſtres de leurs viſa-
s, en ſorte que pluſieurs ſe voyans trompez en ont
iɖt le Prouerbe, *Fronti nulla fides.* C'eſt pourquoy
lcibiades s'eclata de rire, quand il ouyt dire à Zophi-
Phyſiognome, que Socrate eſtoit dameret & pail-
d, & fort cholere : Et neantmoins Socrate le cófeſſa:
ais il diɖt que l'amour de ſageſſe l'auoit tout chágé.
uſſi voyons nous que tel porte le viſage d'vne vier-
, qui a le cœur d'vn lyon, comme eſtoit Alexandre
grand : Et bien ſouuent celuy qui porte vn lyon
au front,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

au front, à vn lieure au cueur. C'est pourquoy la Me topofcopie, & les predictions d'icelles font huma nes, pour l'incertitude aussi, quoy qu'on attribue Aristote le liure de la Physiognomie, qui compren la Metoposcopie qui n'a rien du style d'Aristote. par ainsi en ostant l'asseurance & necessité qu'on m en la Physiognomie & Metoposcopie, l'vsage natur ne peut estre blasmé. Mais il n'y a propos ny appare ce aucune, de mettre la Chiromantie, ou Chirosc pie au rang des arts Physiognomiques, attendu q les principes des maistres, qui en ont escript, sont co traires comme le feu & l'eau, & qui plus est, les line ments changent pour la plufpart, & ne font iama semblables en enfance, aage florissante, & en vieille se. Quand aux autres predictions populaires ie lai d'en parler par ce qu'elles ne meritent qu'on en fa mise, ny recepte, comme d'ouyr chanter les ran trop fort, signifie pluye: & que le Plongeon se iette l'eau, & que les grues se retirent des eaux, & autr semblables infinies, qui sont humaines, & depende aussi en partie des causes naturelles. Il y a d'autr predictions humaines, & toutesfois illicites: d'auta qu'elles attirent apres soy vne superstitieuse creanc & craincte des choses vaines par cõsequent vne de ance de Dieu. Car il faut tenir pour maxime indub table, que celuy qui craint, ou qui croit les predicti superstitieuses, a tousiours defiance de la puissance Dieu, comme anciennement celuy, qui en sortant sa maison chopoit du pied contre l'essueil, tiroit presage de malheur cõme ils disét, qu'il aduint a Br tus le iour qu'il tua Cesar: ou si l'anneau tombe, qu le mary le met au doigt de sa fiancee. Et en cas sen blable les anciens auoient vne coniecture, qu'ils a pelloient *Palmirum Augurium*, quand vn membre tre failloit, chose qui est naturelle, & qui a ses causes n turell

turelles auec soy. Et ordinairement le malheur aduiēt
à celuy qui croit telles choses, par vne iuste vēgeance
de Dieu, & iamais à celuy qui s'ē mocque. C'est pour-
quoy Cæsar ne fist iamais conte de telles vanitez, &
tout luy succeda cōtre les presages des Deuins, & mes-
mes en descendant du nauire en Afrique il tomba, &
alors il dict, Ie te tiēs Afrique. Ces beguins auguraux
disoyent que c'estoit vn mauuais presage, & neant-
moins il rapporta trois belles victoires & defeist tous
ses ennemis peu de iours apres : Et si ne voulut onc-
ques s'enquerir de l'issue de la bataille de Pharsalie,
ou il emporta la victoire contre Pōpee, qui auoit trois
fois plus de forces, lequel employa tous les Deuins
& Magiciens, deuant que de batailler. I'ay remarqué
plusieurs Princes, qui tous ont esté ruinez, ayant de-
mādé cōseil aux Deuins. Ariouistus Roy des Alemā[illegible],
ayant 4. cens mil hōmes, & se gouuernant par les Sor-
ciers du iour de la bataille, qu'elles empeschoyēt estre
dōné deuant la nouuelle Lune: Cæsar les sçachāt, cō-
me il escript, soudain luy dōna la bataille, & veinquit.
Mais sans aller plus loing nous auōs l'exēple d'vn qui
voulut sçauoir l'issue de la bataille de Pauie, par le
moyē d'vn Sorcier, qui luy fist voir l'ost des ennemis,
& la respōce fut semblable aux anciēs Oracles, & l'is-
sue luctueuse à toute la Frāce. Mais nous dirōs par cy
apres de ce point icy à part, nous auōs encores vn au-
tre exemple du Roy de Suede, & les lettres enuoyees
aux Princes d'Alemagne l'an 1563. qui portoyēt que
le Roy Hēry de Suede auoit 4. Sorciers, qui se vātoient
d'empescher les victoires du Roy de Dannemarch,
mais on en print vne, qui ne peut empescher le bour-
reau de la brusler toute vifue, & le Roy 4. ans apres fut
pris par ses suiets, & priué de son estat, & ietté en vne
prison, ou il est encores. Voyla dōc quād aux predicti-
ons humaines, disons maintenāt des moyēs illicites.

DES MOYENS ILLICITES
pour paruenir à quelque chose.

CHAP. VI.

NOvs auons dict que le Sorcier est celuy, qu[i]
par moyens Diaboliques & illicites, sciemmen[t]
s'efforce de paruenir à quelque chose : il faut don[c]
sçauoir qui sont les moyens illicites. Nous auon[s]
mõstré les moyens de paruenir à ce que nous preten[-]
dons par l'ayde de Dieu, si c'est chose licite, ou par le[s]
moyẽs que Dieu nous mõstre en ses creatures, & pa[r]
la suite des causes naturelles, & des effects enchesne[z]
les vns auec les autres, ou par la volõté de l'hõme qu[i]
est libre. Or quand les hõmes veulent paruenir à que[l-]
que chose licite, & que la nature leur mãque, la puis[-]
sance humaine n'y peut rien : & qu'ilz ne s'adressen[t]
point à Dieu qui peut tout: ou biẽ qu'ilz s'y adressen[t]
mais de mauuaise façon pour le tenter : ou bien qu[e]
c'est de bon cœur : Mais l'ayant delaissé en prosperit[é]
ilz sont delaissez en temps d'affliction : comme il e[st]
dict en Hieremie: Si Moyse, & Samuel me prioyen[t]
pour vous à ceste heure, ie ne les escouterois pas. I[lz]
estoyent morts plusieurs siecles auparauant:& auoi[ent]
de coustume tant qu'ilz viuoyent en ce monde d'ap[-]
paiser l'ire de Dieu par leurs prieres. Et en autre lie[u]
Hier.14. il dict au Prophete, Ne prie point pour ce peuple† e[n]
bien, car ny pour leurs ieunes, ny pour leurs prier[es]
& sacrifices, ie ne les escouteray point, mais ie les co[n-]
sommeray de peste & de famine. Or ilz debuoye[nt]
neantmoins rompre le ciel de prieres, & continuer [a]
la fiance de Dieu, qui menace fort, & neantmoins
s'appaise soudain, comme dict Ionas, auquel Di[eu]
auoit promis raser la ville de Babylone dedãs quara[n-]
te iours, le peuple ayant faict grande penitence, o[r]
qu'il adorast les creatures, cõme le Soleil & la Lun[e]
& qu'

& qu'il fust fondu en toutes sortes d'Idolatries & Sorceleries, si est-ce que Dieu se repentit aussi : Alors Ionas fasché faisoit sa plainte à Dieu†, Ne sçauois-ie pas, † *Ionæ cap. 4.*
dict-il, que tu es le Dieu le plus doux, & le plus misericordieux, & pitoyable, qu'il est possible, & que soudain tu te reprend de la vengeance que tu as deliberé de faire. Or celuy qui est impatient se desespere, & appelle le Diable à son ayde: Comme on void le Roy Saul, apres auoir demandé conseil à Dieu, qu'elle issue il auroit contre ses ennemis, & aux Prophetes, & aux Pontifes, & qu'il n'auoit aucune responce de la bataille, il s'adressa à vne Sorciere, pour sçauoir l'issue de ses affaires. Les autres pour trouuer des tresors : qui pour guerir de sa maladie: qui pour iouir de ses plaisirs, les vns pour paruenir aux honneurs & dignitez, les autres pour sçauoir les choses futures ou absentes, & les plus meschans pour se vãger de leurs ennemis appellent aussi le Diable, qui ne respõd pas tousiours quãd on l'appelle, & se faict prier bien souuent, encores qu'il soit present, & pres de celuy qui le cerche, & celuy qui ne le cerche pas, comme nous dirons en son lieu. Or ceu-là sont les plus detestables Sorciers, qui renoncent à Dieu, & s'adressent au Diable, & luy iurent prester toute obeissance, seruice, suiection, & adoration, par conuention expresse. Mais il y en à qui ont horreur de s'adresser à Satan pour sçauoir ce que ilz demandent, toutefois ilz ne font point difficulté de s'adresser aux Sorciers, sans assister à leurs sacrifices qui n'est gueres moins offenser Dieu*, que s'adresser **Leu. 19. & 20. & Deut. 18.*
au Diable mesme: comme il y en a au cas pareil, qui ne voudroient pas s'adresser à Satan pour auoir guarison d'vne maladie, mais ilz ne font pas cõsciẽce de s'adresser aux Sorciers, qui prient le Diable en leur presence, pour leur donner guarison : comme il aduint n'a pas long tẽps en Vau, qui est vn faux-bourg

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

de la ville de Laon, ou il y eut vne Sorciere qui osta le sort à vne pauure femme en extremité de maladie: laquelle Sorciere se mist à genoux, & puis la face contre terre, priant tout haut, & appellant le Diable plusieurs fois, pour donner guarison à la femme, puis apres elle dit quelques parolles, & bailla vn mourceau de pain à mãger à la femme, qui fut guarie. Qui n'est pas moins que si la femme malade eust elle mesme prié Satan pour auoir guarison: & vaudroit mieux mourir de la plus cruelle mort qu'on pourroit imaginer, que de guarir en ceste sorte. Il y en a d'autres qui ne veulẽt auoir aucune accointãce au Diable, ny aux Sorciers, mais ilz vsent des moyens Diaboliques executez par les Sorciers à l'ayde du Diable, lequel assiste tousiours ceux qui vsent de tels moyens, & conduict leurs desseings. Or cela s'appelle tracter conuention tacite auec Satan, suyuant la definition de sainct Augustin, pour la differẽce qu'il y a de la conuention expresse. Et non seulement sainct Augustin, ains aussi Thomas d'Aquin, & Durand, Ægidius Romanus, & les autres Theologiens d'vn commun consentement disent, qu'il y a deux pactiõs qu'on faict auec le Diable: l'vne expresse, qui font les Necromanciens, & autres Sorciers qui l'adorent: l'autre tacite, ou implicite qui est en toute sorte d'idolatrie, & obseruation superstitieuse, sciemment, & sans cause naturelle. Voyla leur definition. Vray est que celuy qui pense bien faire de prendre le vol des oiseaux pour sçauoir si son voyage sera heureux, cõme les anciẽs le faisoyẽt par forme de religiõ, ne se peut appeller Sorcier, & n'a conuention expresse n'y tacite auec Satan, encores qu'il soit idolatre, & n'offence pas tant que celuy qui le faict par curiosité, ne sçachant pas qu'il soit defendu de Dieu, & celuy qui le faict par curiosité & ignorance, n'offence pas tant que celuy qui le faict sçachã bien

bien qu'il est defendu par la loy de Dieu. C'est pourquoy nous auons mis le mot, Sciemment, en la definition du Sorcier. Mais celuy est coulpable, qui sçait la defence de la loy de Dieu, & toutesfois par mespris d'icelle s'adonne à telles choses, doit estre puny comme Sorcier, & non pas toutesfois si rigoureusement que les Sorciers qui ont conuention expresse auec Satan. Et à fin d'esclarcir le mot de Sorcier c'est en bons termes celuy qui vse de sort, & agette en Sort en actions illicites. Car il y a le sort approuué par la loy de Dieu, & le sort approuué par les loix Politiques. Nous voyons que Iosué ietta au sort sur toute l'armée du peuple d'Israel, pour sçauoir qui auoit pris du pillage defendu en la ville de Hierico, & par mesme moyen Samuel ietta au Sort quād il fut question d'auoir vn Roy, disant ces mots: Seigneur Dieu dōne le sort, qui estoit la coustume des anciēs, pour chasser toute puissance & sort Diabolique: Et alors le sort tomba sur la lignee de Benjamin, qui estoit la derniere, & puis on ietta le sort sur les chefs de la famille, & le sort tomba sur la maison de Cis, puis on ietta le sort sur tous les domestiques de Cis, & le sort tomba sur Saul, que Dieu auoit auparauant declaré Roy sur le peuple, à fin qu'on ne pensast, que les sceptres, & couronnes soyent données fortuitement. Et depuis Saul ietta le sort sur toute l'armée, pour sçauoir, qui auoit rompu le ieusne, & le sort tomba sur Ionathan, qui seul auoit mãgé du miel cōtre la defence du Roy. Nous voyons aussi au Leuitique*, que le sort est ietté sur deux boucs, l'vn pour sacrifier à Dieu, l'autre pour Zazel. Les LXXII. Interpretes ne voulant pas descouurir ce secret aux Payens, ont tourné le mot Zazel ἀποπομπαῖον c'est à dire, *emissarum*, par ce qu'on l'enuoyoit au desert, & ne se trouuoit iamais plus. Ainsi void on aux Actes des Apostres le sort auoit

κληρομάντεια

*Chap. 16.

esté ietté entre Mathias, & Barnabas. Celà estoit coustumier entre tous les Payens. Et mesmes s'il y auoit tempeste sur mer, qui fust grande, on iettoit le sort sur tous ceux, qui estoyent au nauire, & celuy estoit saisi & ietté en la mer, sur qui tomboit le sort, comme fut Ionas‡. Aussi est le sort frequent, & ordinaire, quand il faut partager † & lotir les successions, & choses communes, & permis par les loix de tous les peuples, & qui sont fort necessaires, pour euiter aux debats & contentions qui ne prendroyent iamais fin. Ainsi faisoyent les Romains*, qui tiroyent au sort les Iuges és causes publiques, & les Magistrats Romains iettoyent les charges & prouinces au sort, si autrement ilz ne se pouuoyent accorder, ce que les Latins disoyent, *Sortiri aut comparare inter se prouincias.* L'occasion de la guerre cruelle entre Marius & Sylla fut prise de ce que le sort de faire la guerre à Mithridate tomba à Sylla, & Marius fist presenter requeste au peuple pour luy oster. Ainsi void on que le sort de soy est licite, pourueu que la chose le merite, & qu'on die ces mots portez par la saincte escripture, Seigneur Dieu donne le sort, & nō pas appeller Mercure, pour seigneur du sort, comme faisoient les Grecs, qui mettoyent premierement dedans le vaisseau vne fueille d'oliue qu'ils appelloyent Herme, c'est à dire Mercure: Et apres ils iettoyent les sorts, & tiroyent tout premier la fueille d'oliue. Et pour corriger ce Paganisme, les Chrestiens faisant vn Roy au sort, tirent premierement pour Dieu. Encores n'est-ce pas assez d'appeller Dieu au sort qu'on iette, mais il n'en faut vser sinon en chose necessaire, comme celles que nous auons dict: autrement qui voudroit en choses legeres, ou par curiosité, ou bien mesme en chose d'estat, sçauoir s'il faut entreprendre la guerre, ou autre chose de cōsequence, il ne faut pas ietter au sort: car se seroit ten-

‡ *Ionæ. ca. 1*

† *L. Sed cū amb. de Iudic. ff l. si duobus in princip. cōmū de leg. C. & cap. sors, & ca. hi qui, & c. illud. 26. q. 2. & c. vit. de sortileg.*

* *Asconius in Varrinas.*

er Dieu, ce qui est bien expressement defendu. Mais
n ce cas, Dauid & les saincts personnages deman-
loyét conseil à Dieu, & lors il faisoit sçauoir sa volõ-
é par les Prophetes, ou par le Pontife, qui portoit
Ephod, ou Pectoral, duquel nous auõs parlé cy des-
us: ou bien Dieu reueloit en songe ou vision, à celuy
ıesme qui demandoit aduis : Et generalement en
outes choses de consequence les saincts personnages
emandoyent conseil à Dieu, lequel encores qu'il ne
st responce quelquesfois, si est-ce qu'il conduisoit
affaire à bonne fin, si la chose estoit bõne, & le cœur
roict, qui demandoit cõseil. Et d'autant qu'il aduint
Iosué de traicter la paix auec les Gabaonites sans
ıoir demandé conseil à Dieu, il fut deceu par eux,
ır ce que, dict l'escripture, ilz n'auoyent pas deman-
é conseil à Dieu. A plus forte raison doit on reprou-
er les sorts Diaboliques*, c'est à dire, ou les noms
es Dieux estranges sont appellez : comme estoyent
nciennement les sorts d'Eliens, Lyciens, Prenestins,
ntiatins, qu'il n'est icy besoing d'estre declarez, ains
lustost enseuelis. Aussi est le sort illicite de ietter
ıx dets & osselets, qu'on appelle Astragalomantie,
on doit faire quelque chose ou non, iaçoit que les
nciens en vsoyent souuent, & se faict encores à pre-
nt, comme Cæsar escript que les Alemans ietterent
ois fois au sort, pour sçauoir s'ilz feroyent mourir
arc Valere son Ambassadeur, & par le moyen du
rt il rechapa : & seroit bien necessaire que tous ieux
e sort, ou de hazard fussent bãnis aussi biẽ en effect,
mme ilz sont defendus par la loy Martia, & autres
nciennes loix. En cas pareil toute maniere de sort, de
quelle on vse pour sçauoir quelque chose autre-
ent qu'il a esté dict, est illicite & Diabolique, com-
e estoyent anciennement les sorts Homeriques, &
rgilianes, & l'ouuerture d'Homere, ou de Virgile

* κληρομάντεια, ἀστραγαλομάντεια.

au premier vers: Aussi quand on ioue à l'ouuertnre de l'Euangile, comme on faisoit anciennement apres auoir laissé les sorts de Virgile, & d'Homere, & les appelloit on, *sortes Apostolorum*, reprouuees par sainct Augustin aux Epistres *ad Ianuarium:* Et celuy à present vsité, qu'on appelle *Dodecaedron*, & le ieu des Bergers pour sçauoir les aduentures, qui sont toutes façons Diaboliques & meschantes. Nous mettons aussi entre les sorts illicites, la † Geomantie qui est celle, qui est la plus vsitée, & par liures publiée & imprimée, qui est vn autre art Diabolique, & fondé neantmoins sur le hazart & ict fortuit de celuy qui marque les poincts, desquelz les quinze figures resultent. Nous ferons mesme iugement de la Tephramantie, †qui se faisoit en cendre, comme la Geomantie premierement se faisoit en terre, & toutesfois diuerse, & inusitée, & que ie ne declareray point, à fin qu'elle soit aussi enseuelie, aussi bien, que la Botonomantie* & Sycomantie qui sont encores plus ineptes & ridicules, qui dependoit du get des fueilles agitées du vent la nuict, & selon qu'elles se rencõtroyent on faisoit le iugement: Qui est differenre de celle, de laquelle parlant Virgile‡, & Tite-Liue*, quand les Prestres escriuoyent sur quelques fueilles disposées sur des coissins, pour ceux qui alloyẽt cerchans la verité, apres auoir idolatré, car celle-cy estoit tousiours conioncte auec l'idolatrie expresse, les autres non. Entre lesquelles sont aussi l'Onomantie* & Arithmatie, qui se tiroit par les nombres portez par les lettres du nom d'vn chacun, & disposez en l'ordre des nombres, selon ce qu'ilz pouuoyent signifier: Et celle cy n'estoit vsitée qu'entre les Latins: Et neãtmoins la table des nombres qui s'en trouue, ne se raport aucunement à la valeur des lettres Latines significatiues des nombres. Car la lettre M, qui signifie mille

ne vau

† γεωμάντεια.

† τεφραμάντεια.

* [illegible]ονομαντεια.

* συκομάντεια.

‡ Lib. 6. Æneid.

* Lib. 22.

* ονομάντεια, ἀριθμάντεια.

ne vaut là que LXXVIII. & C, qui vaut cent, ne vaut la que six : & neantmoins ceux qui en font cas interpretent par ces lettres ainsi nombrees les nombres attribuez à la beste en l'Apocalypse†. Quant aux anagramatismes des lettres du nom & surnom transposees, c'est aussi chose ridicule, attendu que la transposition emporte significations du tout contraires. Le premier autheur est Lycophron de Chalcide, qui est entre les sorts illicites, si on y adiouste foy, encores que cela ne depende pas du sort. Mais il y a vne autre façon de sort duquel les anciens vsoyent, & l'appelloyent Alectryomantie, prenant le coq, qu'ilz disoyẽt estre l'oyseau du Soleil, Dieu des diuinations. De laquelle vsa Iamblique, pour sçauoir, qui seroit Empereur, apres Valens, & se trouua que le coq auoit designé quatre lettres θεοδ, dequoy estant aduerty l'Empereur, fit mourir plus de cent Sorciers, & Iamblique s'empoisonna des premieres, & fit aussi mourir tous les gens de marque, qui s'appelloyent Theodote, Theodore, Theodule, & autres semblables. Voyla cõme le Diable paye ses seruiteurs. La façon, ie ne la declareray point, & seroit besoing que les autheurs de l'histoire l'eussent oubliee, car cela est tout plein d'impieté & defendu expressement de la loy de Dieu, ou il est dict, *non inueniatur in te sortilegus, qui est abominatio Deo tuo*. Il vse du mot, *Manahes*, qui vient du verbe* *Maneh*, qui signifie Nombrer ou faire caracteres, par ce que tous les sortileges & manieres de sorts, qui sont infinies, dependant des caracteres, & du nombre, prenant pour le nom vniuersel de telles sciences, ce qui est le plus vsité. Autrement le vray mot de sort en Hebrieu est *goral, par, soles*, qui ne sont point portez par la defence de la loy, pour les causes, que nous auons dictes cy dessus. Et faict bien à noter ce passage‡, qui comprend les sortes de diuination

† *Numeri sunt 666. & 1260.*

ἀλεκτρυομάντεια

* *Maneh. Supputatio dõt viẽt le mot Arabesque Almenah, c'est à dire la supputatiõ, comme la lãgue Arabesque est tiree de l'Hebrieu.*

‡ *Deut. 18*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

defendues, qui porte premierement de faire passer les enfans par le feu, chose que le Rabin Maymon dict encores estre obseruee en Ægypte par forme de purgation, sans brusler ses enfans, comme dict le mesme Rabin : ce qui neantmoins fut faict par sacrifices detestables soubs le Roy Manassé, & du temps du Roy Hircanus: vn Roy des Idumeens assiegé immola son fils sur la muraille deuant ses ennemys, lesquels ayant horreur d'vn tel sacrifice, se retirerent, comme nous lisons en Iosephe. Le second qui est defendu par la loy de Dieu, est ce qu'elle appelle *diuin, quosem,* qui est vn mot general, qui signifie enseigner, comme il se prend en Michee chapit. 3. ou il dict que les iuges iugent pour argent, & les Prestres enseignent pour argent. Il vse du verbe *kasam*, & se prend quelquesfois pour vne bonne diuination, comme aux Prouerbes chap. 16. mais ordinairement il s'entend en mauuaise partie, & signifie toutes sortes de diuinations illicites, comme au 18. du Deuteronome, & 23. des Nombres, & au 13. d'Ezechiel, & en Samuel 15. où ce mot comprend tous les autres, lesquels il specifie: à sçauoir *megonim*, qui signifie celuy qui respond quand on est en doubte des choses qu'ils veulent entreprendre du verbe *ghanah* qui signifie respondre, que les Interpretes ont appellé Augur: Nos François ayant appris des Iuifs ce mot Hebrieu, appellent les Sorciers Charmeurs, Maistre-gonim, au lieu de Megonim. Le troisiesme est celuy que la loy appelle *menaches*, qui signifie propremeut, Calculateur, duquel nous auons parlé, que les Rabins appellent Sortilege, qui procede par sort & nombres. Le quatriesme est *mecaseph*, c'est à dire, Prestigiateur, du verbe *cassaph*, qui signifie fasciner les yeux des personnes, qui se faict par le moyen des malins esprits, soubs lequel sont aussi compris les Enchanteurs, qui s'appellent aussi

malchesim,

alebesim, du verbe *labas*, qui signifie Marmoter, & ...surrer, & que les LXXII. Interpretes ont tourné ...αοιδους, c'est a dire enchanteurs, que les Espagnols ...ppellent *Hechiezeros*, que Anthoine de Turque Mede ...3. liure de son Iardin definist ceux, *qui tacimente in-...ocan Demonios, mescolando la Magia natural con lo del ...emonio*, c'est à dire, qui tacitement inuoquent les ...emons, & meslent la Magie naturelle auec celle du ...iable. Le cinquiesme est celuy, qu'il appelle *chuber* ...est dire, l'Associé, qui signifie l'association, qui se ...ict es danses & assemblees des Sorciers, du verbe ...*habor* qui signifie s'associer: c'est celuy que nous ...ppellons proprement Sorcier: l'Espagnol les appel-...*Bruxos*, l'Aleman *Zauberer*. La sixiesme espece s'ap-...elle *schoel ob*, c'est à dire, interrogeant les esprits: du ...ot *ob*, qui signifie vn baril, ou vaisseau creux. Car ...s oracles des malins esprits se prenoient du creux ...la terre entr'ouuerte, dont le mot, *Oraculum*, est ...nu, qui est vn trou, *ab ore paruo terræ hiantis*, que les ...tins appellent *Oraculum*. La septiesme est *Iedeboni* ...verbe *iadah*, qui signifie sçauoir, tout ainsi que le ...ot δαίμων signifie, Sçauant, comme dict Eustathius ...r Homere, *quasi* δαιμῶν, les Interpretes ont tourné ...*gus*, qui signifie en langue Persique, Sage & sça-...nt. Mais les Hebrieux au liure qu'ils intitulent les ...cens & treize mandemens de la loy de Dieu, di-...nt qu'en cest endroict *Idehoni* signifie celuy qui in-...roge le Diable caché dedans les os de la beste, qu'ils ...pellent *Iadoha*, qui tue du regard, & la faut tirer de ...ng à coups de fleches. Ceste beste est appellé ...οβλέπας en Athenæus, qui recite qu'elle est de la ...andeur d'vn veau, qui paist tousiours, & ne peut le-...r les yeux qu'à grande difficulté, & alors elle faict ...urir ceux qu'elle regarde. Marius Consul faisant ...guerre en Numidie, ayant perdu plusieurs soldats

qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

qui vouloyent en prendre vne, en fin la feist tirer d[e] loing, & enuoya la peau en Rome, qui fut mise a[u] temple de Hercules, comme dict Athenæus. Ie l'a[y] remarqué sur mes commentaires du Poete Oppia[n] au liure de la Chasse. L'huictiesme est celuy qui in-terroge les morts, *dores el hamethim*. C'est le Necro-mantié, puis apres il est dict, que Dieu abhomine tou[t] cela. En l'Exode les Sorciers de Pharaō sont appellé[s] *quoseuium*, qui est vn mot Hebrieu, & tantost *Chart[u]-mim*, qui est vn mot Ægyptié, que plusieurs ont tou[r]né Genethliaques: Mais les effects des Sorciers d'Æ-gypte ne respondent aucunement à l'Astrologie, n[y] aux Astrologues, qui ne sçauroyent changer les ve[r]ges en serpens, n'y former des grenouilles. Nous au[o]ns dict des sortileges, qui se font par sort, nous dirõs p[l]cy apres des autres. Mais il faut aussi noter que le m[ot] de Sorcier n'est pas proprement dict de ceux qui ie[t]tent au sort pour sçauoir si bien ou mal leur aduie[n]dra, (combien que c'est vne espece de Sorcelerie) ai[ns] principalement pour ceux & celles qui iettent es pa[s]sages, ou enfouyent soubs l'essueil des estables certa[i]nes poudres malefiques, pour faire mourir ceux q[ui] passeront pardessus. C'est pourquoy le sort tomb[e] souuent sur les amis des Sorciers, ou bien ausque[ls] ils ne veulent point de mal, comme nous dirons e[n] son lieu. Poursuyuons maintenant les autres arts, [&] moyens illicites, & defendus par la Loy de Dieu, po[ur] paruenir à ce qu'on pretend.

DE LA TERATOSCOPIE, *aruspicine, Orneomantie, Hieroscopie, & autres semblables.*

Chap. VII.

τερατοσκοπία.

TERATOSCOPIE est l'art qui contemple l[es] miracles, & d'iceux cerche les causes, effects, [&] signi-

ignifications. Orneomantie, qui regarde les mouue-nens des oyseaux, pour sçauoir les choses futures. Hieroscopie est la consideration des Hosties & sacri-ces, pour sçauoir la verité des choses futures. L'A-uspicine est plus generale, car elle comprend aussi la onsideration de l'air, des foudres, tonnerres, esclairs, ionstres, & generalement toute la science Auguta-, qu'il ne faut pas du tout blasmer, ains il faut distin-uer le bien du mal. Car quand aux monstres & si-nes, qui prouiennent outre l'ordre de nature, on ne eut nyer qu'ils n'emportent quelque significatiō de re de Dieu & aduertissement, qu'il donne aux hom-nes pour faire penitence, & se conuertir à luy, & ne uyure pas l'opiniō pernicieuse d'Aristote, qui a sou-enu que rien ne change, rien ne varie en la nature, que les monstres n'aduiennent que pour le defaut la matiere, qui seroit oster tous les ouures & mer-eilles de Dieu, qui sont aduenus, & aduiennent con-e le cours de nature. Combien qu'Aristote contrai-à soy-mesmes, a faict vng liure περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, c'est à dire des miracles, & confesse que terre doibt estre entierement couuerte des eaux, omme plus pesante, & qu'elle est demeurée en par-e descouuerte pour la vie des bestes terrestres, & vo-tiles. Laquelle confession sert de tesmoignage con-e luy-mesmes, pour la gloire de Dieu, & qui est sou-ent repeté en la saincte Escripture, quand il est dict our vn miracle, que Dieu à fonde la terre sur les ux, sur lesquelles elle nage, comme il a esté verifié l'Isle de Los, & de plusieurs autres: car cōbien qu'il trouue de la terre au fonds de la mer, si est-ce qu'en plus haute mer, les Pilotes ne trouuét plus de terre, ant ilz iettét le plomb: aussi void on la mer esleuee me vne montaigne au bord de la mer: & que Dieu e par vne puissance esmerueillable, & pose bornes

ὀρνεομάντεια. id est, diuinatio ex auibus & potentis.

aux

aux eaux, qui ne passeront point outre. Quant au
Cometes, qui sont & ont tousiours esté signes de l'i
de Dieu par vne experience de toute l'antiquité, A
stote ne peut nyer que ce ne soit chose outre le cou
ordinaire de nature: & les raisons par luy alleguees
la creation des Cometes, lãces à feu, & dragõs de fe
sont trouuees friuoles, & ridicules à toutes les sect
des Philosophes, comme il est tout certain que la C
mete ordinairement ne dure moins de 15. iours, n
gueres plus de deux mois, les vnes grandes, les autr
petites. Les vnes vont le cours du premier mobile c
me la derniere, qui aduint, au mois de Nouẽbre 157
les autres du Midy en Septentrion, comme celle q
apparut l'an 1556. les autres demeurent fixes, comm
celle qui apparut en Nouembre 1573. Mais par que
le nourriture ce grãd & espouuẽtable feu est-il nou
ry? & pourquoy les pestes, ou famines, ou guerres s'
ensuyuent? Aristote n'a rien veu en tout cela. Au
sont signes de Dieu, & faut que chacun confesse so
ignorance, en donnant louange à Dieu, plustost qu
par vne arrogance capitale luy voler cest honneur,
recerchant la nourriture d'vn si grand feu, & si dur
ble és fumees & vapeurs en la purité de la regiõ æth
ree. Ioint aussi que les vapeurs & fumees, ne mãque
point tous les ans, tous les mois, tous les iours, & l
impressions de feu en la region ætheree ne se voye
pas quelquesfois en dix ans vne seule fois, comme il
esté remarqué des anciens. Et sans parler des chos
miraculeuses, & qu'on void aduenir outre le cours
nature, l'ignorance se cognoist és choses ordinair
qu'on void en tout tẽps, & qui nous sont incogneuë
comme la grandeur des estoilles, la moindre desque
les (outre la Lune & Mercure) est dix fois plus gran
que la terre: & sans monter si haut, la plus noble pa
tie des œuures de Dieu, qui sont en l'homme, a es
& demeu

& demeure ignoree des hommes. Comment donc pourroit-on iuger des œuures & miracles de Dieu extraordinaires? Au parauant que l'armee de Xerxes de dixhuict cens mil hommes, comme nous lisons és histoires * passast en Europe, il apparust vne Comete notable, & vne autre au parauant la guerre Peloponesiaque: Vne autre deuant la defaicte des Atheniens en Sicile: Vne autre deuant la defaicte des Lacedemoniens par les Thebains: & deuant la guerre ciuile de Cesar & Pompee, les flammes de feu apparurent au Ciel, & apres le meurte de Cesar, & deuant le massacre des bannis par Auguste & Marc Antoine, il apparut vne grande Comete, qui depuis fut grauee & monnoyee en l'honneur de Cesar. Et deuant la prise de Hierusalem il apparut vne flamme de feu sur le temple vn an entier, comme dict Iosephe. Il faut donc confesser que ce n'est pas chose naturelle, ny ordinaire, que les miracles qui aduiennent outre le cours de nature, & qu'ils nous signifient l'ire de Dieu, laquelle on peut preuenir par prieres & penitence. Ainsi peut on iuger des monstres estranges, qui aduiennent contre l'ordre de nature. Car de dire que c'est pour le vice de la matiere, il faudroit confesser que les principes & fondemens, entre lesquels est la matiere, sur lesquels Aristote a fondé le monde, soient vicieux & ruineux: & par consequent il faudroit aussi confesser que le monde menace ruine, qui est bien loin de l'eternité par luy supposee. Il faut donc confesser, que cela nous est clos & couuert, & qu'il n'y a que Dieu qui en dispose a sa discretiõ. C'est pourquoy on voit changer les saisons, le bestial mourir, les famines suruenir, pleuuoir du sang, des pierres & autres choses estranges. Demeurant neantmoins le cours des Astres en leur estat: mais Dieu retire sa benediction tantost de la terre, tantost des eaux, tantost du

*Herodot.

toſt du beſtial,& enuoye la famine,la peſte,& la guerre ſur les hommes. Or la prediction de telles choſes voyãt les miracles,n'eſt point illicite, pourueu qu'on l'attribue à Dieu,& non pas aux Idoles, comme faiſoyent & font encores les Payens. Les Atheniens,dict Plutarque[a], bruſloyent anciennement tous vifs comme heretiques, ceux qui diſoyent que l'eclypſe ſe faiſoit par interpoſitions de l'ombre du corps de la terre,ou du corps de la Lune, & appelloyent telles gens μετεωρολεσχέις, c'eſt à dire, trop curieux des choſes hautes,& ſecrets des Dieux. Et meſmes les Romains †la nuict precedẽte la defaite du Roy Perſeus, voyant l'eclypſe, frappoyent des armes & morions, pour faire venir la clarté de la Lune. Et les Indois pleuroient, penſant que le Soleil leur Dieu, eut frappé la Lune à ſang. Telles ſuperſtitions ont preſque pris fin par tout,comme auſſi les Augures touchãt le vol des oyſeaux,dont les liures des anciens ſont pleins. Car il ne ſe faiſoit n'y aſſemblee de peuple, n'y paix, n'y guerre que les Augures ne fuſſent appellez, pour voir la diſpoſition de l'air, des oyſeaux, & autres vanitez ſemblables & pleines de ſuperſtition & d'impieté, & defendues par la loy de Dieu. Et à ce propos Ioſephe† recite, qu'il y eut vn Capitaine Iuif, qui tua l'oyſeau ſur lequel les Augures prenoyent leur prediction diſant que c'eſtoit choſe bien eſtrange de demãder l'iſſue de la guerre à vne beſte brute, qui ne ſçauoit pas la ſienne. Mais il y a bien vne autre raiſon, pour monſtrer la vanité de telles choſes. C'eſt que les Latins tenoyent pour choſe honteuſe de voir le vol des oyſeaux à ſeneſtre,& les autres peuples à dextre,comme Ciceron a remarqué au liure de la Diuination, qui monſtre bien que ce n'eſt qu'impoſture & menſonge,puis que les principes des vns ſont contraires aux autres,tant pour la diſpoſitiõ de l'air, que pour le vol des

[a] *In Pericle.*

† *Plutarchus in Æmilio, & Tacitus in Druſo.*

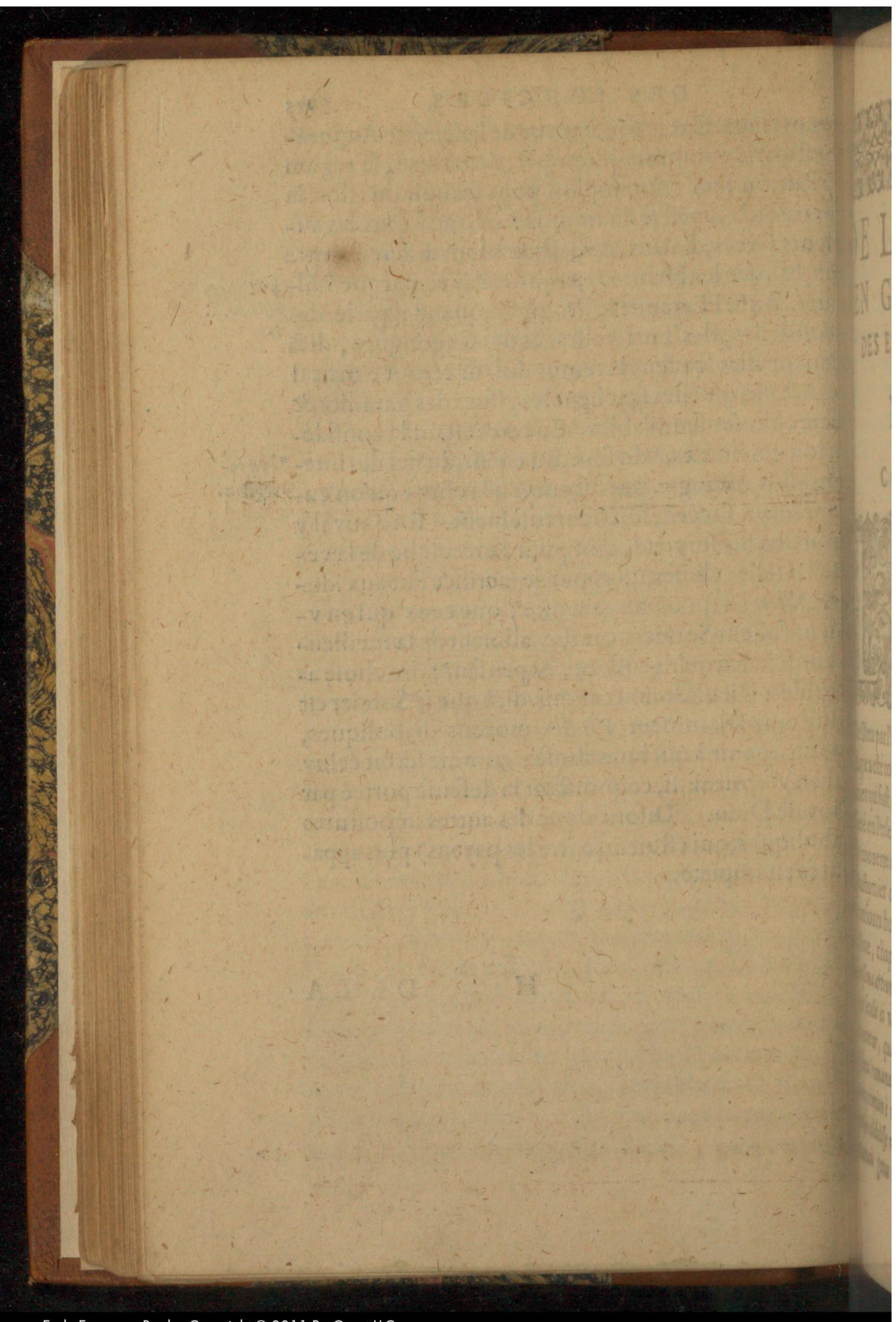
οἰωνοσκοπία, ὀρνιθομάντεια.

† *In bello Iudaico.*

des oyseaux. Car le fondement de la science Augurale estoit de constituer le temple, c'est à dire, la region de l'air, ou l'on contemploit pour sçauoir ou estoit la dextre & la senestre du monde: en quoy tous les autheurs Grecs, Latins, & Barbares sont differens entre eux, & auec les Hebrieux, comme i'ay remarqué ‡ailleurs. Aussi Hieremie le Prophete, quand il parle des Arondelles, des Turterelles, & des Cygongnes, dict bien qu'elles sçauent le temps de leur retour, mais il ne dict pas qu'elles sçachent les yssues des batailles & autres choses semblables. Encores estant la consideration des hosties,* du foye, du cueur, du fiel des intestins plus estrange, pour sçauoir si la chose qu'on entreprenoit, succederoit heureusement. En quoy il y auoit double impieté, tant pour la recerche de la verité en telles choses, que pour le sacrifice fait aux idoles. Vray est qu'on ne peut dire, que ceux qui en vsoient fussent Sorciers, car ils y alloient de la meilleure conscience qu'ils eussent, & pensant faire chose agreable à Dieu. Or nous auons dict que le Sorcier est celuy qui sciemment vse des moyens diaboliques, pour paruenir à quelque chose, comme seroit celuy qui en vseroit ainsi, cognoissant la defense portee par la loy de Dieu. Disons donc des autres impostures diaboliques, qui estoient (entre les payens) plus apparentes en impieté.

‡ Methodo historia. c. 5.

* ἡπατοσκοπία, σπλαγχνοσκοπία.



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



DE LA MAGIE EN GENERAL, ET DES ESPECES D'ICELLE.

Liure Second.

Chap. premier.

LE MOT de Magie est Persique, & signifie science des choses diuines & naturelles: & Mage, ou Magicié n'estoit rien autre chose, que Philosophe. Mais tout ainsi que la Philosophie a esté adulteree par les Sophistes, & la Sagesse, qui est vn de Dieu par l'impieté & idolatrie des Payens: aussi Magie a esté tournee en Sorcelerie diabolique. Et le emier qui fust ministre de Satan pour publier ceste pieté en Perse, fust Zoroaste, & neantmoins elle oit couuerte du voile de pieté, comme le Diable coustumier de faire. Car les hommes bien nez t tousiours horreur des meschancetez. Pline au . liure, chapitre 1. en parle ainsi: *Magica fraudentißima artium plurimum in toto terrarum orbe, plurique seculis ei valuit: authoritatem ei maximam fuisse o miretur, quandoquidem sola artium tres alias impeßimas humanæ mentis complexa, in vnam se redegit. am primùm è medicina nemo dubitat, ita blandißimis ißis addidisse vires religionis, ad quas maximè caligat anum genus: deinde miscuisse artes Mathematicas.*

C'est pourquoy Iamblique, Procle, Plotin, Porphy-
re & l'Empereur Iulian l'Apostat, ont definy la Magi-
*estre l'inuocation des bons Dæmons: & la Geoti-
estre l'inuocatiõ des malins esprits, qu'ils ont reprou-
uee, de laquelle vsent ceux qui vont aux sepulchre
la nuict deterrer les morts, & inuoquer les esprits. E
mesme l'aueugle Sorcier, qui fut pendu à Paris l'a
M. D. LXXIIII. & qui en accusa cent cinquante, &
plus, disoit vn iour à vn gentilhomme qui m'en a fa
le conte, qu'il vouloit seulement luy monstrer la Ma-
gie blanche, & non pas la Magie noire. Comme Leo
d'Affrique escript, que les Sorciers d'Affrique inuo-
quent les blancs Demons. Aussi voit-on que les liure
du grãd docteur en l'art diabolique, que ie ne nõme-
ray point, pour le desir que i'ay d'enseuelir son impi-
té à iamais, au commencement de ses liures ne par-
que de Physique, & de Philosophie, de la vertu occu-
te des eaux, des plantes, des animaux, des metaux, pu
des nombres & des astres: Et au quatriesme liure, q
est la clef, qu'il auoit promise, & que ses disciples So-
ciers ont publiee, il mesle sa poison diabolique, d
caracteres, & noms de Diables, & des Esprits, & l'in-
uocation d'iceux. Auicenne & Algazel sont en me-
me erreur, en ce qu'ils tiennét que tout ce qui est fa
par les Sorciers, se faict par cause naturelle, qui est
vray moyen pour piper les gentils esprits, & les attir
à toutes sortes de sorceleries, comme en cas pareil
ont trouué le mot d'Esprit familier, & en Afrique l
Dæmons blancs: & en Grece les Sybilles: & en Al-
magne les blanches Sybilles: & en France les Fe
Dequoy i'ay bien voulu aduertir les lecteurs, à
qu'ils ne s'abusent soubs le voile de ces beaux mo
Car comment est possible ce qu'escript ce bon d-
cteur, que chacune Planete, voire chacune estoi
ait vn mauuais Dæmon aussi bien qu'vn bõ Dæm
pu

* γοήτεια ἀπὸ τῶν γοῶν καὶ θρηνῶν περὶ τοὺς τάφους.

puis qu'il ny a point de diables au ciel, & que tout se
mal est enclos au monde elementaire, qui n'est qu'v-
ne petite particule de ce grand monde, & qui est di-
stante du Ciel de la Lune, de plus de cinquante mil
lieuës. Or tous les Theologiens & Philosophes de-
meurent d'accord, que chacun a son intelligence ou
Ange, pour le mouuoir. Posons que chacune estoil-
le ait aussi son intelligence, si ny eut il iamais Philo-
sophe, qui pensast qu'il y eust des malins esprits au
Ciel: & beaucoup moins deux Dæmõs cõtraires s'ac-
corderoyent en leurs actions, & mesmement au mou-
uemẽt inuariable & immuable des corps celestes. Car
ce n'est pas ainsi que l'homme, qui est libre à bien ou
mal faire, & qui est tantost agité du malin esprit,
quand il se tourne & addonne à meschancetez: tãtost
du bon esprit, quand il se retourne à Dieu. D'auãtage
comment est-il possible d'inuoquer le bon Ange, ou
blanc Dæmon des Planetes, qu'on ne commette vne
damnable idolatrie, en adorant, ou la Planete, ou son
Dæmon, ou les deux ensemble: attendu mesmes la fa-
çon des sacrifices ordonnez par ce gentil maistre, qui
prend la pierre, la plante, l'animal, le nombre, le cara-
ctere, le metal, l'aspect, le temps propre à la Planete,
auec les charmes, hymnes & inuocations, qu'on ne
commette vne idolatrie damnable? ou de qu'elle
source sont sorties toutes les Idolatries de Bahal, qui
est le Soleil & Appollõ, & de la Lune Royne des cieux
ainsi appellée par Hieremie: que de ces idolatries là? †Hier. 30.
Or Dieu iure en Hieremie, qu'il destruira a feu & à
sang, & par pestes & famines, tous ceux là qui ont a-
doré la Royne du Ciel: que les peuples de Septentri-
on appelloyent & adoroyẽt en nom masculin, com-
me font encores à present les Alemans: suyuans l'an-
cienne superstition de leurs peres, qui pensoyent qu'il
n'auoit que ceux-là maistres de leurs femmes, qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

appelloyent la Lune en masculin: comme l'Empereu
Caracalla disoit, ainsi que nous lisons en Spartiã. C'e
pour respondre à Iamblique, Procle, Porphyre, &
ses maistres Docteurs en l'art Diabolique, qui on
attiré dix millions d'hommes en leur impieté, disa
qu'il faict tout vnir, & par les creatures elementair
attirer les estoilles & planettes, & par icelles leu
Dæmons, & puis les Anges & moindres Dieux cel
stes, & puis par ce moyen auoir Dieu. Et neantmoi
tous ces beaux meditateurs n'attirẽt que Satan com
me a faict Agrippa, qui a voulu contrefaire ces an
ciens Docteurs, & pour ceste cause le XXVI. artic
de la determination de la Sorbonne faicte l'an M
CCC.XCVIII. a tranché & condamné l'impieté d
ceux qui tiennent que la puissance & vertu des inte
ligences celestes decoule en l'ame, tout ainsi que
puissance des lumieres & corps celestes decoule d
dans le corps: mais il faut encores condamner pou
impieté detestable, que chacune estoille a vn mauua
Dæmon, iaçoit que le Philosophe Aphrodisee a r
getté c'est erreur, comme aussi ont faict Prophyr
Procle & Iamblique: mais ceux-cy du meilleur se
qu'ilz eussent, ieunoyent, & sacrifioyent aux bõs Dæ
mons, & autres petits Dieux, & demy-dieux, mesla
parmy Hercules, Bacchus, Apollon, Æsculape, l
Anges, & autres semblables. C'est pourquoy Dieu e
sa loy tant de fois a repeté qu'il ne failloit seruir ny
dorer autre Dieu que luy. Car le mot Hebrieu *Thisth*
neh, qui est au Decalogue, & le Caldean *Tisgur*, qui e
tout vn, ne signifie autre chose, que s'encliner, que l
Latins disent adorer. *Galli*, dict Pline, *adorando de*
teram ad osculum referunt, totúmque corpus circumagun
quod in læuum fecisse religiosius esse putant, C'est à dir
que les françois tournent le corps en faisant la reu
rence, ou adorant & baisant la main dextre: & pẽser
qu

que c'est vn mauuais presage de se tourner à gauche. Or Dieu preuoiant que les Payens s'adressoient premierement aux Estoilles & Planetes, & autres creatures, il defend bien expressement sur la vie : Et qui plus est il defend‡ de faire degrez à son autel, pour y monter, à fin qu'on allast droict à luy, & non pas par les ‡Ex. 20. c.
degrez que les Platoniciens, Pythagoriens, & autres Payens suiuoient. Et faict bien à noter que le commandement de ne faire degrez pour aller à l'autel de Dieu est mis tost apres au Decalogue, & au mesme chapitre, où il n'estoit mention, ny pres, ny loing, de temple ny d'autel: qui monstre bien, qu'il ne doibt pas s'entendre des pierres seulement. Or pour monstrer l'impieté de ceste belle Magie blanche, c'est que celuy qui se voudroit seruir pour iouyr, & obtenir ce qu'il pretendoit, il portoit l'effige de la Planete faite & forgee auec les solemnitez prescriptes : ce que i'ay bien voulu remarquer, par ce que i'ay veu de grands Seigneurs, & mesmes des personnages, qui estoient en reputatiõ, s'amuser à telles impietez, voire bailler à vn des plus grãds Princes de la Chrestienté, qu'il n'est icy besoing de nommer, vne image d'or de Iupiter forgee par la Theurgie, qu'il portoit sur luy pour le faire plus grand, & qui luy fut trouuee pendue au col apres sa mort, qui fut miserable. Aussi auoit-il vn Sorcier Neapolitain qu'il appelloit son conseruateur à douze cẽs liures de gages. Or le commandement de Dieu, qui dict, Tailler ne te feras image, vse du mot Hebrieu, *pessel*, qui signifie toute image moulee, taillee, grauee & burinee : & l'idolatrie en ceux qui portent telles images & caracteres, est plus grande sans comparaison, que ceux qui s'enclinent deuant les images de ces dieux que i'ay dict, ce qui toutesfois est defendu par la loy de Dieu, sur peine de la vie. * Mais la difference des Pythagoriens, *Exo. 20. & 21.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Academiques, & Payens, qui vsoyent de telles chose[s]
de la meilleure conscience qu'ilz eussent, est notable[ment]
car ils n'estoyent pas Sorciers, encores qu'ils fussen[t]
idolatres, pensans adorer Dieu, & dignemēt le serui[r]
par tel moyen: Mais biē ceux-la sont Sorciers qui sça-
uēt la defense, & sçauēt que le diable est autheur, & in-
uenteur de telles meschancetez, & neantmoins e[n]
vsent. Poursuyuons, donc par le menu, & le plus so[m]-
brement que faire se pourra, les moyens qui sont illi-
cites pour s'en garder, & les bien considerer, quan[d]
on viendra à iuger de ceux qui en vsent. En quoy i[e]
me trouue bien empesché. Car demonstrer, & tou-
cher au doigt & à l'œil la façon, les moyens, les paro-
les, desquelles il faut vser, ce seroit enseigner, ce qu'i[l]
faut enseuelir d'vne eternelle oubliance, Et de passe[r]
aussi en vn mot non entendu, l'impiete, qui se com-
met en tel cas, ce n'est profiter, ny aux ignorans, qu'i[l]
faut aduertir de se garder de la fosse, ny aux iuges, qu[i]
veulent estre instruicts du merite du forfaict, à fin d[e]
ne iuger à veuë de pays: Et mesmement en ce temp[s]
icy, que les villes, les villages, les champs, & les Ele[-]
mēs sont infectez de telle poison, iusques aux enfans[:]
combien qu'il me seroit impossible de remarquer l[a]
centieme partie des impietez qui se commettent, &
que ie ne veux sçauoir, & quād ie le les sçaurois, ie le[s]
voudrois supprimer: mais bien ie mettray quelqu[e]
chose par escript de ce que i'en ay leu par escript, ou
és procés qui se sont presentez. Combien que les ma-
lins esprits à chacune heure inuentent des nouuelle[s]
sciences, & nouuelles meschancetez: cōme dict l[e]
poete: *tibi nomina mille, Mille nocendi artes, &c.* Or VVie[r]
qui se faict appeller Defenseur des Sorciers, ne se peu[t]
excuser d'vne impieté extreme, d'auoir mis en son li-
ure les plus detestables formules, qu'on peut imagi-
ner, si bien qu'en apparence il mesdict du diable & de
ses in-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ses inuentions, & neantmoins il les enseigne & touche au doigt, iusques à mettre les caracteres & motz, que son maistre Agrippa ne voulut publier tant qu'il vescut. C'est pourquoy i'ay le plus qu'il m'a esté possible, couuert & caché, ce qu'il faut enseuelir d'oubliance, & me contente que les iuges cognoissent ce qui merite peine, & les ignorans ne tombent es filets que ce bon protecteur à preparé pour les piper, & tirer à la cordelle de Satan. Les moyens que nous auons desduicts par cy deuant, sont tirez du sort, & semble qu'il n'y a rien que le hazard: mais en celles qui s'ensuyuent il y a des paroles, certains mouuemens & images, qui monstrent euidemment la presence du maling esprit, comme faire danser le Tamis, qui à esté vsité des anciens à tout propos: comme on peut voir en Lucian, dont le prouerbe fut pris: Parler au crible, c'est à dire, κοσκίνῳ μαντεύεσθαι, & Theocrite appelle tel deuin, Crible-sorcier, en ce lieu, εἶπε καὶ ἀγροιῶτ' ἀλαθέα κοσκινόμαντις. & plusieurs le font sans se cacher. Et me suis trouué il y a xx. ans en l'vne des premieres maisons de Paris, ou vn ieune hõme fist mouuoir deuãt plusieurs gens d'hõneur, vn tamis sans y toucher, & sans autre mistere, sinon en disant certains mots françois que ie ne mettray point, & les reiterant plusieurs fois: Mais pour monstrer que le malin esprit estoit auec cestuy-la, c'est qu'vn autre en son absence le voulut faire en disant les mesmes parolles, & ne fist riẽ. Quant à moy, ie soustiens que c'est vne impieté: car premieremẽt c'est blasphemer Dieu que de iurer autre† que luy, ce qu'il faisoit: En second lieu c'est vn moyen diabolique, attendu qu'il ne se peut faire par nature, & qu'il est defendu par la loy de Dieu. Et de dire que la vertu des paroles y faict quelque chose, on void euidemment que c'est vne piperie diabolique, de laquelle les malins esprits ont ac-

†Deut. 19. Hier. 5. & 12.

coustumé d'vser, pour attraper les ignorans, & le
acheminer peu à peu à leur escole. Et mesmes Iea
Pic Prince de la Mirande escript† que les mots Bar
bares & non entendus, ont plus de puissance en l
Magie, que ceux qui sont entendus. Et pour le d
couurir encores plus, il ny a Païsant de village qui n
sache, que par le moyen d'vn vers des Psalmes, que
ne mettray point, estant prononcé pendant qu'o
faict le beurre, il est impossible de faire rien. Et m
souuient, qu'estant à Chelles en Valois, vn petit la
quais empeschoit la chambriere du logis de faire so
beurre : elle le menassa de le faire fouetter pour lu
faire oster le charme ce qu'il fist, ayant dict à rebou
le mesme vers, aussi tost le beurre se feist, combie
qu'on y auoit employé presque vn iour entier. Si c'
stoit qu'on y mist du succre tant soit peu, il est biẽ ex
perimenté, que le beurre ne se peut coaguler : Et cel
est vne Antipatie naturelle : comme en cas pareil v
peu de cuiure ietté en la fornaize de fer, empesch
que la mine de fer puisse fondre, & se tourne entier
ment en cendre : c'est pourquoy les forgerons ayan
allumé le feu, veillẽt à cela que personne n'approch
de leur forge, craignant qu'on ny iette du cuyur
Mais on peut demander s'il est licite de prononcer v
passage de la Saincte Escripture, comme de dire v
verset des Psalmes quand on se couche, pour s'eueil
ler à quelle heure on voudra. Et combien que le ve
set est pour exciter Dauid à prier, & chãter les loüan
ges de Dieu, Si est-ce que ie ne le mettray point, par
ce que c'est mal faict de donner quelque force aux p
rolles, quand il ny auroit autre chose que d'y adiou
ster foy, c'est tousiours pour passer outre, & par tel
commencemens se precipiter en choses suprestitieu
ses & meschantes. Et à fin qu'on ne soit pipé par le
Sorciers, leurs receptes sont pleines de belles oraiso
de Psa

† In Positionibus.

le Psalmes, du nom de Iesus Christ à tout propos de a Trinité, de croix à chacun mot, d'eau beniste, des nots du canõ de la Messe, *Gloria in excelsis s Omnis spiitus laudet Dominum : A porta inferi : Credo videre bona Domini &c.* Qui est chose autant plus detestable, que es parolles sainctes sont appliquees aux sorceleries. Et par ainsi ceux qui prennent la hache, & la mettent droict à plomb, en disant quelques paroles sainctes, ou Psalmes, & puis nommant les noms de ceux desquelz on se doubte, pour descouurir quelque chose à la prolation du nom de celuy qui est coulpable, que la hache se mouue, c'est vn art diabolique que les anciens appelloyent Axionamantie. †Et en cas pareil la Dactyliomantie auec l'anneau" sur le verre d'eau, de laquelle vsoit vne fameuse Sorciere Italienne en Paris, l'an M. D. LXII. en marmotant ie ne sçay quelles parolles, & deuinoit par fois ce qu'on demandoit par ce moyen, & neantmoins la pluspart y estoyent trompez. Ioachim de Cambray recite, que Hierome Maron depuis qu'il fut Chancelier de Milan, auoit vn anneau parlant, ou plustost vn Diable, qui en fin paya son maistre, & le feist chasser de son estat. Toutesfois il y en a qui appellent ceste sorte Hydromantie, & disent que la Dactyliomantie, s'entend des anneaux ou les Sorciers portent les esprits, qu'ilz appellent familiers, que les Grecs appellent δαίμωνας παρέδρους: & quant à l'Hydromantie, & Pagomantie‡, qui se pratique és fontaines, on tient que Numa Pompilius en vsoit. Mais Varron l'entend autrement, quand il dict qu'vn ieune enfant apperçeut vne image en l'eau (estant employé par les Sorciers) qui prononça cinquante vers de toute la guerre Mithridatique, auparauant qu'elle aduint. Aussi peut-on doubter, qu'elle estoit l'Aëromantie, *si ce n'estoit partie de la science Augurale, qui deuinoit par la disposition de l'air.

† ἀξινομάντεια.

" δακτυλιομάντεια.

* ὑδρομάντεια. ex aquis.

‡ πηγομάντεια.

* ἀερομάντεια.

de l'air. Quant à celle qu'on disoit Alphitomãtie, *o
Aleuromantie, c'estoit aussi vne chose de diuinatio
par farine, de laquelle parle Iamblique: mais il ne di
point comment. Il parle aussi de Lithomantie*, pa
pierres qu'il n'explique point: mais ie l'ay touché c
dessus, interpretant le passage de la loy de Dieu, q
defend d'adorer la pierre d'imagination: ou il sem
ble que c'estoit vne pierre exactement polie en form
de miroüer, pour imaginer, & diuiner. Mais bie
pourroit on aussi appeller la diuination, qu'on cerch
par la pierre, en portant l'Amethiste au doigt, q
s'appelle *ahalmah* en Hebrieu, & Arabesque, pour
proprieté naturelle qu'elle a de faire songer, car l'art
cle *al* est Arabesque, le reste de la diction Hebraiqu
signifie Songe. Autant peut on dire de la diuinatio
du Laurier, qu'on appelle Daphnomantie, † qui est l
plante dediee anciennement à Apollo, pour l'opin
on qu'on a qu'elle faict songer, & qui à grande forc
en Magie, comme disoit Procle Academicien. I'ac
corde bien qu'il faict songer, comme aussi faict tout
plante odoriferante, & toutes fumees? mais ie tien
que c'est chose illicite & diabolique d'en vser, pou
sçauoir la verité des choses: car c'est auoir recours
la creature, & laisser le Createur en termes de diuina
tion: ce qui est defendu estroictement. Nous fe
rons mesme iugement de la Cephalonomantie, *qu
est la diuination par la teste d'vn Asne, ie n'ay poin
leu comment celà se faisoit: mais ie croy qu'ell
estoit venue des Ægyptiens. Car nous lisons en Io
seph cõtre Appion le Grammarien Ambassadeur ve
l'Empereur Caligula, qui colomnie les Iuifs d'auoi
eu au temple de Dieu vne teste d'Asne. Quant à la Py
romantie, ‡& Capnomantie, qui estoit la diuination
qu'on prenoit par feu, & par fumee de certaines se
mences, elle est plus diabolique que les precedentes

[Marginal notes: *ἀλφιτομάντεια. ἀλευρομάντεια. Lib. 3. c. 12. — *λιθομάντεια. ex lapide. — †δαφνομάντεια. à laure. — *κεφαλονομάντεια. ex capite. — ‡πυρομάντεια, καπνομάντεια. fumees.]

Ca

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Car elle tire apres soy vne perfumigation & encen-
ement, pour donner le suit, & corps au malin esprit,
& de celle-cy plusieurs ignorans sont pipez par les
sorciers, qui disent que ce n'est que Magie blanche. Il
'en faut mieux garder que de la peste. Quant à la
Rabdomantie,* ie l'ay veu practiquer à Tholoze par
n medecin qui marmotoit quelques paroles tout
bas, pour faire baizer les deux parties de la verge: mais
l ne pouuoit rien faire, disant que ceux qui estoyent
presens n'auoyent point de foy. Apres auoir faict cela
ls en prennent deux petits lopins, qu'ils pendent au
col, pour guarir de la fiebure quarte. Tout cela ne
vault rien, & tels charmes de paroles ne se peuuét fai-
e sans l'assistance de Satan. Quant à la Xylomantie†,
l y a vn docteur Hebrieu, qui en faict mention au li-
ure ou il a extraict les six-cens & treize commande-
mens de Dieu, & dict qu'elle se practiquoit en Scla-
uonie, auec des petis lopins de bois: Ie ne sçay que
c'estoit, & me seroit impossible de recueillir tout ce
qui en est. Thomas d'Aquin‡ en a recité plusieurs,
& non pas toutesfois la centiesme partie: Mais il suf-
fira de ce que i'en ay dict pour iuger des semblables,
ou il est question de paroles secretes, ou caracteres
qu'on applique auec les simples. Nous dirons en son
lieu si la parole a quelque effect sans autre actiõ. Mais
de toutes ces ordures il ny en a point de plus frequen-
te par tout, ny de gueres plus pernicieuse, que l'em-
peschement qu'on dõne à ceux qui se marient, qu'on
appelle lier l'esguillete, iusques aux enfans qui en
ont mestier, auec telle impunite & licence, qu'on ne
s'en cache point, & plusieurs s'en vantent, qui n'est
pas chose nouuelle: car nous lisons en Herodote,*
que le Roy d'Egypte Amasis, fut lié & empesché de
cognoistre Laodice sa femme, iusques à ce qu'il fut
relié par charmes & precations solennelles. Et en cas

sem-

* ῥαβδομάντεια. ex virgis.

† ξυλομάντεια. a ligno.

‡ Thomas. 2.2. dist. 95. & 26. c. 4. igitur & q. 5. nec mirum & 26. q. 2. & Gaspar Peucer.

* lib. 2.

ſemblables les concubines de Theodoric vſerent d
meſmes ligatures enuers Hermanberge, cõme no
liſons en Paul Æmyl, en la vie de Clotaire 2. Les Ph
loſophes Epicuriens ſe mocquent de ces merueille
ſi ſont ilz eſtonnez de ces noueurs d'eſguilletes, q
ſe trouuent par tout, & ny peuuent iamais dõner a
cun remede. C'eſt pourquoy au Canõ. *Si per ſortiari*
*33.q.8. *il eſt dict ainſi, *Si per ſortiarias, & maleficas artes, occul*
ſed nunquam iniuſto Dei iudicio permittente, & Diabolo pr
parante, concubitus non ſequitur, ad Deum per humile
confeßionem eſt recurrendum. De ce paſſage on peut re
tirer quatre ou cinq choſes notables: Premieremen
que la copulation ſe peut empeſcher part art malef
que, en quoy s'accordent les Theologiens, & meſme
Thomas d'Acquin, ſur le IIII. liure des Sentence
diſtinctione XXIIII. ou il eſt eſcript, qu'on peut eſtr
lié pour le regard d'vne femme, & non pour les au
tres, & au dernier chapitre, *de Frigidis*: En ſecond lie
que cela ſe faict par vn ſecret, & toutesfois iuſte iuge
ment de Dieu, qui le permet: En troiſieſme lieu, qu
le Diable prepare tout cela: En quatrieſme lieu, qu'i
faut auoir recours à Dieu par ieuſnes, & oraiſons
Or ce quatrieſme poinct eſt bien notable, d'autan
que c'eſt vne impieté de s'efforcer d'eſtre d'eſlié pa
moyens diaboliques, comme pluſieurs font: Ca
c'eſt auoir recours au diable, & aux ſuperſtitions dia
boliques. Encores eſt-il plus eſtrange que les petit
enfans, qui n'õt aucune cognoiſſance des ſorcelerie
en vſent en diſant quelques paroles, & nouãt vne eſ
guillete. Et me ſouuient auoir ouy dire à Riolé Lieu
tenãt general de Blois qu'vne femme à l'Egliſe apper
çeut vn petit garçon noüant l'eſguillete ſous ſon cha
peau qu'on eſpouſoit deux perſonnes, & fut ſurpris
auec l'eſguillete, & s'enfuit. Eſtant auſſi à Poictiers
aux grands iours ſubſtitut du Procureu du Roy l'an

M.D.LXII.

M. D. LXII. on m'apporta quelques procez de Sorciers, comme ie recitois le faict du procez à mon hosteſſe, qui eſt Damoiſelle en bonne reputation, elle diſcourut comme fort ſçauante en telle ſcience, en la preſence de Iacques de Bauuais greffier des inſinuations, & de moy eſtans logez enſemble, qu'il y auoit ›lus de cinquante ſortes de noüer l'eſguillete: l'vne ›our empeſcher l'homme marié ſeulement, l'autre ›our empeſcher la femme mariee ſeulement, à fin ›ue l'vn ennuyé de l'impuiſſance de ſa partie commette adultere auec d'autres. D'auantage elle diſoit ›u'il n'y auoit gueres que l'homme qu'on liaſt: Puis ›lle diſoit qu'on pouuoit lier pour vn iour, pour vn ›n, pour iamais, ou du moins d'autant que l'eſguille›e dureroit, s'ilz n'eſtoyent deliez, & qu'il y auoit vne ›elle liaiſon, que l'vn aymoit l'autre, & neantmoins ›ſtoit hay à mort: l'autre moyen qu'ilz s'aymoient ar›emment, & quand c'eſtoit à s'approcher, il s'egrati›noient, & battoyent outrageuſement: comme de fait ›ſtant à Tholoze, on me diſt qu'il y auoit eu vn homme & vne femme, qui eſtoyét ainſi liez & neantmoins ›rois ans apres ilz ſe rallierent, & eurent de beaux en›ans. Et ce que ie trouue plus eſtrange, eſt, que la Da›moiſelle diſoit que tandis que l'eſguillete demeuroit ›ouëe, on pouuoit voir ſur icelle, qu'il y venoit des ›nfleures, comme veruques, qui eſtoyent, comme el›e diſoit, les marques, des enfans qui fuſsét procrées ſi ›s perſonnes n'euſſent eſté nouees: & qu'on pouuoit ›uſſi nouër, pour empeſcher la procreation, & non ›as la copulation. Elle diſoit encores qu'il y a des per›ſonnes, qu'il eſt impoſſible de nouer: & qu'il y en a ›u'on peut nouer deuant le mariage & auſſi apres ›u'il eſt conſommé, mais plus difficilement: Et paſ›ant outre, elle diſoit qu'on peut empeſcher les per›ſonnes d'vriner, qu'ilz appellent cheuiller: dont il ad-

uient

uient que plusieurs en meurent: comme i'ay sçeu q
vn pauure garçon en cuida mourir, & celuy, qui l'a
uoit cheuillé osta l'empeschement pour le faire v
ner en public, & se mocquer de luy : depuis le maist
Sorcier quelque temps apres mourut furieux & en
gé. La Damoyselle nous recitoit aussi les diuerses p
roles propres à chacune liaison, qui ne sont ny Gre
ques, ny Hebraïques, ny Latines, ny Francoyses, n
Espagnoles, ny Italiennes, ie croy qu'elles ne tienne
rien non plus des autres langues, & de quel cuir, e
quelle couleur il falloit que fust l'esguillete. Iama
tous les docteurs qui ont escrit sur le titre *de frigi*
& maleficiatis, n'ont rien entendu aux prix de celle-
Et d'autãt que cela estoit commun en Poictou, le i
ge criminel de Nior, sur la simple delatiõ d'vne no
uelle espousee, qui accusoit sa voisine d'auoir lié so
mari, la feist mettre en prison obscure l'an 1560.
menassent qu'elle ne sortiroit iamais, si elle ne le de
lioit, deux iours apres la prisonniere manda aux m
riez qu'ilz couchassent ensemble. Aussi tost le iug
estant aduerty qu'ilz estoyent desliez, lascha la priso
niere. Et pour monstrer que les parolles ny les esgui
lettes ny font rien, ains que tout cela est conduict
mené par l'artifice & malice du diable, qui s'ayde d
hommes, aydant aussi leur meschante volonté, il a
pert en ce que les parolles Latines de Virgile, que
laisseray, & le carme qu'il met, pour empescher la c
ionction, est intelligible, & emporte quatre mots e
forme de Carme, & ceux desquelz on vse sont du tou
barbares. Et Virgille veut qu'on face neuf neuds, no
lieurs n'en font qu'vn : Et faict bien à noter, que l
diable, ny ses ministres Sorciers n'ont point de pui
sance de lier les autres sens, ny empescher les hõme
de boire & manger: comme en cas pareil ilz n'on
pas la puissance d'oster vn seul membre à l'homme

horsm

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

horſmis les parties viriles : ce qu'ilz ſont en Alemaigne, faiſant cacher & retirer au ventre les parties honteuſes. Et à ce propos Spranger recite, qu'vn homme à Spire, ſe penſant priue de ſes parties virilles, ſe fiſt viſiter par les Medecins & Chirurgiens, qui ny trouuerent rien, ny bleſſure quelconque, & depuis ayant appaiſé la ſorciere, qui l'auoit offenſé, il fut reſtitué. Il en recite vn autre d'vn de Rauenſpurg, qui print la Sorciere pour l'eſtrangler, qui le reſtitua par force. Or tous les Hebrieux demeurant d'accord que le Diable, par la permiſſiõ de Dieu, a grand pouuoir ſur les parties genitales, & ſur la concupiſcence, diſent en allegorie, que Satan eſt porté par le Serpent. Philon & tous les Hebrieux, diſent que le Serpent en ſens allegorie, ſignifie Volupté, qui ſe traine ſur le vẽtre. Auſſi voyons nous en Tobie: * qu'vn malin eſprit tua ſept maris, qui auoyent eſpouzé la fille de Raguel, la premiere nuict de leurs nopces: Et ne faut pas eſmerueiller, ſi le Diable ſe ſert fort de telles liaiſons, car premierement il empeſche la procreation du genre humain, qu'il s'efforce tant qu'il peut d'exterminer: En ſecond lieu il oſte le ſacré lien d'amitié d'entre le mary & la femme: En troiſieſme lieu, ceux qui ſont liez vont paillarder ou adulterer. C'eſt donc vne impieté deteſtable, & qui merite la mort, comme nous deſduirons en ſon lieu: Et neantmoins la pluſpart de ceux qui vſent de telles liaiſons, n'ont point de conuention expreſſe auec le Diable, & ne l'inuoquent point, mais il eſt bien certain, qu'il eſt touſiours auec telles gens. Diſons donc maintenant de ceux qui inuoquent le Diable: car les Sorciers ne ſont pas tous d'vne qualité.

* cap. 7.

DES INVOCATIONS TACI-
tes des malins esprits.

Chap. II.

LA difference est bien notable des Sorciers, ce qu
est besoing d'estre bien entendu, pour la diuer
sité des peines. Car ceux desquelz nous auõs parlé ius
ques icy, ne font point d'inuocation de malins esprit
& entre ceux-cy la difference est aussi bien grande: ca
les vns vsent de quelques paroles & mysteres, san
expresse inuocation, & neantmoins tendans à fin qu
l'esprit die, ou monstre la verité de ce qu'on cerche
les autres vsent d'inuocation expresse. Les plus an
ciens Assyriens & Caldeans, vsoyent fort de Lecano
mantie, "remplissant vn bassin d'eau, & y mettant la
mes d'or & d'argent, & pierres precieuses, portãs cer
tains caracteres, & apres les paroles prononcées, o
entendoit vne voix subtile, comme vn sifle sortant d
l'eau qui rendoit responce, sans inuocation expresse
Et la Castronomantie† se faisoit par vaisseaux de ver
re ronds pleins d'eau, & apres auoir allumé des cier
ges, & marmoté certains mots, on n'oyoit pas l
voix, mais on voyoid les responses par marques, &
signes. Et en cas pareil la Catoptromantie‡ par mi
rouers la Crystallomantie⁑ par glaces, ou verres cry
stallins, comme dict Ioachim de Cambray, qu'il a veu
vn bourgeois de Nuremberg, qui acheta vn annea
de crystallin, par le moyen duquel vn ieune enfan
voyoit ce qu'on demandoit: mais depuis l'achepteu
se trouua trauaillé du diable, & rompit l'anneau. Cel
le qu'on dict Onymantie,* se faict en frottant l'ógl
ou le crystal de certaines cõfections, & en disant quel
ques paroles que ie ne sçais point, puis on faisoit voi
à vn ieune enfant, qui n'estoit corrompu, ce qu'on de
mandoit: car le diable faict à croire qu'il ayme la vir
ginit

" λεκανομάντεια. a plus.

† γαστρομάντεια.

‡ κατοπτρομαντεια.

⁑ χρυσαλλομαντεια.

* ονυμαντεια.

ginité, à fin qu'il puisse par ce moyen attirer les hommes à soy dez leur tẽdre ieunesse, en partie aussi pour empescher la procreation du genre humain:& neantmoins il incite les personnes qu'il a gaignees à paillardises contre nature,& Sodomies detestables. Quãt à la Catoptromantie de laquelle faict mention † Pausanias *in Achaicis*, elle estoit autre que celle, de laquelle vsent les Sorciers. Car si quelqu'vn vouloit sçauoir s'il rechaperoit de sa maladie, il mettoit vn mirouer en la fontaine de Patras, deuant le temple de Ceres,& s'il voyoit la figure d'vn mort, on iugeoit qu'il mouroit,& s'il voyoit vn homme plein de vie, il en rechapoit. Mais il faict bien à noter, comme le Diable pipe le genre humain en telles sorceleries: car d'autãt qu'il y a des gens de bien, & cõscientieux, qui ne vouroyent pour mourir inuoquer le diable, il leur faict croire, que c'est la vertu des paroles, ou des caracteres, ou des herbes, ou des animaux, & par ce moyen il seduit souuent ceux qui pensent estre les plus aduisez: et mesmes Virgile, qui estoit en reputation de grand sorcier, dict,

† κατοπτρομάντεια.

Carmina vel cælo possunt deducere Lunam:
Carminibus Circe socios mutauit Vlysis.
Et en autre lieu:
Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis, &c.
Atque satas alio vidi traducere messes. Et,
Hæc se carminibus promittit soluere mentes,
Sistere aquam fluuijs, & flumina vertere retrò,
Nocturnósque ciens manes: mugire videbis
Sub pedibus terram, & descendere montibus ornos.

Et Ouide passe outre quand il parle de la Sorcie- qui disoit,

Cùm volui, ripis ipsis mirantibus amnes
In fontes redire suos, concussáque sisto,
Stantia concutio cantu freta, nubila pello,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Nubilaq́, induco, ventos abigoq́, vocoq́,
Vipereas rumpo verbis, & carmine fauces:
Et ſyluas moueo, iubeoq́, tremiſcere montes,
Et murgire ſolum, maneſq́, exire ſepulchris:
Te quoque Luna traho, &c,

Qui ſeroyent choſes bien eſtranges, ſi elles eſtoyét veritables, mais c'eſt beaucoup de charmer & faſciner tellement les hommes, qu'ils péſent à veue d'œil, que tout celà ſoit veritable, encores qu'il n'en ſoit riẽ: Et ne ſe peut faire par la vertu des parolles, quoy que les plus ſçauans en telles ſciences ayent eſcript, mais le Diable eſt ſeul autheur, & miniſtre de telles faſcinations. Et n'y a point de plus fort argument que celuy que i'ay dict, que le Diable en toutes langues trõpe les hommes par le moyen des paroles Grecques, Latines, Barbares & incogneues aux hommes, & neantmoins diuerſifiant les mots en diuerſes nations pour meſme choſe. Celà ſe peut veoir en Virgile, & Theocrite poetes, l'vn Grec, l'autre Latin, & Marcellus, & Micolaus Medecins, & en Pline meſme, qu rapporte pluſieurs mots pour telles impoſtures, qu n'õt rien de ſemblable aux mots qu'ő liſt és Sorciers Et meſmes il y a des croix à tout propos, & des hoſties comme il a eſté aueré au procez de l'Aueugle, qu fut pendu à Paris auec deux autres cõuaincus, & qu depuis confeſſerent, qu'ilz vſoyent des hoſties, & de croix & de pluſieurs oraiſons, qui eſt le comble d'im pieté, que le Diable faict ſeruir ce que les ſorciers eſti ment le plus ſainct, aux choſes les plus deteſtables Car il ſemble que celuy n'eſt gueres moins coulpabl qui ſe mocque, & blaſpheme Iupiter, qu'il penſ eſtre Dieu (comme faiſoit l'Empereur Caligula) qu s'il ſe mocquoit de Dieu, lequel regarde touſiours l conſcience: & la volonté des hommes: tout ainſi qu le premier qui fut appellé Sceuola, penſant tuer Por

ſenn

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſenna Roy des Hetruſques, tua ſon Lieutenãt, n'eſtoit pas moins coulpable que s'il euſt tué le Roy. C'eſt dõc le but & l'intentiõ du Diable d'arracher du cœur des hommes non ſeulement la vraye religion, ains auſſi toute conſcience & crainte de mal-faire, & faire entẽdre aux ſimples que ce n'eſt pas luy, mais la force des paroles. Icy peut eſtre, on dira, que la Cabale, qui eſt la Philoſophie des Hebrieux, donne force aux paroles & caracteres, comme on peut veoir en Reuclin, Galatin, & aux poſitions Cabaliſtes de Picus. Ie dy que la Cabale a deux parties: l'vne qu'ils appellent de Beroſchit, qui eſt à dire, *in principio*. C'eſt le premier mot de la Bible, & celle-cy eſt la vraye Phyſique & Philoſophie naturelle, declarans ce grand opifice du monde, & les choſes ſecretes couuertes ſoubs allegories, & reprenant les opinions des autres Philoſophes contraire à la loy de Dieu. La ſeconde partie eſt celle qu'on dict de la Mercana, c'eſt à dire du chariot pour la viſion d'Ezechiel, ou la Maieſté de Dieu accompagné de ſes Anges eſt figuree, qui eſt haute & difficile; & neantmoins rauiſſant l'intellect en admiration & contemplation du monde intelligible, que les Hebrieux appellent les eaux ſurceleſtes, & la Phyſique, les eaux inferieures. On void és Prophetes & en la loy de Dieu, qu'il y a de grãds & beaux ſecrets des œuures de Dieu cachées ſoubs les allegories de la Bible, comme on peut voir en Philon, Leon Hebrieu, Origene: & en Salomon, qui y prendra garde de pres. Et que les Saincts perſonnages, & Prophetes ont laiſſé de bouche en bouche: mais ilz n'ont pas ſi curieuſement eſpluché ny ſubtilizé ſur les clauſes, ſur les mots, ſur les ſyllabes, ſur les lettres, voire iuſques aux poincts & figures de chacune lettre, comme depuis ont faict les derniers Iuifs, qui font merueilles de ſubtilizer ſur le grãd nom de Dieu, duquel ilz com-

posent LXXII noms de Dieu, & autant d'Anges: & puis ils subtilisent aussi sur les nombres, qu'ils appellent Sephiroth, & pensent qu'on peut faire merueilles auec ces noms & nombres: Mais cela m'est fort suspect quand ie voy que les Sorciers, comme Agrippa & ses complices, souillent ce grand & sacré nom de Dieu, en le meslant en leurs caracteres: ausquels,

Psalm. 49 Dauind s'adresse, quand il dict,

Aussi dira l'Eternel au meschant,
Pourquoy vas tu mes edicts tant preschant,
Et prens mon nom en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine discipline?

Reuclin & Agrippa ont fausemēt escript, que Iudas Machabee obtint victoire contre Lysias, & Antioche le noble pour auoir faict peindre en sa cornette ces quatre lettres. בבבב· qui signifiēt *mi namudabalim Iehouah*, qui est semblable à toy entre les forts ô Eternel. C'estoit biē le mot du guet, qu'il donna à son armée, mais nō pas que pour les caracteres il emportast la victoire. Et par ainsi les noms de Dieu en la bouche, és tables, és caracteres, ou de ceux qui le tentēt, n'est pas sanctifié, ains pollué & blasphemé. Or il est dict en la loy de Dieu, ‡que celuy qui prononcera son nom par

‡Leu. 24. mespris doibt estre lapidé. Ie ne doubte point, que les malins esprits n'ayent en horreur ce sacré nom, & qu'ils ne fuyent soudain quand ils oyent prononcer *Iehouah*. Mais il est certain que le nom *Iehouah* qui signifie l'Eternel, prononcé en toutes lāgues, à mesme effect. Et le seul nom de Dieu, qui est vulgaire & commun, prononcé à bonne intention, soubdain chasse les diables, comme il est aduenu toutesfois & quantes qu'vn Sorcier en l'assemblee des autres a appellé Dieu à son ayde: & qui plus est, la seule craincte & frayeur qu'on à de Dieu, chasse les diables, comme

†Li. 1. de Sortilegiis. nous dirons cy apres. Et mesmes Paul Grillandt† qui

viuoit

viuoit l'an M.D.XXXVII. escript qu'il y eut vn pauure homme Sabin demeurant pres de Rome, qui fut persuadé par sa femme de se gresser comme elle, de quelques vnguens pour estre transporté auec les autres Sorciers (pensant que ce fust la vertu de la gresse, & quelques paroles qu'on dict, & non pas le diable) se voyant transporté au Conté de Beneuent, qui est le plus beau Domaine du Pape, & sous vn grand noier, ou il y auoit infinis Sorciers qui beuuoyent & mangeoyẽt, cõme il sembloit, il fist cõme les autres, & cõme il eut demandé plusieurs fois du sel, que les Diables ont en horreur, en fin on luy apporta du sel, comme il luy sembloit, alors il dict en son Italien, *Laudato à Dio, pur e venusto questo sale*, Loué soit Dieu, puisque le sel est venu. Si tost que le nom de Dieu fut proferé toute la cõpaignie des diables & des Sorciers, & toutes leurs viandes s'esuanouirent en riẽ, & demeura le pauure homme tout nud, qui s'en retourna au pays, à cent lieuës de là, mandiant son pain: & de retour qu'il fut, accusa sa femme, qui fut bruslée toute viue, apres auoir confessé la verité: & en accusa plusieurs autres, lesquelles furent aussi cõuaincues & bruslees. Qui est bien pour monstrer, que l'effect des merueilles ne gist pas aux figures, aux caracteres, aux syllabes, aux paroles, mais en la craincte de Dieu: & que le diable pour couurir ses impostures, faict seruir les paroles & caracteres & hosties cõsacrees à ses actiõs. Nous auõs dict que les diables ont le sel en horreur, & la raison en est bien bõne, d'autant que le sel est la marque d'Eternité, & immortalité, par ce qu'il ne pourrist, & ne se corrompt iamais, & garde les choses de corruptiõ & putrefactiõ: & le diable ne cerche rien que la corruption & dissolution des creatures, comme Dieu la generation. C'est pourquoy il est commandé en la loy de Dieu, de mettre du sel sur la table du Sanctuaire, & genera-

Leuit. 2. lement† en tous sacrifices: Et semble que Platon, qui auoit apris des Hebrieux ce commandement, dict que le sel est aymé des Dieux. Et au contraire par la loy de Dieu, il est defendu de mettre vin ny miel aux sacrifices, comme les Payens: qui signifie aussi qu'il faut prier Dieu sans flaterie certaine auec discretion, prudéce, & sobrieté. En quoy se sont abusez ceux qui ont pensé que la femme de Loth† fust conuertie en statue de sel, car c'est la faço de parler des Hebrieux, qui sçauoyent les beaux secrets† de nature, de dire vne statue de sel, pour statue perpetuelle, & en la loy de Dieu il est dict, Ie feray auec vous vne alliãce de sel, c'est à dire, perpetuelle. Si la proprieté des caracteres, ou figures des noms de Dieu auoit mesme effect, les Sorciers n'en vseroyent pas en leurs inuocations: car leurs liures en sont pleins. Et par ainsi nous conclurons que la Cabale, c'est à dire† Sapience receuë de Dieu, par le moyen de ses Anges & Prophetes de bouche en bouche, ne gist pas en caracteres ou figures: qui a esté cause que plusieurs l'ont blasmé, comme on faict toutes choses bonnes pour l'abus: Mais bien en la secrette intelligence des merueilles de Dieu, couuerte d'allegories par toute la saincte Escripture. Car il n'y a quasi propos ny cõmandement, qui ne porte double sens & quelquesfois trois. Soit pour exemple le commandement* qui est faict aux Prestres d'enfermer le ladre quand il commence, & qu'on apperçoit la moindre playe, & de sept en sept iours le visiter iusques à ce qu'il soit guary, ou bien qu'il soit tout couuert de ladrerie blanche depuis la teste iusques aux pieds, alors il est commandé de lascher, car dict l'escripture) il est net: mais s'il à quelque partie de la chair viue, il faut garder de frequẽter les autres. Philõ Hebrieu s'estonne de ce mandement politic, & sur celà il interprete le sens moral, & dict ce me semble, que celuy

qu

†Gen. 19.

†Num. 18.

†In li. qui inscribuntur capite patrum aut aboth pirke sæpe legitur Moses accepit, quæ tamen scriptam libris Mosis nusquam reperiuntur.

**Leuit. 13. & 14.*

qui n'a aucune cognoissance de Dieu, & n'a point de
entiment d'iceluy, ne peut gaster les autres: mais ce-
uy qui a quelque sentiment de la loy de Dieu, & de sa
erité, & neantmoins d'ailleurs est depraué de mau-
aises opinions, il est fort dangereux: car soubs le voi-
e de religion il entremesle la poison d'impieté, com-
ne font les Sorciers auec les noms de Dieu. Outre le
ens politic, qui est escrit en la loy de Dieu, & le sens
noral, que dict Philon, il y a vn beau secret de natu-
e que pas vn n'a escript, c'est, que toute chose qui
e corrompt infecte l'air, & ceux qui en approchent,
usques à ce que la corruption soit parfaicte: ce que
Theophraste [a] au liure des Odeurs dict en trois mots
ᾶν σαπρὸν κακῶδες, *quicquid corrumpitur fœdum exhalat o-*
dorem: comme l'œuf qui est fort plaisant, & bon,
esmoing Horace, qui l'appelle *antiquas regum delicias*
'il commence à estre couué & corrompu, il est puant
merueilles, & infecte l'air iusques à ce que la corru-
ption soit parfaicte, & que le poulet en sorte: & qui
plus est le basilic & lauande, que les anciens appelloi-
ent *Nardus celtica*, pour ce que naturellemēt elle croist
n Languedoc, estant couuerte, & pressee, commen-
e à se corrompre, & put bien fort. Mais qu'on la
aisse entierement parfaire sa corruption, il en sort vn
huille precieux, & de bon odeur: ainsi la semence cor-
rompue demeurant en sa corruption, cause des chan-
cres, des bosses, & verolles estranges, & par mesme
moyen le sang des ladres est bien fort infect, quand
l se corrompt, iusques à ce que la masse du sang soit
entierement tournee, & pendant qu'elle tourne, il y
a bien grand danger d'approcher des Ladres: mais
estant tourné du tout, le dāger cesse. Voyla le sens na-
turel, de la loy. Quelquesfois il n'y a que le sens histo-
rial, comme il est dit que Moyse nombra le peuple, &
autres choses semblables. Quelquesfois la loy com-

[a] *In libro* περὶ ὀσμῶν.

† *Circuncidite preputia cordiũ vestrorum.*

mande † de coupper le prepuce des cueurs : il n'y
poinct de prepuce au cueur : & seroit impossible de l
couper s'il y en auoit. Mais c'est à dire qu'il faut re
trancher les mauuaises pensees, les appetits de ven
geance, l'auarice & autres vices: qui est bien pou
monstrer aux ignorans, qui ont blasmé la Cabale
que Dieu nous faict toucher au doigt, & monstrer
veue d'œil qu'il ne faut s'arrester seulement au sen
literal, puis qu'il est vray ce que dict l'escripture, *Lite
ra occidit, spiritus autem viuificat.* Combien qu'il y a vn
tresbeau passage † en la loy de Dieu, qui le monstre as
sez sans celà, où il dict, que Moyse estant descendu de
la montaigne, où il auoit demeuré quarante iours, &
autant de nuicts, mit vn voile sur sa face, pour parler
au peuple, & quãd il retournoit parler à Dieu, il ostoit
son voile, par ce que le peuple ne pouuoit longuemẽt
voir sa face tãt elle estoit luysante : c'est à dire outre le
sens Literal, qu'il ne pouuoit comprẽdre les secrets &
allegories portees en plusieurs lieux de la loy de Dieu.
Toutesfois il est dict, qu'ils aperceurent, l'ayant veu
descouuert, que sa face estoit fort resplandissante. Et
ceux qui par vne opiniatstreté mal fondee blasment
telles expositions, desquels toutesfois les escripts de
sainct Hierosme, sainct Augustin, sainct Basile, &
principalement d'Origene, & generalement de tous
les Docteurs Hebrieux sont pleins, font iniure à Dieu
& à tous ses Prophetes, qui n'ont iamais parlé autre-
ment : Et qui plus est les hauts escrits de Salomon, ne
sont autre chose, que paraboles & allegories, qu'il a
ainsi appelez expressement, pour faire cognoistre à
vn chacun, qu'il ne faut pas s'arrester au sens literal,
que les Hebrieux appellent *sensum passuc*, c'est à dire le
sens du verset, dont les mauuais Latineurs ont pris le
mot, *in hoc passu*, & ont faict d'vn vers, vn passage. Or
il est escript, que Salomon a eu le comble de sagesse,

† *Exod. c. 34.*

&que

que Dieu luy en a plus donné, qu'il ne fist iamais à
omme,& neantmoins pour faire esleuer l'esprit des
õmes entendus plus haut que la lettre, il dict que la
ognoissance de Dieu est le fruict que porte l'arbre de
ie. Ce n'est dóc pas vn arbre qu'il faut entendre, cõ-
e ceux qui enseignent la lettre. Or il est aduenu que
s bons interpretes du sens literal ont faict vn milliõ
Atheistes, lesquels prenãt au pied de la lettre le Ser-
ent qui parle en Genese, vont disant que les bestes
arloient le temps jadis, comme vn Mareschal de
rance disputant auec vn Prelat de reputation, apres
auoir ouy prescher, que Adam pour auoir mangé la
õme, auoit attiré tout le genre humain en eternel-
damnation, horsmis vne petite poignee de Chre-
iens: voyant que le prescheur ne le contentoit pas
u sens literal, dist qu'õ faisoit biẽ des querelles pour
peu de cas. Or ce blaspheme demeura pour gaige
oreilles des courtisãs qui en ont faict vn prouerbe,
e qu'on n'eust pas faict si luy qui entreprenoit d'en-
igner les autres eust entendu, & sagement interpre-
ce passage: & pour mesme faute Porphyre aux li-
res qu'il a composé contre les Chrestiens pour auoir
ris le sens au pied de la terre, touchant l'arbre de
ciencee du bien & du mal, & l'arbre portant le fruict
e Vie, à retiré vn nombre infiny d'hommes de la
raye religion, pour les absurditez qu'il tiroit de l'hi-
oire literale, & qui cessent prenant l'interpretation
uine, que Dieu a enseignee à Moyse, & aux Pro-
etes de bouche en bouche, & qu'on void en Phi-
n, Leon, Moyse fils de Maymon, Leui fils de Iarchij,
rigene, & autres Theologiens Hebrieux, & Chre-
iens. C'est ce que dict la Loy, que non seulement
s bestes sont immundes, qui ne ruminent, & qui ne
uisent point l'ongle, ains aussi celles qui ne diuisent
oint l'ongle encores qu'elles ruminent: ce qu'Ori-
gene

gene interprete de ceux qui s'adonnent bien à medi-
ter & cõtempler la loy de Dieu, mais ils ne font point
distinctiõ du sens literal au sens mystic, de l'esprit à la
In catalo. scriptorum chair. Sainct Hierome appelle Origene le maistre
des Eglises Chrestiennes apres les Apostres, & le pre-
mier de tous les Docteurs. Et par ainsi quand nous li-
sons en la loy de Dieu, que Pharaon faisoit tuer les
masles, & gardoit les filles, les Sages Docteurs entre
le sens literal, qui demeure veritable, ont aussi enten-
du que le Diable figuré par Pharaon, s'efforce de tuer
l'intellect, qui est la partie masculine en l'hõme, pour
faire viure la concupiscence. En cas pareil quand il
est dict qu'Abraham chasse la Chambriere & son fils
obeïssant à Sara la maistresse, les Theologiens Cabali-
stes ont sagement interpreté qu'il faut obeyr à la rai-
son, qui est maistresse, & chasser la cupidité & le peché
engendré par icelle. Quand il est defendu de couper
les arbres fruictiers en faisant la guerre, faut aussi en-
tendre qu'il est defendu de tuer les gens de vertu & les
bons artisans. Quand il est dict qu'on doibt cou-
urir son ordure auec de la terre, pour n'infecter l'air:
il faut aussi eutendre, que le mal est plus excusable
estant couuert & caché, & qu'il se faut bien garder
d'euenter sa vilannie, pour ne donner à personne
mauuais exemple. Quand il est defendu de presenter
à Dieu vn mouton, vne brebis, qui ne soit toute blan-
che sans tache, il faut aussi entendre, qu'il faut auoir
l'ame qu'on veut offrir à Dieu, pure & nette: & ne
veut pas qu'elle soit boiteuse, qui signifie qu'il faut
marcher droict en la loy de Dieu. Philon Hebrieu est
admirable en ses interpretations pour le moral, &
Leon, & Maymon pour la nature, & le liure du Zoar,
qui n'est encores tourné du Caldean pour tous les
deux. Mais tout ainsi que nous auons dict des predi-
ctions naturelles, de l'Astrologie, & autres sciences
sembla-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

semblables, aussi faut il bien en la Cabale se garder de l'abus qui se cõmet, & duquel i'ay parlé cy deuant. Car il n'y a chose si saincte, & si sacree qui ne soit souillee & infectee par Satan & ses suposts. Car c'est vne imposture diabolique de prẽdre l'escripture saincte, pour en vser comme de charmes, & iamais les anciens Hebrieux n'y ont pensé : Ce qui a donné occasion aux Payens de calomnier la parole de Dieu, & la Cabale des Hebrieux, de laquelle Pline au 30. liure, chapitre premier, escript ainsi : *Est alia Magices factio à Mose, & Iochabella Iudæis pendens.* Il a corrompu le mot de *Cabala*, qui signifie en Grec ἀκρόαμα, c'est à dire, Science apprise en escoutant, & qui ne s'escript point du mot *cabal*: par ce qu'il estoit defendu d'enseigner la Gabale que de bouche en bouche, & à ceux qui auoient passé quarante ans : mais il n'estoit point question de prononcer des paroles, pour faire miracles, comme Reuclin, & Galatin ont voulu, qui est vn abus. Et si on me dict, que prononcer vn certain verset des Psalmes, pour s'esueiller à telle heure qu'on voudra, pour prier Dieu, ou faire d'autres bonnes actions, ne peut auoir rien de Diabolique, Ie confesseray que c'est le premier fondement de sagesse, de se leuer matin, pour prier Dieu, & ceux qui offrent les premiers leurs prieres, il est à croire, qu'ils emportent les premieres benedictions, comme fist Iacob à Esau: & pour c'este cause en toute l'escripture on void que les Prophetes se leuent de grand matin pour louer Dieu, & luy sacrifier les premieres actions comme disoit Dauid, *In matutinis meditabor in te:* & en autre lieu: *Exurge Psalterium, exurge cythara exurgam diluculo:* Et en Ieremie, *Misi ad vos Prophetas surgendo mane:* Et semble que Dieu au desert eut principalement soing de faire leuer son peuple matin : car si tost que le rayon du Soleil auoit donné sur le mãne, il s'en alloit en fu-

mee,

mee,& fondoit soudain, combien qu'il ne peust fon-
dre au feu,à fin, dict Salomon, qu'ils fussent aduertis
de remercier Dieu, Neantmoins ie dy qu'il n'est pas
licite d'vser de la saincte escripture pour dōner quel-
que force aux parolles, encores que ce soit à bōne fin:
C'est la resolution des Theologiens. Beaucoup moins
d'apparence y a il de croire que les sorciers en vertu
des paroles, ayent puissance de faire mourir les bleds
& fruicts de la terre: Combien que les loix des douze
tables portoient deffenses expresses d'enchanter les
fruicts: *Qui fruges excantasset, aut qui malum carmen in-
cantasset: &c* Non pas que les Sorciers par leurs char-
mes facent mourir les fruicts: mais c'est à l'ayde de Sa-
tan, & par mesme moyen ils font la tempeste (com-
me nous dirons en son lieu) & non pas en vertu des
paroles, car vn autre Sorcier ne les sçauoit faire, en
prononceant les mesmes paroles. Et me suis esmer-
ueillé, non pas du menu peuple & des ignorans, mais
bien de Caton †, qui tient qu'on peut renouer les mem-
bres disloquez par charmes: & de Cæsar lequel mon-
tant en son coche, prononçoit trois fois vn certain
charme, pour garder que son coche ne versast*, ce qu'
il fist pour auoir vne fois versé: Et neātmoins il estoit
coustumier de se mocquer de telles choses. Et M. Ser-
uilius Nonianus des premiers Senateurs de Rome,
qui portoit en son col vn papier, où y il auoit ces
deux lettres, P, & A, pour guerir du mal des yeux. Si
c'estoit vne bōne racine, vne herbe medicale, que par
son odeur & proprieté naturelle peust guarir de telles
maladies, il y auroit quelque apparence, comme il est
certain & bien experimēté, que la racine de la Piuoi-
ne, que les anciens appelloient Pæonie, pendue au
col, soulage grandement les afligez du mal caduc:
mais de prendre à son col vn papier, quoy qu'il y ayt
escript, ou ces caracteres, ie tiens auec sainct Iean
Chry-

† *Apud Plinium li. 28. c. 2.*

* *Idem Pli.*

hrysostome", & sainct Augustin, que c'est vne pure
olatrie aux ignorans, & sorcelerie à ceux qui sça-
ent la defence, & qui neantmoins y adioustent foy
fiance : car mesmes c'est idolatrie d'attribuer aux
rbes, aux plantes, aux animaux & mineraux, la for-
de guerir, si par mesme moyen on n'attribue la lo-
ge à Dieu. Et pour ceste cause les Hebrieux disent,
e le Roy Ezechias fist brusler le liure auquel Salo-
on auoit compris la vertu & proprieté de tous ani-
aux, plantes, pierres, herbes, & metaux, à fin que
r tel moyen les hommes ne fussent induicts à ido-
trie: comme en cas pareil il fist brusler le Serpent de
iure raporté du desert, que le simple peuple ado-
it. A plus forte raison doibt on iuger idolatrie d'ad-
ouster foy aux mots & caracteres, qui ne sont point
rmez de Dieu, cõme les autres creatures, ains sont
entez des hommes ou des malins esprits: qui est
n seulement idolatrie, ains aussi pure Sorcelerie.
ppelle Idolatrie auec sainct Augustin, & tous les
ciens & nouueaux Theologiens, se destourner du
eateur à la createure: Ils vsent de ces mots, *Auersio à*
atore ad Creaturam. Aussi void on que les paroles
viennent iamais à reussir à effect, si l'homme ny
t sa fiance : Alors Satan qui veille s'entremet à la
uerse, & pour vn temps guerit l'Idolatrie, pour en
le rendre Sorcier parfaict, comme nous dirons en
lieu. On dira, peut-estre, que la voix, la parole de
eu, les deux tables escriptes de sa main sont œu-
s de Dieu, cõme le Soleil, & la Lune, & le Ciel, &
cõsequẽt qu'elles ont force naturelle: c'est l'aduis
Prince de la Mirande, & de Reuclin : Mais ie dy
telles parolles n'ont force, sinõ pour l'effect, pour
uel Dieu les a pronõcees, & grauees de ses doigts,
on pas pour faire la tempeste, & le beau temps,
utre chose : mais bien pour dõner la vie eternelle
à celuy

" *Hom. 43. in Matthæũ c. 23. licet fiant periapta cum inscriptione Agnus Dei. Libro pri. de cæremonijs, & distinctione. 7. c. 3. de consecratione.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

à celuy qui les mettra à execution, comme il est di
Hoc fac & viues. Mais les paroles des hommes, ou
Satan n'ont pas plus de force que des fruicts en pei
cture, ou des statues, & autres choses artificiell
Mais bien Satan a ceste puissance de Dieu, pour
vser enuers les Payens, & idolatres infideles, & c
mesprisent Dieu, estans abusez soubs le voile des p
roles, & mesmement celles qui ne sont point ente
dues, *quia* (dict Pline) *minorem fidem homines adhibent*
quæ intelligunt. C'est pourquoy Galien au sixiesme
ure des Pharmaques simples, reiette & blasme X
nocrate Aphrodisien, & vn Pamphile, qui contre-f
soit les Medecins, auec telles impostures. Pline
28. liure, aux sept premiers chapitres est plein de t
les sottises. Et iaçoit qu'il dict au second chapitre q
les plus sages, s'en mocquent, si est-ce qu'il dict q
Theophraste, Caton, & Cæsar y adioustoient f
pour certaines maladies. Mais c'est chose estrange
que toute l'antiquité a remarquee, de charmer
Serpens. Et de faict Dauid accompare le mechan
l'Aspid, qui bouche ses oreilles de peur d'ouyr la vo
de l'Enchanteur, qui enchante finement. Mais or
nairement les enchanteurs sont tuez par les Serpe
C'est pourquoy Salomon dict, que personne n'au
pitié du Sorcier tué par les Serpens. Et de faict
Sorcier de Salitsburg deuant tout le peuple, fist
sembler en vne fosse tous les Serpens d'vne lieue à
ronde, & là les fist tous mourir, horsmis le dernier
estoit grand, lequel sautant furieusement contre
Sorcier le tua. En quoy il apert, que ce n'estoit pas
mot Hypokindox, comme dict Theophraste Pa
celse, ny autres mots semblables du Psalme 91. n'y
vertu des paroles, quoy qu'on die. Car comment e
sent ouy les Serpens la voix d'vn homme, d'vne lie
à la ronde? Et mesmes estants les Serpens mussez
profo

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

profond de la terre? combien qu'Aristote à la fin du liure des Merueilles dict, qu'il y auoit vne Sorciere en Tene-ville de Thessalie, qui charmoit le Basilisque. C'estoit donc le diable, qui a de coustume de payer ainsi ses loyaux subiects & seruiteurs. Et par ainsi le Canon, *Nec mirum, xxvi. q. v.* & sainct Augustin, qui tiennent que les Sorciers par la force des charmes, ou carmes, infectent & tuent les hommes, s'entend par le mistere du diable. Car on à mille fois experimété, que les paroles prononcees par vn autre que par vn Sorcier n'ont aucun effect. Et s'il aduient en choses legeres que les paroles semblent auoir eu effect, comme pour lier, il faut s'asseurer que les diables, qui sont en tous lieux, sont aussi Ministres de la volonté de celuy, qui veut executer quelque meschanceté, & l'executent pour l'attirer à plus grands malefices & impietez.

DES INVOCATIONS *expresses des malins Esprits?*

CHAP. III.

CEvx qui cuidans bien faire inuoquent le malin esprit, pensant qu'il soit Dieu, pour auoir cõseil & aduis, ou cõfort & ayde, ainsi que plusieurs font encores aux isles Occidentales, & cõme faisoyent les anciens Payens, ne sont non plus Sorciers, que ceux qui adoroyent le Soleil & la Lune, & autres creatures. Bié peut on dire qu'ils estoyẽt idolatres. De s'enquerir si Dieu a pour aggreable leur bonne conscience, i'en laisse le iugument à Dieu: car c'est trop entreprendre sur les secrets de Dieu, comme ceux qui ont aussi biẽ comné de damnation eternelle Socrate, Phocion, Aristide le Iuste, cõme les plus detestables Sorciers, & tous à mesme peine. La loy* de Dieu dict qu'il faut de- *Deut. 15.

cerner la peine, eu esgard à la grauité du forfaict. Mai
entre les Payens ceux qui sçauoyent la difference de
bons & malins esprits, & faisoyent non seulement sa
crifices de leurs enfans, ains aussi commettoyent pail
lardises, & Sodomies, & autres ordures abomina
bles, & contre la droicte raison naturelle que Dieu
grauee en nos ames : pour paruenir à leurs desseins
estoyent non seulement idolatres, ains aussi Sorcier
Et tous les Philosophes & Legislateurs ont condam
né ces hommes là. C'est pourquoy Dieu dict à so
†Deut. 18. peuple† qu'il a arraché de la terre les Amorrheans, &
autres peuples qui s'addõnoient à telles sorceleries: E
que par arrest du Senat Romain les Bachanales, pou
les sorceleries execrables qui s'y commettoient
nuict, furent bannis de Rome, & de toute l'Italie. O
satan fait tout ce qu'il peut pour asseruir les homm
& les tirer de la vraye adoration du vray Dieu : E
d'autant que Dieu est inuisible, & que les homm
voyant la beauté admirable du Soleil, & le cours d
lumieres Celestes, leur vertu, leur mouuemẽt estra
ge, aisémẽt se sont laissez couler à louer, ou à prier
Soleil, & la Lune, puis apres Iupiter, & les autr
corps celestes. Et au lieu que Noë auoit apris à s
enfans à sacrifier à Dieu en tous lieux, il fut aisé d
tourner ses vœus au Soleil, à la Lune & autres corp
celestes au lieu que Noë & ses successeurs long tem
apres sacrifioyent à Dieu. Ce qu'Abraham ayant v
en Caldee il dict que c'estoit meschantemẽt fait, au
fut il mal traicté, comme Philon, Ioseph & Moy
Maymon sont d'accord: Et alors Dieu le fist sortir
Caldee pour cõseruer en luy & en sa posterité la vra
marque de l'Eglise. Depuis que satan eut gaigné
poinct là de faire adorer les corps celestes, peu à p
il fist aussi adorer les elemens, & premierement le f
que tous les peuples ont eu en grande reuerence :

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

puis la terre, cõme mere & procreatrice des hõmes, & de tous biens, sans regarder plus haut, & redresser le vol de contéplation intellectuelle à Dieu aucteur & createur de toutes choses. Des elemens on est venu aux autres creatures, adorant specialement les Dieux, qu'ils figuroyent auoir trouué le pain, & le vin, qu'ilz ont nommé Bacchus & Ceres : & les Ægyptiens le bœuf, comme le plus vtil animal qui soit au monde, soubs le nom d'Apis. Et satan, pour ayder ceste opinion se presentoit quelque fois en forme de bœuf, & puis à sa mort on faisoit de grands gemissemens. Et mesmes les Israelites, ayant la superstition d'Apis grauee en leur cœur, pour figurer Dieu, qui les auoit tirez d'Ægypte, ils firent vn veau de fonte, cuidans que le Dieu du ciel & de la terre, qu'ils adoroyent, se deuoit figurer en forme de veau. Or Dieu sur la Loy leur auoit defendu† de luy donner forme, ny figure quelconque, & pour ceste cause son ire s'embraza, & fist vne grande punition sur le peuple. Satan passa plus outre: car les grands princes (dict Salomon) ayant perdu leurs enfans qu'ils aymoyent ardemment, pour en retenir la memoire, les faisoyent peindre & mouler, & les gardoyent precieusement iusques à les baiser souuent, & reuerer: comme on lit mesme d'Auguste, qu'en sortant du Capitole, il baisoit* l'image de son petit nepueu qui estoit mort, representé en forme de Cupidon. On fist le semblable des grands Princes. Car nous lisons en Herodote, qu'au plus haut de la tour de Babylone, il y auoit vn temple dedié à Belus Roy d'Assyrie, qu'on nomma Iupiter: Et depuis que les Assyriens & Caldeens eurent commécé, ayant la Monarchie sur tout les peuples d'Asie, & bonne partie d'Affrique leurs sacrifices & superstitions furent publiees & obseruees par tout l'Empire, qui estoit grand à merueilles, c'est

† *Exod. 20. ubi scribitur non facietis me vel mecum Deos argēteos, nec Deos aureos facietis vobis. In lib. 2. Sapient.*

* *Suetonius in Augusto.*

à dire, de cent vingt & sept Prouinces ou gouuerne-
mens, dont l'Ægypte estoit l'vn, qui est deux fois aus-
grand que le Royaume de France, & passa peu à pe-
en Grece. Et pour ceste cause Dieu parlant en Iesay-
abomine Babylone, pour auoir enuoyé ses sorcelerie-
& superstitiõs à tous les peuples. Car Porphyre escr-
uant *ad Boethum*, & Theodoric, * & Iamblique de-
*In lib. de curatione Græcarum affectionũ. meurent d'accord, que toutes les superstitions ancie-
nes estoyent venus de Caldee. Depuis on forgea v-
nombre infiny de Dieux. Car il n'y en auoit pas moi-
de trente six mil, comme les anciens ont remarqu-
outre les Dieux qu'ils appelloyent *Manes*, les espri-
des peres, & meres, & parens, qu'ils tenoyent pou-
Dieux & ausquelz ils sacrifioyent, & mangeoyent a-
pres des sepulchres: contre lesquels parle l'Escriptu-
re, detestant telle meschanceté, ou il est dict, *Et com-
derunt sacrificia mortuorum*, qui est la Necromantie, q-
νεκρο-μάντεια. est, peut estre, des premieres & plus anciennes sorcel-
ries, Car on void en Iesaye detestant ceste impiet-
Chacun, dict-il, ne demandera il pas conseil a-
morts pour les viuans? c'est au chap. VIII.
Saul voulant sçauoir l'issue de la derniere batai-
qu'il eut contre les Philistiens demanda l'aduis de-
sorciere d'Endor, qui euoqua Samuël, ou l'image-
Samuël, qu'elle seule voyoit, & Saul n'en voyoit rie-
Samuel luy demanda pourquoy il troubloit son r-
pos, puisque Dieu l'auoit laissé, & qu'il estoit son e-
nemy, & qu'il auoit dõné le Royaume à Dauid, po-
n'auoit obey à la parole de Dieu, & que luy & ses e-
fans seroyent le iour suyuant auec luy. Ie sçay bi-
que quelques Theologiens tiennent que c'estoit-
diable: & non pas Samuël: mais grand partie tient-
contraire, & le texte de l'Ecclesiastique chap. XLVI-
est formel, ou il est dict entre les louanges de Samu-
qu'il a prophetizé apres sa mort, predisant la mort-
Ro-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Roy, & la victoire des Philistiens. Iustin Martyr est aussi de mesme aduis, & le Rabin Sædias, & Haias, & presque tous les Hebrieux: Ioinct aussi qu'il faict à noter, que la response faicte à Saul par l'image de Samuël (qu'ils disent estre le diable) porte cinq fois le grand nom de Dieu *Iehouah*, que les Dæmons ont en horreur, seulement à ouïr. C'est pourquoy ie ne puis suyure l'aduis de Rabi Dauid Kimhi sur ce passage, ny de Tertullian au liure de l'Ame, ny de S. Augustin, qui tiennent que c'estoit le diable, & ne veux aussi resoudre le contraire.

Et puis de damner Saul, pour n'auoir faict mourir le Roy Amalech & tous les captifs auec le bestial, cõme Dieu auoit commandé, ce que Saul ne fist pas, car c'est la seule cause pour laquelle Dieu se fascha cõtre Saül, (cõme il est dict en l'escriture+ saincte) c'est entrer bien auant au conseil de Dieu, attendu mesmement qu'il fust bien chastié de ceste faute tant qu'il vescut: car il fut fort affligé de Satan, qui le plus souuent le mettoit en fureur extreme. Or S. Paul aux Corinthiens epistre 1. chapitre 15. conseille de bannir de l'Eglise celuy qui auoit commis vn inceste, à fin que son corps estant deliuré en la puissance de satan pour l'affliger, son esprit fust sauué au iour du iugement, à quoy se raporte ce que dict Samuël, *cras mecum eris*, tu seras demain auec moy, apres auoir esté iustement affligé & delaissé de Dieu pour sa desobeissance de ne auoir fait mourir tous les Amalechites & leur bestial: comme en cas pareil au 3. liure des Roys chap. 13. il est dit au Prophete qui fut enuoyé à Hieroboã, qu'il ne seroit point enterré au sepulchre de ses peres, pour auoir pris son repas en Samarie, cõtre la defense à luy faicte: tost apres vn lyon le tua, & neantmoins garda son corps sans l'offenser, ny son asne, iusques à ce que on l'eut enleué pour l'enterrer. En quoy il appert bien

+ *Samuel cap. 28.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

euidemment que Dieu ne damnà pas l'ame du Pro-
phete pour telle desobeissance, veu mesmes qu'il n
permit pas que son corps mort fut deuoré du lyon
Et par ainsi laissant la damnation au iugement d
Dieu, il se peut faire que Dieu face aussi bien sçauoi
sa volonté par les sorciers & meschans, que par se
esleuz : comme on void par les songes de Nabucho-
donosor, de Pharaon, & de Balehan: Ce que tienner
les Theologiens sur le passage de l'Euangile, ou il e
dict, *Expedit vnum hominem mori pro populo*, qu'ils pren
nent pour vne Propherie en la bouche de Caiphe
Aussi peut on dire que Dieu permist que Samuel vir
pour prophetizer apres sa mort la ruine de Saul, & d
son estat. I'ay appris du Sieur de Nouailles Abbé d
l'Isle, & maintenant Ambassadeur à Constantinopl
& d'vn Gentil-homme Polonois nommé Pruinsk
qui a esté Ambassadeur en France, que l'vn des grã
roys de la Chrestienté voulant sçauoir l'issue de so
estat, fist venir vn Negromantien, lequel fist tranch
la teste à vn ieune enfant de dix ans premier né, qu
estoit preparé pour cest effect, & fist mettre sa teste s
vne hostie, puis disant certaines paroles, & vsant c
caracters, qu'il n'est besoin de sçauoir, demãda ce qu'
vouloit : La teste ne respondit que ces deux mo
Vim patior. Et aussi tost le Roy entrá en furie, crian
sans fin ostez moy ceste teste, & mourut ainsi enrag
Ceste historie est tenue pour certaine, & indubitab
en tout le Royaume, ou la chose est aduenue, comb
qu'il n'y eust que cinq personnes quand la chose f
faicte. On trouue vne histoire, qui approche de cel
cy, de l'Empereur Theodorich, lequel apres auoir fa
trancher la teste à Symmachus, quand on luy seruit
table la teste d'vn gros poisson, il luy sembla voir la t
ste de Symmachus, & entrãt en furie mourut bié to
apres. Et s'il est ainsi, qui peut doubter que Dieu n'a
m

mis en la bouche de cest enfant occis ces deux mots: car il ne sçauoit ny Grec ny Latin, veu la vengeance soudaine, qu'il a prise d'vne mechãceté si execrable. Si ce n'estoit qu'on voulust dire que l'esprit de l'enfant, ou son ange parlá & tourmenta le Roy pour se venger d'vn tel outrage. Car plus le sang est innocent plus la vengeance est grande. En quoy on peut voir vne impieté execrable de prendre vne personne innocente, & masle, & premier né (que Dieu * veut en la loy luy estre sanctifié) & le sacrifier au diable, pour sçauoir les choses futures: Qui n'est pas vne impieté nouuelle, mais bien fort anciéne, comme à noté Elias Leuites, qui appelle cela en son Hebrieu Theraphim: Vray est qu'il dict, qu'on mettoit la teste sanglante sur vne lame d'or, auec le nom du Dæmon, & quelques caracteres que ie ne mettray point, puis qu'on l'adoroit en disant quelques mots, qu'il ne faut dire, ny escrire, comme i'ay resolu de faire, & neantmoins il est besoing qu'on sçache combien est grande l'impieté de ces hõmes damnables pour s'en garder soigneusement. Les anciens tenoyent que les ames des occis souuent pourchassent la vengeance des meurtriers. Nous lisons en Plutarque, que Pausanias Roy de Lacedemone estant à Constantinople, on luy fist present d'vne ieune Damoyselle, & d'autant qu'elle estoit fille elle auoit honte d'aller à luy, que chacun ne fust retiré, & lors entrãt en la chãbre la nuict, elle fist tomber la lumiere, ce qui eueilla Pausanias en sursaut, & pensant qu'on le voulust tuer en tenebres, tout effrayé il print sa dague & tua la Damoyselle sans cognoistre qui c'estoit: deslors Pausanias fut incessãment tourmenté d'vn esprit iusques à la mort, qui ressembloit, comme il disoit, la Damoyselle. I'ay veu vn ieune homme prisonnier l'an M. D. LXIX. qui auoit tué sa femme en cholere, & qui auoit eu sa grace, qui

*Omne primogenitũ aperiens vuluam sanctum Domino vocabitur.

luy fut enterinee, lequel neãtmoins se plaignoit qu'i n'auoit aucun repos, estant toutes les nuicts batu pa icelle, cõme il disoit: Et toutesfois on sçait assez, qu celà n'aduient pas à tous les meurtries. Vray est qu'i y en a, qui tiennent, que celuy qui est tué meurt san appetit de vengeãce, que tel cas n'aduient point. Mai toute l'antiquité a remarqué, & Platon l'a escript au premier liure des Loix, que les ames des meurtri souuent poursuyuent les meurtries, & que Marsil Fi cin au seiziesme liure de l'immortalité des ames, cha 5. & Lucrece, & Virgile au 4. des AEneides tiennen pour veritable, & les iuges ont approuué par infini iugemens, que le meurtrier passant sur le corps mor sans le toucher, soudain la playe saignoit. Plusieur Docteurs en Ciuil & Canõ sont d'accord de ce poin ‡& prẽnent ceste presumption pour vn argument & coniecture violẽte cõtre l'accusé, suffisante pour l'ap pliquer à la question. Et les homicides souuent on esté auerez par ce moyen: ce que Plutarque escrit aus si de Damon, & Suetone de Caligula: comme en ca pareil ils disent, que l'ame qui n'a point laissé ce mõ de à regret, & du moins, qui n'a point esté plongee cupiditez bestiales, ne suit plus le corps mort: comm celuy qui a vescu à la forme des bestes, desquels par loit Horace disant: *Et affigit humo diuinæ particla auræ*, C'est àdire qui attache la partie diuine à la part terrestre: Et disoyent que telles ames sont recerche par les Necromantiens, & sorciers qui s'en vont au tour des sepulchres la nuict, & mangent la chair d corps morts, cõme en Thessalie, ou il y auoit des so ciers qui cerchoyent par tout les corps morts: & si corps n'estoit bien veillé, & diligemment gardé, o le trouuoit tout rongé par le nez, par la bouche, p les ioues, & autres parties. ‡ Mais ie croy mieux q autrement, que le diable induict les sorciers à tel meschan

‡ *Paris de Puteo in syndicat. verbo tortura. Hipoli. consil. 24. nu. 2. vol. 1. & consi. 90. nu. 3. & consil. 91. Nu. 4. & 100. nu. 4. & consil. 110. nu. 4. vol. 2. Angel. in tractat. de homicidio. 10. de Nesisa in sylua nupt. ver. cadau. Bocrius decisione 619 nu. 1.*

‡ *Apuleius in Asino aureo.*

meſchanceté, leur faiſant croire qu'ils attirent les ames par ce moyen, quoy que les Grecs appelloyent le Necromantien* ψυχαγωγία. comme qui diroit tire l'ame. Et en Theſſalie & Arcadie cela eſtoit tout commun, & ſe faiſoit publiquement : là ou Pompee voulut ſçauoir de la ſorciere Ericƫho par Necromantie l'iſſue de la guerre Pharſalique, ou neantmoins il fut defaict quelque aſſeurance qu'on luy donnaſt de la victoire: comme il en a pris à tous ceux qui ont vſé de telles voyes. Auſſi liſons nous en Dion & Xeiphilin que l'Empereur Heliogabale des plus deteſtables hommes du monde en vſoit ſouuent, & fiſt comparoir par Necromantie ſon pere & Commode l'Empereur, auſquels il demanda conſeil de ſon eſtat: mais il fut tué auec ſa mere cruellement & trainé aux cloaques auec ſa mere. Il n'y a pas long temps, & de la memoire de nos Peres, que publiquemẽt, on liſoit certain liure plein d'inuocations : & cela ſe faiſoit la nuict, on appelloit ce liure le Grimoire, tenu ſecret, duquel ie ne feray point de iugement, ny de choſe ſainctement faicte, & à bonne fin : mais bien ie tiens, que c'eſt choſe damnable d'vſer de Necromantie, & demander au diable (pere de menſonge) la verité des choſes cachees, & meſme du ſalut des hommes. Car la pluſpart de ſes ames, que les Necromanciens penſent attirer par ſacrifices, ne ſont rien autre choſe que les diables, c'eſt pourquoy ceux qui tiennent des teſtes des morts, s'ils ne ſont medecins, ou chirurgiens, ſont ordinairement le meſtier des Necromantiens, comme dict Ioachimus Camerarius en auoir veu n'a pas long temps, qui faiſoyent parler le Diable par vne teſte de mort. Or d'autaut que les gens bien nourris, & ceux qui eſtoyent craintifs auoyent horreur d'aller la nuict aux ſepulchres, & vſer de telles ſorceleries. Satan trouua pour ceux-là d'autres moyens pour ſe

*ψυχαγωγία.

faire adorer en ce mettant au corps de celles qui alloyent aux Temples, parlant en icelles, ce qui aduenoit le plus ordinairemẽt aux vierges, qui estoyẽt ieunes Sorcieres & façonnees à telles impietez, qui ieunoyent & prioyent en grande deuotion en la cauerne d'Apollõ, & y dormoyent la nuict, (car d'autant plus l'impieté est grande, plus elle est couuerte du voile de religiõ & pieté) puis le diable entroit au corps de celle qui auoit passé ainsi la nuict, & le iour suyuant elle deuinoit les choses qu'õ auoit demandees en paroles & responses: qui auoyẽt quasi tousiours double sens, & s'appelloyent telles femmes prestresses Pythiennes & quelquesfois Sybilles: Ainsi appelle Virgile la Sybille Cumane, laquelle apres les prieres faictes à satan en la cauerne, deuint en furie, escumãt & parlãt nouueau lãgage; & disoit on alors, que le Dieu estoit venu en elle. C'est pourquoy en la loy de Dieu il est dict que la femme sera lapidee qui aura l'esprit Pythonic, qui est appellé *obs*, que les 72. interpretes ont tourné ἐγγαστρίμυθον, ἢ ἐπαοιδὸν, comme qui diroit parlant au ventre ou vaisseau, cõme font les sorciers auec leurs bouteilles de verre & bassins. La version commune la declaré par la façon des Grecs, qui cerchoyẽt les oracles Pythoniques d'Appollõ surnommé Pythius. †Cælius Rhodiginus dict auoir veu n'a pas lõg temps vne garse en son pays, qui auoit vn esprit Pythonic dedans le corps, qui respondit par les partier hõteuses la verité des choses presentes, & cachees, & mẽtoit souuẽt des choses à venir. Iaçoit que les oracles d'Apollõ Delien n'estoyent pas moins recerchez, par ce qu'ils estoyent plus clairs, & pour ceste cause s'appelloit "Delien. S. Iean Chrysostome escript que la prestresse estoit estẽdue en la cauerne, & qu'elle receuoit l'esprit Pythonic, & lors elle entroit en furie escumant, & que le Dæmon le plus souuent parloit par ses parties honteuses,

† παρὰ τὸ πυνθάνεσθαι,

" τὸ δῆλον. clarum.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

euses, que les Payens pensoyent estre Dieu. Dequoy Origene escriuant contre Celsus Epicurien, se mocque bien fort, & mesme Plutarque, quoy qu'il fust Payen, dict que c'estoit vne extreme furie, de penser que Dieu entrast en telles femmes, ains plustost que la Religion & Diuinité y estoit diffamee & souillee. Et quād aux Sybilles, ie m'ē rapporte au iugemēt des sages, comme lon dict: Mais il me semble que Lactance, & ceux qui font tant de cas des Oracles Sybillins, n'ont pas bien regardé de quelle source ilz viennent. Car on peut voir en Virgile† que la Sybille Cumane, qu'ō dict estre la plus illustre & la plus fameuse, estoit l'vne des Prestresses Pythiaques & Dæmoniaque: & la plus-part des Oracles Sybillins ne parlēt que de Saturne, Iupiter, Venus, Neptune, Ioinct aussi que toutes les Sybilles estoyent Payennes & infideles, & desquelles iamais la saincte escripture n'a faict mētion, & qui n'ont iamais esté receues de l'Eglise ny approuuees de Concile quelconque, quoy qu'il y ait plus de six-cens Conciles. Mais Lactance voyant que les Payens ne faisoyent point de compte de la Bible, s'efforça de faire entendre ce qu'il vouloit par les prophetics Sibillines, forgees peut estre à plaisir, ausquelles les Payens adioustoyent foy, Et de dire, que les vers Sibyllins soyent ceux qui sont imprimez, & tournez de Grec en Latin par Castalion (Qui comprennent sommairement toute l'histoire de la Bible, & rien autre chose, c'est vn abus assez notoire: car il n'y a pas vn seul vers de ceux qui sont rapportez des Sybilles en Ciceron, en Tite-Liue, en Porphyre, Plutarque, & aux autheurs Grecs. Toutesfois on pensoit bien faire d'attirer alors les Payens à la religiō Chrestienne en quelque sorte que ce fust, qui est vne opinion reprouuee, & iustement condamnee : car il ne faut pas mesler les Propheties inspirees par la bouche de Dieu,

Sibilles.

† Lib. 6. Æneid.

de Dieu, auec les Propheties Sybillines inspirees aux Payens infidelles par Satan. Aristote‡ cerchat la cause d'ou procedoit telle diuination & fureur, s'en estōna fort: en fin il dict, que cela venoit de la vapeur des cauernes, cōme en la cauerne Lebadienne, ou Trophomenne, Corycienne, Pythiaque, & autres: Mais ceste cause là n'a point de raison. Car pourquoy plustost ceste cauerne là qu'vne autre: & entre vn million il ne s'en trouuoit pas demie douzaine. Et d'auātage, pourquoy les oracles de ces cauernes là eussent cessé cent ou six vingts ans deuant Cicerō, cōme nous lisons en son liure *de Diuinatione*: Et neantmoins les cauernes n'ont point chāgé. Ce qui a meu Plutarque* de soustenir que les Dęmōs de ces cauernes là estoyēt morts. D'auantage quelle cause apparente y a il que l'esprit entrast dedans le ventre d'vne femme, & parlast dedās son estomach la bouche close, ou bien par sa bouche la langue tiree, ou par ses parties honteuses? Et neantmoins la verité bien souuēt estoit meslee de mensonge, cōme quand il fut dict par l'Oracle allegué en Iustin Martyr, & en Eusebe μοῦνοι χαλδαῖοι σοφίην λάχον, ἠδ᾽ ἄρ᾽ ἑβραῖοι αὐτογένητον ἄνακτα σελασσόμενοι θεὸν ἁγνῶς. C'est à dire, qu'il ny auoit alors que la sagesse des Caldeans, & la Religion des Hebrieux qui adoroyent purement le Dieu æternel. Ie laisse les mysteres, & sacrifices qu'on faisoit pour auoir la responce, que chacun peut veoir en Diodore, & Pausanias: Quelques fois aussi le diable tuoit ceux qui alloyent en ses cauernes là, s'ils ne demandoyent quelque chose. C'est pourquoy Fernel recite vne histoire d'vn Sorcier, qui auoit appellé vn Dæmon: & quand il fut venu, il le tua: Son compagnon sorcier demāda au diable pourquoy il l'auoit tué, lequel fist responce, que c'estoit pour autāt qu'il ne luy auoit riē demandé. Car satā veut estre requis, prié, & adoré des hommes, & leur dict quelquesfois

‡ *In lib. de mundo ad Alexandrum.*

* *In libro de oraculorū defectu.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

quesfois la verité, pour estre creu quand il mentira. Ou s'il ne sçait la verité, il parlera par ambages, & obscuritez. Mais la loy de Dieu defend de s'enquerir autre qu'à luy des choses futures, n'y adiouter foy encores qu'il aduienne ce que les esprits malins, & deuins auront prophetizé. Non pas qu'il ne sachent beaucoup de choses : car les esprits sont appellez δαίμονες quasi δαήμονες comme dict Eusthatius, c'est à dire, Sçauants, en la mesme signification, que les Hebrieux (maistres de la vraye langue naturelle) appellét *idehonim*, du verbe *iadah, nouit sciuit*, combien qu'Eusebe dict δαίμονες *dici* παρὰ τὸ δειμαίνειν pour la peur qu'ilz font aux hommes, combien que tels esprits sont pour la plus part familiers, & que les Grecs pour ceste cause appelloyent δαίμονας παρέδρους. Nous conclurős donques qu'il ne faut rien ouyr ny croire en matiere de propheties, que la parole de Dieu, ou ce qui est du tout conforme à icelle, nő pas si l'Ange du ciel l'auoit dict: beaucoup moins si elle est inspiree de Satan. Or combien que les Chrestiens eussent pillé, & rasé les temples des Payens, & mesmement celuy d'Apollon, si est-ce que Satan n'a pas laissé d'exercer sa puissance par nouuelles idolatries, & sorceleries, qui sont autăt ou plus frequentes que iamais. Vray est qu'anciennemét il se faisoit prier soubs voile de Religiő, & maintenăt il viét trop souuét sans l'appeller, & se lance inuisiblemét par tout, pour piper, & ruiner le genre humain. Car cőbien que celuy qui n'appelle, & n'inuoque le malin esprit, mais le reçoit, se presentant à luy, ne soit pas du tout si mechăt que celuy qui l'appelle, & le prie, & le reçoit: Si est-ce que l'vn & l'autre est digne de mort, & l'vn & l'autre est vray Sorcier: Et non pas celuy qui n'a point inuoqué, ny appelle le diable: ains qui est possedé, & assiegé par iceluy, "comme il sẽ trouue fort en Italie, & presque toutes femmes & peu

‡qui s'appellent δαιμονιό λη πτοι.

peu d'hommes, qu'il faut lier comme furieuses, & en-
ragees. Et de faict il s'en trouua à Rome 82. l'an 1554
qu'vn moyne de France de l'ordre de S. Benoist vou-
lut coniurer : mais il s'y trouua bien empesché, M.
Fayus* Cõseiller en Parlemẽt, qui estoit lors à Rome,
escrit que le lẽdemain les diables enquis pourquoy ils
les auoyent saisies, respondirẽt que les Iuifs les auoyẽt
enuoyez aux corps de ces fẽmes (qui estoyent pour la
plus part Iuifues) en despit (cõme ils disoyẽt) de ce qu'el-
les auoyent esté baptizees. Qui fut cause que le Pape
Theatin, qui hayoit les Iuifs à mort, les vouloit bãnir,
si vn Iesuite n'eust soustenu que les hõmes n'auoyent
pas la puissance d'enuoyer le diable au corps d'vne
personne: qui est chose bien certaine: ny le diable mes-
me n'a pas ceste puissance, si Dieu ne luy permet: mais
par vne permissiõ de Dieu il se peut faire. Cõme peut
estre il aduient en Alemaigne au monastere de Ken-
trop, que les religieuses dudict monastere furent tou-
tes assiegees des malins esprits, qui disoyent que c'e-
stoit la cuisiniere du monastere nommee Elsekame,
laquelle le cõfessa, & qu'elle estoit sorciere, & que par
meschantes prieres, & sacrifices elle auoit enuoyé le
diable en leurs corps, & fust bruslee. Mais le diable
de Rome, qui accusoit les Iuifs, n'en nomma pas vn.
Or il estoit impossible en si grand nõbre d'hommes,
femmes, & enfans qu'ilz fussent tous coulpables, Et
neantmoins les demoniaques parloyent diuers langa-
ges qu'elles n'auoyent iamais appris. Et quelquesfois
le malin esprit parle, cõme dedans l'estomach, estant
la bouche de la femme close", quelquesfois la langue
tiree de demy pied hors la bouche, quelquesfois par
les parties‡hõteuses. Et en cecy tous les Atheistes, qui
niẽt qu'il n'y a point de diables, demeurẽt muets, Car
ils confessent que la bouche fermee, ou la lãgue tiree
& immobile, on ne peut parler, & moins encores par
les par-

* In lib. Energumen.

" στερνομάντεις.

‡ ἐγγαστρίμυθοι.

s parties hôteuses & ne peuuẽt dire aussi que la me-
cholie apprenne à parler Grec, Hebrieu, Latin, à vne
mme, qui n'a iamais riẽ appris: ce qui se voit en cel-
s qui sont assiegees des malins esprits. Et à ce propos
ernel le premier hõme de son aage en Medecine, es-
it au 16. cha. *de Abditis rerũ causis* qu'il a veu vn ieune
rçon ignorant, & furieux, lequel neãtmoins parloit
rec: Il dict alors, qu'il estoit possedé du malin esprit.
y en a aussi qui sont liees du diable, & qu'il est im-
ssible de deslier, ains il faut rõpre ou couper le lien,
de faict il y a vne femme au Mesnil madame Rosse,
es Damartin, laquelle commença des l'aage d'huict
s d'estre liee au malin esprit qui l'attaschoit quel-
esfois à vn arbre, tantost au pied du lict, tantost à la
eiche de l'estable, ou bien luy attachoit les deux
ins l'vne sur l'autre auec vne corde ou auec vn
ier, ou de la queue d'ũ cheual, ou de la fillasse: & ce-
se faisoit si soudain, qu'il estoit plutost fait, qu'õ n'a-
it ietté les yeux pour veoir, cõme il se faisoit. La fille
menee à Paris l'ã 1552. Le docteur Picard, & autres
eologiens la veirent, & firent tout ce qu'ilz sça-
yẽt pour sa deliurãce: mais ils n'y profiterẽt de riẽ.
is Houillier medecin se mocquant des Theologiẽs
oit au commencement, que c'estoit vne maladie
lancholique: mais depuis ayant veu le mystere de-
nt leurs yeux, auec vne infinité du peuple, & que la
e estãt entre deux ou trois femmes, soudain ilz voy-
nt qu'elle s'escrioit, & aussi tost se trouuoit liee par
deux mains, en sorte qu'il estoit impossible de la
lier, sans couper le lien, il confessa qu'il y auoit vn
lin esprit. Personne ne voyoit rien horsmis la fille,
i voyoit vn nuage blanc, quand l'esprit malin la
oit lier. Et quãd les Sorcieres, & Sorciers, confes-
t la copulatiõ charnelle auec le malin esprit, plu-
urs Medecins disent que se sont Ephialtes, & Hy-
phyaltes,

phyaltes, ou Incubes, & Sucubes, & enfleures de ra
Et par ce moyen ilz dementent la loy de Dieu, & ti
nent les hommes en aueuglissement & ignorance,
sont cause de l'impunité des plus grandes meschanc
tez du monde. Et quand aux diuinatiõs ils disent q
ce sont resueries, & neantmoins on en voit les effe
si estrãges, qu'il ny a personne qui ne soit rauy en a
miration. S'ils auoyent biẽ leu Platõ, ilz eussent tro
ué qu'il auoit fait deux sortes de diuinatiõ, ou The
mantie: l'vne qui aduient par maladie: l'autre qui
inspiree par les Dæmons. Et quoy qu'Aristote escri
qu'il n'y a point de diuination extrinseque: Si est-
que son opinion à esté moquee de tous les Philos
phes, & de l'experience tres-certaine: & luy mes
s'en est departy au liure du Monde, qu'il à dedié
Roy Alexandre le Grand. Il est bien vray que Plat
pour n'auoir eu cognoissance de la loy de Dieu (q
n'estoit pas encores traduicte d'Hebrieu en Grec
son temps, & ne le fut de cinquante ans apres) n'a p
distingué la prediction diuine, de celle qui est diab
lique: Mais generalemẽt il appelle la Diuination, †
μαντικὴν vne certaine liaison des Dieux & des homm
ce qui conuient bien à la Prophetie diuine. Et nea
moins la prediction diabolique se faict quelquesf
par conuention expresse, du consentement du diab
& de l'homme. Quelquesfois aussi l'homme est f
cé & assiegé sans maladie, & deuine, comme fai
Saul estant agité du diable, qui le tournoit en fure
& le faisoit deuiner: l'Escripture vse du mot de Pr
phetie, comme nous auons dict cy dessus. Et so
uent il aduient que si le Sorcier n'obeit au malin E
prit, qu'il le tourmente, & le tourne en furie, & qu
quesfois il le tue, Comme i'ay sceu depuis deux a
qu'il y a vn Gentilhomme pres Villiers Costerets, q
auoit vn esprit familier en vn anneau, duquel il vo

[a] μαντικὴν κοινωνίαν περὶ θεοὺς καὶ ἀνθρώπους καὶ πρὸς ἀλλήλους καὶ διμιουργὸν τῆς θεῶν ἀνθρώπων φιλίας. C'est à dire la diuination est le moyen de communiquer entre les Dieux & les hommes & le seul lien pour les allier ensemble.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

[p]oit disposer à son plaisir, & l'asseruir comme vn es-
[c]laue l'ayãt acheté bien cher d'vn Espaignol, & d'au-
[t]ant qu'il luy mentoit le plus souuent, il ietta l'anneau
[d]edans le feu, pensant y ietter l'esprit aussi, comme si
[c]ela se pouuoit enclorre: Depuis il est deuenu furieux
[&] tourmenté du Diable. I'ay leu le iugement contre
[v]n Sorcier nommé Iaques Iodoc de la Rose, natif de
[C]ourtray, rendu au ducé de Gueldres l'an M. D. XLIX.
[q]ui auoit vn Dæmon enclos, comme il disoit dedans
[v]n anneau: Mais il confessa qu'il estoit contrainct de
[c]inq en cinq iours parler au dæmon, & l'interroger.
[O]r il est aduenu a plusieurs Sorcieres, quand elles ont
[p]romis, & iuré alliance auec Satan, si elles s'ennuyent
[d]e sa compaignie, & qu'elles ne se tournent à Dieu
[a]uec vne vraye penitence, elles sont battues, & tour-
[m]entees la nuict, & ne cerchent que de dormir, com-
[m]e Iaques Sprenger Inquisiteur de la Foy à Cologne
[a] laissé par escript, ayant faict executer grand nombre
[d]e Sorcieres. Et de ma partie cognois vn personnage
[q]ue ne le nommeray point, par ce qu'il est encores en
[v]ie) lequel me d'escouurit qu'il estoit fort en peine
[d]'vn esprit qui le suyuoit, & se presentoit à luy en
[p]lusieurs formes: & la nuict le tiroit par le nez, & s'es-
[u]eilloit, & souuent le battoit, & quoy qu'il le priast de
[l]e laisser reposer, il n'en vouloit rien faire, & le tour-
[m]entoit sans cesse, luy disant, Commande moy quel-
[q]ue chose, & qu'il estoit venu à Paris pensant qu'il le
[d]eust abandonner, ou qu'il peust trouuer remede à
[s]on mal, soubs vmbre d'vn procés qu'il estoit *venu*
[so]lliciter. I'apperceu bien qu'il n'osoit pas me de-
[sc]ouurir tout. Ie luy demanday, quel proffit il auoit
[eu] de s'assuiettir à vn tel maistre: il me dict qu'il pen-
[so]it paruenir aux biens, & honneurs, & sçauoir les
[ch]oses occultes, mais que l'esprit l'auoit tousiours
[ab]usé, & pour vne verité qu'il disoit trois menson-

 ges:

ges:& que l'esprit ne l'auoit iamais sçeu enrichir d'vn double, ny faire iouyr de celle qu'il aymoit, qui estoi la principale occasion, qui l'auoit induit à l'inuoquer Et qu'il ne luy auoit appris les vertus des plantes, ny des animaux, ny des pierres, ny autres sciences secret tes, comme il esperoit, & qu'il ne luy parloit que de se venger de ses ennemis, ou faire quelque tour de finesse & meschanceté. Ie luy dis qu'il estoit facile de se desfaire d'vn tel maistre, & si tost qu'il viẽdroit, qu'il appellast le nom de Dieu à son ayde, & qu'il s'adonnast à seruir Dieu de bon cœur. Depuis ie n'ay veu le personnage, ny peu sçauoir s'il s'estoit repenty. Il appelloit son Esprit, son Petit maistre. Car Satan pour abuser les hõmes, à tousiours cerché de beaux mots comme d'Esprit familier, & blanc Dæmon, & Petit maistre, par ce que les mots de Satan, & Diable sont odieux: Et la pluspart des Sorciers l'appellent Petit maistre, comme i'ay leu au liure de Paul Grilland Italien, qui en a faict executer plusieurs à mort. Nous auons dict de ceux qui inuoquent les malins esprits à leur ayde, pour leur commander & les auoir en leur puissance, ou qui les acheptent pour s'en seruir, combié que les marchans se trouuẽt asseruis d'vne cruelle seruitude: & qui font les inuocations par ceremonies, sacrifices, & paroles propres à celà, lesquelles ie n'ay voulu mettre par escript, combien qu'il y en a trop d'imprimez, & par beaux priuileges: au lieu que on debuoit faire brusler les autheurs, & leurs ouurages: c'est la cause pourquoy en cest œuure ie me suis efforcé de couurir & cacher ce qui peut dõner la moindre occasion aux esprits curieux de faire essay de telles meschancetez: ains seulemẽt i'ay declaré ce qui peut seruir à l'instruction des Iuges, & de ceux qui pourroyent tomber en la fosse par les piperies de Satan. Disons maintenant de ceux, qui outre les inuocatiõ

renon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

renoncent expressement à Dieu leur createur, & à toute religion & promettent seruir le diable : & qui sont marquez de luy.

DE CEVX QVI RENONCENT *à Dieu, & à leur Religion par conuention expresse, & s'ilz sont transportez en corps par les Dæmons.*

CHAP. IIII.

LA difference d'entre les Sorciers est bien fort notable, & qui doibt estre bien entendue pour la diuersité des iugemens qu'il faut donner : mais les plus detestables Sorciers, sont ceux, qui renoncent à Dieu, & à son seruice, ou s'ilz n'adorent pas le vray Dieu, ores qu'ilz ayent quelque religion superstitieuse, qui renoncent à icelle, pour se donner au diable par conuention expresse. Car il n'y a religion si superstitieuse, qui ne retienne aucunement les hommes és barrieres de la Loy de nature, pour obeir aux peres & meres, & aux magistrats, auec vne crainte de mal faire à personne. Or Satan veut arracher du cœur des hommes toute crainte d'offenser. Et quand a la conuentiõ expresse, elle se fait quelquesfois verbalement, sans escripture. Et quelquesfois satã, pour s'asseurer de ses gens, deuant qu'ils puissent obtenir ce qu'ils demandent s'ilz sçauent escrire, il leur fait escrire l'obligation & signer, & quelquesfois leur fait signer de leur sang à la forme des anciens[†], qui en vsoyent ainsi pour asseurer les coniurations, & amitiez. Comme nous lisons au 2. liure de Tite-Liue, & en Tacite des Roys d'armenie: Ainsi fait Satan auec les siens: Comme on recite d'vn certain Theophile, qui s'estoit ainsi obligé au diable, & l'obligation escripte de son sang. Il n'y a pas long temps, c'est a dire l'an 1571. entre ceux qui furent deferez Sorciers par l'aueugle qui fut

† *Liu. li. 2. Plutarch. in Valerio Publicolo.*

pendu à Paris, il y eut vn aduocat, que ie ne nommeray point, lequel confessa qu'il auoit passé obligation au diable renonceant à Dieu, & icelle signee de son propre sang. Encores s'il est verifié par plusieurs procez, que l'obligation reciproque entre le diable, & le Sorcier, contient quelquesfois le terme d'vn an, deux ans, ou autres temps: Et tel y a qui demande la puissance de guerir du mal des dés, & l'autre de la fiebure quatre, ou d'autre maladie, à la charge de tuer, ou faire mourir les autres, ou de faire autres sacrifices abominables. Si le diable se desfie de ceux qui se donnent à luy à iamais pour paruenir à quelque chose qu'ils ne quittent son seruice, il ne se contente pas de les faire renoncer expressement à Dieu: ains il veut aussi les marquer comme à noté Daneau en son dialogue des Sorciers, mais ceux qui s'addõnent à luy de bõ cœur, & qu'il cognoist fermes en leurs promesses, il ne les marque point cõme dict le mesme autheur. Et quant aux marques, c'est bien chose certaine, & que les iuges voyent ordinairemẽt, si elles ne sont bien cachees, comme i'ay sçeu d'vn gentil-homme de Valoys, qu'il y en a qui ont la marque entre les lebures, les autres soubs la Paupiere, comme escript Daneau, les autres au fondement, quand ilz craignent estre descouuers, & ordinairement sur l'espaule d'extre, & les femmes sur la cuisse, ou bien soubs l'esselle, ou bien aux parties honteuses. Aubert de Poictiers Aduocat en parlement m'a dict, qu'il auoit assisté à l'instructiõ du procés d'vn Sorcier mareschal de Chasteau Thierry, qui se trouua marqué sur l'espaule dextre, & le iour suyuant le diable luy auoit effacé la marque. En cas pareil M. Claude Deffay procureur du Roy à Ribemõt m'a dict qu'il auoit veu la marque de Ieanne Heruilliers Sorciere, de laquelle il m'a enuoyé tout le procés, & le iour suyuant la marque se trouua effacee.

Celuy

celuy qui fut condamné par le Preuost de l'Hostel
M.D.LXXI. qui s'appelloit Troisechelles du Mayne,
ayant obtenu grace, pour reueler ses cōplices, quand
on le menoit és assemblees, il recognoissoit ceux
qu'il auoit veu aux Sabbats, ou bien par quelque autre marque, qu'ilz sçauent entre eux. Et pour verifier son dire, il disoit qu'ilz estoyent marquez, & qu'on trouueroit la marque en les despouillant: & de faict on trouuoit qu'ilz estoyent marquez comme de la patte ou piste d'vn lieure, qui estoit insensible, en sorte que les Sorciers ne sentent point les poinctures, quand on les perce iusques aux os au lieu de la marque. Mais il s'en trouua si grand nombre riches, & pauures que les vns firent eschapper les autres: en sorte que ceste vermine à tousiours multiplié auec vn tesmoignage perpetuel de l'impieté des accusez, & de la souffrance des Iuges, qui auoyent la commission, & charge d'en faire le procés. Encores est-il plus estrange que la pluspart des Sorciers ne se contentent pas de renoncer à Dieu, ains encores ilz se font rebaptizer au nom du Diable, & nommer par vng autre nom, qui est la raison, pourquoy les Sorciers ont ordinairement deux noms. Et faict bien à noter qu'il ne faut qu'vn Sorcier, pour en faire cinq cens. Car pour faire chose la plus aggreable au diable, & auoir accés à luy, quand on s'est donné à luy, c'est d'attirer beaucoup de suiets: Et ordinairement la femme y attire son mary, la mere y mene sa fille, & quelquesfois toute la famille cōtinuent plusieurs siecles, ainsi qu'il a esté aueré par infinis procés. Comme aussi anciennement il y auoit des familles en Afrique, & en Italie qui faisoyent mourir en regardant, ou louant les personnes, ainsi que Solim, Memphodore, Pline, Gellius, & Isigone escriuent. Ce qu'Aristote a remarqué és Problemes, xx. section, Probleme xxiiii.

qu'on proteſtoit deuant que louer, que cela ne p[illegible]
nuyre a perſonne. Ce que les Italiens diſent a[illegible]
quand ils voyent qu'on loue quelqu'vn a pleine bo[illegible]
che: *Di gratia no gli diate mal d'ochio.* ce que les Sorci[illegible]
font a propos & ſans propos. Car tout ainſi que la l[illegible]
uange eſt propre a Dieu ſeul: auſſi eſt il certain qu[illegible]
l'homme eſt loué ſans rapporter la louange [illegible]
Createur, il aduient que ceux qui ſont louez, [illegible]
trop s'eſgayent en ſe glorifiant: & lors ſatan les tra[illegible]
porte a pleins voiles es precipices de leur ruyne ine[illegible]
table. Mais paſſons outre. Le Docteur Grillād Itali[illegible]
& les cinq Inquiſiteurs, qui ont faict le procés a p[illegible]
ſieurs Sorciers en Alemaigne & en Italie, s'accord[illegible]
aux procés qu'on a fait en ce Royaume, a ceux qui [illegible]
ont eſté conuaincus. Et meſmement a Liō, a Loch[illegible]
au Mans, a Poictiers, a Senlis, a Paris. Iean Char[illegible]
qui a cōpoſé l'hiſtoire de Charles ſeptieſme, dict q[illegible]
Guillaume Edeline Docteur de la Sorbonne fut co[illegible]
damné comme Sorcier la vigile de Noel, M. C C C[illegible]
L I I I. & confeſſa qu'il auoit eſté pluſieurs fois la n[illegible]
tranſporté aux aſſemblees des ſorciers, & ilec ren[illegible]
cé Dieu, & adoré le diable en figure de bouc, le b[illegible]
ſant au fondement. Il eſt beſoing de verifier ce poi[illegible]
par exemples notables, pour faire entendre le can[illegible]
Epiſcopi 26. q. v. du concile d'Aquilee, ſur lequel pl[illegible]
ſieurs ſe ſont abuſez: encores qu'il ne ſoit pas d'[illegible]
Concile general, ny approuué par les Theologie[illegible]
Mais pour eſclairſir ce que i'ay dit, il n'y a procés pl[illegible]
notable que le procez de la ſorciere de Loches, q[illegible]
eſt de freſche memoire. Car comme il y eut vn pa[illegible]
ure homme, lequel apperçeut que ſa femme s'abſe[illegible]
toit la nuict par fois, & demeuroit bonne partie de[illegible]
nuict, & ſur ce qu'elle diſoit aller à ſes neceſſitez, [illegible]
tantoſt chez ſa voiſine pour faire la leſſiue, & que ſ[illegible]
mary l'euſt conueincue de menterie ayant finiſt[illegible]
opinio[illegible]

opinion qu'elle se debauchast, la menassa de la tuer, si elle ne luy disoit ou elle alloit. Se voyant en danger elle luy dict la verité, & pour en faire preuue. Si vous voulez, dict elle, vous y viendrez, & luy bailla de l'onguent, duquel ilz se gresserent tous deux: & apres quelques paroles, le Diable les transporta de Loches aux landes de Bourdeaux, qui sont pour le moins a quinze iournees de Loches. L'homme se voyant en la cōpagnie de grand nombre de Sorciers & Sorcieres incognues, & de Diables hydeux à voir en figure humaine, commença à dire: mon Dieu ou sommes nous? Aussi tost la compagnie disparut, & se trouua tout nud, errant par les champs iusques au matin, qu'il trouua quelques paisans, qui l'adressent au chemin. Estant de retour à Loches, il s'en va droict au Iuge criminel, lequel ayant ouy l'histoire, feit prendre sa femme, qui confessa de poinct en poinct tout ce que nous auons dict, & sans contrainte recognut sa faute. Il se trouua aussi à Lyon vne Damoyselle depuis peu d'annees, laquelle se leua la nuict, & allumant de la chandelle print vne boüette & s'oignit, puis auec quelques paroles elle fut transportee. Son paillard estant couché auecques elle, voyant iouer ce mistere, prend la chandelle, & cerche par tout, & ne la trouuant point, ains seulement la boüette de gresse, par curiosité de sçauoir la force de longuent fit comme il auoit veu faire, & soudain fut ausi transporté, & se trouua au pays de Lorraine auec la compagnie des Sorciers, ou il eut frayeur: mais si tost qu'il eust appellé Dieu en son ayde, toute la compagnie disparut, & luy se trouua seul tout nud, qui s'en retourna à Lyon, ou il accusa la Sorciere, qui cōfessa, & fut condamnee a estre bruslee. Il en print autant n'a pas long temps a vn gentilhōme pres de Melū, qui fut induit par son meusnier,

& aussi par curiosite alla à la compagnie des Sorcier
& d'autant qu'il trembloit de peur, encores qu'il n'ap
pelast point Dieu, si est-ce que le Diable dict alors
haute voix, Qui a peur icy? Le gentil-homme vou
lant se retirer, toute la compagnie disparut. Depui
qu'il fut de retour, il voulut accuser le Sorcier, qui e
fut aduerty, & s'enfuit. Ce qui est dict touchant l
peur, se peut mieux entendre par le procés faict au
Sorciers de Valery en Sauoye, ou la fille confessa qu
son pere & sa mere la premierefois qu'ils la meneren
aux assemblees pour estre transportez soudain, ilz lu
baillerent vn baston pour mettre entre ses iambes e
luy disant que sur toutes choses elle n'eust aucun
peur, & soudain elle fut transportee auec ses pere &
mere. Le procés est imprimé en la derniere impressi
du liure de Daneau, lequel procés est de l'an M. D.
LXXIIII. comme nous dirons tantost. Il y en a qu
portent quelque poille, ou autre vaisseau de cuyure
ou d'argent pour mieux solennizer la feste: à quoy s
rapporte vn article au LXVII. chapitre des loix Sali
ques, ou il est dict, *Si quis alterum hæreburgium clamaue
rit, hoc est stioportium, aut qui æneum portare dicitur, vb
striæ concinant, & cõuincere nõ poterit, soluat solidos* LXXII
le mot de *stria*. & *striges*, signifie Sorcieres courante
apres les diables. Olaus le Grand au liure III. chap
XI. dict que vers les peuples de Septentrion, on voit e
plusieurs lieux ces danses de diables & Sorciers. E
Pomponius Mela au liure III. dict que celà est ordi
naire au mont Atlas, & Solin au 38. liure chap. 44
& Pline au premier liure chap. 5. I'ay leu quasi chos
semblable en Paul Grilland Iurisconsulte Italien, qu
a faict le procés à plusieurs Sorciers, lequel escrit qu
l'an M. D. XXVI. aupres de Romme, il y eut vn Pay
sant lequel ayant veu sa femme se gresser la nuic
toute nue, & puis ne la trouuant plus en sa maison,
le iou

le iour ſuyuant il prend vn baſton, & ne ceſſa de frapper iuſques à ce qu'elle eut confeſſé la verité, ce qu'elle fiſt requerant pardon. Le mary luy pardonna, a la charge qu'elle le meneroit en l'aſſemblee qu'elle diſoit. Le iour ſuyuant la femme le feiſt oindre de la greſſe qu'elle auoit & ſe trouuerent tous deux allant à l'aſſemblee ſur chacun vn bouc bien legerement. Mais ſa femme aduertit l'homme ſe garder bien de nommer Dieu, ſi ce n'eſtoit par mocquerie, ou en le blaſphemant. Car ilz demeurent tous d'accord, que le diable ſoudain laiſſe celuy qu'il porte par les chemins, qui monſtrent bien que la greſſe n'y fait rien & que le diable les tranſporte plus ſoudain qu'vn traict d'arc, & comme dict Sainct Auguſtin, *Dæmones auium volatus incredibili celeritate vincunt* : Et encores plus les Anges auſquelz pour ceſte cauſe la ſaincte Eſcriture, pour ſignifier leur celerité incomprehenſible, donne ſix ailes. Se voyant en l'aſſemblee, la femme le fiſt tenir vn peu à l'eſcart, pour voir tout le miſtere iuſques à ce qu'elle euſt faict la reuerence au chef de l'aſſemblee, qui eſtoit habillé en Prince ponpeuſement, & accompagné d'vne grande multitude d'hômes & de femmes, qui tous firent hommage au Maiſtre. Et puis il aperceut apres les reuerences, qu'on fiſt vne danſe en rond les faces tournees hors le rondeau, en ſorte que les perſonnes ne ſe voyoient pas en face, comme les danſes ordinaires, à fin peut eſtre que les vns n'euſſent loiſir de remarquer ſi aiſement, & recognoiſtre les autres pour les acuſer, s'ils eſtoyẽt pris par iuſtice. Et quand à ce poinct le Sorcier Troiſeſchelles à qui le Roy Charles IX. donna la grace pour accuſer ſes compagnons, dict au Roy, en preſence de pluſieurs grands ſeigneurs, que les Sorciers eſtoyent tranſportez aux aſſemblees, ou il ſe trouua nombre infiny de telles gens, qui adorent le bouc, & le baiſent aux

parties de derriere, & puis danſent dos à dos ſans ſe voir, & apres ilz ſe couplent auec les diables en figure d'hommes & de femmes. La danſe finie les tables furent couuertes de pluſieurs viandes. Alors la femme fiſt approcher ſon mary, pour faire la reuerence au Prince, & puis il ſe met à table auecques les autres, & voyant que les viandes n'eſtoyent ſalees & qu'il n'y auoit point de ſel ſur les tables, il cria tant qu'on luy apporta de ſel, comme il luy ſembla à voir, & deuant que l'auoir gouſté il dict: *hor laudato ſia Dio, pure venuto queſto ſale*, Or loué ſoit Dieu puis que le ſel eſt venu. Si toſt qu'il euſt dict: loué ſoit Dieu, ſoudain tout diſparut, & perſonnes, & viandes, & tables, & demeura ſeul tout nud, ayant grand froid, ne ſçachant ou il eſtoit: le iour venu il trouua des bergers auſquels il demanda ou il eſtoit, qui luy dirent qu'il eſtoit au Conté de Beneuent. Qui eſt le plus beau domaine du Pape ſoubs vn grãd noyer, loin de Rome de cent mil, & fut cõtrainct mãdier pain & habits, & l'huitieſme iour il arriua en ſa maiſon fort maigre & defait, & alla accuſer ſa féme qui fut priſe, & en accuſa d'autres qui furent bruſlees toutes viues, apres auoir cõfeſſé la verité. Le meſme autheur recite encores qu'il aduint, l'ã 1535. qu'vne ieune fille au Ducé de Spolette, aagee de XIII. ans fut ainſi conduite par vne vielle Sorciere à l'aſſemblee, & s'eſtonnant de voir telle compagnie, elle dict, *Dio benedetto, che choſa e queſta?* Dieu beneiſt, qu'eſt cecy: Elle n'euſt pas ſi toſt dict ceſte parole, que tout s'euanouit. Et la pauure fille au matin fut trouuee par vn paiſant, auquel elle cõta toute l'hiſtoire, qui depuis la renuoya en ſon pays, ou elle accuſa la Sorciere, qui fut bruſlee toute viue, Quand à ce qu'il dict, que les aſſemblees ſe faiſoient ſoubs vn grand noyer, i'ay remarqué en pluſieurs hiſtoires, & procés que les lieux des aſſemblees des Sorciers

sont notables, & signalez de quelques arbres, ou croix, comme au procez des Sorciers de Poictiers il fut trouué qu'ilz s'assembloyent aupres de certaine croix cognue en tout le pays, & a laquelle dés cét ans auparauant les Sorciers s'assembloyẽt, comme le President Saleuert m'a dict, qu'il fut trouué par les anciẽs & registres de plus de cét ans. Et à Mauber pres Beaumont de Lomaigne à huict lieux de Tolose il fut verifié que les asséblees des Sorciers se faisoyẽt à la croix du paste, & dansoyent, comme ils font ordinairement és autres lieux, & l'vne d'icelles appellee Beronde, estant sur le poinct d'estre bruslee: sur ce qu'elle fut confrontee à vne Damoyselle qui vouloit nier qu'elle y eust esté, luy dict: *No sabes pas tu que le derrain cop que nous hemes le baran à la Croux do pastis, tu portaos lo topin des padoux?* C'est à dire. Ne sçais tu pas que la derniere fois que nous fismes la danse à la croix du paste, tu portois le pot des poisons? Ceste Sorciere Beronde fut bruslee toute viue. Et quand aux transports i'ay leu que cela se faisoit apres les onctions, & souuent sans onction tantost sur vn bouc, tantost sur vn cheual volant, tantost sur vn ballet, tantost sur vn baston, tantost sans aucun baston, ny beste, & souuent sans onction, & les vns y vont nuds comme font la plus part pour se graisser, ainsi que nous auons dict, les autres vestus, les vns la nuict, les auttres le iour: mais ordinairement la nuict, & le plus souuent entre la nuict du Lundi & Mardi: nous dirons en son lieu la raison. Et a ce propos Paul Grillãd au liure des Sortileges dit, que l'an M. D. XXIIII. il fut prié par vn Seigneur d'aller au chasteau sainct Paul, Duché de Spolette, faire le procés a trois Sorcieres. La plus ieune soubs promesse d'eschapper, luy confessa qu'il y auoit XIIII. ans passez, qu'vne vielle Sorciere l'auoit menee en assemblee des Sorciers, ou il y auoit vn

Diable,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Diable, qui luy fist renoncer à Dieu, & à sa foy & religion, promettant auec serment d'estre fidele, & obeissante à tous les commandemens du diable, touchant sur vn liure, qui contenoit quelques escriptures fort obscures : Et qu'elle viendroit tousiours aux festes la nuict, quand elle seroit mandée, & qu'elle y ameneroit tous ceux qu'elle pourroit : Et le Diable luy promit vne ioye, & felicité eternelle. Elle confessa aussi que depuis elle auoit faict mourir quatre hommes, & plusieurs fois du bestial, & faict gaster les fruicts par la tempeste. Et s'il luy aduenoit qu'elle n'allast aux assemblees aux iours prefix, & qu'il ny eust excuse veritable, elle estoit si tourmentée la nuict, qu'elle ne pouuoit dormir n'y reposer aucunement. Et quand il falloit partir pour y aller, elle oyoit la voix d'vn homme, qu'elles appelloyent leur petit maistre, & quelquesfois maistre Martinet, & apres qu'elle s'estoit ointe de certain onguent, elle montoit sur vn bouc, le tenāt par le poil, qui se trouuoit tout prest à la porte, & soudain elle estoit transportée soubs le grand noyer de beneuent, ou il se trouuoit vne infinité de Sorciers : & apres auoir faict l'hommage au Prince, on dansoit : puis on se mettoit à table, & en fin chacun Dæmon se coupl oit auec celuy ou celle qu'il auoit en garde. Et celà faict chacun s'en retournoit sur son bouc. Et en outre que particulieremēt elles adoroyēt le diable en leurs maisons. Apres lesquelles confessiōs elles furent confrontees, & encores d'autres accusees & confessees furent bruslees toutes viues auec leurs poudres & onguents. Nous lisons vn autre histoire recente au I I I. liure d'Antoine de la Turquemede Espaignol, entre plusieurs qu'il escript qu'vn Sorcier voulant persuader vn sien compagnon, qu'il seroit le plus heureux du monde, s'il vouloit le croire & aller aux assemblees des Sorciers : Le compagnon l'accorda,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

l'accorda, & la nuict venüe, le Sorcier apres quelques paroles le print par la main, & toutes deux esleuez en l'air furent transportez fort loin en vne compagnie, ou il y auoit nombre infiny d'hômes & de femmes: & au milieu vn throne, & au dessus vn grand Bouc, que chacun alla baiser *(en la parte mas vzia que tenia)* ceux qui entendent l'Espagnol, sçauent bien qu'elle partie c'est, & qui ne se peut dire honnestement. Ce que voyant le nouueau apprenty dict à son compagnon Sorcier: Ie perds patience: & commenca à crier dict l'Autheur, *(Dios a muy grandes bozes)* c'est à dire, qu'il appella Dieu à haute voix. Alors il vint vn tourbillon & tempeste impetueuse à merueilles, & tout disparut, & luy demeura seul, & fut trois ans deuant que le pouuoit estre de retour en son pays. Il n'y a pas long temps qu'au pais du Mayne, il en fut bruslé plusieurs, qui confessoyent aller aussi souuent au Sabath la nuict, & faire les mesmes choses que i'ay recitees, dont les registres de la Iustice sont chargez recentement, & le procés enuoyé en plusieurs lieux, que ie retrécheray plus court pour estre chose assez notoire, par ce qu'il ny auoit pas moins de trente Sorciers qui s'entr'accuserent par enuie les vns des autres: Et leurs confessions s'accordoyent au transport, & à l'adoration du diable: & aux danses & aux renonciations à toute religion. Nous auons aussi de fraische memoire les procés des Sorcieres de Valery en Sauoye faict l'an 1574. duquel Daneau a faict l'extraict assez ample, ou l'on peut voir que le diable en tout luy est semblable à soy mesme: car par la confession des Sorcieres de Valery, & confrontatiō des vnes aux autres, on voit le transport en corps sur vn baston seulement sans onction, puis l'abiuration de Dieu, l'adoratiō du diable, les danses, festins, & le baiser aux parties honteuses de Satan en guise de beste, puis l'obligation de

faire

faire mille maux & les poudres qu'on bailloit a cha-
cú,& que l'vne auoit faict 30.ans ce mystere. Et quel-
quesfois le Diable se monstroit en guise d'homme
fort noir & hideux, Quant aux viandes,& personnes
qui s'euanouissent,nous en auons vn tesmoignage en
Philostrate Lemnien, autheur Grec, qu'Apollonius
Thianæus estant entré en vne maison,ou les Sorciers
faisoyent de semblables festins, les menassa aigremét
& soudain tout disparut,tables,viandes,personnes,&
meubles, & ne se trouua qu'vn ieune homme que les
Sorciers auoyent nouuellement seduict. Et sans aller
si loing, plusieurs sçauent, qui sont encores plein de
vie,que l'vn des Comptes d'Aspremont traictoit, &
receuoit magnifiquement toutes les compagnies
qui venoyent en sa maison, & receuoyent vn grand
contentement des viandes exquises, du seruice, & de
l'abondance de toutes choses : Neantmoins quand
les hommes,& cheuaux auoiét sorty de sa maison, ils
mouroyent de fain & de soif. Ce que i'ay sçeu de plu-
sieurs personnes qui sont encores en vie. Tel estoit le
Compte de Mascon,des plus grands Sorciers de son
temps, lequel nous trouuons en nos histoires‡ auoit
‡Hugo Floriacem. esté appellé par vn homme lors qu'il traitoit a sa table
grande cópagnie,& n'osant desobeir a Satan, il trou-
ua vn cheual noir a la porte qui l'attendoit, sur lequel
il fut soudain porté auec l'homme & disparut, sans
iamais plus estre veu. Le semblable aduint a Romule,
comme recite Plutarque, lors qu'il estoit au champ
du Marais de la cheure, il vint vn tourbillon de tem-
peste,par lequel il fut esleué & ne fut iamais veu de-
puis,ce qui fut certifié & attesté par les Princes & Sei-
gneurs,qui l'accoustoyent en grand nombre, mesme
pour confirmation de son dire il adiouste deux autres
exemples semblables l'vn d'Aristeus Proconesien, &
l'autre de Cleomede Astypaleã. Philostrate Lemnien

dict le

it le semblable cas estre aduenu à Apollonius Thia-
æus, qu'il a voulu deifier par ce moyen, quoy qu'il
ist en reputation d'estre le plus grand Sorcier de son
age: & d'autant qu'il y en a quelques vns qui se veu-
nt preualoir d'vn Concile national ou Conciliabu-
d'Aquilee, que nous auons remarque cy dessus, i'ay
ien voulu remarquer les Theologiēs *qui sont d'ac-
ord, que le Diable transporte les Sorcieres en corps.
meēts beaucoup d'authoritez de plusieurs peuples
nations, à fin que la verité soit mieux esclarcie, &
ir tant d'exemples si souuent experimentez, non par
nges, ny resueries, mais par iugemens contradictoi-
s, par coacusations des complices: recriminations,
colemens, conuictions, confrontations, confes-
ons, condemnations, executions: Entre lesquelles
y en a d'Alemaigne vne memorable, que recite Io-
him de Cābray, au liure de *Natura dæmonum*, qui
t qu'vn boucher allant la nuict par vn bois, oyant
bruit, & les danses il suyuit, & approcha, où il ap-
rceut des couppes d'argent, qu'il print apres que
udain tous les Sorciers, & Diables disparurēt, & les
rta le iour suyuant au magistrat: lequel fist venir
ux de qui les couppes portoient les marques, & ac-
serent les autres, qui furēt executez. L'autre exem-
e est encores plus insigne d'vne execution, qui a esté
cte à Poictiers, l'an 1574. qui m'a esté recitee, estāt
les lieux, & depuis encores par Saluert President
Poictiers, qui fut appellé au iugement auec Da-
nton alors President de Poictiers, & autres Iuges
qui est assez notoire en tout le pays: trois sorciers
vne Sorciere furent condamnez, & bruslez tous
s, estans conuaincuz d'auoir fait mourir plusieurs
sonnes & bestes, comme ils confesserent aussi,
le moyē du Diable, qui leur administroit les poul-
s, pour enterrer sous l'essueil des estables, ber-

*Aug. li. 10. & 12. de ciuit. Dei. Thomas Aquin. in summa secunda secūdæ, q. 95. Artic. 5. ti. de supe. & in trac. 44. prima par. q. 8. tit. de mira. & q. 16. artic. 5. & 6. & in ti. de Dæm. Bonauen. in 3. sent. dist. 19. q. 3. Paulus Grillan. li. de Sor. sectione 7. nu. 4. Syluester prier in tra. de strigibus dæmon. lib. 1. ca. 7. penu. & li. 2. c. 1. Sprenger in malleo maleficarum.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

geries, & maisons, & declarent qu'ilz estoyent tro
fois l'an à l'assemblee generale, ou plusieurs Sorcie
se trouuoyent pres d'vne croix d'vn carrefour qui se
uoit d'enseigne. Et là se trouuoit vn grand bouc noi
qui parloit comme vne personne aux assistans, & dar
soyent à l'entour du Bouc: puis vn chacun luy baisc
de derriere auec vne chandelle ardente : & celà faic
le bouc se consommoit en feu, & de la cendre chacu
en prenoit pour faire mourir le bœuf, ou vache
son ennemy, à l'autre la brebis, à l'autre le cheual,
l'autre pour faire languir, à l'autre pour faire mour
les hommes: Et en fin le diable leur disoit d'vne vo
terrible ces mots, Vengez vous ou vous mourez : ce
faict chacun s'en retournoit à l'ayde du diable, com
me ilz estoyent venuz. Il faict bien à remarquer qu'i
estoyent tenus d'aller trois fois l'an à faire ce sacrifi
au diable, contrefaisant le sacrifice du Bouc porté p
la loy de Dieu au Leuitique chap. 16. & le commai
dement, qui portoit, que tous les masles deuoyent co
paroistre deuant Dieu trois fois l'an aux trois fest
solennelles. Le President Saluert homme d'honne
me dict plus qu'il se trouua és anciens registres, qu
y auoit cent ans, qu'on auoit condamné des Sorcie
pour semblable cas, & pour semblables confessions
& au mesme lieu de la croix portee par les procé
Les deux se repentirent, les deux autres mourure
opiniastres. I'ay leu aussi l'extraict du procés d
Sorcieres de Potez, qui m'a esté communiqué p
maistre Adrian de Fer, Lieutenant general de Lao
qui porte la confession d'icelles, comme elles fure
transportees aupres de Longny au moulin Frenqui
& en disant certains mots, que ie ne mettray poin
auec vn ballet ou ramon, & trouuerent les autres q
auoyent chacun vn ramon en main, & six diables aue
eux, qui sont là nommez: Et apres auoir renoncé
Die

Dieu, elles baiserent les diables en forme humaine, & toutesfois bien fort hydeux à voir, & les adorerent, puis elles danserent ayans leurs ramons en main, & en fin se couplerent les diables auec les femmes, & puis elles demanderent des pouldres pour faire mourir du bestail, & fut arresté d'y retourner huict iours apres, qui estoit le Lundy apres iour failly, & furét là enuirõ trois heures, & puis rapportees. I'auois oblié de dire que chacun Sorcier doit rendre compte du mal qu'il a faict sur peine d'estre bien battu: Et quand à ce dernier poinct, Bouuin Bailly de Chasteau-Roux estant deputé pour le pais de Berry à Blois, me dit qu'il auoit faict brusler vne Sorciere accusee par sa fille, que la mere auoit menee aux assemblees, & l'auoit presentee au diable pour l'instruire: mais entre autres villenies, elle confessa, qu'elles danserent autour du bouc, & en fin, que chacun rẽdoit compte de ce qu'il auoit faict depuis la derniere assemblee, & en quoy il auoit employé la pouldre. L'vn disoit auoir tué vn enfant, l'autre vn cheual, l'autre auoit faict mourir vn arbre. Et par ce qu'il s'en trouua vne qui n'auoit rien faict depuis la derniere assemblee, elle eut plusieurs coups de baston soubs la plante des pieds, auecques vne mocquerie & risee de tous les autres : Et disoit qu'il faut auoir souuét les nouuelles poudres. Ce qui est conforme à ce que i'ay leu en vn autre proces d'vne Sorciere qui confessa, qu'elle n'auoit point de repos, si elle ne faisoit tous les iours quelque mal, quand elle n'eut cassé qu'vn vaisseau : mais vn iour sa maistresse l'ayant trouuee cassant vn vaisseau de terre de propos deliberé, elle confessa la verité, & qu'on la fit mourir par ce qu'elle disoit qu'elle n'auoit point patience, si elle ne faisoit mourir quelqu'vn, ou qu'elle ne feist quelque mal. Qui monstre bien que ce n'est pas la pouldre, mais satan qui ne procure & ne cerche

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

que la ruine du genre humain, & qui veut souuent
estre seruy & adoré. Car la poudre bien souuent se
trouue vn ou deux pieds soubs terre: Et me souuient
que Fournier homme docte, & Conseiller d'Orleans
me disoit que le bruit commun notoire estoit, qu'il se
faisoit des assemblees des sorciers pres de Clery, ou les
diables r'apportoyent tout ce qui auoit esté faict en
diuers pays: par ce qu'ils minuttent toutes les actions
des hommes. C'est le moyen que les sorciers ont pour
deuiner. La sorciere que i'ay dict, n'appella point de
la sentence, disant qu'elle aymoit mieux mourir, que
d'estre plus tourmentee du diable, qui ne luy donnoit
point de repos: Mais il faict bien à noter qu'il ne se
faict point d'assemblee, ou l'on ne danse, & par la cō-
fession des sorcieres de Logny elles disoyent en dan-
sant har, har, diable, diable, saute icy saute là, ioüe icy
ioüe là: Et les autres disoyent Sabath, Sabath, c'est à
dire la feste & iour de repos, en haussant les mains &
ballets en haut, pour testifier & donner vn certain
tesmoignage d'allegresse, & que de bon cœur ilz ser-
uent & adorent le diable, & aussi pour contrefaire
l'adoration qui est deuë à Dieu. Car il est bien certain
que les anciens Hebrieux aportans leurs obligations
au Temple quand ilz approchoyent de l'autel, ilz
danſoyent, comme a tresbien noté Dauid Kemni
sur le mot, haga qui signifie feste, & danse. Et Dauid
pour vn grand signe d'alegresse dansoit, en disant le
Psalme XLVII. & sonnoit de la harpe deuant l'ar-
che. Et en cas pareil nous lisons que Samuel adres-
sa Saul à la troupe des Prophetes, qui dansoyent en
louant Dieu auecques instrumens de musique, la-
quelle est principalement donnee aux hommes pour
louer Dieu d'vne pleine ioye & alegresse: mais le
mouuement du corps estoit tel qu'il ny auoit rien
d'insolent, ains le doux mouuement du corps eleuoit
le cœu

*Sur le Psalm. 42.

ecœur au ciel, qui est la chose la plus aggreable à
Dieu. Car il ne se peut faire que celuy qui chante lo-
uange à Dieu de telle allegresse, qu'il ne soit rauy d'a-
mour & de zele à l'honneur de son Createur: & en
tous les endroits des Psalmes, ou il se trouue le mot
Sela, qui est frequent : ceux qui le chantoyent esle-
uoyent leur voix auec le corps, comme Dauid Kimhi
a noté sur les Commentaires Hebrieux des Psalmes:
ençoit que ce mot signifie Eternité, comme l'interpre-
te Caldean a tourné, & Symmachus & Theodocion
ont tourné διάψαλμα & Abraham Haben Esra tourne
Emoth, id est verè: & neantmoins tousiours les chantres
esleuoyent a ce mot. Les processions qu'on faict, mō-
strent encores, comme il semble, la marque des dan-
ses anciennes. Aussi tous les peuples en vsoyent en
leurs sacrifices & festes solennelles. Et Moyse May-
mon escript que les filles Persanes adorans le Soleil
dansoyent toutes nues & chantoyēt auec instrumēs.
Mais les danses des Sorciers rendent les hommes fu-
rieux, & font auorter les femmes, comme on peut di-
re que la volte, que les Sorciers ont amené d'Italie en
France, outre les mouuemens insoleus, & impudi-
ques, a cela de malheur, qu'vne infinité d'homicides
& aduortemens en aduiennent. Qui est vne chose des
plus considerables en la republique, & qu'on deuroit
defendre le plus rigoureusement. Et d'autant que
la ville de Geneue sur toutes choses hait les danses,
Satan auoit apris vne ieune fille de Geneue à faire
danser, & sauter toute personne qu'elle touchoit
auecques vne verge de fer, qu'il luy auoit baillee, &
se mocquoit des Iuges disant qu'ilz ne sçauroyent la
faire mourir, & ne se voulut oncques repentir, qu'elle
ne fust condamnee à mort. I'ay apris le fait d'vn hom-
me qui estoit present : mais il me disoit qu'aussi tost
qu'elle fut prise, elle fut saisie de peur, & tremblement

extreme, disant que son maistre la laissoit, & qu'il lu[y]
auoit promis qu'elle ne mourroit point, & n'y auoi[t]
qu'elle qui l'apperceust. Quand à la fureur on voi[d]
euidemment que tous les hommes furieux, & force[-]
nez vsent de telles danses, & sauts violens: Et n'y [a]
moyen plus expedient pour les guarir, que de les fair[e]
danser posément, & en cadence pesante, comme o[n]
faict en Alemaigne aux incensez qui sont frappez d[e]
la maladie qu'on dict de sainct Vitus, & Modestus.
Pour la fin de ce chapitre ie mettray la conclusion d[e]
la dispute resolue deuant l'Empereur Sigismond, qu[e]
Vlrich le Monnier à escrit en vn petit liure, qu'il [a]
faict sur ce poinct, ou il fut arresté par infinis exem[-]
ples & iugemens, que satan transportoit les Sorcier[s]
veritablement en corps, & en ame. Aussi seroit-c[e]
se mocquer de l'histoire Euangelique de reuoque[r]
en doubte si le diable trãnsporte les Sorciers d'vn lie[u]
en l'autte: puis qu'il est dict en l'Euangile que satan
transporta Iesus Christ sur le sommet du temple, pui[s]
sur vne montaigne: Car la pluspart, & plus saine par[-]
tie des Theologiens tiennent qu'il fut veritablemen[t]
transporté en corps & ame. Ilz confessent aussi qu'A[-]
bacuc le Prophete à esté transporté en corps, & am[e]
en Babylone: Et sainct Philippe le Diacre a esté tran[s-]
porté en corps & ame. Sur quoy Thomas d'Aqui[n]
conclud, que s'il est possible en vn, il est possible e[n]
tous de mesme nature, & de mesme pois. Voyla so[n]
argement qu'il tire de S. Mathieu, chap. IIII. Nou[s]
lisons pareillement en Philostrate Autheur Grec
qu'Apollonius Thinæus fut transporté en peu d'heu[-]
re d'Etiopie pres la source du Nil iusques à Romme
qui ne sont pas moins de deux mil cinq cens lieues [en]
droicte ligne: vne autre fois de Rõme en Corinthe
vne autre fois de Smyrne en Ephese. Et l'an 1271. Iea[n]
Teutonic prestre d'Halberstad des plus fameux Sor[-]
cier[s]

iers de son aage, chanta trois Messes à minuict, l'vne Halberstad, l'autre à Magonce, la troisiesme à Coulongne. Ce qu'on recite aussi de Pythagoras, qui fut ransporté de Thurie en Metapont. Et mesmes Vieis* protecteur & defenseur des sorciers, asseure par ne certitude de science estre veritable, qu'il sçait pluieurs personnes estre ainsi transportez en vn momēt vne region en l'autre. Voylà ces mots au liure 2. hap. 8. *de Præstigijs Dæmonum*, & au liure 3. chap. 12. t d'autant qu'il y en a qui tiennent que le transport t en esprit seulement, disons aussi du rauissement de Esprit.

*Vierus li, 2. ca. 8. de Præstig. & li. 3. ca. 12

E L'ECSTASE, OV RAVISsement des Sorciers, & frequentation ordinaire qu'ilz ont auec les Dæmons.

Chap. V.

CE QVE nous auons dict au transport des sorciers en cors & ame, & les experiēces si frequen-s, & si memorables, monstrent cōme en plain iour, font toucher au doigt & à l'œil, l'erreur de ceux qui t escript que le transport des sorciers est imaginai-, & que ce n'est autre chose qu'vne ecstase, & appor-nt pour exemple la vision d'Ezechiel, qui fut rauy esprit de Babylone en Hierusalem, laquelle vision ut estre vne vraye separation de l'ame, & peut aussi faire sans separation. Mais les Hebrieux tiennent leur Theologie secrette que l'Ange faict oblation Dieu des ames des esleuz par abstraction demeurant omme en vie. Et a ce propos ilz alleguent le passa-du Psalme 116. *preciosa in cōspectu Domini mors Sanrum eius* : ce qu'il semble que Platon *in Phædone* pelle mort plaisante. Mais pourtant ne faut il pas r le vray transport du corps & de l'ame, qui se faict

περὶ τῶν ἐκστατικῶν καὶ ἀφαιρέσεως τῆς ψυχῆς ἐκτὸς τοῦ σώματος.

par les esprits bons & mauuais. Nous produiron l'exemple d'Helie, & d'Henoc, qui ont esté rauis e corps, & d'Abacuc, qui à esté porté en corps par l'An ge en la fosse des Lions. Et si le vray trāsport en corp ne se faisoit aux exemples que nous auons dict, com ment se pourroit il faire, que celuy de Loches se fu troué de son lict aux landes de Bourdeaux, & celu de Lyon en Lorraine, celuy de Plutarque de Grec en Crotone pres de Naples, ou il faut par necessit passer plus de cent lieues de Mer, & infinis autres e cas semblables. Thomas d'Aquin, Durand Herue Bonauenture de Tarantaise, & Getal Odet qui on traicté ceste question sur le second liure, distinctio VIII. du Maistre des sentences, tiennent formelle ment, que les Diables transportent les corps de lie en lieu par leur puissance naturelle. Combien qu ie trouue le rauissement en ecstase, qu'ilz disent beau coup plus admirable que le transport corporel. E si le Diable a ceste puissance, comme ilz confessen de rauir l'esprit hors du corps, n'est il pas plus ai d'emporter le corps & l'ame sans distraction, n'y d uision de la partie raisonnable, que distraire & diu ser l'vne de l'autre sans mourir. Or combien que nou auons des tesmoignages tres-certains, & demonstra tions indubitables de l'immortalité des ames : si est ce que cestuy-cy me semble des plus forts, & des plu grands, & qui peut suffier estant aueré, comme a esté par infinies histoires, iugemens, recolemen confrontations, conuictions, confessions, execu tions. Il peut, di-ie, suffier pour conuaincre tou les Epicuriens & Atheistes, que l'esprit humain e essence immortelle. Car l'hypotese d'Aristote au se cond liure de l'Ame est par ce moyen tresbien ver fiee, & demonstree en ce qu'il dict que l'ame est im mortelle, si elle peut quelque chose sans l'ayde d corps

corps : Et l'autre hypoteſe, que l'ame eſt immortelle, ſi elle eſt ſeparable du corps. Mais les infideles, qui ne croyent n'y la puiſſance de Dieu, n'y l'eſſence des eſprits, diſent que ce que nous appellons Ame, eſt vne liaiſon harmonieuſe, & forme vniuerſelle reſultant des formes particulieres des humeurs, & autres parties du corps humain : qui eſt vne incongruité bien lourde, de compoſer la forme de l'homme (que tous Philoſophes confeſſent eſtre pure & ſimple) de plusieurs formes. Et quand a l'ectaſe, ilz diſent que c'eſt vn ſommeil melancholic, par lequel les forces de l'ame ſont enſeuelies, en ſorte qu'il ſemble que l'homme ſoit mort. Mais c'eſt choſe ridicule, attendu qu'il y a plus de Sorciers en Nouerge, & Liuonie, & autres parties Septentrionales, qu'il n'y a en tout la reſte du monde, comme dict Olaus le grand : & ſemble que ce qui eſt dict le Satan en Ieſaye, le monteray ſur l'Aquilon, & ſeray ſemblable à Dieu, ſe peut raporter à la puiſſance que Satan à principalement ſur les peuples de Septentrion, qui ſont fort difamez des Dæmons & Sorciers, comme en cas pareil par toute l'Eſcriture ſaincte nous liſons que d'Aquilon viendra tout mal. *Sapiẽtiæ cap. 2. Eſaiæ, 14. 41. 49. Hieremiæ cap. 34. 6. 13. 15. 23. 25. 46. 47. 50. 51. Ezechiel 8. 48. Daniel 11. Zachar. cap.* . Neantmoins ce peuple la tient moins de la melancholie, que peuple qui ſoit ſoubs le ciel, car ilz ſont tous blons generalement, ou de poil de vache. Il faut donc que ceux-là confeſſent leur ignorance : car Plutarque eſcript d'vn nommé Solens, & Pline d'vn Hermotine Clazomenien, & Herodote d'vn Philoſophe de Proconeſe Atheiſte, qu'ilz eſtoyent ſi bien rauis en ectaſe, que leurs corps demeuroyent pour morts, & inſenſibles, De ſorte que les ennemis de Hermotine trouuant ſon corps ainſi paſmé, le tuerẽt & bruſlerent. Hieroſmes Cardan a laiſſé par eſcript

Lib. 7. cap 52.
In ſua Geneſi.

qu'il estoit par ecstase rauy hors du corps quād il vou-
loit, sans qu'il demeurast aucun sentiment au corps.
Mais ie tiens que tous ceux, qui souffrent ceste passio
volontairement en veillant sont sorciers: Aussi Car-
dan† confesse que son pere a eu vn Diable familier
trente ans. Et ordinairement les peres sorciers façon-
nent leurs enfans pour les rauir en ecstase. A quoy se
rapporte ce que dict Virgile au VI. de l'Æneide parlā
de la sorciere, *quæ se promittit soluere mentes.* Car à dire
vray, l'ame vegetatiue, vitale & animale demeurent
encores que les sens, mouuement & raison soyent de-
liez. Nous en auons vne histoire de recente memoire
de la Magie naturelle d'vn Neapolitain, lequel recite
auoir faict preuue d'vne sorciere qui se frotta de gres-
ses toute nue, puis tōba pasmee sans aucun sentimēt,
& trois heures apres retourna en son corps disant
nouuelles de plusieurs pays, qui furent auerees. Vray
est que l'autheur du liure qui merite le feu, mōstre les
moyens de le pratiquer. Or satan en vse enuers ceux
qui ne veulent pas se descouurir, ou qui pour la gran-
deur de leur maison, ou autres raisons n'osent se trou-
uer en telles assemblees. Ie tiens du President de la
Tourette, qu'il a veu en Daufiné vne sorciere qui fut
bruslee viue, laquelle estant couchee au long du feu,
fut rauie en ecstase, demeurant son corps en la mai-
son: Et parce qu'elle n'entendoit riē, son maistre frap-
poit dessus à grands coups de verge, & pour sçauoir si
elle estoit morte, on luy fist mettre le feu aux parties
les pl⁹ sensibles: pour tout cela elle ne s'esueille point.
Et de fait le maistre & la maistresse la laisserēt entēdue
en la place, pēsant qu'elle fust morte. Au matin elle se
trouue en son lict couchee. Dequoy son maistre esba-
hi, luy demanda ce qu'elle auoit eu: Alors elle s'escria
en son lāgage: Ha mon maistre tant m'auez batue! Le
maistre ayant fait le cōpte a ses voisins, on luy dit que
elle

† In 1. de rerum varietat. ad finem.

lle estoit Sorciere: Il ne cessa qu'elle ne luy eust con-
esse la verité,& qu'elle auoit esté de son esprit en l'as-
emblee des Sorciers. Elle cófessa aussi plusieurs mes-
hancetez, qu'elle auoit commises, & fut bruslee.
aques Sprenger Inquisiteur ayant faict le procez à
lusieurs sorcieres, escript qu'elles ont cófessé, qu'el-
es sont rauies en esprit, quand elles veulent:& quand
lles veulent, elles sont rauies aussi en corps. Nous
uons encores vn exemple de nostre memoire ad-
enu à Bourdeaux l'an 1571. alors qu'on persecuta
s Sorciers en France: il y eut vne vieille Sorciere à
ourdeaux qui confessa deuát les iuges qu'elle estoit
outes les sepmaines transportee auec les autres, où il
trouuoit vn grád Bouc qui leur faisoit renier Dieu,
promettre de seruir au Diable,& puis chacú le bai-
oit aux parties honteuses,& apres les danses chacun
renoit des pouldres. Alors M. Belot maistre des Re-
uestes, voulant faire preuure de la verité par la Sor-
iere, qui disoit n'auoir aucune puissance, si elle ne
toit hors la prison, la fist eslargir,& lors elle se frotta
oute nuë de certaine gresse: & apres elle tomba có-
e morte: sans aucú sentiment: & cinq heures apres
le retourna, & se reuelát racóta plusieurs choses de
uers lieux & endroits qui furent auerees. Ie tiens
histoire d'vn Cóte & cheualier de l'Ordre qui estoit
resent à l'experience qu'on en fist, & qui est encores
vie. Olaus dict que celà est bien fort frequent és
ys Septentrionaux, & que les amis de celuy qui est
uy en ecstase, le garde soigneusement iusques à ce
'il retourne auec vne grande douleur, & rapporte
anneau, ou lettre, ou cousteau de celuy qui est à
ois cens lieues de là. I'ay apris vn autre iugement
ant à Nantes l'an 1549. qui n'est pas moins estran-
,de sept Sorciers, qui dirét en presence de plusieurs
'ils rapporteroyent des nouuelles dedás vne heure,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

de ce qui se faisoit dix lieues à la ronde, soudain il
tomberent tous pasmés,& demeurerent enuirō tro
heures: puis ils se releuerēt,& r'apporterent, ce qu'i
auoient veu en toute la ville de Nantes, & plus loin
à l'entour, ayant remarqué les lieux, les actions, le
personnes,& tout sur le chāp fut aueré. Apres auoi
esté accusez & conueincus de plusieurs malefices, i
furent tous bruslez: On pourroit dire, peut estre, qu
l'ame n'est point rauie,& que ce n'est qu'vne vision &
illusion,qne le Diable moyenne: mais les effects mō
strent le contraire. On peut biē endormir les perso
nes auec la Mandragore, & autres breuuages narco
tiques,en sorte que la personne semblera morte, &
neantmoins il y en a qu'on endort si bien, qu'ils n
reueillent plus,& les autres ayant pris tels breuuage
dorment quelquesfois trois ou quatre iours sans e
ueiller, comme on faict en Turquie à ceux qu'ō veu
chastrer,& se pratiqua en vn Gascon du bas Langue
doc estant esclaue, qui depuis fut rachetté. Mais le
Sorciers ne prennent aucun breuuage: Ioinct aus
que ceux qui ont esté endormis par breuuages na
cotiques, n'ōt aucune memoire de chose quelcōque
Et les Sorciers ont vne viue impression des danses,sa
crifices,adoratiōs,& autres choses,qu'ils ont veues &
faictes aux assēblees,& remarquēt ceux qui y estoiē
ausquels ils ont esté confrontés,qui l'ont confessé. E
par la confession des Sorcieres, que Iacques Spreng
a faict brusler, il recite que les Sorciers confesseren
qu'ils sentoyent en l'ectase les mesmes choses, qu
s'ils eussent esté presens en corps. Et S. Augustin a
18.liure de la Cité de Dieu, recite de Prestantius, qu
son pere fut plusieurs fois rauy en telle ecstase, qu
son esprit estāt retourné, il afferma auoir esté mué e
cheual,& auoir porté la prouision au cāp auec les au
tres cheuaux. Et neantmoins son corps estoit estend
comm

cōme mort en ſa maiſon. Qui ſeroit, peut eſtre, la raiſon pourquoy la Lycathrophie & chāgement d'hommes en beſtes, eſt ſi renommee de tous les anciens, & ſi frequente encores en tout le pays d'Orient, de laquelle nous parlerons tātoſt. Il y a bien auſſi des maladies, qui rendēt l'hōme inſenſible, & preſque mort, cōme le mal Caduc, & l'Apoplexie. Et de fait le Pape Paule II. fut deux iours qu'on penſoit qu'il fuſt du tout mort: & Iean Leſcot (comme l'on tient) fut enterré tout vif, iaçoit qu'il ſemblaſt mort. Et quand il perdit le ſouffle, alors il commença à ſe tourmenter: & quand on apperceut quelque mouuement en le couurāt de terre, on le tira, mais on le trouua ſeignāt & rendant l'eſprit. Telles maladies de Syncopes, Epilepſies, & Apoplexies ne ſont point és Sorciers, car ils ſont ainſi diſpoſez quand il leur plaiſt. Et ne ſouffrent cela, que pour s'excuſer d'aller aux aſſemblees, craignans eſtre decouuers: faiſans au ſurplus hommage au Diable, & parlant à luy en leurs maiſons, quand ils veulent. Et de faict le Baron de Raiz (qui fut cōdamné à Nantes, & executé cōme Sorcier) apres auoir cōfeſſé huit homicides de petits enfans, & qu'il vouloit encores tuer le neufieſme, & le ſacrifier au Diable, qui eſtoit ſon fils propre, qu'il auoit deliberé tuer au ventre de la mere, pour gratifier d'auantage à Satan, confeſſa qu'il adoroit Satan en ſa chambre, ſe mettant à genoux lors qu'il ſe preſentoit à luy en forme humaine, & luy faiſoit encenſement, qui eſtoit la forme des ſacrifices deteſtables des Amorreens, & Cananeens. Le Diable luy promettoit merueilles, & qu'il ſeroit grand. Toutefois en fin ſe voiant captif, & en extreme calamité, il confeſſa tout, & fut executé à mort, & le proces de ſa confiſcation eſt encores pendu au croc. I'ay auſſi leu en Spranger, qu'en faiſant le proces d'vne Sorciere, qu'il fiſt bruſler, elle confeſſa auoir

comme

cõme sage femme receu plusieurs fois les enfans d
ventre de la mere, & iceux presenté au Diable, e
les eleuant en l'air, & puis apres leur mettoit vn
grosse espingle en la teste, dont il ne sortoit point d
sang. Et voyant qu'on les portoit en terre, elle allo
la nuict les deterrer, & les faisoit cuire au four, &
mangeoit la chair gardant la gresse pour luy serui
Et confessa qu'elle auoit fait mourir en ceste sort
quarante petits enfans. Elle estoit de Dan pres de Ba
sle. Et vne autre de Strasbourg, qui en fist mourir san
nombre, & fut aussi bruslee. I'ay bien voulu aduerti
le lecteur de ceste cruauté, & idolatrie, qui m'a sem
blé la plus detestable, dont iamais i'ay ouy parler, à fi
qu'on prenne garde de pres à celles qui reçoiuen
les enfans. Quant à manger la chair humaine, cel
est tres-certain, & de toute antiquité, les sorcier
en estoyent si friandes, qu'il estoit quasi impossibl
de garder les corps morts*, ny les enfermer si bie
qu'elles n'y entrassent, pour les rõger iusques aux o
Et au cha. 67. des loix Saliques il est dict, que si la So
ciere a mangé vn hõme, & qu'elle soit cõuaincue, ell
payera deux cens soldes. Nous lisons en Philostratu
Lénien, qu'Apollonius Tyanæus decouurit, & chass
de Corinthe vne Lamie, qui viuoit ainsi de chair hu
maine. C'est pourquoy Horace pour vne chose tre
cruelle dict, *Seu pransæ Lamiæ puerũ viuũ extrahat alu*
& neãtmoins celà estoit ordinaire aux Sorcieres de
nourrir de telle viande, cõme nous lisons en l'histoir
d'Arlan⁹ qu'il a veu vne fẽme demeurãt pres la port
de Come, qui fut prise & mise sur la rouë pour auoi
estrãglé, puis deuoré vn petit enfant, & confessé en l
torture que le Diable luy auoit persuadé qu'elle au
roit tout ce qu'elle desireroit, si elle vouloit luy sacri
fier vn enfant de 3. ou 4. ans. Nous lisons aussi en Am
mian Marcellin liure 29. que Pollentian Tribun fu
conuainc

** Apuleius. l. 1. Asini.*

conuaincu d'auoir ouuert vne femme enceinte pour
sçauoir de son enfant, qui deuoit estre Empereur.
Tous lesquels passages confirment, ce que nous voy-
ons és procés de nostre temps. Et plusieurs Sorcie-
res ont opinion, que les Dæmons leur font commet-
re telles cruautez, pour estre ainsi rauies en esprit ou
en corps, ainsi qu'elles voudront. Et sans aller si loin,
Rondelet medecin de grand sçauoir, & reputation,
guetta vne nuict vn Sorcier à Montpellier, qui ne
bougeoit autour des sepulchres, lequel alla au sepul-
chre, où l'on auoit le iour precedent enterre vne fem-
me, & luy coupa vne cuisse, & l'éporta sur ses espau-
es mordant à belles dents en la chair d'icelle. Ie tiens
l'histoire de l'vn des disciples de Rõdelet qui l'accom-
paigna. Il disoit que c'estoit la maladie, qu'on appel-
le Lycantropie, qui fait que les hommes deuiennent
furieux, & cuident estre changez en loups, & viuent
de telle viande. Disons donc, s'il est possible que les
hommes soyent conuertis en loups, & autres bestes
veritablement, ou par fantasie, ou par maladie.

DE LA LYCANTHROPIE *& si les esprits peuuent changer les hommes en bestes.*

CHAP. VI.

NOVS auons monstré cy dessus par plusieurs ex-
emples, & authoritez diuines, & humaines, &
par les accusations, conuictions, confessions, iuge-
mens, executions, que les hommes, & femmes sont
transportez tantost en esprit & en corps, tantost en
esprit seulement, par moiens diaboliques. Et que Sa-
tan faict croire aux vns, que c'est la force des paroles,
& des vnguents qu'il leur baille: Et que le plus sou-
uent il apparoist en Bouc: En sorte que nous pouuons
dire que

dire que nous auons la demonſtration des effect
qu'on appelle, *Quia eſt*, c'eſt à dire ὅτι ἐςι, qu'il e
ainſi. Et combien que telle demonſtration par les ef
fects n'eſt pas ſi claire, que celle qui procede par le
In poſteriùs, analyticùs. cauſes, ſi n'eſt elle pas moins certaine*. Or la confeſ
ſion de noſtre ignorance pour les cauſes, eſt vne be
le l'ouange de Dieu, contre lequel il ne faut pas al
guer d'impoſſibilité, veu la foibleſſe de noſtre eſpri
Mais c'eſt bien choſe eſtrange, que Satã, qui a de cou
ſtume prẽdre tel corps que bon luy ſemble, & le plu
ſouuent, & ordinairement, apres la figure humain
prend la figure d'vn Bouc, ſi ce n'eſt pour eſtre vn
beſte puante, & ſalace. Car en la ſaincte eſcriptu
on void que les diables ſont appellez Boucs, comm
l'interprete Caldeen ſur Ieſaye tourne ce mot *ſe*
qui ſignifie Bouc. Car le Prophete dit, que les dra
Eſaye 13. & 34. gons & boucs danſeront en Babylone, & le Luito
ou Satyre criera apres ſon compagnon. Le Zoroaſt
parlant des Boucs entend les Dæmons, pour la pro
prieté du Bouc, qui eſt puant, & laſcif. Ce que le prin
ce de la Mirande a ſignifié obſcurement en la do
ziesme poſition ſur Zoroaſte, en ces mots. *Quid ſ*
intelligendum par capros apud Zoroaſtem, intelliget qui l
gerit in libro Bair, quæ ſit affinitas capris cum ſpiritibus. O
la proprieté des Dæmons eſt d'auoir puiſſance ſur l
cupidité laſciue & brutale, comme les Hebrieux o
remarqué, quand ils diſent au liure *aboth pirke* qu
Satan eſt porté du ſerpent, que Philon Hebrieu a in
terpreté la volupté : de laquelle parlant le ſage Arch
tas, comme diſoit Caton le Cenſeur, diſoit eſtre l
plus capital ennemy du genre humain, *nullam peſte*
capitaliorem hominibus à natura datam voluptate, r'ap
porté par Ciceró. Et pour meſme cauſe les Grecs o
ſignifie les Dẽmõs en figure de Satyres paillards, mo
tié boucs, & moytié hõmes. C'eſt pourquoy au Leu
tique, apr

ique, apres que Dieu a ordonné que le peuple luy sa-
rifiast les animaux specifiez, & que le sang fust espã-
u pres de son autel, en fin il dit: Et ne vous aduien-
e iamais plus d'aller apres vos boucs & Satyres sacri-
er: ou le Rabin Moyse Maymon, ayant leu les liures
es mysteres & sacrifices des Caldeés & Sabeens qu'il
apporte*, dit que la coustume estoit d'aller aux lieux *li. 3. Rom rs hachbe- kim.
eserts sacrifier aux diables, & faire vne fosse, puis ils
ttoyét le sang dedans, & autour de la fosse ils banc-
uetoient, & faisoient feste aux malins esprits. Et au
5. chap. du Leuitique, il est commandé au Sacrifi-
teur Aaron de prendre deux boucs, & ietter le sort,
n pour Dieu, l'autre pour Zazel: & que le bouc qui
ra pris au sort pour Zazel, & sur lequel le sacrifica-
ur confessera les pechez du peuple, sera enuoyé au
esert, l'autre sacrifié à Dieu. Les Hebrieux ont re-
arqué que ce bouc là ne se retrouuoit iamais. Au
Deuteronome, qui est l'interpretation plus claire ‡Chap. 32
la loy de Dieu, les malins esprits sont appellez en
ır propre signification *Lascedim*, que tous ont tour-
Dæmonia. Et peut estre que le mot de Lacedemon
compose de l'Hebrieu, & du Grec signifiant mes-
es choses. Car Ioseph escript que les Hebrieux
t eu de toute ancienneté alliance auec les Lace-
moniens, toutesfois ie ne m'arreste pas à ceste der-
re interpretation. Et quoy qu'on die des Satyres,
quels il est parlé souuent en la vie d'Antoine &
ul Hermites, il n'y a doubte, que c'estoient ma-
s esprits. Bien souuent aussi Satan se monstre en fi-
re humaine, grand & noir, comme i'ay dict de ce-
qui apparut à Catherine Daree, à Dion amy de
ton, à Cassius Parmensis, au Philosophe Atheno-
e, à Magdelaine de la Croix, à Ieanne de Haruil-
: laquelle confessa qu'à l'aage de douze ans, sa
re luy mõstra le diable en forme d'vn grand hom-
me fort

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

me fort noir, & vestu tout de noir, & tousiours bot[...]
& esperonné parlant à elle, & se trouuãt soudain au[...]
elle quand elle vouloit: & que celà luy continua to[...]
te sa vie. Mais la chose la plus difficile à croire, & q[...]
est plus admirable, est le changement de la figure h[...]
maine en beste, & encores plus de corps en corp[...]
Toutesfois les procés faicts aux Sorciers & les histo[...]
res diuines & humaines, & de tous les peuples font[...]
preuue tres-certaine. Nous lisons au liure des ci[...]
Inquisiteurs des Sorciers, duquel i'ay faict menti[...]
assez souuent, qu'vn Sorcier nommé Stasus au ter[...]
toire de Berne, ayant plusieurs ennemis, souuent [...]
milieu d'eux eschappoit soudain, & ne peust estre t[...]
sinon en dormant. Il laissa deux disciples les pl[...]
grands Sorciers d'Alemaigne, Hoppo & Stadlin, q[...]
faisoient venir (comme il escript) les tempestes, fo[...]
dres & orages violés: Et sans aller gueres loing de[...]
Royaume, nous auõs vn procés fait au Parlement [...]
Dole, & l'arrest dõné le 18. Ianuier 1573. contre G[...]
les Garnier Lyonnois, qu'il n'est besoin de mettre i[...]
au long, puis qu'il est imprimé à Orleans par El[...]
Gibier, & à Paris chez Pierre des hayes, & à Sens: M[...]
ie mettray les poincts principaux dont il a esté acc[...]
& conuaincu. C'est à sçauoir que ledict Garnier [...]
iour sainct Michel, estant en forme de Loup-gar[...]
print vne ieune fille de l'aage de dix ou douze a[...]
pres le bois de la Serre, en vne vigne, au vignoble [...]
Chastenoy pres Dole vn quart de lieuë, & illec l[...]
uoit tuee, & occise, tant auec ses mains semblãs p[...]
tes, qu'auec ses dents, & mangé la chair des cuiss[...]
& bras d'icelle, & en auoit porté à sa femme. Et po[...]
auoir en mesme forme vn mois apres pris vne aut[...]
fille, & icelle tuee pour la manger, s'il n'eust esté e[...]
pesché par trois personnes comme il a confessé:
quinze iours apres auoit estrãglé vn ieune enfant [...]
dix a[...]

dix ans au vignoble de Gredisans, & mangé la chair des cuisses, iambes & ventre d'iceluy : Et pour auoir depuis en forme d'homme, & nō de loup tué vn autre garçon de l'aage de douze à treize ans, au bois du village de Perouse, en intention de le manger, si on ne l'eust empesché, comme il confessa sans force ny contraincte, il fut condamné d'estre bruslé tout vif, & l'arrest fut executé. Il se trouue encores vn autre procés faict à Bezançon, par l'inquisiteur Iean Boin l'an 1521. au mois de Decembre, & enuoyé en France, Italie, & Alemaigne, & que Vierus defenseur des Sorciers a mis bien au long au liure 6. chap 13. des Prestiges. C'est pourquoy ie le trancheray court. Les accusez estoient Pierre Burgot, & Michel Verdun, qui confesserent auoir renoncé à Dieu, & iuré de seruir au Diable. Et Michel Verdun mena Burgot au bord du Chastel-Charlon, ou chacun auoit vne chandelle de cire verde, qui faisoit la flamme bleuë, & obscure, & faisoient les danses, & sacrifices au Diable. Puis apres s'estans oincts furent retournez en loups courāt d'vne legereté incroyable : puis ils estoient changez en hommes, & souuent rechangez en loups, & couplez aux louues auec tel plaisir qu'ils auoient accoustumé auec les femmes, ils confesserent aussi, à sçauoir Burgot, auoir tué vn ieune garçon de sept ans auec ses pattes, & dents de loup, & qu'il le vouloit māger, n'eust esté que les païsans luy donnerent la chasse. Et Michel Verun confessa auoir tué vne ieune fille cueillant des poids en vn iardin, qui fut chassé par le Seigneur de la Cuuee: Et que tous deux auoient encores mangé quatre filles : & remarqua le temps, le lieu, l'aage particulierement des enfans: Et qu'en touchant d'vne poudre, ils faisoient mourir les personnes. Il me souuient que M. le Procureur general du Roy Bourdin m'en a recité vn autre, qu'on luy auoit

enuoyé du Pays-bas, auec tout le procés signé du Iu-
ge & des Greffiers, d'vn loup qui fut frappé d'vn
traict en la cuisse & depuis se trouua en son lict auec
le traict qui luy fut arraché estant rechangé en forme
d'homme, & le traict cognu par celuy qui l'auoit tiré,
le temps, & le lieu iustifié par la confession du per-
sonnage. Et Iob Fince au liure XI. des Merueilles
escript, qu'il y auoit aussi a Padouë vn Lycanthrope
qui fut attrapé, & ses pattes de loup luy furent cou-
pees, & au mesme instant il se trouua les bras & pieds
coupez. Qui est pour confirmer le proces fait aux
† P. An 1566. Sorciers de Vernon, † qui frequentoient, & s'as-
sembloient ordinairement en vn chasteau vieil & an-
cien en guise de nombre infiny de chats, il se trouua
quatre ou cinq hommes qui resolurent d'y demeurer
la nuict, où ils se trouuerent assaillis de la multitude
de chats: & l'vn des hommes y fut tué, les autres bien
marquez, & neantmoins blesserent plusieurs chats
qui se trouuerent apres muez en femmes, & bié bles-
sees. Et d'autant que cela sembloit incroyable, la
* in libro Mall. i. poursuite fut delaissee. Mais les cinq Inquisiteurs* qui
estoient experimentez en telles causes, ont laissé par
escript qu'il y eut trois Sorciers pres Strasbourg, qui
assaillirét vn Laboureur en guise de trois grans chats:
& en se defendant il blessa & chassa les chats, qui se
trouuerent au lict malades, en forme de femmes fort
blessees à l'instat mesme: & sur se enquises elles accu-
serent celuy qui les auoit frappees, qui dict aux Iuges
l'heure, & le lieu, qu'il auoit esté assailly des chats, &
qu'il les auoit blessez. Pierre Mamor en vn petit trai-
cté qu'il a faict des Sorciers, dict auoir veu ce chága-
ment d'hommes en loups, luy estant en Sauoye. I.
Henry de Colongne au traicté qu'il a faict, *de lamiis*,
tient celà pour indubitable. Et Vlrich le Meusnier en
vn petit liure, qu'il a dedie à l'Empereur Sigismond,
escri-

escript la dispute qui fut faicte deuant l'Empereur, & dit qu'il fut cóclu par viues raisons, & par l'experiéce d'infinis exemples que telle transformation estoit veritable, & dict luy mesme auoit veu vn Lycãthrope à Constance, qui fut accusé, conuaincu, condamné, & puis executé à mort apres sa confession. Et se trouuét plusieurs liures publiez en Alemagne, que l'vn des plus grands Roys de la Chrestienté, qui est mort n'a pas long temps, souuent estoit mué en loup, & qui estoit en reputation d'estre l'vn des plus grands Sorciers du monde. Toutesfois la Grece & l'Asie est encor plus infectee de ceste peste, que non pas les peuples d'Occident, comme nos marchands disent, qu'ô t contrainct d'enferrer & emprisonner ceux qui se changent ainsi en loups. Et de faict l'an M. D. XLII. soubs l'Empire de Sultan Suelimam, il se trouua si grande quantité le loups garous en la ville de Constantinople, que l'Empereur accompagné de sa garde sortit en armes, & en rangea cent cinquante, qui disparurent de la ville de Constantinople, à la veüe de tout le peuple. L'histoire est recitee par Iob Fincel liure 2. des Merueilles, & en cecy tous les autres peuples en demeurent d'accord: les Alemãs les appellent *Wer-Wolf*, & les François loups garous, les Picards loups varous, comme qui diroit *lupos varios*, car les François mettent g, pour v. Les Grecs les appelloyent Lycãthropes ‡ & Mormolycies: Les Latins les appellent *varios & versipelles*, comme Pline* à noté parlant de ce changement de loups en hõmes. François Phœbus Conte de Foix, en son liure de la Chasse, dict que le mot Garoux, veut dire gardez vous, dequoy le President Fauchet m'a aduerty. Ce qui est bien vray-semblable: car les autres loups naturels courent apres les bestes, & ceux-cy plus souuent apres les hommes: c'est pourquoy on peut dire, gardez vous. Pomponatius,

‡ λυκάνθρωποι.
* lib. 8. c. 22.

& Theophraſte Paracelſe des premiers Philoſophes de leur aage, tiennent que la tranſmutation eſt treſ-certaine d'hõmes en beſtes. Gaſpar peucerus eſcript qu'il auoit touſieurs penſé, que ce fut vne fable, mais apres auoir eſté certifié par pluſieurs marchands, & gens dignes de Foy, & qui trafiquent ordinairement en Liuonie, & que meſmes pluſieurs ont eſté accuſez, & conuaincus, & qui depuis leur confeſſion ont eſté executez à mort, alors il dict qu'il eſt contrainct de le croire, & deſcript la façon de faire, qu'ils ont en Liuonie. C'eſt que tous les ans ſur la fin du mois de Decẽbre, il ſe trouue vn beliſtre, qui va ſommer tous les ſorciers de ſe trouuer en certain lieu, & s'il y faillent, le Diable les y contrainct à coups de verges de fer, ſi fort que les marques y demeurent: Leur capitaine paſſe deuant, & quelques milliers le ſuyuẽt trauerſans vne riuiere, laquelle paſſee ils changent leur figure en loups, & ſe iettent ſur les hommes & ſur les troupeaux, & font mille dommages. Et douze iours apres ils retournent au meſme fleuue, & ſont re-changez en hommes. I'ay veu pluſieurs fois Languet natif de Bourgongne, agent du Duc de Saxe, homme fort docte venant traiter auec le Roy de France pour ſon maiſtre, qui m'a recité l'hiſtoire ſemblable, & dict, que luy eſtant en Liuonie, a entendu, que tout le peuple tient cela pour choſe treſcertaine. Et combien que ce malheur ſoit aſſez frequent par tout, ſi eſt-il tout vulgaire en Liuonie. I'ay encores entre mes papiers la lettre d'vn Alemand penſionaire du feu Roy Henry II. eſcripte au Conneſtable de France, où il aduertit le Conneſtable, que le Roy de Moſchouie auoit pris le pays de Liuonie, puis adiouſte ces mots: *In illis locis Herodotus Neurios collocare videtur, apud quos dicit homines conuerti in lupos, quod eſt adhuc vſitatiſſimum in Liuonia*: C'eſt à dire, c'eſt le pays où Herodote

dict que

dict que les hommes sont changez en loups, chose qui est encores à present toute notoire, & frequente. Or la posterité a aueré plusieurs choses escriptes par Herodote, qui sembloyent incroiables aux anciens. Car il dit aussi qu'il se trouua des Sorciers, qui par certaines incisions appaiserent la tempeste, qui ia a-uoit enfondré plus de quatre cents nauires de Xerxes. Or nous lisons en Olaus le grand au liure 3. chap. 18. que les Sorcies de Lappie vendent les vens aggrea-bles, ou tempestueux, en desnouant certaines cordes, & que cela est tout notoire aux mariniers, pour l'ex-perience ordinaire qu'ils en font. Nous lisons aussi en l'Histoire de Iean Tritesme, que l'an neuf cens 70. il y auoit vn Iuif nommé Baian fils de Simeon, qui se transformoit en loup, quand il vouloit, & se rendoit inuisible quand il vouloit. Or c'est chose bien estran-ge. Mais ie trouue encores plus estrãge, que plusieurs ne le peuuẽt croire, veu que tous peuples de la terre, & toute l'antiquité en demeure d'accord. Car non seulement Herodote l'a escript il y a deux mil deux cens ans, & quatre cens au parauant Homere: ains aussi Pomponius Mela, Solin, Strabo, Dionysius Afer, Marc Varron, Virgile, Ouide, & infinis autres. Et à ce propos dict Virgile, qu'il a veu non pas vne fois, mais fort souuent telle transformation.

——has herbas atque hæc ponto lecta venena
Ipse dedit Mœris, nascuntur plurima ponto.
His ego sæpe lupum fieri, & se condere syluis Mœrim.

Pline‡ estonné que tous les Autheurs en estoyẽt d'ac-cord, escript ainsi. *Homines in lupos verti, rursumque re-stitui sibi falsum existimare debemus, aut credere omnia, quæ fabulosa seculis comperimus.* On void bien qu'il n'o-se l'asseurer, craignãt qu'õ ne le croye pas. Car il alle-gue l'authorité d'Euãthes, & des premiers Autheurs entre tous les Grecs, qui dit qu'en Arcadie la lignee

‡ li. 8. cap. 22.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

d'vn nommé Antæus passe certain fleuue, & puis se tournent en forme de loups, & quelque tẽps apres ils retournent passer le mesme fleuue, & reprennent la figure humaine. I'ay remarqué cy dessus qu'il ne faut qu'vne Sorciere, pour gaster toute vne famille: & Copus, qui a escrit les Olypioniques dict que Demenetus Parrhasien, apres auoir gousté du foye d'vn enfant qu'on sacrifioit à Iupiter Lycæus, fut tourné en loup. Ce que Marc Varron le plus sçauant homme de tous les Grecs & Latins (comme dict Ciceron) allegue & tient aussi cela pour indubitable. L'histoire d'Olaus le grand parlant des peuples de Pilapie, Narbonie, Fincladie, Angermanie, qui sont encores Payens, & pleins de malins esprits, & de Sorciers, dict qu'ils changent ordinairement d'hommes en bestes: & qui en voudra voir vne infinité d'exemples, que ie laisse pour les trancher plus court, il ne faut que voir Olaus, Saxo Grammaticus, Fincel, & Guillaume de Brabant. Ie laisse la metamorphose d'Ouide par ce qu'il a entremeslé la verité de plusieurs fables, mais il n'est pas incroyable ce qu'il escrit de Lycaõ Roy d'Arcadie qu'il dict auoir esté changé en Loup.

Territus ipse fugit, nactúsque silentia ruris,
Exulat, frustráque loqui conatur.

Puisque de nostre aage il s'est trouué vn Roy qui estoit ainsi chãgé, & que cela est encores ordinaire par tout, & mesmes Sigibert diligẽt historien escript que Caian Roy de Bulgarie se tournoit en toutes sortes de bestes. Et ce que dict Homere de la sorciere Circe, qui changea les compagnõs d'Vlysses en pourceaux, n'est pas fable: car mesme S. Augustin † aux liures de la Cité de Dieu recite la mesme histoire, encores que cela luy semble estrange, & allegue aussi l'histoire des Arcades: Et dict qu'il estoit tout commum de son temps és Alpes, qu'il y auoit des femmes sorcieres, lesquelles

† li. 18. ca. 17. & 18 de ciuit.

en faisant

en faiſant manger certain fromage aux paſſans, chan-
geoient en beſtes pour porter les fardeaux, puis apres
les rechangeoient en hommes. Or nous liſons vne
hiſtoire du tout ſemblable en Guillaume Arche-
ueſque de Tyr, qui recite la meſme hiſtoire, que
Spranger Inquiſiteur, qu'il y auoit en Cypre vne ſor-
ciere qui mua vn ieune ſoldat Anglois en forme d'aſ-
ne, lequel voulant retourner à ſes compaignons de-
dans la nauire fut chaſſé à coups de baſton, & s'en
retourna à la ſorciere, qui s'en ſeruit iuſques à ce
qu'on apperceuſt que l'aſne s'agenouilla dedans vne
Egliſe, faiſant choſes qui ne pouuoyent partir d'v-
ne beſte irraiſonnable, & par ſuſpicion, la ſorciere qui
le ſuyuoit, eſtant priſe par iuſtice, elle le reſtitua en fi-
gure humaine trois ans apres, & fut executee à mort.
Nous liſons le ſemblable d'Ammonius Philoſophe
Peripaticien qui auoit ordinairement à ſa leçon vn
aſne. Or il n'y a rien plus frequent en Egypte à ce
que diſent nos marchands, & meſmes Belon, en ſes
obſeruations imprimees à Paris, eſcript qu'il a veu
en Egypte aux faux-bourgs de la ville du Cayre vn
baſteleur qui auoit vn aſne auec lequel il diſcouroit,
& parloit du meilleur ſens qu'il euſt: Et l'aſne par
geſtes & ſignes à ſa voix faiſoit cognoiſtre, qu'il en-
tendoit fort bien ce qu'on diſoit: ſi le baſteleur di-
ſoit à l'aſne qu'il choiſiſt la plus belle de la compa-
gnie, il n'y failloit point apres auoir bien regardé de
tous coſtez, il alloit la careſſer: ſi le maiſtre diſoit,
qu'on apportaſt de l'orge pour luy alors il gamba-
doit, tout autrement que les aſnes, & milles autres
choſes ſemblables, & apres que Belon en a bien diſ-
couru i'en dirois (dit il) encores d'auantage, mais ie
crains qu'on n'y adiouſte point de foy: comme ie ne
croirois, ſi ie ne l'auois veu de mes yeux, en preſence de
tout le peuple du Cayre. A quoy s'accorde tresbié ce

 qu'eſcript

In spe. li. 3. c. 109. & Fulgo-sius. l. 7. c. 11.

qu'escript Vincent, qu'il y auoit en Alemaigne deux Sorcieres hostesses, qui auoiẽt accoustumé de chãger quelquesfois ainsi les hostes en bestes: & comme vne fois elles chãgerent vn ieune garçõ basteleur en asne qui donnoit mille plaisirs aux passans, n'ayant point perdu la raison, leur voisin l'achepta bien cher: mais elles dirent à l'hacepteur qu'elles ne luy garentiron pas, & qu'ils le perdroyent, s'il alloit à la riuiere. Or l'asne ayant vn iour eschappé courut au lac prochain où s'estant plõgé en l'eau retourna en sa figure. Petrus Damianus des premiers hommes de son aagé, s'estant diligemment enquis de la verité, tant du maistre que de l'asne, & des Sorcieres qui cõfesserent la verité, & de tous ceux qui l'auoient veu eschapper & retourner en figure humaine, en fist le recit au Pape Leon VII. & apres auoir disputé d'vne part & d'autre, deuãt le Pape, il fut conclud, que cela estoit possible: qui seroit bien pour confirmer, ce qui est escript en Lucian & Apulee atheistes changez en asnes, & qui ont escript comment cela leur aduint par les Sorcieres de Larisse, qu'ils estoyent allé voir, pour essayer, s'il estoit vray. Or l'vn & l'autre fut accusé d'Atheisme & de Sorcelerie. Et mesmes Apulee a faict ce qu'il a peu en son Apologie, pour se lauer de ceste accusatiõ de sorcier & empoisonneur. Mais quãd il parle de ce changement qui luy aduint, il dit vne chose bien à noter en ceste sorte, *Minus hercule calles prauißimis opinionibus ea putari mendacia, quæ vel auditu noua, vel visu rudia, vel certè supra captum cogitationis ardua videntur, quæ si paulò accuratius exploraris, nõ modò compertu euidentia, verum-etiam factu facilia senties.* Et peu apres, *Prius deierabo solem istum videntem Deum me vera & comperta memorare, ne vos vlterius dubitetis, &c.* Il se peut faire, qu'il a enrichy son histoire de quelques contes plaisans? mais l'histoire en soy n'est pas plus estrange, que

celles que

[ce]lles que nous auons remarquees. Et quand à la trãſ[f]ormation d'Apulee, ſainct Auguſtin au XVIII. liure [d]e la Cité de Dieu, chap. XVIII. n'oſe le nyer, ny l'aſ[ſ]urer: Bien eſt il d'aduis, & luy ſemble, que c'eſt vne [f]aſcination: les autres diſent, que celà peut aduenir [v]eritablement, & naturellement, & alleguent les [c]hangemens de filles en garçons: Ce que nous liſons [e]n Hippocrates *in libro Epidemiõ cap.* VIII. *Plin. lib.* VII. [c].IIII. *Gelli. lib.* IX. *cap.* IIII. *Amatus Luſitanus Centuria* [I]I. *curatione* XXXIX. I'en ay remarqué ſur mes Commẽ[ta]ires d'Opiã Poete Grec, *de Venatione*, huict exemples: [m]ais ilz ſont tous de filles en maſles, qui n'eſt autre choſe que les parties honteuſes commencent à ſor[ti]r, ayant eſté cachees dedans le ventre. Mais la Ly[ca]nthropie n'a rien de ſemblable, ny cauſe qui ſoit [n]aturelle, ains le tout eſt ſupernaturel. Voila donques [la] verité du faict en ſoy, encores qu'il ſemble incroya[bl]e, & preſque impoſſible au ſens humain. Et neant[m]oins il eſt bien certain, que celà eſt confirmé par [l']hiſtoire ſacree du Roy Nabuchodonoſor, duquel [pa]rlant le Prophete Daniel dict, qu'il fut conuerty & [m]ué en bœuf, & ne veſcut que de foin l'eſpace de [ſe]pt ans. Les Arabes tiennent que celà eſt poſſible: [co]mbiẽ que la Metempſy choſe Pythagorique eſt ſans [co]mparaiſon plus eſtrange, & neantmoins ſouſtenue [de] tous les Platoniciens, Caldeens, Perſiens, Æpy[pt]iens. Pluſieurs medecins voyant vne choſe ſi eſtran[ge], & ne ſçachant point la raiſon, pour ne ſembler [l']ignorer, ont dict & laiſſe par eſcript, que la Lycã[th]ropie eſt vne maladie d'hommes malades qui pen[ſe]nt eſtre loups, & vont courans parmy les bois: Et de [ce]ſt aduis eſt Paul Æginet: mais il faudroit beaucoup [de] raiſons, & de teſmoings, pour dementir tous les [pe]uples de la terre, & toutes les hiſtoires, & meſme[me]nt l'hiſtoire ſacree, que Theophraſte Paracelſe, &

 Pom-

Pomponace, & mesmement Fernel les premiers Me-
decins & Philosophes qui ont esté de leur aage, & d
plusieurs siecles, ont tenu la Lycanthropie pour chos
tres-certaine, veritable & indubitable. ‡ Aussi est c
‡ Fernel in lib. de Abditis rerum causis.
chose bien fort ridicule de mesurer les choses natu-
relles aux choses supernaturelles, & les actions des a-
nimaux, aux actions des esprits & Dæmons. Encore
est plus absurde d'alleguer la maladie, qui ne seroit si
non en la personne du Lycanthrope, & non pas d
ceux qui voyent l'homme changer en beste, & pui
retourner en sa figure. Sainct Chrysostome dict qu
la sorciere Circé auoit tellement abesty les cõpagnõ
d'Vlysse, par voluptez bestiales, qu'ils estoyét comm
pourceaux: ou il semble qu'il veut dire que la raiso
seulement estoit abestie, & abrutie, & non pas que l
corps fust changé. Et toutesfois tous ceux qui ont es-
cript de la Lycãthropie, anciens & modernes demeu-
rent d'accor, que la figure humaine change, l'esprit &
la raison demeurant en son entier: comme a tresbien
dict Homere en l'Odyssee, ὀιδὲ συῶν μὲν ἔχον κεφαλὰς, φω-
νήν τε, δέμας τε καὶ τρίχας αὐτὰρ νοῦς ἦν ἔμπεδος ὡς τὸ πάρος περ
C'est à dire, qu'ilz auoyent poil, & teste, & corps d
pourceaux, & la raison ferme, & stable. Ce que dict
Boëce disertement, *voce & corpore perditis sola mens sta-
bilisque semper monstra quæ gemit patitur*. Et par ce mo-
yen la Lycanthopie ne seroit pas contraire au canon
Episcopi XXVI. q. V. ny a l'opinion des Theologiens
qui tiennent pour la pluspart que Dieu non seule-
ment à creé toutes choses, ains aussi que les malins es-
prits n'ont pas la puissance de changer la forme, attẽ-
du que la forme essentielle de l'homme ne change
point, qui est la raison, ains seulement la figure. Or si
nous confessons que les hommes ont bien la puissan-
ce de faire porter des roses à vn cerisier, des pommes à
vn chou, & changer le fer en acier, & la forme d'ar-

gent en

ent en or,& faire mille sortes de pierres artificielles, qui combattent les pierres naturelles, doibt on trouer estrange, si Satan change la figure d'vn corps en autre, veu la puissance grande que Dieu luy donne en ce monde elementaire? Tout cela est confirmé par "Thomas d'Aquin sur le second liure des sentences, ou il dict ainsi, *Omnes angeli boni & mali, ex virtute naturali, habent potestatem transmutandi corpora nostra:* c'est à dire, que tous Anges bons & mauuais ont puissance par leur vertu naturelle de transmuer nos corps. A quoy se r'apporte le lieu d'Isaye, quand il dict, que la ville de Babylone sera rasee, & que la danseront les fées, les luytons, les Dæmons, & ceux qu'il appelle *Ziim* que l'enterpretation commune de la Bible imprimee à Anuers chez Plantin, a traduict en François demy hommes & demy Asnes: s'il n'y auoit qu'vne maladie, ou bien vne illusion, il ne diroit pas demy homme, & demy Asne. Car tous demeurent d'accord, qu'ils perdent la parole. Et neãtmoins il se peut bien faire aussi quelquesfois, que le Sorcier par illusion diabolique face que l'homme semble autre, qu'il n'est: comme on peut voir en l'histoire sainct Clemẽt, que Simon le magicien fist tellement que tous les amis de Faustinian le descogneurent: puis il dict à Neron l'Empereur, qu'il luy fist trencher la teste, l'asseurant qu'il ressusciteroit le troisiesme iour: ce que fist Neron, comme il luy sembloit: Et trois iours apres il retourna, dequoy Neron estonné luy donna vne statue en Romme auec telle inscription, *Simoni magno Deo:* Et depuis Neron se donna entierement aux sorceleries. Or Simon le magicien auoit tellement fasciné les yeux de Neron, & de toute l'assemblee, qu'ilz decollerent vn mouton au lieu de Simon. Apulee recite le semblable de trois hommes qu'il pensoit auoir tuez, qui estoyent troix peaux de Bouc, estant

"Dist. 7. ar. 5.
†Cap. 34.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

estant fasciné par la sorciere Pamphile: mais telle fa-
cination ne dure qu'vn moment. Et quand au chan-
gement de la figure humaine en beste, elle dure quel-
quesfois sept ans, cõme celle de Nabuchodonosor en
Daniel. Et puis les actions, le labeur d'vn Asne, que
hommes bien forts ne sçauroient porter, la grandeur,
les alleures, & qui plus est les viandes de foin, & de
chardons, ne peuuent conuenir au corps humain. Car
le prophete Daniel, & tous ceux qui ont escrit de tel-
le transmutation, sont d'accord qu'ilz ne viuoyent
d'autre chose: bien qu'Apulee escrit qu'il viuoit aussi
de viandes humaines, quand il en pouuoit trouuer,
n'ayant point perdu la raison. Ioinct aussi, que la vi-
stesse des loups, la course, la morsure des dents à cro-
ne peuuent conuenir à l'homme: & quant à ceux qui
disent que satan endort le corps humain, & rauit la
fantasie, faisant croire que le corps est changé, comme
quelques vns ont pensé, veu que ceux qui ont esté
blessez en forme de bestes, se sont (apres estre rechan-
gez) trouuez blessez en forme humaine, comme i'ay
monstré cy dessus: mais l'vn & l'autre se peut faire par
fois: & se peut faire aussi que satan au mesme instant
blesse les corps humains. Et n'y a point d'apparẽce de
dire, que Dieu n'a pas donné ceste puissance à satan:
car c'est chose incõprehensible que le cõseil de Dieu,
& la puissance qu'il dõne au diable est incognuë aux
hommes, veu qu'il est dict en Iob, Qu'il n'y a puissan-
ce si grande sur la terre, qui luy puisse resister. Et puis
il est dict, que les sorciers de Pharaon faisoyent les
choses que faisoit Moyse, c'est à sçauoir, qu'ilz chan-
geoyent les bastons en serpens, & qu'ilz faisoyent des
grenouilles. Si ce fust esté vn esblouïssemẽt des yeux,
il n'eust pas dict, qu'ilz faisoyent ce que faisoit Moy-
se: car Moyse ne faisoit rien par illusion. Ioinct aussi
que le serpent de Moyse n'eust pas digeré des bastons

si les

ces ſerpens des ſorciers n'euſſent eſté que baſtons.
celuy qui veut accomparer les actions des eſprits
x actions des hommes, eſt ainſi abbuſé que s'il vou-
lit ſouſtenir que les peintres & autres artizans ne
nt pas les œuures gentilles, qui combattent bien
uuent la nature, par ce que les veaux ny les mulets
ſçauroyent faire choſes ſemblables. Car Dieu à de-
rty à chacune de ſes creatures ſes merueilles ſelon
ir portée. Et s'il faut rendre quelque raiſon pour-
oy principalement les hommes ſont plutoſt tour-
z en loups & aſnes qu'en autres beſtes, la raiſon m'a
nblé que les premiers qu'on voit auoir changé de
me en Loup, mangeoyent la chair humaine en
rifiant a Iupiter, qui s'appelloit pour ceſte cauſe
æus, comme qui diroit Louuet. Auſsi voit-on que
uy qui fut executé a Dole, qui chãgeoit d'homme
loup, & ceux de Sauoye confeſſerent auoir mangé
ſieurs enfans. Et par vn iuſte iugement de Dieu il
met, qu'ils perdent la figure humaine, & qu'ilz
ent loups comme ilz meritent. Car de toute an-
nneté les Sorciers & Sorcieres ont eſté diffamez
uoir mangé telles viandes, iuſques a deterrer les
ps morts, & les ronger iuſques aux os: ce que Pau-
ias a remarqué, & dict que c'eſtoit vn Dæmõ ter-
re: Mais Apulee dict que c'eſtoient les ſorcieres. Et
nd a ceux qui changent en aſnes, cela leur aduiẽt,
r auoir voulu ſcauoir les ſecrets deteſtables des
ciers. Car comme ceux qui s'amouracherent de la
ciere Circe, furent changez en pourceaux par vn
e iugement de Dieu: comme ils tiennent en Liuo-
, que ceux qui frequentent les Sorciers & Lycan-
opes deuiennent en fin ſemblables a eux. Et quel-
cauſe que ce ſoit, les hiſtoires diuines, & humai-
, & le conſentement de la plus ſaine partie des
ologiens, auec l'experience des iugemens, & de

tant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

tant de ſiecles, & de peuples, & des plus ſçauans, co
traignent les plus opiniaſtres à recognoiſtre la veri
que ie rapporteray touſiours à la plus ſaine opini
des Theologiens, qui ne s'accordent pas aux Canoi
ſtes és queſtions que nous traittons. Mais en quelq
ſorte que ce ſoit, il apert que les hommes ſont qu
quesfois tranſmuez en beſtes demeurant la forme
raiſon humaine. Soit que cela ſe face par la puiſſan
de Dieu, immediatement, ſoit qu'il donne ceſte pu
ſance à Satan executeur de ſa volonté. Et ſi nous co
feſſons la verité de l'hiſtoire ſacree en Daniel, qui
peut eſtre reuoquee en doute, & de l'hiſtoire de
femme de Loth changee en pierre immobile, il
certain que le changement d'homme en Bœuf, ou
pierre eſt poſſible, & auſſi en tous autres animaux
c'eſt l'argument duquel Thomas d'Aquin vſe par la
du trãſport faict du corps de IeſusChriſt ſur la mõta
gne, & ſur le temple: s'il eſt poſſible en vn, il eſt poſſi
ble en tous: car il eſt dict que cela fut faict par Satan

SI LES SORCIERS ONT *copulation auec les Dæmons.*

CHAP. VII.

AV commencement de ceſt œuure nous auon
dict que Ieanne Heruillier natiue de Verber
pres Compiegne, entre autres choſes, confeſſa que
mere auoit eſté cõdamnee d'eſtre bruſlee toute viue
par arreſt du Parlement, cõfirmatif de la ſentence d
Iuge de Senlis, & qu'à l'aage de douze ans ſa mere l
preſenta au Diable en forme d'vn grãd homme noir
& veſtu de noir, botté, eſperonné, auec vne eſpee au
coſté, & vn cheual noir à la porte, auquel la mere diſt
Voicy ma fille que ie vous ay promiſe: Et à la fille
Voicy voſtre amy, qui vous fera bien-heureuſe: & de
ſlors qu'elle renonça à Dieu, & a ſa religion, & puis
coucha

ucha auecques elle charnellemẽt, en la mesme sor-
& maniere que font les hommes auec les femmes,
orsmis que la semence estoit froide. Cela dict elle
ntinua tous les 8. ou 15. iours, mesmes icelle estant
uchee pres de son mary, sans qu'il s'en apperceut.
vn iour le diable luy demanda, si elle vouloit estre
nceinte de luy, & qu'elle ne voulut pas. I'ay aussi leu
xtraict des interrogatoires faict aux Sorcieres de
ongny en Potez, qui furent aussi bruslees viues, que
nistre Adrian de Fer, Lieutenãt general de Laon m'a
aillé. I'en mettray quelques cõfessions sur ce poinct
. Marguerite Bremont femme de Noel de Lauaret
dict que Lundy dernier, apres iour failly, elle fut
ec Marion sa mere a vne assemblee, pres le moulin
nquis de Longny en vn pré, & auoit sadicte mere
ramon entre ses iambes disant, Ie ne mettray point
mots, & soudain elles furent transportees toutes
ux audict lieu, ou elles trouuerent Iean Robert,
ne Guillemin, Marie femme de Simon d'Agneau,
Guillemette femme d'vn nommé le Gras, qui a-
iẽt chacune vn ramon: Se trouuerẽt aussi en ce lieu
diables, qui estoyent en forme humaine, mais fort
leux à voir, &c. apres la danse finie les diables se
ncherent auecques elles, & eurẽt leur cõpagnie: &
n d'eux, qui l'auoit menee dãser, la print, & la baisa
deux fois, & habita auecques elle l'espace de plus
demie heure: mais delaissa aller sa semence bien
t froide. Ieanne Guillemin se raporte aussi au dire
celle cy, & dict qu'ilz furent bien demie heure en-
nble, & qu'il lacha de la semence bien fort froide.
aisse les autres dispositions, qui s'accordent. En cas
eil nous lisons au 16. liure de Meyr, qui a escript
diligemment l'histoire de Flãdres, que l'an 1459.
nd nombre d'hommes & femmes furent bruslees
a ville d'Arras, accusees les vns par les autres, &
confes-

confesserent qu'elles estoyent la nuict transport
aux danses, & puis qu'ilz se couployent auecques
Diables, qu'ilz adoroyent en figure humaine. Iaq
Spranger, & ses quatre compagnons inquisiteurs
Sorciers, escriuent qu'ils ont faict le procés à vne
finité de Sorciers, en ayant faict executer fort gra
nombre en Alemaigne, & mesmement au pays
Constance, & de Rauenspurg, l'an 1485. & que to
tes generalement sans exception, confessoyent que
diable auoit copulation charnelle auec elles, ap
leur auoir fait renoncer Dieu & leur religion. Et q
plus est, ilz escriuent qu'il s'en trouua plusieurs, q
s'estoient repenties, & retirees, sans estre accusees, le
quelles confessoyent le semblable, c'est a sçauoir q
les diables, tant qu'elles auoient esté Sorcieres, auoi
eu copulation auec elles. Henry de Coulogne conf
mant ceste opiniõ dict, qu'il n'y a riẽ plus vulgaire e
Alemaigne, & non pas seulement en Alemaigne, ai
cela estoit notoire en toute la Grece & Italie. Car l
Faunes, Satyres, Syluains, ne sont riẽ autre chose q
ces Dæmõs, & malins esprits: Et par prouerbe le m
de Satyrizer, signifie paillarder. S. Augustin au 15. l
ure de la Cité de Dieu dict, que telle copulation d
Diables auec les femmes est si certaine, que ce sero
grande impudẽce d'aller au cõtraire: Voicy ses mot
Et quoniam creberrima fama est, multiq́, se esse expertos, v
ab eis qui experti essent, de quorũ fide dubitandũ non est, a
disse confirmãt, Syluanos, & Innos, quos vulgo Incubos vocã
improbos sæpe extitisse mulieribus, & earũ appetisse, & pe
egisse concubitum: Et quosdam Dæmones, quos Galli Du
sios nuncupant, hanc aßiduè immundiciem, & tentare, & e
ficere, plures, taléſque asseuerant, vt hoc negare impudenti
esse videatur. *Geraldus Lilius, & Isidorus in lib.* 8. dict l
semblable: mais tous ont failli au mot Dusios: car i
faut lire Drusios, cõme qui diroit Diables Forestiers
que le

que les Latins en mesme sens ont appellé Syluanos.
Il est vray semblable ce que dict S. Augustin, que noz
peres anciennement appelloyent ces Dæmons & dia-
bles là Drusios, pour la difference de Druides, qui de-
meuroyent aussi es bois. Or Sprenger passe encores
plus outre, car il dict que plusieursfois aux champs &
aux bois les Sorcieres se descouuroyent & auoyent
cõpaignie du Diable en plein iour, & souuent auoyẽt
esté veuës denuees par les champs. Et quelqnesfois
aussi les maris les trouuoyent conioinctes auec les
Diables, qu'ilz pensoyent estre hommes, & frappans
de leurs espees ne touchoyent rien. Paul Grilland Iu-
risconsulte Italien (qui a faict le procés à plusieurs
Sorcieres) recite au liure des sortileges, que l'an 1575.
au mois de septembre, il fut prié d'vn Abbé de Sainct
Paul pres de Romme, faire le procés à trois Sorcieres,
lesquelles en fin confesserent entre autres choses, que
chacune Sorciere auoit copulation auec le Diable.
Nous lisons aussi en l'histoire de S. Bernard qu'il y eut
vne sorciere, qui auoit ordinairement compagnie du
Diable aupres de son mary, sans qu'il s'en apperceut.
Ceste question (à sçauoir si telle copulation est possi-
ble) fut traictee deuant l'Empereur Sigismond, & à
sçauoir, si de telle copulation il pouuoit naistre quel-
que chose. Et fut resolu, contre l'opinion de Cassia-
nus, que telle copulation est possible & la generation
aussi, suyuant la glose ordinaire, & l'aduis de Tho-
mas d'Aquin, sur le chap. 7. de Genese qui dict; que
ceux qui en prouiennent sont d'autre nature, que
ceux qui sont procrees naturellement. Nous lisons
aussi au liure 1. chap. 28. des histoires des Indes Occi-
dentales, que ces peuples là, tenoyent pour certain,
que leur Dieu Cocoto couchoit auec les femmes:
car les Dieux de ce pays là n'estoyent autres que Dia-
bles. Aussi les Docteurs ne s'accordent pas en cecy:

entre lesquels les vns tiennẽt, que les Dæmõs Hypl
altes, ou Sucubes recoiuent la semence des hõmes,
s'en seruent enuers les femmes en Dæmõs, Ephialt
ou Incubes, cõme dit Thomas d'Aquin, chose qui
ble incroyable, mais quoy qu'il en soit Sprãger esc
que les Alemãs (qui ont plus d'experiẽce des sorcie
pour y en auoir eu de toute anciẽneté, & en plus g
nombre qu'es autres pays) tiennent que de telle cop
lation il en viẽt quelquesfois des enfans, qu'ils app
lẽt Wechsel-Kind, ou enfans changez, qui sont bea
coup plus pesans que les autres, & sont tousiours m
gres & tarircyent trois nourrices sans engresser.
que Martin Luther confirme en ses colloques disa
que tels enfans ne passent iamais 7. ans & qu'il e
veu vn qui crioit quand on le manioit, & qui ri
quand il aduenoit quelque meschef en la maison
qu'en fin il fust estaint par prieres. Et de plus fraisc
memoire, c'est à dire l'an 1565. au bourg de Schen
qui est soubs la seigneurie de Vratislans de Berun
les Consuls & senat de la ville d'Olimik ont fait m
tre par escript le proces verbal faict d'vne sorcie
qui confessa auoir plusieurs fois couché auec Sa
en guyse de son mary, duquel elle estoit veufue,
engendra vn monstre hideux sans teste & sans pi
la bouche en l'espaule senestre de couleur comme
foye, qui rẽdit vne clameur terrible quãd on le lau
estant enfoui en terre, la sorciere pria qu'on le bru
autremẽt qu'elle seroit tousiours tourmentée de S
ce qui fut faict, & alors il sembloit qu'il tõnast au
de la maison de la sorciere, tant on ouyt de bruit
clameurs de chiẽs & de chats. Les autres sont dia
en guise d'enfans, qui ont copulation auec les no
ces sorcieres, & souuent on ne scait qu'ilz deuiẽn
Mais quant à telle copulatiõ auec les Dæmons, sa
Hierosme, sainct Augustin, sainct Chrysostom
Greg

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Gregoire Nazienzene, soustiennent contre Lactance & Iosephe, qu'il ne prouient rien, & s'il ne viẽt quelque chose, ce seroit plustost vn diable incarné qu'vn homme. Ceux qui pensent sçauoir tous les secrets de nature, & qui ne voyent goutte aux secrets de Dieu, & des intelligences, disent, que ce n'est pas copulation auecques le diable: mais que c'est maladie d'Opilation, laquelle toutesfois ne vient qu'en dormant, & en cela tous les medecins en demeurent d'accord. Mais celles que nous auons remarquees par leurs confessions, apres auoir dansé auec les diables à certain iour & lieu, qui estoit tousiours assigné auparauant, ne pouuoyent tomber en ceste maladie. Encores est-il plus ridicule de Philosopher ainsi, veu que telle maladie ne peut auoir lieu, quand l'homme Sorcier a copulation auec le Diable comme auec vne femme, qui n'est pas Incube, ou Ephialte, mais Hyphialte, ou Succube. Car nous lisons en Iacques Sprãger, qu'il y auoit vn sorcier Alemand à Confluence, qui en vsoit ainsi deuant sa femme, & ses compagnons, qui le voioyent en ceste action, sans voir la figure de femme, & lequel au sur plus estoit fort & puissant. Et mesme Iean Francois Pic Prince de la Mirande†, escript auoir veu vn sorcier nommé Benoist Berne aagé de 80. ans, qui disoit auoir eu copulation plus de 40. ans auec vn Dæmon desguisé en femme, qui l'accompagnoit sans que personne l'apperceut, & l'appelloit Hermione. Il confessa aussi qu'il auoit humé le sang de plusieurs petits enfans, & faict plusiers autres meschancetez execrables, & fut bruslé tout vif. Et si escript auoir veu encores vn autre homme aagé de septante ans, qui confessa auoir eu semblable copulation plus de cinquante ans auecques vn Dæmon en guise de femme, qui fust aussi bruslé. Martin Luther en ses colloques, tient pour certain

† Picus Maior in libris de prænotione.

qu'il se trouue de telles femmes incubes. Et de fr
sche memoire l'an 1545. Magdelaine de la Croix, n
tiue de Cordoue en Espagne, se voyant en suspici
d'estre Sorciere, & craignant le feu, si elle estoit acc
see, voulut preuenir pour obtenir pardon du Pape, q
confessa que des l'aage de douze ans vn malin esp
en forme d'vn More noir la solicita de son honne
auquel elle consentit: & continua 30. ans & plus co
chant ordinairement auec luy: par le moyen duqu
estant dedans l'Eglise, elle estoit aulcunefois esle
en haut pour se faire estimer saincte. Elle obti
pardon du Pape Paul 3. estant repentie comm
elle disoit. Mais i'ay opinion qu'elle estoit dedi
Satan par les parens des le ventre de sa mere. Car
confessa que des l'aage de six ans satan luy appar
qui est l'aage de cognoissance aux filles, & la sollo
ta à douze, qui est l'aage de puberté aux filles, comm
nous auons dict que Ieanne Heruillier cõfessa le se
blable, & en mesme aage. Ceste histoire à esté pub
en toute la *Chrestienté. Nous lisons vne autre hist
re de plus fraische memoire aduenüe en Alemai
au monastere de Nazareth Diocese de Coulong
ou il se trouua vne ieune Religieuse nommee G
trude, aage de 14. ans, laquelle confessa à ses comp
gnes, que satan toutes les nuicts venoit coucher a
elle. Les autres voulurent faire preuue, & se trou
rent saisies des malins esprits. Mais quãd a la pre
re, Iean Vier, qui escript l'histoire, dict qu'en prese
de plusieurs personnages de nom, estant au mona
re le 25. iour de May. 1565. on trouua au coffr
Gertrude vne lettre d'amours escripte à son Dæm
I'en trouue vne autre histoire, au iardin des fl
d'Antoine de Torquemede Espagnol, qui merite
stre traduict d'Espagnol en Frãçois, d'vne Damoi
Espagnolle, qui cõfessa aussi auoir eu copulatiõ

* *Cassiodorus Remus.*

vn

[v]n Dæmon, eſtant attiree a l'aage de dixhuict ans par
[v]ne vieille Sorciere, & fut bruſlee toute viue ſans re-
[p]entance. Celle la eſtoit de Cerdene. Il en met enco-
[r]es vne autre qui ſe repentit, & fut miſe en vn mona-
[ſ]tere. Maiſtre Adam Martin procureur au ſiege de La-
[o]n m'a dict auoir faict le procés a la ſorciere de Bieu-
[u]re, qui eſt a 2. lieues de la ville de Laon, en la iuſtice
[d]u Seigneur de la Boue, bailly de Vermandois l'an
[1]556. qui fut condamnée a eſtre eſtranglee, puis bru-
[ſl]ee, & qui neantmoins fut bruſlee viue par la faute
[d]u bourreau, ou pour mieux dire, par le iuſte iugemēt
[d]e Dieu, qui fiſt cognoiſtre qu'il faut decerner la pei-
[n]e, ſelon la grandeur du forfaict, & qu'il n'y a point
[d]e meſchanceté plus digne du feu : elle confeſſa que
[S]atan (qu'elle appelloit ſon compaignon) auoit ſa
[c]ompaignie ordinairement, & qu'elle ſentoit ſa ſe-
[m]ence froide. Et peut eſtre que le paſſage de la loy
[d]e Dieu, qui dict, Maudict ſoit celuy, qui donnera de
[ſa] ſemence a Moloc, ſe peut entendre de ceux cy: & ſe
[pe]ut entendre auſsi de ceux qui dedient leurs enfans
[au]x Diables, car les Hebrieux par le mot de *zaran* ſi-
[g]nifient les enfans : qui eſt l'vne des plus deteſtables
[m]eſchancetez qu'on peut imaginer, & pour laquelle
[D]ieu dict que ſa fureur s'embraſa contre les Amor-
[rh]eens & Cananeens, qu'il raſa de la terre pour telles
[m]eſchancetez. Et ſe peut faire que les familles, deſ-
[qu]elles eſcrit Pline au liure 7. chapitre 2. qui ſont en
[Af]rique, & en Sclauonie, & de ceux qu'on appelle
[P]illiens, & Ophiogenes, c'eſt à dire enfans de ſerpens,
[qu]i tiennent les ſerpens en leur puiſſance, & qui du
[re]gard en ſorcelent, & ſouuent font mourir, ſont les
[en]fans dediez & vouez a ſatan, des le ventre de la me-
[re] ou ſi toſt qu'ilz ſont agez, comme en Theſſalie, de-
[pu]is que ceſte vermine y fut portee par Medee la Sor-
[ci]re tante de Circe, on ne l'a iamais peu chaſſer. Car
 les peres

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

les peres & meres dedioyent leurs enfans auparauant qu'ilz fussent nez à Satan, & continuoyent de pere en filz telle abomination, & mesmes ilz auoyent accoustumé de dedier les premiers nez à Satan, comme il escript Ezechiel chap. 20. les autres les dedient du ventre de la mere, comme il aduint l'an 1575. qu'vn gentilhomme Alemand se depitant contre sa femme dist qu'elle enfanteroit vn diable. Elle fist vn monstre hideux à voir, aussi estoit-il en reputation d'estre grand Sorcier. Et au pays de Valois, & de Picardie il y a vne sorte de sorcieres, qu'ils appellent Coche-mares, & de faict Nicolas Noblet riche laboureur demeurant à haute-fontaine en Valois ma dict, que estant ieune garçon, il sentoit souuent la nuict les Incubes, ou Ephialtes, qu'il appelloit Coche-mares, & le iour suyuant au matin la vielle sorciere, qu'il craignoit, ne failloit point à venir querir du feu, ou autre chose, quand la nuict cela luy estoit aduenu, au reste le plus sain & dispos qu'il est possible. Et non pas luy seul, mais plusieurs autres l'afferment. Aussi nous lisons vne semblable histoire au liure huictiesme de l'histoire d'Escosse, estant quelqu'vn toutes les nuicts oprimé d'vne sorciere, en sorte qu'il ne pouuoit crier, ny s'en depestrer, en fin il en fut deliuré par prieres & oraisons. Ie mettrois infinis autres exemples, mais il semble qu'il suffist pour demonstrer que telles copulations ne sont pas illusions, ny maladie. Mais disons si les sorciers ont puissance d'enuoyer les maladies, sterilitez, gresles, & tempestes, & tuer hommes & bestes.

SI LES

SI LES SORCIERS PEVuent enuoyer les maladies, ſterilitez, greſles, & tempeſtes, & tuer hommes & beſtes.

CHAP. VIII.

TOVS Philoſophes, Theologiens, & Hiſtoriens ſont d'accord, que les Dæmons ont grande puiſance, & les vns plus, les autres moins: les vns plus nenteurs que les autres, les vns plus meſchans que s autres, & generalement les anciens ont tenu pour naxime, que les Dæmons terreſtres & ſubterreſtres ont plus cruels, plus malins, plus menteurs. C'eſt ce ue dict l'interprete Grec de Syneſius *in libro* περὶ ἐνυπνίων: οἱ δὲ χαλδαῖοι ψευδεῖς φασὶ τοὺς προσγείους δαιμονας, ὡς πόρρω ίας ἀποικιδέντας γνώσεως. C'eſt à dire que les Caldeens ennent que les Dæmons terreſtres ſont menteurs our eſtre plus eſloignez de la cognoiſſance des choſ diuines. Mais nous auons dict cy deſſus que tous s Dæmons ſont malings, menteurs, impoſteurs, enemis du genre humain, & qu'ilz n'ont plus de puiſnce que Dieu leur en permet. Et neantmoins les rciers penſent eſtre touſ-puiſſans, comme on peut oir en Lucan de la ſorciere Ericthо Arcadienne, & Apulee de la ſorciere Pamphile Theſſallienne, ga, dict-il, *Diuini potens cœlum deponere, terram ſundre, fontes durare, montes diluere, manes ſublimare, ſide- extinguere, tartarum ipſum illuminare*. Et peu apres rlant de ſes ennemis qui la vouloyent lapider, il dit, ie par prieres, *& ſepulchralibus deuotionibus inſcrobem ocuratis, cunctos in ſuis domibus tanta numinum violentia uſit, vt toto biduo, non clauſtra parfringi, non fores euelli, n denique parietes ipſi potuerint perforari, quo ad deierarẽt non eimanus admolituros, & ſic illa propitiata totã ciuita-*

tem absoluit. Quant à ce dernier poinct (il est bié vra
& possible) comme dict S. Augustin au liure *de Dei
natione, Accipiunt sæpe,* dict-il, *potestatem morbos immitte
& aerem vitiando morbidum reddere:* de corrompre l'a
& enuoyer des maladies. Car Dieu à dix mil
moyens de chastier les hommes & de grands thr
sors de vengeance, comme il dict, tantost par so
mesme, tantost par ses Anges, tantost par les diable
tantost par les hommes, tantost par les bestes. Br
toute la nature est preste à venger l'iniure faicte
Dieu. Mais le fondement de toute l'impieté, sur l
quel les Sorciers s'appuyent, & pour lequel ils s
donnent au diable, sont les promesses qu'il leur fa
de leur donner ceste puissance, ou leur enseigner l
poudres, les paroles, les caracteres pour se faire a
mer, honorer, enrichir, viure en plaisir, & ruiner leu
ennemis, comme nous auons dict, qu'il s'est trou
par la confession de plusieurs Sorciers. Voylà l
promesses qu'il leur fait, quãd ilz renoncent à Die
Et d'autant qu'il est le premier autheur de menso
ge, aussi se trouue, qu'il n'y a rien que des impostur
en tout ce qu'il promet, horsmis la vengeance, & s
certaines persones seulement, & tant que Dieu l
en donne la permission. Nous en auons vn millio
d'exemples en la S. Escriture, & en voyons l'expe
ence à toute heure. Aussi Dieu au milieu de ses A
† Iob. cap. 1. & 2. ges, † entre lesquels se trouua Satan, cõme execute
de sa haute iustice, demãdant s'il y auoit hõme pl
entier, & craignant Dieu, que Iob: alors Satan di
pour neant seroit il autre, veuque tu as pris sa prot
ction, & as enuirõne de hautes murailles sa perso
ne, sa famille, son bestial, ses maisons, & tout ce q
est à luy, en sorte qu'il est impossible de luy touch
mais si tu l'auois laissé tãt soit peu, bié tost il te bla
phemeroit. Lors Dieu permit à satan calomniateu
vser c

ſer de ſa puiſſance ſur ce qui appartenoit à Iob, horſ-
nis ſa perſonne; Tout ſoudain & en vn moment ſa-
an le ruina de tout poinct, & non pas peu à peu, mais
out à coup luy oſtant entierement tout ſon bien,
uoy qu'il fuſt le plus riche homme d'Orient, faiſant
uiner toutes ſes maiſons, & tuant tous ſes enfans, fa-
nile & beſtial pour l'acabler en vn inſtant, & ne luy
aiſſa que ſa femme, ſon capital ennemy, pour le tour-
nenter & ſe moquer de luy: Et neantmoins Iob diſt,
e ſuis venu tout nud, ie m'en tourneray tout nud,
Dieu m'a donné des biens, & les a repetez, Dieu ſoit
oué du tout. Satan deſpit d'vne conſtance ferme &
rreſté propos de louer Dieu en telle affliction, il va
erechef le calomnier deuant Dieu, diſant qu'il n'y
rien qu'on ne done pour rachepter ſa vie: mais ſi
Dieu l'affligeoit en ſon corps, qu'il le blaſphemeroit
ien toſt. Alors Dieu luy permiſt vſer de ſa puiſ-
nce contre Iob pour l'affliger iuſques à la mort ex-
luſiuement. Soudain ſatan rendit ſon corps depuis
ſommet de la teſte iuſques aux pieds, tout en apo-
umes & rongnes puantes à merueilles. Toutesfois
ne luy aduint point de blaſphemer Dieu, encores
u'il fiſt de grands regrets. Et apres que Dieu eut
nde ſon cueur en integrité, il luy rendit ſa ſanté,
rce, & allegreſſe, & deux fois plus de biens qu'il
auoit eu: Et luy donna ſept enfans maſles, & trois
lles, & le fiſt encores viure cent 40. ans en paix, &
ouceur de vie. Or ceſte hiſtoire eſt bien fort conſide-
ble, & tout le diſcours de Iob auec ſes amis, &
reſolution d'iceluy, qui eſt le plus beau & le
us diuin qui fut onques. Car on void en ce diſcours,
ue Satan ne peut vſer de ſa puiſſance, ſinon entant,
pourtant que Dieu luy permet. Mais ſi vne fois
luy laſche la bride, on void de merueilleux exploits
Satan. En quoy pluſieurs forment des queſtions,

& font des reſolutions, que le Diable ne fait pas le
choſes qu'on void à l'œil, & penſent que c'eſt offen
ſer Dieu de croire qu'il ait tant & ſi grande puiſſan
ce. Les autres diſent que c'eſt reuoquer en doute l
†Iob.c.41 parole de Dieu qui dit, †parlant de Satan, il n'y a puiſ
ſance ſur la terre qui luy ſoit accomparable: qui e
vn lieu biẽ à noter. Or ie tiens, qu'il n'y a point moin
d'occaſion de louer Dieu en la puiſſance qu'il donn
à Satan, & aux actions qu'il fait, qu'il y en a en la for
ce & puiſſance qu'il donne au Soleil, aux eſtoilles, au
plantes, aux animaux, aux herbes, aux metaux. Et pa
ainſi l'homme de bien oyant tõner, greſler, foudroi
auec tempeſtes merueilleuſes, & trembler la terre,
ne dira pas que c'eſt Satan, encores qu'il ſoit miniſt
peut eſtre de telle choſe: mais il dira que c'eſt Dieu
comme faict Dauid, quand il dict:

La voix du Seigneur tonnant
Va ſur les eaux reſonant
Parmy les nues des cieux,
Sentant le Dieu glorieux:
La voix du ſeigneur teſmoigne
De quelle force il beſoingne.
La voix du Seigneur hautaine
De hauteſſe eſt toute pleine,
La voix du Seigneur eſpart,
Ses flammes de toutes part,
Et les grands deſerts profonds
Fait trembler iuſques au fonds.
Mais au temple cependant,
Chacun à Dieu va rendant,
En lieu de trembler de peur,
Gloire de bouche & de cueur.

Ainſi ferons nous de toutes les œuures que Dieu fa
par ſes Anges ſoyẽt bõs ou mauuais, ou par les aſtre
& autres choſes naturelles ou par les hommes. Ca
Die

Dieu beneit, & multiplie ses graces, faueurs, & largesses par les bons, & ses fleaux par ces mauuais: Et n'est pas moins necessaire en la police de ce grand monde, que Dieu distribue par sa iustice eternelle les peines aux meschans, que les loyers aux bons, & par ainsi quand la Loy dict: *Multi non dubitant magicis artibus elementa turbare, vitam insontium labefactare & manibus accitis audent ventilare, vt quisque suos conficiat inimicos*: Il faut attribuer la puissance à Dieu de tout celà, encores que celà soit fait par le ministere des Diables ou autres esprits. Et faut croire qu'il n'est rien fait, soit par les dæmons, soit par les sorciers, qui ne se face par vn iuste iugement de Dieu qui le permet, soit pour chastier ceux qui le meritent, soit pour tenter & fortifier les bons. C'est pourquoy Dieu parlant de ses vengeances, †Il n'y a point, dit il d'affliction ny de calamité, qui ne vienne de moy. Or de toutes les actions que les sorciers s'attribuent, il n'y en a gueres de plus signalee, que faire foudroyer, & tempester, ce que la Loy tient pour *tout resolu. Et le faict au liure des cinq Inquisiteurs il est dit, que l'an 1488. il aduient au diocese de Constance vn orage violent de gresles, foudres, & tempestes, qui gasta les fruicts 4. lieuës d'estendue. Tous les païsans accusoient les sorciers: on prist deux femmes, l'vne Anne de Mindelen, l'autre Agnés: Estant presentees à la question, apres auoir denié, en fin confesserent separément qu'elles auoient esté aux champs en mesme iour auec vn peu d'eau, & l'vne ne sçachant rien de l'autre, auoient fait chacune vne fosse, & troublé l'eau dedans la fosse sur le midy, auec quelques paroles qu'il n'est besoin de sçauoir, inuocant le Diable, & celà fait si tost qu'elles furent de retour en la maison, l'orage suruint: elles furent bruslees viues. Il se peut faire que le Diable preuoyant la tempeste venir

naturel-

†*Nullũ est malum in ciuitate quod non fecerit Dominus.*

**d.l. 4. de Malefic. Cod.*

naturellement, les incita pour se faire craindre & re-
uerer. Ce qui est ordinaire à Satan preuoyant la pe-
ste, ou sterilité ou mortalité du bestail, faire croir
aux Sorciers que c'est par sa puissance qu'ils font ve-
nir, ou chassent la peste & la tempeste & la famine:
comme à la verité se fait bien souuent, mais non pas
tousiours. Le mesme autheur escript en vn autre
procés, qu'il fist à vne sorciere du pays de Constance,
que voyant tous les habitans de son village aux nop-
ces, & se resioüir à danser, dispitée qu'on ne l'auoit
inuitee, se fist transporter par le Diable en plein iour
au veu des Bergers sur vne petite montaigne, qui
estoit pres du village, & n'ayant point d'eau pour
mettre en la fosse qu'elle auoit faicte, à fin d'exciter la
tempeste, comme elle confessa que c'estoit la mode,
elle vrina, & mouuant l'vrine dedans la fosse, dit
quelques, paroles: bien tost apres, le Ciel, qui estoit
beau & serein, s'obscurcit, & gresla impetueusement
& seulement sur le village, & sur tous ceux qui dan-
soient, & puis la sorciere s'en retourna au vilage: L
voyant, on iugea que c'estoit elle, qui auoit fait la
tempeste, & puis estant prise, les Bergers deposerent
qu'ils l'auoient veue transportee en l'air, ce qu'elle
confessa estant accusee, & conuaincue, & fut bruslee
toute viue. Et fait bien à noter, que la gresle ne tou-
cha point les fruicts, qui est au propos de ce qu'on
list *in Fornicario*, qu'vn sorcier confessa qu'il leur estoit
aisé de faire la tempeste, par le moyen d'vn sacrifice
au Diable (qu'il n'est besoin d'escrire.) Mais il di-
soit, qu'ils ne pouuoient nuire par les tempestes à
leur volonté, ny gaster les fuict, combien que les
sorcieres (ou plustost satan à leur requeste, & Dieu
le permettant) font quelquesfois perir les fruicts, non
pas tous, ny de toutes personnes, comme nous di-
rons tantost, qui n'est point chose nouuelle: Car
nous

nous lisons aux douze tables la Loy expresse, *Qui fruges excantasset, pœnas dato.* Encores la Loy defend d'attirer la fertilité des fruicts d'autruy en sa terre, comme il appert en ceste Loy, *Ne alienam segetem pellexeris incantando*, & en autre lieu : *Ne incantanto, Ne agrum defraudanto.* Et pour ceste cause Furnius fut accusé par Spurius Albinus, lequel n'ayant preuue suffisante, pourquoy ses fruicts estoient tousiours plus beaux sans comparaison que les autres (qui estoit peut estre vne illusion) il fit venir ses bœufs, charettes,& seruiteurs en plein Senat disant qu'il n'auoit point d'autres charmes, & fut absous comme dit Tite Liue. Mais nous lisons que Hoppo,& stadlin, les plus grand Sorciers d'Alemaigne, se vantoient de faire venir d'vn champ en l'autre la tierce partie des fruicts, comme escrit Spranger : Et neantmoins par tous les proces il se trouue, que iamais sorcier n'enrichit d'vn double de son mestier, comme nous dirons tantost. Nous lisons aussi en Pontanus vne histoire memorable au liure v. que les François se voyans assiegez des Espagnols, en la ville de Suesse au Royaume de Naples, l'ors que tout brusloit de secheresse,& de chaleur, & que les François estoyent reduits à l'extremité par faute d'eau douce, il se trouua là plusieurs Sorciers, qui trainerent le Crucifix par les rues la nuict, luy disant mille iniures & blasphemes, & le ietterent en la mer, & apres quelques charmes,& blasphemes detestables (qu'il n'est besoin de sçauoir) il tomba vne pluye si violente, qu'il sembloit vn vray deluge, par ce moyen l'Espagnol quitta le siege: lors on dit, *Flectere si nequeo superos, Acheronta mouebo.* Ceste coustume de trainer les crucifix & images en la riuiere pour auoir la pluye, se pratique encores en Gascogne, & l'ay veu faire a Tholoze en plein iour par les petits enfans deuant tout le peuple,

qui ap-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

qui appellét cela la tiremasse: & se trouua quelcũ q
ietta toutes les images dedans le pus du Salin, l'a
1557. lors la pluye tomba en abondance, qui est v
signalee meschanceté qu'on passe par souffrance,
vne doctrine de quelques Sorciers de ce pays là q
ont enseigné ceste impieté au pauure peuple, en ch
tant quelques chansons, comme firent les Sorcie
de Suesse au Royaulme de Naples. Quant au b
stail, ordinairement les sorcieres le font mourir
mettant sur le sueil de la porte quelques pouldre
non pas que ce soit la force des pouldres, qui f
royent plustost mourir les sorcieres qui les porte
sur elles, que non pas les animaux qui passent p
dessus. Ioinct aussi que les sorcieres les cache
tousiours vn pied soubs terre, mais il n'y a rien q
Satan qui en soit ministre. Ie me suis laissé di
qu'il mourut en vne bergerie de Berry trois cents b
stes blanches en vn moment par ce moyen. Et n
seulement satan exerce la puissance, que Dieu l
donne és tempestes, gresles, & fouldres, & sur l
fruicts & animaux, ains aussi sur les hommes, & pri
cipalement sur les meschans. I'ay dict cy dessus, q
les sorcieres qui furent bruslees à Poictiers, l'an 156
confesserent qu'aux assemblees, ou ils se trouuoye
la nuict pour adorer le diable en figure de Bouc, po
la conclusion le Bouc en voix terrible disoit, Veng
vous, ou vous mourrez. Aussi confesserent ilz au
faict mourir plusieurs bestes & hommes, & disoye
pour excuse, qu'il n'y auoit autre moyen de sau
leur vie: car le propre naturel de satan, c'est destruir
perdre, & ruiner, comme dict Dieu en Iesaye, *I'
*Chap. 54. faict & formé Satan pour ruiner, gaster, & destrui
Ce que toutesfois il ne permet que pour l'executi
de sa iustice. Or le plus meschant meurtre entre l
animaulx c'est de l'homme, & entre les homm
d'

d'vn enfant innocent, & le plus aggreable à satan, comme celuy que nous auons dict des sorcieres, qui reçoiuent les enfans, & les offrent au Diable, & soudain les font mourir, au parauant qu'on les ait presentez à Dieu, faisant croire aux sorcieres, qu'il y a quelque partie des petits enfans (qu'il n'est besoing d'estre nommee) par le moyen de laquelle partie les sorcieres pensent faire grandes choses. Et pour monstrer l'imposture impudente du Diable, Nider escript qu'il a faict le procez a vn nommé Stadlin au diocese de Lausanne, qui confessa auoir tué sept enfans au ventre de la mere: & qu'il auoit faict auorter aussi tout le bestail de ceste maison là: & interrogé par quel moyẽ, il dict qu'il auoit enterré certaine beste, qui n'est besoing de nommer, soubs le sueil de la porte: laquelle fust ostee, & l'auortement cessá en toute la maison. Nous dirons par cy apres, s'il est licite d'vser de tels remedes: mais il suffira pour le present monstrer, que ce n'estoit pas la beste, qui fust trouuee pourrie, attendu que les autres ne mettent que certaines pouldres que satan leur baille. Ioinct aussi que plusieurs sorciers se seruent de crapaux, qui est vne beste venimeuse, mais elle ne peut faire auorter ny mourir de sa poudre en la touchant tout pied nud, ou auec les mains: mais le Diable met en l'esprit des hommes ces meschantes opinions pour faire seruir l'homme aux plus sales & ordes bestes. Car il est tout vulgaire que les sorcieres sont ordinairement trouuees saisies des crapaux, qu'elles nourrissent & accoustrent de liurees: Et les appellent au pays de Valois les Mirmilots. Nous lisons en l'histoire de Monstrelet qu'il y eust vne Sorciere de Compiegne, qui fust trouuee saisie de deux crapaux dont elle vsoit en ses sorcelleries: qui sembleroit ridicule, si on ne voyoit tous les iours l'experience de chose semblable.

Et de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Et de faict apres que maistre Iean Martin, Lieu
nant de la Preuosté de Laon, eut condamné la So
ciere de Saincte Preuue à estre bruslee toute viue,
la faisant despouiller, on luy trouua deux gros c
paux en ses pochettes. Et pendant que i'escriu
ceste histoire, on m'aduertit qu'vne femme enfan
d'vn crapaut, pres de la ville de Laon: Dequoy la sa
femme estonnee, & celles qui assisterent à l'enfa
tement, deposerent, & fut apporte le crapaut
logis du Preuost, que plusieurs ont veu differe
des autres. L'histoire de Froissart tesmoigne a
si qu'il y eut vn homme à Soissons, qui pour se ve
ger de son ennemy, s'addressa à vne Sorciere, q
luy dist qu'il failloit baptizer vn crapaut, & le no
mer: ce qu'il fist ainsi qu'il confessa, & autres ch
ses qu'il n'est besoin d'escrire. Depuis il fut bru
tout vif. Les cincq Inquisiteurs des Sorciers re
tent ‡ aussi, qu'entre autres ils ont fait le proce
vne Sorciere, qui confessa, qu'elle nourrissoit
crapaut, & mit le tout auec d'autres poudres, q
le Diable luy bailla pour mettre soubs l'essueil d'v
bergerie, en disant quelques paroles, qu'il n'est b
soin d'escrire, pour faire mourir le bestail. Et
surprise, conuaincue, & bruslee toute vie. Or la
se de Satan n'est pas seulement d'esblouir les ye
& oster aux hommes la congnoissance d'vn v
Dieu, ains aussi arracher de l'esprit humain to
religion, toute conscience, & mesmes ce que c
cun croit estre le vray Dieu, pour se faire reuerer
mesmes, ou pour le moins faire adorer aux ho
mes ce qu'ils sçauent n'estre pas Dieu, & se fier
creatures, les reuerer, & attendre guarison ou s
d'icelles, & mesmes les plus ordes creatures. M
pour monstrer de plus en plus, que les crapaux,
les poudres diaboliques, ne font mourir les a
ma

‡ *In Malleo maleficarum.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

maux. Il est tout notoire, que les plus grandes sor-
cieres font quelquesfois mourir en souflant au visa-
ge, comme Daneau a bien remarqué en son petit
Dialogue: mais ie n'approuue pas que c'est par le
moyen des poisons qu'elles ont en la bouche, com-
me dit Daneau: Car les sorcieres en mourroient les
premieres, qui est vn argument auquel ie ne voy
point de response, & qui peut seruir contre vn cer-
ain personnage Italien, qu'on dit auoir esté des plus
grands empoisonneurs de son aage, ce que ie ne puis
roire, quoy qu'on die, qu'il a fourny de grands par-
uns à plusieurs personnes, qui mouroyent apres
es auoir sentis: car il fust mort tout le premier, veu
u'il faisoit les senteurs, si le diable n'eust tué ceux
u'il auoit charge par vne iuste permission diuine,
e tuer par le moyen de ce sorcier, qu'on appelloit
npoisonneur. Et mesmes au proces des sorciers
ubs Valery en Sauoye, imprimé, il se trouue qu'en
ttant de la pouldre sur les plantes, soudain elles
ouroyent. C'est pourquoy ie ne puis estre de l'ad-
s de Ioubert Medecin qui escrit, qu'il y a des poi-
ns si suptiles, qu'en frotant l'estrier, celuy qui mon-
à cheual en meurt. Car il faudroit premiere-
ent, que ceux qui composent les poisons si subtiles
mourussent, & ceux qui tiennent l'estrier, ou
i approchent du cheual mesmes. D'auantage
void que le bestail passant sur l'essueil de quel-
es poudres ou serpens, que les sorciers y enter-
t, meurent. Ce n'est donc pas la poison, ny les
ny les poudres enterrees qui font mourir: mais
n à la priere des sorcieres par la iuste permission
Dieu. Et pour le monstrer encores mieux, i'ay
proces qui m'a esté enuoyé par le sieur de Pipe-
nt vertueux Gentil-homme, faict contre Barbe
é, qui a esté condamnee d'estre bruslee par ar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

rest du Parlement l'onziesme Ianuier, 1577. confirmatif de la sentence du Bailly sainct Christophle lez Senlis : apres auoir confessé qu'elle auoit faict mourir trois hommes en iettant vn peu de pouldre en vn papier au lieu où ils deuoient passer en disant au nom de Dieu, & de tous les diables, &c. ie ne mettray pas les autres paroles. Chacun sçait que le venin, quel qu'il soit, ne peut auoir tel effect, beaucoup moins, la pouldre seiche. Aussi la sentence de condemnation porte, que c'est pour les sortileges dont elle a vsé. On void aussi le blaspheme execrable de conioindre Dieu auec ses creatures en telle priere, & dist aussi quand elle vouloit garder les autres d'estre touchez du sort, qu'elle disoit au nom du Pere & du Fils, & du sainct Esprit quand tu passeras par là que tu ne preignes mal. Or pour monstrer la difference qu'il y a entre les maladies naturelles, & celles qui viennent par sortileges, on void souuent ceux qui sont ensorcellez mourir en langueur : & quelquesfois ietter des ferremens, du poil, des drapeaux, & du verre rompu. L'Anglois Medecin des Princes Palatins escript, que l'an mil cinq cens trente neuf, il y auoit à Vlrich vn nommé Nenslesser laboureur ensorcelé, auquel on tira de dessous la peau vn clou de fer, & sentoit de si grandes douleurs aux intestins qu'il se couppa la gorge par desespoir. On l'ouurit deuant tous ceux d'Vlrich, & on trouua vn baston, quatre couteaux d'acier, & deux ferremens & vne pelotte de cheueux. Et qui plus est, Nider qui a faict le proces à vn nombre infiny de Sorciers dit auoir veu vne Sorciere, laquelle d'vn seul mot faisoit soudain mourir les personnes. Vne autre qui fit tourner le menton de sa voisine dessus dessous: chose hideuse à voir. Il ne faut pas donc trouuer estrange si Pamphile sorciere Thessalienne fist enfler le ventre

d'v

d'vne femme, comme si elle eust deu accoucher de trois enfans: & porta huict ans ce fardeau. Telle estoit la Sorciere Martine qui tua Germanicus, non pas d'vne poison, comme dit Tacite, ou d'vn œuf de coq, que le mesme Autheur dit auoir esté en grande estime entre les Gaulois, pour les vertus qu'ils luy donnoient: Mais d'vne puissance diabolique, comme fist vne certaine Sorciere au Diocese de Constance, laquelle en soufflant, rendit vn homme ladre par tout le corps, & qui en mourut tost apres. Spranger & les autres Inquisiteurs la firent brusler toute viue: & qui plus est, Spranger recite qu'il a faict brusler vne autre sorciere aux confins de Basle & d'Alsatie, laquelle confessá auoir esté iniuriee d'vn bon laboureur: & pource estant despite le Diable luy demanda ce qu'elle vouloit qu'il fist à celuy qui l'auoit iniuriee: Elle fist responce qu'elle voudroit qu'il eust tousiours la face enflee. Tost apres le laboureur fut frappé d'vne ladrerie incurable, & confessa au Iuge, qu'elle ne pensoit pas que le Diable le deust rendre ladre, qui est bien pour monstrer que ce n'est pas par le moyen des poudres, mais par le moyen du Diable qui fait tout celà, s'accommmodant au vouloir de ceux qui l'emploient, comme si quelqu'vn faisoit tuer son ennemy par son compagnon: mais satan veut que ses seruiteurs le prient de ce faire, & qu'ils mettent lá main à l'œuure, qu'ils touchent la personne, qu'ils ayent de son poil ou de ses ongles, ou qu'on donne de luy certaines poudres pour enfermer és os d'vn homme, & les mettre sous les voutes, ou bien aux quarrefours. Mais sans la paction auec satan, quand vn homme auroit toutes les poudres, caracteres, & paroles des sorcieres, il ne pourroit faire mourir ny homme ny beste. Et iaçoit que le Diable puisse faire mourir les animaux par la

permission diuine, si est-ce qu'en matiere de sorciers il veut qu'ils prestent leur consentement, & qu'i mettent la main à l'œuure, soit pour exemple ce qu dit Spranger, qu'il a fait le proces à vne sorciere qu auoit fait mourir vint & trois cheuaux à vn ma chand de Rauensburg: elle dit qu'elle n'auoit fa autre chose qu'vne fosse, dedans laquelle le Diab auoit mis quelques poudres sous l'essueil de la po te: qui estoit mettre la main à l'œuure: comme cas parreil ceux qui font les images de cire de leu ennemis, & qui les piquent & poignent s'esta premierement vouez à Satan, & renoncé à Dieu, faict les horribles sacrifices qu'ils ont de coustum par ce moyen font mourir leurs ennemis, si Dieu permet: ce qu'il ne fait pas souuent: car de cent pe estre, qu'il n'y en aura pas deux offensez, comme s'est cogneu par les confessions des sorciers, & to tesfois ce n'est autre chose qu'vn homicide execu par le Diable, & par les prieres du Sorcier: comm nous lisons que le proces d'Enguerrand de Marig fut en partie fondé sur ce poinct, & vn autre temps du Roy François premier, en la ville d'Ale çon, qui fut bien aueré, & qui est au long recité a comptes de la Royne de Nauerre: non pas pour co pte, mais pour vraye histoire, & les poursuittres q en furent faictes. Et l'An 1574. au proces imp me, qui fut fait à vn certain Gentil-homme, qui decapité à Paris, il fut troué saisy d'vn image de re ayant la teste & le cueur percé auec d'autres ca cteres, qui fut (peut estre) l'vne des principales ca ses de sa mort. Et de plus fraiche memoire mois de Septembre dernier 1578. l'Ambassade d'Angleterre & plusieurs François donnerent ad en France, qu'on auoit trouué trois images de ci ou le nom de la Royne d'Angleterre & d'aut

estoie

estoient escrits dedans vn fumier, & disoit on qu'en
vn village, qui s'appelle Islinkton à demye lieüe de
Londres, on les auoit faites. Toutesfois le procés
n'estoit pas encores instruit, ny le faict aueré quand
es nouuelles sont venues en France: Mais de toutes
es histoires touchant le discours, il n'y en a point de
lus memorable que celle que nous lisons en l'Hi-
toire d'Escose de Duffus * Roy d'Escosse auquel ad- *Boe. l. 11
int vne maladie qu'il ne pouuoit dormir la nuict,
ıçoit qu'il beust & mangeast fort bien, & que de sa
ersonne il fust allegre & dispos: neantmoins sans
utre douleur il seichoit, & toute la nuict fondoit en
ıeur. En fin il suruint vn bruit que les Moraues.
l'entens ceux d'Escosse, alors ennemis des Escossois,
qui sont long temps vnis à la couronne d'Escosse)
ıoient des sorciers à gages pour faire mourir le Roy
Escosse: On enuoye Ambassadeurs en Morauie au
ourg de Fores, ou les Sorcieres rotyssoient vne ima-
de cire portant le nom du Roy, & versant dessus
ıe liqueur, dequoy Douenald Preuost du lieu, ad-
rty par les Ambassadeurs, les surprint sur le faict,
apres auoir confessé, elles furent bruslees toutes
ıes, & au mesme instant le Roy d'Escosse recou-
la santé. Car le iour fut remarqué, & semble que
eleager fut bruslé en ceste sorte peu à peu, lors que
Sorciere Althea faisoit brusler la souche fatale.
r il sembleroit que ce fust vn songe, si telles ima-
n'auoient aussi esté pratiquees de toute ancien-
té. Mais Platon en l'vnziesme liure des Loix
nfirme ce discours des images de cire que font les
cieres, & ne faut s'esbahir comment celà fut
u. Car les sorciers en leurs assemblees rendent
nte de toutes leurs actions qu'ils font, comme i'ay
ifié cy dessus, & de tout ce qui a esté faict en quel-
e lieu de la terre que ce soit: comme il fust des-

couuert en Orleans en l'assemblee des sorciers [illegible]
Clery. Nous lisons en cas pareil en Spranger, qu[illegible]
y auoit vn sorcier qu'on appelloit Pumbert, au vill[illegible]
ge de Lendembourg en Alemaigne, auquel satan [illegible]
uoit apris de tirer à coups de traict le Crucifix au io[illegible]
du grand Vendredy, & que par ce moyen & de qu[illegible]
ques paroles qu'il ne faut sçauoir, il pouuoit, tira[illegible]
en l'air, tuer tous les iours trois hommes les ay[illegible]
veuz & cognuz, auec vn ferme & arresté propos [illegible]
les faire mourir, encores qu'ils fussent enfermez [illegible]
la plus grande forteresse du monde. En fin les p[illegible]
sans du village le demembrerent en pieces, sans f[illegible]
me ne figure de proces, apres auoir esté commis [illegible]
luy plusieurs homicides: c'estoit l'an 1420. Car il [illegible]
a gueres moins d'impieté, d'offenser ce qu'on pe[illegible]
estre Dieu, que d'offenser Dieu, d'autant que cel[illegible]
faict en despit de Dieu. qui regarde le cœur & l'[illegible]
tention, qui est le fondement de toutes actions b[illegible]
nes & mauuaises, comme dit Thomas d'Aquin. [illegible]
sçait assez, qu'à parler proprement, Dieu ne peut e[illegible]
offencé: & tout ainsi que ceux qui crachent con[illegible]
le ciel, ne souillent point le ciel, ains l'ordure to[illegible]
sur eux: aussi l'offence qu'on pense faire à Dieu t[illegible]
be sur la teste de celuy qui l'a faict. C'est pourq[illegible]
tels Sorciers (qu'on appelloit Archres) ne se tr[illegible]
uent plus en Alemaigne. On peut aussi doub[illegible]
pourquoy les Sorciers de nostre temps ne peuuēt [illegible]
re les tours de passe-passe, & les faits estranges qui [illegible]
soit vn Simon le Magicien, vn Appollonius de Th[illegible]
ne, vne Circe, vne Medee & autres Sorciers illust[illegible]
Il me semble qu'il y a double raison: la premiere, [illegible]
i'ay leu par vn proces de Senlis, que celà se fait se[illegible]
le marché qu'ō a auec satan, & à qui le seruira mi[illegible]
& qui fera plus d'estranges meschancetez, l'a[illegible]
que Dieu ne donne pas telle puissance à Satan su[illegible]
peu[illegible]

peuples qui le cognoissent, que sur les payens. Nous auons dict au premier liure des moyens diuins, naturels, & humains de preuoir & preuenir les choses futures, & qui sont permis & licites: Au second liure nous auons traicté des moyens illicites & deffendus par la loy de Dieu: disons maintenant les moyens licites d'obuier aux sorceleries, & d'y remedier quand le mal est cognu.





LES MOYENS LICITES D'OBVIER AVX SORCELERIES.

Liure Troisiesme.

Chap. premier.

Les Histoires nous apprennēt qu les Sorceleries ne sont pas nou uelles maladies, ains au contrair qu'il y en auoit anciennemen cent pour vn, encores qu'il y en ay beaucoup à present. Car nous voy ons en la Loy de Dieu, qui est pu bliee il y a enuiron trois mille cēt-cinquante ans, qu la Chaldee, l'Ægypte, la Palestine en estoiēt infectee & par les plus anciennes histoires on void que le pay de l'Asie Mineur, la Grece, l'Italie (qui n'estoient en cores qu'à demy peuplez) estoyent ja remplis de cest vermine. Nous voyons les defenses & peines rigou reuses ordōnees par la Loy de Dieu cōtre les sorcier & les meschancetez execrables, pour lesquelles la fu reur, de Dieu s'embraza pour extirper de la terre le Cananeens: non pas pour les idolatries, ou autres pe chez, qui estoyēt alors cōmuns à tous les autres peu ples: mais il est expressement* dict que ce fut pour le sorceleries abominables dōt ils vsoient. Nous voyon auparauant & depuis la guerre de Troye, qui fut en uiron

*Deut. 18.

uiron trois cens ans apres la publication de la Loy de Dieu, les ſorceleries cruelles de Medee, les tranſformations de Circe, de Prothee, & les Necromanties Theſſaliennes: & qui plus eſt nous liſons en l'hiſtoire de Tite-Liue. Dionyſius Halycarnaſſeus, & de Plutarque, que Romule fut tranſporté en vn tourbillon de tempeſte & pluſieurs autres que nous auōs remarqué cy deſſus. Et ce qui eſt plus eſtrange, ceux qui eſtoyent par les Dæmons rauis en eſprit, comme nous auons dict, ou emportez en eſprit & en corps, & ceux que le diable tenoit aſſiegez, ou qui parloyēt en ceux, eſtoyent par le menu peuple reputez Diuins. On void comme Hyppocrate au liure *de Morbo ſacro*, abomine les ſorciers. On void que Platon entre les Payens en a faict vne tresbelle Loy en l'vnziesme liure des Loix, ou il veut que les ſorciers, qui par charmes, paroles, & ligatures, par images de cire, enchantent & charment, ou qui font mourir les hōmes ou le beſtail, ſoyent mis à mort. Depuis lequel tēps tous les Philoſophes d'vn conſentemēt ont cōdamné la Magie, & fait bruſler les liures comme on peut voir en la Loy *Cæteræ, familiæ herciſcundæ. ff.* Iamblique, Porphyre, Procle, Academiciens, & les autres Philoſophes payens s'accordent, qu'il faut fuir les ſorciers & malins eſprits comme nous auōs dict: en ſorte que les ſorceleries & ſorciers furēt deſcriez, & furent pourſuiuis par Iuſtice ſoubs l'Empire de Tibere, cōme nous liſons en Tacite, & encores plus viuement ſoubs Domitian l'Empereur, qui en fiſt recherche diligemment, & puis ſoubs Diocletian†: mais bien plus rigoureuſemēt quand les Empereurs receurent la foy Chreſtienne. Alors les temples & oracles furent raſez, les ſacrifices des Payens, & toute la ſcience Aruſpicienne & Auguralle declaree illicite, auec defenſes d'en vſer ſur peine de la vie aux Aruſpices,

Platon.

†l. primo de Maleficis C.

l. nemo aruſpicem, eod. C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Aruſpices, & d'eſtre confinez à ceux qui demand
royent conſeil aux Augures & Aruſpices, qui n'e
ſtoyent pas entre les Chreſtiens reputez ſi meſchan
beaucoup pres que les ſorciers, qu'on diſoit Malef
ques, qui furent alors condamnez d'eſtre* bruſlez to
vifs, & depuis auſſi les Aruſpices furent condamne
à meſme peine, & les autres expoſez aux beſtes.ʺ Ain
void-on qu'apres la publication de la loy de Dieu &
de la religion Chreſtienne, non ſeulement on com
mença d'auoir en horreur† ce qu'on auoit adoré, ai
auſſi au parauant la publication de la loy de Dieu l
Payens meſmes auoyent en horreur les ſorceleries &
diuinations: car Vlpian, quoy qu'il fuſt Payen & en
nemy capital des Chreſtiens, & qui a compoſé 7. l
ures de la punition des Chreſtiens: neantmoins il a
uoit en horreur la ſorcelerie & toute diuinatiõ, qu'i
appellent illicite, quand il dict que le Deuin qui au
dict de quelcun qu'il a deſrobé la choſe perdue, il n
ſera pas quitte pour vne action d'iniure, mais il ſe
puny ſelon les ordonnances qui lors eſtoyent ja fa
ctes contre les deuins. Et jaçoit qu'il y euſt vne ſo
ciere nommee Marthe du temps de Marius, qui pro
mettoit victoire ſur les ennemys par les moyẽs qu'el
le diſoit ſçauoir: ſi eſt-ce que le Senat ne voulut pa
qu'elle fut employee, comme nous liſons en Dio
Et les Perſes qui eſtoyent plus infectez de ceſte ve
mine, en fin vſerent contre les ſorciers des ſupplic
les plus cruels, rompãt la teſte des ſorciers entre deu
pierres, comme dict Plutarque. Mais la publicatio
de la Loy Diuine a bien fort diminué la puiſſance d
ſatan, & les peuples qui ont longuement demeur
ou qui ſont encores Payens ont auſſi fort long temp
eſté, & ſont encores fort trauaillez des malins eſpri
iour & nuict, comme au Pays de Noruege, Finſla
die, Pilapie & autres regions Septentrionales, & au
Iſl

*l, nemo aruſpex. eod. C.
ʺl. multi, eod.

† in d. l. itẽ apud Labeo. §. ſi quis aſtrol. de iniurijs.

Isles Occidentales, comme on peut voir en l'histoire d'Olaus le Grand & en l'histoire des Indes, mesmement au pays du Brezil & autres pays circonuoisins, ou ilz sacrifient encores, & mangent les hommes. C'est chose estrãge (dict l'histoire) cõme ils sont tourmentez en toutes sortes des malins esprits: & au parauant que Charles le grand eust osté d'Alemaigne le Paganisme, elle estoit remplie des Sorciers, cõme on peut voir aux Loix Saliques, & aux chap. de Charlemaigne, & aux Commentaires de Cæsar. Et qui voudra diligémment considerer le chap. 40. & 41. de Iob, & discuter les allegories des proprietez de Behemoth & de Leuiathan, que tous interpretét les ennemis du genre humain, du corps & de l'ame, il pourra descouurir de beaux secrets touchant la proprieté des esprits malings. Il est dict que la force de Behemoth est en ses reins, en son ventre, & en sa queuë: qui signifie la cupidité & partie bestiale. Et comme les anciens Hebrieux disoyent que Satan a la puissance des voluptez bestiales. Puis il est dit que Dieu qu'il fait, le frappe de son cousteau, qui est sa parole: & qu'il est veautré entre les marescages, qui signifie les vices & immondicitez, ausquelles satan se delecte: puis il est dit que les mõtaignes, qui signifient en l'escripture, les Princes arrogans & hõmes superbes, luy donnent pasture. Et à vray dire, c'est le pl9 ordinaire gibbier de satã. Il estdit aussi qu'il s'esgaye soubs les arbres feuillus, & aux saulsayes. Or en l'escriture les arbres feuillus signifiét les hypocrites, qui n'õt rien que la mine: & les saulsayes qui ne portent aucũ fruict. Et toutesfois il est dit qu'il a la veue hebetee, pour monstrer que la Prophetie veritable n'est point és oracles de satã: c'est pourquoy le Prophete Balahã benissant le peuple de Dieu disoit, O peuple heureux qui n'as point de sorciers n'y d'enchanteurs,

chanteurs, mais à qui Dieu reuele les choses secrete par visions quand il est besoin, & sans y faillir. D'auantage il est dict qu'on peut boucler aisement par le nez ceste beste, pour monstrer qu'il ne faut pas craindre satan. Et de Leuiatham, qui ne se content pas des corps, ains attente aux ames: Il est dit, Feras tu traité auec luy pour l'enseruir tousiours. C'est pour ceux qui pensent auoir les esprits familiers en leur puissance comme esclaues. Quant à ce qui est dict que satan cerche les Princes superbes & hõmes hautains, celà c'est veu, & se void encores que les Princes qui ont laissé Dieu se laissent captiuer miserablement à satan, par le moyen des sorciers: & s'en trouue beaucoup qu'il a pipez, sachant bien que le peuple est tel que le Prince. Et si le Prince est sorcier, les mignons & courtisans, puis le peuple y est attiré & par consequent à toutes impietez: Suetone dict que Neron fut 5. ans bon Prince. Et de faict Trajan disoit qu'il ne trouuoit point son pareil és 5. premiers ans: mais depuis qu'il se fut adonné aux sorceleries, dict le mesme Autheur, Iamais il n'y eut sorcier qui en fut plus diffamé, & sa vie aussi fut la plus detestable, & sa fin la plus miserable que de Prince de son aage. Car Pline faisant recit de plusieurs sorceleries, & de la vertu qu'on leur donne il dict, *Quæ omnia ætate nostra Princeps Nero vana falsaq; comperit: primum imperare Dijs concupiuit. Nemo vnquam vlli artium validius fauit.* Puis apres il dict: *Immensum & indubitatum exemplum est falsæ artis, quam dereliquit Nero.* & peu apres, *Nam homines immolare etiam gratißimum illi fuit.* Il parle de la Magie & sorcelerie. Or iamais Satan ne faut à donner loyer aux siens tel qu'ils meritent, & les induire à toutes les cruautez, incestes & parricides qu'il peut, tel que fut Neron. Car les Sorciers & diables luy faisoyent entendre, qu'il falloit

faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

faire beaucoup de tels homicides, cruautez, & parricides, pour viure en ſeureté de ſon eſtat: ce que les ſorciers conſeillent encores à pluſieurs Princes de procurer meurtres & cruautez, & donner grace de toutes meſchancetez. Mais ordinairement les Sorciers ſont chaſtiez par les Princes, qui leur demandent conſeil: craignans qu'ils parlent trop, ou pour eſſayer ſi leurs diuinations ſont veritables: comme fiſt Domitian au ſorcier Aſcleration, qui auoit predict à l'Empereur qu'il ſeroit tué bien toſt: l'Empereur luy demanda de qu'elle mort deuoit mourir Aſcleration: Il reſpondit, qu'il ſeroit vn iour mangé des chiens: ſoudain l'Empereur le fit tuer & fut mangé des chiens caſuellement apres ſa mort, ce qui eſpouuenta bien fort Domitian. Vn autre Sorcier de Tibere en vſa plus finement: car comme Tibere l'euſt mené en vn precipice haut & gliſſant, il demanda au Sorcier s'il ſçauoit bien quand il mourroit: le Sorcier reſpondit qu'il eſtoit au plus grand danger de ſa vie, qu'il auoit iamais eſté: car Tibere auoit deliberé de le faire precipiter ſoudain s'il euſt reſpondu autrement, comme dict Suetone. Et quoy qu'il en ſoit, on a veu ſouuent que les ſorciers ont predit & aſſeuré le iour de leur mort, & la façon. Il y en à mil exẽples, mais ie n'en trouue point de plus recent, & qui ſoit aduenu plus pres d'icy que d'vn ſorcier de Noyõ qui eſtoit familier de l'Eueſque de Noyon de la maiſon d'Haugeſt, & penſant euiter la mort, s'en alla le iour que ſatan luy auoit denoncé qu'il ſeroit tué, en la maiſon de l'Eueſque, auquel il dict qu'il deuoit eſtre tué ce iour là: & apres auoir diſné à la table de l'Eueſque, ſur la fin il ſuruint quelcun le demander pour parler à luy: il fiſt reſponſe qu'il montaſt, ce qu'il fiſt, & en parlant à luy, il tua entre deux portes le ſorcier. Ie tiens l'hiſtoire de M. Loys Chatelain Lieutenant de Noyon & de pluſieurs autres, qui me l'ont aſſeuré.

asseuré. Il faut donc pour euiter ces mal-heurs pre
scher la Loy de Dieu souuent, & imprimer sa craint
aux grands, aux moyens, aux petits, engrauer au cœu
sa fiance sur tout: car s'il est ainsi que le nō de ce grā
Dieu terrible & tout-puissant prononcé à bonne in
tention, & par celuy qui craint Dieu, chasse les trou
pes des diables & sorciers, comme nous auons mon
stré cy dessus estre aduenu plusieurs fois, combiē fau
il esperer qu'il s'esloignera oyant prescher, lire, publi
er & parler des louanges & des œuures de Dieu? Voy
là donc le plus grand & le plus beau & le plus ais
moyen de chasser & sorciers & Sorcelleries, & malefi
ces, & malings esprits d'vne Republique: car tan
que les blasphemes d'vn costé, & l'atheisme d'autr
costé aura credit, il ne faut pas esperer de chasser le
malins esprits, ny les Sorciers, ny les pestes, ny le
guerres, ny les famines: non pas qu'il soit possibl
de chasser du tout les Sorciers, qu'il n'y en ait tou
siours quelques vns, qui sont tout ainsi que les cra
paux & couleures en terre, les araignes és maisons, le
chenilles, & les mousches en l'air, qui sont engendre
es de corruption & qui attirent le venin de la terre, &
l'infection de l'air: Mais la terre bien cultiuée, l'air
purifié, les arbres nettoyez ne sont pas tant subiets à
ceste infection: & si on laisse peupler la vermine, elle
n'attire pas, ains elle engendre la corruption & infe
cte tout. Ainsi le peuple est tres-heureux qui a de sa
ges gouuerneurs, de bōs magistrats, & sur tout de bō
pasteurs, qui le sçachent bien instruire: alors les ma
lins esprits n'y feront pas long sejour: mais il se fau
bien garder d'escouter ceux qui preschēt que ce n'es
qu'illusion, ce qu'on dict des sorciers, comme disoi
ce sorcier duquel nous auons parlé cy dessus, qui con
fessa que le Diable l'auoit instruit à prescher ainsi. Et
tout ainsi que Dieu enuoye les pestes, guerres & fami-
nes par

es par le ministere des malins esprits, executeurs de
Iustice, aussi faict il des sorciers, & principalement
uand le nom de Dieu est blaspheme comme il est à
resent par tout, & auec telle impunité & licence que
s petits enfans en font mestier. Or toutes les mes-
hancetez, patricides, incestes, empoisonnemens,
eurtres, & adulteres: ne sont pas si grands, ny tant
unissables à beaucoup pres que les blasphemes, cõ-
e les Theologiens demeurent d'accord. Car les au-
es meschancetez sont premierement contre les hõ-
es, comme disoit Samuel, mais les blasphemes sont Samuel 2. cap.
rectement contre l'honneur de Dieu, & en despit de
y. Car c'est le mot ordinaire duquel on vse. Et d'au-
nt que ceste impieté là regnoit du temps de Char-
9. plus que iamais, le Roy Henry 3. à sa venue fist
edict tressainct cõtre les blasphemeurs, mais l'ex-
ution en a esté mesprisee au grand des-honneur de
eu & impunité des blasphemeurs: ausquels il ne
fit pas d'auoir audacieusemẽt renié Dieu, s'il n'ad-
ustent que c'est de bon cœur s'il y en a quelqu'vn:
si a de coustume de blasphemer vn certain Cheua-
r de Malte, que ie ne nommeray point par ce qu'il
assez cogneu: & s'en trouue encores qui blasphe-
nt en rime, comme vn nommé Boursier de Troye
Campaigne. Il fut prins blasphemant le Vendre-
sainct l'an 1569. & condamné d'auoir la leure fen-
d'vn fer chaut, & à faire amende honorable, &
er cinq cens liures d'amende, dont il appellá: &
puis s'enfuit des prisons: toutesfois Dieu voulut
il fut reprins sept iours apres, & par arrest de la
ur, fut dict mal iugé: & en amendant le iugement,
t cõdamné à faire amende honorable en chemise,
uoir la langue percee d'vn fer chaud, & apres pen-
& estranglé. Mais depuis, d'vn million il n'y en a
vn executé: Et toutesfois la loy de Dieu dict*, que *Leui. 24.
celuy

celuy qui aura nommé Dieu par meſpris, ſera lapi-
qui eſt la plus cruelle mort de toutes: cõme dict M-
ſe Maymon†. I'ay bien voulu remarquer ceſte imp-
†Li. 3. Nemore.
té, qui eſt vniuerſelle en tout ce Royaume, & tou-
fois impunie, combien que Dieu ne laiſſe iamais
blaſphemes impunis, & quelquefois il en faict la p-
nition ſur le champ : comme il aduint en la ville
VViliſan en Suiſſe, que Vlrich Schroter ſe voya-
mal-heureux au ieu, il iura que s'il ne gaignoit, q-
ietteroit ſa dague contre le crucifix qui eſtoit ſur
cheminee : mais l'ayant failly il ietta la dague en h-
qui s'euanoit, & au meſme inſtant il fut emporté
diables auec vn ſi grand bruit que toute la ville en
eſmeuë : & les deux autres qui iouoyent auec luy
rent pendus, le proces eſt encores à Wiliſan, car
fuſt l'an 1653. comme Iob Fincel & Ancré Muſc-
ont remarqué. Noz peres diſoyent anciennement
toutes leurs actions & entreprinſes, s'il plaiſt à Die-
& a l'iſſue des affaires, Loué ſoit Dieu, & en pren-
congé & ſaluãt, Dieu vous gard, au lieu que les Gr-
diſoyent χαῖρε reiouiſſez vous, & les Hebrieux *Sal-*
lech, paix ſoit auec vous, qui eſt la ſalutation de to-
les peuples d'Aſie & d'Afrique: qui en fõt le mot Tu-
& Arabeſque corrompu de la lãgue Hebraique *Sch-*
la malec. Les Italiens & Eſpagnols baiſent les mai-
mais ie ne trouue point de meilleure couſtume que
noſtre: & qui eſt de merueilleuſe conſequence, cõ-
nous auons monſtré par trois ou quatre exemple-
que ceux qui auoyẽt eſté menez aux ſabbats par leu-
femmes, ne ſcachans que c'eſtoit en diſant, Hé m-
Dieu, qu'eſt cecy? auroyent chaſſé toute l'aſſembl-
des malings eſprits & les ſorciers : mais auſſi il n'y-
blaſpheme plus meſchant que d'appeller Dieu po-
faire vn ſortilege, ce que les ſorciers ne font iamais
non en le conioingnant auec ſes creatures, ou bi-
en l'inu-

en l'inuocant pour faire vne meschanceté, ou comme quelque Poëtes, qui en font vne interiection en choses vilaines, qui est vn blaspheme contre le nom de Dieu. Voylà en general le moyen d'obuier aux sorceleries: mais en particulier chacun doibt instruire sa famille à prier Dieu matin & soir, benir, rendre graces à Dieu deuant & apres le repas: & donner pour le moins vne ou deux heures en vn iour de la sepmaine, a faire prieres. La coustume ancienne de nos Roys, & qui fut mieux pratiquee que iamais par S. Louys en sa ieunesse tendre estoit que le Roy en sortant du lict, s'agenouilloit, requerant pardon de ses pechez, & remerciant Dieu de l'auoir gardé la nuict, & luy priant de luy contiuuer sa saincte garde? cela faict, on lisoit pendant que le Roy s'abilloit. Cela estoit d'vne merueilleuse consequence à toute la Republique en general, & a chacune famille en particulier de faire le semblable. Car le peuple suyura tousiours l'humeur de son Prince, iusques aux plus detestables pariures, & blasphemes: cõme il y auoit vn Prince qui n'auoit que le diable en tous les sermens qu'il faisoit, qui est l'vne des plus meschantes coustumes qui soit, d'appeller & de iurer le diable, cõme plusieurs font: & quelquesfois le diable les emporte estans encores pleins de vie, ainsi qu'il fist l'an mil cinq cens cinquãte & vn en Alemaigne† au pays de Wilstudie, voyãt vne femme qui iuroit le diable incessammẽt, elle fut emportee deuãt tout le peuple. Vn autre au bourg d'Oster en Alemaigne nõmé Iean Herman appellãt le diable fut emporté à la veüe d'vn chacun, cõme André Muscule a remarqué. Nous lisons aussi aux colloques de Martin Luther qu'vne femme appellãt le diable, pres de Megalopole en Alemaigne fut soudain demembree en quatre pieces par le diable. Et en cas semblable comme vn hoste ayant desrobé la bourse d'vn qui logeoit chez luy, &

† *Vier. in l. de præstig.*

qui se donnoit au diable en plein iugement s'il estoi
*Vier. Ibid. vray le diable l'emporta, & depuis n'a esté veu. *Fer-
†de Abdi- nel† en recite vne autre d'vn ieune enfant qui fut em-
tis. porté en appellãt le diable. Voila quant aux familles
pour clorre la porte non seulement des villes, ain
aussi de chacune maison aux sorciers & sortileges. Il
a bien encores vn autre remede, c'est de ne craindr
aucunement Satan, ny les sorciers. Car il n'y a, peu
estre, moyen plus grand de donner puissance au Dia
ble sur soy, que de le craindre: Aussi c'est faire iniure
Dieu que de craindre le diable. Et pour ceste caus
plusieurs fois en la loy de Dieu, il est expressément de
fendu de ne craindre aucunemẽt les Dieux des Payẽs
qui ne peuuent ny bien, ny mal faire. Et de fait on
veu souuent, & se void tous les iours, que la sorcier
ne peut nuire à celuy qui l'accuse, & qui la foulle au
pieds, sçachant qu'elle est sorciere. Il y a bien aussi v
autre moyen que les sorcieres confessent que celu
qui est aumosnier, ne peut estre offensé des sortileges
encores que d'ailleurs il soit vicieux. Vierius Protec
teur des sorciers, escript au liure 4. chap. 10. que les re
ligieuses de Werter au Comté de Hornes, furent tou
mentees des malins esprits trois ans & plus: Et fut re
marqué que l'occasion entre autres vint de ce qu'o
prestra à vne pauure vieille sorciere vne liure de se
qu'on ne pẽsoit point estre sorciere, à la charge qu'el
le en rendroit trois liures deux mois apres: ce que fi
la sorciere. Alors les religieuses trouuerent de la dra
gee de sel semee en leur monastere & au mesme in
stat furent assiegees des esprits malings. Non pas qu
ce fut la seule occasion, mais estans diffamees de plu
sieurs vices, encores il se trouua qu'au lieu de faire au
mosne, elles prestoyent à vsure aux pauures. C'e
pourquoy les sorciers qui sont contraincts par sata
de mal faire, tuer, empoisonner hommes & bestes, o
bie

bien estre tourmentez sans relasche, quant ilz n'ont
point d'ennemis, desquelz ilz se puissent venger, ilz
vont demander l'aumosne, & celuy qui les refuse, ay-
ant dequoy donner, sera en danger, pourueu qu'il ne
sache qu'ilz soyent sorciers. Car le sorcier n'a point
plus de puissance que sur celuy qui luy donne l'au-
mosne, s'il sçait qu'il soit sorcier. Et se faut bien gar-
der mesmes de donner l'aumosne à celles qui en ont
le bruit: mais celuy qui ne leur donnera l'aumosne, ne
sachant qu'ilz soyent sorciers, à grand peine escha-
pera il qu'il ne soit offensé, comme il s'est verifié sou-
uent. Et de faict i'ay sceu, estant à Poictiers aux Grãds
iours l'an mil cinq cens soixante sept, entre les substi-
tus du Procureur general, qu'il y eut deux sorciers
fort piteux & pauures, qui demanderent l'aumosne
en vne riche maison: On les refusa: ilz ietterent là
leur sort, & tous ceux de la maison furent enragez, &
moururent furieux, non pas que ce fut la cause pour-
quoy Dieu les liura en la puissance de satan & des
sorciers ses ministres, mais que d'ailleurs estans me-
chans, & n'ayans pitié des pauures, Dieu n'eust point
pitié d'eux. Aussi l'Escriture S. appelle l'aumosne *ze-
dacah*, c'est à dire, Iustice: & au lieu que nous disons
donnez l'aumosne, ilz disent donnez la Iustice, cõme
estant l'vne des choses qui iustifie plus le meschãt. Et
à ce propos l'Escriture dict, *Eleemosyna liberat à morte,*
Tobiæ 12. Et en autre lieu, *Hilarem datorem diligit Deus,*
& au Psal. cxi. ou il est dit, *Dispersit, dedit pauperibus: iu-
stitia eius manet in æternũ*: l'interpretation est de mot à
mot *zedacalho*, qui signifie l'aumosne, que les soixãte &
dix ont tourné Iustice: c'est pourquoy Daniel persua-
doit au Roy Nabuchodonosor qu'il rachetast son ame
par aumosne. Et en autre lieu il est dit, que l'eau froi-
de n'estaint pas si tost le feu comme l'aumosne estaint
le peché. Brief toute l'Escripture saincte n'est pleine

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

d'autre chose. Voyla peut estre l'vn des plus grands &
des plus beaux secrets qu'on puisse remarquer pou
oster à satã, & à tous les sorciers la puissance de nuire
non pas seulement aux gens de bien, qui sont biẽ gar
dez, mais aussi aux meschãs, & Payés qui ne cognoil
sent point Dieu : comme estoit Cornelius duquel el
faict mention aux Actes des Apostres*. Toutesfois l
*Cap. 10. plus asseuré moyen & qui passe tous les autres, c'est d
se fier en Dieu, & s'asseurer de luy comme d'vne for
teresse tres-haute & inexpugnable : c'est dit Philon, l
plus grand & le plus agreable sacrifice qu'on sçauroi
faire à Dieu, & pour lequel Abraham receut tant d
benedictions, & duquel l'Escriture dict, qu'il se fia e
Dieu, & qu'il luy fut imputé à Iustice. Et de faict tou
les sorciers qui font profession de guarir les malad
es, & oster les charmes, demandent premierement
celuy qu'ils veulent guerir, qu'il croye fermemen
qu'ilz le guariront, & qu'il s'y fie. Cela est ordinai
& qui est vne idolatrie meschante: car c'est donner a l
creature la fiance qui appartient au Createur. Aus
Satan employe toutes ses receptes & sa puissance
guarir celuy qui se fie en luy, ou és creatures. Dequo
Galen estant estonné, quand il parle de *Medicatione Ho
merica*, & Ogier Ferrier medecin de Tholose, doct
personnage, disent que plus on a de fiance aux paro
les & ligatures plustost on guarist. Toutesfois Spran
ger faisant le procés aux sorciers, a entendu que ce
n'a lieu sinon aux maladies venües par sortileges. I
que les sorciers ne peuuent guarir des maladies natu
relles, nõ plus que les medecins ne peuuẽt guarir d
maladies venües par sortileges. Il y auoit vn saueti
sorcier dans Paris qui guarissoit de ceste sorte la fieu
quarte, en touchant seulement la main : mais celu
qui ne vouloit pas croire qu'il peut guarir, ne guari
soit point. I'en ay veu vn autre qui estoit de Mirebea
en Anjo

en Anjou qui guariſſoit du mal des dents en la meſme ſorte: Et voyant meſſire Charles des Cars Eueſque de Langres & Pays de France, frappé d'vne fiebure quarte, il luy dict qu'il cognoiſſoit vn homme qui le guariroit ſeurement. Le iour ſuyuant il luy amena vn homme qui luy toucha la main, & luy demanda cōme il s'appelloit. Et apres auoir ſceu ſon nom, il luy dict, fiez vous en moy que vous eſtes guary. I'eſtois alors en ſa chambre. Et par ce que ie me pris à ſubrire, l'homme auſsi fiſt le Feure medecin treſdocte, oyant ce nouueau ſaint remply de miracles, Non dict il, ie gage cent eſcus à qui voudra, qu'il eſt guary. Apres qu'il fut party, ie dis à l'Eueſque de Langres, que c'eſtoit la façon ordinaire des ſorciers d'attraire la fiance des hōmes pour les deſtourner de ſe fier en Dieu, & de rapporter a ſa louange tout le bien & le mal qui nous aduient. L'Eueſque ne laiſſa pas de continuer en ſa fiebure, qui luy dura deux ans entiers. L'homme voyant les accez de fiebure continuer dict en rougiſſant, qu'il auoit autant fait pour l'Eueſque, qu'il fiſt iamais pour homme du monde: mais il ne diſoit pas ce qu'il auoit fict. Il y en a qui ont remarqué de toute antiquité que les malins eſprits s'efforcent plus de faire mal en certain temps, & principalement apparoiſſent la nuit pluſtoſt que le iour: & la nuict d'entre le Vendredy & Samedy pluſtoſt que des autres iours, comme Leuater liure 1. chap. 8. a recueilli des Anciens. A quoy ie n'auois iamais pris garde, mais depuis i'ay obſerué ce que le meſme autheur a remarqué, que ceux qui liſent le Grimoire, auſquels ſatan apparoiſt, le liſent la nuict d'entre le Vendredy & Samedy: & ſi ay leu en vn liure imprimé auec priuilege vn recepte dæmoniaque, pour offenſer ou tuer le larron auec certains mots & charmes, que ie ne mettray point, & ne nommeray point l'autheur, qui merite le feu: mais il eſt

dict que cela se doibt faire le samedy matin deuant l[e]
soleil leuant. Et en plusieurs proces i'ay trouué que l[es]
malefices estoyent dōnez ordinairemēt le samedy. E[t]
apres auoir bien cerché la rayson, i'ay leu aux cōmen[-]
taires Hebrieux d'Abrahā Aben-Esra sur le quatrie[s-]
me article du Decalogue, que Dieu auoit command[é]
sur la vie de chômer & sanctifier le samedy sur tou[s]
& iceluy beny entre tous : puis il passe outre & tien[t]
que Dieu a donné puissance aux malings esprits [de]
chastier & nuire la quatriesme & la septiesme nui[ct]
& qu'il se faut biē garder d'offenser, ny de faire œuu[re]
quelcōque le samedy. Mais il rend vne raison d'Astr[o-]
logue, qui m'a semblé plus estrāge, c'est a scauoir q[ue]
Mars & Saturne, que les Astrologues appellent Mal[e-]
fiques, ont puissance ces deux iours la. Or s'il est[oit]
ainsi, il deuoit plustost dire, la troisiesme & septiesm[e]
(s'il n'y a faute aux nōbres) car to⁹ sont d'accord q[ue]
la nuict est premiere que le iour: aussi est il dict: *Factu[m]*
est vespere & mane dies vnus : & que la nuict d'entre [le]
Vendredy & Samedy est du Samedy: ou la planette [de]
Saturne, qui est la plus haute, donne le nom a la pr[e-]
miere heure de la nuict, & au iour suyuant: & s'app[el-]
le ceste Planette en Hebrieu Sabthai qui signifie [re-]
posant, & le mot Sabbath signifie repos: & par la L[oy]
de Dieu il est dict, qu'il faut chômer la feste du sai[nct]
iour tost apres le Soleil couché: Il faudroit donc co[n-]
clure que c'est la nuict d'ētre le Lundy & Mardy, q[ui]
est la troisiesme : & puis la septiesme celle d'entre [le]
Vendredy & Samedy. Et de fait i'ay veu quelque pr[o-]
cez ou les sorciers deposoyēt qu'ils s'assembloyent [la]
nuict d'entre le Lundy & Mardy, cōme celuy de Lo[si-]
gny en Potez, ou les sorciers cōfesserent qu'en dās[ant]
auec les diables, leuans en haut leurs ramōs disoye[nt]
Har, Har, Sabath, Sabath: & en vn autre de Be[...]
Toutesfois ie ne suis pas encores bien informé si [...]

Gene. 2. c. Exod. 12. Deutero. 5. Ezech. 22. 23. *Secretum & tesseram vocat inter Deum & hominē.*

† Leuit. cap. 23. Exod. cap. 31.

asse[...]

assemblees des sorciers se font aussi le samedy. Mais pour mõstrer que c'est plustost le troisiesme iour que le quatriesme, que Dieu donne ceste puissance aux malins esprits d'offenser & chastier les meschans, il est escript au liure du Leuitique, que les prestres en leur consecration deuoyent estre purifiez le troisiesme, pour estre sanctifiez le septiesme iour. Et au liure des Nõbres, chap. 19. & trente & vn, il est dict, que celuy qui ne sera purifié ce troisiesme iour, ne sera point sanctifié le septiesme. Ioinct aussi que la Planette de Mars commence la premiere heure de Lundy au soir apres le Soleil couché, cõme celle de Saturne la premiere heure de la nuict du Samedy apres le Soleil couché du Vendredy au soir. Car si on prend la plus digne Planette qui est le Soleil, la premiere heure de la creatiõ du monde, qu'õ appelle encores *Diem Solis*, en cõtant XXIIII. heures, la Lune se trouuera la premiere heure de la nuict suyuát, qui est du Lundy, & Mars à la nuict du Mardy. I'ay aussi leu aux mesmes cõmentaires d'Abrahã Aben-Esra sur le decalogue, que Dieu depart ses benedictions, principalement ce iour là, que l'antiquité a remarqué se monstrer ordinairement beau & serain: de sorte qu'entre les Prouerbes populaires que Ioubert Medecin a recueilly, il y en a vn qui porte, que iamais samedy ne passa qu'õ ait veu le soleil. Ce que ie n'ay iamais experimété. Aussi ne fault il pas s'enquerir curieusement pourquoy Dieu a benist & sanctifié le septiesme iour plustost que les autres: mais tout ainsi que les Iuifs chomment le Samedy, & les Mahometistes le Vendredy, nous en suyuant la loy Chrestienne & les anciennes Constitutions de l'Eglise, sanctifions, ou pour mieux dire, deuons sanctifier le Dimanche, lequel neantmoins est souillé de toutes les desbauches & folies dont on se peût aus-

ser au grand deshonneur de Dieu, qui n'a rien commandé plus estroictement que chommer le iour du repos: & sur peine de la vie. Disons maintenant si les sorciers peuuent faire que les hommes soyent sains, alaigres, riches, puissans, victorieux, honorez, & qu'ilz iouissent de leurs plaisirs, comme plusieurs pensent.

SI LES SORCIERS PEVuent asseurer la santé des hommes alaigres, & donner guarison aux malades.

Chap. II.

IL ne faut pas s'estonner s'il y a des sorciers par le monde, veu les promesses que satan faict à ceux qui se sont vouez & dediez à son seruice, de les faire riches, puissans, & honorez, & iouir de ce qu'iz desirét. Et iaçoit que les hommes entenduz descouurent soudain l'imposture, & que les sorciers sont belistres pour la pluspart, bestes & ignorans, mesprisez d'vn chacun, si d'ailleurs ilz n'ont biens, honneurs & richesses : si est-ce qu'il il a des personnes si miserables qu'ils se iettent du meilleur sens qu'ilz ont aux filets de satan : les vns par curiosité, les autres pour faire preuue de ses belles promesses, estimans qu'ilz s'en pourrõt retirer quãd ilz voudront: mais depuis qu'ilz y sont, de cent il n'y en a, peut estre, pas la deuxiesme partie qui s'ẽ depestrent, encores que plusieurs de ceux qui sont dediez à satá, & qui ont renoncé à Dieu, puis ayans cogneu les impostures de satan, n'en tiennent plus conte: & neantmoins ilz ne renoncent point à satan, & ne se reconcilent point à Dieu. Et de ceux la il ne faut pas douter que le Diable n'en soit en bonne possessiõ & paisible, encores qu'ilz ne l'apercoiuent aucunemét. Et d'atuant qu'il n'y a rien plus precieux apres l'ame, que la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

que la santé du corps, plusieurs estaus affligez de ma-
ladie, ont demande conseil au Diable s'ils rechape-
ront, comme fist le Roy Ochozias: mais Elie ayant
rencontré ses Ambassadeurs leur dict, allez dire à vo-
tre maistre, qu'il y a vn Dieu au Ciel à qui il faut de-
mander aduis: & pour l'auoir demandé à l'Oracle de
Baal, qu'il en mourra. Les autres pressez de douleur se
sont vouez au diable pour guarir, comme vn certain
Aduocat de Paris, que ie ne veux nommer, qui fut
deferé l'an 1571. & de faict il confessa qu'estant ma-
lade à l'extremité, il se donná au diable pour guarir, &
luy mesme escriuit & signa la sedule de son sang: ce-
ste excuse vraye ou fausse luy seruit alors. Les autres
ne se donnent pas au Diable, mais bien ils ne font
point difficulté de se laisser guarir aux sorciers, des-
quels comme S. Iean Chrisost. au liure *de Fato*, chap. 7.
dict qu'il faut fuir la voix comme pestifere. Or on
voit des sorciers qu'õ appelle en Espagne *Salutadores*,
qui font mestier de guarir: & se trouua en Anjou vne
vieille Italienne qui guarissoit des maladies, l'An mil
cinq cens septante trois, & sur ce que le Iuge luy de-
fendit de plus se mesler de mediciner les maladies, el-
le appella & releua son appel en la Cour de Parlemét,
ou M. Iean Bautru Aduocat en Parlement Sieur des
Mattras mon college & citoyen plaida sa cause discer-
tement & doctement: mais on monstroit que les
moyens par lesquels elle guarissoit, estoient cõtre na-
ture, comme de la cruelle d'vn chat, qui est vne poi-
son, de la teste d'vn corbeau, & autres choses sembla-
bles, qui monstre bien que ce n'est pas en vertu de
quelques bonnes huiles & vnguens salutaires, cõme
font plusieurs gens de bien & charitables enuers les
pauures gens: mais par moyens contre nature, ou par
charmes. *Iudocus Damhouder de Bruges in Praxi crimi.*
chap. 37. escrit, qu'il y auoit aussi vne Sorciere à Bru-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ges en Flandre, qui estoit reputee Saincte. Car ell[e] guarissoit vne infinité de maladies: mais premierem[ent] elle gaignoit ce point, qu'il failloit fermement croi[re] qu'elle pouuoit guarir: puis elle commandoit qu'o[n] ieunast, & qu'on dist certaines fois *Pater noster*, o[u] qu'on allast en voyage à S. Iacques, ou à S. Arnou[l]. En fin elle fut conuaincue de plusieurs sorceleries, [&] punie comme elle meritoit. Mais Philon Hebrieu a[u] liure *de Specialib. Legib.* parlant des Sorciers dict, qu[e] les maladies donnees par sortileges ne peuuent est[re] guaries par medecines naturelles, ce que l'Inquisiteu[r] Spranger dit en cas pareil auoir sceu par les confe[s]sions des sorcieres: ce que Barbe Doré de Senlis qu[i] fut bruslee par arrest de la Cour, l'an 1574. confess[a]. Aussi ie croy bien que les Sorciers peuuent quelque[s]fois oster le malefice & maladie, que les autres So[r]ciers, ou bien eux mesmes ont donné: mais non pa[s] tous, ny tousiours, & si faut ordinairement, comme i[ls] ont deposé, qu'ils donnent le Sort à vn autre: autr[e]ment ils ne peuuent eschapper que le mal ne tomb[e] sur eux: Mais quant aux maladies, qui aduienne[nt] autrement que par sort, les sorciers confessent qu'i[ls] n'en peuuent guarir. Et pour sçauoir si c'est Sor[t], Spranger escrit qu'ils en font la preuue, mettant d[u] plomb fondu en vn vaisseau plein d'eau sur le patié[nt]. Et neátmoins il escrit aussi qu'il y a des malefices d[on]nez par les vns, que les autres ne peuuent oster, n[i] quelquesfois eux-mesmes, & pour certain exempl[e] mettray Ieanne Haruillier, qui fut bruslee viue, com[me] i'ay dit cy dessus. Elle cófessa qu'elle auoit ietté [vn] sort pour faire mourir vn homme qui auoit battu [sa] fille, & qu'vn autre passa par dessus, lequel soudain [&] en mesme instát se sentit frappé aux reins, & par tou[t] le corps: & sur ce, qu'on luy dist, que c'estoit elle q[ui] l'auoit ensorcelé par ce qu'elle auoit le bruit d'est[re]
tell[e]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

telle, elle promist le guarir, & se mist à le garder: elle cófessa qu'elle auoit prie le Diable, & vsé de plusieurs moyens qu'il n'est besoin d'escrire, pour le guerir: & neantmoins que satan auoit fait response qu'il estoit impossible. Alors elle luy dit, qu'il ne vint donc plus à elle. Et que le Diable luy fit response, qu'il ne viendroit plus. Bien tost apres le malade mourut, & la sorciere s'alla cacher: mais elle fut trouuee. De ce point ie conclus qu'il n'est pas en la puissance des sorciers de guerir tousiours ceux qui sont malades par malefices, veu qu'ils ne peuuent pas guerir tousiours ceux là qu'ils ont eux-mesmes ensorcelez. En second lieu on tient que si les Sorciers guerissent vn homme maleficié, il faut qu'ils donnent le sort à vn autre. Cela est vulgaire par la confession de plusieurs sorciers. Et de faict i'ay veu vn sorcier d'Auuergne prisonnier à Paris l'An 1569. qui guerissoit les cheuaux & les hommes quelquesfois: & fut trouué saisi d'vn grand liure plein de poils de cheuaux, vaches, & autres bestes de toutes couleurs: & quand il auoit ietté le sort pour faire mourir quelque cheual, on venoit à luy, & le garissoit en luy apportant du poil, & donnoit le sort à vn autre, & ne prenoit point d'argent: car autrement, comme il disoit il n'eust pas gueri: aussi estoit il habillé d'vn vieil saye composé de mille pieces. Vn iour ayant donné le sort au Cheual d'vn gentilhomme, on vint à luy, il guerit & donna le sort à son homme: on vint à luy, pour guerir aussi l'homme: Il fist response, qu'on demandast au gentilhomme lequel il aymoit mieux perdre, son homme, ou son cheual: le gentilhomme se trouua biẽ empesché: & cependant qu'il deliberoit, son homme mourut, & le sorcier fut pris. Et faut noter que le Diable veut tousiours gaigner au change, tellement que si le sorcier oste le sort à vn cheual, il le dõnera à vn autre

cheual

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

cheual qui vaudra mieux : Et s'il guerit vne femme la maladie tõbera sur vn homme, s'il guerit vn viellard, la maladie tombera sur vn ieune garcon : & si le sorcier ne donne le sort à vn autre, il est en danger de sa vie : bref si le diable gerit le corps, il tue l'ame. I'en reciteray deux Exemples, L'vn que i'ay entendu de M. Fournier Conseiller d'Orleans, d'vn nommé Hulin Petit, marchand de bois d'Orleans, lequel estât ensorcelé à la mort, enuoyá querir vn qui se disoit guerir de toutes maladies, suspect toutesfois d'estre grand sorcier, pour le guerir, lequel fist response qu'il ne pouuoit le guerir s'il ne donnoit la maladie à son fils, qui estoit encores à la mamelle. Le pere consentit le parricide de son fils : qui faict bien à noter pour cognoistre la malice de satan. La nourrice ayant entendu cela, s'enfuit auec son fils pendant que le sorcier touchoit le pere pour le guerir. Apres l'auoir touché le pere se trouua guery : Mais le sorcier demanda où estoit le fils : & ne le trouuant point, il commença à s'escrier, ie suis mort, ou est l'enfant? Ne l'ayant point troué, il s'en va : mais il n'eust pas mis les pieds hors la porte, que le Diable le tua soudain. Il deuint aussi noir que si on l'eust noirci de propos deliberé. I'ay sceu aussi qu'au iugement d'vne Sorciere, qui estoit accusee d'auoir ensorcelé sa voisine en la ville de Nãtes, les Iuges luy commanderent de toucher celle qui estoit ensorcelee, chose qui est ordinaire aux iuges d'Alemaigne, & mesmes en la Chambre Imperiale cela se faict souuent : elle n'en vouloit rien faire, on la contraignit, elle s'escria, ie suis morte. Elle n'eust pas touché la femme qu'elle auoit ensorcelee que soudain elle ne guerit, & la sorciere tõba roide morte. Elle fut condamnee d'estre bruslee morte. Ie tiens l'histoire de l'vn des iuges qui assista au iugement. I'ay encores apris à Tholose qu'vn Escolier du Parlement de

ment de Bourdeaux, voyant son amy trauaillé d'vne fiebure quatre à l'extremité, luy dist, qu'il donnast sa fiebure à l'vn de ses ennemis: il fist response qu'il n'auoit point d'ennemis: Donnez la donc, dit-il, à vostre seruiteur. Le malade en fit conscience: en fin le sorcier luy dist, Donnez la moy : le malade respondit : Ie le veux bien. La fieure prend le sorcier, qui en mourut, & le malade rechapa. Or ce n'est pas chose nouuelle, car nous lisons en Gregoire de Tours, liure sixiesme, chapitre trentecinq, que la femme du Roy Childebert fut aduertie que son petit fils estoit mort par malefice, & de rage feminine elle fist prẽdre grand nombre de sorcieres qui furent bruslees & mises sur la roue: Elles confesserent que pour sauuer la vie à Mumol grand maistre, elles auoient faict mourir le fils du Roy. Alors on print Mumol, qui fut mis à la torture, qui confessa auoir eu des sorciers certaines gresses & breuuages pour auoir, comme il pensoit, la faueur des Princes: & dit au bourreau qui le gennoit, qu'on dist au Roy, qu'il ne sentoit aucun mal. Alors le Roy le fist estendre auecques poulies, & ficher des pointes entre les ongles des pieds & des mains, qui est la forme de bailler la genne en tout l'Orient sans fracture des membres, & auec douleur insupportable. Quelques iours apres estant confiné en son pays de Bordeaux, il mourut. Ce que i'ay noté pour monstrer que satan veut tousiours gaigner au change, ayant les sorciers confessé pour sauuer la vie au grand preuost auoit tué le fils du Roy, que le pere & la mere adoroiet Or c'est chose vulgaire, que ce qui est le plus aymé est plutost perdu par vne iuste vengeance de Dieu, qui veut chastier par ce moyen ceux qui font leurs dieux de ce qu'ils aiment, & sur ceux le satan a plus de puissance que sur les autres. Mais on tient que les Sorciers ne peuuent oster la maladie qui est venuë

naturelle-

naturellement,& nõ par malefice. Et de faict l'inqui-
siteur Spranger recite vn exemple, qu'en faisant
procez aux Sorciers de la ville d'Ispurg en Alema-
gne, il y eut vn potier sorcier, lequel voyant vne pau-
ure femme sa voisine affligee extremement, comm-
si on luy eust donné des coups de cousteaux aux en-
trailles, ie sçauray, dit il, si vous estes ensorcelee, &
vous gueriray. Et prenant du plomb fondu, il ver-
dedans vn plat plein d'eau, le tenãt sur la femme ma-
lade. Et apres auoir dit quelques paroles, que ie n-
mettray point, il apperceut au plomb glacé certain-
images, par lesquelles il cogneut qu'elle estoit enso-
celee. Cela faict, il meine le mary de ceste femme,
tous deux ensemble vont regarder sous le sueil de l-
porte, où ils trouuerent vne image de cire de la gran-
deur d'vne paume ayant deux aiguilles fichees d-
deux costez auec d'autres poudres, graines, & os d-
serpens, & ietta tout dedãs le feu: & la femme guer-
ayant engagé son ame à satan & aux sorciers, ausque-
elle demanda guerison. Le mesme Autheur dit que
sorcier entretenoit vne sorciere, qui auoit donné
mal à sa voisine: tellement qu'il se peut faire que
sorcier auoit appris le secret de sa sorciere. Toutesfo-
ie ne sçay s'il est besoin de donner tousiours le sort
vn autre quand le mal vient de malefice. Mais ie pen-
bien que satan est si maling, qu'il ne souffre poin-
qu'on face bien, si on ne fait vn plus grand mal, c'est
sçauoir de demander santé à vn sorcier, qu'on sça-
estre tel, ou participer à ses prieres, ou faire quelqu-
superstition, ou dire quelques paroles, ou porter que-
ques billets, ou autres choses qui ne se peuuent fai-
sans idolatrie, pour d'estourner l'homme de la fianc-
qu'il doit auoir en Dieu seul. Car ie tiens pour max-
me, que iamais Satan ne fait bien si ce n'est à fin qu'
en puisse reüssir vn plus grand mal: qui est en celà d-

tou

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

tout contraire à Dieu, qui ne souffre iamais aucun mal estre fait, sinon à fin qu'il en aduienne vn plus grand bien. Hippocrate au liure *de Morbo sacro* escript, que de son temps il y auoit des Sorciers qui faisoient profession de guarir du mal caduc, qu'ils appelloient Maladie sacree, en disant quelques prieres, & faisant quelques sacrifices, & acqueroiẽt la reputatiõ d'estre aincts personnages. Mais il dit qu'ils estoient detesta-bles & meschans, & que Dieu estoit blasphemé par elles gens, qui disoient que les Dieux auoient telles maladies. Vray est que Hippocrate ne veut pas con-esser appertement que les Dæmons saisissent les per-onnes, ains il dict que c'est le mal caduc: Mais toute a posterité a cogneu qu'il y en a des malades du mal aduc, qui sont quelquesfois guaris par medecines aturelles: les autres saisis des Dæmons, que les Sor-iers guarissent soudain, par intelligence qu'ils ont uecques satan, ou bien en faisant quelques sacrifi-es ou idolatries, que satan mesme commande. Nous onclurõs donc que les sorciers à layde de satan, peu-ent nuire & offencer, non pas tous, ains seulement eux que Dieu permet par son iugement secret, soiẽt ons ou mauuais, pour chastier les vns, & sonder s autres: à fin de multiplier en ses esleuz sa benedi-ion, les ayant trouuez fermes & cõstans. Et neant-oins pour monstrer que les sorciers par leurs mau-tes execrations, & sacrifices detestables sont mini-es de la vengeance de Dieu, prestans la main & la olonté à satan: ie reciteray vne histoire estrange pu-iee, & dont la memoire est recente. Au Duché de eues pres du bourg d'Elten sur le grand chemin, hommes à pied & à cheual estoient frappez & ba-s, & les charrettes versees: & ne se voyoit autre cho-qu'vne main, qu'on appelloit EKerken. En fin on nt vne Sorciere, qui s'appelloit Sybille Dinscops,

qui de-

qui demeurent és enuirons de ce pays la : Et depu qu'elle fut bruslee on n'y a rien veu:Ce fut l'an 153 Et par ainsi nous pouuons conclure que les Sorci vsans de leur mestier, à l'ayde de satan, peuuent fai beaucoup de mal par vne iuste permission de Die qui s'en sert comme de bourreaux : car tousiours sagesse & iustice de Dieu faict bien ce que l'homm fait mal : Et neantmoins on void que les sorciers peuuent oster que les maladies aduenues par le faict, & ne les ostent iamais qu'ils ne blessent & vl rent l'ame, ou qu'ils ne facent vn autre mal. Nous rons tantost s'il est licite d'auoir recours à ceux po auoir santé : Mais disons aussi s'ils peuuent auoir faueur, & la beauté, tant desiree des laides femmes les plaisirs, honneurs, & richesses, pour lesquelles hommes se precipitent bien souuent en ruine.

SI LES SORCIERS PEVVEN *auoir par leur mestier la faueur des personnes, la beauté plaisirs, les honneurs, les richesses & les sciences, & d ner fertilité.*

CHAP. III.

CE qui attire les mal-heureux au precipice gl sant du chemin de perdition, & de se vouer à tan, est vne opinion deprauee qu'ils ont, que le dia donne richesses aux pauures, plaisir aux affligez, pu sance aux foibles, beauté aux laides, sçauoir aux ign rans, hõneur aux mesprisez, & la faueur des gran Et neantmoins on cognoist à veuë d'œil, qu'il n point de plus miserables, de plus belistres, & plus ha de plus ignorans, de plus tourmétez que les sorci comme nous auons monstré cy deuant. Et à ce p pos Plutarque dict que la Royne Olympias m d'Alex

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

d'Alexandre le Grand, estant aduertie que Philippe Roy de Macedoine son mary estoit si affolé de l'amour d'vne ieune Dame, qu'il en mouroit sur les pieds, & qu'elle l'auoit ensorcelé, elle voulut la voir : & apres auoir contemplé sa beauté admirable, & sa bonne grace, elle fut toute rauie, & ne luy fist aucun desplaisir. C'est, dit elle, ceste beauté & bonne grace qui a charmé mõ mary, & qui pourroit charmer les Dieux. Et à vray dire, les beautez qu'on voit en tout ce monde & en ses parties, sont les rayons de la beauté diuine, & ne peut la beauté venir que de Dieu. Mais on n'a iamais veu Sorciere qui ait peu par charmes, ny autrement desguiser son visage pour se faire plus belle qu'elle n'estoit: ains au cõtraire on dit en commun Prouerbe, Laide comme vne sorciere: & de fait Cardan qui a esté en reputatiõ d'estre grand sorcier, a remarqué qu'il n'en a point veu qui ne fust laide, ce que e croy bien. Car mesmes Cardan n'a pas nié que son pere ne fust grand sorcier, & qu'il ne fust en exstase quand il vouloit, qui est plus que son pere n'auoit aict: Il dit aussi que les esprits malings sont puans, & le lieu puant là où ils frequentent, & croy que de là ient que les anciens ont appellé les sorciers *fœtentes*, t les Gascons *fetilleres*, pour la puanteur d'icelles qui ient comme ie croy de la copulatiõ des Diables, lesuels peut estre, prennent des corps de pendus, ou aues semblables pour les actions charnelles & corpolles: comme aussi Wier a remarqué, que les personnes dæmoniaques sont fort puantes. Et de faict, Malius en son liure du recueil, escrit que trois personges parez de riches vestemens demandoient la fille n riche Bourgeois, lequel ayant appellé vn Theogien pour leur tenir compagnie au disner, lequel rloit sainctement de la parole de Dieu: mais ces aoureux ne le voulant ouyr, l'hoste leur dist, allez

Lib. de Sub 20.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

vous en contempteurs de Dieu : aussi tost les corps morts des pendus tomberẽt par terre qui estoyẽt puãs à merueilles. Et combien que Hippocrate pensast que les Demoniaques fussent frappez du mal caduc, si est-ce qu'il dit qu'ils sont puans : en quoy on peut iuger que les femmes, qui de leur naturel ont l'aleine douce beaucoup plus que les hommes, par l'accointance de satan en deuiennent hideuses, mornes, laides & puantes outre leur naturel. Et quant aux plaisirs desirez par elles, & de ceux qu'elles aiment, nous auõs monstré cy dessus, de plusieurs qui ont esté prises & conuaincues d'estre sorcieres par leur confession qu'elles ont aussi confessé, qu'elles sont abandonnees à Satan par copulation charnelle, & auec deplaisir trouuans ie ne sçay quelle semence fort froide, comme elles ont deposé. I'ay cotté les depositions cy dessus. Spranger escrit qu'il a faict le proces à vne infinité des Sorcieres, qui toutes ont confessé auoir copulation auec Satan, & sans en estre enquises. Il n'est pas à presumer si elles trouuoient mieux qu'elles s'adonnassent à tels amoureux, qui les tourmentent iour & nuict, si elles ne continuent au seruice de leur maistre. Quant à la faueur qu'on desire auoir des personnes, il est bien certain qu'elle vient de Dieu, comme il est dit que Dieu donna la grace & faueur des Ægyptiens à son peuple pour obtenir tout ce qu'ils demandoient: & à Ioseph il donna la faueur du Roy d'Ægypte. Et au contraire, on void que les sorcieres sont fuis & hays à mort. Et me souuient que Trois-echelles Manceau estant en la presence du Roy de France Henry III. fist vn trait de son mestier qui estonna le Roy à vray dire, car il faisoit sortir les chainons d'vne chaine d'or de loin, & les faisoit venir dans sa main, comme il sembloit, & neantmoins la chaine se trouua depuis entiere. Mais aussi tost le Roy

le f

le fist sortir, & ne le voulut onques voir, tellement qu'au lieu d'estre fauory, on luy fist son procez, & fut condamné comme sorcier par le Preuost de l'hostel, comme nous auons dit cy dessus. Quant aux hõneurs & dignitez, on void qu'il n'y a gens plus mesprisez ny plus abominez que ceux là. Aussi lisons nous en Samuel vn traict que les anciens Hebrieux ont bien remarqué, où Dieu parle ainsi: Celuy qui me fera honneur, ie l'honoreray, & celuy qui me contemnera, ie le feray mespriser & vilipender. Ce n'est pas la parolle d'vn homme, c'est la parolle de Dieu, qui est plus certaine que toutes les demonstrations du monde. O si les hommes ambitieux sçauoient ce beau secret, combiẽ ils magnifiroient la gloire de Dieu, pour estre louez à iamais, & combien ils craindroient de deshonorer Dieu, pour n'estre mesprisez & diffamez: Suetone dit que Neron fut vn des plus grands sorciers du monde. Dion escript le semblable de l'Empereur Heliogabale qu'il appelle Necromantien, mesprisant toute religiõ: y eut il iamais hommes plus mesprisez, plus vilipendez, plus cruellement traitez que ceux là? Car Dieu non seulement les precipita en la fleur de leur aage du haut lieu d'honneur, où il l'auoit colloqué au parauant qu'il fust sorcier, ains aussi il fut delaissé de tous ses amis, & gardes, & seruiteurs domestiques, & cõdamné à estre flestri tout nud à coups de baston tant & si longuement, que la mort s'en ensuiuist: & pour euiter vne mort si cruelle, il fut cõtrainct de se tuer soymesme. Mais quel mespris, quel deshonneur, quelle vilainie plus detestable peut on imaginer, que celle que souffrent les sorciers, estans contrains d'adorer Satan en guise de Bouc puant, & le baiser en la partie, qu'on n'ose escrire, ny dire honnestement? ce qui me sembleroit du tant incroyable, si ie ne l'eusse leu és confessions & conuictions

Sa. c. 2. in libris pidke anoth.

Suet. in Ner.

d'infinis sorciers executés à mort. Nous lisons en Naucler & Platine que beaucoup des plus grans Personages du monde ont esté Sorciers. Desquels le Cardinal Benon en a remarque cinq. Et Augustin Onophere en met deux, l'vn desquels fut chassé de son siege, auquel il estoit paruenu par la faueur de deux oncles aussi grans personages. Et l'autre a la fin de ces iours se repentit, suppliant qu'on luy coupast la langue & les mains, qui auoyent sacrifie aux Diables. Il faut donc conclure que toute puissance, honneur, & dignité vient de la main de Dieu : & le vray plaisir & contentement asseuré de la tranquilité de l'esprit que Dieu donne a ceux qui se fient en luy : duquel plaisir les esprits possedez de Satan ne sentirent onques vne estincelle, estans cruellement & assiduellement tyrannisez en leur ame. Quant aux richesses, on sçait assez qu'il y a de grands tresors cachez, & que Satan n'ignore pas les lieux où ils sont, comme il est tout certain. Et neantmoins il n'y eut onques Sorcier qui gaignast vn escu à son mestier, comme ils sont d'accord. Or on void ordinairement que les riches, qui se font Sorciers pour enrichir d'auantage, declinent en pourete: & ceux qui sont poures demeurent belistres toute leur vie. Aussi est il bien certain que les biens en l'Escripture s'appellent benedictions: parce que Dieu les donne. Ainsi disoit Iacob à son frere Esau, prens de la benediction que Dieu m'a donnee, luy faisant present de ses troupeaux que Dieu luy auoit iustement acquis. Mais pourquoy Satan ne depart de ses tresors cachez en terre à ses esclaues? pourquoy les laisse il mourir de faim, & mendier miserablement leur pain ? Il faut bien dire que Dieu ne le veut pas, & que le Diable n'a pas la puissance. Car par ce moyen il semble qu'il attireroit beaucoup d'hommes à sa cordelle. Et de faict estant à Tholoze, Oger

Ferrie

Ferrier medecin fort sçauant, print à loüage vne maison pres de la Bourse, bien bastie, & en beau lieu, qu'on luy bailla quasi pour neant l'an mil cinq cens cinquante huict, d'autant qu'il y auoit vn esprit malin qui tourmentoit les locataires : mais luy ne s'en soucioit non plus que le Philosophe Athenodore qui osa demeurer seul en la maison d'Athenes, qui estoit deserte & inhabitee par le moyen d'vn esprit, oyant ce qu'il n'auoit iamais pensé, & qu'on ne pouuoit aller seurement en la caue, ny reposer quelquefois: il fut aduerty qu'il y auoit vn ieune Escolier Portugais qui estudiott lors à Tholoze, & qui faisoit voir sur l'ôgle d'vn ieune enfant les choses cachees : l'Escolier rsa de son mestier, & la fille enquise dit, qu'elle voyit vne femme richement paree des chesnes & dorues, & qui tenoit vne torche en la main pres d'vn pilier: le Portugais dist au Medecin, qu'il fist fouïr en erre dedans la caue pres du pillier & qu'il trouueroit n tresor. Qui fut bien aise, fut le medecin, qui fit ouïr: mais alors qu'il esperoit trouuer le tresor, il se eua vn tourbillon de vent qui souffla la lumiere & rtit par vn souspiral de la caue, & rompit deux tois des creneaux qui estoyent en la maison voisine, ont il tomba vne partie sur l'osteuant, & l'autre parce en la caue par le souspirail: & sur vne femme qui rtoit vne cruche d'eau, qui fut rompue. Depuis sprit ne fut ouy en sorte quelconque. Le iour suynt le Portugais aduerty du faict, dit que l'esprit aoit emporté le tresor, & qu'il s'esmerueilloit qu'il auoit offensé le medecin: lequel me conta l'histoire ux iours apres, qui estoit le 15. Decembre 1558. tát le ciel serain & beau comme il est ordinaire aux urs Alcyoniens: & fus voir les creneaux de la main voisine abatus, & l'osteuant de la boutique rom-. Les anciens Hebrieux ont tenu que ceux qui ca-

Pli. Iunior. in Epist.

chent les thresors en terre, & mesmement ceux qu sont mal acquis, souffrent la damnation & iuste pein de leur impieté pres de leurs tresors, estans priuez d la vision de Dieu: & pour ceste cause qu'il y a vne ma lediction en l'Ecclesiastique contre ceux là qui caché les thresors en ruine. Philippe Melancthon recit vne histoire quasi semblable: qu'il y eust dix person nes à Maidebourg tuez de la ruine d'vne tour, lor qu'ils fossoyent pour trouuer les thresors que satan leur auoit enseignez. Et Georges Agricola au liur qu'il a fait des Esprits subterrains, escript que à Ane berg en la mine nommee Courõne de roze, vn espri en forme de cheual tua douze hommes: tellemen qu'il fit quitter la mine pleine d'argent, que les sor ciers auoient trouué à l'ayde de Satan. I'ay apprin aussi d'vn Lyonnois que luy auec ses compaignon auoient descouuert par Magie vn thresor à Arcue pres de Paris: mais voulant auoir le coffre ou il estoit qu'il fut emporté par vn tourbillon, & qu'il tomb sur luy vn pan de muraille, dont il est, & sera toute s vie boiteux. Et n'y a pas long temps qu'vn Bourgeoi de Norenberg ayant trouué vn thresor à l'aide de Sa tan, & sur le point d'ouurir le coffre fut accablé d la ruine de la maison. Ce n'est pas chose nouuell de cercher les thresors par sorceleries: car mesme l loy dit, que les thresors n'appartiennent pas à ceux *qui puniendis sacrificijs, aut alia quauis arte prohibita scru*

L. vnica de thesau. C. *tantur.* Ce sont les termes de la Loy & defend pou mesme cause d'obtenir lettres & permission du Prin ce pour fouir en la terre d'autruy. I'ay sceu aussi d'vi praticien de Lyon, que ie ne nommeray point com bien qu'il le contoit tout haut en bonne compagnie qu'ayant esté auec ses compagnons la nuict pou coniurer & cercher vn thresor, comme ils auoien commencé de fouyr en terre, ils ouyrent la voix com

me d'vi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

me d'vn homme, qui estoit sur la rouë pres du lieu, ou ils cerchoient, criant espouuentablement, aux larrons : Ce qui les mit en fuite. Et au mesme instant les malings esprits les poursuiuirent batans iusques en la maison d'où ils estoient sortis, & entrerent dedans, faisans vn bruit si grand, que l'hoste pensoit qu'il tonnast. Depuis il fist serment qu'il n'iroit iamais cercher thresor. Ainsi void on, que les malings esprits ne veulent pas, ou pour mieux dire, que Dieu ne souffre pas, que personne par tels moiens puisse enrichir. Aussi les Hebrieux disent que ceux qui sont morts à regret, insensez d'vn amour furieux d'eux mesmes, souffrent leur enfer, comme on dit, au sepulchre, ou autour de leur charongne, à fin que par la Iustice de Dieu eternelle chacun soit puny en ce qu'il a offencé. Et qui plus est, les souffleurs Alchimistes pour là pluspart, voyans qu'ils ne peuuent venir à bout de là pierre Philosophale, demandent conseil aux esprits, qu'ils appellent familiers. Mais i'ay veu de Constentin, estimé entre les plus sçauans en Pyrotechnie, & art metallique, qui soit en France, et qui est assez cogneu en ce royaume, que ses compaignons ayans long temps soufflé sans aucune apparence de proffit, demanderent conseil au Diable s'ils faisoient bien, & s'ils en viendroient à bout. Il fit response en vn mot, Trauaillez. Les souffleurs biē aises continuerent, & soufflerent si bien qu'ils multiplierent tout en rien, & souffleroient encores n'eust esté que Constantin leur dist, que satan rendoit tousiours ses oracles à double sens, & que ce mot trauailiez vouloit dire, qu'il falloit quitter l'Alchymie, & s'employer au trauail, & hōneste exercice de quelque bōne science pour gaigner sa vie, & que c'estoit vne pure folie de pēser cōtrefaire l'or en si peu de tēps, veu que nature y employe mille ans. Et par mesmes moyens

il faut dire à ceux qui veulent auoir les ſciences pa
art diabolique, Trauaillez, ou comme nos peres, Tre
ueillez: ainſi diſoit Lucilius, *noctes vigilate ſerenas*, &
prier Dieu qu'il donne heureux ſucces à noſtre la
beur, qui eſt le point principal. Dequoy nous aduer
tit Salomon au commencement du liure de Sageſſe
où il inuite vn chacun, & leur declare le plus beau ſe
cret qui fuſt iamais: & le vray moyen d'acquerir ſa
Cap. 8. Sapient. geſſe, c'eſt dit il, de la demander à Dieu de bon cœur
ſe fier en luy, & ne le tenter point. Et ſi adiouſte l'orai
Cap. 9. ſon qu'il fiſt à Dieu. Auſſi Moyſe Maymon tient pour
vne demonſtration treſ-certaine, que iamais homm
ne cognoiſtra la ſageſſe Diuine, qui tire apres ſoy l
ſcience & les vertus morales, comme dit Salomo
au chap. 8. de la ſageſſe, s'il ne s'humilie deuant Die
ſans feinte. Or nous auons monſtré cy deſſus, qu'
n'y a point d'hommes plus ignorans que les ſorciers
& qui meurent ordinairement furieux & enragez, &
ne ſont iamais plus inſenſez qu'alors que ſatan le
poſſede. Si on dict que ſatan eſt ſçauant pour auoi
longuement veſcu, ainſi que dict S. Auguſtin com
me de faict les diables deſcouurent quaſi ce qui ſ
faict icy bas, & ſçauent tresbien iuſques au moindr
peché remarquer, voire calomnier la vie des ſainct
perſonnages: Quand i'accorderay qu'ils ſçauét la ver
tu des plantes, des metaux, des pierres, des animaux
le mouuement & la force des Aſtres, ſi eſt-ce que leu
but eſt de nourrir les hommes en erreur & ignoranc
extreme, comme le ſeul comble de tous malheurs
C'eſt pourquoy ils donnent touſiours des bourdes &
menteries à leurs ſeruiteurs, ou des paroles à doubl
ſens. C'eſt la façon des tyrans de nourrir les ſubiect
en extreme ignorance & beſtiſe, craignant ſur tou
qu'ils ouurent les yeux pour ſe depeſter de tel mai
ſtre. Or s'il eſt ainſi, comme la verité eſt telle, que le
Diable

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Diable ne peut enrichir, ne donner les thresors cachez, ny la faueur des personnes, ny la iouissance des plaisirs, ny la science, ains seulement la vengeance contre les meschans, & non toutesfois contre tous: quel mal-heur peut estre plus grand que se rendre esclaue de Satan pour si peu de recompence en ce mõde, & la damnation eternelle en l'autre? Mais deuant que conclure ce chapitre, ie mettray encores vne histoire memorable, de fraiche memoire. Il se trouua vn signalé sorcier à Blois, l'an 1577. au mois de Ianuier, qui estoit de Sauoye, & se faisoit nommer le Cõte, & neantmoins il n'auoit ne seruiteur ne chambriere. Il presenta requeste au Roy, qui fust renuoyee au priué conseil, par laquelle il promettoit faire multiplier les fruicts à cent pour vn: (au lieu que la meilleure terre de France ne raporte que douze pour vn) engressant les semences de certaines huiles qu'il enseigneroit, à la charge que le Roy luy donneroit la disme, & l'autre disme demeureroit au Roy pour estre (comme il disoit) incorporee au domaine inalienable. Il promettoit aussi enseigner l'Aritmetique en peu de temps. I'estois lors à Blois aux Estats: la requeste fut enterinee par le priué Conseil, & lettres patentes expediees aux Parlemens pour estre publiees & enregistrees. I'en ay apporté la copie à Laon, que i'ay communiquee à plusieurs. La Cour de Parlement de Paris n'en fist conte non plus que les autres Parlemẽs. Mais il falloit, ce me semble decerner prise de corps contre le sorcier, & luy faire & parfaire son procez. Car il estoit vray sorcier, comme il fut descouuert par vn des Commis de Phisez secretaire d'estat, auquel il vouloit monstrer le moyen de cognoistre les cartes sans les voir. Mais il se tournoit à toutes questions contre la muraille à l'escart, marmotant auec le Diable, & puis disoit les points des cartes. Or il faict bien

à remarquer que satan vouloit faire son profit de l[a]
fertilité & abōdance des biēs de l'annee M.D.LXXVIII
qui a esté des plus belles qui fut de dix ans auparauāt
à fin que le monde ostast la fiance qu'il a en Dieu, qu[e]
c'est luy qui enuoye la fertilité, & la famine: qui m[e]
faict croire que les Diables peuuent aussi par mesme[s]
moyens, preuoyās les tempestes & famines, faire croi-
re aux sorciers qu'ils font venir la tempeste & famine.
C'est pourquoy Ouide disoit.

Carmine læsa Ceres sterilem vanescit in herbam,
Ilicibus glandes, cantatáque vetibus vna
Decidit, & nullo poma mouente fluunt.

On me dira si ceux qui iouēt à la prime & aux flu[x]
sçauoyent le secret des cartes, ilz seroyent riches: I[e]
respons que tous ceux qui ont escript & faict le pro-
cés aux sorciers, tiennent pour maxime indubitable
que toutes les souplesses & tours de passe à passe, qu[e]
le diable leur aprend, ne sçauroyent les enrichir d'vn
escu: & se trouue souuent par la confession des sor-
ciers, qu'au lieu que Satan leur ayant remply la mai[n]
d'or ou d'argent, qu'ilz mettoyent en leur bourse, il[z]
y trouuoyent du foin. Vray est que les sorciers feron[t]
rire, & non pas tous, & donnerōt estonnement à ceu[x]
qui les voyent, comme fist vn iour le sorcier Trois-es-
chelles, qui dict à vn Curé deuāt ses parroissiens. Voy-
ez cest hypocrite qui faict semblant de porter vn bre-
uiaire, & porte vn ieu de cartes. Le Curé voulant mō-
strer que c'estoit vn breuiaire, trouua que c'estoit vn
ieu de cartes ce luy sembloit: & tous ceux qui estoyē[t]
presens le pensoyent aussi, tellemēt que le Curé iett[a]
son breuiaire, & s'en alla tout confus en soy mesme.
Tost apres il suruint quelques autres qui amasseren[t]
le breuiaire, qui n'auoit ny forme ny semblance d[e]
cartes: en quoy on aperceut que plusieurs actions d[e]
satan se font par illusions, & neantmoins qu'il ne peu[t]
pa[s]

pas esblouir les yeux d'vn chacun. Car ceux qui n'a-
uoyent point esté au commencement quãd le sorcier
esblouit les yeux des assistans, ne voyoient qu'vn bre-
uiaire, & les autres voyoient des cartes figurees, com-
me il aduient aussi, que s'il y a quelque homme crai-
gnant Dieu, & se fiant en luy, le sorcier ne pourra luy
desguizer les poincts des cartes, ny faire ses illusions
en sa presence : Brief pour monstrer quelle issue les
sorciers doiuent esperer, il ne faut que voir l'issue des
plus grands sorciers qui furent oncques : comme de
Simon le Magicien, qui fut precipité par satan, l'ayãt
esleué en l'air : de Neron & Maxence, les deux plus
grands sorciers qui furẽt entre les Empereurs, le pre-
mier se tua, se voyant condamné, l'autre se noya, la
Royne Iesabel sorciere signalee fut mangee des chiẽs:
Methotis le plus grand sorcier de son aage en Norue-
ge fut demembré par le peuple, comme escript Olaus:
et vn Comete de Mascon emporté par satan deuant
tout le peuple: & le Baron de Raiz bruslé comme plu-
sieurs sorciers, & en nombre infiny ont esté bruslez
tous vifs. Ainsi donc pouuons nous recueillir que sa-
tan ne peut de soymesme faire riẽ qui vaille : Mais qu'il
peut par la permission de Dieu nuire, offencer, tuer,
meurtrir hommes & bestes. Brief qu'il n'a rien que la
vengeance, & sur certaines personnes, cõme i'ay notté
cy dessus d'vn Practicien suiuy du diable à la trace, &
qui n'auoit point de repos : qui me confessa franche-
ment que le diable ne luy auoit iamais rien appris, ny
faict gaigner vn escu, ains seulement à se vẽger. Mais
voyons si les sorciers peuuent nuire à toutes personnes
indifferemment & aux vns plus qu'aux autres : par ce
qu'il me semble, que ce poinct n'est pas assez bien
esclarcy.

SI LES SORCIERS PEVuent nuire aux vns plus qu'aux autres.

CHAP. IIII.

LES Theologiens font plusieurs questions & tro entre les autres sur le faict des Sorciers. La premiere, pourquoy les sorciers ne peuuent enrichir d leur mestier. La seconde, pourquoy les Princes,qu en ont a leur suitte, ne s'en peuuent seruir pour tu & deffaire leurs ennemis. La troisiesme, pourquoy il ne peuuent nuire à ceux qui les persecutent. Quant la premiere, nous l'auons touchee au precedent cha pitre. Quant à la seconde, les Theologiens disent qu les Anges, que Dieu a choisis pour la conseruatio des Roys & Royaumes,empeschent l'effort des male fices,& que les victoires sont en la main de Dieu, qu s'appelle le grand Dieu Sebaoth: c'est a dire, Dieu d armees non seulement pour la puissance qu'il a su les astres & Anges celestes, qui s'appellent armees e l'Escripture: ains aussi sur les armees des Princes. E tant s'en faut que les Princes qui se seruent de sorcie puissent vaincre leurs ennemis, que les anciens on remarqué pour maxime indubitable, que s'il y a deu Princes en guerre,celuy qui s'aidera des sorciers, se vaincu. Et le Prince qui s'enquiert au diable de so estat & de ses successeurs, perira miserablement aue tous les siens. Car Dieu les void & en prendra la ven geance. Et ne faut pas dire comme le traducteur d premier Psalm. *Et pour autant qu'il n'a ne soing ne cure de mal viuans.* Mais il faut,ce me semble,traduire ainsi,

Et pour pour autant que les malings n'ont cure
Du Dieu viuant,le chemin qu'ilz tiendront
Eux & leurs faicts en ruine viendront.

Laquelle traduction est conforme au Psalme 34 ou il dict,

Die

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Dieu tient ſon œil fiché
Sur les meſchans, & ſur leurs faicts:
A fin que du monde à iamais
Leur nom ſoit arraché.

I'en pourrois mettre mille exemples: mais ie me cõ-
nteray de 2. ou 3. Pompee le Grand auoit tout l'Em-
ire des Romains, & tous les plus grands Princes &
oys a ſa deuotion, & 30. Legions pour 5. ou 6. qu'en
oit Cæſar, quand il luy donna la bataille, lors qu'il
toit reduit a telle extremité, que ſon armee mouroit
faim, ayant la mer & toutes les villes cloſes contre
y: Neantmoins Pompee ſe voulut encores ayder des
rciers: & de faict on luy addreſſa Erichtho Arcadi-
ne, la plus grande Sorciere de ſon aage, comme
peut voir en Lucã. Chacun ſçait l'iſſue miſerable,
i luy aduint toſt apres ayant toute ſa vie eſté victo-
ux en Europe, en Aſie, en Afrique, & plus encores
r toute la mer Mediterranee. Ariouiſte General de
rmee Tudeſq;, qui n'eſtoit pas moindre de 400000.
mmes, prenant conſeil des ſorciers d'Alemaigne,
r de tout temps ce pays-la en a eſté remply) fut rui-
de tout poinct par Cæſar, qui ſe mocquoit des ſor-
rs. Ie laiſſe Neron, Heliogabale, Maxence, Domi-
n, & infinis autres qui tous ont eu miſerable fin
ur meſmes cauſes. Mais ie ne puis laiſſer vn grand
nce de noſtre ſiecle, lequel ayant voulu voir les ar-
es de ſes ennemis par moyen illicites, & ſçauoir
n Deuin l'eſſue de la bataille, Satan luy donna vn
acle a double ſens, ſur lequel s'eſtant arreſté fut mi-
blement deffait. Ie tiens auſſi de bon lieu quand
petit filz eſtant malade à l'extremité, on demanda
à vn ſorcier ce qu'il en aduiendroit. Il dict qu'il
loit enuoyer querir de plus grãds maiſtres que luy
Alemaigne, pour ſçauoir ce qui en aduiendroit: car
e les diables, & entre les ſorciers, il y en a qui ſont
plus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

plus habiles les vns que les autres. Bien tost apres
Sorciers vindrent,& quelque bonne esperãce de g
rison qu'ilz donnassent, si mourut il. Et ceux qui s'
sont seruis, n'ont laissé de ruiner miserablement.
si les sorciers & leur maistre auoyẽt puissance de n
re à toutes personnes, les Roys en se ioüant auec
images de cire, ou des sagettes tirees en l'air, ou d'v
parole, ou du vent de leur espee tueroyent leurs en
mis. Mais tous demeurent d'accord par l'experie
de toute l'antiquité, que le Prince, quãd il auroit t
les sorciers du monde, ne sçauroit faire mourir
Princes estrangers, ny ses ennemis, soyent bons
meschans. Il y a bien plus, les Sorciers ne peuue
aucunement nuire à ceux qui les persecutent. *
quant à ce poinct, Spranger & Nider qui en ont fa
brusler vne infinité, demeurent d'accord que les s
cieres ne peuuent nuire aucunement aux officiers
Iustice, fussent elles les plus meschantes du monde.
sur ce interrogees, elles deposoyent: qu'elles auoye
faict tout ce qu'elles pouuoyent, pour faire mourir
Iuges: mais qu'il leur estoit impossible. Et de fait i
les interrogatoires de Ieanne Haruillier, ayant assi
au iugemẽt rẽdu cõtre elle: Au sixiesme article elle c
fessa que depuis qu'elle estoit és mains de Iustice,
Diable n'auoit plus de puissance sur elle, ny pour
tirer de prison, ny pour luy sauuer la vie. Toutesfo
Spranger & Daneau escriuent que le Diable ne lai
pas de parler & cõmuniquer auec les Sorciers, & le
dõner cõseil de ne rien dire: & qui plus est, il leur o
les fers des pieds & des mains: ce que i'auois leu
Philostrate d'Apolonius Thianeus, qu'on estimoit
plus grand sorcier de son aage, qu'il osta ses fers esta
à Rome en prison au veu des prisonniers: Et pour c
ste cause Domitian l'Empereur le fist razer de tous c
stez comme il se faict encores en Alemaigne, & le f
depouill

* August. l. 10. de Ciuitate Dei. Thomas in secunda secundæ. q. 95. art. 5. & in tit. de mir.

spouiller tout nud quand il commanda qu'on l'amenast en iugement : mais ie ne pouuoit entendre que le diable peut deferrer vn sorcier, & ne peut le tirer de prison. Si maistre Iean Martin Lieutenãt de la Preuosté de Laon ne m'eust asseuré, que faisant le procés à la sorciere de saincte Preuue, qu'il fist brusler toute viue, il luy demanda pourquoy elle n'eschappoit : elle fist responſe qu'elle osteroit bien les fers, mais qu'elle ne pouuoit sortir des mains de Iustice. Et de fait destournant la veuë de l'autre costé, elle osta les fers de ses bras: ce qui estoit impossible par puissance humaine. C'est pourquoy Daneau en son petit Dialogue escript, qu'il ne faut pas laisser la sorciere seule en prison, afin qu'elle ne communique auec le diable, ou que satan ne luy donne le charme de silence, c'est de ne rien confesser : duquel charme plusieurs sorciers accusez d'homicide & autres crimes, se sont seruis. I'ẽ ay leu vne execrable imprimé par priuilege, & que ie ne mettray point icy, afin que personne ne puisse prẽdre la moindre occasiõ de faire son mal profit du suiet que ie traicte. Encores est plus estrange, que les sorciers ne sçauroyent ietter vne seule larme des yeux, quelque douleur qu'on leur face: & tous les Iuges d'Allemaigne tiennent ceste marque pour vne presomtion tres-violente que la femme est Sorciere : car on scait combien les femmes ont les pleurs à commandement : & neantmoins on a apperceu que les Sorciers ne pleurent iamais, quoy qu'elles s'efforcent de se mouiller les yeux de crachat. Encores y a il chose estrange que l'estranger Inquisiteur a remarqué, c'est à scauoir que la sorciere, bien qu'elle soit prisonniere peut encliner le Iuge à pitié, si elle peut ietter les yeux sur luy la premiere. Et de faict le mesme autheur escript que les Sorcieres qu'il tenoit prisonnieres, ne prioyent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

oyent les geoliers d'autre chose sinon qu'elles pe
sent voir les Iuges auparauant qu'ils parlassent a el
Et par ce moyen tous ceux d'entre les Iuges, qui
uoyent esté veuz, auoyent horreur de les condamn
encores qu'ilz en eussent cōdamné plusieurs qui n
stoyent sans comparaison a beaucoup pres si cou
bles. Mais bien tous demeurent d'accord que les s
cieres ne peuuent nuire aux officiers de Iustice: to
tesfois plusieurs sergens prennent les sorcieres p
derriere, & les esleuent de terre: mais les autres s
crainte les vont chercher iusques dedans leurs tasn
res. C'est doncques vn merueilleux secret de Dieu
que les Iuges deuroyent bien poiser, que Dieu
maintient sous sa protection, non seulement con
la puissance humaine, ains aussi contre la puissa
des malings esprits. C'est pourquoy nous lisons en
loy de Dieu. Quant vous Iugerez, ne craignez perso
ne: car le iugement est de Dieu: Et Ioram Roy de Iu
recommandant aux Iuges le deuoir de leur charg
regardez bien, dict-il, a ce que vous Iugerez, & vo
souuienne que vous exercez le iugement de Di
Encores en tout l'Orient les parties prennent le bo
de la robbe de ceux qu'ilz veulent appeller deuant
Iuges sans ministere de sergent, & disent, Allons a
Iustice de Dieu. Les anciens Hebrieux tiennent q
les Anges de Dieu sont presens: & mesmes Franc
Aluarez escript qu'en Æthiopie les iuges se mett
aux sieges bas, & laissent douze chaires hautes vuyd
& disent que ce sont les sieges des Anges. On me di
peut estre, que les sorcieres prisonnieres peuuēt est
rauies en ecstase, & se rēdre insensibles, comme no
auons dict cy dessus: Ie responds qu'il n'est possib
veu qu'elles ne peuuent euiter le supplice. Ie mettr
encores c'est exēple aduenu à Cazeres pres de Tho
louse, ou il y eut vne sorciere, laquelle ayant prese
té

té le pain benit à l'offrãde, s'en va ietter dedãs l'eau, elle fut tiree:& cõfessa qu'elle auoit empoisonné le pain benit, qui fut ietté aux chiens, & moururent soudain. Estant en prison elle tomba pasmee plus de six heures, sans aucun sentiment, puis se releua s'escriant qu'elle estoit fort lasse, & dit des nouuelles de plusieurs lieux, auec bonnes enseignes : mais estant condamnee, & sur le poinct d'estre executee, elle appella le diable, disant qu'il luy auoit promis qu'il feroit tant pleuuoir, qu'elle ne sentiroit point le feu : elle ne laissa pas de brusler toute viue. Et par ainsi les iuges ne doiuent craindre de proceder hardiment contre les sorciers: comme il y en a qui fuient & tremblent de peur & n'osent mesmes les regarder. Combien que les sorciers ne tuẽt pas la dixiesme partie de ceux qu'ils voudroyent : & de faict Nider escript, qu'vn Sorcier luy confessa par ses interrogatoires, qu'il auoit esté prié de tuer son ennemy, & qu'il employa toute la puissance de satan, qui luy dict, qu'il estoit impossible de nuyre à cestuy là. Ainsi voit on que les sorciers n'õt pas la puissance d'offencer les meschans, si Dieu ne le permet. Comment doncques pourroyent ilz offenser celuy,

Qui en la garde du haut Dieu
Pour iamais se retire ? — *Psalme, 91.*
En nombre bonne & en fort lieu
Retiré se peut dire,
Conclus donc en l'entendement,
Dieu est ma garde seure,
Ma haute tour & fondement.
Sur lequel ie m'asseure, &c.
Si que de nuict ne craindras point
Chose qui espouuante :
Ny dard, ny sagette qui poingt,
De iour en l'air volante.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

N'aucune peste cheminant,
Lors qu'en tenebres sommes:
Ny mal soudain exterminant,
En plein mydi les hommes.
Quant en ta dextre il en cherroit
Mille & mille à senestre.
Leur mal de toy n'approcheroit,
Quelque mal que puisse estre,
Et tout pour auoir dict à Dieu,
Tu es la garde mienne,
Et d'auoir mis en si haut lieu
La confiance tienne.
Mal-heur ne te viendra chercher,
Tiens-le pour chose vraye,
Et de ta maison approcher
Ne pourra nulle playe:
Car il à faict commandement,
A ses Anges tresdignes.
De te garder soigneusement
Quelque part que chemines.

Pour ces mots, *Dard, & sagette en l'air volante, &* *N'aucune peste cheminant:* Salomon Theologié Hebrie interpretant le mot *Cheteb* & le mot *Deber* escript qu le mot *Deber* signifie le Dæmon, qui a puissance d'o fenser la nuict:& *Cheteb*, qui offense en plein myd Toutesfois satã est iour & nuict aux escoutes: Et nu aussi bien le iour, que la nuict: Iaçoit que tous les a ciens demeurent d'accord qu'il a plus de puissance nuict. Comme il tua au poinct de minuict tous l aisnez des hommes,& des bestes en tout le Royaum d'Ægypte. Cela nous est signifié au Psalm.103.ou est dict, que le Lion & les bestes sauuages sortent nuict des tanieres cherchans la proye, & s'en retou nent cacher le iour venu. Ce qui est aussi entendu p le prouerbe de Zoroaste, ou il dict. Ne sors pas quar

le bou

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

le bourreau passe: non pas que Dieu n'afflige aussi ses
esleuz:ce qu'il fait quasi assez souuent: mais tout cela
eur tourne à grand fruict,profit & honneur, comme
ous auons dict en Iob. Et iamais n'abandonne ceux
qui se fient en luy.Aussi Iob disoit: Encores que Dieu
ne tuast, si est-ce que i'auray tousiours esperance en
uy.Et Salomon au liure de la sagesse,parlant des me-
chans qui tuēt les iustes, pour voyr si Dieu les garde-
a,il dict que les iustes deliurés de ce monde pour peu
e douleur, iouissent du fruit de la vie eternelle. Ce
ue i'ay bien voulu remarquer, par ce que Moyse
laymon tient qu'il n'aduient point d'affliction sans
eché,ny de peine sans coulpe: qui est l'opiniō de Bal- *Lib. 3. Ne-*
ad & d'Eliphas au liure de Iob, reprouuée par le iu- *more hauea*
ement de Dieu,lequel affligea Iob,encores qu'il luy *boquim.*
onnast louange d'estre droict & entier. Et la mesme
pinion est reprouuee au liure de Iob par Eliphas qui
erite d'estre bien entendue. Vray est que les afflicti-
ns des iustes sont bien rares, car qui est semblable à
ob?qui est celuy qu'on peut appeller iuste?c'est pour-
oy telles afflictions s'appellent verges d'amour: car
bien que S.Ambroise tient, que Dieu ne laisse pas
ce monde les forfaicts du tout impunis,afin qu'on
pense qu'il n'y a point de Dieu, ou qu'il fauorise
meschans,& ne les punist pas tous aussi,afin qu'on
stime qu'il n'y a point d'autre vie apres celle cy:
utefois les Hebrieux ne se contentent pas de ceste
son: mais ilz tiennent comme vne doctrine tres- *In libris*
taine & indubitable, que les afflictions qui aduiē- *pirque*
t aux gens de bien, seruent à faire preuue de leur *abotz.*
neté, & à redoubler leurs felicitez & benedictiōs:
bien elles seruent de purgations en ce mōde, pour
pechez qui sont cōmis par les plus saincts person-
es: afin qu'ilz puissent iouyr d'vne entiere felicité
s ceste vie:Et les plaisirs & richesses que Dieu dō-

 ne quel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ne quelquesfois aux meſchans, eſt pour loyer du bie[n] qu'ilz font en ce monde, car il n'y a ſi meſchant hom[me], duquel Dieu ne tire ſa gloire, & qui ne face que[l]que bien, afin qu'ilz ſoyent tourmentez apres ce[ste] vie des peines qu'ilz meritent: & que par ce moyen le[s] offenſes ſoyent punies & que les vertus recoiuēt leu[r] plein & entier loyer: qui eſt ce beau ſecret de la ſai[n]cte Eſcripture: c'eſt à ſçauoir que Dieu faict Iuſtice, iugement, & miſericorde: Iuſtice, quand il donne l[e] vray loyer aux bonnes œuures: Iugement, quand [il] decerne la peine ſelon le vray merite du forfaict: & Miſericorde, quand il donne le vray loyer plus gran[d] que la vertu, & la peine moindre que le forfaict. O[n] peut donc tenir pour maxime indubitable, que l'affli[ction] des bons leur tourne à grand bien, & que le loy[er] du meſchant luy tourne à ſa ruine. Ce que les Sto[i]ciens diſent en vn mot, Qu'il ne peut rien aduenir d[e] bien aux meſchans, ny de mal aux gens de bien. E[t] quelquesfois le plus meſchant n'eſt eſleué en hōneu[r] que pour ſeruir à la gloire de Dieu au iour de la ven[geance], comme dict Salomon. Apres auoir parlé de[s] moyens pour preuenir & empeſcher les malefices de[s] ſorciers licitement, diſons maintenant des moyens i[l]licites, deſquelz on vſe pour preuenir le malefice, o[u] de la chaſſer, s'il eſt donné à quelqu'vn.

DES MOYENS ILLICITES

deſquelz on vſe pour preuenir les malefices, & chaſſer les maladies & charmes.

CHAP. V.

CEſte queſtion eſt des plus difficiles qu'on pe[ut] former en ce Traicté, & qui n'eſt pas reſoluë en[tre] les Theologiens, Canoniſtes, & Iuriſcōſultes. Ca[r] ceux-c[i]

ceux-cy tiennent qu'on peut chasser les malefices par moyens superstitieux, & de c'est aduis sont aussi les Canonistes, & mesmement Hostiense, Panorme, & Goffred Humbertain, & autres : & quelques Theologiens, comme l'Escot Theologien subtil li. 4. dist. 34. ou il est dict, que c'est superstition de penser qu'il ne faut pas chasser le malefice par superstition. Mais les autres Theologiens, & la plus grande & saine partie tient que c'est idolatrie & appostasie d'vser de l'ayde les diables & sorciers, pour empescher ou chasser les malefices. Comme il est determiné au second liure les sentences, distinct. 7. Et de cest aduis est Thomas l'Aquin en la mesme distinction, & Bonaducture, & Pierre Albert, & Durand, soit qu'on oste malefice par malefice, par le moyen d'vn sorcier : soit que celuy qui oste le malefice le donnant à vn autre, par moyens superstitieux, ne fust point sorcier, soit qu'on inuoque le diable expressement ou tacitement : & sont d'aduis qu'il vaut mieux souffrir la mort. Or ceste opinion est tressaincte, & l'autre damnable & defenduë en la Loy de Dieu, comme nous dirons cy apres : Et sainct Basile sur le Psalme 45. deteste grandement ceux qui ont recours à satan, & aux sorciers, & qui vsent de tels preges pour guerir. Et sainct Chrysostome en l'Homelie VIII. sur l'Epistre des Collossenses dict ainsi, *Citius mors homini Christiano subeunda, quàm vitæ ligaturis redimenda.* Mais les Theologiens le tranchent trop court, à mon aduis. Car ilz ne parlent que des plus hauts poincts de sorcelerie. Et neantmoins il est certain que tous les moyens de preuenir les maux, pestes, guerres, famines, maladies, calamitez, soit en general, ou en particulier, ou il y a de la superstition, sont illicites : Ie dy superstition, car les moyens naturels & Diuins, que Dieu nous a donnez pour preuenir & chasser les maux, sont & seront tousiours loüables,

L. eorum de malefic. C. Raymōdus de Villa Noua scripsit remedia contra maleficia.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

bles,& permis. Mais d'autant que nous lisons en Io
qu'il n'y a puissance en terre que satã craigne, c'est vn
superstition de pendre de la scille sur vne porte pou
empescher les charmes & sorceleries. Mais bien peu
on vser des creatures auec les prieres diuines faictes
celuy qui est tout puissant en ce monde. Comme o
Tob.c.5. void que l'Ange vse de foye d'vn poisson, & de pa
fums, & auec prieres chasse le maling esprit, qui auo
tué sept maris de la femme que espousa Tobie. Et co
bien que les diables ont le sel en horreur, comme
Symbole d'Eternité, & que Dieu cõmande qu'ẽ tou
sacrifices on y mette du sel, pour destourner, peut es
Leuit.c.1. re, son peuple de sacrifier aux diables : si est-ce qu
ceux qui portent du sel, ne seront pas garantis des em
busches de satã, si la fiance de Dieu n'y est : autremen
de porter le sel, ou le noyau de date poly, cõme Plin
Plinius sæpe ab amoliendis. dict au liure 13. cha. 4. pour empescher ou chasser l
malings esprits sans prieres, c'est idolatrie. Les latin
appellent *amuleta*, les preseruatifs pour preuenir
mal, & *remedia*, ce que les medecines font pour cha
ser le mal. Et pour monstrer que satan est ministre, a
theur, & inuenteur des amuletes & preseruatifs, c
contre charmes, desquelz on vse, & des remedes po
chasser le sort, & malefice: les Anciens, & mesmes l
Romains auoyent accoustumé de pendre au col d
enfans la figure d'vn membre, que par honneur o
doit cacher, qu'ilz appelloyent, *facinum*, pour con
charme, à fin d'empescher les sortileges, & mesm
†Cap. 3. lib. 37. ment s'il estoit d'ambre. Ce que Pline† a signifié q
estoit vn villain moyen & Diabolique pour inci
les personnes à lubricité. Et quand les Espagnols
firent maistres des Isles Occidentales, ilz trouuere
aussi qu'on portoit pendu au col vne image de Ped
rastie d'vn Pedicon, & d'vn Cynede, pour contr
charme, qui estoit encores plus villain. Aussi c
peupl

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

peuples là eſtoyent fondus en Sodomies & ordures deteſtables, & en toutes ſortes de ſorceleries, & qui ont eſté preſque tous exterminez par les Eſpanols? Chacun ſera d'accord que c'eſt vne inuention Diabolique. Il y en a d'autres qui ne ſont pas ſi ordes, mais elles ne ſont pas moins illicites, de porter des ligatures eſcriptes,& billets pour preſeruatif: de quoy ainct Auguſtin parlant au liure, *de Doctrina Chriſtiana*, dict ainſi, *Ad hoc genus pertinent ligaturæ execrabium remediorum, ſiue votis, ſiue quibuſuis aliis rebus ſuſpendendis & ligandis*: en tant qu'on y adiouſte fiance c'eſt dolatrie,& choſe illicite. Barbe Doré qui fut bruſee par arreſt de la Cour confirmatif de la ſentence du reuoſt ſainct Chreſtofle lez Senlis le dixneufieſme anuier. M.D.LXXVII. confeſſa auoir guari quelques ns qu'elle auoit enſorcelez, apres auoir fendu vn igeon, & mis ſur l'eſtomac du patient, en diſant es mots, qui ſont portez par ſon procés, au nom du ere, du Filz,& du ſainct Eſprit, de monſieur ſainct ntoine, & de monſieur ſainct Michel l'Ange, tu uiſſes guarir du mal, enioingnant de faire vne neufeiſne par chacun iour à l'Egliſe du village. Le plus ſatholique du monde trouuera ceſte recepte fort elle & bonne: mais ie tiens quand elle ſeroit bone en ſoy, que c'eſt vn blaſpheme contre la Maieſté de ieu de la prendre de Satan, ou du Sorcier qui la ent de Satan: ioinct auſſi que toutes ces oraiſons, ui viennent de Satan, doiuent eſtre en horreur à acun: car elle confeſſa que Satan luy auoit apris remede, comme il ſe trouue par ſon procés, que le ſeur de Pipemont Gentil-homme d'honneur m'a uoyé. En cas pareil de prendre & faire, ce qu'il ne ut dire par l'anneau de ſon eſpouſee pour ſe deſlier, eſt choſe illicite. Car en cela on met ſon ayde & ſeurs, en ſe deſtournant du Createur, & n'y a doute

que le diable n'y preste la main. Il y en a qui derechef se remariẽt estãs liez auec les mesmes solẽnitez qu'ils ont epousé, & se trouuẽt desliez. Il y en a en Allemaigne d'autres qui mettent en vn pot bouillir du lait de la vache, que la sorciere aura tarie: & en disant certaines parolles, que ie tairray, & frappãt cõtre le pot des coups de baston, au mesme instant ilz disent, que le Diable frappera la Sorciere par le dos autãt de coups: c'est chose illicite. Car c'est suyure l'intention & volonté de satan, qui par ce moyen attire celle qui n'est pas sorciere pour en estre aussi, voyant chose si estrange. Nous ferons mesme iugement des Antidores d'Apulee pour perdre la figure d'vn Asne, qu'il faut manger des rozes fraiches, ou bien de l'anis, & des fueilles de laurier auecques eau de fontaine. Spranger est luy mesme en cest erreur, que l'homme tourné en beste perd la figure bestiale estant baigné en eau viue. Le Prophete Helisee guerit bien Naaman Syrien, l'ayant faict baigner sept fois en l'eau viue du Iordain. Mais ce fust la grace de Dieu, & non pas l'eau. Et par semblable remede, quand on veut sçauoir qui est la sorciere qui a rendu vn cheual impotent & maleficié en Allemaigne, on va querir des boyaux d'vn autre cheual mort, en le trainant iusques à quelque logis, sans entrer par la porte commune, ains par la caue, ou par dessoubs terre, & là font brusler les boyaux du cheual. Alors la sorciere qui a ietté le sort, sent en ses boyaux vne douleur colique, & s'en va droict à la maison ou lon brusle les boyaux pour prendre vn charbon ardant, & soudain sa douleur cesse: Et si on ne luy ouure la porte, la maison s'obscurcit de tenebres auec vn tonnerre effroyable, & menace de ruine si ceux qui sont dedans ne veulent ouurir: comme Spranger escript auoir veu souuent practiquer en Allemaigne. I'ay aussi apprins de Maistre Antoine de

Laon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

.aon Lieutenant general de Ribemont, qu'il y eut
n sorcier, qui descouurit vn autre sorcier auec vn tamis, apres auoir dict quelques paroles, & qu'on nommoit tous ceux qu'on soupçonnoit. Quand on venoit à nommer celuy qui estoit coupable du crime: lors le tamis se mouuoit sans cesse, & le Sorcier coupable du faict, venoit en la maison, comme il fut aue.., & depuis il fut condamné. Mais on deuoit aussi ..ire le proces à celuy qui vsoit du tamis. Tout celà se ..ict par art Diabolique, afin que ceux qui voyent ce.. e merueille, passent plus outre pour sçauoir toute la ..rcelerie, Car satan est ja asseuré de la sorciere qu'el.. est sienne, & en veut tousiours gaigner d'autres. Il ..e souuient que Monsieur Bourdin Procureur General du Roy, me disoit vn iour que tout son bestail ..'il auoit en vne Maistairie pres de Meaux, se mou..it, iusques à ce qu'on dist à sa femme qu'il falloit ..ier vne certaine beste, que ie ne mettray point: & la ..endre les pieds contre mont soubs l'essueil de l'esta..e, & dire quelques paroles, qu'il n'est besoin de ..ettre: ce qui fut fait: & depuis il ne mourut aucun ..stail. En quoy satan gaignoit ce point là qu'on luy ..isoit sacrifice pour l'appaiser, qui est vne vraye ido..trie. Spranger recite aussi que pour empescher les ..rcieres de sortir, quand elles sont entrees en l'Egli.., ils ont de coustume en Allemaigne de gresser les ..uliers d'oinct de porc à quelques ieunes enfans: cela ..ct, si les enfans ne bougent de l'Eglise, celles qui sont sorcieres ne pourront sortir sans leur congé: & ..dict, qu'il se peut faire aussi par quelques paroles, ..e ie ne mettray poinct. Icy dira quelqu'vn, n'est-ce ..s chose tres-bonne de descouurir les sorciers pour ..punir. Ie le confesse: & les larrons & meurtriers ..ssi, mais il ne faut iamais faire mal, à fin qu'il ne ..isse reüssir bien, comme dict sainct Paul: & moins
en matie-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

en matiere de sorceleries, qu'en toutes autres chos
Or satan en cela gaigne doublement: car il destourn
les sorcieres d'aller au lieu où elles puissent ouyr
parolle de Dieu, & attirent la ieunesse tendre par te
les impostures pour s'enquerir au Diable de la veri
†lib. 28.c. 19. té des choses secretes. Nous lisons en Pline† beau
coup de contre-charmes & amuletes ridicules, &
semblables à ceux cy: comme d'oindre de gresse d
loup le surseil & posteaux des huis, quand les nou
ueaux mariez vont coucher ensemble pour empe
l.37.c.9. scher les charmes & ligatures. Et il dict que le Sa
phir blanc, où le nom du Soleil & de la Lune soit gra
ué, & pendu au col auec du poil de Cynocephale
sert aussi contre tous charmes, & donne faueur en
uers les Roys: mais il faut trouuer les Cynocephales
qui ne furent onques. Et au mesme liure, chap. suy
uant, il dict que la pierre Antiphathes bouillie a
laict, est propre contre les charmes: mais il faut quel
le soit noire, & luisante, qui est vne autre impostur
encores plus inepte: Et en cas pareil que l'herbe An
tirrhinon sert contre toutes poisons & sorceleries, &
de contre-charmes, & qu'elle donne grace & faueu
Et que l'herbe Euplea donne la reputation: & qu
l'Armoise sert contre tous charmes: qui sont toute
impostures auerees: & me suis emerueillé cõment le
Empereurs Chrestiés ont publié par loix & par edits
qu'il est licite par telles superstitions chasser les tem
pestes, & maladies, veu que les Romains, lors qu'il
estoient encores Payens, punissoient capitalemen
ceux qui auoient par sorceleries descouuert seulemé
vn larron: & ne vouloient pas qu'on y adioustast foy
"l. item. §. apud de iniuriis. ff. C'est la loy" *item apud Labeonem.§. si quis astrologus de in iurijs. ff.* Ie passeray plus outre, qu'il n'est pas licite d
chercher soubs l'essueil des portes pour oster les ima
ges de cire, & autres graines, & ossemens, que les sor
ciers

iers y mettent pour faire mourir, comme ils pēsent,
es hommes & le bestail. Car c'est ce que demande sa-
an, qu'on adiouste foy qu'il donne telle puissance à
a cire, & aux poudres: ains qu'il faut auoir recours à
Dieu:& tenir pour tout resolu ce qui est dict au Can-
ique, qu'il donna à Moyse: Que c'est luy seul qui en-
oye la mort & les maladies:& n'y a mal ny affliction
ui ne vienne de luy. Et par ce que cest abus est ordi-
aire & tresagreable à satan, la Sorbonne a sagement
ondamné d'heresie ceux, qui pensent que le malefi-
e vient de telles poudres. Et de faict sainct Hierosme
arlant de la vie de sainct Hilarion dict, que satan te-
oit vne ieune fille dæmoniaque, en laquelle il par-
oit, disant qu'il ne sortiroit point, qu'on n'ostast vne
ame de cuyure que l'amy de la fille auoit mis soubs
porte, Hilarion n'en voulut rien faire, & par prieres
Dieu deliura la fille. Il y en a d'autres qui flamboiēt
s petits enfans, & les font passer par le feu, pour les
reseruer de mal, qui est vne abomination des Amor-
eans remarquee en l'Escripture saincte: & sem-
blable à celle que les sorcieres font faire à quelques
ottes, qui portent leurs enfans entre deux croix,
our estre heureux: ce que i'ay veu pratiquer aux
rocessions. Il faut doncques auoir recours à Dieu
ul, C'est pourquoy la faculté de Sorbonne a reso-
& arresté que c'est vne pure heresie de chasser les
alefices par malefices; la determination est du 19.
Septembre 1398. où il n'est pas dict que Satan &
s suiets ne puissent chasser vn malefice pour male-
ce: mais de chercher tels moyens c'est impieté. Car
satan guerit la playe du Corps, il laisse tousiours
ne vlcere à l'ame. I'en mettray vn exemple que M.
an Martin Lieutenant du Preuost de la Cité de
aon, car la verité ne peut mieux estre cognuë
ue par les Iuges bien experimentez en telles choses
(par le

(par le moyen des procez qu'ils font) m'a dict, quā
il fist le procés à la sorciere de S. Preuue, qui auoit
du vn maçon impotent & courbé, en sorte qu'il au
la teste presque entre les iambes, & auoit opinion q
la sorciere luy auoit faict ce mal. Il fist dire à la sorci
re, comme Iuge bien aduisé, qu'il n'y auoit moyen
sauuer sa vie, sinon en guerissant le maçon. En fin c
se fist aporter par sa fille vn petit paquet de sa maiso
& apres auoir inuoqué le Diable, la face en terre ma
morant quelques charmes, en presence d'vn chacu
elle bailla le paquet au maçon, & luy dist qu'il se ba
gnast en vn baing: & qu'il mist ce qui estoit dedans
paquet en son baing en disant ces mots, Va de par
Diable: autrement qu'il n'y auoit moyen de le gueri
Le maçon fist ce qu'on luy dit, & fut guery. On vo
lut sçauoir ce qu'il y auoit au paquet au parauāt q
de le mettre au baing, ce que toutesfois elle auoit de
fendu : on trouua trois petits lezars vifs. Et penda
que le maçon estoit dedās le baing, il sentoit comm
trois grosses carpes, & puis on rechercha diligemm
au baing: mais on y trouua ny carpe ne lezard. La so
ciere fut bruslee viue, & ne voulut iamais se repen
tir. Or on void l'idolatrie & blaspheme tout ensem
ble de faire chose quelconque au nom & à l'inuoca
tion du Diable. Les autres sorciers ne sont pas si im
pudens, mais plus rusez & plus meschans: car ils pa
lent sainctement & font ieusner les personnes cōm
le noble sorcier de Normandie l'an 1572. I'en ay le
vn autre au troisiesme liure du Iardin d'Anthoin
Turquemede, d'vn sorcier voyant vn païsant mord
d'vn chien enragé, il luy dit qu'il estoit *Salutador:* c'e
à dire sauueur, *Peroque no perdais la vita:* c'est à dire afi
que tu ne perdes la vie. Puis il le piqua trois fois a
nez iusques au sang, & fut guery. On void que ce
imposteur s'appelloit sauueur, qui est vn blaspheme
pouroste

pour oster la fiance en Dieu, qui n'est pas moins abominable que s'il inuoquoit satan. Or Dieu parlant en Esaye, ie suis, dit-il le grand Dieu eternel qui enuoye la vie, la mort, la santé & maladie: & n'y a point de salut sinon en moy seul. Au mesme temps que i'escriuois ce liure M. Charles Martin, Preuost de la cité de Laõ aduerti qu'il y auoit vne poure femme ensorcelee par vne sa voisine en Vaux, qui est faubourg de Laon, ayant pitié de ceste poure femmme ensorcelee, menassa la sorciere de la faire mourir, si elle ne guerissoit la maladie de sa voisine. Elle craignant, promist de la guerir, Et de faict elle se mit au pied du lit, la face contre terre ioignant les mains, & appellant le grand Diable à haute voix, reïtera plusieurs fois ses prieres, marmotant quelques parolles incogneuës, puis elle bailla vn morceau de pain à celle qui estoit malade, qui commença à guerir. Cela faict le Preuost s'en retourna en sa maison auec resolution de la faire prendre & brusler tost apres. Mais depuis elle n'a esté veuë par deça. On void euidemment que le malade n'a pas moins inuoqué, ny moins adoré le Diable que la sorciere. Or il vaut mille fois mieux mourir, que d'essayer vn remede si detestable qui guerit le corps, & tue l'ame. Encores void on la contenance de la sorciere mettant la face contre terre, qui est la façon que les anciens Prophetes Moyse, Iosué, Elie, auoient quand ils vouloient appaiser l'ire de Dieu. Mais outre cela, les plus detestables sorcieres font des fossettes, mettans la face dedans, pour testifier que l'inuocation se fait à Satan, & non pas à Dieu. Et appellent satan à haute voix. A quoy se rapporte ce que dict Apulee, parlant de Pamphile la sorciere de Larisse, pour faire ses horribles coniurations, il dict: *Deuotionibus in scrobem procuratis.* C'est à dire, faisant ses prieres & deuotions en vne fosse. Les autres ne veulét pas

inuoquer,

inuoquer, ny assister aux inuocations Diabolique:
mais ils ne font point de difficulté d'aller aux sorcier
pour auoir guerison. I'en reciteray vn exemple qu
est recent, que i'ay apprins du President de Vitri l
François homme d'honneur qui fut depute à Bloi
aux Estats l'an 1577. lors que nous auions besoin d
luy, pour nous ayder les vns les autres en la charg
commune: Ie le priay bien fort de ne sortir poin
que les Estats ne fussent finis. Il me dist qu'il y auoi
vn sien amy au lict de la mort qui l'auoit mandé, &
fait son heritier, lequel auparauant auoit esté 5. ou 6
ans malade & estropiat, & que son pere fut aduert
qu'il y auoit en Flandres vn homme qui gueriroi
son fils: Ce pere y alla soudain. Le sorcier de Flan-
dres luy dist la maladie de son fils, qu'il n'auoit ia-
mais veu: & l'enuoya iusques en Portugal à vn autr
sorcier qu'il luy nomma, qui estoit à la suitte de l
Cour. Ce pauure homme print patience, & alla ius-
ques en Portugal, où le sorcier luy dist, auant que l
pere ouurist la bouche: Mon amy vostre fils sera bie
tost guery. Allez vous en France: & vous trouuerez à
vingt lieuës de vostre maison pres Noyon, vn nom-
mé maistre Benoist, (il y en a plusieurs de ce nom)
qui guerira vostre fils. Le pere estonné d'auoir tan
voyagé pour chercher ce qu'il auoir pres de sa mai-
son, prend courage: & s'en va à ce maistre Benoist,
qui dist au pere, Vous auez bien pris de la peine d'al-
ler en Flandres & en Portugal pour guerir vostre fils:
allez luy dire qu'il vienne à moy: c'est moy qui luy
donneray guerison, le pere respond qu'il y auoit cinq
ans ou plus qu'il n'auoit bougé du lict, & qu'il ne
pouuoit seulement se mouuoir. On fit tant que le
malade luy fust amené, qui le guerit à demy: & tou-
tesfois il ne la fit pas longue depuis, car satan ne veut
rien perdre. Comme en cas pareil on void souuent
que les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

que les ſorciers pour guarir la playe d'vn hõme bleſ-
ſé, ne demandent que le pourpoint, & apliquent vne
emplaſtre à l'ouuerture d'iceluy, ou la playe a eſté fai-
te, & commandent au patient de mettre de l'eau clai-
re ſur ſa playe quelques iours, & celà faict, il guariſt:
mais auſſi à la premiere bleſſeure il moura. Et ne faut
pas s'eſtonner ſi les ignorans vont quelquesfois cher-
chans tels remedes. Car on le permet publiquement
ſoubz ombre de quelques loix & opinions deprauees
de certains Canoniſtes, directement contraires à la
Loy de Dieu: qui n'eſt pas choſe nouuelle. Car nous
liſons en Suidas, qu'il y auoit des le temps de Minos
des hommes qui par paroles & ſacrifices gueriſſoient
les maladies: Et en Homere on void Antylocus gue-
ry du flux de ſang par paroles. Et meſmes Hippocrate
au liure *de Morbo ſacro* eſcript qu'il y auoit pluſieurs
impoſteurs qui ſe vantoient de guerir du malcaduc,
diſans que c'eſtoit la puiſſance des Dæmons: en fouy-
ant en terre ou iettant en la mer le ſort d'expiation,
& la pluſpart n'eſtoient que beliſtres: Mais à la fin il
met ces mots: *Sed Deus qui ſceleratißima quæque purgat,
noſtra eſt liberatio.* C'eſt à dire, qu'il n'y a que Dieu, qui
efface les pechez, qui ſoit noſtre ſalut & deliurance.
I'ay mis les mots de celuy que nous appellons Payen,
pour nous enſeigner d'auoir en horreur telles impie-
tez. Et à ce propos Iacques Spranger Inquiſiteur des
ſorciers eſcrit, qu'il a veu vn Eueſque d'Allemaigne,
lequel eſtant enſorcelé, fut aduerty par vne vieille ſor-
ciere, qu'il eſtoit enſorcelé: & que ſa maladie eſtoit
venue par malefice, & qu'il n'y auoit moyen de la
guerir, que par ſort en faiſant mourir la ſorciere, qui
l'auoit enſorcelé. La ſorciere entreprit la cure: Et ſur
la minuict l'Eueſque recouura ſanté, & au meſme
inſtãt la ſorciere, qui auoit enſorcelé l'Eueſque mou-
rut. Ainſi voidõ que ſatã fiſt que to⁹ furẽt homicides:
& laiſſa

& lassa à tous trois vne impression de seruir & o
à ses commandemens : & cependant la sorciere
mourut ne voulut oncques se repentir : ains au c
traire elle se recommandoit à satan pour guerir.
void aussi le iugement de Dieu terrible & ineuita
qui venge ses ennemis par ses ennemis, comme i
en Hieremie. Car ordinairement les sorciers desc
urent le malefice, & se font mourir les vns les aut
d'autant qu'il ne peut challoir à Satan par quel mo
pourueu qu'il vienne à bout du genre humain
tuant le corps, ou l'ame, ou les deux ensemble.
mettray vn exemple aduenu en Poictou l'an 1571.
Roy Charles 9. apres disner commanda qu'on
amenast Trois-Echelles, auquel il auoit donné sa g
ce pour accuser ses complices. Et confessa deuan
Roy en presence de plusieurs grands Seigneurs, la
çon du transport des sorciers, des dances, des sacr
ces faicts à Satan, des paillardises auec les Diables
figure d'hommes & de femmes : & que chacun p
noit des poudres pour faire mourir hommes, best
& fruits. Et comme chacun s'estonnoit de ce q
disoit : Gaspar de Colligni lors Admiral de France
estoit present, dist qu'on auoit pris en Poictou peu
moys au parauant vn ieune garçon, accusé d'au
fait mourir deux Gentils-hommes, il confessa q
estoit leur seruiteur, & les ayant veu ietter des po
dres aux maisons, & sur bleds, disans ces mots, Ma
diction sur ces fruicts, sur cette maison, sur ce pay
Ayant trouué de ces poudres, il en print, & en ie
sur le lict où couchoient les deux Gentil-homm
qui furent trouuez morts en leur lict, tous enflez
fort noirs. Il fut absous par les iuges. Et Leouic
au theatre, dit que deux sorcieres aiant mis à p
deux bouteilles en l'hostelerie où elles estoient
iour arriuees, comme l'hoste les eut entendu parl
de fai

de faire mourir les bleds & les vignes, il print les deux bouteilles & versa l'eau sur le lict où elles estoient, & soudain elles moururent. Trois-Echelles lors en racóta beaucoup de semblables : & faut croire que si le Roy, qui estoit d'vne forte complexion & robuste, eust faict brusler ce maistre sorcier & ses cóplices, il est à presumer que Dieu luy eust donné pour telles executions, heureuse & longue vie. Car la parole de Dieu est tres-certaine, que celuy qui fait eschapper l'homme digne de mort, verse sur luy mesme la peine d'autruy, comme le prophete dist au Roy Achab, qu'il mourroit pour auoir donné grace à l'homme digne de mort. Or iamais n'auoit esté ouy qu'on donnast grace pour les sorciers. Vray est qu'on peut dire que c'estoit pour accuser ses complices, qu'on luy donnoit grace, mais tous eschapperent. Et pour retourner à nostre propos, Spranger (qui a faict executer vne infinité de sorcieres, & cogneu leurs secrets) escript qu'il y a des malefices incurables, des autres qui ne peuuent estre ostez, qu'en donnant le sort à vn autre. Les autres en donnant le sort à celuy qui l'a donné, les autres ne guerissent que d'vne maladie, les autres de plusieurs, les autres ne guerissent pas, si ce n'est de deux lieues à la ronde de leur maison, & certaines personnes: les autres n'ostent iamais le sort, si ce n'est du consentement de celuy qui l'a dóné. Et voulant sçauoir des sorciers pourquoy tout cela les sorciers respondoient que tout se faisoit selon le marché qu'ils auoient faict venant au seruice de Satan, & par conuentions expresses. Et cela estoit si vulgaire en Allemaigne de son aage, comme il a esté de tout temps, qu'il escrit, que le seigneur du village de *Eltishaffen*, territoire de Constance, prenoit vn impost de ceux qui venoient à vne sorciere de son village pour estre dessorcelez: & par ce moyen le Seigneur

du village, & satan auoient bonne intelligence & obligation reciproque : & les pauures ignorans pipez du diable, auquel ils s'adressoient, en lieu qu'ils deuoient s'adresser à Dieu, comme disoit le grand Elie au Roy Ochosie : & dit qu'il y en auoit plusieurs Seigneurs en Allemaigne qui en vsoient aussi, encores que les sorciers ne pouuoient rien s'ils prenoient argent. Il est assez notoire qu'il se trouua à la Rochelle vn homme frappé à mort, en sorte que tous les chirurgiens l'abandonnerent: mais il vint vn sorcier qui fist marcher, & parler le patient quelques iours, qui n'estoit autre chose que satan qui le portoit, & tousiours pour donner credit aux sorciers ses subiets : & Melanchthon escript qu'il y eut vne fille de Boulongne, laquelle a esté veue deux ans apres sa mort frequenter les compagnies, qui estoit fort palle : & que vn sorcier la voyant dit qu'elle estoit morte, & qu'il luy osta le charme qu'elle auoit sur l'espaule dextre, & que aussi tost le corps tomba par terre, & confirme l'histoire par le tesmoignage de Sigismond Gelen, & du Charles le Gros. Mais c'est chose estrange que Pierre Mamor escript, que les os d'vn cheual rompus empeschent qu'on puisse oster le sort. Il n'y a pas grande apparence : ny pareillement en ce que dit Albert le Grand au liure *de animalibus*, qu'il y a des oyseaux par lesquels on peut oster les charmes, qui seroit le moyen de reduire les hommes aux augures des payens. Mais ie tiens que tout celà est illicite, & induit les hommes à idolatrie & à reuerer les pierres : car la parole de Dieu ne peut faillir qui dit, qu'il n'y a puissance sur la terre qui puisse resister à la puissance de satan : Comme il est dit en Iob† à fin qu'on ait recours à Dieu seul & non à autre : & bien vser des creatures & medecines ordonnees de Dieu auec prieres, comme fist Tobie, & non au-

†*cap. 41. &c. si quis per Sarcia. reas 23. q. 1. & 26. q. 97. ca. admoneant.*

tion autrement. Thomas d'Aquin* passe plus outre: car il tient que tous remedes & preseruatifs qui ne peuuent par raison vray-semblable guerir, chasser, ou empescher le mal, sont illicites. Et sainct Augustin au dixiesme liure de la Cite de Dieu disputant contre Porphire & Iamblique, qui pensoient attirer les puissances celestes auec les choses elementaires, deffend toutes sortes de remedes & preseruatifs contre le Diable, hors-mis la priere & penitence, & tient que tous les remedes de paroles, characteres, ligatures & autres choses vaines sont les filets de satan. C'est aussi le texte formel du canon, †afin qu'on ne s'arreste pas à l'opinion de l'Escot, ny d'Hostiense, où il dit *Vana vanis contundere licet*: ny à la glose qui interprete le mot *vana* qui ne sont point illicites: qui est chose impossible: & par ainsi la superstition Payenne de ceux qui chassoient les esprits en prenant certain legume en la bouche, que ie ne mettray point, & le iettant par derriere, ayans les pieds nuds apres auoir prié neuffois à la mode qu'ils faisoient, est damnable & pleine d'impieté: Car c'est en bons termes adorer satan, pour n'estre point mal traicté. Les anciens Latins faisoient celà par 3. iours au moys de May: & appelloient cela *Placart Lemures* ou *Remures*: parce que la chose print origine pour l'homicide de Remus: apres la mort duquel les esprits trauailloient les habitans du lieu, & pour monstrer que telles choses sont vaines & illicites, outre ce qui est cy dessus deduit, nous lisons qu'il est estroittement defendu de faire passer les enfans par le feu. Moyse Maymon, qui est entre les Theologiens Hebrieux le plus estimé, escript que les Amorrheens entre autres choses auoient accoustumé de faire passer leurs enfans par la flamme†, estans sortis du ventre, & auoient opinion que cela les garantissoit de beaucoup de calamitez, &

*In secũda secunda, q. 96. art. 2.

†in can. admoneãt. 26. q. 7. & in d. ca. si quis per Sorciariat. 23. q. 1.

†Reg. l. 4. ca. 21. & 23. & Paralip. 2. c. 28. & 33.

*lib. 3. Nemore hanc-quina.

mesmes il dit auoir veu* en Egypte que les nourrisse[...] gardent encores ceste superstition. Or s'il est ains[i] que Dieu ait en horreur ceste superstition, combien pensons nous qu'il deteste les charmes & remedes contre les malefices, desquels on vse? On peut voir en Moyse Maimon qui descrit plusieurs superstitions comme il a trouué és anciens liures, desquels vsoien[t] les Amorrheens, que la loy de Dieu n'a pas voulu tai[-]re du tout, ny specifier par le menu, à fin de n'ensei[-]gner ce qu'il faut enseuelir: & neantmoins par quel[-]ques exemples proposez, les meschans n'aurôt poin[t] d'occasin de pretendre cause d'ignorance de leur me[-]schanceté, ny les iuges de l'auoir ignoré. On voi[t] vne superstition ordinaire partout, de faire mettr[e] les enfans sur vn ours, pour les asseurer de la peur: & lier les arbres de foirre pour garantir les fruicts, com[-]me ils font en Valois: qui sont toutes pernicieuse[s] superstitions: car c'est tousiours vne auersion du Cre[-]ateur, & fiance en la creature: Et pour ceste cause Ma[-]homethaben Taulon sangiach d'Egypte fit brusler, [i]l n'a pas long temps, vn crocodile de plomb, qu'on a[-]uoit mis soubs la porte d'vn temple d'Egypte, par ce que les habitans du lieu pensoient par ce moyen estre garantis des corcodiles. Voila quant aux moyens illi[-]cites pour obuier aux sortileges. Disons aussi s'il y a moyen de chasser les esprits malings de ceux qui en sont assiegez.

DE CEVX QVI SONT ASSIE-*gez & forcez par les malings esprits: & s'il y a moyen de les chasser.*

CHAP. VI.

NOvs auons parlé de ceux qui volontairement par conuentions tacites, ou expresses, ont part auec les malings esprits: disons maintenant de ceux

qui sont

qui sont assiegez & forcez par iceux, & s'il y a moyen de les chasser. Ie ne mets point en dispute s'il y a des personnes assiegees par les malings esprits : car toutes les histoires diuines & humaines en sont pleines: mesmement en l'Euangile, & aux Actes des Apostres, chap. 19. Il y auoit vne ieune fille esclaue qui auoit vn esprit qui parloit en elle, que l'Escripture appelle ἐγγαστρίμυθον, qui disoit les choses cachees, & l'aduētu- à plusieurs: & pour vne verité dix mensonges. Elle disoit que S. Pierre & S. Paul preschoient la voye de salut: & par ce moyen son maistre gaignoit: & le diable attiroit les personnes à demander la verité au maistre de mēsonge. Sleidan recite aussi qu'en la ville de Mūster en Westphalie, lors que les Anabaptistes tenoient la ville, apres la publication de la communauté de biens, il failloit que chacun raportast les deniers en cōmun : & parce qu'il y en auoit qui receloient leurs escuz, il se trouua 2. ieunes filles qui reueloient tout. Mais on void la preuue de ceux qui sont possedez du diable, qui parlent diuers langages, qu'ils n'ōt iamais apris. Il y en a peu en France, si est-ce qu'il s'en void: & depuis vn an en çà vn ieune enfant aagé de 12. ans, nommé Samuel, du village de Wantelet pres ceste ville de Laon, fils d'vn gentil-homme, seigneur des Lanuis, vn moys apres la mort de sa mere a esté saisi d'vn esprit, qui le trauailloit fort, & luy bailloit des soufflets, & quelquesfois luy entroit dedans le corps, & si on vouloit oster l'enfant, il le retiroit par force. Le pere pour la religion qu'il tient ne voulut pas qu'il fust exorcizé. Ie ne sçay si depuis il fut deliuré. On a veu aussi depuis 12. ou 13. ans vne femme de Veruin, qui estoit possedee d'vn maling esprit, & fut exorcizee en ceste ville de Laon : que ie passeray, par ce qu'il y en a plusieurs liures imprimez. L'italie & l'Espaigne en a grand nombre, qu'il faut enferrer, & qui

parlent Grec, Latin & autres langages ſans les au
apris: ou pour mieux dire l'eſprit parle en icell
Car l'eſprit de celle de Veruin, lors qu'elle tiroit
langue iuſques aux larynges, parloit diſertemen
Melanchthon eſcript qu'il a veu en Saxe vne femm
dæmoniaque, qui ne ſçauoit ny lire, ny eſcrire:
neantmoins elle parloit Grec & Latin, & predict
guerre cruelle de Saxe en ces mots, ἔςαι ἀνάγκη ἐσ
τῆς γῆς, καὶ ὁρμὴ ἐν τῷ λαῷ τούτῳ. C'eſt à dire, qu'il
aura de terribles choſes en ce pays, & rage en ce pe
ple. Fernel au liure *de Abditis rerum cauſis*, dit au
veu auſſi vn ieune garçon dæmoniaque qui parl
Grec, encores qu'il ne ſceuſt pas lire. Et Lazare B
nami profeſſeur de Boulogne la Graſſe, interroga v
fille dæmoniaque pour ſçauoir quel vers de Virgi
eſtoit le meilleur, elle qui n'auoit iamais apris m
de latin reſpond, *Diſcite iuſtitiam moniti & non temne
diuos*. Hippocrate au liure *de Morbo ſacro* penſoit q
ce ne fut que le mal caduc: mais la difference a e
bien remarquee par la poſterite: & en Grece meſm
depuis qu'on apperceut les diuerſes langues & diu
nations des aſſiegez qu'on appelloit: δαιμοῦντας q
ne ſont point en ceux qui ont le mal caduc. Et l
marque eſt auſſi euidente, & pluſieurs ſymptom
tous differens: & ceux qui en veulent faire la preuu
i'entens les ſorciers, il diſent en l'oreille du patien
Exi Dæmon, quia Ephimolei tibi præcipiunt, ſoudain le p
tiẽt dæmoniaque tombe comme paſmé & puis que
que temps apres il ſe releue, & dit des nouuelles d
loing, veritables & incognües: & cela faict, il eſt de
liure du Dæmon: Mais ſi c'eſt le mal caduc, cela n'ad
uient point. Les autres qui ont le Diable au corp
ſont Sorciers, qui ne ſont point vexez qu'on appe
çoiue, ou ceux qui par deuotion penſans bien faire
ſont ſaiſis des Dæmons pour vn temps, cõme eſtoien
les pre

the root of the tongue ·

es prestresses Pythiaques en Grece. On pensoit que
Dieu possedoit leurs personnes, & appelloient cela
nthousiasme: quand les Sybilles & prestresses d'A-
pollon,apres auoir couché en la cauerne de Delphes,
u de Delos,estoient ainsi saisies, & le diable parloit
n elles,qu'ils appelloient le Dieu Apollon, lesquel-
s estoient peu apres deliurees: mais ceux qui estoiét
rayes dæmoniaques estoient deliurees quelquesfois
ar certaines superstitions, dont Hippocrate parle au
ure *de Morbo sacro*. Mais les sorciers souuent chas-
oient, comme ils font encores, les Dæmons. Les
hrestiens de la primitiue Eglise vsoient des prieres,
puis coniuroient les cathecumenes, & energume-
es,les exorcizans encores, que celuy qui se presen-
oit pour estre baptizé,fust en aage,sage & prudét, &
u'il n'y eust aucune apparence de maling esprit en
uy.Ce qui a tousiours esté gardé, & se garde encores
s baptesmes des enfans, qui sont baptisez à la religió
atholique. Car ie n'ay à traiter icy que de ceux
u'ó void assiegez du maling esprit,qui ne sont point
orciers: ains au contraire les sorciers demeurét d'ac-
ord par infinis procés, que si vn sorcier ayát fait pro-
ssion & conuention expresse auec le diable pour ia-
ais,quitte son seruice, & qu'il se repente de ce qu'il
fait sans prier Dieu, il sera mal traité, tourmenté &
atu,si Dieu par sa grace ne le preserue. I'ay remar-
ué cy deuant que i'en ay veu vn lequel estoit suyui
ar tout du malin esprit,& ne s'en pouuoit defaire,&
u plus profond de son sommeil le diable l'esueilloit
y tyrant le nez & les oreilles,en luy demandant, s'il
e vouloit pas luy demander quelque chose. Sprâger
it qu'il a códâné plusieurs sorcieres qui estoient bié
ises qu'on les faisoit mourir, disans qu'elles estoient
attues du diable,si elles ne faisoient ses commande-
ens, & qu'autremét elles n'auoient point de repos.

I'ay aussi remarqué vn gentil-homme demeurant pres de Villiers-costerets, auquel vn soldat Espaignol auoit vendu vn maling esprit auec vn anneau : & d'autant qu'il n'obeïssoit pas au gentil-homme, comme il esperoit, il ietta l'anneau dedans le feu: & depuis n'a cessé de le trauailler. Il y en a aussi qui ont esté sorciers, & ont renoncé Dieu, & iuré alliance auec satan: cognoissans ses impostures n'en tiennent conte: ausquels toutesfois satan ne fait rien: car il se contente qu'ils sont à luy. Il y en a d'autres qui semblét estre fols seulement, & qui rient & sautent sans propos: comme estoit celuy duquel parle Philostrate, qui fut descouuert par Apollonius Thianeus maistre sorcier, estre assiegé d'vn maling esprit, & deliuré par iceluy: & à dire vray, si la folie de l'homme ne prouient de maladie, c'est l'vn des signes que la personne est possedee du maling esprit. On en void aussi qui ne sont point autremét fols: neantmoins ils vont en dormant, comme s'ils veilloient? qui est vne lethargie, ou autre maladie de cerueau, qui aduient quelquesfois aux plus sages : I'en ay veu trois malades de ceste maladie, qui n'auoient aucune douleur : & mesmes Galen confesse qu'il a esté malade en ceste sorte vne fois en sa vie, & alla demy quart de lieue tout dormant, iusques à ce qu'il rencontra vne pierre qu'il le fist tóber, & le reueilla: mais il y en a qui vont fort souuent la nuict les yeux clos, & montent sur les maisons, sur les Eglises, & hauts lieux inaccessibles, où le plus vigilant, & le plus sage homme du monde ne sçauroit monter: & si on les appelle par leur nom, soudain ils tombent par terre. Spranger dit en auoir veu tomber en ceste sorte en Orleans. Il y en eut vn aussi agité la nuict, qui fut suyuy par son cópaignon, qui couchoit auec luy : & le voyant aller en la riuiere il ne voulut pas le suiure : mais de peur qu'il n'allast trop auant : il l'appella

l'appella par ſon nom , tout ſoudain il tomba tout
rmant,& fut noyé. Il eſt à preſumer que le maling
rit l'agitoit:toutesfois ie n'en ſuis pas aſſeuré:car il
peut faire que l'homme oiant ſon nom,s'eſueille en
ſaut, qui ſuffit pour le faire tomber : mais ie ne
uue point d'apparence de monter en dormant aux
ux inacceſſibles , & precipices dangereuſes, & s'en
ourner ſans chopper ny s'offenſer . Et en quelque
te que ce ſoit,il faut eſtimer que celuy qui eſt aſſie-
du maling eſprit,& tourmenté par iceluy,n'eſt pas
rs la voye de ſalut, comme les ſaincts perſonnages
t iugé. Et de faict S.Paul en la premiere des Corin-
iens parlăt de celuy qui auoit abuſé de ſa belle me-
Il eſt,dict il,expedient que ceſt homme là ſoit liuré
atan,à fin que ſon eſprit ſoit ſauué au iour du iu-
ment : Il eſt à croire qu'il entendoit l'excommuni-
ion,de laquelle on vſe encores.Mais il eſt à remar-
er que les Dæmons & Dæmoniaques ſe font prin-
alement cognoiſtre aux changemens de religions,
mme en la primitiue Egliſe on ne voioit autre cho-
& en Allemaigne apres l'Interim, comme auſſi en
nce à preſent . Et celà aduient pour l'Atheïſme &
orcelerie qui prend pied, lors que l'ancienne reli-
n eſt meſpriſee,& la nouuelle prend force , alors il
uient vn meſpris de la vraye religiõ, & les malings
rits prennent poſſeſſion des perſonnes , ou par for-
comme és Dæmoniaques, ou de gré à gré, comme
ſorciers qui obeïſſent & ſeruent aux diables. Re-
à voir les moyẽs de chaſſer les malings eſprits, ſoit
perſonnes,ſoit des beſtes , ſoit des maiſons . Car
omas d'Aquin* eſt d'accord,qu'on peut auſſi con-
er vne beſte irreſonnable,comme eſtant icelle agi-
par ſatan pour offenſer les hommes : & par conſe-
nt il ſuppoſe qu'on peut chaſſer les malings eſ-
s. Et quant aux moyens de chaſſer les Dæmons,

*In ſecunda ſecundæ q.90.

il y en a plusieurs. Alexandre premier Pape institu l'eau beniste, pour chasser les malings esprits. Quan aux coniurations elles sont assez notoires. †*Exorciso t N. per Deum viuum, &c.* Et puis l'oraison, *Deus misericor diæ, &c.* & apres l'execration, *Ergo maledicte Diabole, &c* puis autre oraison, & derechef l'execration, iusque à 3. coniurations: Apres les confessions, les Sacremés les estoles, & beaucoup d'autres choses semblables ordõnez tous pour chasser les Diables. Neantmoin les malings esprits ne sortent pas souuent pour tou cela. I'ay faict mention cy deuant de celle qui estoi possedee d'vn maling esprit, & qui demeure encore au Menil pres Dammartin, qui estoit liee ordinaire-ment d'vn esprit depuis l'aage de 8. ans: & ne luy fai-soit autre mal. Le docteur Picard & plusieurs autres l'exorcizerent en la ville de Paris, l'an 1552. cõme i'ay dict: mais celà ne seruit de rien. I'ay entendu d'autres lesquelz voulans exorcizer le diable, en sont saisis eux mesmes, comme nous lisons és Actes des Apostres de deux disciples, qui vouloyent chasser l'esprit maling du corps d'vne personne, disans ces mots, *Adiuro vos per Iesum quem Paulus prædicat, &c. respondens autem Spiritus nequam dixit eis: Iesum noui & Paulum scio, vos autem qui estis?* Et soudain le Diable se saisit de tous deux, & laissa celuy qu'il vexoit, Nous auõs vne histoire sem-blable en S. Gregoire au premier dialogue, qu'il y eut vn Prestre, lequel voyant vne femme saisie du diable, il print vne estole, & la mist sur la femme: soudain le diable se saisit du Prestre & quitta la femme. Nider recite aussi qu'il y auoit en Coloigne vn sorcier face-cieux, qui auoit grande reputation de chasser les ma-lings esprits. Vn iour le maling esprit luy demanda ou il yroit, Ie va, dict-il, en mon priué. Le diable n'y faillit pas, & la nuict le batit tant comme il alloit à son priué, qu'il fut à vn doigt pres de la mort. Quel-quesfois

† *In lib. de ceremoniis Eccl. Rom.*

uesfois les diables s'en vont par commandement
es sorciers, comme on dict d'Appolonius Thyane-
s, qui chassoit les diables, ou pluttost qui luy obeis-
oyent pour luy donner credit de se deïfier, comme
taschoit, & trouua force disciples qui en faisoyent
lus de cas que de Iesus-Christ: en sorte que Eusebe
esté contrainct d'escrire 8. liures contre Philostrate
Euangeliste du Sorcier Apollonius. Simon Magus
aisoit le semblable : Car il n'y a finesse ny subtilité
dont Satan ne s'aduise, pour faire idolatres les hom-
mes : en quoy sa puissance n'est pas ruinee, mais
bien establie. Spranger Inquisiteur en mect vn ex-
emple d'vn Bohemien nommé Dachon, qui fut
long temps possedé du Diable: & fut mené à Rome:
lequel disoit qu'il hayoit à mort les choses que Sa-
tan ayme plus. Il recite aussi que à Magdebourg il y
auoit vn autre, qui fut possedé du Diable sept ans: &
quand on demandoit au Diable pourquoy il l'auoit
commencé à tourmenter depuis trois mois, il dict
qu'il ne laissoit pas d'estre auparauāt dans son corps
& quand l'exorciste demanda au diable, ou il se ca-
choit quand il receuoit l'hostie sacree, i'estois dict-
il souz sa langue, & l'exorciste l'iniuriāt disoit, pour-
quoy ne t'enfuis tu de la presence de ton Createur,
le Diable respondit, & pendant qu'vn homme de
bien passe sur le pont, pourquoy vn meschant ne
passera-il soubs le mesme pont. Voila de mot à mot
les propos de Spranger* Inquisiteur. Quelquesfois
le Diable faict des plaintes, comme s'il enduroit
grand douleur, & disent estre l'ame d'vn tel, ou
d'vn tel, pour tenir tousiours les hommes en erreur.
Nous en auons assez d'histoires : & Pierre Mamor
en recite vne qui aduint en France à Confollent sur
Vienne, en la maison d'vn nommé Capland l'an
1458. d'vn diable qui se disoit l'ame de la defuncte,
qui

* *In malleo maleficarum.*

qui gemissoit & crioit, en se complaignant bien fort & admonestoit de faire plusieurs prieres & voyages & reuela beaucoup de choses veritables : mais quelcun luy dict, si tu veux qu'on te croye, dy *Miserere mei Deus secundum,&c.* mais il dict qu'il ne pouuoit. Alors les assistans se mocquerent de luy, & s'enfuit en fremissant. Le semblable aduint à Nicole Auberi, femme natiue de Veruin, de laquelle M. Barthelemy Faye Conseiller en Parlement a escript l'histoire, ou il dict que satan s'apparut à elle, priant sur la fosse de son pere, comme sortãt du sepulchre: & luy dict qu'il falloit dire beaucoup de messes, faire quelques voyages specifiez, & apres tout cela il ne laissa pas de tourmenter ceste pauure femme, combien qu'au commencement il dict, que c'estoit son ayeul : neantmoins à la fin il dict qu'il estoit Beelzebut. I'ay dict plusieurs fois ce qui est escrit en Iob, qu'il n'y a puissance en terre que satan craigne : Et l'opinion de Ioseph historien Hebrieu, que i'ay remarqué cy dessus, est pernicieuse, en ce qu'il dict qu'il a veu vn Iuif de sa natiõ, lequel mettant vn anneau au nez de celuy qui estoit assiegé que soudain le diable s'enfuyoit. C'estoit pour induire les hommes à reuerer la creature, la pierre, l'anneau. Il ne dict pas que l'anneau portast vn Diamant : car il s'en est trouué de ceste opinion, qui ont dict que ceste force est au Diamant, qu'il garantist de songes friuoles, & des malings esprits, comme dict vn Poëte sans renom. *Et noctis lemures,& somnia vana repellit.* Mais ils ne disent point quelle sorte de Diamant. Car il y en a six fort differens†, & la sixiesme espece est le Diamant Arabic, qui vient à gros tas és monts Pyrenees, & qu'õ foule aux pieds, en sorte que le quintal ne coute que trois escus sur les lieux: Il est figuré & poly par nature d'vne beauté que tous les artisans ne sçauroyent si bien contrefaire, a six costez esgaux, & les deux bouts en pointe

† Pl. li. 3.

en pointe, & forme conoïde : & s'en trouue de plusieurs couleurs. Les anciens tenoyent aussi que les diables craignent fort les tráchans des espees, & glaiues, mesmes Platon, & plusieurs autres Academiciés sont de cest aduis, que les esprits souffrent diuision. Et me souuient que l'an 1557. vn maling Esprit foudroiant à Tholose tomba auec le tonnerre dedans la maison de Poudot cordouannier, demeurát pres du Salin, qui iettoit des pierres de tous costez de la chambre: on ramassoit les pierres en si grand nombre, qu'on en emplit vn grand coffre, que la maistresse fermoit à clef, fermant portes & fenestres. Et neantmoins l'esprit apportoit soudain d'autres pierres, & toutesfois sans faire mal à personne. Latomi, qui estoit lors quart President, fut voir que c'estoit: aussi tost l'esprit luy fist voler son bonnet d'vne pierre, & le hasta bien de fuyr. Il y auoit esté six iours quand M. Iean Morques conseiller du Presidial m'en vint aduertir pour aller voir ce mystere, ou ie fus deux ou trois heures sans apperceuoir. Quelcun, lors que i'entray, dict, Dieu soit ceans: & apres auoir entendu l'histoire, dict au maistre qu'il priast Dieu de bon cœur, & puis qu'il fist la rouë d'vne espee par toute la chambre. Ce qu'il fist. Le iour ensuyuant la maistresse luy dict qu'ilz n'auoyent depuis ouy aucun bruit, & qu'il y auoit sept iours qu'ilz n'auoyent reposé. Les anciénes histoires sont frequentes de tels esprits ietteurs de pierres: & mesmes Guillaume de Paris escrit que l'an 1447. il y en auoit vn à Poitiers en la Paroisse S. Paul, qui rópit voirres & voirrines, & frappoit a coups de pierres sans blesser personne. Encores dit-ó, qu'il faut en chassant les malins esprits les enuoyer en certain lieu, cóme en l'Euangile, Iesus Christ les enuoioit aux troupeaux de pourceaux. Et en Tobie l'Ange ayant chassé le maling esprit, le lia en la haute Egypte, ou il semble que Dieu a limité

non

non ſeulement la puiſſance, ains auſſi le lieu ou l
malings eſprits ſont reclus. Et de faict Cæſarius e
ſon dialogue eſcript, que la fille d'vn citoyen de C
loigne eſtant tourmentee d'vn maling eſprit Incub
deuint phrenetique. Le pere fut aduerty de faire all
ſa fille par de la le Rhein,& changer de lieu. Ce qu'
fiſt. Le Diable par ce moyen laiſſa la fille: mais il ba
tit tant le pere, qu'il en mourut trois iours apres. Au
ſi liſons nous que les malings eſprits ne ſont pas ſi fr
quens dedans les villes, comme és villages: ny aux vi
lages, comme aux lieux deſerts & aquatiques, comm
Iob.c.61. il eſt eſcript en Iob, C'eſt pourquoy les malings e
prits qu'on appelle Feuz folz, la nuict apparoiſſan
ſuyuent les eaux, & ſouuét font noyer les perſonne
Or pour les chaſſer, ie croy bié que les creatures aue
la crainte & parolle de Dieu y peuuent ſeruir, & ſan
la crainte de Dieu rien du tout. Ie mettray pour v
exemple la muſique, qui eſt l'vne des choſes qui plu
a de force contre les malings eſprits, comme il eſt e
cript de Saül, que le maling eſprit le laiſſoit tádis qu
Dauid touchoit ſa harpe. Vray eſt que Dauid auoi
alors le S. Eſprit, & neantmoins il dict, que le tour
ment de Saül ne ceſſoit ſinon au ſon de la harpe, ſoi
que la Muſique eſt choſe diuine,& que le Diable n'ai
me que les diſcors, ſoit que l'harmonie conſpiran
auec l'ame, reduit la raiſon eſgaree à ſon principe,
cóme les anciens ont remarqué, que la Muſique gua-
riſt le corps par le moyen de l'ame, tout ainſi que la
medecine guariſt l'ame par le corps. Et de faict il y a
vne eſpece des furieux en Allemaigne, qui ne gueriſ-
ſent ſinon au ſon de l'inſtrument quand le Muſicien
accommode ſa Muſique au branſle des furieux: &
puis il faict peu à peu, que le furieux s'accommode à
la cadence du Muſicien poſement, & en ceſte ſorte il
gueriſt la faiſant repoſer: on l'apelle la maladie S. Vi-
tus. Nous

..Nous lisons aussi que le Prophete Michee estant
..pellé par Achab Roy de Samarie, & en la presence
.. Roy de Samarie deuant que prophetizer de l'essue
..la bataille, il fit entonner vn instrumēt de Musique:
..rs l'esprit de Dieu le saisit & prophetiza: & mesmes
..nuël ayant consacré Saül. Va dict-il, en tel lieu ou
..rouueras vne troupe de Prophetes qui descendent
..a mōtaigne qui sonnent des instrumēs. Alors les-
..t de Dieu te saisira, si tost que Saul eust approché
.. Prophetes qui sonnoyent leurs instrumēs, l'esprit
..Dieu le saisit, & se trouua tout chāgé: cōbien qu'il
..à croire que l'esprit de Dieu, duquel la trouppe des
..phetes estoit rēplie, non seulement embraza Saul
..'esprit diuin, ains aussi chassoit les malings esprits
..ous costés: cōme de faict Saul estant laissé de Dieu
..e son Ange, fut saisi du maling esprit: & comme il
..it resolu tuer Dauid, il enuoya par deux fois des
..urtriers pour l'assasiner en la compaignie de Sa-
..el, mais si tost qu'ilz auoyent approché, ilz estoyēt
..is de l'esprit de Dieu, & au lieu de tuer Dauid, ilz
..issoyent & loûoyent Dieu. Dequoy Saul aduerty,
..nt en personne, soudain il se trouua tout changé,
..phetizāt & louant Dieu. Car les anciēs Hebrieux
.. remarqué pour vne demonstration tres-certaine
..ndubitable, qu'il n'y a rien plus aggreable a Dieu,
.. sa louange chantee d'vn cœur entier & ioyeux,
..me il est dict au Psalme 33.

Louange est tres-seante & belle,
En la bouche de l'homme droict, &c.

..Ausi n'y a il rien qui plustost chasse les malings
..its, & les force de sortir: mais c'est la louange
..Createur, & non pas des creatures. Comment
..c, dira quelqu'vn, est-il possible que le Sorcier
..ollonius chassast les Dæmons, & comment les sor-
..rs de nostre tēps ont ilz encores ceste puissance de
chasser

chasser soudain les malings esprits? Ie respondray
qui a esté resolu en la Sorbonne l'an 1398. *Here*
sunt, qui putant Dæmones maleficijs cogi posse, qui se cogi
gunt, C'est à dire, que ceux là sont heretiques
croyent que par charmes, on puisse containdre S
tan, qui faict beau semblant d'estre contrainct.
par ainsi quand on void les sorciers chasser les m
lings esprits, ce n'est pas chasser ny forcer de sort
mais c'est de gré à gré: comme nous lisons en Le
d'Afrique, que les sorciers qu'ilz appellent *Muha*
mim, en faisant quelques cercles & characteres
front du dæmoniaque, apres auoir interrogé le D
mon, luy commandent de sortir, & soudain il so
Ce que pareillement escript Iacques Spranger d
Sorciers d'Allemaigne. Quelque Personage di
auoir veu vn sorcier, qui contrefaisoit le sainct en
ville de Amelburg, lequel parlant aux Dæmons q
estoyent au corps des personnes disoit va t'en D
mon quand tu orras sonner la cloche, & au son de
cloche le Dæmon sortoit. En quoy faisant, satan co
mence à posseder paisiblement l'ame, au lieu qu
ne possedoit que le corps par force & violēce. Et e
cas pareil quand on vse de superstitions & idolatr
es, alors l'esprit malin s'en va, & faint qu'il est co
traint de ce faire pour attirer les ignorans à contin
er en leur idolatrie. Et en Allemaigne s'il y a que
que dæmoniaque ou maleficié, qui ait suspicion d
quelque Sorciere, qui luy ait enuoyé le maling e
prit, ou donné autre malefice, les Iuges, & mesme l
chambre Imperiale faict dire ces mots à la sorcier
en presence du maleficié, *Benedico tibi in nomine patr*
& filij & spiritus sancti, in tuis bonis, sanguine & arment
Et soudain les maleficiez sont deliurez : ce que l
plus homme de bien de ce païs-la en disant les me
mes parolles ne peut faire: qui monstre bien l'intell
gence

ence du maling esprit auec le sorcier:comme les sor-
iers faisoyent sortir les diables du corps des hommes
u temps mesmes d'Hippocrate, cõme on peut voir en
on liure *de Morbo sacro*. Aussi voit-on grand nõbre de
ersonnes dæmoniaques, & mesmemẽt en Espaigne,
talie, & Allemaigne, qui tiennent quelquesfois dix
ns ou vingt ans les personnes, qu'õ ne les peut chas-
er, comme de faict l'an 1556. il se trouua en la ville
'Amsterdam, trente ieunes enfans dęmoniaques, qui
'ont peu estre deliurez pour tous les exorcismes,
u'on y a faicts. Et fut resolu que c'estoit par sortile-
es & malefices, d'autant qu'ilz iettoyent des ferre-
ens, des lopis de voirre, des cheueux, des aiguilles,
es drapeaux & autres choses semblables, que les per-
onnes malades par sortileges rendent ordinairemẽt.
t Paul diacre escript qu'il se trouua fort grand nom-
re d'hommes, & femmes, & enfans assiegez de satã,
ui deuindrent enragez, & puis ayant perdu la voix
umaine abaoient cõme chiens qu'on ne peut guarir.
t Iob Fincel‡ escrit, qu'aupres de Ioachaim Val vne ‡au li. 3. des merueilles.
lle fut assiegee du diable, & souuent iettee contre
rre, qui parloit tãtost la voix d'vne pie, puis d'vn cor-
eau, tantost d'vn coquu, & neãtmoins elle tiroit vne
lme de langue hors la bouche, la face tournee au
os, & parloit quelquesfois en ceste sorte fort diserte-
ent se mocquant d'vn chacun, & demandoit deuãt
e sortir du corps de la fille, du poil, ou des ongles
la fille: en fin il sortit de sa bouche vn essein de
ousches. I'ay dict cy dessus que l'an 1554. il y auoit
.filles & femmes dæmoniaques à Rome, qui furẽt
orcizees par vn moyne S. Benoist, que le Cardinal
ondy Euesque de Paris y auoit mené: lequel ny fist
s grande chose, encores qu'il y fut six mois. Il inter-
gea Satan pourquoy il auoit saisi ces pauures filles.
respondit que les Iuifs l'auoyent enuoyé, despits de

ce qu'on les auoit baptisees pour ce qu'elles estoye
Iuifues pour la pluspart. On pensoit que satan dict c
la, parce qu'il estima que le pape Theatin feroit mou
rir les Iuifs : d'autant qu'il les hayoit à mort : ma
vn Iesuite soustint deuant le Pape que les homm
n'ont pas ceste puissance. Ce qui est bien certain, r
satan aussi : mais si Dieu le permet aux vns & aux au
tres, cela se peut faire : & d'entrer au Conseil de Die
c'est chose incomprehensible. Non pas que ie pen
que satan fust enuoyé par les Iuifs : car ceux de leu
religion en seroyent plustost possedez que ceux qui
font baptiser, & renoncent à leur loy. Mais au mon
stere de Kendrop au costé de marche en Allemaign
ou les religieuses furent vexees des malings espri
d'vne façon estrange l'an 1552. Les Sorciers & les D
mes interrogees respondirent, que c'estoit la cuisini
re du Monastere nommée Else Kame, qui le confess
qu'elle estoit Sorciere, disant qu'elle auoit prié satan
& faict des sortileges pour cest effect. Elle fut brusle
visue auec sa mere. Ces Dæmoniaques estoyent esle
uees en l'air par chacun iour, & quelquesfois à ch
cune heure & retomboyent sans douleur : puis elle
estoyent chatouillees dessous les pieds, & rioient san
cesse : & tantost se frappoyent les vnes les autres : &
quand il s'y trouuoit quelque personnage de vertu
faisant sa priere, ou parlant de Dieu serieusement : el
les estoyent vexees. Et si elles disoient leurs heures e
latin, & menus suffrages, ou qu'on leur parlast de io
uer, ou de follestrer, elles ne sentoyẽt plus de douleu
se trouuans fort allegees, & toutes rendoyent vne ha
leine fort puante : au mesme temps il se trouua plu
sieurs Dæmoniaques aux villes & villages prochain
qui fut cause, qu'on print plusieurs Sorcieres qui fu
rent executees. Et au monastere de Nazareth, au dio
cese de Cologne par vne ieune Sorciere nomme
Gertrude

Gertrude, qui auoit accointance auec vn Dæmon par chacune nuict depuis l'aage de douze ans : toutes les religieuses furent assiegees des malings esprits. Nous lisons aussi en Fernel au liure *de Abditis rerum causis*, qu'on le mena voir vn ieune gentil-homme Dæmoniaque parlant Grec, encores qu'il fust sans lettres, & disoit à son pere qu'il ostast le collier de l'ordre de son col, & l'esprit interrogé quel il estoit, dict que c'estoit vn personnage, qu'il ne vouloit pas nommer, qui l'auoit enuoyé dans son corps. On peut bien iuger que c'estoit l'vn de ses bons suiets : non pas que satan ny tous les sorciers ayent aucune puissance sur les hommes, si Dieu ne le permettoit : comme il est aduenu n'a pas long temps en Flandres vne chose estrãge, & qui a depuis esté publiee par toute la Chrestienté. Anthoine Suquet Cheualier de L'ordre de la toison, & Conseillier du Conseil priué de Brabant, auoit vn bastard, qui auoit quelque temps au parauant que de s'estre marié, conuerse familierement auec vne autre femme, que on disoit estre Sorciere, laquelle estãt ialouse d'vne ieune Damoiselle qui espousa le Gentil-homme, fist en sorte auec satan, que la ieune Damoyselle fust saisie d'vn maling esprit, qui la tirassoit en pleine compagnie, & l'esleuoit en haut cõtre toute puissance humaine, puis la iettoit çà & là. Lors qu'elle fust sur le poinct d'accoucher, pendant, qu'on alloit querir la sage femme, la Sorciere que la Damoyselle craignoit & haioit à mort, entra, & soudain la Damoiselle tomba pasmee & endormie : & quelque temps apres elle se sentit deliuree de son fruict. La Sorciere s'en va, & la sage femme venuë on trouua que l'accouchee, mais l'enfant ne s'est iamais trouué depuis. Chacun iugeoit que la Sorciere ialouse, auoit enuoyé Satan au corps de la Damoyselle, mais cela ne s'est point faict que par vng

ſecret iugement de Dieu. L'hiſtoire qu'on recite eſtr
aduenuë en Lorraine d'vne femme enleuee par Satan
pour auoir ſon fruict, approche de celle-cy : mais on
tient que le pere eſtoit Sorcier, qui auoit voué ſon pe
tit enfant à Satan. Et quelquesfois l'appetit beſtial de
quelques femmes, faict croire que c'eſt vn Dæmon
comme il aduint en l'an 1566. au Dioceſe de Coloi-
gne. Il ſe trouua en vn monaſtere vn chien qu'on di-
ſoit eſtre vn Dæmon, qui leuoit les robbes des Religi-
euſes pour en abuſer. Ce n'eſtoit point vn Dæmon
comme ie croy: mais vn chien naturel. Il ſe trouua à
Tholouſe vne femme qui en abuſoit en ceſte ſorte: Et
le chien deuant tout le monde la vouloit forcer. Elle
confeſſa la verité, & fut bruſlée. Il y en eut vne autre
qui fut amenee priſonniere à Paris l'an 1540. cōuain-
cue de meſme cas. Et me ſemble que la Loy de Dieu
pour l'abomination & meſchanceté, ne s'eſt pas con-
tentee de prohiber cela ſur la vie: ains encores elle
deffend d'offrir à Dieu le loyer de la paillarde, & le
pris d'vn chien en vn meſme article. Il ſe peut biē faire
auſſi que ſatan ſoit enuoyé de Dieu, comme il eſt cer-
tain que toute punition vient de luy par ſes moyens
ordinaires, ou ſans moyen, pour venger vne telle vila-
nie: comme il aduint au Monaſtere du Mont de Heſſe
en Allemaigne, que les Religieuſes furent dæmonia-
ques: & voioit on ſur leurs licts des chiens, qui atten-
doyent impudiquement celles qui eſtoyent ſuſpectes
d'en auoir abuſé, & commis le peché qu'ilz appellent
le peché muet. Dequoy i'ay bien voulu aduertir le le-
cteur, à fin qu'on prenne garde de ne forcer la volon-
té des ieuſnes filles qui n'onſt point d'affectiō au vœu
de chaſteté. Au temps de la primitiue Egliſe, on faiſoit
venir les dæmoniaques en l'aſſemblee, & tout le peu-
ple prioit Dieu, comme nous liſons en S. Iehan Chry-
ſoſtome†, & en S. Clement‡, qui baille vne tresbelle
oraiſon,

† lib. de in-comprehē-ſibili Dei

raiſon, & en Theodore Lecteur‡. Nous liſons que natiuitatè.
Roy de Perſe en la primitiue Egliſe, commanda de ‡l. 8. c. 33.
haſſer les Dæmons : on fiſt prieres en l'Egliſe,& les ‡Lib. 2.
æmons eſtoyent chaſſez. Et en Theodoret* nous li- *Lib. 5.
ons,que l'Eueſque d'Apamee faiſant ſa priere à Dieu,
 face touchant à terre, chaſſa le Dæmon, qui eſtoit
u temple de Iuppiter. C'eſt pourquoy la loy de Dieu† †Deuter.
ommande expreſſement de raſer les Temples, ou les cap. 12.
ayens faiſoyent prieres à leurs images: à fin que le
om de Dieu n'y fuſt ſouillé, ny contaminé, ny prié en
orte quelconque. Et en S. Auguſtin,* & en Sozome- *l. 22. de
e‡ nous liſons qu'on ne faiſoit rien que prier Dieu Ciuitate.
our chaſſer les Dæmõs, ſans familiariſer, ny plaiſan- ‡lib. 9. cap. 28.
er auec eux, & ſans aucunement interroger ſatan,
omme il eſt venu à quelques vns en Allemaigne: leſ-
uels meſmes ont creu aux paroles de ſatan, & les au-
es ont executé ſes mandemens, qui eſt vne deteſta-
le & damnable impieté. S. Denis en la Hierarchie,
heod. *de ſacra ſynaxi*, eſcriuẽt qu'en la primitiue Egli-
e, on ne bailla iamais hoſtie aux dæmoniaques. Et
Hieroſme en la vie de S. Hylarion, eſcrit qu'vn ieu-
e Sorcier ne pouuant gaigner le cœur d'vne ieune
lle, ietta ſoubs ſa porte vne l'ame de cuyure, ou il y
uoit quelques characteres grauez, & toſt apres la fil-
 fut aſſiegee du Dæmon, parlant comme furieuſe: &
iſoit le Dæmon qu'il ne ſortiroit point du corps de
 fille, qu'on n'euſt oſté ceſte l'ame. Neantmoins Hy-
rion defendit qu'on l'oſtaſt, & par ces ſeules prieres
ns hoſtie, ny autres adiurations, ny aucuns interro-
atoires fait aux diables, choſe qu'il auoit en horreur,
eliura la fille. Iehan Wier† recite qu'il a veu vne fille †li. 5. c. 24.
æmoniaque en Allemaigne : Et ſur ce qu'vn certain
xorciſte l'interrogeoit, ſatan reſpondit qu'il failloit
ue la fille allaſt en voyage à Marcodure ville d'Alle-
aigne, & que de trois pas l'vn elle s'agenouillaſt, &

qu'elle fist dire vne Messe sur l'Autel S. Anne, & qu'el le seroit deliuree, predisant le signal de sa deliurance à la fin de la Messe. Ce qui fut faict, & sur la fin de la Messe, elle & le Prestre veirent vn image blanc, & fut ainsi deliurée. Et l'an 1559. le 17. Decembre au village de Loen au comté de Iuilliers, le Curé osa biẽ interroger le Diable, qui tenoit vne fille assiegee, si la Messe estoit bonne, & pourquoy il poussoit & contraignoit la fille d'aller soudain à la Messe, quãd on sonnoit la cloche: Satan respondit qu'il vouloit y aduiser, c'estoit reuoquer en doubte le fondement de sa religion & en faire Iuge satan. Or Pylocrates" parlant de ces beaux interrogatoires dict ainsi, *Mali dæmones faciunt sponte, quod inuiti videntur facere: & simulant se coactos vi exorcismorum, quos fingunt in nomine Trinitatis, eosque tradunt hominibus, donec eos crimine sacrilegij, & pœna damnationis inuoluant*. Nous auõs vn autre exemple de Philippe Wosolich religieux de Cologne en l'Abaye de Kuecten, lequel fut assiegé d'vn Dæmon l'an 1550. lequel respondit à celuy qui l'interrogeoit, qu'il estoit l'ame de Matthias Durense Abbé precedent: lequel n'auoit payé le peintre qui auoit peint si bien l'image de la vierge Marie, & que le religieux ne pouuoit estre deliuré, s'il n'alloit en voyage à Treues, & Aix la chappelle: ce qui fut faict: & le religieux ayãt obey fut deliuré. L'histoire est imprimee à Cologne. M. Barthelemy Faye president des Requestes en parlement, escrit que Nicole Auberi natifue de Veruin priant sur la fosse de son ayeul, il se leua comme sortant de terre vn homme enuelopé de son drap, disant à la ieune femme qu'il estoit son ayeul, & que pour sortir des peines de purgatoire, il falloit dire plusieurs Messes, & aller en voyage à nostre Dame de liesse: Et apres auoir faict cela, il se descouurit, & sembla estre l'ayeul d'icelle & continua de faire dire force Messes: & quand

" *Lib. 2. cap. 24.*

quand on cessoit de dire Messes : la ieune femme se
trouuoit tourmentee: En fin que satan dict qu'il estoit
Belzebud. Et d'autāt que l'histoire est notoire à toute
la France, ie n'en diray autre chose. Mais il y en a vne
autre plus recēte, notoire aux Parisiens, & non impri-
mee, qui est aduenue en la ville de Paris en la rue S.
Honoré au Cheual rouge : vn Passementier auoit re-
tiré sa niepce chez luy la voyant orpheline : vn iour la
fille priant sur la fosse de son pere à S. Geruais, satā se
presenta à elle seule en forme d'homme grād & noir,
luy prenāt la main, & disant, mamie ne craing point,
ton pere & ta mere sont bien : mais il faut dire quel-
ques Messes, & aller en voyage à nostre Dame des ver-
tus, & ilz iront droict en Paradis : Par ce que satan est
fort soigneux du salut des hommes, la fille demanda
qu'il estoit. Il respondit qu'il estoit satan, & qu'elle ne
s'estonnast point. La fille fist ce qu'il luy estoit com-
mandé. Ce-là fait, il luy dict qu'il failloit aller en voy-
age à S. Iacques : Ie ne sçaurois dict-elle aller si loing.
Depuis satan ne cessa iamais de l'importuner, parlant
familierement à elle en faisant sa besongne lors qu'el-
le estoit seule, luy disant ces mots, tu es bien cruelle,
tu ne voudroit pas mettre les cizeaux au sein pour
l'amour de moy : ce qu'elle faisoit pour le contenter,
& s'en depescher : mais cela faict, il demandoit quel-
que luy donnast quelque chose, iusques à luy deman-
der de ses cheueux, elle luy en dōna vn floquet : quel-
quesfois il voulut luy persuader quelle se iettast en
eau & tantost qu'elle s'estranglast, luy mettāt la cor-
de d'vn puis à l'entour du col voulant l'estrangler, si
elle n'eust crié. Combien que son oncle voulant vn
iour la reuancher fut si bien battu, qu'il demeura au
lict malade plus de quinze iours. Vne autre fois Sa-
tan la voulut forcer, & la cognoistre charnellement,
& pour la resistance qu'elle fist, elle fut battue iusques
 à effusion

à effugion de sang. Entre plusieurs qui ont veu la fil le, vn nommé Choiny, Secretaire de l'Euesque d Valence, luy dict, qu'il n'y auoit plus beau moye de chasser l'esprit, qu'en ne luy respondant rien d ce qu'il diroit : encores qu'il commandast de prie Dieu, ce qu'il ne faict iamais si ce n'est en le blas phemant, & le conioignant tousiours auec ses crea tures par irrision. Et de faict satan voyant que la fill ne luy respondoit, & ne faisoit chose quelconqu pour luy, il la print & la ietta contre terre, & depui elle n'a rien veu. Monsieur Amiot Euesque d'Auxer re, & le Curé de la fille n'y auoyent sceu remedier Ceste recepte me semble fort bonne. Car comm il est dict au douziesme article de la determinatio de la Sorbonne contre les Sorciers, faicte l'an mi trois cens nonnante huict. Satan commande de ieusnes, prieres, & oraisons, & iusques à employe l'hostie pour deceuoir les ignorans. I'en ay remar qué cy deuant vne histoire de Pierre Marmor au li ure des Sorciers, qu'il a composé il y a six vingt ans : ou il escript que Satan se disoit l'ame d'vn de funct à Confolem sur Vienne, en la maison d'vi nommé Caplant, l'an mil quatre cens cinquant huict, qui gemissoit comme s'il eust souffert granc douleur, admonestant qu'on fist dire grand nombr de Messes, & qu'on fist de voyages : reuelant beau coup de choses occultes & veritables : mais on luy dict, si tu veux qu'on te croye dy, *Miserere mei Deu secundùm magnam misericordiam tuam*, ce qu'il ne vou lut faire, & s'en fuit en fremissant de petit d'estre mocqué.

DE

DE L'INQVISITION DES SORCIERS.

Liure Quatriesme.

CHAP. PREMIER.

NOVS auons parlé des moyens de chasser les malings esprits : mais pour neant on les chasseroit si les sorciers les rappellēt. Car tousiours satan est aux escoutes pour venir quand on l'appelle: & bien souuent sans qu'on l'appelle. Nous auons claré les moyens doux & medecines aysees à pren-e,qui est d'instruire le peuple en la Loy de Dieu, & l'induire à son seruice. Et si tout cela ne peut rete-r les meschans en la crainte de Dieu, ny destourner sorciers de leur vie detestable, il y faut appliquer cauteres & fers chaux, & couper les parties putri-es : combien que à dire verité quelque punition 'on ordonne contre eux à rostir, & brusler les Sor-ers à petit feu, si est-ce que ceste peine là n'est pas à aucoup pres si grande que celle que Satan leur fait uffrir en ce monde, sans parler des peines eternelles i leur sont preparees, car le feu ne peut durer vn eure voire demie, que les sorciers ne soient morts. ais de tous les pechez qui tirent leur peine apres

eux, comme l'auarice, l'enuie, l'yurongnerie, la pail lardise, & autres semblables, il n'y a point qui puniss plus cruellement son homme, ny plus longuemen que la sorcellerie, qui se venge de l'ame & du corps comme fist vn Milanois pour se venger de son enne my, l'ayāt en sa puissance, luy mist la dague sur la gor ge, menassant de la luy couper, s'il ne vouloit renie Dieu: Ce qui fut faict & non content il luy fist renie Dieu de bon cœur, & repeter cela plusieurs fois. Cel faict il le tue disant: Voila se venger du corps, & d l'ame: ainsi faict le Diable à ces suiets. Nous auon monstré que leur mestier ne les peut enrichir ny leu donner plaisir, honneur, ny sçauoir, ains seulemen le moyen de faire les villaines ordures, & meschan cetez, en quoy satan les employe: Et pour loyer en c monde, il les contrainct de renoncer à Dieu, & s faict adorer & baiser le derriere en guise de Bouc, ou autre animal infect: & au lieu de reposer il transpor te ses esclaues la nuict pour y faire les ordures que nous auons deduit. Et par ainsi la peine de mort ordonnee contre les sorciers, n'est pas pour les faire souffrir d'auantage qu'ils souffrent en les punissant, ains pour faire cesser l'ire de Dieu sur tout vn peuple, en partie aussi pour les amener à repētance & les gue- rir, ou pour le moins s'ils ne veulēt s'amender, de les diminuer, & estonner les meschans, & cōseruer le es leuz. C'est doncques chose biē fort salutaire à tout le corps d'vne republique de rechercher diligēment, & punir seuerement les sorciers: autrement il y a danger que le peuple ne lapide & magistrats & sorciers: com- me il est aduenu depuis vn an à Haguenone pres ceste ville de Laon, que deux sorcieres qui auoient merité iustement la mort, furent cōdamnees, l'vne au foüet, l'autre à y assister: mais le peuple les print, & les lapida & chassa les officiers. Vne autre sorciere fort diffamee

demeurant

meurant à Verigni, qui est morte au mois d'Auril
nier, qui receuoit les enfans, apres auoir esté accu-
de plusieurs sorcelleries fut absoute: mais elle s'est
ien vengee, qu'elle a faict mourir des hommes &
bestail sans nombre, comme i'ay sceu des habi-
s. Et me suis esmerueillé pourquoy plusieurs Prin-
ont institué des inquisitions, & decerné Commis-
res extraordinaires pour faire le proces aux lar-
s, aux fianciers, & aux vsuriers, aux guetteurs de
mins: & ont laissé les plus detestables & horribles
schãcetez des sorcieres impunies. Vray est, que de
te ancienneté, il s'est trouué des Princes sorciers,
qui se sont voulu seruir des sorciers, par lesquels
antmoins ils sont tousiours precipitez du haut lieu
onneur au gouffre de toute misere & calamité.
r ils s'enquierent aux sorciers s'ils auront victoire,
eu les rend vaincus: s'ils demandent à satan qui se-
eur successeur, Dieu fait leurs ennemis leurs suc-
seurs, s'ils demandent aux sorciers s'ils gueriront
leurs maladies, Dieu les faict mourir, cõme nous
ons monstré par infinies histoires. En c'este sorte
eu chastie les Princes sorciers que les magistrats
peuuent chastier. Quelquesfois aussi Dieu faict
eller les suiets contre les Princes sorciers, & ordi-
rement il les chastie par les sorciers mesmes, d'au-
t que Satan, & les sorciers ioüent leurs mysteres la
ict, & que les marques des sorciers sont cachees &
uertes, & que la veüe au doigt & à l'œil ne s'en
ut ayséement faire, l'inquisition & la preuue en est
icile: qui est la chose qui plus empesche les Iuges
dõner iugement ou tenir pour cõuaincues les per-
nes d'vn crime si detestable, & qui tire apres soy
tes les meschancetez qu'on peut imaginer, cõme
us auons monstré cy dessus. Il faut doncques en tel
où les crimes si excrables se font si conuertement,
qu'on ne

qu'on ne les peut descouurir par gens de biẽ, les au
rer par les complices & coupables de mesme faict
ainsi qu'on faict aux volleurs,& n'en faut qu'vn po
en accuser vne infinité. Cela fut verifié soubs le R
Charles 9. lors que Trois-eschelles se voyant cõuai
cu de plusieurs actes impossibles à la puissance hu
maine, & ne pouuant donner raison apparente de
qu'il faisoit,confessa que tout cela se faisoit à l'aide
Satan:& supplia le Roy luy pardonner, & qu'il en d
fereroit vne infinité. Le Roy luy donna grace à
charge de reueler ses compaignons & complices. C
qu'il fit: Et en nomma grand nombre par nom & s
nom qu'il cognoissoit,& quant aux autres qu'il auo
veu aux Sabbaths,& qu'il ne cognoissoit que de veu
pour les cognoistre il se faisoit mener aux assemble
publiques: & faisoit regarder l'espaule, ou autre pa
tie du corps humain de ceux qui en estoient, où lo
trouuoit la marque,& cognoissoit aussi entre 2. yeu
ceux qui n'estoient point marquez, desquels le Di
ble s'asseuroit, & luy estoient plus loyaux suiets. E
toutesfois la poursuyte & delation fut supprime
soit par faueur ou concussiõ, ou pour couurir la hon
te de quelques vns qui estoient (peut estre) de la par
tie, & qu'on n'eust iamais pensé: soit pour le nombr
qui se trouua,& le delateur eschappa. Au cas pare
quand l'aueugle des Quinze Vingts fut pendu à Pa
ris auec quelques vns de ses complices, & qu'il s'e
trouua pres de cent cinquante deferez: mais ceu
qui furent pendus furent cõuaincus d'auoir plusieur
fois vsé de l'hostie consacree en leurs sorcelleries.
Depuis peu à peu on a ouuert les yeux, & mesmemẽ
depuis la mort du Roy Charles neufiesme: les Iuge
n'ont plus faict les difficultez qu'on faisoit soubs l
regne de Charles neufiesme, & que iamais on n'auoi
faict au parauant le Roy Henry second. Dequoy s'es
plaint e

int en ses œuures M. Barthelemy Faye, President
requestes. Or il y a plusieurs moyens de proceder
punition des sorciers : soit par les Iuges ordinai-
soit par Commissaires. Car outre les Iuges ordi-
res, il est besoing d'establir Commissaires à ceste
, pour le moins vn ou deux en chacun gouuerne-
nt. Mais ie n'entens pas pour celà que la cognois-
ce soit ostee aux Iuges ordinaires d'en cognoistre,
par preuention ou concurrence, à fin que les vns
stent la main aux autres à vn œuure si sainct. An-
nnement les Iuges d'Eglise en auoient la cognois-
ce priuatiuement aux Iuges laiz. Et s'en trouue ar-
t du Parlement rendu à la poursuyte de l'Euesque
Paris mil deux cens octante deux. Mais depuis la
gnoissance fust attribuee aux Iuges laiz, priuatiue-
nt aux gens d'Eglise par arrest du mesme Parlemēt
mil trois cens nonante, qui fut sainctement or-
nné. Depuis Poulallier Preuost des Mareschaux de
on, ayant prins plusieurs sorciers, voulant attirer
à sa cognoissance, en fut debouté par arrest de la
ur. C'estoit alors que satan fist si bien, qu'on auoit
nion que ce n'estoit que fable tout ce qu'on en
t. Et affin que les Iuges n'attendent pas qu'on en
plaincte, ou que les Procureurs du Roy se reueil-
t, ils doiuent de leur office* faire informer des su-
cts, qui est la plus secrette voye, & peut estre la
s seure. Mais d'autant que les vns craignent, &
autres ne veulent pas s'ingerer d'en faire eux mes-
s la recherche, il est bien besoing que les Procu-
rs du Roy, & substituts se facent parties : qui est le
ond moyen : Car c'est proprement leur charge de
quer sur tout & soigner à la poursuytte des for-
ts. Et d'autant que les Procureurs du Roy sont
n souuent plus negligens en leur charge que les
es, il est expedient que chacun soit receu accusa-
teur en

*Bart. in l. 2. §. si publico de adult. l. nullum de test. l. si. quis in hoc de Episc. & Clericis. C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

teur en ce crime, le Procureur du Roy ioint: & s'il
se veut ioindre, qu'il soit permis neātmoins aux par
culiers d'accuser pour la vindicte publique de ce c
me, & sans s'arrester, s'il y va de l'interest partic
lier ou non, comme il est requis en ce Royaume
tous autres crimes, pourueu qu'en ce cas on y g
de les solennitez requises de droict commun porte
en la Loy, *qui accusare, de publicis iudicijs. ff.* qui est
troisiesme forme de proceder qu'on pourra tenir. L
quatriesme se fera par delations sans que les proc
reurs du Roy soient contraints de nommer les del
teurs, si la calomnie n'est bien fort euidente: & q
l'accusé soit absouls à pur, & à plain, suyuant l'edi
de Moulins, & non pas si le prisonnier est eslarg
quousque, ou qu'il soit dit qu'il ne sera plus ampl
ment enquis. Comme il se doibt faire s'il y a indice
ou presomption. Et d'autant que ceste peste c
sorciers est plus ordinaire aux villages & aux fau
bourgs des villes, que dedans les villes, & que l
pauures simples gens craignent les sorciers plus qu
Dieu ny tous les Magistrats, & n'osent se porter pou
accusateurs, ny pour decelateurs, il est necessaire d
mettre en vsage en la recherche de ce crime si dete
stable la coustume loüable d'Escosse, practiquee
Milan, qu'on appelle Indict, c'est à sçauoir qu'il
ait vn tronc en l'Eglise, où il sera loisible à vn cha
cun de mettre dedans vn billet de papier le nom d
sorcier, le cas par luy commis, le lieu, le temps, le
tesmoings: Et que le tronc en presence du Iuge, &
du Procureur du Roy, ou Fiscal, qui auront chacu
vne clef du tronc, fermant à deux serrures, sera ou
uert tous les quinze iours, pour informer secrete
ment contre ceux qui seront nommez: qui est la cin
quiesme & la plus seure forme de proceder. La sixies
me se doibt faire par monitoires, qui est vne voye bi
necessair

necessaire pour contraindre ceux qui n'osent, ou qui ne veulent accuser, ny deferer, ny se plaindre. La septiesme sera de receuoir les complices accusateurs de mesmes crimes contre les autres, & promettre impunité à l'accusateur, & luy tenir promesse, pourueu qu'il se repente & renõce à satan. C'est l'opiniõ de Iean Durand* des plus grãds Iurisconsultes de son aage, *In specis. au tiltre *de accusat.* qui est d'aduis que ce priuilege doibt estre donné au complice des sorciers. Iaçoit que de droict commun les cõsors ne sont pas receuables accusateurs: encores que la loy *Tullia, de ambitu,* donnast mesmes prerogatiues aux competiteurs de cõuaincre l'vn l'autre au crime de corruption, pour paruenir aux Estats: & pour loyer le vainqueur auoit impunité, & emportoit l'estat de son cõpetiteur. Encores que le sorcier soit preuenu au-parauãt que d'accuser, si est-ce qu'il faut tousiours promettre impunité, & diminuer la peine de ceux qui confesseront sans torture, & qui accuserõt leurs cõsorts, qui est vn moyẽ bien seur pour paruenir à la cognoissance des autres. Car il est bien certain qu'il n'y a que la crainte de la mort, qui empesche de confesser la verité, & au suiet qui se presente il fut cognu quand le Roy Charles IX. eust donné la grace à Trois-eschelles condamné à la mort, comme sorcier, à la charge qu'il accuseroit ses complices. Il en descouurit vne infinité, comme i'ay dict cy dessus. Et si par ce moyen on n'y peut paruenir, il faut prendre les ieunes filles des sorciers. Car le plus souuent il s'est trouué, qu'elles estoiẽt instruites par leurs meres, & menees aux assemblees: & en l'aage tendre elles seront aysees à persuader & redresser auec promesses d'impunité, que l'aage, & l'instruction des meres doibt impetrer. Alors elles nommeront les personnes, le temps, le lieu d'aller aux assemblees, & ce qu'on y faict. Par ce moyen Bouuin

Bailly

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Bailly de chasteau-Roux sceut tout ce qui se fais[...] par vne ieune fille, que la mere auoit seduicte. Et c[...] les de Longny en Potez, dont nous auons faict me[...] tion cy dessus, furent descouuertes par vne ieune [...] le. Et si elles craignent dire la verité deuant plusie[...] personnes, il faut que le Iuge face cacher deux [...] trois personnes derriere vne tapisserie, & ouyr les [...] positions sans escrire: puis faire retirer les confessio[...] & les escrire. Et d'autant que les Iuges qui iam[...] n'ont faict le proces aux sorciers, ou qui n'en [...] point veu, ou qui ne sçauent leur suiet, s'y trouuero[...] empeschez: Il faut premierement, & le plustost q[...] faire se pourra, commencer à interroger la sorcie[...] & si cela est tres-vtile en tous crimes: il est necessa[...] en cestuy cy: car il s'est veu tousiours, que si tost q[...] la sorciere est prise, aussi tost elle sent que satan [...] delaissee, & comme toute effrayee, elle confesse al[...] volontairement ce que la force, & la question [...] sçauroiét arracher: mais si on la laisse en prison qu[...] que temps, il n'y a doute que Satan ne luy donne i[...] struction. Il faut donc commencer par choses l[...] gers, & dignes de risee, comme des tours de passe-p[...] se, & sans Greffier, & dissimuler l'enuie qu'on a d'est[...] de la partie, qui est la chose que plus volontiers ell[...] oyent, & peu à peu s'enquerir si leur pere & mere o[...] esté du mestier. Comme ie fus d'aduis qu'on s'enqu[...] diligemment de la mere de Ieanne Haruillier, de l[...] quelle nous auons parlé cy deuant. On enuoye à Ve[...] beri expressement, pays de sa naissance, & il se trou[...] qu'elle auoit esté condamee d'estre bruslee plus [...] trente ans auparauant, & Ieanne Haruillier sa fil[...] lors bien fort ieune condamnee au foüet. Car il n'y [...] rien plus ordinaire que les meres seduisent leurs fi[...] les, & les dedient à Satan: & souuent si tost qu'ell[...] sont nées. Et de faict la fille de Ieanne Haruilli[...]

voya[...]

voyant sa mere prisonniere s'enfuit, & depuis on sceut qu'elle en estoit aussi : & les filles de Barbe Doré aussi tost que leur mere fut prise pour les Sorcelleries, s'enfuirent, sans estre accusees ny recherchees, & depuis l'vn des Sorciers familier de ladicte Doré depósa que toute la race en estoit. Le second poinct doibt estre, à sçauoir de quel pays est la sorciere, & si elle a point changé de pays. Car il se trouue ordinairement que les sorcieres changent de place en place, & d'vn village en autre, si les biens ne les retiēnent en vn lieu. Ce qu'elles font craignans estre accusées, quand elles se voient descouuerts, & sçauoir l'occasiō pourquoy elles ont changé de lieu, & prendre garde soigneusement à leur visage: car telles gens n'oseroiēt regarder les personnes entre deux yeux, & n'oublier rien au proces de leur façon, contenances & propos. Or il a esté experimenté que les Sorcieres ne pleurent iamais, qui est vne presomption bien grande, d'autant que les femmes iettent larmes & souspirs à propos & sans propos. Mais Paul Grilland & Spranger Inquisiteurs disent qu'ils n'ōt iamais sceu faire pleurer vn seul Sorcier: & faut aussi prendre garde de pres aux variations & reïterer plusieurs fois vn mesme interrogatoire par interualles. Mais il faut, s'il est possible, faire interrogatoires de toutes les charges sans discontinuer, à fin que Satan ne les destourne de dire la verité: & pour ceste cause Daneau dict tres-bien en vn petit Dialogue qu'il ne faut iamais laisser la sorciere seule quand elle est prisonniere : par ce que dit-il elle parle au Diable qui la destourne de dire la verité, ou la faict departir de ce qu'elle a cōfessé, & tousiours luy promet qu'elle ne mourra point, dont il s'ensuient plusieurs inconueniens. Car il s'en est trouué qui pensoient voller, estans dedans la prison, comme ils faisoient hors la prison, & se rompoient le col.

I'ay ſceu de M. Adam Martin Procureur en ceſte vill
de Laon, que la ſorciere de Bieure qu'il iugea & fi
executer à mort, luy diſt qu'elle eſtoit condamnee
mourir, & qu'elle ſeroit bruſlee toute vifue, combie
que pas vn ne luy auoit dict hors-mis Satan. Et ce qu
plus eſtonna les iuges, fut, qu'ils l'auoient condam
nee d'eſtre eſtranglee & puis bruſlee, & neantmoin
le bourreau n'ayant peu bien executer le mandemé
la fiſt bruſler toute vifue. Il y en a d'autres, auſquell
ſatan promet qu'elles ſeront bien heureuſes apres ce
ſte vie, qui empeſche qu'elles ne ſe repentét, & meu
rent obſtinees en leur meſchanceté. Les autres qui
tuent eſtant ja condamnees, comme il eſt ſouuent ac
uenu: les autres qui ſe deſdiſent de ce qu'elles ont có
feſſé en la torture, & mettent les Iuges en telle pe
plexité, que par faute de preuue ſuffiſante, ils ſont có
trains leur faire ouuerture des priſons. Mais celuy qu
a confeſſé les meſchácetés ſans torture, s'il ſe deſdict
doibt neantmoins eſtre condamné, ſi la confeſſio
eſt aydee d'autres preſomptions & indices. Et d'au
tant que les Sorciers exercent leur meſchanceté ſu
leurs ennemys, il faut diligemment s'enquerir, ſi cel
le qu'on preſume tuee ou enſorcelee a eu inimiti
contre la ſorciere, qui en eſt ſuſpecte, & interroge
diligemment la ſorciere ſur chacun point d'inimiti
Il faut auſſi pour tirer la verité de celles qui ſont ac
cuſees ou ſoupçonnees, que les Iuges facent contená
ce d'auoir pitié d'elles, & leur dire que ce n'eſt pa
elles, ains le Diable qui les a forcees & contraincte
de faire mourir les perſonnes. Et pour ceſte cauſ
qu'elles en ſont innocentes. Et ſi on voit que les ſor
ciers ne cóſeſſent rien, il faut leur faire changer d'ha
bits, & leur faire raſer tout le poil, & alors les interro
ger. Et s'il y a demye preuue, ou de violentes preſom
ptiós, il faut appliquer la torture. Car tous ſont d'ac
cord, qu

ord, que les ſorciers portent des drogues de tacitur-
ité, combien que c'eſt le Diable qui les conforte, &
s aſſeure : & neantmoins ayans perdu la drogue, ils
nt opinion, qu'ils ne pourront iamais ſouſtenir la
ueſtion, qui faict que bien ſouuent ils diſent la veri-
: ſans queſtion, comme i'ay leu de l'inquiſiteur Cu-
ianus, qui fiſt bruſler quarante & vne ſorciers au
rritoire Varniſer ſur les marchez de Milan, l'an
585. qui confeſſerent toutes ſans queſtion apres
l'on les eut faict raſer & changer d'habits : ce que
t Domitian l'Empereur au ſocier Appollonius
e Thyanee, qu'il fiſt deſpouiller tout nud & raſer,
nſi que nous liſons en Philoſtrate Lẽnien: car Sprã-
r Inquiſiteur eſcript, ſi le ſorcier a ſur ſoy le Sort de
ience, qu'il ne ſentira douleur quelconque en la
ueſtiõ, & ne cõfeſſera iamais la verité. A quoy ſe ra-
rte ce qu'eſcrit Gregoire Archeueſque de Tours,
ue Mummo grand preuoſt de l'hoſtel, duquel nous
ons parlé cy deuant, alors qu'il eſtoit à la queſtion,
uoya dire au Roy Childebert, qu'il ne ſentoit dou-
r quelconque. Alors le Roy le fiſt eſtendre auec
ulies & le tirer de telle force, que les bourreaux e-
ient las, encores qu'on luy miſt des pointes entre
ongles & la chair des pieds, & des mains: qui eſt la
s excellente gehenne de toutes les autres, & prati-
ee en Turquie. Car les membres ne ſont point rõ-
s, & ſans peine ny trauail on tire bien toſt la verité
r la douleur violente. Paul Grilland au traicté de
æſt. q. 4. nu. 14. & Hippolyte de Marſil eſcriuẽt que
uent on trouué le Sort de taciturnité entre les
eueux des Sorciers, qui ſembloient alors qu'on les
noit, qu'ils fuſſent endormis ſans douleur, telle-
nt que Paul Grilland en ayant veu pluſieurs, fut
erti qu'il failloit dire *Domine labia mea aperies, &c.*
qu'on ſent alors la douleur, & qu'on dict la verité,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ce que ie ne voudrois pas faire, ny chercher la veri
per charmes de paroles: mais il faut deuant que a
pliquer à la question, faire contenance de prepar
des instrumens en nombre, & des cordes en quant
té, & des seruiteurs pour les geyner, & les tenir que
que temps en ceste frayeur & langueur. Il est aussi e
pedient au parauant que faire entrer l'accusé en
chambre de la question, de faire crier quelqu'vn d'v
cry espouuentable, comme s'il estoit geyné, & qu'o
die à l'accusé que c'est la question qu'on donne, l'
stonner par ce moyen, & arracher la verité. I'ay v
vn Iuge qui monstroit le visage si atroce, & la voix
terrible, menassant de faire pendre si on ne disoit
verité, qui par ce moyen estonnoit si fort les accuse
qu'ils confessoient soudain, comme ayans perdu to
courage. C'est expedient est bon enuers les perso
nes craintifues & non aux impudens. Il faut aus
mettre des espions accords & bien entédus, qui se d
sent prisonniers pour cas semblable que le Sorci
accusé, & par ce moyen tirer sa confession. Et s'il n
veut rien dire, il luy faut faire croire que ses compa
gnons prisonniers l'ont accusé, encores qu'ils n
ayent pensé: & alors pour se venger il rendra, pe
estre, la pareille.

DES PREVVES REQVISES
pour auerer le crime de Sorcelerie.

CHAP. II.

ENTRE les preuues, sur lesquelles on peut a
seoir iugement, il y en a trois qu'on peut dire ne
cessaires & indubitables. La premiere est, de la verit
du faict notoire, & permanent. La seconde, de l
confession volontaire de celuy qui est preuenu &
attaint du faict. La troisiesme, de la deposition d
plusieur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

[pl]usieurs tesmoings sans reproche. Quant à la preu[ue] de la renommee publique, de la confession forcee [&] presomptions de droit, ou autres semblables, on [pe]ut dire que ce sont presomptions plus grandes les [vn]es que les autres, & non pas preuues indubitables. [Qu]ant à la verité du fait notoire & permanent, c'est [la] preuue* la plus claire. Car il y a notorieté de faict: [no]torieté de droict: & notorieté de presomption [vio]lente: mais proprement il n'y a que la notorieté [du] faict permanent: laquelle notorieté est plus forte, [qu]e tous les tesmoings du monde, voire mesmes que [les] confessions volontaires des accusez: comme si on [pr]oduict au Iuge cinquante tesmoings, qui tous d'vn [co]nsentement testifient que Pierre est mort & ensor[cel]é, par le faict de celuy qui est accusé de l'homici[de] & neantmoins qu'il se trouue plein de vie deuant [le I]uge. Alors le Iuge ne doibt auoir aucun esgard [au]x tesmoings ny à leurs depositions, encores qu'ils [ne] soient reprochez, & que l'accusé s'en fust rapporté [à le]ur dire. Car ils sont reprochables de droict, lequel [dr]oict doibt estre suppleé par le Iuge. Aussi est telle [pre]uue plus forte que la confession mesmes volõtaire [& i]udiciaire, de l'accusé: comme nous en auõs exem[ple] en Valere Maxime au liure huictiesme, que vn [es]claue fut executé à mort sur la confession volontai[re] qu'il fist d'auoir tué vn homme, qui estoit absent, [qu]i depuis se trouua plein de vie. C'est pourquoy [Pis]on le Consul fut blasmé d'vne cruauté notable [so]bs ombre de seuerité militaire. Car cõme vn soldat [fu]t retourné au camp sans son compaignon, Pison le [co]ndamna à la mort, comme ayãt tué son cõpagnon. [Le] soldat remonstre qu'il venoit apres luy: Nonob[sta]nt cela le proconsul commande à vn Centenier [qu']il execute à mort le condamné. Sur le point qu'il [esto]it d'estre executé, l'autre compaignon se presen-

*Bal. in l. Deo nobis de Episc. & Clericis. C. col. 3. per cap. quod autem 27. q. & Inno. in ca. proposuisti, deprobat.

te plein de vie. Alors le Centenier tint l'executi
en surseance, & represente les deux soldats au Pro
sul, lequel irrité du depit d'auoir si temerairem
condamné vn homme à mourir, il fist execute
mort le Centenier pour n'auoir obey, & le soldat co
damné, par ce qu'il estoit condamné, & le troisies
pource qu'il estoit cause de la mort des deux autr
tellement que trois hommes furent condamnez
executez à mort pour l'innocence d'vn. L'Histoire
en Seneque†. Il faut donc s'arrester à la verité du f
permanent, que le Iuge void ou cognoist, ou to
che, ou perçoit, ou cognoist par l'vn des cinq sen
laquelle preuue n'est iamais‡ excluse ny par edits,
par sentence, ny par coustumes. Et iaçoit q
apres publication d'enqueste, on ne soit receu à fa
preuue, si est-ce que la preuue est receue, qui est fo
dee sur vn faict permanent. Comme tiennent les d
cteurs*. Et par edict, ou par coustume il estoit defe
du receuoir aucune exception, si est-ce que l'excep
d'vn faict euidét est tousiours receuable & ne se pe
reietter, comme dit la glosse *l.1. §. hoc interdictum, v*
bo imperfectum, de tabulis exhibendis. ff. & Balde en
loy, *ex prædijs, de euictionibus* C. A plus forte raison
matiere de crimes, où il n'y a iamais forclusion
preuues, l'euidéce du faict est tousiours receuable.
par ainsi quand les poisons & sortileges sont trou
sur la sorciere, qui en est saisie, ou en son cabinet,
coffre, ou qu'on la trouue fouyr sous l'essueil d'v
estable, & que là se trouuent les poisons qu'on luy
veu mettre, & le bestial mourir, on peut dire au c
qui s'offre que c'est vn faict euident & permanent:

† In lib. de Ira. 1. l. Si irrupto. §. ad officiũ, finium regũdorũ. ff.

‡ Baldus in l. Si aduersus libertatem, & in lege penultima, fine de peric. tutorum. C.

† Baldus in l. cõtra negantem. ad legem Aquil. C. & in rubrica de probat. C. Barbaria in ca. euidentia, de accusat. ox cu. & in c. 1. de officio ordinarij. & Consil. 7. l. coll. 4. Alex. in l. eũ qui. §. vlt. coll. penul. de Iureiurando. Et consil. 116. fine lib. & consil. 186. col. 4. l. 2. & consil. 137. col. 4. l. 4. & consil. 63. coll. penult. lib. 4. Cursus Senior in repet. li. admonendi, coll. 89. de Iureiurando. Carol. Ruinus consil. 138.

** Bald. in l. si quis testib. ad finem, & ibidem Salicetus coll. vlt. de testib. c. ... ma. in repe. l. si verò. §. de viro soluto matri. ff. Stephanus Bertrandi consil. 337. de arbit... coll. 9. Alexand. consil. 63. l. 3. Iason. consil. 21. coll. 2. lib. 1.*

on trou

trouue celle qui est accusee d'estre sorciere saisie
crapaux,d'hosties,de membres humains, d'images
cire transpersees d'aiguilles, au crime qui s'offre,
nt faicts permanens en cas pareil. Si on trouue la
rciere suspecte d'estre telle tuant vn enfant,comme
est aduenu à Cœures le second iour de Feurier
77. vne sorciere non furieuse coupa la Gorge à
ux filles,& fut surprise sur le faict: on peut dire que
st vn faict euident pour la conuaincre d'estre sor-
ere,ores qu'elle n'eust confessé(comme elle fist)que
Diable luy fist faire, attendu qu'elle n'estoit point
rieuse. Elle s'appelloit Catherine d'Aree:car il n'y
ien plus ordinaire aux sorcieres que de meurtrir les
fans, si on void que la sorciere menasse son enne-
y estant sain & dispos: ou qu'elle touche, & que à
nstant il tombe mort, ou qu'il deuienne ladre, ou
'il deuienne soudain contrefaict, ou estropiat ou
ppé de maladie soudain,comme nous auons mon-
é par plusieurs exemples: c'est vn faict euident, &
rmanent, si d'ailleurs le bruict est qu'elle est sorcie-
e Si le Iuge void que la sorciere oste le sortilege &
arme par prieres faictes au Diable l'appellant à
ire voix,c'est vn faict notoire de notorieté de faict
Iuge, & autres, si cela c'est faict en presence du
ge, qui doibt proceder en ce cas à la condam-
tion de mort sans autre inquisition. Et si cela c'est
t en l'absence du Iuge presens tesmoings, il faut
oceder par recolemens,& confrontations, si le faict
denié. Si on trouue l'obligatió & paction mutuelle
sorcier auec le Diable signee de luy en son coffre,*
mme i'en ay remarqué cy dessus, c'est vn faict per-
anent, si le seing du sorcier est par luy recogneu.
est doncques la preuue la plus claire & la plus for-
qui met* en veuë la verité qu'on cherche des cho-
s sensibles. Aussi peut on mettre pour exemple d'vn

*L. si rupto ad offic. finium regundorum. ff. Bald. in l. si quis testibus de testibus.

C. & in l. si aduersus liber. Azo. in summa ad. l. A-qui. C. A-lexand. in l. eum qui §. vl. coll. penul. de iureiurando. Et consil. 116. l. &. Consil. 186. li. & Consil. 35. l. 4. & consil. 39. l. 9. Carolus Rumus consil. 338. li. 5.

faict euident, si la sorciere parle au Diable, & que Diable ores qu'il soit inuisible luy responde : Car l'o uyë, n'est pas moins ains beaucoup plus certaine qu la veuë, & d'autant plus certaine, que l'ouyë peut est moins abusee que la veue, qui s'abuse souuent. C'e aussi vn faict euident si la sorciere en vn instant trouue absente de son lict, & de sa maison, les hu fermez s'estant couchee le soir au mesme lict, & qu apres elle se trouue en son lict comme nous en auc monstré assez d'exemples cy deuant en tous ces ca & autres semblables de faits euidens apparoissans au Iuges, ils peuuent assoir iugement de condam nation selon la diuersité des faits comme nous di rons cy apres : Ores que la sorciere ne voulust rie confesser, à plus forte raison si auec le fait euident la confession du sorcier concurrente, & encores plu s'il y a tesmoings sans reproche. C'est aussi vne preu ue euidente & trescertaine, si le sorcier fascine ou esblouist les yeux, ou charme de paroles, ce que la loy de Dieu a bien expressément remarqué quand el le dit, Celuy qui esblouist les yeux, soit mis à mort vsant du propre terme Hebrieu *Mescaphat*. Car la loy de Dieu† a determiné ceste preuue comme trescertai ne suffisante pour conuaincre le sorcier d'auoir pa ction expresse auec satan, & par mesme moyen celuy qui charme les hommes, ou les bestes, ou les fruits: comme celuy qui monte en l'air, qui fait parler vn chien, qui couppe les membres, & fait sortir le sang, & puis rassemble les membres, c'est vne preuue euidente. Le second moyen de preuue claire & certaine est, s'il y a plusieurs tesmoings sans reproche, qui deposent des choses sensibles par les sentimens, & des choses insensibles par discours & raisons certaines. Car l'euidence d'vn faict notoire doit apparoir aux Iuges, & autres presens, & ne suffist d'apparoir

† Exod. c.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

'apparoir au Iuge, ou autres seulement, & la preuue †
s tesmoings sans reproche des actions transitoires,
est pas notoire de faict permanent, comme si les tes-
oings rapportent auoir veu la sorciere faire vn ou
usieurs actes de Necromantie, ou inuoquer satan,
s'estre absentee inuisiblement, & puis retourner
s huis clos, sont actions transitoires, & ausquelles
s Iuges ne peuuent pas souuent assister. Et d'autant
us la preuue est forte, si les tesmoings deposent de
usieurs actes, & qu'ilz s'acccordét du temps du lieu,
es personnes & autres circōstances, que les† docteurs
ppellét *Contestes*, & plus encores si la sorciere en pre-
nce du Iuge & autres, faict quelque inuocation à sa-
n: c'est notorieté de faict, & telle preuue est des plus
rtes pour estre procedé à la condemnation‡. Et si la
onfession de l'accusee est concurrente auec la depo-
tion des tesmoings, la preuue est encores beaucoup
us certaine": & neantmoins elle ne laisse d'estre bien
rtaine sans la confession des actes que i'ay remar-
ez, ou semblables: car il ne suffiroit pas que plu-
urs tesmoings deposassent que quelque tēps apres
menaces de l'accusee faictes à son ennemy, il seroit
mbé en la maladie, Bien seruiroit cela d'vne pre-
mption pour ayder la preuue, & si soudain & à l'in-
nt que la sorciere a menacé ou touché quelcun, il
t tombé mort, les Iuges font difficulté de condam-
r la sorciere, s'il n'y a autre preuue, n'y presomptiō,
confession : & ne voudrois pas conclure à la mort
tel cas: mais bien aux autres peines corporelles: car
us les peuples d'vn commun consentement ont re-
u que la punition doibt estre aggrauee ou moderee
on la preuue plus ou moins, & que la forme des an-
ns‡ d'absoudre l'accusé, si la preuue n'est claire &
tiere de tout point, est abolie. Mais nous dirons par
apres de peines, quād i'ay dict plusieurs tesmoings,

† *l. rescripto §. si quis accusatorē, de munerib. & honorib. ff.*

† *Bal. in l. super, colla.*

‡ *De bonorū possessionib. Inno. c. qualiter de accus. Decius in l. quae extrinsecus, de verb. obligat ff aiex. cōsil. 47. l. 2. n. 6. Cornaeus cōsil. 149. l. 2. 4. 2. q. 1. c. prohibētur cap. peruenit, cap. cōsuluit, cap. cumspeciali de appel.*

" *l. qui sententiam, de poenis. C.*

‡ *l. Qui accusare, de accusat. C. l. si autem de prob. ff.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

l. tibi numerus de test. ff.

sans reproche, la loy dict deux pour le moins. Et n[e] faut pas chercher grãd nombre de tesmoings en cho[-]ses si detestables, & qui se font la nuict, ou és caverne[s] és lieux secrets. Mais que dirõs nous si trois tesmoing[s] deposent de trois faicts tous differens : c'est à sçavoi[r] que le premier depose avoir veu le Sorcier cauer, & fouïr soubs l'essueil d'vn huis, ou en quarrefour : ca[r] c'est ordinairement ou les sorciers mettent leur sort. Et puis que les hõmes ou le bestail y soit mort. L'au[-]tre depose que le mesme Sorcier ayant touché quel[-]qu'vn est tombé mort soudain : L'autre qu'ayant me[-]nassé son voisin il est tombé en langueur. Ie tiens que ces trois tesmoings sans reproche auecques quelque autre presomption suffisent pour asseoir iugement de mort, iaçoit que les tesmoings soyent singuliers cha[-]cun en son faict: Car ilz sont vniuerselz au crime de Sorcelerie : auquel cas tous les Docteurs* tombent d'accord que la preuue est suffisante en crimes cou[-]uers, comme la concussion, l'assassinat, l'vsure, l'adul[-]tere, & autres crimes qui se font tousiours plus cou[-]uertement qu'on peut, & mesmement les Sortileges. Si doncques trois tesmoings en tel cas suffisent pour prouuer l'vsure, ou la concussion, ou l'adultere, à plus forte raison doiuent suffire, pour le crime le plus dete[-]stable & le plus couuert qui soit de tous les crimes qu'on peut imaginer. Et non seulement telle preuue est suffisante, comme les Docteurs alleguez en sont d'accord: ains aussi Bartole passe plus outre. Car il est d'aduis en crimes si occultes que la presomption & la preuue coniecturale suffist, & n'est pas seul de son ad[-]uis. Vray est qu'il ne suffiroit pas pour asseoir iuge[-]ment de mort : mais de toute autre peine iusques à la

**Accurs. in l. ob carmē §. vl. de test. specul. de inquisitionib. §. 1. Iacobus Butrigari in l. arrian. de hære. C. Bal. in li. acto. de probat. c. & in l. 1. de testamē. Doc. in l. inter pares, de reiudi. ff. Alex. copeose li. 7 Cõsil. 3. nu. 24. & Cõsil. 73. li. 1. 9. in li. de pu. §. si quis ipsi de oper. noui q. 8. Alexan. in de §. si quis ipsi, nu. 22. & Iasõ. nu. 10. & Bar. in l. si quis ex argento. §. an vero, nu. 3. de edendo. & ibi late Ias. sub. §. Prætor. nu. 18. Alexan. consil. 89. visa, per totum lib. 2. Decius consi. 577. viso. nu. 12. Socinus consi. 32. Hippo. consil. 61. post reditum, nu. 31.*

mort

mort exclusiuement. Et non seulement les docteurs du droict Ciuil, ains aussi les Canonistes" sont de mesme aduis, & entre les Papes, le plus grand Iuriscõsulte Innocence IIII. Et la raison est pertinente, d'autant que les tesmoings s'accordent au cas vniuersel, & crime general, en sorte que la singularité n'est pas incõpatible ny repugnante, ains ou elle ayde & conforte la preuue. Ce que Balde+ appelle singularité adminiculatiue, qui est bien differente de la singularité contradictoire & repugnante à soy-mesmes, qu'il appelle substatiue, quand vn tesmoing destruict la preuue de l'autre pour la diuersité du lieu, ou du tẽps, ou autres circõstances semblables. Car en ce cas la preuue n'est pas suffisante, mesmement quand il y va de la vie, ou de punition corporelle : ou il faut que la preuue soit bien plus forte qu'en matiere ciuile. C'est pourquoy en matiere criminelle le serment suppletif de preuue n'est pas receuable, comme il est en cas ciuil es choses legeres, & n'est aussi receuable la conuention de se rapporter à vn tesmoing, pour asseoir iugement de l'honneur ou de la vie, cõme il est en cas ciuil* du cõsentement des parties. Et par ainsi, quand on dict que vne preuue imparfaicte ne se peut ioindre auec vne autre imparfaicte*, cela s'entend de deux preuues, ou de deux tesmoings, ou de deux presomptions, ou de deux crimes differens : comme si vn tesmoing depose d'vn homicide, & l'autre depose d'vn adultere, l'autre d'vn larcin : cela faict bien preuue d'vn homme scelerẽ: mais non pas qu'il soit prouué adultere, ny homicide, ny larron pour y asseoir condemnation de peine corporelle. Car la Loy de Dieu" ne veut pas que la deposition d'vn tesmoing face preuue pour asseoir iugement de condamnation : ny les loix Ciuiles ne

"Innoc. in ca. qualiter de accu. Immola. in c. cũ oporteat, de accusatio.

+Bald. in rubrica de controuers. inuestitura, de vsib. feudorum, & in authent, rogati. C. de test. & in l. de quib. col. au tepenu. Curtius in tractatu de testib. conclus. 46.

*Bartol. in l. Theopompus de dote prælegata fine. Roman. & Alexãd. in l. 1. §. ult. de verb. oblig. Bal. in l. iudic. de sent. & interlo. C. Felin. in c. veniens de testi. Iaso ait hanc esse cõmunem opinionem in l. Iureiuran. princ. de Iureiurando. ff. *Tanor. in cap. penult. de probatio. Alex. consi. 94. li. 7. n. 3. Doct. in c. ult de succes. ab intesta. "Deut. 17.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

veulent pas qu'on puisse asseoir la moindre condem-nation pecuniaire. Et en cecy tous les Iurisco͂sultes & Canonistes sont d'accord, quelque dignité, saincteté & reputation que puisse auoir le tesmoing†. Et iaçoit que Iehan André, & le Docteur Alexandre soye͂t d'ad-uis‡, qu'vn bon tesmoing sans reproche suffit pour condamner à la question : si est-ce qu'ilz ne sont pas suiuis, & pour ceste cause le Roy Louys XII. par ordo͂-na͂ce expresse l'a defendu en ce Royaume: mais il suf-fira bien pour presenter l'accusé en la questio͂ en tous autres crimes: & s'il y a quelque presomption auec vn tesmoing sans reproche, il suffira pour appliquer à la question és cas qui meritent peines capitales ou cor-porelles: Mais en ce cas si enorme & si occulte, ie seray bien d'aduis que l'opinion d'Alexandre & de Iehan André soit suyuie, & que pour appliquer à la questio͂, il suffise d'vn tesmoing homme de bien & sans repro-che, ny suspition quelconque, duquel la depositio͂ soit accompaignee de raison, ou de sens: i'entends ceux-la contre lesquelz on ne peut rien dire, que les docteurs disent *Omni exceptione maiores*, mais ceux qui n'ont point souffert condemnation pourtant infamie, * & non pas s'ilz sont reprochez pour estre homicides, adulteres, incestueux, ou attains d'autres crimes, qu'on appelle infames de faict: & toutesfois leur tes-moignage est bon† auec d'autres, comme il se prati-que en tout ce Royaume sans auoir esgard à l'infamie du faict, ny aux canons" pour ce regard qui veulent qu'on reçoiue telles reproches, ce qui ne doibt estre faict. Car si on reçoit les faicts de reproches, contre les tesmoings non conda͂nez, il faudroit faire le pro-cez à tous les tesmoings sur les faits des proces, & par ce moyen les meschans eschaperoyent, & les gens de bien seroyent souuent calomniés. Et iaçoit qu'vn tes-moing soit attainct, voire conuaincu & condamné de crime

† l. vbi nu-merus de test. Docto.

‡ Ioa͂. Andreas in ad. ad speculu͂, tit. de præsumptio. §. species versu, violeta. Alexand. consil. 77. lib. 1. nu. 1

** Ex l. infamem. de publicis iudicijs ff.*

† l. Lucius de ijs qui notantur infam. ff.

" Glo. & Panor. in c. sup. eo. 1. de Felin. ib.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

crime public portant infamie, & non pas d'vne in-
ite verbale, qui ne porte point d'infamie de droict
non* pratiqué pour ce regard, iaçoit que la loy le
nt‡ pour infame, si est ce que le tesmoing condam-
& infame est receuable en tesmoignage s'il y a ap-
l, & ne sera point reproché pour ceste cause, si le iu-
ment n'est confirmé comme dict la loy, & * toutes-
is le Iuge ne doit appliquer à la questiō pour vn tes-
oing infame de faict encores qu'il ne soit cōdamné:
ais bien si ce tesmoing est aidé d'autres tesmoings,
de presomptions violentes, autrement il faut en-
ndre le iugement dernier du tesmoing† reproché: &
on dict que le Iuriscōsulte * ne reçoit pas le tesmoi-
gnage d'vne femme accusee d'adultere, & neant-
oins absoulte, le Iurisconsulte dict, *Puto notam obesse*,
ne parle que des femmes qui sont tousiours moins
oyables que les hommes: & de faict par les ordon-
nnçes de Venise de l'an 1524. & de tout l'Orient il
ut tousiours 2. femmes pour le tesmoignage d'vn
omme, & quatre femmes pour deux tesmoings. Cō-
e aussi les femmes n'estoyent par les loix des Ro-
mains receuables à tesmoigner en testament, † ou en
bligation par corps. Et mesmes de droict ‡ Canon,
femmes en matiere criminelle ne sont pas receua-
es à tesmoigner, pour l'imbecillité & fragilité du
e. Mais les Iurisconsultes & Empereurs ont aduisé
e les plus grandes meschancetez demeuroyent im-
nies si cela n'auoit lieu: Et pour ceste cause ilz ont
gement pourueu*, à ce que les crimes fussent testi-
z par toutes personnes, & la raison est peremptoi-
Car és actes legitimes on à moyen de prendre des
moings telz qu'on veut, & aux crimes telz qu'on
ut. C'est pourquoy en ce Royaume, & en toute re-
blique bien ordonnée le droict Canon n'a aucun

*c. cum te, de sentētijs & re iudicata.
‡l. 1. de ijs qui notantur ff.
*l. furti, de ijs qui notantur infamia ff.
†Ia. Butrigar. Bart. & Cuneus in l. furti de ijs qui notantur infamia, vult valere testimoniū etiā si sententia confirma. sit, quia non debet negligentia accusatis obesse praecedenti.
*l. Palā. §. quae de ritu nuptiarū. ff.
†l. qui testamēto. §. mulier. de testament. 4. ca. foras. de verb. significa. & cā. mulier 32. q. 5.
‡l. cx. co. de test. ff. nouella. leonis philosophi. 48.
*Festus Pompeius, & Nonius ex l. 4. de
b. Ciceronis l. in famen. §. quae de ritu nuptiarum, l. cognitionum de varijs cognitionibus.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

lieu pour ce regard, & le droict Ciuil est suiuy. Et
faict qui s'offre il est bié necessaire d'adiouster foy a
femmes encores qu'elles soyét infames de faict, com-
me disent nos docteurs, ou bié ignominieuses† com-
me parlent les Iurisconsultes & autres autheurs la-
tins, comme seroit vne femme impudique. Car les
Iurisconsultes reçoiuent les femmes en tesmoignag
à fin que les forfaits ne demeurét impunis, qui est v
raison fort grande & considerable, comme dict le I
risconsulte. Il faut pour mesme raison, & beaucou
plus grande receuoir les personnes infames de faic
& de droict en tesmoignage contre les sorciers, pou
ueu qu'il y en ait plusieurs concurrens auecques ind
ces: autrement il ne faut pas esperer que iamais ce
impieté si execrable soit punie. Or tous * sont d'a
cord, & les Iuges le sçauent tresbien pratiquer, qu
les complices du mesme faict de volerie ou assasin
font preuue les vns contre les autres, quád on ne peu
autrement tirer la verité du faict, non seulement con
tre les autres qui ont commis vn semblable assasina
qui est la limitation de Pierre Ancaran ‡ ainsi ausi d
mesme assasinat dont le tesmoing est cóuaincu, mes
mement si le tesmoing se charge luy mesmes. Et d
faict il me souuient que M. Gelee Lieutenant Crimi
nel de Paris, ayant códamné par l'aduis des Iuges Pre
sidaux du Chastelet de Paris, trois voleurs accusez &
conuaincus par leur propre confesion de plusieur
voleries & assasinats, il en accuserent vn qui ne vou
loit rien confesser à la question. Et neantmoins, auec
les presomptions & les tesmoignages des complices
il fut condamné, & puis executé sur la rouë: & iaçoi
qu'il declarast qu'il mouroit innocét, comme ilz son
presque tous, & ne voulant blaspheme Dieu, pou
couurir son honneur deuant le monde, si est-ce qu'i
declara à son cófesseur qu'il estoit aussi coupable qu
les autre

† l. ita vulneratus, ad l. Aquil. ff.

** Doct. in l. quoniam de testib. Butri Panor. Fel. ibi Aretin. consil. 61. gloß. in l. vl. de accus. C.*

‡ In consil. 24. & sequit. Grāmati. cōsil. nu. 15. & 16.

autres, le priant de n'en rien dire: mais le iuge fist
peller le confesseur, qui declara ce qui en estoit.
Allemaigne ilz ont vne tres-mauuaise coustume
ne faire mourir le coupable s'il ne confesse, quoy
il soit conuaincu de mille tesmoings, vray est
ilz appliquent la question si violéte & si cruelle,
la personne demeure estropiat toute sa vie. Or
it ainsi que cecy n'a lieu sinon es crimes exceptez
non és autres, comme disent les Docteurs†, qui ne
ilent pas mesmes que les cōplices tesmoings auec
esomption soyent suffisans pour appliquer à la
estion, aussi faut-il que és crimes exceptez comme
le poison & la sorcellerie*, le crime de lese-ma-
té, & d'assassinat, les complices du mesme faict
rent receuables à faire preuue suffisante, s'il n'y a
roche pertinente, comme si le complice est enne-
capital de celuy qui accuse d'auoir eu part au
lefice. Et ne fault auoir esgard si c'est le pere
le filz. Le tesmoiguage desquelz ne doibt pas
re receu l'vn cōtre l'autre, pour autres crimes, en-
es qu'il n'y eust autres tesmoings pour la reuerē-
du sang‡ : mais cestuy-cy est singulier : Et faut
r la fille cōtre la mere en ce crime de sorcellerie,
ce qu'il s'est cogneu par vne infinité de iugemens
la mere sorciere meine sa fille en perdition ordi-
remēt. Bounin Bailly de Chasteau Roux depuis
ns en fist brusler vne toute visue, qui auoit mené
fille aux assemblees, & qui depuis reuela tout, cō-
i'ay dict cy dessus. Les Sorcieres de Longny en
rez, furent aussi accusees par vne fille, que la mere
uoit menee : & si le pere & le filz en crime de le-
Maiesté‡ sont receus à tesmoigner & accuser l'vn
tre, & mesmes si les loix decernent loyer à qui
son pere, venant pour ruiner sa partie (comme

† Gloss. & Doct. in l. final. de accusat. C. & in cap. 1. de confession. in l. quoniā liberi, de testib. c. l. 1. §. diuus. d. q̄. st. doct in c. sunt ca. veniēs c. personas de test. specul. titulo de teste. §. 1. versic. itē quod est socius, cinus, Petr. salic. in l. finali de accus. Alex. cōsil. 89. l. 4. & consil. 169. li. 2. & cōsil. 128. li. 4. Marsil. in pract. crim. §. diligenter nu. 59. in singul. 209. de eius consil. 230. 175. 189.

* Gloss. in l. finali. de accus. C. & in l. de malefic. C.

‡ l. parentes do. te- ‡ doct. in dicta. l. Parentes. & in l. quisquis, ad legem Iuliam maiestatis C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

la loy† dict que tous sont d'accord en ce poinct
pourquoy ne seront ilz receus l'vn contre l'au
en vn crime de lese-Maiesté diuine, & en vne m
schanceté qui emporte toutes les autres ? Il ne f
donc pas s'arrester aux regles ordinaires de p
ceder‡, reprocher, ou receuoir tesmoings en
crime si detestable, que cestuy-cy. Et à fin que les co
sciences craintifues s'asseurent en iugeant de ce fa
icy, nous auons vn exemple notable en Exode"
Moyse, ayãt veu que le peuple auoit faict le veau d'o
ceux dict-il qui sont du party de Dieu, qu'ilz s'app
chent de moy: les Leuites se presenterent : ausquelz
fist commandement de prendre les armes, & tuer ch
cun son frere & son prochain qui auoyent idola
apres le veau d'or. Ce qui estant executé iusques
nombre de trois mille hommes, Moyse leur dit qu'
auoyent consacré leurs mains à Dieu pour receuo
sa benediction : & de faict Dieu choisit ceux là au
quelz il donna le droict de ainesse, & la prelature po
assister à iamais deuant Dieu, & iuger le peuple. E
quoy lon voit combien l'idolatrie fut deplaisante
Dieu, & qu'il ne voulut pas que pour venger l'iniu
faict à Dieu, on eust aucun esgard à la proximité
sang, encores que le peuple n'eust autre intention q
d'adorer Dieu qui les auoit tirez d'Egypte, comme
est dict au texte: mais ilz formerent vn veau d'or à so
honneur contre la defence à eux faicte : combien e
plus déplaisant a Dieu d'adorer le Diable ? Il ne fa
donc pas s'arrester aux voyes ordinaires qui defende
d'ouyr en tesmoignage le filz contre le pere, ny le p
re contre le filz, car ce crime passe tous les autres : C
il est certain en termes* de droict ou il y a peril & ne

† l. minime de religio ff.

‡ l. 3 §. lege de testib. ff.

" Chap. 32.

** Alexan. & Iason in l. de pupil § si quis riuos de operis noui. & in l. 1. & ibid. Decius de offi. eius cui. ff. & cap. pro. necessit. 1. q. & in c cum cessante de appell. & in l. quapropter de reg. iuris. tex. in l. casus. & ibid. Bal. & Salice in 1. notabili C. de te vbi propter necessitatem dispositio iuris suspenditur. l. filio §. hi aute de iniusto rupt. ff. An. in l. nemo carcerem. de exactoribus. tribut. C.*

cessit

ceſſité, & choſe exorbitante, qu'il ne faut pas s'arreſter aux regles de droict: ains au contraire c'eſt droictemẽt proceder ſelon le droict de laiſſer l'ordre de droict, *cap. tua nos, & cap, veſtra, de cohabita. clericor*. Et par ainſi ſi le teſmoing qui ſe ſera preſenté ſans eſtre appellé pour depoſer contre vn Sorcier, il doit eſtre ouy, ia-soit qu'en autre choſe il ne ſoit pas receuable*. I'excepteray ſeulement le reproche d'inimitié capitale procedant d'autre cauſe que de ſorcelerie. Car qui eſt l'homme de bien qui ne laiſſe les ennemis de Dieu & du genre humain, d'autãt que l'inimitié priuée" pour autre cauſe pourroit induire la calomnie contre l'innocent. Et iaçoit que le teſmoing en autres cauſes ſoit conuaincu de pariure, & qu'il doyue eſtre† reietté, ſi eſt-ce qu'en ce crime, il ſera receu auec d'autres, s'il n'a hayne capitale contre l'accuſé. Et iacoit que l'Aduocat & le Procureur ne puiſſent, †& ne doyuent eſtre contraints de depoſer au faict de leurs parties: ſi eſt-ce qu'ils doyuent eſtre contraints en ce crime icy, combien que pluſieurs †ont tenu qu'ilz peuuẽt eſtre contraints de depoſer ſur le faict de leurs parties ce requerant la partie aduerſe, ſoit choſe ciuile ou criminelle. Et combien que les complices ne facent‡ pas preuue neceſſaire és autres crimes, ſi eſt-ce que les complices Sorciers accuſans ou teſtifians contre leurs complices, font preuue ſuffiſante pour eſtre procedé à condamnation, meſmement s'ilz ſont pluſieurs. Car on ſcait aſſez qu'il n'y a que ſorciers qui puiſſent teſtifier d'auoir aſſiſté aux aſſemblees, ou ilz vont la nuict. Auſſi void on en Spranger que les Iuges d'Allemaigne procedent à la condamnation des Sorciers, ſur le teſmoignage des complices, encores que les

* Bar. in l. poſt legatũ §. His de ijs quib. vt indignis. Alexan. conſil. 72. lib. 2.
" Bald. in lib. 3. de teſtib. & in authem ſi dicatur. eo. C. & ibi Salic. Inn. in c. cum Ioan. de re Iudi. Pan. & Fel. in c. quoties de teſtib.
† c. teſtimonium de teſtib. can. ſi ſacras 90. diſ. Bald. & Salic. in l. ſi ex falſis, de tranſaction.
‡ Ex l. mãdatis de teſt. ff. c. Rom. eo & ita iudicatum arreſto Pariſi. 1386.
† Bart. in l. ... rre. §. idem de iure fiſci. iudicatum Gratiano pol. 1454. cap. ‡ cap. vltimo de teſti. Bal. in ... oniam liberi, eod, C. & gloſſa in cap. 1. in verbo, ad teſtimonium, Alex. conſil. 120. lib. 7. ... 3. & conſil. 69. li. 2. & conſil. 89. l. 3. nu. 10. Socin. conſil. 95. coll. 1. li. 3. textus eſt in l. ... de accuſat. C. Bartol. in l. 1. § ſi ſeruum, de queſtionib. Alexan. conſil. 160. lib. 6. nu. 8.

accusez le denient. Paul Grilland escript le semblabl[e] des Iuges d'Italie, & s'est tousiours pratiqué en c[e] Royaume iusques à ce temps miserable qu'on a vou[-] lu cacher l'ordure de quelques vns qui estoient de l[a] partie. Et n'y faict rien que on* n'est pas receuabl[e] d'alleguer & descouurir sa turpitude : car cela s'enté[d] contre ceux qui en veulent tirer profit, & non pas cõ[n-] tre eux mesmes, quãd ilz s'accusent les vns les autres. Vray est que tout ce qui est, & qu'on peut dire des tes[-] moings, & quelle foy ou non, gist plus en faict qu'e[n] droict. Et à ce propos on doibt remarquer ce que dic[t] Callistrate†. *Quę argumenta probandę cuique rei suffician[t] nullo certo modo satis definiri potest*, & peu apres. *Alius nu[-] merus testium, alius dignitas & atrocitas, alius veluti consen[-] tiens fama confirmat rei, de qua queritur, fidem.* C'est pour[-] quoy l'Empereur Adrian disoit qu'il faut croire au[x] tesmoings, non pas aux tesmoignages. Car le Iug[e] bien exercé en sa charge, & bien entendu, iugera l[e] tesmoignage à la veuë du tesmoing, à la face, à la qua[-] lité, & infinies autres circonstances. Mais il faut bien prendre garde, que le crime de sorcelerie ne doibt pa[s] estre traicté en la sorte des autres : ains il faut suyur[e] vne voye tout autre & extraordinaire, pour les raison[s] que i'ay deduites. Nous auons dict de la premiere & seconde preuue euidente, disons de la troisiesme, qu[i] est la confession.

**l. cum profitearis, de reuocãdis donationib. C. & in l. si creditorib. de seruo pignori. C.*

†l. 3. §. quę de testib. ff.

DE LA CONFESSION VOlontaire & forcee, que font les Sorciers.

CHAP. III.

SOVVENT les Iuges se trouuent empeschez su[r] les confessions des Sorcieres, & font difficulté d'y asseoir iugement, veu les choses estranges qu'elles cõ[n-] fessent, parce que les vns cuident que ce soyent fable[s] de ce qu'elles disent : les autres craignent que telle[s]

personnes

personnes desesperees ne cherchent qu'à mourir. Or il ne faut pas croire celuy qui veut mourir, comme dict la Loy*. Et me souuient auoir leu en Tertullian que l'Huyssier d'vn Proconsul d'Afrique, demandant tout haut en l'audience, s'il y auoit point là de Chrestiens pour les punir selon la coustume, qui estoit alors: soudain plusieurs leuerent la main disans qu'ilz estoient du nombre, à fin d'estre executez pour mourir en Martyrs. Le Proconsul les voaynt resolus de mourir, Allez, dict-il, vous ietter en la mer, qui est deuant voz yeux, & vous precipitez des montaignes, & des maisons, ou vous pendez aux arbres, & cherchez qui vous condamnera. Iulian l'Empereur voyant vne ieune femme chrestienne auec son petit enfant pendu à la mammelle, qui couroit au suplice pour estre martyree, il fist defence d'executer à mort les Chrestiens: non pas pour garder celle qui couroit à la mort, mais pource qu'il disoit que les autres Chrestiens les faisoyẽt Dieux apres leur mort. Il y en a d'autres qui ne veulent pas mourir pour l'honneur qu'ilz esperent, mais pour vn desespoir ou douleur extreme: & ne les faut pas ouyr encores que la loy les excuse, & que Platon trouue beau de faire sortir l'ame deuãt qu'on la chasse, ce qu'il appelle ἐξάγειν ἑαυτόν. Mais Spranger recite auoir veu des sorcieres qui confessoyent leur meschanceté, & supplioyent le Iuge de les faire mourir, autrement qu'elles se tueroyent, par ce que le Diable les tourmentoit si elles ne luy obeissoyent, comme elles disoyent. Or en ce cas la loy* qui dict, *in confitentem nullæ sunt partes iudicantis, & cæt.* ne peut auoir lieu. Et ne faut pas que le Iuge suyue le vouloir de telles personnes. Car on tient pour certain que la sorciere, que le Diable afflige & tourmente, est repentie, & est en voye de Salut, & par ainsi il faut la tenir en prison & l'instruire, & vser de peines moderees &

*l. absenti de pœnis. l. 2. cũ glos. de ijs qui ante sentẽtiam mortem sibi.

*l. 1. de confess.

salutaires: Mais si on voit qu'elle ne veuille se repentir, il faut proceder à la condamnation de mort, encores que la sorciere supplie qu'on la face mourir. Et quant à celles qui se sont confessees & repenties deuant que d'estre accusees, il ne faut pas que le Iuge en prenne cognoissance, s'il n'apparoist des homicides par elle confessez, pourueu toutesfois que cela soit faict sans fraude: & que celle qui s'est repentie n'eust preueu l'accusation ineuitable: comme fist Magdeleine de la Croix de laquelle i'ay fait mention cy dessus, se voyant diffamee, & grandement suspecte, elle s'accusa d'auoir eu 30. ans accointance auec satan. Or il y a double confession: l'vne volontaire, l'autre forcee. Et l'vne & l'autre peut estre en Iugement, ou hors iugement. Et celle qui se faict hors iugement peut estre deuant plusieurs personnes, ou vn seul, soit amy, parent, ennemy, ou confesseur. Et toutes ces circonstances sont à remarquer, non pas que la verité soit plus veritable en iugement que hors iugement, ny deuant vn peuple que deuant vn confesseur: ains au contraire la pluspart desguise en public ce qu'il confesse en particulier, soit de honte ou de crainte, comme il se void souuent des voleurs, qui descouurent au confesseur ce qu'ilz ne veulent iamais dire en iugement. Mais toutesfois la preuue n'est pas si forte d'vne confession extraiudiciaire que iudiciaire: ny forcee que volontaire. Et entre les confessions volontaires, celle qui se faict deuãt qu'on soit interrogé, à plus d'efficace: Car quelquesfois le Iuge trompe celuy qu'il interroge, & quelquefois il luy faict la bouche & la leçon, comme fit Auguste à vn ieune homme accusé de parricide, l'interrogeant en ceste sorte: Ie m'asseure, dict-il, que tu n'as point tué ton pere. Et quelquesfois le Iuge meslera deux ou trois faictz ensemble, desquelz l'vn sera veritable, les autres non: Surquoy les Iuris-

consultes sont en debat, si la confession, ou negation se doibt prendre pour tous les faicts: & les vns‡ disent que la negation ou confession s'entend pour tout. Il est bien certain en termes de Dialectique, que tous les faicts sont articulez par disionction (ou) le tout est vray, si vne partie est vraye, encores que tout le reste soit faux: mais si les faictz sont articulez par la conionction (Et) tout est faux, si l'vn des faicts est faux. Mais ceux qui sont en iustice, sont au Temple d'equité & de Verité: Il faut donc que celuy qui est interrogé de plusieurs faicts, desquelz il a cognoissance, diuise les vns des autres, & qu'il confesse les vns & denye les autres, selon la verité de ce qu'il scait, qui est l'aduis de Bartolle*, & de Panorme''. Ce qui a esté confirmé par arrest de la chambre Imperiale† rapporté par Minsingner Senateur‡ contre la Comtesse de Frise Orientale. Mais c'est à faire au Iuge prudent & entendu en son estat de diuiser les faicts en faisant l'interrogatoire. Et ne faut pas s'arrester à l'opinion de ceux qui tiennent†, que le iuge ayant les faicts posez par l'accusateur, y adiouste que la confession sera prise comme estant faicte hors iugemét. Ce qui n'a point d'apparence, car les interrogatoires sont actes iudiciaires. Et pour ceste cause le tiltre porte *de interrogationibus in iure faciendis*. Ioinct aussi que la confession de la partie deuant le Iuge, sans interrogatoire, n'est point sur les faicts articulez, & neantmoins elle est plus forte que si elle estoit sur les interrogatoires cóme dict la loy*. Et en matiere criminelle, & mesmement en ce crime de sorcelerie, la voye ordinaire des accusations‡ ne doibt pas estre suyuie: au contraire, le Iuge par tous les moyens qu'il peut imaginer, doibt tirer la verité. Or la response de l'accusé est certaine, ou incertaine, & celle qui est certaine, est affirmatiue ou negatiue, ou bien l'accusé dict qu'il ne scait que c'est. La respóse

‡ *Iohan. An. ad specul. tit. de litis cõtest. parte. 2.*

* *In l. 1. §. si stipulanti, de verb. obligatio. ff.*

'' *Panor. in c. 1. de plu. petio. 2. li.*

† *cap. 55. an. 1554. octob. 27.*

‡ *l. qui iurasse. §. penalt. de iureiurando. & cap. ad hoc de test.*

† *Innocentius in c. cũ Bert. de iudic. Alexan. in l. cu. de Iurisd. ff.*

* *l. si sine. §. 1. de interrogatoriis actio.*

‡ *& c. quoniam contra de probationi.*

‡ *l. Ordo, de publicis iudi. ff.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

est incertaine†, quand l'accusé respond par ambage & en doubtant, qu'il pense qu'il croit, ou par equiuocation, si l'accusé afferme‡ vne chose fausse, ou qu'il denie* chose vraye, il n'est pas si coupable que celuy qui respond par ambages. Car en ce cas il faut tenir pour cõfessé† la responce equiuoque à son preiudice: car chacun doibt estre certain de son faict, & ne peut‡ seruir l'excuse d'erreur en ce cas s'il ne respond à propos. Mais la difficulté est, si on doit tenir l'accusé pour confessé, s'il ne veut respõdre chose quelconque, comme il y en à quelquesfois quant au ciuil, cela n'a point de difficulté que les faicts ne soyent tenus pour confessez* à son preiudice, en matiere d'interrogatoires, & pour deniez és escriptures. Mais quand il y va de la vie, on ne doibt pas tenir les faicts pour confessez, s'il n'y a preuue par tesmoings. Mais s'il y a preuue, la taciturnité emportera effect de confession en la personne de celuy qui est accusé, pour proceder à condemnation ainsi que le cas meritera: & non pas toutesfois, si la taciturnité procede d'vn tesmoing qui doibt estre contrainct† par amendes, & prisons à deposer: & neantmoins le Iuge doibt auparauant proceder par tortures selõ la qualité des personnes contre l'accusé de sorcellerie, qui ne veut rien respondre, & qu'il ayt vn bon tesmoing ou plusieurs presomptions: & s'il ne veut rien dire en la torture, le crime sera à demy confessé, & puny selon la grandeur de la preuue, comme uous dirons cy apres. Et en cas pareil celuy qui de propos deliberé obscnrcist sa responce, est tenu pour confessé. Et iaçoit que telle responce par interpretations de droict ne suffit pas pour la preuue des autres crimes ou il y va de la peine corporelle s'il n'y a tesmoings (Ce qui n'est pas necessaire en la confession claire &

† vt l. Sancimus, de iure deliberandi. §. 1. similique modo. C. l. vlt. de condict. in deb.
‡ l. si quis in iure, & l. de ætate, de interrogatoriis ff.
* l. nõ alienum, eod.
† d. l. de ætate. §. nihil.
‡ l. 1. §. 1. de interrogatoriis actio. ff. c. ab excommunicato. de rescript.
* d. l. de ætat. §. qui tacuit. & l. si defensor, eo. ff. c. si testes. §. item 4. quest. 2. & c. literas, de præsum. l. unica, si quis ius diceti l. 1. Igitur de ventre inspiciendo. ff. d. l. de ætate. §. qui tacuit, &c. quoniam, vt lite contestata.
† Accus. in l. certum de reb. cred. ff. Bart. in l. 1. de rela. C. Bald. in l. 1. quomodo & quando Iudex. C. Capola caut. 123.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

olontaire,) si est-ce qu'en ce crime si couuert & si de-
stable, elle suffist auec les autres presomptions. Et
çoit que les Docteurs ont mis la confessiõ pour l'v-
e des preuues necessaires & indubitables, comme il
t vray en matieres ciuiles : si est-ce que la difference
t bien notable pour les circonstances des lieux, du
mps, des personnes, & du crime, comme la confes-
on d'vn enfant, & d'vn homme aagé : d'vn sage ou
vn fol: d'vn homme, ou d'vne femme, d'vn amy ou
vn ennemy: en iugement ou hors iugement : d'vne
iure, ou d'vn parricide: en la torture, ou sans la
rture. Laquelle varieté doibt estre bien poisée
ar vn Iuge sage & entendu. Et ne faut pas prendre la
oy premiere *de Confessis*, pour les autres crimes qui
mportent peine capitale : que celuy qui est confessé,
oit tenu pour condamné‡ s'il n'appert d'autres pre-
omptions suffisantes, & comme dict la Loy, † *Si nulla*
robatio religionem in dicantis instruat : & mesmement si
a confession est faicte en la torture, +ou estant pre-
enté à la torture: car la Loy tient telle confession fai-
te au pied de la torture semblable * à celle qui est fai-
te en la torture. D'autant que la peur‡ du tourment
st vn tourment. Et en matiere de sorciers qui ont pa-
tion expresse auec le Diable, & qui confessent auoir
sté aux assemblees, & autres meschancetez, qu'on ne
eut sçauoir que par leur confession ou de leurs com-
lices: telle confession hors la torture faict preuue † si
lle est faicte par celuy qui est preuenu mesmement
'il est supçonné, & tenu pour tel, encores qu'il n'ap-
aroisse qu'il ayt faict mourir homme, n'y bestail.
Car ceste meschanceté là est plus detestable que tous
es parricides qu'on peut imaginer. Et si on dict
u'il ne faut pas s'arrester à la confession d'vne chose

‡l. de confessis. C. nec reuocabilis est l. si is cũ confessis. ff. sed non in atrocibus. lib. 1. §. si quis vltro, de quæstio. ff.

†l. 1. §. diuus de quæstio. ff.

+ Argu. lib. ex incendio & lib. pædius, de incendio.

** lib. 3. quorum appellat. non recipiuntur. C. lib. item*

pud §. adijciuntur vers. quæst. ‡ l. metum autem, de eo quod metus ff. †l. qui sententiam de œnis. C. Azo. in summa de quæstio.

contre

† l. Confession. l. si cuius de interrogatorys. ff.

contre nature† comme disent quelques vns, il n'
faudroit donc pas punir les bougres sodomites, q
confessent le peché cõtre nature: mais si on veut d
re contre nature pour chose impossible, cela est fau
car ce qui est impossible par nature, n'est pas impo
sible: comme sont toutes les actions des intellige
ces: & les œuures de Dieu contre le cours de natu
qu'on void souuent, & que mesmes Hyppocrate
remarqué, que toutes les maladies populaires vie
nent de Dieu, ou comme il dict, ont quelque cho
Diuin, & contre le cours & ordre des causes nat
relles, ou les medecins ne cognoissent rien. C'est dõ
vne pure Sophisterie, de dire ceste meschanceté e
impossible par nature: elle est donc impossible: cõ
me qui diroit: d'vn meschant hõme, il est bon char
tre, il est doncques bon. Or nous auons monstré pa
authoritez diuines & humaines, & par la preuue d
toute l'antiquité, & par les loix diuines & huma
nes, experience, iugement, conuictions, confronta
tions & confessions, le transport des sorciers : & l
sterilité, & tempestes se font par leur moyen : Il e
donc possible. Et par ainsi quand on dict que la cõ
fession pour y adiouster foy doibt porter chose* qu
soit possible, & veritable, & qu'elle ne peut estre ve
ritable, si elle n'est possible: & que rien n'est possibl
de droict, que ce qui est possible par nature†. C'e
vn argumens Sophistic & captieux : & neantmoins
l'assomption d'iceluy est faulse. Car les grandes œu
ures & merueilles de Dieu sont impossibles par na
ture, & toutesfois veritables: & les actions des intel
ligences, & tout ce qui est de la Metaphysique, est
impossible par nature, qui est la cause pourquoy la
Metaphysique est du tout distincte & differente de
la Physique, qui ne touche que la nature. Il ne faut
donc pas mesurer les actions des esprits & Dæmons

* l. inde Neratius ad l. Aquil. ff. c. final de confess. l. 6. Bal. in l. 1. de confess. C.

† l. 1. §. filius, de cōdit. instit. ff. ibi. gloss.

aux

ux effectz de nature. Combié que s'il est ainsi qu'en
ne minute d'heure le premier mobile faict plus de
inq cens mille lieuës par demoustration naturelle:
l est aussi possible qu'en peu de temps le maling
sprit porte le corps d'vne sorciere tout autour de la
erre, qui n'est qu'vn poinct, en esgard à ce grand
iel. Ie dy dõc que la confession des sorciers d'estre
ansportez est possible & veritable, & encores plus,
ue les sorciers à l'ayde & inuocation des malings
sprits tuent les hommes & les bestes: ainsi que nous
isõs en la Saincte Escripture, qu'en Egypte à l'heu-
e de minuict en vn moment le Diable tua tous les
isnez des hõmes & des bestes. Le Royaume auoit
eux cẽts lieuës de largeur, quatre cents en lõgueur,
õme Strabon & Pline sont d'accord, & le mieux
euplé. & le plus riche, qui fut sous le ciel. Or l'escri-
ture dict que Dieu ne voulut pas que le destructeur
atan entrast aux maisons de son peuple. Ce faict là
ar nature est impossible : Et toutesfois il n'est pas
oins veritable que la lumiere du Soleil. Combien
'Auicenna & Algazel disent que telles actiõs des
sprits sont naturelles & possibles par nature : qui
eroit tolerable s'il entendoit que les esprits ont tel-
 puissance par la permission de Dieu, cõme le feu
e brusler: mais cela ne se peut entendre des causes
aturelles & ordinaires, comme nous auons dict cy
essus. Or pour conforter la preuue des confessions
s sorciers, il faut les rapporter à la confession des
utres sorciers: Car les actions du Diable se rappor-
nt tousiours en tous pays, comme vn signe, est tou-
iours signe, habillé de toille ou de pourpre. C'est
ourquoy on void les confessions des sorciers d'Al-
maigne, d'Italie, de France, d'Espagne, des anciés
recs & Latins, estre semblables: & le plus souuent
s sorciers sont accusez les vns par les autres, cõme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

nous auons dict cy dessus, de celuy de Loches, qu accusa sa femme, & confessa y auoir esté à la suasio de sa femme, laquelle depuis cõfessa tout & fut bru slee visue : mais il suruint à Chastelleraut quasi vn semblable faict, ou le mary & la femme furent accu sez par vn tiers qui estoit conuaincu d'estre sorcie Le mary dict qu'il auoit esté aux assemblees des so ciers vnefois seulement, pour sçauoir ou sa femm alloit paillarder la nuict, & depuis qu'il n'y auo esté: & la femme confessoit en estre aussi, & que so mary y auoit esté. La difficulté fut, si on deuoit pre dre la confession du mary à sa descharge sans la d uiser, cõme plusieurs docteurs * sont d'aduis, qu'i faut prendre la confession entiere tant à la charg cõme à la descharge du confessant, soit que la cõfe sion fust portee par vn article ou plusieurs. Et leu raison principale est, que le serment indiuiduel, qu est vne raison bien froide. Car par mesme moye cinquante stipulations en vn contract qui ne port que vn serment, seroyent prises pour vne stipulatiõ Chose notoirement faulse & absurde, attendu qu'i y a autant de stipulations que de clauses : & autan de sentences que de chefs, qui peuuent se diuiser" e appellant d'vn chef & laissant l'autre : & en cas pa reil plusieurs Docteurs sont d'aduis que la confes sion se peut diuiser†, & que du temps de Iacques d Rauenne ceste question fut disputee & resolue, qu la confessiõ se doit diuiser : comme il a esté iugé de puis par plusieurs arrests‡: & se pratique tant es cau

** Faber in §. item si quis postul prin. de actio. & in l. vna, versu contra de confeßis. per l. Publiã §. vlt. depositi. ff. & ex l. si filius. §. vlt de inter rogatoriis actio. Cynus in l. 2. q. vl. de donatio. ante nup. C. Iacobus Rauennas, Petrus bella Pertica, & Cynus in d. l. vna, q. 13. Alberic. ibi. q. 10. de confeßis. C. argumento l. etiam §. 1. de minorib. Alex. cõsi. 22. versu praeterea. li. 2 de donat. ante n. textus in l. neminem, de le. 2. & l. Pomponius. §. 1. & ibi. Iaso. coll. 2. de a quir. poss. ff. Bald. in l. 2. de transaction. " l. in hoc iudicio, fam. l. herciscun. Bald. & Floren ibi per l. Corn. de iure patronatus. Bald. in l. 2. de re iu. C. Felin. in. c. cum inter prima fallen de re iudic. † ex l. perfecta de donat. C. & ex l. publia. §. vl. depositi, & ibi Accurs. Ang Salic. Bart. Panor. in c. bona memoria, ver. extra de post. praelat. Cepola cautel. 184. si ma tuam per l. 3. §. 1. de Iureiur. Felin. in c. cum delecti, de accus. fine. ‡ Boerius praeses i decisioni Burdegal. 243 num. 7.*

ses ciuile

ciuiles que criminelles : en ſorte que ſi l'accuſé
feſſe auoir occis, mais qu'il l'a faict eſtant aſſailly,
premier chef de ſa confeſsion, ſera tenu pour ve-
é par preuue indubitable: le ſecond, qui faict à ſa
ſcharge, ne ſera tenu pour verifié, ains il faudra
e l'accuſé verifie ſes faicts iuſtificatifs: autrement
loibt eſtre condamné*. Qui n'eſt pas en bons ter-
es diuiſer la confeſsion : Car ſi elle eſtoit diuiſee &
ettee, l'accuſé ne ſeroit pas receu en ſon faict iuſti-
atif. Mais quand il n'y a point de preuue, & qu'il eſt
poſsible d'en auoir, cõme des aſſemblees nocturnes
s ſorciers, ſçauoir s'il faut prendre toute la confeſsiõ
ur veritable, tant ce qui faict à la charge cõme à la
ſcharge de l'accuſé. Car il ſemble que c'eſt le cas
quel on doit prendre toute la depoſition, ou la re-
ter du tout, cõme en cas ſemblable le Iuriſconſulte
exandre † eſt de c'eſt aduis. Car quand le Iuge de-
anda au mary pourquoy il n'auoit accuſé ſa fem-
e, il fiſt reſponce qu'il vouloit ſauuer ſon honneur,
l'honneur de ſa famille. Et quãt à la femme, elle di-
it que ſon mary n'y auoit eſté que ceſte fois là. Mais
n'eſtoit pas excuſable, attendu qu'il enduroit que ſa
me demeuraſt ſouillee de la plus horrible & deteſta-
e paillardiſe qu'on peut imaginer: & s'il faut dire, il
toit cõuaincu de tel maquerellage. Car nous auons
õſtré cy deſſus, que toutes les ſorcieres ont ordinai-
mẽt copulatiõ auec le Diable. Ioint auſsi que celuy
t cõuaincu de leze-Maieſté, qui a ſceu la cõiuration
ne l'a pas reuelee, encores qu'il n'ait preſté aucun
ſentement aux coniures. Cela eſt vulgaire‡. A plus
rte raiſon celuy eſt coulpable, qui a ſceu le crime de
ze-Maieſté diuine† & humaine, & la plus deteſtable
ui peut eſtre, & la recele. Nous dirons cy apres ſi ce-
uy-là doit eſtre puny comme Sorcier, & de quelle
peine.

*l. ſi non conuitij, de iniurijs C. ſi non cõuitij. conſi. te aliquid iniurioſum dixiſſe probare potes, fides veri a calumnia te vindicabit. idem in l. 1. de ſicar. C.

†Conſil. 80 coll. 2. verſ. poſſ. l. 7. Rota deciſ. 408. fuit dubitatũ, in nouis. Caſtrenſis conſi. 269. fin. li. 2. Steph. Bertrand. cõſi. 151. viſ. l. 3. & conſi. 148. ex themate. nu. 3. li. 4. Ancaram. conſi. 208. Iudex cõſi. penu. & conſil. 207 qu. coll. 2.

‡Doct. in l. quiſquis, ad l. Iul. maieſt. C.

† cap. vergentis, de hære. l. vlt. de maleſic. C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

peine. Mais il faut voir comment le Iuge se doit g
uerner, si la sorciere cõfesse le faict, & puis apres qu
le denie. Et en cecy in faut distinguer, à sçauoir
confeßion premiere est faicte deuant Iuge compe
& sans torture, quand la Sorciere a esté preuenü
accusee. Et en ce cas ie tiens qu'il se faut arrester
premiere confeßion, & passer outre à la condam
tion, quand il n'y auroit autre preuue. Car il s'est
souuent, que les Sorcieres enseignees par le Dia
en la prison, se sont departies de leur confeßion.
d'autant que ce crime est le plus couuert, & le plus
ecrable qu'il soit, il faut tenir la confeßion volont
des Sorciers, quand on les a preuenus pour certa
& indubitable preuue: Me souuient que l'an 156
y eut vn homme a Laual, qui fut accusé d'auoir ve
la poison au Doyen de Laual: lequel apres l'auoir p
se de minuict, tomba par terre, & neantmoins il re
ta la poison. L'accusé confessa volontairemẽt, & s
torture: & depuis se voyant condamné, il appella
Parlement de Paris: ce pendant on luy fit la bouch
& se departit de sa confesśion. Neantmoins il
condamné d'estre bruslé par arrest, & le vey mener
supplice: ce que la cour n'eust pas faict si la confes
eust esté arrachee à la question. Mais que dirons no
si la confesśion est faicte par deuant vn Iuge incon
petent, sçauoir si elle faict preuue: Plusieurs‡ tienne
qu'elle ne fait ne preuue ny presomption pour la to
ture. Et qui plus est, la pluspart+ des Canonistes tie
que la confesśion extraiudiciaire ne preiudicie auc
nement à celuy qui la faicte, & beaucoup moins a
complices: les autres ✠ tiennent que la confesśion d

‡ ex. l. Diuus de cust. reor. vbi Bart. Et D. in c. at si clerici, & præcipue Fel. de iud. ext. Albericus in l. magistr. de Iurisdict. Ang. Are. in §. sed si quis, instit. de suspectis tut. decis. C. Tol. q. 425. Socin. consi. 108. n. 5. l. 4. Guido dec. Del. 120. + Fel. pro regula ponit cum fallen. in c. olim de rescriptis. Corneus cõ. 128. li. 1. Bald. cons. 122. versu nam fama 1. Castrensis in l. transige e. versu, & licet, de transact. C. Sal. in l. in bonæ fidei, de Iureiura do. C. ✠ Immol. in c. per inquisitio. de electio. & in c. 2. de conf. Ioan. Andreas in

uan

Iuge incompetent ne ſert que de preſomptions
niectures. Or l'erreur eſt priſe de ce que dict Vl-
en la loy *certum*. §. *ſi quis abſente, de confeßis. ff.* ou il
que celuy n'eſt pas iugé qui à confeſſé en l'abſen-
partie aduerſe: mais ce n'eſt pas à dire que la cō-
on ſoit en iugement, ſoit hors iugement, ſoit de-
Iuge competent, ou incompetent ne face preu-
us ou moins, & du faict les mieux entendus" en
que tiennent, que la confeſsion n'a point d'effect
abſence de partie, & ſi ſa preſence y eſt neceſſaire.
le Iuge incompetent a cogneu du faict & inſtruit
océs, & que par deuant luy l'accuſé ait confeſſé ſi
rocedures ſont miſes au neant pour l'incompe-
e ou autre nullité, les preuues neantmoins de-
rent en leur force: autrement pluſieurs crimes &
inels demeureroyent impunis: auquel inconue-
t il faut obuier par tous moyens, comme dict la
:& faire tellement que l'iniquité & abſurdité de
y ſoit oſtee, ‡& meſmement au faict des Sorciers,
preuue eſt ſi obſcure, & les meſchancetez ſi cou-
es, que de mille à peine qu'il y en ait vn puny, il
ut pas que l'incompetence face perir la preuue.
s auons dict de la confeſsion volontaire, qui eſt
oiſieſme preuue, qu'ō appelle neceſſaire: car quāt
confeſsion forcee, & qui ſe faict en la queſtion, el-
ut bien ſeruir de preuue ſi l'accuſé perſiſte apres
eſtion: autrement s'il ne perſiſte, c'eſt pluſtoſt pre-
ption que preuue neceſſaire. Diſons donc des pre-
ptions qu'on peut recueillir contre les ſorciers.

qualiter de accuſat. Ang. cōſi. 28. quadā Romanus con. 8. viſū per textū, & gl. in l. ca. 5 de adu ff. & per l. ictus fuſtium. de ijs qui notantur infamia. Panormit. in ca. de hoc de ſimonia, & in ca. olim. de reſcript. "*Ang. in l. Papinianus §. meminiſſe de in offi. Bar. in l. cū facta de Iuris & facti Immol. & Anto. But. in c. ſi cautio, de fide inſtrumentorum.* **l. ita vulneratus, ad l. Aquiliā. ff.* ‡ *l. Saluius de legatis præſtandis. ff.*

DES PRESOMTIONS
contre les Sorciers.
CHAP. IIII.

QVAND les trois preuues euidentes defaillent, c'eſt à ſçauoir le faict permanent, & notoire, la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

deposition conforme des tesmoings sans reproch
la confession volontaire, & reiteree de l'accusé
uenu deuant la confession, il faut examiner les
somptions qui peuuent seruir à la preuue & pu
on des Sorciers. Or il y a des presomptions tem
res, les autres probables, les autres violentes: qu
la derniere elle peut estre fondee en droict, & qu
plus forte que toutes les autres preuues : cõtre laq
le la preuue n'est receue au contraire, comme les
cteurs‡ demeurẽt d'accord. Comme celle, sur laq
le Salomon donna son iugement sur le debat de d
meres, qui debattoyent pour auoir l'enfant†. Et C
de l'Empereur qui commanda à la mere d'espo
celuy qu'elle ne vouloit recognoistre pour enfa
On me dira que Salomon & l'Empereur se pouu
abuser. Ie le confesse: aussi peut on aux tesmoi
sans reproche, & aux confessions: comme nous a
monstré de l'esclaue qui fut executé sur la confess
par luy faicte d'auoir tué celuy qu'on cerchoit,
depuis se trouua: C'est pourquoy la Loy dict qu'i
faut pas adiouster foy à la seule confession de ce
qui est homicide, s'il n'appert de celuy†, qui est t
Mais les presomptions qui sont de droict‡, & arti
lees au droict, sont fondees sur vne raison naturell
Car il n'est pas à presumer qu'vne mere n'aim
mieux q̃ son enfant fust adiugé à vn autre que le v
tuer, ayant faict tout ce qu'elle pouuoit pour l'au
Et celuy qui ne veut iurer sur vn faict par luy de
ny referer le serment à celuy qui l'offre, se rend c
uaincu du faict. Nous lisons d'vn Alphonse Roy
Naples, qui sur la denegation que le pere faisoit
recognoistre son filz, commanda qu'on le vendist
vn marchand de Barbarie. Alors le Pere cogneut s
filz. Ceste presomption là vuida le differend.
neantmoins s'il y a preuue euidente de fait contrai

‡ c. ad id. c. & qui. de sponsa. ca. per tuas, de condit. appo. sit. l. si quis adult. de adult. C.
† in c. afferte, de præsumptio. Sueto. in Claudio.

† l. item mela ad l. aquil. ff.
‡ l. manifesta. de Iniur. & ibi Bar. l. si bi qui adult. ad l. Iul. de adul. C. l. excipiuntur ad sylla. ff.
* authent. nõ licet, de liberis præteritis. C. l. iura sanguinis, de reg. Iuris ff.

le est receue* contre presomption, quoy que plu-
urs'' tiennent que la preuue n'est pas receuë contre
presomption du droict. Car la preuue de celuy, qui
onstre quittance du payement †, est receuë, iaçoit
u'il n'ait voulu iurer auoir payé, ny referer le ser-
nent, d'autant qu'il pouuoit auoir oublié s'il auoit
yé ou non: & ne scauoit s'il auoit la quittance. Mais
ne faut pas prendre pour vne presomption du droit
esblouissemens des yeux que font les Sorciers, &
miracles contre nature: car la Loy de Dieu meet
te preuue pour certaine & indubitable, (Tu ne lais-
ras point viure ce qui charme les yeux, c'est à dire
chkepha) chose dont elles ne se cachent point. Car
oy de Dieu tient pour tout certain & indubitable,
e tous ceux-là qui charment, ont paction auec Sa-
n: faisant chose contre le cours de nature. Si donc
ur venir aux presomptions des Sorciers, on trouue
enfans tuez en la main de la mere, encores qu'il
eust autre qu'elle à la maison, il ne faut pas presu-
er, qu'elle ait commis le parricide, attendu que la
esomption de tout le droict‡ est au contraire, & se-
absoulre s'il n'y a preuue bien euidente, par la-
elle elle soit conuaincue du parricide. Mais si
e à le bruit d'estre Sorciere, il est à presumer qu'el-
ait parricide de ses propres enfans, si elle n'est iusti-
e par preuues au coutraire. Il est aduenu à Cœu-
es le 2. de Feurier, M. D. LXVIII. que Catherine
ree couppa la gorge à deux filles: l'vne qui estoit
nne, l'autre à sa voisine, & si n'estoit diffamee d'e-
e Sorciere: mais elle confessa que le Diable en gui-
d'vn homme haut, & fort noir luy auoit faict faire,
ut brusee, car elle ne voulut appeller, quoy que
Bailly de Cœuures luy remonstrast qu'elle pou-
t appeller: elle dict qu'elle auoit bien merité. En
pareil le Baron de Raiz fut conuaincu, & con-
fessa

*Alex. consi. 158. li. 2. nu. 9. & glo. in l. si tut. de Peri. cult. & cõmod. Tiraq. in l. si vnquam de reuocã. dona. nu. 133 C.

'' Doct. in l. manifestæ turpitu. de Iureiu. ff. Panor. in C. afferte de præsumpti. & in c. quando, eo.

† in c. quãto de præsump. Ioã. de grassis in de. c. quanto. Et Cynus in auth. sed id. cod. de dona. ante nupt. C. & §. in auth. de æqualit. dotis.

‡ l. vl. prin. de cur. furios. l. penul. §. de vno, de ritu nupt. l. creation. de Episcopali audientia l. humanitatis, de impuberũ & alijs substitutio. C.

fessa d'auoir tué & sacrifié huict enfans au Diable
que satan luy dict qu'il failloit encores sacrifier
propre enfant,& le tirer du ventre de la mere, qu
sentit le vent. Et par ce moyen son procez luy fut f
Nous lisons en la vie de Manasses Roy de Iudee,
fut le plus grand Sorcier de son aage, qu'il sacrifia
enfans au diable, qui luy promettoit de le faire gra
Et neantmoins il fut prins par ses ennemis, & pe
son estat. Il faut donc presumer que le sorcier est p
ricide, attendu la presomption du droict Diuin†. I
l'enfant du sorcier ne se trouue, il faut presumer q
l'a sacrifié au Diable, s'il ne verifie du contraire: E
presomption du droict Diuin est fondee en rais
Car celuy qui a perdu toute pieté diuine, & s'est r
du esclaue du Diable, a aussi perdu toute affection
pieté humaine, & affectiõ naturelle. Et faut presum
qu'il a faict tout ce que les Sorciers ont accoustu
de faire. Et iacoit qu'on doit presumer‡ quelque ch
se estre faicte par erreur * plustost que par malice,
n'appert du contraire. Toutesfois on doit tousiou
presumer que les sorciers n'ont rien faict par erre
ains par meschãcete & impiete: Et faut presumer to
tes sortes de meschancetez ordinaires aux Sorci
en celuy qui est sorcier, au lieu que celuy qui n'a po
este condamné que de larcin, ou de faulseté, ne do
estre diffamé, ny presume coulpable" d'autre mesch
ceté que larcin, ou de faulsete. Si donc vne Sorcier
esté condamnee comme Sorciere, elle sera tousiou
reputee sorciere: & par consequent presumee coulp
ble de toutes les impietez, dont les Sorciers sont r
tez. Et iacoit que la condamnation ne soit point
suyuie, si est-ce que l'accusation, la renommee, &
bruict commun suffira pour la presomption violé

† Deut. 18 Leut. c. 20. 1. Reg. c. 18.

‡ Arg. l. quod si nolit. quia assidua, de ædilitio edicto. l. fin. in fine de fide iussor. C. l. si prius. §. certe, de aqua pluuia. Alex. consil. 129 l. 7. nu. 11.

* l. quoties. §. tantundẽ de hæredi. institu. vbi Bar. singularẽ textũ appellat. Bald. Ro. ibi. Castrẽsis. consil. 203. l. 2. Immola consil. 104 Bal. consi. 144. lib. 1. Cumanus consi. 135. & 142.

" Decius in l. si librarius de regu. Capola consi. 21. col. 4. Cursius senior cons. 55. Ale. cons. l. 7. nu. 16. Cangnis. in c. 1. de præsumpt.

& po

&pour l'infamie du fait. Car si la loy" veut que la femme accusee de paillardise & absoulte, demeure notee toute sa vie, cōbien plus doit on estimer celle estre notee & diffamee qui a le bruit d'estre Sorciere? Car c'est vne presomption tres-violente, quand vne femme a bruit d'estre Sorciere, qu'elle est telle, & qui suffit pour la condamner à la question auec quelques indices ioints au bruit commun, iaçoit que l'ordōnance de Louys XII. Roy de Frãce ne veut pas qu'ō donne la tourture, s'il n'y a vn tesmoing sans reproche, auec indices: Et ne faut pas aussi appliquer à la torture pour vn bruit cōmun és autres crimes de droict. En cela tous les Docteurs* presque en demeurent d'accord, iaçoit que par coustume de Mantouë, la cōmune renōmee suffit de quatre tesmoings, qui deposent l'auoir ouy dire appliquer à la question en tous crimes qui meritent la mort. A plus forte raison celuy qui a le bruit commun, & constant d'estre sorcier, doit estre appliqué à la question: ‡ & au contraire, si la femme est accusee d'auoir faict mourir quelqu'vn, & quelle n'ait iamais esté suspecte d'auoir esté Sorciere, si la preuue de homicide n'est bien claire, on ne doibt pas ressoir iugement* de condemnation, mais ordonner qu'il en sera plus amplement enquis, & cependant luy faire ouuerture des prisons. Mais quand on veut s'arrester au bruit commun, & à la renommee, il faut que le bruit ait commencé par gens dignes de foy, & non pas des ennemis. *Ceste limitation me semble necessaire pour oster occasion aux meschans de ca-

" l. Pala §. quæ in adu. de ritu. nuptiarum. ff. *Ioã. And. in add. ad specul. tit. de probat. §. vrdēdū. vers. 13. Ba. in l. milites de quæst. Cinus, in l. fin. eo. C. Butrig. in ca. veniēs col. 4. de testib. Alex. cōsi. 5. colla. 2. l. 1. Iaso. in l. admonēdi, colla. 15 de Iureiur. ff Marsil. in l. de minore, §. plurium, col. 5 vers. alterius de quæstionib. Felin. in c. veniens. 1. de test. col. 5. Marsil. in praxi criminum. §. diligēter. num. 8.

‡ Cum fama constãs legitimæ probationu vim habeat, nisi contraria probatione refellatur l. si mater. ne de statu defunct. C. l. 2. si seru. vel libertus. C. cap. transmissa. qui filij sint legitimi. ♣ Cap. cū in iuuentute. de præsump. extr. l. non omnes § à Barbaris, de re mili ff. sed si sit mala fama in eod. genere mali præsumptio est aduersus eum l. 4. de supectis tuctorib. ff. l. 1. si quis imperatori maledixerit, li. vlt. de actionibus. Canonistæ sic limitant in ca. qualiter & quando di accus. Bart. in l. de minore §. tormenta de quæstionibus Alex. ibi in addit. Saliceo. in li. ea quidem, de accusat. C. Textas in c. Iuuenre, extra Se purg. Canonic. Decius, consil. 37. in causa coll. 6. nu. 9. & 10. & consil. 133. in processu.

lomnier les gens de bien : & n'est pas necessaire que
bruit commun soit de la pluspart du peuple, comm
quelques vns "ont voulu. Car si la ville est grande,
suffit bien que le bruit soit de tous les voisins qui sç
uent mieux la vie de leurs voisins, que les autres pl
esloignez. Et par ainsi il suffira de vingt personne
autant que font deux tourbes pour prouuer le bru
commun. Et si on dict qu'il ne faut s'arrester à la vo
d'vn peuple, qui est reputee vaine, ✠ cela est bien vra
quand on peut iuger le contraire sensiblement ou p
discours fondé en raison. Mais quand il est questio
des Sorciers, le bruit commun est presque infall
ble, *mesmement s'il y a apparence, ce que les Do
cteurs ‡ appellent *legitimam famam*. Et à plus fort
raison si outre le bruict commun il y a des indices
comme si la Sorciere, quand on la prend, dict : Ie su
morte, ou bien, ne me faictes point mourir, je diray l
verité : Car c'est alors qu'elle sent en son esprit v
changement notable, comme fist vne sorciere, de la
quelle le procés m'a esté apporté par le Baillv de T
nailles. Car c'est vn trescertain signe de mesfait, quā
la personne se condamne deuant qu'ō l'accuse : com
me fist vn parricide, lequel avant tué son pere, & voy
ant vn nid d'arondelles, il tue les petits & les foul
aux pieds : & sur ce qu'on l'accusoit de cruauté, il
a, dict-il, trop long temps qu'elles ne font que me re
procher que i'ay tué mon pere : ainsi que Plutarqu
recite : & sur cela on le prend, on l'applique à la que
stion, il confesse le faict. Ou bien si la Sorciere pro
met guerison de celuy qu'elle a affligé, & qu'elle s'e
fuit n'ayant rien peu faire : comme fist Ieanne Heruil
lier, de laquelle nous auons parlé cy dessus. Car l'hō
me innocēt d'vn tel crime, ne craindra iamais les ca
lomnies qu'ō craint és autres crimes. Quant aux con
iurations de paroles & prieres à satan, que faict le so
cie

Marginal notes: "glos. in l. 3. §. eiusdem, de test. qua Bart. vtitur in l. minore §. plurium de quæst. ✠ In l. decurionum de pœnis. *Panor. & Felin. in c. veniens 1. de testib. Parisi. consil. 154. lib. 4. num. 12. vsque ad 18. ‡ Bald. in l. diffamari, de ingenuis manumis. C. & in c. veritatis, de Iuretur. & in l. proprietatis, fine, de probationib. C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

cier pour oster les malefices, c'est vne presomption tres-violente, que cestuy là est Sorcier. Car mesme la loy ciuile punist capitalement les exorcistes, *l. 2. & 3. de maleficijs.* C. la Loy entend ceux qui faisoyent mestier de coniurer les Diables, & de faict les chassoyent qui estoyent alors les plus grand Sorciers, qui soubz voile de religion, comme dict Hippocrate au liure *de Morbo sacro*, faisoyent des coniurations & prieres. Et iaçoit que la loy ne punisse à mort celuy qui guerist, par telles voyes, si est-ce que la loy de Dieu veut, que le Sorcier soit puny à mort. Car il est certain qu'il a traicté auec Satan, & pour vn qu'il guerist, il en faict deux malades, cõme nous auons monstré. Et quand il n'y auroit que l'obligation au Diable ayant renié Dieu, cela merite la mort la plus cruelle qu'on puisse imaginer. Les autres indices sont, la contenance du Sorcier, qui baisse ordinairement la veuë contre terre, & n'ose regarder en face, les variations aux interrogatoires, † & sur tout si le sorcier est descendu de pere ou mere, sorciers. Car c'est vn argument bien grand auec le bruit commun, d'autãt que le plus aggreable sacrifice que le diable desire de telles gẽs, est de vouër & dedier leurs enfans à son seruice, si tost qu'ilz sont nez: comme i'en ay remarqué des exemples. Et n'y a pas long temps que M. Antoine de Loan Lieutenant general de Ribemont, me dict qu'il auoit faict le procés à vn nommé Claude Watier, accusé de plusieurs sortileges, duquel le pere Nicolas Watier est mort en prison pour mesme crime de Sorcellerie: & sa grand mere nommee Catho, auoit esté bruslee toute viue. I'ay remarqué le semblable de Ieanne de Heruillier, qui fut bruslee viue, de laquelle la mere auoit esté condamnee par arrest a estre bruslee viue, & la petite fille estoit ia dediee a satan, quand sa mere fut prise: & en cas pareil Barbe Doré qui fut aussi

† l. vnius. §. testes, de quæst. c. literas, de præscript. Bart. in l. vlt. de q. Ancaran. Alexan. consil. 288 consil. 77. l. 1. Socin. consil. 15. lib. 6.

bruslee, & les sorcieres de Longny en Potez, & le sorciers de Valery en Sauoye, & celle de Chasteau Roux auoient fait leurs filles sorcieres: tellement qu on peut faire vne reigle qui n'aura pas beaucoup d exceptions. Que si la mere est sorciere, aussi est la fil le, cõme on dit, pour l'impudicité que la fille sembl à la mere: qui n'est pas tousiours veritable. Mais quan aux sorcieres, la reigle est presque infallible, cõme s'est trouué par infinis proces. L'autre presomptio est, si la sorciere ne pleure point, qui est vne des plu fortes presomptions que Paul Grillãd, & les Inquisi teurs ont remarqué pour en auoir fait executer bie grand nombre. Le Lieutenant de Ribemont, duque i'ay parlé cy dessus, m'a dit que l'vne des Sorcieres ausquelles il a faict le procés, cõfessa qu'elles ne peu uent ietter que trois larmes de l'œil dextre: ce qui m' semblé digne d'estre remarqué. L'autre presomptio est, si la sorciere s'est trouuee en la maison, ou en l'e stable d'autruy, & que peu apres la mort ou maladi soudain soit aduenuë à quelqu'vn, encores que l sorciere n'ait esté saisie des poudres, & qu'on ne l'ai veu ietter le sort. Car ceste preuue seroit euidente Mais quant à la presomptiõ derniere, elle est tres-vio lente: & de presomption semblable vse Cornificius† & Bartole‡ contre celuy qui a esté veu, où il n'auoi accoustumé de frequenter, quand le crime a esté fait ou qui a esté trouué pres de l'acte, *& crime perpe tré. Nous en auons les histoires recentes, mesmement de Gazal en Piedmond, où lon apperceut, qu'vne nõ mee Androgina entroit és maisons d'autruy, & tost apres les personnes mouroient. Elle fut prise, & con fessa la coniuration de toutes les Sorcieres ses cõpa gnes, qui estoient enuiron quarante, qui gressoiẽt les cliquets des portes pour faire mourir les personnes. Cela aduint l'An 1536. & depuis encores à Ge neue il

†ad Harẽnium. ‡Bar. in l. fin in fine de quæ. Salicet. l. vlt. cod. C. Paris de Puteo in tractat. Sinodic. verbo viso, ex l. 1. §. quid ergo ad Syllanianum. *Bar. in l. fur. de furtis. ff. Argumẽto l. 3. §. nullus, de excus. tut. l. item apud Labeonem §. adduxisse. de iniuriis ff. l. nullus §. 1. de actio. empti. ff. l. ædiles. §. [illegible] de ædilitio edicto ff.

rue il aduint vn cas semblable l'an 1568. & la
ste fut en ceste ville là pres de sept ans, ou plu-
urs moururent. Nous lisons vne semblable histoi-
de cent septante Sorciers qui furent aussi execu-
es en Rome pour cas semblable, soubs le Consulat
Claudius Marcellus, & Valerius Flaccus: auquel
mps on ne les prenoit que pour empoisonneresses.
autre presomption est, la frequentation auec les
rciers attaints & conuaincus, qui est aussi fort no-
ble. Car chacun se ioint auec son semblable. C'est
ssi grande presomption, quand celle qui est soup-
nnee a accoustumé de menacer. * Car le naturel
s femmes impotent brusle d'vn appetit de vengeā-
incroyable, & ne peut tenir sa langue, si elle a puis-
nce de nuire qu'elle ne menace: & si apres les me-
ces la mort s'ensuit, c'est vne presomption tres-
olente‡ en tous crimes, & necessaire en cestuy cy.
ptiste Zilet grand Iurisconsulte au consil LXXIX.
egue d'vn nommé Antoine Zund Allemand, le-
el estant accusé d'auoir faict mourir vn nommé
lentin, vn peu deuant qu'il mourut, il auoit dict,
e l'annee ne passeroit pas qu'il ne sechast comme
baston: & de faict il mourut. Le Sorcier fut appli-
é à la question: ce qui suffiroit en tous autres cri-
es, + & en cestuy-cy telle menace est encores plus
olente: Et la confesion hors iugement és autres
imes suffist à la torture. † En cestuy-cy, elle suffist à
condamnation, comme en cas pareil, si le coulpa-
e a demandé pardon hors iugement de l'homicide
mmis, la torture y escheт, s'il denie en iugement:
ce crime icy si detestable il suffit pour la condam-
ation à la peine, qui sera riglee selon la qualité des
rsonnes. Car tous les docteurs & practiciens de-
eurent d'accord, *que l'accusé est conuaincu, s'il a

*Bal. in l. pacumenius, de haered. institu. ff. argu. l. si. hi qui adulterij de adulterijs. C. l. si verò non. mandati. ff. l. 3. de repudijs, ff. l. famosi. ad l. Iul. maiest. ff. ‡Spec. tit. de praescrip. §. species, versu, sed pone. Alberic. in l. metū, quod metus. C. Bald. & immola. in l. 1. de seruis fugitiuis. C. Feli. in l. cum oportet de accusat.

+l. de minore. §. tormenta, de quaest. Angel. Aret. in sua inquisitio. in glossa super verbo comparent. †l. c. 5. de adul. ff vbi glo. & Bar. *c. venerabilis de elect. & D.

.exhibita. de homicid. Ioã. And. Hostiem. Butri. Cardin. Panor. ibi.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

requis pardon en iugement du crime dont il est a[...]
taint, encores qu'il s'en departe puis apres: & demeu[...]
rent aussi d'accord, "que la confession faicte hors iu[...]
gement & puis reuoquee, suffist a la torture és autr[...]
crimes. Comme en cas pareil les mensonges † & var[...]
ations font indice, & presomption violente cont[...]
les Sorciers, pour les appliquer a la question. Or [...]
faut que le iugement de ce crime si detestable so[...]
traicté extraordinairement, & autrement que les au[...]
tres crimes. Et qui voudroit garder l'ordre de droi[...]
& procedures ordinaires, il peruertiroit tout droi[...]
Diuin & humain, ‡ ne faut pas aysement appliqu[...]
les sorciers a la question. Car les iuges ont remarq[...]
qu'ilz n'en tiennent pas grand compte, qui pourro[...]
causer l'impunité : Car apres la question, si l'accusé[...]
bonne bouche, il est eslargy partout: qui est le plu[...]
grand danger qui puisse aduenir en l'inquisition de c[...]
crime de leze-Maieste Diuine & humaine, & qui co[...]
prend† tous les autres crimes qu'on peut imagine[...]
Car combien que le Diable ne puisse deliurer le so[...]
cier de la main de Iustice: si est-ce qu'on a veu qu[...]
les sorciers ne sont pas delaissez de satan, s'ilz ne [...]
repentent. Et mesmes satan leur nomme celuy qu[...]
est leur ennemy. I'ay sçeu de M. Adam Martin Bail[...]
de Bieures, que lors qu'il fist le procez a vne sorcie[...]
de Bieures, elle luy disoit souuent: Ie sçay bien que t[...]
me feras vn meschant tour: & d'autant que la senté[...]
luy fut prononcee, elle luy dict qu'il la feroit brusl[...]
toute viue. Ce qui fut faict par la faute du bourrea[...]
qui deuoit par la sentence l'estrangler, mais il ne peu[...]
ains au contraire ilz sont dessuadez par satan de di[...]
la verité. Et quelquesfois il empesche qu'ilz ne sen[...]
tent la questiō, comme escrit Spranger l'Inquisiteu[...]
qui n'est pas d'aduis qu'on applique les sorcieres a[...]
sement a la question. Toutesfois ie seray tousiou[...]
d'adui[...]

" Bart. in d.l.c. 5. de adul. glo. l. actus iustiū de ijs qui notam Bar. & alij D. in l. quoniā de infam. Alex. & Socin. cōmunem esse tradunt in l. magist. de Iurisd.

† l. onius §. testes, de quæst. & c. literas, de præsumptio. ext.

‡ c. tua nos. c. nostra, de cohabitatione clericorum & mulierum, cap. cum dilectus, de consangui. & affinit. 2. q. 1. can. prohibetur. §. vlt.

† l. 3. 4. & vlt. de malef. c. vergentis de hære.

'aduis, ſi c'eſt vne ieune fille, vn ieune enfant, ou vne
emme delicate, ou quelque mignart, s'il a preſomp-
ions violentes, qu'on preſente les vns a la queſtion
uec terreur, & qu'on y applique les autres: & non
as les vielles ſorcieres endurcies & opiniaſtres en
eur meſchancete. Et ſi apres qu'on aura tire verite
e celuy qu'on aura applique a la queſtion, il faut
oigneuſement le garder, a fin que le Diable ne parle
luy, & puis derechef 24. heures apres luy repeter ſa
onfeſſion, ſuyuant l'ordonnãce du Roy Louys dou-
ieſme. Car pour en tirer preuue neceſſaire, il faut
erſiſter, comme l'ordõnance veut*, qui a eſte confir-
mee par pluſieurs* arreſts. Autrement ſi la ſorciere ſe
epart hors la queſtiõ, il ne faut pas y aſſoir iugemẽt
e condamnation de mort: ny d'autre peine corporel-
, s'il n'y auoit d'autres preſomptions, I'ay dict cy
eſſus, que l'ordonnance de Louys douzieſme qui
efend d'appliquer a la queſtion pour vn teſmoing
ans reproche, s'il n'y a autres indices, ne doibt auoir
eu au crime qui s'offre, ou la preuue ne ſe peut auoir
ue bien difficilement. Car ſi pour crime de leze-Ma-
ſté humaine il eſt permis d'appliquer† a la queſtion
ur la ſimple preſomption, comme il s'eſt touſiours
ratique: & meſmes que les Docteurs ‡ ſont d'accord
s autres crimes qu'on peut appliquer à la queſtion
ur la depoſition d'vn ſeul teſmoing ſans reproche, &
roceder à la condamnation de mort ſur la depoſition
e deux teſmoings, ſuyuant la loy de Dieu, & les or-
dõnances humaines. A plus forte raiſon les Iuges doi-
ent promptement, comme dict Balde & Alexandre,
ppliquer à la queſtion pour vn crime ſi abhomina-

*Paris de puteo in tract. de Syn. c. tortur. Sylueſt. pri. in tract. de ſtrig. demonſt. mitran. li. 4. c. 5. Paul Grilland. in tracta. de q. 4. q. Hippolytus de Marſil. in l. repetit. coll. 4. de quæſt. vide ſup. c. 1. l. 4

*an. 1535 menſe Auguſto.

l. 1. §. diuus ſeuerus. quæſt. ff. l. ſicut eodem C.

†Faber in l. ſi quis, ad l. Iul. maieſt. C.

‡Accurſ. in dicta l. ſi quis, & ibi Bal. & Salic. Matt. afflict. in conſt. Neapol. tit. de iis qui fideiuſſo. res nu. 17. licet verba gis, mariti, de quæſt. ff. repugnare videtur, notat. Bal. in l. 3. de Epiſcop. audientia. Cod. Anl. in l. 1. de malef. C. & in l. quicunque, de ſeruis fugit. C. promptior. (inquit) eſſe debet dex ad torturam. idem Alexan. l. 3. conſil. 60. Afflictus in conſuetud. Neapol. 3. de nox. . 2. teſtimonium, de teſti. cap. ſicut nobis finc. Raphael Fulg. conſil. 173. & conſil. 107. Decius conſil. 189.

ble ſur la depoſition d'vn teſmoing ſans reproche, o
ſur les preſomptions violentes & vrgentes: Et la ra
ſon eſt, qu'vn teſmoing ſans reproche faict dem
preuue, comme ſi le mary depoſe qu'il a eſté condu
par ſa femme aux aſſemblees des Sorciers, & que
le denie, elle doit eſtre appliquee à la torture, ſi el
n'allegue haine capitale, ou pariure du mary. C
ces deux poincts de reproche ſont touſiours receu
bles, & meſmement le pariure, qui ne doit iama
eſtre receu en teſmoignage pour faire preſomptio
& indice: s'il n'eſt aidé d'vn bon teſmoing, ou autr
preſomption bien violente, comme ſi le Sorcier
trouue marqué: qui fut le moyen par lequel le Sor
cier Troiſ-eſchelles en deſcouurit pluſieurs. Ma
ie ſuis bien de l'aduis de Daneau, qui dit que les plu
grands Sorciers ne ſont point marquez, ou bien e
lieu ſi ſecret, qu'il eſt quaſi impoſſible de les deſcou
urir. Car i'ay ſçeu d'vn Gentil-homme de Vallois
qu'il y en a de marquez par le Diable ſous la paupier
de l'œil, ſous la leure, & meſmes au fondement. Mai
Troiſ-eſchelles diſoit que ceux qui eſtoient marque
auoient comme vne piſte, ou pied de Lieure, & qu
l'endroit eſtoit inſenſible, encores qu'on miſt vne ai
guille iuſques aux os, Ce ſeroit bien vne preſom-
ption treſ-violente, & ſuffiſante auec d'autres indi-
ces, pour proceder à la condamnation: comme en cas
pareil la depoſition du ſorcier repenty, qui en accu-
ſe pluſieurs en mourant, doit ſeruir de preſomption
violente contre les autres. Car il eſt à preſumer†, puis
qu'il s'eſt repenty, & qu'il a inuoqué Dieu, qu'il a dit
la verité. Mais auſſi il ne faut pas y adiouſter foy, ſi le
Sorcier eſt mort obſtiné, comme la pluſpart meu-
rent, & ne peuuent ouyr parler de Dieu. Qui ſeruira
de limitation à la regle des anciens docteurs: que ce-
luy qui meurt, eſt preſumé de dire verité. Sur laquel-
le depoſi-

Tex. l. vlt. ad leg. Iuliã repetund. & c. Sancimus. prima. q. 7 l. cum quis decedens. §. Codicillis de leg. 2. ff. authent. quod obtinet, vbi Bal. deprobat. & in l. 2. communia de vsu. C. D. in c. quamuis de re iudicata. Alex. in l. fide dona. de coll. Cod.

: depoſition nos peres anciens procedoyent à la con-amnation: comme il ſe faiſoit auſſi en crime de leze-Maieſté. Et de faict Neron fiſt mourir les plus intimes ur la depoſition de ceux qui mouroyent, qui n'a-oyent autre but que de ſe venger de leurs ennemis n mourant. Tout cela depend de la diſcretion d'vn uge prudent & bien entendu, qui peut voir ſi celuy qui meurt parle pour ſe venger, ‡& s'enquerit dili-emment s'il a inimitié contre ceux qu'il difere. Il y n eut vne ſorciere nommee Beraude bruſlee à Mau-ec pres Beaumont de Lomaigne, & lors qu'elle fut ur le poinct d'eſtre bruſlee, on luy demanda ſi vne Damoiſelle, qu'elle auoit accuſee, en eſtoit: la Da-moyſelle luy fut confrontee, qui le nia: mais la Sor-iere luy repliqua ces mots, *No ſcabes tu pas que lo darre op que nos bein lo berran à la cortz du paſtis, tu protaues lo pin deus poſons?* C'eſt à dire ne ſçais tu pas que la der-iere fois que nous fiſmes la danſe à la croix du paſté, u portois le pot des poiſons? La Damoyſelle demeu-a muette, & ne reſpondit rien. En quoy elle ſe mon-ra conuaincue. Mais ſi le Sorcier meurt opiniaſtre, il aut preſumer qu'il eſt ennemy iuré de Dieu & des ommes: qu'il voudroit tout faire mourir en viuant: omme diſoit Neron le grand maiſtre Sorcier, corri-eant le dire de celuy qui deſiroit qu'en mourant le iel & la terre fuſſent reduis en cendre, il diſoit, *me oriente*. Mais Neron dict ἐμοῦ ζῶντος, c'eſt à dire, moy iuant. C'eſt le cas auquel vne preſomption deſtruit autre*. Et neantmoins le Iuge ne doit pas meſpriſer a depoſition de celuy qui meurt. Car il ſe peut faire u'elle ſera veritable, comme nous auons monſté cy deſſus, que les Sorciers font ſouuent mourir les Sor-ciers: & que Dieu ruyne ſes ennemis par ſes ennemis, comme dict Ieremie. Mais ſi l'accuſé par vn Sorcier ob-ſtiné allegue pour ſes faicts iuſtificatifs, qu'il a tou-

‡ *Vide Bal. in tit. de pace conſt. verbo vaſſali. in fine laſo. in l. 1. col. 2. Oldra. conſil. 192. viſo. Hipol. Marſil. in part. §. reſtu. coll. 12 & in rubrica de fideiuſſ. cell. 78. & ſeq. latiſſ. Barr. in l. ſi quis in graui. §. 1. ad Syllanian. ff.*

* *l. diuus. de in inte. reſtit. 22. q. 2. c. 1. Eſt &c ne quis arbitretur.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

siours vescu en homme de bien, il doit estre receu e
sa iustification, & au contraire s'il appert que l'accus
soit aussi suspect, ou qu'il ait autresfois esté attaint, &
non iustifié, ou puny, il faut presumer contre luy qu'
est Sorcier. Et iaçoit qu'on trouue qu'il ne faut pas re-
ceuoir la preuue contre la presomption de‡ droict, &
que de droict diuin, la Sorciere est presumee homici-
de, voire parricide: si est-ce qu'elle sera receuë à repre-
senter, ou monstrer en vie ceux qu'on l'accuse auoi
tuez. Car ce faict iustificatif qui depend de l'euidéce
est plus fort que toutes les preuues & presomption
contraires, quand le faict est permanent : tout ainsi
que nous auons dict cy dessus, que la verité du faic
permanent contre la Sorciere, est la plus euident
preuue qui soit. Mais la maxime de droict* est qu
la preuue moins legitime doit suffire, toutesfois &
quantes qu'on ne peut auoir la preuue és crime
atroces, & mesmement nocturnes, comme cestuy-cy.
Mais le Iuge bien entendu ioindra toutes les presom-
ptions pour recueillir la verité, pourueu toutesfois
qu'il ne face comme plusieurs Iuges d'Allemagne,
qui cerchent d'autres Sorciers qui font danser les ta-
mis, pour sçauoir si celuy qui est accusé est Sorcier,
ou en faisant prendre des souliers neufs gressez
d'oing de porc aux ieunes enfans, qui vont à l'E-
glise, de laquelle les Sorcieres ne peuuent sortir s'il
ne plaist à ceux qui ont les souliere: ou bien de lier des
deux pieds & mains à la Sorciere, & la mettre douce-
ment sur l'eau: & si elle est Sorciere, elle ne peut aller
à fonds. Qui est vne fort ancienne coustume, & in-
ueteree qu'on practique en Allemaigne, & de laquel-
le Pline faict mention au liure VII. chap. *Fœminas Byt-
hiæ, & in Ponto Tiburnum genus & in Triballis & Illyriis
qui visu effacinent interimantque quos diutius iratis oculis
(quod facilius sentiunt puberes) pupillas binas in singulis ocu-
lis ha-*

¶ l. antiqua, a velle, C. l. vlt. ad maced. l. vlt. arbitrium tutela. C. l. à diuo Pio. §. si pignora. de reiudicata. ff. Alexan. in l. inter stipulatē §. ‡ de verb. obligat. & consil. 47. & cōsil. 91 coll. fin. l. 6 Romā. cōsil. 350. Hippolyt. Marsil. in l. 1. §. ad quæst. speculat. in tit. de præsumptio. 1. Felin. in c. quāto, de præsūptio. Bald. in li. contra negantē. eod. Roman. cōsil. 350. col. 8. Alex. in l. vnica. vt quæ desunt aduocatis. C. & consil. 118. col. penult.

** ca. praterea, cū glo. ext. de test. Panor. in c. venerabilis, col. 2 eo. l. si ij qui adulterij ad l. Iul. de adult. ff.*

habentes, easdem non posse mergi ne veste quidem graua-s. Car le Diable faict par ce moyen vne Sorcellerie de la Iustice, qui doit estre sacree. Comme en cas pareil au liure des Coniurations imprimé à Rome, & en Auignon, il y a vne recepte de faire vn formaige au nom de la Sorciere pour l'accuser, que ie ne mettray point, ny d'autres semblables, que i'ay leuës. Mais la question est, s'il n'y a ny confession du Sorcier, ny tesmoing sans reproche, ny euidence de faict permanēt, & neantmoins qu'il y ait plusieurs presomptions violentes, comme d'estre reputé & tenu pour Sorcier par tous les voisins, ou d'auoir esté saisi de crapaux nourris en pots, ou autre lieu secret, & neantmoins que le Sorcier n'ait menacé personne : ie dis que telle presomption violente ne suffira pas à la condamnation de mort, mais bien à d'autres peines. Disons donc de la peine des Sorciers qui doit estre aggrauee, ou moderee pour la grandeur de la preuue, & des forfaicts.

à vicinis veritas melius haberi potest ex Bartol. in l. Dominus horreorum. locati. ff. & argu. l. si ita §. mulier & ibi Bart. de fundo instructo ff.

DE LA PEINE QVI MEritent les Sorciers.

CHAP. V.

IL y a deux moyens par lesquels les Republiques sont maintenues en leur estat & grandeur, le loyer, & la peine : l'vn pour les bons, l'autre pour les mauuais : & s'il y a faute à la distribution de ces deux poincts, il ne faut rien esperer que la ruine ineuitable des Republiques, non pas qu'il soit necessaire que tous les forfaicts soyent punis : Car les Iuges ne suffiroyent à les iuger, ny les bourreaux à executer: aussi n'aduient il pas que de dix crimes il y en ayt vn puny par les Iuges, & ordinairement on ne void que des belistres condamnez. Ceux qui ont des amis, ou de l'argent, eschappent le plus souuent la main

des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

des hommes. Vray eſt que leurs amis, ny leurs biens ne les garantiront pas de la main de Dieu. Mais ceux là s'abuſent bien fort, qui penſent que les peines ne ſont eſtablies que pour chaſtier le forfaict. Ie tiens que c'eſt le moindre fruict qui en reuſſit à la republique. Car le plus grand & principal, eſt pour appaiſer l'ire de Dieu, meſmement ſi le forfaict eſt directement contre la Maieſté de Dieu, comme ceſtuy-cy. Auſſi void on, quand le peuple de Dieu ſe meſla auec les Moabites, qu'ilz les attirerent aux ſacrifices de Baha
†Nu.c.25. Phegor† l'ire de Dieu s'embraſa, & en mourut vingt & quatre mil, & en fuſt mort beaucoup plus, n'euſt eſté que ſoudain Pinhas filz d'Eleazar voyant l'ire de Dieu s'embraſer, transperça d'outre en outre l'vn des Capitaines du peuple, couché auec vne. Moabitide. Alors la mortalité ceſſa: Et Dieu dict à Moyſe, Pinhas a appaiſé ma fureur par vn zele ardent qu'il a eu de mon honneur, & a empeſche que ie ne ruinaſſe ce peuple. Dy luy que ie traicteray alliance auec luy, & ſa poſterité pour eſtre mes Sacrificateurs. Depuis il veſcut trois cens ans, & ſa poſterité iouit plus de deux mil ans de la ſacrificature, qui eſtoit le plus grand honneur qu'on peut auoir. Voila donc le premier fruict de la punition des meſchans, c'eſt d'appaiſer l'ire de Dieu, & ſa vengeance ſur tout vn peuple. C'eſt
†Deu.c.21. pourquoy il eſt commandé† aux Iuges quand ilz auroyent faict information, & qu'ilz n'auront peu deſcouurir celuy qui aura faict l'homicide, qu'ilz prennent vne vache pour ſacrifier au lieu ou l'homicide s'eſt faict, & lauer les mains comme innocens du fait, & prier Dieu qu'il n'eſpãde ſon ire ſur le peuple pour l'effuſion du ſang. Le ſecond fruict de la punition eſt, pour obtenir la benediction de Dieu ſur tout vn pays,
†Deu.13. comme quand il eſt dict en la loy de Dieu, † Apres que vous aurez razé à feu & à ſang la ville d'entre mõ

peuple,

uple,& d'entre voz freres, qui aura laissé Dieu pour
ruir aux Idoles, & que vous aurez tué toute ame vi-
ante, hommes & bestes, vous dresserez vn comble
pierre & montjoye en triomphe, & alors i'esten-
ay mes grandes misericordes sur vous, & vous cō-
eray de mes faueurs & benedictions. Le troisiesme
aict qu'on reçoit de la punition des meschans, est
ur donner frayeur & terreur aux autres, comme il
dict en la Loy de Dieu†, que les autres, ayant veu la †Deut.ca. 13.& 19.
nition, craignent d'offenser. Le quatriesme fruict
t de conseruer qu'ilz ne soyent infectez & gastez par
s meschans, comme les pestiferez & ladres infectent
s sains. Le cinquiesme fruict est, pour diminuer le †Leuit.ca. 12.13. 14.
mbre des meschans, qui est la seule raison pour-
oy la coustume de Bretaigne ancienne veut, qu'on
nde les larrons, par ce qu'il y en auroit trop. Voyla
s mots de la coustume inepte, attendu que toutes les
rests du pays n'y suffiroyent pas, & que la mort est
op brieue pour punir les larrōs, & ne suffit pas pour
peschcer les larcins : neantmoins la coustume est
ndee sur se seul poinct. Le sixiesme est, à fin que les
ons puissent viure en seureté. Le septiesme fruit est,
ur punir la meschanceté*. I'ay bien voulu toucher *Deut. 19. fine.
biens & vtilitez qui reussissent de la punition des
eschans. Or s'il y eut oncques moyen d'appaiser l'i-
de Dieu, d'obtenir sa benediction, d'estonner les
s par la punition des autres, de conseruer les vns de
nfectiō des autres, de diminuer le nombre des mes-
ans, d'asseurer la vie des bons, & de punir les mes-
ancetez les plus detestables que l'esprit humain
ut imaginer, c'est de chastier à toute rigueur les sor-
ers: combien que le mot de Rigueur est mal pris, at-
ndu que il n'y a peine si cruelle qui peust suffire à
nir les meschancetez des Sorciers, d'autant que
tes leurs meschancetez, blasphemes, & tous leurs
desseings

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

desseings se dressent contre la Maiesté de Dieu, po
le despiter & offenser par mille moyens, & mesmem
pour le blasphemer à quoy les vieux Sorciers pre
nent vn singulier plaisir pour complaire à Satan. L
anciens se sont trouuez fort empeschez de quelle pe
ne ilz feront mourir celuy qui à tué son pere ou
mere. Comme on peut voir en la loy *Pompeia* cont
les Parricides, la nouueauté d'vn supplice exquis,
neantmoins il à semblé trop doux: Et de faict la Co
de Parlement condamna Tarquez l'aisné, qui auo
faict tuer son pere Esleu de Poitiers, d'estre tenaillé
tenailles ardentes, puis estre rompu sur la roue,
apres bruslé. Encores on iugeoit qu'il ne souffro
pas ce qu'il auoit merité, d'auoir osté la vie à celu
qui luy auoit donné la sienne. Par vn autre arre
du mesme Parlement, vne Damoyselle qui auo
faict occir son mary, fut bruslee viue. Ce qu'elle en
duta assez patiemment ayant deuant ses yeux la ch
mise sanglante de son mary. Les Perses qui cognoi
soyent aussi bien les Sorciers que peuple du mond
les faisoyent mourir par vn supplice estrange qu'o
appelloit de la pierre large, leur froissant la teste en
tre deux pierres, comme Gigis Damoyselle de Paris
tis fut executee comme Sorciere, ainsi que nous l
sons en Plutarque en la vie de Artoxerxes. Et que
ques vns font difficulté de faire brusler les Sorcier
mesmement les sorcieres, qui ont paction expres
auec Satan. Car c'est principalement de celles cy, de
quelles il faut poursuyure la vengeance en toute dil
gence, & en toute riguer, pour faire cesser l'ire d
Dieu, & sa vengeance sur nous. Et d'autant que ceu
qui en ont escrit, interpretent le Sortilege pour he
resie, & rien plus: combien que la vraye heresie e
crime de leze-Maiesté diuine, & punissable au feu p
le chapitre *vrgentis, de heret.* Si est-ce qu'il faut rema
qu

ner la difference de ce crime à l'hereſie ſimple. Car *Premier crime des Sorciers.*
emierement nous auons monſtré, que la profeſſion
emiere des Sorciers, eſt de renier Dieu & toute reli-
on. La loy de Dieu+ condamne ceſtuy-là, qui a laiſ- *+Deut.ca. 13.*
le vray Dieu pour vn autre, d'eſtre lapidé, que tous
s interpretes ‡ Hebrieux diſent eſtre le ſupplice le *‡ Rabi Maymon li.3 Nizarê hanaukim.*
us grief. Ce poinct icy eſt bien conſiderable. Car
Sorcier que i'ay dict, ne ſe contente pas de renier
ieu, pour changer & prendre vne autre Religion,
ais il renonce à toute religion, ſoit vraye ou ſuper-
itieuſe, qui peut tenir les hommes en crainte d'offen-
r. Le ſecond crime des Sorciers eſt apres auoir re-
oncé à Dieu, de le maudire, blaſphemer & depiter, & *Secõd crime des Sorciers.*
ut autre Dieu, ou Idole qu'il auoit en crainte. Or la
y de Dieu* dict ainſi: Quiconque blaſphemera ſon
ieu, ſon peché luy demeurera, & quiconque pro- **Leuit. 24*
oncera le grand nom de Dieu par quelque meſpris,
'il ſoit mis à mort. Ce paſſage a fort empeſché Phi-
n, & tous les Docteurs Hebrieux. Car il ſemble que
premier chef de ceſte loy parle contre tous ceux qui
aſphement leur Dieu, qu'ils péſent eſtre vray Dieu,
de ceux-là il eſt dict, qu'ilz porteront leur peché.
es autres interpretes diſent, que celuy qui à blaſphe-
é Dieu, iamais ne luy eſt pardonné quelque peine
'on luy face ſouffrir, s'il ne s'en repent: & celuy qui
xprimé trop audacieuſement le grand nõ de Dieu,
houa, qu'il doit eſtre mis à mort. Ie mettray les mots
la loy de Dieu, qui faict bien à noter‡ *is is ki iek alel* *‡Leui. 24.*
hau ve naſcha chatô venoken ſchem Iehoua mot iumat.
'eſt pourquoy les Hebrieux n'eſcriuẽt & ne pronõ-
nt iamais ce ſaint & ſacré nõ de Dieu. Or on void
premier chef de ceſte loy, qu'il ne dict pas *Iehoua*,
i eſt le propre nom de Dieu: mais, *elohau*, qui s'attri-
e à tous Dieux, & aux anges. Car il ſemble que
ieu veut mõſtrer que ceux qui blaſphement ce qu'il
penſent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

pensent estre Dieu, blasphement Dieu ayant esgar[d à]
leur intention:& qui sonde les cœurs & volontez d[es]
hommes:comme les Sorciers,qui par cy deuant ro[m]-
poyent les bras & les cuisses aux crucifix, qu'ilz pe[n]-
soyent estre Dieux. Ilz faisoyent aussi prendre l'hos[tie]
& en repaistre les crappaux. On voit donc vne doub[le]
detestable impieté aux Sorciers, qui blasphement [le]
vray Dieu,& tout ce qu'ilz pensent auoir quelque [di]-
uinité pour arracher toute opinion de pieté, & crai[n]-
Troisiesme crime des Sorciers. te d'offenser. Le troisiesme crime est, encores plus [a]-
bominable, C'est qu'ilz font homage au Diable, l'[a]-
dorent, sacrifient & les plus detestables font vne foss[e]
& mettent la face en terre,le prians & adorans de to[ut]
leur cœur, comme nous auons remarqué de la sorci[e]-
re Pamphile en la ville de Larisse en Thessalie, ain[si]
que Apulee escript: & sans aller plus loing,il s'est v[eu]
és fauxbourgs de ceste ville de Laon au mois de M[ay]
1578.d'vne Sorciere aux fauxbourgs de Vaux, qui f[ist]
le semblable deuant plusieurs personnes. Ceste ab[o]-
mination passe toutes les peines que l'homme pe[ut]
imaginer,attēdu le texte formel de la loy de Dieu, q[ui]
†Exod. ca. 20.& cap. 32. & Deut. 13. & 27. Nu.c. 25. veut†, que celuy qui s'encline seulement pour fai[re]
honneur aux images, que les Grecs appellent Idole[s],
soit mis à mort, car le mot Hebrieu Testauch, & [le]
Caldeen Tisgur, ne signifient autre chose que s'encl[i]-
ner, ce que tous les interpretes tournent, & les Lati[ns]
disent adorer. Or les Sorciers ne se contentent pas d'[a]-
dorer, ou s'encliner seulement deuant Satan, ains i[lz]
se donnent à Satan, & le prient, & l'inuoquent. [Le]
Le quatriesme crime. quatriesme crime est encores plus grand, c'est qu[e]
plusieurs sorciers ont esté conuaincus, & ont confe[s]-
sé d'auoir voüé leurs enfans à Satan, pour laquell[e]
meschanceté Dieu proteste en sa loy, qu'il embras[e]-
‡Leuit. 21 Deut. 18. ra‡sa vengeance contre ceux qui dedioyent leurs en-
fans à Moloch, que Ioseph interprete Priapus, & Ph[i]-
lon inte[rprete]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

on interprete Saturne, & en quelque sorte que ce
oit, c'estoit à Satan & aux malings esprits. Le cinc- *Le cinquiesme crime.*
quiesme passe encores plus outre, c'est que les sorcie-
es sont ordinairement conuaincues par leur confes-
ion d'auoir sacrifié au Diable leurs petis enfans au-
arauant qu'ilz soyent baptisés, les esleuant en l'air, &
uis leur mettant vne grosse espingle en la teste, qui
s faict mourir, qui est vn autre crime plus estrange,
ue le precedent. Et de faict Spranger dict, qu'il en a
uict brusler vne, qui en auoit ainsi faict mourir qua-
ante & vn. Le sixiesme crime passe encores plus ou-
e: car les sorciers ne se contentent pas de sacrifier au *Le sixiesme crime.*
Diable leurs propres enfans, & les faire brusler par
orme de sacrifice, comme faisoyent les Amorrheans
: Cananeans, pour monstrer combien ilz sont affe-
ionnez à Satan: cõtre lesquelz Dieu parle en la loy†
isant, qu'il à arraché les peuples de la terre pour tel- *†Deut. 18*
s abominations: ains encores ilz les consacrent à sa-
n dés le ventre de la mere, comme le Baron de Raiz,
uquel Satan dict, qu'il failloit luy sacrifier son filz
tant encores au ventre de la mere, pour faire mou-
r l'vn & l'autre: comme le Baron s'efforcea de faire,
l n'eust esté preuenu, ainsi qu'il recogneut & cõfes-
, qui est vn double parricide auec la plus abomina-
e idolatrie, qu'on peut imaginer. Le septiesme & le
us ordinaire est, que les sorciers font sermét, & pro- *Septiesme crime.*
ettent au Diable d'attirer à son seruice tous ceux
u'ilz pourront, comme ils font ordinairement, ainsi
ue nous auons monstré cy dessus. Or la loy* de Dieu
t, que cestuy-là qui est ainsi appellé, doit faire lapi- **Deut. 13*
r celuy qui l'a voulu debaucher. L'huictiesme cri- *L'huictiesme crime.*
e est, d'appeller & iuger par le nom du Diable en
ne d'honneur, comme font les sorciers qui l'ont
usiours en la bouche, & ne iurent que par luy, sinon
and ilz renient Dieu: ce qui est disertement contre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

la Loy de Dieu, qui defend de iurer par autre que pa[r]
*Hiere. 5. & 12. le nom * de Dieu. Ce que l'escripture dict, Donn[e]
gloire à Dieu : ainsi disoyent les Iuges en prenant l[e]
serment des parties, ou des tesmoings : Donne gloir[e]
à Dieu. Et le neufiesme est, que les Sorciers sont in-
Neufiesme crime. cestueux, qui est le crime de toute anciennete, duque[l]
les Sorciers sont blasmez, & conuaincus. Car Sata[n]
leur faict entendre qu'il n'y eut oncques parfaict Sor-
cier & enchanteur, qui ne fust engendré du pere & d[e]
la fille, ou de la mere & du filz. Et à ce propos diso[it]
Catulle,

Nam Magus ex matre & gnato gignatur oportet,
Si vera est persarum impia religio.

Epiphanius contre les Gnostiques, & Athenagora[s]
en l'Apologie ont remarqué que l'inceste est com-
mun aux Sorciers. Toutes ces impietez là, sont dire-
ctement contre Dieu & son honneur, que les Iuge[s]
doiuent venger à toute rigueur, & faire cesser l'ire d[e]
Dieu sur nous. Quant aux autres crimes les sorciers
ilz touchent l'iniure faicte aux hommes, qu'ilz ven-
gent bien quand ilz peuuent. Or il n'y a rien qui de[s]-
plaise tât à Dieu *que de voir les iuges véger les moin-
*Sam.c.2. dres iniures à eux faictes, ou aux autres, & dissimule[r]
les blasphemes horribles contre la Maiesté de Dieu,
comme ceux que i'ay recité des sorciers. Poursuiuon[s]
doncques les autres crimes. Le dixiesme est que le[s]
Dixiesme crime des Sorciers. Sorciers font mestier de tuer les personnes, qui plu[s]
est, d'homicider les petits enfans, puis apres les fai[re]
bouillir & consommer iusques à rendre l'humeur, &
chair d'iceux potable, côme dict Spranger auoir sçe[u]
par leurs confessions : & Baptiste Porta Neapolitai[n]
au liure de la Magie. Et faict encores à noter, qu'e[lles]
les font mourir les enfans auparauant qu'ilz soyen[t]
baptisez : qui sont quatre circonstances, qui aggrau[ent]
L'vnziesme crime. bien fort l'homicide. L'vnziesme crime est que le[s]
Sorciers

[so]rcieres mangent la chair humaine, & mesmement [l]es petits enfans, & boyuent leur sang euidemment. [C]e qui sembloit estrange à Horace, quand il dict

Neu pransæ Lamiæ viuum puerum extrahat aluo.

Et neantmoins cela s'est verifié souuent, & quand [e]lles ne peuuent auoir des enfans, elles vont deterrer [le]s hommes des sepulchres, ou bien elles vont aux gi[be]ts pour auoir la chair des pendus, comme il s'est [ve]rifié assez souuent. Et à ce propos disoit Lucan,

——:laqueum, nodósque nocentes
Ore suo rupit, pendentia corpora carpsit.
Abrasit cruces, percussáque viscera nimbis
Vulsit, & incoctas admisso sole medullas.

C'est pourquoy Apulee dict, estant arriué à la ville [de] Larisse en Thessalie, qu'il gaigna six escus à garder [vn] corps mort vne nuict, par ce que les sorcieres, dont [le] pays là estoit diffamé, s'il n'y auoit bonne garde, [en]troyent en telle forme, qu'elles vouloyent, & ron[ge]oyent le corps mort iusques aux os. Mais on void [qu]e c'est vne persuasion detestable, que le Diable [me]st au cœur les hommes pour les faire tuer, & man[ger] les vns les autres, & ruiner le genre humain. En[co]res faict il à noter, que tous Sorciers font ordinai[re]ment des poisons qui suffit pour proceder a la con[da]mnatiō de mort par la Loy *Cornelia de sicarijs*. quand [me]smes la poison n'auroit esté baillee *l. 1. in verbo* [ve]*nenum confeceris, de sicarijs. ff.* Or l'homicide par [la] Loy de Dieu†, & par les loix humaines‡, merite la [mo]rt, & ceux qui mangent la chair humaine, ou qui [la f]ont manger, meritent aussi la mort, comme il se [tro]uua vn pastissier dans Paris, qui faisoit mestier de [fai]re des pastez de chair des pēdus. Il fut bruslé vif, & [sa] maison razee auec defenses d'y bastir: & qui est [de]meuree longuement deserte en la rue des Mar[mo]usets. Le douziesme est particulier de faire mou- rir par

† *Deut. 19*
‡ *Toto titulo ad dict. l. Cornel. de sicarijs. Cod.*

Douziesme crime.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

rir par poisons ou sortileges, qui est separé du simple homicide en la Loy *Cornelia, de sicarijs & veneficis ff.* C. c'est beaucoup plus griefuement offenser de tuer par poison que à force ouuerte, comme nous dirons tantost, & encores plus grief de faire mourir par sortilege† que par poison. *Grauius est occidere veneno, quàm gladio.* Le treiziesme crime des sorciers est, de faire mourir le bestail, chose qui est ordinaire. Et pour ceste cause vn sorcier d'Ausbourg l'an mil cinq cens soixante & neuf, fut tenaillé pour auoir faict mourir le bestail, ayant prins la forme du cuir des bestes. Le quatorziesme est ordinaire, & porté par la Loy c'est à sçauoir, de faire mourir les fruicts, & causer la famine & sterilité en tout vn pays. Le quinziesme est que les Sorcieres ont copulation charnelle auec le Diable, & bien souuent pres des maris, comme i'ay remarqué cy dessus, que tous confessent ceste meschanceté. Voyla quinze crimes detestables, le moindre desquels merite la mort exquise, non pas que tous les sorciers soyent coupables de telles meschancetez, mais il a esté bien verifié, que les sorciers, qui ont paction expresse auec le Diable, sont ordinairement coupables de toutes, ou de la pluspart de ces meschancetez. Or quand il y a plusieurs crimes commis par vne personne, & par plusieurs actes, il faut qu'ils soyent tous punis, & n'y a iamais d'impunité de l'vn pour la concurrence de l'autre*: & faut comme dit Bartole*, imposer plusieurs peines distinctes" soit par les loix & ordonnances, soit par l'arbitrage du Iuge. En cas pareil si plusieurs crimes sont commis par vn mesme acte, si ce n'est que les crimes soyent d'vne mesme espece: comme le parricide† est aussi homicide, & toutesfois il ne sera tenu que de la peine des parricides. Or la Loy de Dieu, qui decerne la peine de mort, n'articule pas les meschancetez des Sorciers

M

†*lib. 1. de malefic. Cod.*

Treiziesme crime.

Quatorziesme crime.

Quinziesme crime.

†*l. nunquã de priuatis delictis ff.*

**ex l. 3. de termino moto. ff. l. prætor. §. si mihi plures, de iniurijs. ff. l. si adult. cum incestu de adulterijs ff.*

"*l. non est nouum de acti. empt. l. qui sepulchri, de sepulchro violato. C.*

†*l. Senatus de accusat. & ibi Bar. lib. prætor edixit. p. 1. de iniurijs ff.*

[..]ais est dict seulement, que la sorciere ne viue point, [..]st à dire *mecaspha loh techaieh*, lequel passage inter[pre]tant Philon Hebrieu dict que ces mots *loh techaieh*, [sig]nifient que le iour mesmes qu'elle est conuaincue, [el]le doit estre mise à mort, & qu'il se practiquoit ainsi. [En] quoy non seulement Dieu monstre la grandeur [du] crime, ains aussi le desir qu'il a qu'on en face bon[ne] & briefue Iustice[+], & notamment la loy condam[ne] à mort, à fin que la peine ne soit diminue pour le [sex]e feminin, comme il se faict en tous autres crimes [en] terme de droict, *l. sacrilegij, de sepulatu. ff. l. si [adu]lterium. §. stuprum, de adult. ff. cap. sicut, de ho[mic]idio*. Car il y a plus d'offence a tuer vne femme [qu']vn homme, dict Aristote aux problemes liure [..] c. 11. Et par ainsi quand il ne sera rien verifié [con]tre la sorciere des idolatries, blasphemes, sacrifi[ces], parricides, homicides adulteres, & paillardises [ave]c le Diable, & autres meschancetez: Si est-ce que [s'il] est verifié que l'accusé soit sorcier, il merite la [mo]rt. La loy Ciuile passe plus outre. Car elle ne veut [pas] seulement que la sorciere, qui a paction expresse [ave]c le diable, telle, que nous auons dict, soit mise à [mo]rt: ains aussi celuy qui demãde[*] cõseil aux sorcie[res], que la loy abomine si fort, qu'elle appelle tantost [c]es gens, *hostes salutis communis*[†], tantost, *ob facinorum [ma]gnitudinem*[*], *maleficos*, tantost, *peregrinos naturæ. hos [da]mnam" naturæ peregrinos feralis pestis absumat*, tantost, *[hum]ani*[†] *generis hostes*. Et mesmes Sainct Augustin au [liur]e de la Cité de Dieu, appelle *maleficos* les sorciers, [ob] *maleficorum magnitudinem*. Et quant aux sorciers [a]rtisans, d'autant que ceste vermine s'approche [des] Princes tant qu'elle peut, & non seulement à pre[sent], ains de toute ancienneté, pour ruiner toute vne [Re]publique, y attirent les Princes, qui puis apres y at[tire]nt les subiects, la Loy y est notable: Car il est dict

+Exod. 22

*l. nemo Aruspicẽ de mal. C.
†l. vlt. eod.
*d. nemo. eod.
"l. multi eod.
† d. l. & ß. de mal. C.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

que s'il y a ſorcier qui ſuyue la Cour, ou Magicien
Aruſpicine, ou Ariole, ou Augur, ou interpretant
ſonges par art diuinatrice, il adiouſte encores ce m
Mathematicus, qui ſignifioit deuin, de quelque qu
té, & pour grand Seigneur qu'il puiſſe eſtre, q
ſoit expoſé aux tourmens, & crucifié ſans auoir eſg
a ſa qualité. Il ſeroit beſoing que ceſte loy fuſt gra
en lettre d'or ſur les portes des Princes: Car ilz n'o
peſte plus dangereuſe a leur ſuyte. Et a fin qu'on
che combien les Princes Payens ſont plus louab
que pluſieurs princes Chreſtiens, qui ont des ſorci
a gages, nous liſons que du tēps de Marius[+] le Se
Romain bannit vne femme nommee Marthe, qu
faiſoit fort de dire tout ce qui aduiendroit de la b
taille contre les Cymbres, & Claude l'Empereur
proceder a toute rigueur cōtre vn cheualier Roma
qui fut condamné a mort[*], & ſon bien confiſq
pour auoir porté ſur luy vn œuf de coq. Les autres
ſent, de Serpent, penſant par ce moyen abuſer de
religion des Iuges, & par faueur gaigner ſa cauſe.
ſoubs Tibere il y en eut pour la moindre opiniō d
uoir vſé de Necromantie, condamnez a mort.[†]
meſmes l'Empereur Caracala[‡] en condamna, pour
uoir pendu a leur col des herbes & autres choſe
pour guerir des fieures: qui eſt choſe defendue p
la Loy de Dieu, quād il abomine les manieres de fa
des Amorrheans & Chananeans: entre leſquell
Moyſe Maymon met telles ligatures, que S. Auguſt
condamne auſſi comme nous auōs dict cy deſſus. C
iugement de l'Empereur Caracala doit eſtre mis d
uant les yeux de ceux, qui abuſent de la Loy de Die
pardonnant les execrables meſchācetez des ſorcie
qui cauſe tous les maux que nous ſuffrons. Toute
fois ie ſuis d'aduis que ceux qui les baillent, & nō p
ceux qui les prennent par ignorance, fuſſent pourſ
uis e

+ Plutar. in Mario.

* Tacitus. Plinius. li. 29. c. 3.

† Idem Tacitus.

‡ Spartianus in Caracala.

s en iustice. Car ce sont les principes d'Idolatrie & sorcellerie: Ce qui seruira d'exemple pour mõstrer premier lieu, que les sorciers qui ont paction ex-esse auec Satan meritent la mort. Et d'autant que crime est plus detestable, la peine doit estre plus ri-oureuse. C'est à sçauoir, de lapidation, ou la peine vsitee: ou bien du feu, qui est la peine ordinaire ob-ruee d'ancienneté en toute la Chrestienté. En Flan-e, & en plusieurs lieux d'Allemaigne on iette les mmes cõdamnees en l'eau: mais il s'est trouué que s sorcieres iettez en l'eau pieds & poings liez, ne se uuent noyer, si par force on ne leur mect la teste en au, comme nous auons dict cy dessus: Et si auec le me de sorcellerie on verifie, soit par confession ou r tesmoings, ou par euidence de faict que la Sor-ere ait faict mourir quelqu'vn, le crime est encores us grand, & mesmes si c'est vn enfant. Et encores 'il aduienne que le sort ietté par la Sorciere pour ire mourir son ennemy, en ait faict mourir vn au-e, si est elle punissable de mort: si elle a faict mou-, voulãt faire aymer, elle merite aussi la mort, enco-s qu'elle ne fust Sorciere, comme dict la loy‡. Mais celle qui n'est Sorciere, doit estre la peine mode-e. Toutesfois la difficulté bien souuẽt ne gist qu'en preuue, & les Iuges ne se trouuẽt empeschez qu'en la. Si donc il n'y a tesmoigs sans reproche, ny con-ssion des accusez, ny euidence de faict, qui sont les ois preuues que nous auons dict, sur lesquelles on ut asseoir iugement de mort: ains seulement qu'il y t des presomptions, il faut distinguer si les presom-ions sont foibles, ou violentes: Si les presomptions+ nt foibles, on ne doit pas condamner la personne me sorcier, ny l'absoudre aussi: ains il faut ordon-er qu'il en sera plus amplement informé, & ce-pen-nt eslargir l'accusé. Mais si les presomptions sont

‡ *l. si quis aliquid. §. qui abortiones, de pœnis. ff.*

+ *Bald. in le si. de prob. C. appell. probatione præsumptionẽ, & idem in lib. presbyt. d. Episcopu. C.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

violentes, on peut douter si on procedera au iugem de mort, pour la difference notable qu'il y a de ce cr me icy aux autres. Car quand aux autres crimes ne doit* condamner personne à la mort par presor ption, pour violente qu'elle soit. Mais ceux qui peuuent estre condamnez à autres peines, comn des galleres, ou du foüet, ou à l'amende honorable pecuniaire, selon la qualité des personnes,‡& la gra deur de la preuue: & par ainsi il semble qu'en ce crin si abominable on doit proceder au iugemẽt de mor si les presomptions sont violentes. Toutesfois ie suis pas d'aduis, que pour les presomptions violent on procede à la condamnation de mort : mais bien toute autre peine, excepté la mort naturelle. La lo de Dieu, nous instruit en cas semblable[n], ou il est dic Que si tu as entendu que l'vne des villes de ton peu ple sollicite les autres à laisser le Dieu Eternel, pou prier les autres Dieux, enquiers toy diligemmẽt de l verité du faict. Et si tu cognois que le cas est bien cer tain, alors tu iras assieger, forcer, & mettre à feu & sang les habitans de ceste ville. Il faut donc estre bie asseuré de la verité pour asseoir iugement de mort. Ic dira quelqu'vn, il faut absouldre ou condamner, si l cas est vray: la mort ne suffist pas. S'il n'est vray, i faut absoudre, ou pour le plus, ordonner qu'il en ser plus amplement enquis : & ce pendant eslargir le pri sonnier, à la charge de se representer en l'estat, &c. & non pas vser de punition corporelle, n'y oster l'hon neur à personne pour les presomptions, suyuant la disposition de la loy‡des Romains, qui n'auoyent que trois lettres, l'vne portant† A. l'autre C. la troisiesme N.L. C'est à dire. *Absoluo*, *Condemno*, *Non liquet*. A cela y a responce que ceste forme de proceder fust ostee, *la forme exrraordinaire mise en auant soubz l'Empire mesmes des Romains, & quant à la loy qui dict,

*l. absentẽ, de pœnis. ff. l. vlt. de probat. C. l. sing. de accusationi. Cod. Gand. in tracta. malefic. sub rubr. quãdo puniantur plu. Ancaran. consil. 217 Alex. Immo. consil. 15. li. 1. & cõsil. 14. li. 3. Capol. consil. 41. Castren. consil. 192 Alex. consil. 81. l. 5. Angel. de malefic. in verbo. & Andream, num. 22.

‡l. capitalium. §. in seruorum. de pœnis. ff. l. vlt. de incendio. ff.

[n] Deut. 13

‡l. vlt. de probatio. l. sciant eod. Cod. l. qui accusare, & D. ibidem.

†Asconius in Verre.

*l. orde, de publi. iudic. ff.

i dit, *actore non probante, reus absoluitur*. Cela est vray:
ais la preuue n'est pas seulement celle qui est neces-
ire, ains aussi celle qui approche de la preuue indu-
itable, mesmement des choses qu'on a de coustume
executer en secret: La preuue par bonnes & vrgẽtes
isons suffit, comme dit Balde, "& Iean Andre ‡ dit,
tione difficilis probationis sufficit probatio præsumptiua:
pour mesme raison la preuue des tesmoings do-
estiques est receuable† és choses faictes en lieu se-
et & domestique, qui autrement ne seroit pas rece-
ble ‡, Or la meschanceté des Sorciers se fait ordi-
irement la nuict, & en lieu desert, escarté des hom-
es, & par moyen qu'on ne pourroit iamais presu-
er ny penser. Il suffit donc d'auoir des presomp-
ons violentes pour proceder à punition corporelle
ce cas si detestable, & iusques à la mort naturelle
clusiuement: C'est à sçauoir, par fustigations, se-
ons, marques, emprisonnemens perpetuels, amen-
s pecuniaires confiscations, & autres semblables
nes, hormis le bannissement, si le sorcier n'est cõ-
é en certain lieu. Car c'est chose ordinaire aux
rciers de changer de lieu en autre, quand on les
escouuerts, portans la peste partout: & si on les
rainct de ne bouger d'vn lieu, ils n'osent plus rien
re, se voyant esclairez, & soupçonnez: & quant
prisons perpetuelles, iaçoit qu'il soit defendu de
oict commun†; si est-ce que le droict Canon y a
eux pourueu: & mesmement au cas qui s'offre.
r il n'y a chose que les Sorciers craignent plus que
rison, & qui est l'vn des plus grans moyens de
r faire confesser la verité, & les amener à repétan-
mais il ne faut pas les laisser sans compagnie d'au-
prisonniers, qui ne soient point Sorciers. Car il

"in li. quicunque. de seruis fugitiuis, coll. vi. versu & nota octauo. & in authent. quas actiones, circa finem de sacrosanct. C.

‡ in cap. cũ diocesi. in glos. super verb. argumentis, & in cap. illo vos, de pignor. & in ca. ad nostram, de emptione.

† in li. consensu. de repud. C. & ibi notat Bar. & idẽ Bart. in li. lex qua tutores, de administrat. tutor. & Cynus in lib. parentes de test. Co. Not. in c. 2. loco, de probat. & in c. veniẽs secundo de

. & in cap. cum dilecti, de electio. *‡ lib. omnibus, & ibi docto. de testib. Cod.* *† lib. man-*
de pæn.

 s'est trou-

s'eſt trouué par experience, quand ils ſont ſeuls, que le Diable les faict perſiſter en leur meſchanceté, & quelquefois leur ayde à ſe faire mourir. Si donc la Sorciere eſt trouuee ſaiſie de crapaux, ou lezars, ou hoſties, & autres oſſemens, & graiſſes incogneuës, ſi elle a le bruit d'eſtre Sorciere, telles preſomptions ſont treſ-violentes & vrgentes: ou bien ſi autrefois elle a eſté repriſe de iuſtice, & non iuſtifiee: c'eſt vne preſomption bien fort vrgente: ou bien ſi on l'a veuë ſortir de l'eſtable ou bergerie de ſon ennemy & puis apres le beſtail de la bergerie mourir: ou bien ſi ceux qu'elle a menacé de les faire repentir, qui puis apres ſoient morts ou tombez en langueur, meſmement qu'il y en ait pluſieurs, c'eſt vne preſomption treſ-violente, pour leſquelles preſomptions, encores qu'il n'y eut autre preuue de confeſſion, ny de teſmoings, on doit neantmoins proceder à la condemnation des peines ſuſdictes & iuſques à la mort excluſiuement. C'eſt la regle que nous deuons tenir, eſtant la peine de mort, & adoucir* la rigueur des loix quand on procede par preſomption. Et ne faut pas s'arreſter à ceux qui diſent, *qu'il ne faut condamner à peine corporelle par preſomptions, pour violentes qu'elles ſoient: & ceux qui ſont de ceſt aduis, ont ſuiuy l'opinion d'Albert Gandin: & meſmement de Paul de Chaſtre: lequel empeſcha, comme il ſe vante, ✝ de proceder à la condemnation de peine corporelle contre vn aſſaſin qui fut trouué ayant l'eſpee, ſortant du lieu où lon trouua ſon ennemy tué fraiſchement: & meſmes le pere du meurtrier auoit dit à ſon fils qu'il ne retournaſt à la maiſon, qu'il n'en ouyſt des nouuelles. Et apres le coup il fut auſſi verifié que ſon pere l'aduertit de s'enfuir. L'eſprit humain, dit Paul de Caſtre, ne pouuoit douter que le meurtrier ne fuſt

*Aut. But. Pa. Feli. Ioã. And. in c. afferte, præſum. tex. in c. illud, de clericis, ſecundum Felinum in c. qualiter & quando.

*Albe. Gãdi, in trac. malefi. tit. de præſump. coll. 3. Spec. tit. de præſum. §. ſpecies. verſu, in ſumma Olra cõſil. 192. viſo. Bal. in l. presby. col. 1. verſu, & adde, de Epiſc. C. & in l. non eſt veriſimile, quod metus. ff. & in l. eius. §. 1. de teſt & in l. ſciant cuncti de proba. C. ad finem, verſi. 6. vbi etiam Caſtrenſis Bal. in lib. fugitiui. col. 2. & ibi Cæpola vlt. charta. de ſeruis fugitiuis. C. Idem Bal. in c. 1. fine, tit. quib. modis fœudum amittat. Ancarara in Reg. ſemel malus col. 10. de regul. ✝ Caſtrenſis conſil. 299. viſa, col. vlt. lib. 2.

celuy qui

celuy qui estoit accusé, encores qu'il le niast. Et neantmoins il ne fut pas puny corporellement. Et de fait les Docteurs de Boulongne* furent de cest aduis, & s'arrestoient aucunement à l'ancienne opinion des Romains, d'absoudre ou condamner du tout, selon la loy, ou relascher: & neantmoins tous sont d'aduis qu'il y a tousiours de l'amende pecuniaire, quand les presomptions sont notables. Pourquoy à l'amende? s'ils iugent que les presomptions ne meritent pas qu'on y doiue asseoir iugement, il ne faut pas les condamner à l'amende, attendu mesmement que celuy qui est condamné pour crime, s'il n'a dequoy payer, il doit estre puny corporellement par les loix‡ diuines & humaines. Et s'ils iugent que les presomptions violentes meritent peine, pourquoy font ils doute de proceder à la punition corporelle, mesmement quand l'enormité du crime y est? Les iuges & Parlemens de ce Royaume n'ont pas suiuy les opinions des Docteurs Italiens. Car ils procedent à la condamnation de peine corporelle, *pro modo probationis*, & en tous les crimes, qui ne sont pas à beaucoup pres si enormes, que celuy dont est question. I'ay cogneu vn Gentil-homme, que ie ne nommeray point, pour l'honneur de ceux à qui il attouche, qui estoit du pays du Maine, lequel ayant tué de guet à pied son ennemy, fut trouué saisy d'vne lettre escripte à son oncle, qu'il prioit de luy enuoyer argét pour sa remission. Interrogé, il denie que ce soit son escriture. Le greffier Simon Cournu le fait escrire, il contrefait si bien sa lettre, qu'elle n'auoit aucune semblāce à celle qu'il auoit escritte. Il fut deux ans prisonnier, & n'y auoit autre preuue: bien y auoit-il quelques autres presomptions: neantmoins il fut cōdamné aux

*Albert. Gandin. in d. tract. de malefi. tit. de præsumptionib. ita refert. Roman. in l. 1. §. Si quis in villa fin. ad Syllani. & Francis. Aretim. in l. eius qui §. sicut de testamen. & Barbat. consil. 29. col. 7. versu. modo. lib. 1. & consil. 23. Sapientissimus col. vlt. lib. 2. Alexand. in lib. 1. coll. 8. ver. ad vnum. si cert. petatur. ff. & consil. 15. viso processu. coll. 2. lib. 1. & consil. 115. in caus. lib. 3. & consil. 2 post prin. l. 7. consil. 188 coll. vlt. lib. 7.

‡lib. 1. §. generaliter de pœ... ff. lib. si quis id quod, de iurisd. ff. lib. ita vulneratus, ad lib. aquil. ff. lib. si in rixa. ead. ... item mola. §. sed si plures.

né aux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

né aux galleres pour neuf ans, ainsi qu'il m'a confessé luy mesmes. Tels iugemés sont ordinaires en tout ce Royaume, sans s'arrester aux opinions des Docteurs Italiens. Au pays bas en Flandres, & en quelques lieux en Allemaigne on y procede bien autrement. Car ils ont d'anciennes coustumes & ordonnances de Charlemagne, cóme ils disent, par lesquelles ils punissent à mort sur la renommée, & sur des presomptions bien foibles, comme ils faisoient aussi, n'a pas long temps, en Carinthie, où lon faisoit mourir sur la presomption, puis on faisoit le procez au mort. C'estoit abuser de la Iustice: Mais le procez estant faict & parfaict sur les presomptions violentes, telles que nous auons dit, on doit proceder au iugement de peine corporelle: autremét il n'y aura iamais de punitió des meschancetez, si on ne punist que les crimes qu'on touche au doigt & à l'œil: qui est vn inconuenient que le Iurisconsulte a mis en auant pour proceder à la condamnation, encores qu'il y aye doute de plusieurs qui ont offencé, lequel doit estre puny. Et iaçoit qu'il ne fust lors question que du dommage, neantmoins la raison de la peine pecuniaire au cas ciuil est semblable és peines corporelles au cas criminel, & principalement aux crimes enormes, comme celuy dont est qnestion. Combien que Balde* monstre assez qu'on doibt proceder à condemnation de peines corporelles par presomptions, quand il dit, *Mitiùs agi in pœnis corporalibus, quando est dolus præsumptus, & non verus.* Et allegue la loy. 1. *ad l. Corneliam de sicarijs. ff.* Ie confesse bien qu'il vaut mieux absouldre le coulpable, que de condamner l'innocent: mais ie dis que celuy qui est conuaincu de viues presomptions, n'est pas innocét, comme celuy qui fut trouué l'espee sanglante pres du meurtry n'ayant autre que luy, & autres coniectures, que nous auons remarquees. C'est pourquoy

Bald. in c. 1. fine tutul. quib. modu feudü amitt.

ourquoy le Roy Henry second fist vn Edict en ce oyaume, fort salutaire, publié & enregistré le quatriesme de Mars l'an mil cinq cens cinquante six, par quel il veut que la femme soit reputee auoir tué n enfant, & punie de mort, si elle a celé sa grossesse, : son enfantement : & que son enfant soit mort sans aptesme, & qu'elle n'ait prins tesmoignage de l'vn u de l'autre, & ne seront creuës de dire que l'enfant t mort-né. Ce qui a depuis esté pratiqué par pluieurs arrests. Car non seulement les femmes perdues : desesperees faisoient mourier leur fruict, ains aussi s Sorcieres les incitoiét à ce faire. C'est vne presomtion de droict, puis que l'edict est faict, & l'edict est ict sur la presomption des hommes, qui est bien vrente, & non toutesfois si grande, que les presomptiõs que i'ay remarquees cy dessus. Et nonobstãt cela on seulemét on procede à punition corporelle, ains ussi à la mort. Et neantmoins il se peut faire que la emme pour conseruer son honneur, aura celé son uict, & sa grossesse, & son enfantement que l'enfant u'elle eust volontiers nourry soit mort en la delirance: mais d'autãt qu'on a veu que sous ceste couerture que l'enfant estoit mort nay, on commettoit lusieurs parricides. il a esté resolu sagement que tel: presomption suffit pour proceder à peine de mort our venger le sang innocent. Car il ne faut pas pour n inconuenient, qu'il n'aduiendra pas souuent, que n laisse à faire vne bonne loy,* & pour ceste cause ie us d'aduis qu'vne de Muret pres Soissons fust condamnee à mort, ayant celé sa grossesse, & sa delirance, & enterré son enfant en vn iardin, le mois de Mars, l'An 1578. Et en cas beaucoup moindre, eux qui ont esté accusez d'adultere, †puis absouz, si pres ils se marient ensemble, comme il estoit licite pres la repudiation se marier. La loy‡ veut qu'ils

*l. 3. & 4. de legi. ff. Sic Cato dicebat nullam legem satis commodã omnibus esse.

†l. si qui adulterij de adult. Cod.

‡l. quãuis, eod. Cod.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſoient punis à toute rigueur, comme adulteres, qu
la loy condamnoit à la mort: & celuy auquel le ma
ry a denoncé par trois fois qu'il ne frequente ſa fem
me, s'il les trouue enſemble ſans crime, il luy eſt per
mis neantmoins de les tuer* ſans forme de iuſtice. E
qui plus eſt, Nicolas Abbé de Palerme, ne veut pa
qu'il ſoit licite aux iuges de diminuer la peine de l
loy, qui toutesfois n'eſt fondee que ſur preſomption
humaines: Car la preſomption des loix n'eſt rien au
tre choſe que preſomption humaine de ceux qui on
fait la loy ſur telles preſomptions, & qui plus eſt, d'vn
faict preſent la loy preſume le paſſé, & ſur telle pre
ſomption procede à la condamnation de mort, com
me i'ay monſtré cy deſſus: qui faict bien à noter. Ca
tout cela n'eſt fondé que ſur la difficulté qu'il y a d
trouuer les adulteres enſemble. Combien eſt il donc
ques plus neceſſaire de proceder aux peines corporel
les, quand les preſomptions ſont violentes contre le
Sorciers, & quand l'euidence du faict y eſt, on doi
proceder à peine capitale, comme ſi l'accuſé de ſor
cellerie a eſté trouué ſaiſi des membres humains
meſmes de petits enfans, il ne faut pas douter de pro
ceder à la condamnation de mort. Car l'euidence du
faict permanent y eſt, ſi l'accuſé de ſorcellerie, pour
guerir quelqu'vn inuoque le Diable à haute vois, ou
priant tout bas contre terre ſon petit maiſtre, com
me ils parlent, l'euidence du faict premanent y eſt:
Il ne faut pas douter de proceder à la peine de mort,
comme fit M. Iean Martin, qui condamna d'eſtre
bruſlee toute viue vne Sorciere de Saincte Preuue,
qui eſtoit accuſee d'auoir rendu le Maçon de Sain-
cte Preuue courbé & impotent. Elle luy fiſt faire vn
baing, & luy bailla trois Lazards enueloppez en vn
mouchoir, luy enioignant qu'il les iectaſt au baing,
& qu'il diſt Va de par le Diable. Car l'inuocation du
Diable

*aut. matri, & autæ §. his quoque Panor. in c. Accidens, versiculo, nõ obstat. de accusat. Mathes. in singul. 119.

able eſt vne deteſtable idolatrie, & ce ſeul poinct
ffiſoit pour la conuaincre, encores qu'elle ne con-
faſt rien, & qu'il n'y euſt aucune preuue d'auoir
ndu le Maçon imporent. Car pluſieurs oſtent le
arme & maladie donné par les autres Sorciers: Il
ut procer auſſi contre ceux-là, ſi on void que les
nedes qu'ils appliquent ne ſoient naturels: ny con-
nables (comme les trois Lazards, qui ne furent
cques depuis trouuez au baing. Et comme la Sor-
ere d'Angers, de laquelle nous auons touché, qui
oit pour guerir, de ceruelle de chats, qui eſt vne
olente poiſon, & de teſte de corbeaux & autres or-
res) & auec autres preſomptions & informations
doit proceder à punition corporelle. Et s'il aduient
e la ſorciere inuoque ou appelle le Diable, il faut
oceder ſans doute à condánation de mort, pour les
ſons ſuſdites, & non pas ſeulement de mort, ains il
ut condamner tels mõſtres à eſtre bruſlez tous vifs,
yuant la couſtume generale, obſeruee de toute an-
nneté en toute la Chreſtiente: de laquelle couſtu-
e & loy generale, le Iuge ne ſe doit departir ne de-
ger à icelle, ny diminuer la peine, s'il n'y a grande
vrgente raiſon. Car la loy dit, que c'eſt tout vn, di-
nuer, † ou remettre du tout la peine: & qui plus
, la loy ‡ tient le Iuge pour coulpable, qui remet
diminue la peine de la loy. *Et ſi iudex non vindicat*
artum, tegere vt conſcius crimino ſa feſtinat. Et paſſe
cores plus outre: Car elle note d'infamie le Iuge
ur ceſte cauſe. Et cela eſt ſans difficulté en termes
droict. *Et qui plus eſt, la loy veut qu'on puniſ-
le confiſcation celuy qui remet ou diminue la pei-
de la loy: + & quelquefois d'exil: * & d'autres pei-

† l. ſeruos. fine de cri. public. Co. Lucas Penna. l. 1. col. 8. verbo. diſtulerit, princip. de ſortil. l. 1 2 Cod.

‡ li. 2. fine, de commerciis C. & ibi Bald. facit text. in ca. ſicut inquit, & in c. negligere 2. q. 7 & in c. error. 8 9. diſt. lib. 1. de carcerib. priuat. C.

** lib. ſeruos, fine, de vi publica. C. quem allegat Hoſtienſ. & Ioan. Andr. in nouella, uterque in uerbo eadem, Pavor. in fine, & Decius ult. in c. de cauſis, de off. delegat. Roma. ſingul. 77. Ioan. Plat. in lib. 1. de deſerto. Cod. x. in d. lib. 1. de deſerto. Panormit. in lib. ſi veri. §. de viro 26. Fall. ſoluto matrimonio. ct. in authenticis, vt neque mil. neque fœdere.*

nes ſelon

nes‡ selon la verité des cas, iusques à punir les iu[...] de mesmes peines que le coupable & conuaincu, [...]roit puny, comme dit la loy† en ces termes, *nisi ipsi [...] ti velit, quod alijs dissimulando concessit.* Et à ce prop[...] André Iserin dit‡ que Charles de Frãce premier de [...] nom, Roy de Naples, fist prendre le Iuge qui au[...] cõdamné le meurtrier de guet à pend, d'auoir la ma[...] coupée seulement. Et s'il est ainsi que le Iuge [...] coulpable, & doit souffrir la peine de leze Maies[...] qui a remis ou diminué la peine de leze Maiesté, c[...]me dit la loy: combien plus est coulpable de Iuge q[...] remet ou diminue la peine de celuy qui est coulp[...]ble de leze Maiesté Diuine? Et la raison fort pert[...]nente est en Cicero, qui dit ainsi: *Non istum Verre[...] maius in se scelus concepisse, cùm fana spoliaret, cùm tot h[...]mines innocẽtes necaret, cùm ciues Romanos morte, cruciat[...] cruce afficeret: cùm prædones accepta pecunia dimitter[...] quàm eos qui istum tot, tantis, tam nefarijs sceleribus co[...]pertum iurati sententia sua liberarent.* Autant peut [...] dire de ceux qui enuoyent absoultes les sorcieres (en[...]cores qu'elles soient conuaincues) & disent pou[...] toute excuse qu'ils ne peuuent croire ce qu'on en di[...] qu'ils meritent la mort. Car c'est reuoquer en dou[...] la loy de Dieu, & toutes les loix humaines, & histo[...]res, & executions infinies sur ce faictes depuis deu[...] ou trois mil ans, & donner impunité à tous Sorcier[...] Si on me dit que tous crimes en ce Royaume so[...] arbitraires, ie l'accorde, s'il n'y a peine de mort lim[...]tee par Edict ou par coustume: Or par la coustum[...] tres-ancienne les sorciers en toute l'Europe so[...] condamnez à estre bruslez tous vifs. Nous auons pa[...]lé principalement des sorciers qui ont paction iure[...] & societé expresse auec le Diable. Mais il y a d'autr[...] sortes de sorciers, desquels nous auons discouru a[...] second liure: qui ne sont pas si detestables, & neant[...]

moi[...]

‡ li. 1. fine, & ibi. Bal. vlt. not. de monopolo. C. l. si. quis sepulchrũ, de sepulchro violato. C. & li. præter. §. diuus eod. tit. & li. 1. publ. letit. C. Bartol. & Bald. in l. mancipia de seruis fugit. C.

† l. null. fin. ne sacrum baptis.

‡ Andr. Iserin. in c. 1 tit. quæ Sutregul. Paul. Castren. in li. & si seuerior. Coll. 1. Ioan. An. in ca. qualiter. coll. 7 de accusa. Bar. in Clemen. in verbo salutem coll. 13. vers. 29. text. in l. Christianis fine de paganis. C. Faber in d. lib. nullis.

moins qui ont part auec le Diable par actions Diaboliques: comme les noüeurs d'aiguillettes, qui est vne meschanceté damnable : & iaçoit qu'il y en a qui le font sans auoir eu conuention expresse, ny societé auec le Diable, si est-ce que l'action en soy est diabolique, & merite peine capitale. *Car celuy qui en vse, ne peut nier qu'il ne soit violateur de la loy de Dieu, & de nature, d'empescher l'effect de mariage ordonné par la loy de Dieu. Car de cela il aduient qu'il faut‡ rompre les mariages, & pour le moins les tenir en sterilité, qui est en bons termes vn sacrilege. Ne peut aussi nier qu'il ne soit homicide : car celuy n'est pas moins homicide, qui empesche la procreation des enfans, que s'il leur coupoit la gorge. En 3. lieu, il oste l'amitié mutuelle du mariage, qui est le sacré lien de nature & de societé humaine, & y met la haine capitale. Car ordinairement ces nouëurs mettent vne haine capitale entre les deux conioints. En quatriesme lieu, ceste liaison se fait au mesme instant que le ministre prononce les Sainctes paroles, & qu'vn chacun doit estre intentif à Dieu, celuy qui nouë, vient entremesler ses parolles & mysteres diaboliques, qui est vne impieté detestable. En cinquiesme lieu, il est cause des adulteres & paillardises qui s'en ensuyuent. Car ceux qui sont liez bruslans de cupidité l'vn aupres de l'autre, vont adulterer. En sixiesme lieu, il en aduiēt aussi plusieurs meurtres commis en la personne de ceux qu'on soupçonne auoir faict, qui bien souuent n'y ont pas pensé. Voyla donc cincq ou six crimes qui se commettent en noüant les personnes, lesquels i'ay remarquez, a fin que les Iuges qui font pēdre les coupeurs de bourses, ne laissent pas ceste meschāceté capitale impunie : comme fist vn Iuge de Niort, lequel mist en prison vne femme, qui par tel moyen auoit

*Lucas Pena ad hoc lit. l. 1. de priuat. carceribus, C. & l. 2. de sepulchro violato. & l. vlt. ad l. Iul. de vi publica. & l. præcepit, C. de cau. largit.

‡cap. vl. de frigid. & maleficiat. can. si per Sorciarias. 33. q. 8.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

empeſché ſa voiſine au faict de mariage cõtracté, ſ
la requeſte & dilation de ceux qui ſe trouuoient en
peſchez, la menaçãt qu'elle ne ſortiroit iamais, qu'e
le n'euſt oſté l'empeſchemẽt. Trois iours apres elle f
dire aux nouueaux mariez, qu'ils couchaſſent enſen
ble ſe trouuans deſliez. Ils en auertirẽt le Iuge, qui la
ſcha la priſonniere ſans autre peine, parce que plu
ſieurs, & iuſques aux enfans, en font meſtier. Il eſt dõ
beſoing, puis que ce crime pullule, & qui ſont les cõ
mencemens & fondemens des Sorciers, de proced
par peines capitales contre ce crime, qui eſt directe
ment contre la loy de Dieu & de nature. Et ſi quel
qu'vn eſt ſurpris voulant lier les perſonnes, ou qu'
ſoit verifié qu'il a faict la liaiſon, qui n'a point ſort
effect: (Car ceux qui ont la craincte de Dieu, ne peu
uẽt eſtre liez) pour la premiere fois meritẽt le fouët
& la marque du fer chaud. Car ſi celuy qui a verſé l
poiſon, qui n'a point ſorty effect, eſt puny de la pein
des homicides, comme la loy y eſt formelle,† & la de
ciſion des Docteurs: & qui plus eſt, celuy qui a eſt
trouué‡ ſaiſi, & qui a vendu ou achepté des poiſons
eſt tenu de la peine des homicides: & ſi celuy qui at
tente de violer la pudicité d'vne religieuſe ſans ef
fect, eſt condamné à mort, ‡ où il n'y a qu'vne eſpec
de crime: à plus forte raiſon les lieurs d'eſguillette
ayans faict tout ce qui eſtoit en eux pour lier, ne doi
uent eſtre quittes pour le fouët, attendu meſmemen
l'atrocité du crime, & que les Docteurs demeuren
d'accord", que l'effort ſans effect és crimes atroce
doibt eſtre puny capitalement. Et qui plus eſt, ils de
meurent d'accord que au crime de leze Maieſté, l'af
fection & volonté eſt punie capitalement,* comme
de faict il ſe pratique. I'ay monſtré qu'il y a crime de
leze Maieſté diuine, ſouillant les Sacremens ou prie
res ſacrees de charmes diaboliques: Iaçoit que és au
tres cri-

† *l. 1. §. præterea, lib. eiuſdem. de ſicarijs. ff. D. in li. ſi quis nõ dicam, de Epiſc. C.*
‡ *d. lib. 1. eod. 5. D. l. 1. & lib. vlt. de cupreſſis. C. li. vlt. de indicta viduitate. C.*
‡ *d. l. ſi quis non dicam, & in li. 1 ad l. Cornel. de ſic. fine.*
" *D. in li. ſi quis nõ dicam.*
* *In li. cogitationis de pœnis & ibi doct.*

…s crimes l'effort soit moins puny que l'effect. *Ce …e i'ay dit de l'effort des lieurs, s'enstend par identité …raisons aux Sorciers qui ont iecté le sort, ou gressé …portes, encores que personne n'en soit mort. Veu …smes que la loy veut que celuy qui a esté trouué † …i, ou qui a acheptè de la poison sans autre effect, …tenu de la peine des homicides. Les autres sortes …Sorcelleries, qui se font pour sçauoir les choses …ures, comme est la Geomancie, & autres sembla…s, que nous auons touchees au second liure, atten… que toutes telles sortes de diuinations sont dia…iques, & inuentions du diable, defendues par la …ole de Dieu; & ceux qui s'en mesleront & en se…t conuaincus, pour la premiere fois doiuent estre …damnez en amende pecuniaire & honorable, …s pour la seconde fois au fouët, & marquez: & …r la troisiesme pendus. Et quant à ceux qui font …fession de guerir en ostant le charme; comme ils …ent, ou par moyens Diaboliques chassent la tem…te, & empeschent les pluyes & gresles. La loy ‡ ne …t pas qu'ils soient punis, mais ie tiens que tels me…ins doiuent estre interrogez & visitez pour sça…r s'ils sont Sorciers, & si on ne trouue la preuue, il …r faut faire defences sur peine de punitions corpo…es de se mesler de medecines, & auoir l'œil de pres …eux: & quant à la Chiromantie, qui est ordinaire …ceux qui par les lignes des mains se meslent de di…a bõne aduenture, que ceux qui en feront mestier, …mme il y en a, pour la premiere fois leur soit faicte …ence d'en vser plus, sur peine arbitraire, & neant…ins que les liures de Chiromantie & Geomantie, … se vendent par tout, soient bruslez, auec defences …Imprimeurs & Libraires d'en imprimer, ou ex…er en vente sur peine à ceux qui en serõt trouuez …s pour la premiere fois, d'estre punis par amendes

*l. 1. princi. de extraor. criminib. ff. iuncta. lib. quãuis, de adult. C. Bal. in lib. 1. §. hæc autẽ quod quisque iuris ff. Alex. consil. ponderatis, l. 1. col. penul. Bald. consil. 443 cæchus lib. 3. limitat glossa singularis in §. in summa, de iniurijs institutio. Flortan. in l. item si obstetrix fin. ad lib. aquil. ff. Cæpola in repetit. l. fugitiui, coll. 12. Felin. in c. ex literis, de constit. Bal. in cõsil. 34. casus talis, li. 1. fine.

†l. 1. de sicarijs. ff.

‡lib. 3. de malefic. Cod.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

pecuniaires: & pour la seconde, par amendes hono[...]bles. Et afin qu'on ne pretende cause d'ignorance[...] seroit bien necessaire de specifier les Autheurs par[...] menu, & qu'il soit enioint à tous Iuges de brusler [...] le champ tous liures de Magie, qui se trouueront [...] faisant les inuentaires. Ce que mesmes les Iuges Pa[...]ens faisoyent † sans les mettre en partage: & comm[...] nous lisons ‡ qu'il fut faict en Ephese au temps de[...] primitiue Eglise. Car ie trouue que les Anciens o[...] puny capitalement telles impietez, que les Chrestie[...] passent par dissimulation, comme nous lisons d'A[...]pronius† Preuost de Rome, qui condãna à la mort [...] nommé Hilarius, qui fut conuaincu d'auoir bai[...] son fils pour instruire à vn Sorcier: & fut tiré de l'[...]glise pour estre mis à mort, suiuant les termes de[...] loy, ‡ *Culpam similem esse tam prohibita discere, quàm [...]cere.* Nous lisons aussi* que l'Empereur Valens aya[...] sçeu que Iãblique auoit cherché par Allecthrioma[...]tie, qui seroit Empereur apres luy, en luy faisant [...] fosse deuant sa mort, fist mourir tous ceux qui [...] estoient coulpables, ou soupçonnez, cõme nous au[...] remarqué cy deuãt. Et qui plus est, vn nommé Bassi[...]nus fut puny par confiscation de toutes ses biẽs po[...] s'estre enquis aux Diuins si sa femme estoit encein[...] d'vn fils où d'vne fille. Vn autre nommé Lollianu[...] fort ieune, fut banny, & son bien cõfisqué pour auo[...] transcrit vn liure de Magie à vn autre prestigiateu[...] fascinant les yeux des assistans, fut condamné d'est[...] aueuglé. Il s'appelloit Sicitides. Or est-il indubitab[...] que les prestigateurs & charmeurs ont paction e[...]presse auec le diable, & tous ceux qui exercent la N[...]cromantie, Psychagogie, Goetie, & autres sembl[...]bles. Quant à l'Astrologie naturelle & cognoissan[...] d'icelle, d'autant que par icelle on cognoist les me[...]ueilles de Dieu, le cours des luminaires celestes, [...]

ans, [...]

† li. catera, familia herciscundæ. ff. improbatæ lectionis libros.

‡ Act. Apostolorũ.

† Ammianus Marcellinus li. 26.

‡ lib. 4. de malefic. C.

* Socrat. l. 4. c. 29. Sozomenus li. 6. c. 35. Niceph. li. 11 c. 45. Zonaras li. 3. in vita Valentis. Ammian. Marcellin. li. 29.

" Nicephorus lib. 10. 5. Nicetus lib. 4.

, les ſaiſons : ioint auſſi qu'elle eſt neceſſaire aux
decins & à l'vſage des inſtrumens Metheoriques,
e faut pas la meſler auec les antres: mais bien em-
cher l'abus de ceux qui font profeſſion de deuiner
at & la vie des perſonnes, qui attire apres ſoy vne
ance de Dieu & impieté. C'eſt pourquoy la plus
e ſciēce du monde a eſté blaſmee, en ſorte que le
t d'Aſtrologus,& Mathematicus, & Chaldæus és
ſouuēt ſont prins pour Sorciers: ‡ Mais il ne faut
reietter les belles ſciences pour l'abus : autrement
udroit condamner tous les arts & ſciences du
nde, voire la loy de Dieu. Mais il y a de grans per-
nages qui pour n'auoir pas ſeparé le droit vſage
ſtrologie de l'abus, ont tiré pluſieurs en erreur:
à ſçauoir Iean François Pic, Prince de la Mirāde,
l'a blaſmee outre meſure:& PhilippeMelanctō,
s'eſt par trop arreſté à l'Aſtrologie diuinatrice.
Egyptiens ne pouuans oſter l'abus ny defendre
ience, faiſoient payer vn impoſt à tous ceux qui
nandoient conſeil aux Aſtrologues deuins, qu'on
elloit Blaſeunomion, comme qui diroit le truage
fols, comme font encores ceux qui deman-
t conſeil à vn tas de larrons & volleurs qu'on ap-
e Egyptiens, qui ſont pour la pluſpart Sorciers,
nme il s'eſt troué en pluſieurs procez. Brief, en
tes choſes où l'eſprit humain eſt effrayé de crain-
perſtitieuſe, ou retiré de la fiance d'vn ſeul Dieu,
r adherer aux vanitez quelle qu'elle ſoit, Dieu
offenſé,& eſt vraye idolatrie : & pour ceſte cau-
s payens meſmes decernoient* grande peine con-
ceux-là, comme nous liſons la Conſtitution de
c Aurele portant ces mots," *ſi quis aliquid fecerit,*
leues animi ſuperſtitione terreantur, Diuus Marcus in
lam relegandum hunc reſcripſit. C'eſt pourquoy il
bien prendre garde à la diſtinction des ſortile-

‡ *lib. 2. de maleficiis, & Mathematicis. lt. item apud. §. ſi quis Aſtrologus de iniurys. ff. lib. vl. de maleficiis & Mathematicis. S. C. Valeriā. lib. 1. c. 4. atChaldæos ex Italia extre iuſſos intra decimum diē, Conſ. lib. Popilio Leuate, & Lucio Caphurnio.*

* *lib. ſi quis aliquid, de pœnis. ff. lt. Saccularij. §. ſunt quædam de extraordinarijs criminibus.*

" *l. ſi quis aliquid, de pœnis. ff.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ges, pour iuger l'enormité & grauité d'entre les Sor-
ciers, qui ont conuention expresse auec le Diable,
& ceux qui vsent de ligatures & autres arts de sor-
ges. Car il y en a qui ne se peuuent oster, ny pu-
par les magistrats, comme la superstition de plusieurs
personnes de ne filer par les champs, que les pay-
craignoient, & craignoient aussi de saigner d-
narine senestre, ou de rencontrer vne femme enc-
te deuant disner. Mais la superstition est bien p-
grande de porter des rolleaux de papier penduz
col, ou l'hostie consacree en sa pochette: Com-
faisoit le President Gentil, qui fut trouué saisi d'-
Hostie par le bourreau, qui le pendit à Mont-fau-
& autres superstitions semblables que l'escriture
Saincte & le Rabbin Maymō met entre les façons
Amorrheans, qu'elle appelle *vias Amorrhæorum*,
sont estroittement defendues par la Loy de Dieu
prophetes, pour la defiance qu'il y a enuers Dieu
idolatrie enuers les creatures. Cela ne se peut co-
ger, que par la parole de Dieu: mais bien le ma-
strat doit chastier les Sarlatans, & porteurs de bil-
qui vendent ces fumees-là, & les bannir du pays:
s'il est ainsi que les Empereurs payens ayent ba-
ceux qui faisoient telles choses, *quò leues animi* ‡
perstitione terreantur, que doiuent faire les Chresti-
enuers ceux-là? ou qui contrefont les esprits, com-
on fist à Orleans, & à Berne? Il n'y a doute que ce-
là ne meritassent la mort, comme aussi ceux de B-
ne furent executez à mort: & en cas pareil de f-
pleurer les Crucifix, ainsi qu'on fist à Muret p-
Thoulouse, & en Picardie, & en la ville d'Orlea-
sainct Pierre des Puilliers: Mais quelque poursui-
qu'on ait faict, cela est demeuré impuni. Or c-
double impieté en la personne de ceux qui soit p-
stres & pasteurs. Mais l'impieté est beaucoup p-
gran-

‡ *d. lib. si quis aliquid. de pænis. ff.*

raude, quand le Prestre ou le pasteur a paction auec
atan, & qu'il fait d'vn sacrifice vne Sorcellerie dete-
able. Car tous les Theologiens demeurent d'ac-
ord, que le Prestre ne consacre point, s'il n'a inten-
on de consacrer, encores qu'il prononce les mots
cramentaux: & de fait il y eut vn Curé de S. Iean le
etit à Lyon, lequel fut bruslé vif l'an M. D. XLVIII.
our auoir dit, ce que depuis il confessa en iugement,
u'il ne consacroit point l'hostie, quand il disoit la
Messe, pour faire damner ses paroissiés, comme il di-
oit, à cause d'vn procez qu'il auoit cõtre eux. Com-
ien que Dieu excusoit la iuste ignorance du pauure
euple: Combien donc est plus punissable le Prestre
orcier, qui au lieu de consacrer, blaspheme execra-
lement. C'est pourquoy Platon* le premier entre
es loix en a faict vne, qui veut que le prestre Sorcier *lib. 11. de legibus.
ans remission soit mis à mort: car l'enormité de la
orcellerie est beaucoup plus atroce en celuy qui
anie les choses sacrees. Car au lieu de les sancti-
er il pollue, il souille, il blaspheme execrablement.
l est vray qu'on peut dire que c'est la peine Ecclesia-
ique qui ne fait aucun preiudice aux peines des Ma-
istrats laiz. Or tout ainsi que par proportion de iu-
ice garmonique la peine est plus grande, & le crime
ggraué pour la qualité des personnes, comme le ‡l. quis decurio. de falsis. lib. quaedam, de pœnis. ff. Thomas prima secundae q. 7 artic. vlt. Diuus, Baldus. Salic. Iacobus Arena in l. nemo. de summa Trinit. C.
Medecin qui empoisonne, le tuteur qui viole sa pu-
ille, le Iuge qui faict iniure, le Notarie qui commet
alseté, l'Orfeure qui faict de la fausse monnoye, le
assal qui trahit son seigneur, le citoyen qui vend sa
atrie, le subiect qui tue son Prince, le Prince qui
anque de sa foy, sont beaucoup‡ plus punissables,
t generallement tous ceux qui faillent en leur office:
ussi le Prestre Sorcier est non seulement plus me-
chant que tous ceux-là, ains aussi plus detestable
que tous les autres sorciers qui ne sont point Prestres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

*l. Presbyteri. de Episcopis. C. lib. qui de pœnis Roma. singul. 476. & 669. Bald. in cap. si quis verò, de pace iuramento. Felinus in c. pastorales. de iureiurando.

Car cestuycy* est deserteur de son Dieu pour s'aban-donner au Diable, & proditeur des choses sacree qu'il deuoit sur tous garder sainctement & inuiola-blement. Et par ainsi le Prestre ou ministre qui ser attaint & conuaincu d'auoir vsé des sortileges par m rouers, ou anneaux, ou haches, ou tamis, ou autr choses semblables, qui se font mesmes sans express inuocation du Diable, merite la mort, & les autr d'estre bannis. Es autres crimes, horsinis les sortile-ges, & les sacrileges, ce n'est pas la raison, que le Pre-stre soit puny si griefuement: Mais la dignité de l personne doit amoindrir la peine: & celuy qui offen se le Prestre & ministre de Dieu, doit estre puny plu griefuement, que tous les autres, d'autant que l dignité † est plus grande, & doit estre sa personne sa cree, & inuiolable. Mais aussi quand il s'oublie iu ques à là de se dedier à Satan, la peine ne peut estre as-sez grande. Apres les Prestres & ministres de Dieu les magistrats qui sont gardes & depositaires de l iustice, doiuent estre recerchez & punis à la rigueu s'il s'en trouue. Car s'il y a vn Magistrat, il fer tousiours euader les Sorciers, & maintiendra par c moyen le regne de Satan: Et la premiere presom-ption contre le Magistrat, qu'il est Sorcier, est quand il se mocque de telles sorcelleries. Car soubs voile de risee il couue sa poison mortelle. Or tout ainsi que Solon ordonna que si les Areopagites qui estoient gardes des loix, les auoient enfraintes, qu'ils seroient tenus payer vne statue d'or de leur pesanteur, com-me dit Plutarque, ‡ aussi faut que le Magistrat Sor-cier, qui doit punir les sorciers, ou qui les fait euader, soit puny à la rigueur: car par la souffrance des Iuges ceste vermine a si bien multiplié, que Trois-echelles dist au Roy Charles IX. qu'il y en auoit plus de trois cens mille en ce Royaume. Et puis apres les Courti-sans Sor-

† Philo in l. de sacrificijs, & Leuitici c. 2.

‡ In Suetone.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ans ſorciers doiuent eſtre ſans diſcretiõ de leur qua-
ité, comme dict la loy,* expoſez aux tourmens. Et
non ſans cauſe la loy a voulu punir rigoureuſement
es Sorciers de la Court : car il ne faut qu'vn Sorcier
Courtiſan pour gaſter tous les Princes & Dames qui
uiuent la cour & infecter le Prince ſouuerain, pour
a curioſité que les grands ſeigneurs ont de voir &
ſcauoir les preſtiges des ſorciers, eſtimans que par ce
noyen ilz feront grandes choſes. Auſsi Satan n'a
ien en plus grande recommendatiõ que d'y attirer
es Princes: car depuis qu'ilz y ſont plõgez, c'eſt d'e-
xecuter la volonté de ſatan, ſe mocquer de toute re-
igion, mõſtrer exemple aux ſuiets de toutes paillar-
liſes, inceſtes, parricides, cruautez, exactions, mou-
ioir des ſeditions entre les ſuiets, ou guerres ciuiles,
oour voir l'effuſiõ de ſang, & faire ſacrifice au diable,
qui ne luy eſt point plus agreable que du ſang inno-
ent. Car il veut conſeruer les meſchans. Apres ceux
à on peut mettre les meres, qui meinent leurs filles
ux aſſemblees diaboliques: & quãt aux filles, ſi el-
es ont accuſé leurs meres auparauant, qu'elles fuſ-
ent preuenues, elles meritent pardon, pour double
aiſon: tant pour auoir accuſé le faict, que pour la re-
pentãce, ſi apres eſtre preuenuës, il ſuffira des verges,
i elles ſont en bas aage & penitentes. Et neãtmoins
l eſt beſoing qu'elles ſoiẽt miſes en la garde de quel-
que ſage matrone pour les inſtituer. Car combien
que la minorité ne merite point de faueur, quand il
eſt queſtiõ de punir les forfaicts : ſi eſt-ce dit la* loy,
qu'õ y doit proceder auec quelque retrãche de la ri-
gueur des loix, meſmement† ſi le mineur eſt au deſ-
ſous de 18. ans. Mais s'il n'a rien voulu cõfeſſer des
pactions expreſſes, & d'auoir aſsiſté aux aſſemblees
des Sorciers, & qu'il ſoit cõuaincu par autres, il doit
eſtre mis à mort: car en cela il monſtre le ferme & ar-

**l. nemo aruſpicem, de maleficis. C.*

**l. 1. ſi aduerſus delict. C. l. auxilium, de minor. ff.*

† authe ſin. captiui, cũ gloſſa de Epiſcopis & Clericis. Cod. Iacob. Arena. Salicet. in l. ſi quis in tantum, unde vi. Cod. Philippus Cornius. conſil. 247. lib. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

‡l. excipiuntur ad Syllanianum. ff.

resté propos qu'il a auec les Diables: ‡Car si la loy cõdamne à mort l'enfant qui n'a pas attaint la pubert[é] pour n'auoir pas crié quand on tuoit son maistre, &[ ]n'auoir pas declaré les meurtriers, comme en cas pa[-]reil fut pendu & estranglé vn ieune enfant aagé d'vn[-]ze ans, qui auoit tué d'vn coup de pierre vne fille, &[ ]l'auoit cachee. Il fut trainé sur vne claye au gibet pa[r] arrest de parlement, donné l'an 1594. A plus forte rai[-]son doit l'enfant Sorcier, qui a attaint la pubert[é] estre mis à mort, s'il n'a declaré les assemblees aue[c] les Diables, mesmement estant preuenu, & qu'il soi[t] conuaincu, ne voulant rien confesser. Car com[-]bien que les peres & meres Sorciers consacrent & de[-]dient leurs enfans aux Diables, les vns si tost qu'il[z] sont sortis, les autres deuant qu'estre sortis du ventr[e] de la mere, si est-ce que i'ay monstré cy deuant, qu[e] les diables ne font point de paction expresse auec le[s] enfans, qui leur sont vouez, s'ilz n'ont attaint l'aage d[e] puberté, comme i'ay apprins par les interrogatoire[s] de Ieanne Haruillier, qui deposa que sa mere, qui l'a[-]uoit dediee à satan si tost qu'elle fust nee, ne la maria point auec satan, ny satan ne demanda point sa copu[-]lation, & renonciation à Dieu, & à toute religion qu'elle n'eust attainst l'aage de douze ans. Et en cas semblable Magdalene de la Croix, Abbesse des Moniales de Courdoue en Espagne, confessa que satan n'eust point copulation ny cognoissance d'elle qu'elle n'eust douze ans : mais bien on pourra moderer la peine de feu, à laquelle ceux qui sont en aage doiuent estre condamnez, & ne faut point en ce cas si execrable, que la peine soit diminuee pour l'imbecilité ou fragilité du sexe des femmes, si elles ne se repentent, & qu'elles inuoquent Dieu auec vne vraye repentance : auquel cas la peine du feu doibt estre ostee, iusques à ce que celle qui s'est repentie, soit suffoquee.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

foquee ou estranglee: Mais quiconque persistera en la paction qu'il a auec le Diable sans aucune repentance, comme font la plus part, il faut proceder à la peine du feu. Et ne faut pas que le baptesme, & la repentance, qui peut aucunement diminuer la peine, *oste la peine de droict, & la loy de Dieu, qui est capitale, qui ne † peut par penitence quelle qu'elle soit, estre abolie: ains plustost l'Eglise, & le droict Canon veut & entend entretenir la iustice‡. C'est pourquoy tous les Canonistes demeurent d'accord, que celuy qui a faict penitence de son crime, peut estre accusé & puny en Cour laye: car l'absolution de l'Eglise ne faict aucun preiudice au bras seculier, comme dict Balde. ‡Encores la pluspart '' des Docteurs en droict Ciuil & Canon tiennent, que la repentance pour grãde qu'elle puisse estre, ne diminue rien qui soit de la rigueur de la peine establie par les loix: comme Decius escrit, qu'il fut Iugé contre vn Iuif, qui voulut se faire Chrestien, pour diminuer la peine du crime qu'il auoit cõmis: mais le Magistrat de Padouë ne diminua rien de la peine, suyuãt l'aduis de tous les docteurs. Aussi est-ce l'aduis des Theologiens: † & mesmes la loy de Dieu a voulu que le meurtrier de guet à pend soit arraché de l'autel sacré pour estre mis à mort: à fin que les meschans ne se couurent point du voile de religion, de franchise, de penitẽce, pour euader les peines establies par les loix, & afin aussi que les meschancetez en quelque sorte que ce soit, ne demeurent impunies, qui est le but auquel tous les Iurisconsultes* se

*Theolog. in 4. sent. & ca. quod autem 32. q. 1. & cã. vl. de pænis. ite dist. 7. & c. 2. fine de consec. dist. 4. Calde. Anto. Butrig. Imola, Feli. in c. de his de accusat. glos. vlt. 49. distinct.

†l. 2. §. si quis a principe, ne quid in loco publico. ff. & c. super eo de off. dele. & cap. ex tuarum. de aut. & vsu pallij.

‡c. 1. de alien. feudẽ & can. vlt. 29. q. vlt.

‡in l. placet de sacros. Eccle. C.

''conclud. glos. in ca. admonere. verbo. pænitentiæ. 32. q. 2. & glos. Innocent. & Hostiensis in coll. vl. fin. Ioan. And. Ant. Butrig. Panor. in cap. gaudemus per textum ibi de diuortijs, Marian. & Franc. in d. ca. de his de accusat. Cardin. in Clem. 1. §. sane, de vsuris. Lucas Penna in l. si apparit. col. penult. de cohortib. C. li. 12. Decius in ca. quæ in Ecclesiarum. coll. 8. de constit. & consil. 130. † Alexan. Ales in 4. sententia. q. 20. membro 1. articul. secundo: Bonauent. in d. 4. sentent. dist. 2. art. 1. q. item. Thomas in 3. parte summæ. q. 68. art. 5. Astesanus. li. 4. tit. item. 4. art. 1. coll. vl. Ant. Florent. in prima parte 3. partis princ. tit. 14. c. 13. *l. ita vulneratus, fin. ad l. aq. ff. l. conuenire de pactis dotalib. l. si maritus. §. legis versu Cæterum. de adult. ff.

sont

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſont principalement arreſtez, 'qui ſeruira de reſponce à ceux qui ſoubz ombre de repentance veulent faire euader les ſorciers. Car ſi l'homicide ne laiſſe pas pour la repentance d'eſtre mis à mort, pourquoy le ſorcier mille fois plus coulpable euadera il? I'entens de ceux qui ſe repentẽt apres qu'ilz ſont preuenus, ou qui entrent en religion, & veulent que la maiſon dediee à ſainctеté ſoit vne cauerne de parricides, & ſorciers. Il ne faut pas donc que le magiſtrat differe la pourſuite des ſorciers, qui vont en religion apres qu'ils ſont preuenus, ains la peine doibt eſtre plus exemplaire ſans s'arreſter à l'habit, ny aux priuileges, qui ne doiuent auoir lieu en ce cas, quoy que quelques vns ne ſont pas de ceſt aduis". Mais ſi la Loy de Dieu veut & commãde qu'õ arrache le meurtrier de l'autel ſacré, pourquoy ſera le ſorcier, qui eſt pire que les parricides, aſſeuré des peines qu'il a meritees pour entrer en religiõ? Mais biẽ ſi le ſorcier eſtant preuenu, & nõ toutesfois cõuaincu, confeſſe la verité, & qu'il accuſe ſes cõplices, il y a bien apparance que la peine du feu ſoit relachee s'il* ſe repẽt, tant eſtre moins coulpable, que pour attirer les autres à cõfeſſer la verité & ſe repẽtir: Et meſmes en Athenes celuy qui confeſſoit ſans eſtre conuaincu eſtoit abſoubs, comme dict Plutarque en la vie d'Alcibiade: mais ceſte loy n'a pas eſté ſuyuie pour l'impunité des malefices qu'elle tiroit apres ſoy: & meſmes en la loy de Dieu✠ celuy qui cõfeſſoit ſon larrecin au Preſtre, il eſtoit tenu reſtituer le larrecin, & la cinquieſme partie d'auantage outre l'oblation pour le ſacrifice de ſon peché. Beaucoup+ moins doibt la peine eſtre relachee, ſi celuy qui confeſſe peut eſtre conuaincu: Mais celuy qui confeſſe ſans eſtre accuſé ny reuenu, ny attainct, & qui ne peut eſtre

"Oldra. cõſi. 4. quod laicus Bar. in li. 1. de pœnis. Bal. in l. 1. ad fine an. ſer. ex fact. ſup. Capol. cautel. 9. Iaſon in l. penul. princ. vlt. nota. de iuriſdictio. Bar. Guillelm. Iacob. But. et Bal. in l. vlt. qui ſatiſdar. Io. And. in c. 1. de obla. ad ratio. Cynus in aut. cauſa qua ſit de Epiſcop.

** l. 1. ne tu vel eu. C. authẽt. ſed nouo Iure. C. de pœna Iudicis qui malè iudicauit c. vl. & ibi gloſ. de furtis. et cap. inter corporalia ver. ſane, de trãſt. Epiſ. & c. vl. ibi glo. 50. diſt. & c. ſi quis omnẽ ſi. 1. q. 7. et ca. non dicatis. 12. q. 1. gloſ. not. in l. nõ omne §. vl. de re mil. Pan. in c. at ſi Clerici. & ibid. Fel. coll. 2. facit lex edicto princip. de iure fiſci l. 3. vl. de al. Iu.*

✠ Exod. 22. & Nu. 5.

+ Pan. & Felin. in c. At ſi clerici, vterque. coll. 2. ver. nota, de Ind. ext. gloſ. in c. 3. 50. diſt. per c. vl. 24. diſt.

conuaincu & se repét, & accuse ses complices, cestuy-la merite pardon : non pas qu'il n'ait merité la mort d'auoir adoré satan & renié Dieu: mais la vie luy doit estre laissee, tant pour loyer d'auoir accusé ses complices, que pour attirer les autres par tel moyē : autrement† la conuention apres la preuention & deuant la preuue, ou apparence de preuue doibt bien diminuer, & non pas oster‡ la peine, s'il n'y auoit edict ou loy expresse qui defēdit aux iuges de diminuer la peine establie par la loy, auquel cas la confession volontaire deuant l'accusation n'emporteroit* ny absolution, ny diminution de la peine. Car la defence de la loy en ce cas est plus forte que l'authorité de tous les Magistrats. Mais ou peut demander, si le Prince à contraint son vassal, ou le Seigneur son suiect, ou le maistre son seruiteur, ou le pere son filz, ou la mere sa fille de faire les actes des sorciers, aller aux assemblees renier Dieu: si ceux-là sont suiets aux peines de la loy. Ie dy que le fait n'est pas receuable: ioint aussi qu'il n'est ny veritable ny vray semblable, d'autāt que satan veut le plain consentement & franche volonté des personnes, cōme nous auons monstré par exemples cy deuant. Et quand il se trouueroit vn pere, ou Seigneur si meschant de cōtraindre son filz à renier Dieu, il ne seroit pas pourtant sorcier ny coulpable de peine. Car le peché n'est point peché, s'il n'est volontaire, comme dict Saint Augustin. Et en ce cas les loix* ont accoustumé d'absoudre ceux qui ont en necessité d'obeir, & de ne punir à la rigueur, ains adoucir la peine de ceux qui ont bien peu desobeir : Mais pour quelque reuerence

†Tau. in c, de hoc, de simon.

‡Bal. in l. ca. qua, de cond. indebiti. C. q. 10. c. vlt. de iuramēto calum. lib. 6. Bald. in lib. contra negantem, col. 1. de lege aquilia. C. & in c. vassallus, ibi coll. 3. si. de feudo fuerit c. controuer. & in 1. §. porro, col. 4. tit. quæ fuit prima causa feudi. Ange. in §. ex malef. col. 8. Barba. consil. 28.

*l. id quod ser. §. 1. de peculio leg. & ibi Bar. & l. pal. §. vlt. de ritu nup. ff. Bald. in lib. ea quæ q. 2. de condict. indebiti. Pet. Ancarā. in c. perpetua. col. 1. de elect. lib. 6. Florian in l. 2. ad l. aquil. Ang. Aretin. in trac. malefic. in verbo deducta, quarta, parte, Bal. in l. vlt. col. 2. de exec. rei iudicatæ. C.

*l. sed & si viuus. §. si iussu Domini, de iniuriis, ff. & l. vlt. in fine, & ibi glo. de bonis damnat. & l. seruus, & ibi. de action. & oblig. ff. l. liberorum. §. excusantur, de iis qui notantur infam. ff. l. liber homo. 2. ad l. aquil. ff. l. ad ea. de regul. iuris. ff. authent. sed nouo iure; de custodia reorum l. si. seruus de sepuch. violato. C. & ibi Faber Gellius lib. 2. c. 7.

rence

rence n'ont pas desobey. Ce qui ne se peut entendre en crimes atroces, & beaucoup moins en ce crime si execrable. Car la loy * de Dieu commande en ce cas de tuer, quiconque voudra seulement suader de faire vne meschanceté si execrable : mais bien l'obeissance d'vne ieune fille enuers sa mere, d'vn ieune enfant enuers son pere, & d'vn ieune seruiteur enuers son maistre, merite‡ que la peine soit adoucie, si on apperçoit la confession, & repentance deuant la conuiction. Et en ce cas se peut bien accommoder ce que dict Seneque en la tragedie de Thyeste, *quem peccasse pœnitet, pené est innocens:* quand la penitēce est veritable, & nō feinte. Et iaçoit que les prieres d'vn Prince, ou d'vn souuerain sont plus violentes† que la force, neantmoins l'obeissance en ceste meschanceté si execrable n'a point d'excuse. Car le prince n'a riē à cōmander à son suiet cōtre la loy de Dieu, ny le suiet aucune necesité d'obeir. Et toutesfois c'est bien la raison que la peine soit moderee, s'il y a cōfesion du fait, & repentance: mais s'il y a force ouuerte, & iuste crainte de mort, en cas de desobeissance (combien qu'on doit plutost mourir que d'obeir) toutesfois l'obeissance en ce cas est aucunement excusable☩ pour la peine corporelle, encores que le sorcier qui a esté contraint de faire quelque sortilege, eust faict mourir quelqu'vn, tout ainsi que s'il auoit esté cōtraint sur peine de la vie de tuer quelqu'vn, il ne seroit+ suiet à la peine des homicides. Car on ne peut accuser qu'il y ait dol ne fraude en luy, pourueu que la contrainte" de mort ou de tourment soit precise comme i'ay dict. Mais que dirons nous de celuy qui renie Dieu, & sa religion, & se donne au seruice de satan pour guerir d'vne maladie, ou pour

**Deut. 13*

‡l. seruos & ibi Baldui. & Salicet. ad l. Iuliam de vi. publica. C. & in l. 2. & ibi glo. Faber. & D. de sepulc. violato C. glo. in cap. dixit Dominus 14. q. 5. & in ca. quod quis, de regul. lib. 6.

†li. 1. quod iussu, & ibi glos. Bart. in trac. de tyran. q. 7. castrensis consil. 70. col. 4. li. 4. Innocent. in c. petitio princip. de Iuuerurando. Socin. cons. 263. canone rogo 11 q. 3.

☩D. in c. sacris de iis qua vi metúsue causa & c. presbyteros 50. distint. Alexand. Ales in tertia parte summæ q. 41. membro 4. articu. vltim.

+ Bal. in §. iniuria. titu. de pactis iuramento firmandis. & Petrus in lib. scientiam. §. qui cum aliter ad li. aquil. Cynus & Faber in li. 1. vnde vi. C. Bart. in li. 2. noxali. ff.

" li. metum autem, de eo quod metus. ff. li. vani de reg. ff.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

rainte de mort, & de son ennemy? Mais quelle peine
nerite celuy qui s'est voué à satan pour guerir d'vne
naladie incurable: cõbien que nous auons mõstré cy
lessus que de dix à peine qu'il y en ait vn qui gueris-
e, & encores des sortileges seulement. En ce cas la
ersonne ignorante seroit aucunement excusable
e la peine capitale, & non pas vn homme de lettres,
ombien que l'ignorance n'a point de lieu en ce cri-
ne. Car il n'y a personne qui puisse dire par erreur il
t renié Dieu son Createur, pour se donner au Dia-
le. Aussi voit-on par tous les procez que satan veut
ne franche volonté. Mais bien l'erreur peut estre ex-
usable en telles personnes seulemẽt és façons illici-
es de sortileges, qui n'ont pas conuention iuree auec
atan, comme la sorcellerie d'Anneaux, de Miroirs,
e Tamis, & autres semblables, que quelques vns
ont pour l'auoir veu faire, ainsi que nous auons dict
y dessus: Et toutesfois elles ne doiuent pas demeu-
r sans quelque peine pour la premiere fois, & pour
a seconde corporellement, & pour la troisiesme de
nort, veu mesmes qu'vn coupeur de bourses est or-
inairement † condamné à mort pour la troisiesme
ois, comme la coustume y est presque generale. Que
irons nous donc de ceux qui ont inuoqué les ma-
ngs esprits, & faict les mysteres pour l'attirer, & que
atan ne soit point venu: combien qu'il n'y faut ia-
nais, & toutesfois qu'il n'ait point respondu: com-
ne il contrefait les paillardes rusees qui se font prier:
n ne peut dire que ce soit vn attentat seulement,
nais vne detestable sorcellerie accõplie & parfaicte.
 par ainsi la peine capitale y eschet, & la diminuti-
n de la peine és attentats‡, qui n'ont sorty effect n'a
oint de lieu en ce cas. Car ce n'est pas vn simple attẽ-
at, mais vne meschanceté faicte & parfaicte, * C'est
sçauoir d'auoir inuoqué & prié satan, qui est aussi

vne droicte

† *Angelus de maleficis. verbo, etiam vestem, pag. 198. scribit, statuta esse vt plurimũ pro tertio furto suspendi fures, Gandin. in tract. de malefi. rub. de furib. & le. Federici. de pace cõstant. pro quinque solidis pœna. capitalis decernitur.*

‡ *l. 1. §. diuus & ibi Bart. ad l. Cornel. d. sicarijs. ff. & in l. si inrixa coll. 1. eo. Bal. in l. si quis nõ dicam de Episco. eod. & l. is qui cum telo. cum duobus seq. de sicar.*

* *Bald. Alexand. Salicet. in limitat. l. si quis nondicam rapere, de Episcopis. C.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

vne droicte renonciation à Dieu : Et par ainsi c'e
abuser les loix diuines & humaines, de pardonne
au sorcier penitent, soubs ombre que les Loix* &
Canons † veulent qu'on pardõne aux heretiques re
pentis (cõbien que les Magistrats en quelques lieu
par cy deuãt, y ont eu tel esgard, que celuy qui auoi
mangé de la chair au Vẽdredy estoit bruslé tout vif
comme il fut fait en la ville d'Anuers l'an 1539. s'i
ne s'en repentoit, & iacoit qu'il se repentist, si estoit
il pendu par compassion.) Car celuy qui void vn
chose contre la loy de Dieu, encores qu'il soit here
tique, si est-ce que ceste opinion estant changee, l
conscience demeure entiere. Mais celuy qui ador
satan ou renie Dieu (combien que l'vn ne peut estre
sans l'autre) a mis en effect vne chose qui ne peu
qu'elle ne soit faicte, & comme on dict en droict
Factum infectum esse non potest. Et quant à ceux qu
n'ont pas renoncé à Dieu, ains qui ont vsé des cha
racteres, cercles & inuocations, comme ilz ont trou
ué par escrit en quelques liures defendus, & que l'es
prit familier, comme ilz parlent, ne soit point venu
on doit distinguer la qualité des personnes. Si c'es
vn folastre & ignorãt, ne pensant pas que telz esprit
familiers soyent diables, il doit estre puny par bon
nes amendes honorables & pecuniaires. Car com
bien qu'en France l'affection ne soit pas punie san
effect, " si est-ce qu'en ce cas l'effect y est: à sçauoi
l'inuocation, & si la personne qui a faict telle inuo
cation est homme de lettres, & de sain iugement, i
merite la mort. Car on ne peut nier en ce cas que
il n'ait sciemment inuocqué satan : & si celuy qui es
condamné à faire amende honorable pour telle me
schanceté faict du retif, & qu'il refuse d'obeir à Iu
stice, il doit estre cõdamné à la mort: cõme il fut fait
par arrest de la Cour le XVII. d'Auril, M. D. XXIX

de Iean

*l. Manicheos de haeret. Cod. † cap. ad abolendam. §. poenitentia de haeret. l. 6.

" Bart. in l. si rixa, & l. 1. §. diuus de sicariis ff. Angel. de malefi. verbo, in platea. nu. 31 D. in l. si quis non dicam rapere. de Episcopis Cod. & ibi Baldus.

de Iean Berquin : lequel ne voulant faire l'amende honorable pour vne heresie, fut condamné d'estre bruslé tout vif, & fut aussi tost executé. Et neantmoins quand on dict que l'attentat en France n'est pas puny sans l'effect : Ceste maxime n'est pas veritable en tous les crimes atroces, ou l'attentat & l'effort est puny sans l'effect ✠ : & celuy qui à baillé la poison, qui n'a sorty effect, est puny, encores que la peine ne soit pas si griefue: Ce qui a lieu en tous delicts. Or il n'est pas en la puissance des Princes de pardonner vn crime que la loy de Dieu punist de peine de mort: comme sont les crimes de sorcelleries. Ioinct aussi que les Princes font vne grande iniure à Dieu, de pardonner de si horribles meschancetez commises directement contre sa Maiesté, veu que le moindre Prince vange ses iniures capitalement. Aussi ceux-là qui font euader les sorciers, ou qui n'en font punition à toute rigueur, se peuuent asseurer qu'ilz seront abandonnez de Dieu à la mercy des sorciers. Et le pays qui les endurera, sera battu de pestes, famines & guerres, & ceux qui en feront la vengeance, seront benits de Dieu, & feront cesser sa fureur. C'est pourquoy celuy qui est attaint & accusé d'estre sorcier, ne doibt iamais estre enuoyé absouls à pur & à plein, si la calomnie de l'accusateur ou delateur n'est plus claire que le soleil. D'autant que la preuue de telles meschancetez est si cachee & si difficile, qu'il n'y auroit iamais personne accusé ny puny d'vn million de Sorciers qu'il y a, si les parties estoyent reglees en procez ordinaire; par faute de preuue: c'est pourquoy l'ordonnance ne permet point cela aux Iuges en crimes, si la matiere n'y est disposee. Combien que Plutarque escrit des Lacedemoniens, qu'ilz n'auoyent iamais accoustumé d'absoudre à pur & à plain: ains seulement eslargir

✠ *Bald. Salic. in l. si quis non dicam carcere, de Episcopis. C. & in .l. cogitationis, de pœnis. ubi Bartol. l. is quicum telo, de sicariis. C. & quoties lex solum conatum intuetur, ut notat Bartol. in. l. generaliter. §. 3. de calumniatoribus. ff.*

iusques au rappel, en quelque crime que ce fust. Nous auons remarqué cy dessus que la sorciere nommee Sibylle Dinscops, au Duché de Cleues, estant bruslee, la main qu'on voyoit qui persecutoit tous les passans, cessa soudain. Apres que la sorciere de Bieure, qui est pres de ceste ville de Laon fut bruslee, les mortalitez d'hommes & bestes, qui aduenoyét par les venefices, cesserent. Encores il est à noter, que i'ay apprins de maistre Adam Martin, qui luy a faict son procez: c'est qu'elle menaça vne femme qu'elle n'allaicteroit iamais enfant, soudain son laict seicha: & cõbien qu'elle eust depuis plusieurs enfans, si est-ce que son laict tarissoit tousiours: mais son laict retourna aussi tost que la sorciere fut executee, & fut bruslee toute vifue par vn iuste iugement de Dieu, contre l'aduis des Iuges, qui auoyent ordonné qu'elle fust estranglee, mais le Bourreau n'y peut donner ordre, combien que la peine de lapidation ordonnee par la loy de Dieu est plus rigoureuse, que brusler vif, ainsi que Moyse Rabant[†] a noté. Et me souuient auoir leu au liure intitulé *Malleus maleficarum*, que la peste ne cessa point en vn bourg d'Allemagne au pays de Constance, iusques à ce qu'on eust deterré vne sorciere, & redigé son corps en cendres. Comme en cas pareil y eut vne femme au village de Verigny pres de Concy, laquelle fut attainte & accusee de plusieurs malefices: & pour la difficulté de la preuue relaschee: depuis i'ay sceu des habitans qu'il estoit mort vne infinité de bestail, & de personnes. Elle mourut au mois d'Auril 1579. depuis sa mort tous les habitans de Verigny, & le bestail sont en repos, & ne se meurent plus comme de coustume. Qui est bien pour monstrer que la cause principale cessant, les effects cessent, encores que Dieu face tomber les afflictions sur ceux qu'il luy plaist.

[†] in l. tertio Hanau-[illegible] kim nimri.

REFV-



REFVTATION DES OPINIONS DE IEAN VVIER.

SVR LA fin de cest œuure, sur le poinct de le mettre soubs la presse, l'Imprimeur auquel i'en auois dõné la charge m'enuoya vn nouueau liure *De Lamÿs*, de Ieã VVier Medecin, ou il soustiẽt que les sorciers & sorcieres ne doibuẽt estre punies: ce qui a differé l'impression de lœuure. Long temps* auparauant VVier auoit tenu ceste opiniõ:& sur ce qu'õ luy auoit resisté sans toucher les cordes principales d'vn tel subiect, il auroit repliqué en telle sorte, que s'il eust eu la victoire. Qui m'a donné occasion de luy respondre non par haine: mais premierement pour l'honneur de Dieu, contre lequel il s'est armé. En second lieu pour leuer l'opinion de quelques Iuges, ausquels cest homme-là se vante d'auoir faict changer d'opinion, se glorifiant d'auoir gaigné ce poinct par ses liures, qu'õ eslargissoit maintenant les sorcieres à pur & plain, appellant bourreaux les autres iuges qui les font mourir: ce qui m'a fort estonné: car il faut bien que telle opinion soit d'vn homme tresignorant, ou tres-meschant. Or Iean VVier monstre par ses liures qu'il n'est point ignorant, mesmes qu'il est Medecin, & neantmoins il enseigne en ses* liures mille sorcelleries damnables, iusques à mettre les

*in lib. de Præst.

*li. 3. & 4. de Præst.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

mots, les inuocations, les figures, les cercles, les caracteres des plus grands sorciers, qui furent oncques, pour faire mille meschãcetez execrables, que ie n'ay peu lire sans horreur. D'auantage il met tous les autheurs sorciers, & les plus signalez qui furent oncques, pour y auoir recours: & qui plus est, à la fin de son liure *De Præstigijs*, imprimé à Basle 1578. il a mis l'inuentaire de la Monarchie Diabolique auec les noms & surnoms des soixante & douze Princes, & de sept milliõs, quatre cens cinq mil neuf cẽs vingts six Diables, sauf l'erreur du calcul. Car il cõte par legions les petits, & en met six mil six cens soixante & six en chacune legion: adioustant leurs qualitez & proprietez, & à quoy ils pouuoyẽt seruir pour les inuoquer. Et neantmoins apres auoir enseigné curieusemẽt les receptes Diaboliques, il adiouste ces mots, (mais cela est meschant.) La loy premiere *de varijs cognit. au. §. medicos. ff.* dict qu'il ne faut pas appeller Medecin celuy *qui incantauit, qui imprecatus est, qui, vt vulgari verbo impostorum vtar, exorcisauit: non sunt ista medicinæ genera.* Mais la Loy de Dieu ne dict pas que c'est vne simple imposture, ains vne detestable impieté. On peut dõc appeller imposteur celuy qui ne se cõtente pas de faire, ains encores qui enseigne par liures imprimez telles meschãcetez, & pour les counrir, il parle quelquefois de Dieu, & de sa loy, qui est l'imposture de laquelle satan & ses subiets ont tousiours vsé. C'est à sçauoir, soubs le voile des choses sainctes & sacrees, faire passer toutes les impietez qu'õ peut imaginer. Fernel[a] dit auoir veu vn sorcier, lequel en disant des oraisons & mots sacrez auec des mots barbares, faisoit voir en vn miroüer ce qu'il vouloit. Ce que dict aussi Origine, & l'interprete Grec[†] de Synesius. Or on peut dire de Wier, & de telles gẽs ce que dict aussi Dionysius. *Ad Sosipatrum,* parlant

[a] *lib. 1. de abditis rerum causis.*
[†] *In lib. περὶ ἐνυπνίων.*

parlãt d'Apollophanes, *Diuinis aduersus Deũ nefariè vtitur.* Cõme aussi Wier cõfesse auoir transcrit la Steyanographie de Iean Triteme, qu'il trouua en l'estude de son maistre Agrippa, laquelle est toute pleine d'oraisons, & d'inuocations de diables, & l'vn des plus detestables liures du monde, cõme aussi à escrit Carolus Bouillus. Nous lisõs† qu'vn ieune hõme nõmé Lolianus fut bãny, & ses biens cõfisquez pour auoir trãscrit vn liure de Magie, & quelle peine merite celuy qui la soustiẽt, voire qui l'ẽseigne par dicts & par escrits? Il ne faut pas dõc s'arrester quãd Wier parle de Dieu, puis qu'õ void de si horribles blasphemes en ses liures. Car tout ainsi qu'il n'y a poison plus dangereuse, que celle qui est coulee auec le succre, ou saulces appetissantes, d'autant qu'elle est auallee plus auidement, & plus difficilemẽt se vomist: Aussi n'y a il impieté plus grãde, que celle qui est couuerte du voile de pieté. I'ay dit cy deuãt que satã a des sorciers de toutes qualitez. Il a eu autresfois plusieurs grãds personages ecclesiastics, cõme escrit le Cardinal Benõ, Naucler, & Platin: Il a des Roys, des Princes, des Prestres, des Prescheurs, en plusieurs lieux des Iuges, des Medecins: brief, il en a de tous mestiers. Mais il n'a point de meilleurs subiects à son gré que ceux qui font les autres sorciers, & qui les attirent par dits, ou par escrits, en ses filets, ou qui empeschẽt la punitiõ des sorciers. I'ay remarqué cy deuant‡ que Guillaume de Lure Docteur en Theologie, grand predicateur, fut condãné comme sorcier à Poitiers l'an 1453. le 12. Decẽbre, cõuaincu par tesmoings, & par sa cõfession propre, qui se trouue encores es registres de Poitiers, cõme i'ay sceu de Saluert Presidẽt de Poitiers, que par obligatiõ reciproque qu'il auoit auec satan, de laquelle il fut trouué saisi, il auoit promis, en renõçant a Dieu & sacrifiãt

† *Nicephorus Callistus li. 10.*

‡ *Vide Tetrum Mamor. flagellum maleficorum.*

Des papes plus qu'un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

au diable, de prescher, cõme il fist, que tout ce qu'õ disoit des sorciers, n'estoit que fable, & que c'estoit cruellement faict de les cõdamner à mort: & par ce moyẽ, dict-il, la punition des sorciers cessa, & le regne de satã fut estably, croissant le nombre infiny des sorciers. Tous les compagnons de ce Prescheur ne sont pas morts. Car il s'est trouué, n'a pas long temps, vn Prestre nommé de la Mote, fameux sorcier, qui contrefaisoit l'exorciste, & le Diable dict qu'il ne sortiroit point du corps d'vne personne que pour cestuy-la: Nous voyons que VVier escript ce que le docteur en Diabologie preschoit. D'auantage il faict bien à noter que VVier confesse qu'il estoit disciple† d'Agrippa, le plus grand sorcier qui fut onques de son aage, & non seulement il estoit son disciple, ains aussi son vallet & seruiteur, beuuant, mangeant, & couchant auec luy: cõme il cõfesse,* apres qu'Agrippa eut repudié sa femme. Et sur ce que Paul Ioue†, & plusieurs autres ont escript que le chien noir d'Agrippa, qu'il appelloit Monsieur, si tost que Agrippa fut mort en l'hospital de Grenoble, s'alla ietter en la riuiere deuant tout le monde, & que depuis ne fut iamais veu : VVier dict que ce n'estoit pas satan en guise de chien, ains qu'il le menoit apres Agrippa en lesse, & que le chien couchoit entre Agrippa & luy. Et quand il parle de son maistre sorcier, il dict: *Felicis memoriæ Agrippa*, ou bien, *Venerandi præceptoris mei Agrippæ*: Et neantmoins il n'y a homme de sain iugement, qui ne confesse, apres auoir leu les liures d'Agrippa, que c'estoit l'vn des plus grands Sorciers du monde. Ce qui est encores plus euident par les epistres qui sont à la fin des trois liures, *De Occulta Philosophia*, ou il escript à vn certain Augustin Italien, qu'il auoit reserué le clef de l'Occulte Philosophie à ses amis seulement: qui est le quatriesme liure, que les disciples & amis d'Agrippa ont faict

†*li. 2. c. 5. de Præstig.*

**D. l. 4. c. 5.*

†*in Elogijs.*

faict imprimer apres la mort de leur maistre, lequel liure descouure comme en plein iour la poison detestable de sorcellerie, auec toutes les inuocations des Dæmons, & les cercles, characteres, & sacrifices faicts à Satan. I'ay bien voulu mettre quel homme estoit Agrippa, à fin qu'on ne s'esmerueille si VVier s'escarmouche si fort pour la protection des Sorciers, appellant les Magistrats cruels bourreaux, & Bouchers. Et qui plus est, il s'est efforcé de falsifier la loy* de Dieu, ou il est escript ainsi: Tu ne souffriras point que la Sorciere viue: prenant le Grec, & interpretant que la Loy veut qu'on face mourir les empoisonneurs, & non pas les Sorciers, soubz le mot Equiuoque, & laissant la lettre Hebraique, qui n'a aucune difficulté. La loy de mot à mot est telle, *mecaspha lo tehieh**. Le mot Hebrieu viént de *chasaph* qui signifie esblouir les yeux, & le mot, *mecasphim* signifie præstigateurs en l'Exode†, & en plusieurs autres lieux‡ de la Saincte Escriture, que i'ay remarquez, ou le mot de Mecasphim ne se prend point autrement que pour sorciers. Et d'autant que tous sorciers ordinairement font mourir les personnes, & qu'ilz vsent de pouldres, ossemens, bestes venimeuses, les Grecs les ont appellez φαρμακέας & φαρμακοὺς-φαρμακευτὰς & les femmes φαρμακίδας & φαρμακεύτριας par ce que la plus part des Sorciers contrefont les Medecins & Exorcistes: Mais Iean VVier voulant desguiser la Loy de Dieu, qui est publiee en Hebrieu soubs vmbre de l'interpretation Grecque, a commis vn erreur trop grossier, ou il dict que les empoisonneurs s'appellent φαρμακέμους qui n'est point vn erreur d'Imprimeur: car l'accent descouure le contraire, ioint qu'il est ainsi en la preface du liure des Prestiges, & le mesme erreur est au liure troisiesme, chapitre 38. & au liure sixiesme chapitre vingt-deuxiesme, & au liure *De Lamijs*,

* Exo.c. 22.

* *venefica non viuet.*

† *Exo.c. 7.*

‡ *Habac. c. 3. Micheæ c. 5. & li. 4. Regum. ca. 9. & lib. 1. Paralip. c. 33. & Esai. c. 47. & Hieremiæ c. 27. & Daniel. c. 2. & Nahum. ca. 13.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

mijs, chapitre quatriesme, au lieu qu'il deuoit dire φαρμακείας ou par contraction φαρμακεῖς: Mais l'erreur est bien plus grand aux choses. Car Philon Hebrieu, & les soixante & douze Interpretes, n'ayants autre mot plus propre en Grec, ont ainsi tourné le mot de Mescaphar, qui ne signifie rien autre chose, que sorciers. Et le mot Grec signifie Apothicaires, & empoisonneurs, & teinturiers, & arboristes, & sorciers, & ceux qui purifioyent anciennement les temples souillez, & qui faisoyēt sortir les diables, que la loy* appelle exorcistes, & imposteurs: ce qui a esté remarqué par Eustatius interpretāt le 22. liure de l'Odyssee, sur la fin. Mais pour monstrer que les Grecs ordinairement, & sans equiuocation appelloyent les sorciers φαρμακοὺς, & non pas empoisonneurs, on le peut veoir en Dioscoride, quand il dict que le Nerprun ou Rhamus empesche les meschancetez des charmeurs. Ces mots sont telz, ἀποκρούει τὰς τῶν φαρμακέων κακουργίας: & Aristote parlant de l'Hippomanes au liure 6. chap. 18. *De historia animalium*, appelle les sorciers οἱ περὶ τὰς φαρμακείας, quand il dict que l'Hippomanes sert aux sorciers, qui n'est point poison, puis que les sorciers le font prendre aux hōmes pour aymer. Et mesme Theocrite parlant de l'Hippomanes, dict que c'est vne herbe qui croit en Thessalie, c'est a dire, vn sortilege Thessalien. Car c'est en L'ecclogue de la sorciere, ‡qui appelle φαρμακεύτριαν, laquelle employe tous les charmes, vœuz, prieres & inuocations aux astres & demons, auec l'oyseau que les Grecs appellent ἴυγγα, les Latins Motacillam, les Francois Mouette, qui n'estoit pas pour empoisonner son amy: mais pour l'attirer estant esloigné d'icelle. Aussi la Mouette est bonne a manger, cōbien que seruius dict que le mot ἴυγξ signifie vne sorte de fluste pour entonner les charmes des Sorciers, qui monst-

*l. 1 §. medicos de variis cognit. ff.

‡ in φαρμακευτρία.

monstre bien que ce n'est rien de poison, en quelque
ignification qu'on le veuille prendre. Aussi †Aristote
parlant de l'oiseau Sippe dict ainsi, il est courageux,
ise à appriuoiser, bon à manger, & dict on qu'il sert
la sorcellerie, pour faire sçauoir les choses cachees:
l vse du mot φαρμακεία. Ie mettray ses mots qui sont
els σίππη τὸ μὲν ἦθος μαχιμὸς, τὴν δὲ διάνοιαν ἔθικτος κ̀ εὐθύ-
μων κ̀ εὔβιοτος κ̀ λέγεται φαρμακεία εἶναι διὰ τὸ πολυΐδρις εἶναι.
Aussi lisons nous en Hippocrate, ‡ que ceux qui
estoient ensorcelez par les sorciers, s'appelloient
πεφαρμένοι: car tout le liure *de Morbo sacro* escrit con-
tre les sorciers, qu'il appelle μάγους γοντὰς φαρμακοὺς
ἀγυρ̄τας, c'est à dire Magiciens, imposteurs, sorciers,
charlatans, lesquels dict il, se vantent d'attirer la Lu-
ne, obscurcir le Soleil, faire la tempeste, & asseruir
les Dieux. Or chacun sçait, que les Sorciers font
mourir sans aucune poison, auec vne pomme, ou en
touchãt de la main, ou d'vne verge, comme dict Car-
dan auoir veu à Pauie vne sorciere, qui tua tout roi-
de mort vn enfant, en luy touchant doucement sur
le dos d'vne verge. La Sorciere Medee ialouse que
Glauca fille du Roy Creon espousoit son amy Iason,
elle luy enuoya vne couronne d'or le iour de ses nop-
ces, & soudain qu'elle eut mis la couronne sur la teste
la flamme y print, & mourut soudain comme dit
Euripide *in Medea*, vsant du mot φαρμάκων τῶν σῶν ὕπο,
c'est à dire, par tes sorcelleries, & non pas par poisons.
Car il est dit que Medee sacrifia ses deux propres en-
fans pour venir à chef de faire mourir Glauca, & de
tels sacrifices s'entend la loy, *ex senatusconsulto, de sicca.*
où il est dit, *Ex senatusconsulto eadem legis Corneliæ pœ-
na tenetur, qui mala sacrificia fecerit, habuerit:* c'est à dire,
les sacrifices detestables des Sorciers, nõ pas des Pay-
ens comme dit Accurse en la glose: car l'autheur mes-
mes de la loy estoit Payen: où il appert que le Senat

† *li. 9. c. 17 de historia anim.*

‡ *in lib. de Morbo sacro.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

interpretant la loy contre les meurtriers, donna son arrest contre ceux qui ont, ou qui font les sacrifices detestables des Sorciers. Et pour monstrer encore plus la differẽce qu'il y a entre la poison & sortilege, l'vn & l'autre estant signifié par le mot φαρμακεία comme le mot Latin, *veneficium*, signifie poison naturelle, & sortilege, il faut voir Platon au liure vnziesme des loix, ou il faict distinctiou de l'vn & l'autre, & decerne peine de mort contre les Prestres, & Aruspices, qui auroient faict mourir quelcun par sacrifices, liaisons, enchantemens, ou autres sorcelleries qu'il dit ἢ τῶν τοίουτων φαρμακοίων ὡντινωνοῦν, & le tiltre de la loy est tel λόγος ὅδε νόμος περὶ φαρμακείας s'ensuit la loy des poisons & sorcelleries, ou il appelle telles liaisons illecebres, & enchantemens, κατὰ δισέσεις ἐπαγωγάς, ἐπωδάς. puis apres il fait vn article de loy pour celuy qui empoisonne sans magie ἄνευ μαντικῆς, & puis il dict que les Sorciers besongnent par moyens estranges, & qui seroient incroyables, si on ne les auoit veus mettre leurs images de cire aux carrefours, aux sepulchres de leurs peres, & soubs les portes, ou lon voit euidemment les images de cire, dont ils vsoient du temps, & au parauant Platõ, comme font nos Sorcieres, qui n'ont pas leu Platõ, & par le moyen desquelles images auec l'ayde de Satan elles font mourir les personnes. C'est pourquoy Azon interpretãt ces mots de la loy premiere *De maleficis, & Mathematicis*, où il est dict *plus est occidere veneno, quàm gladio*, dit, *venenum arte magica datum* & en la Loy, *venenum ad l. Corneliam de sicarijs*: & en la Loy, *venenum, de verborum signif. ff.* le mot *venenum* emporte l'vn & l'autre. Mais d'autant que Wier allegue l'interpretation de Ioseph, qui est ambiguë, pour le mettre hors d'equiuocation, afin que la Loy de Dieu ne soit falsifiee, il faut voir Philon Hebrieu compaignon, & amy de Ioseph, qui a interpreté cest

verba Platonis. ὀκυ ἄξιον ἐπίχειρεῖν πειθειν ἄνποτε ἄρα ἴδωσι τὰ κήρινα μιμήματα πεπλασμένα εἰ τ' ἐπὶ τρώδιις εἰ τ' ἐπὶ μνήμασι γονέων.

retté cest article de la loy de Dieu d'Hebrieu en Grec · au liure* des loix particulaires, où il dit ainsi, la loy de Dieu, dit il, a en horreur les magiciens & sorciers, usant des mots μάγοι ϰ̀ φαρμακεῦται, qui par moyens & arts damnables font mille maux, qu'elle veut que le iour mesmes qu'ils seront pris, qu'on les execute à mort, comme la loy derniere *De maleficis*. C. dit, que celuy qui aura descouuert vn sorcier, *illico ad publicum pertrahat*. Puis apres que Philon a declaré les meschancetez des sorciers, & Magiciens, il distingue la magie naturelle, qu'il appelle Physique, d'auec la magie des enchanteurs sorciers, & prestigiateurs, qui font des exorcismes & enchantemens, & mettent les inimitiez capitales entre les amis, & autres meschancetez incroyables, où chacun peut voir l'euidente calomnie de Iean Wier, qui soustient que la loy de Dieu ne veut pas, que les sorcieres soient mises à mort, ains seulement ceux qui empoisonnent. Ie demeure sur ce poinct, qui est de grande consequence, pour sçauoir s'il faut absoudre tant d'innocens, comme dit Wier, & s'arrester à ses calomnies, ou bien à la loy de Dieu, qui defend de laisser viure les Sorciers vn seul iour. Et qui peut mieux entendre la langue Hebraïque & la loy de Dieu, que les Hebrieux & Prophetes? Or Elias Leuites pour oster toute equiuocation, a tourné le mot de *Mecaspat, lamiam*, duquel mot a vsé Horace‡, *Neu pransæ lamiæ viuum puerum extrahat aluo*. Hesichius les appelle χαιμιώδεις γυναῖκας: combien qu'à la verité Eustachius sur Homere dit*, que *Lamia* signifie vn Demon en guise de femme: & en mesme signification l'a pris Philostrate, ou il dit que Apollonius Thianeus chassa de Corinthe vne Lamie, qui deuoroit les ieunes personnes. Wier dit qu'il n'est poinct mention de Lamies en la Saincte Escriture, & le mot est Grec, & le vieil Testament en Hebrieu:

** in libro. περὶ τῶν ἀναφερομένων. ἐν εἴδει ῥημάτων.*

‡ in arte Poet.

** In l. Odiss. 13. nu. 33 Vide Dyon Chrysostomũ in Lybica fabula. 1. in vita Apollonij.*

Hebrieu: Et quand Isaye detestoit la ville de Babylo ne pour ses sorcelleries, il dit, qu'il n'y demeura pier re sur pierre (ce qui est aduenu: Car lõg temps a qu'i n'y a homme viuant qui puisse remarquer vne pierr des ruines de ceste ville là, qui auoit du moins trent lieuës de tour en quarré) ou, comme dit Herodote trois iournees, ains que les Luitons & Demons y fe ront leurs danses, & que la Fee Lamie y fera sa de meure. Il y a en Hebrieu *Lilit* que les LXXII. Interpre tes ont tourné ἐμπῦσα, & les Latins *Lamia*, qui es tout vn: Et d'autant que ce Demon se voit és lieu deserts, comme est l'Afrique pour la pluspart, Dion en l'histoire d'Afrique l'a descrit comme vne best Sauuage, qui a le visage d'vne femme tresbelle, & pour attirer les passans, elle descouure son estomach & ses tetins, & d'vn regard modeste & gratieux, le surplus est vn serpẽt plain d'escailles, & la teste de ser pent au lieu des pieds, & si tost qu'on approche, elle deuore l'homme auidemẽt: Ce qui se peut rapporter à ce que dit Hieremie, *Lamiæ nudarunt vbera, Threnorum* c. 4. C'est pourquoy tels esprits sont appellez deuorateurs & Lamies, παρὰ τὸ λελάμμωι ou de λαιμὸς qui signifie ingluuies, cõme dit Porphyrion†: Et pour mesme cause le poison, qui deuore tout, & les hommes tous entiers est appellé *Lamia*, comme dit Nicandre Colophonien, ‡ & d'autant que les Sorcieres humẽt auidement le sang des personnes. Apullee appelle les sorcieres *Lamias*, cõme celle qui fist vne ouuerture en la gorge de Socrate compaignon d'Apullee couché aupres de luy, & endormy, & recueillit le sang en vn vaisseau, puis referma la playe, & Socrate s'eueillant, dist qu'il n'auoit rien senty, & n'en faisoit que rire: neãtmoins le iour suyuãt il mourut. A quoy se rapporte la sentence allegorique de Salomon, que l'Aigle repaist ses petits de sang, il entend par l'Aigle Satan,

† *In illud Horatij, Neu pransa Lamiæ.*

‡ *Apud Eustathiũ in Odyss. l. 13.*

ftan, qui nourrist ses suiects de telle viande. Aussi
rphyre dit que les Dæmons & malings esprits ay-
ent les sacrifices, pour se repaistre de la fumee du
g, au liure περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψύχων, qui merite-
ent bië estre traduits de Grec en Latin. C'est pour-
oy Dieu voulant retirer son peuple des sacrifices
'ils faisoient aux Dæmons, commande qu'on es-
nde le sang dessus, & à costé dextre de son autel, &
n qu'on sceut que c'estoit pour destourner son
ple de telles impietez, il est dit ainsi: Et ne vous* *Leuitic. cap. 17.
uienne iamais par cy apres d'aller sacrifier aux dia-
s & Satyres, apres lesquels vous auez idolatré &
llardé, Car ils auoiët accoustumé (cõme dit le Ra-
Moyse Maymõ, †d'aller sacrifier aux Demõs soubs
arbres des montaignes, & mettre partie du sang †lib. 3. more nebo-
vne fosse, autour de laquelle ils banquetoient auec cim.
malings esprits. Ainsi s'entend l'article de la loy de
eu, qui dit‡, Vous ne mangerez point sur le sang, & ‡Leuitic.
serez point sorciers: il y a en Hebrieu *gaal dam* que cap. 19.
interpretes ont tourné, *Cum sanguine*, contre la na-
e de la proposition *gaal*, qui signifie *super*, n'ayant
ns garde à ceste coustume, que le Rabin Maymon
estre venuë des Chaldeãs. C'est pourquoy le Pro-
ete Nahum† detestant la paillarde Babylone, ville †c. 3. vers.
pitale de Caldee, dit qu'elle est puissante en sorcel- 4.
es, qui a enseigné ses sorcelleries à tous les peuples
a terre: Le prophete a vsé du mot susdict *bechasch-*
t & *mechaschphim* que Raby Dauid Kimhy a inter-
té *bagachihem* en mesme signification de sorciers,
onatas Ben-Vriel interprete Caldeã a tourné *cho-*
n qui sont sorcelleries. Car l'interprete Caldean
non seulement l'equiuocation, ains aussi esclair-
le vray sens de l'escriture Saincte. Aussi seroit-ce
se inepte de dire que Babylone eust fourny de
sons tous les peuples & Roys de la terre: veu qu'en
tous

tous pays il y a bõne prouisiõ de poisons : dequoy P
ne se plaint. Mais il est bien notoire qu'ils estoiẽt
premiers sorciers & magiciens du monde, cõme to
les Grecs & Latins demeurent d'accord, que po
ceste cause le mot de *Chaldæus*, signifie Sorcier, Deui
Magicien, comme dit Hesichius, χαλδαῖοι τὸ γένος
μάγον, & souuent en Ciceron,* & en nos loix, †&
la S. Escriture, ‡ & quand il est dit au liure des Roy
que des sorcelleries de Iesabel Royne de Samarie
terre estoit infectee, on lit le mesme mot de *mecasph*
qui ne peut signifier poisons. Car elle fist tuer les Pr
phetes de Dieu, qu'elle hayoit à mort, & Nabot à fo
ce ouuerte, & nõ pas par poisons : & depuis que ce
sorciere là eut attiré les sorciers en Samarie, comm
la Royne Medee en Thessalie, 600. ans apres la Sam
rie demeura tousiours infectee de ceste peste, tellem
qu'on disoit en prouerbe, Tu es Samaritain, tu as
diable familier : Ce qui fut dit à Iesus Christ" par
ennemis en le calomniant, & de ce pays-là mesm
estoit Simon surnommé le Sorcier ou Magicie
maistre de Menander. Mais Wier calomniant cest a
ticle de la loy de Dieu (que la sorciere ‡ meure sou
dain) n'a pas pris garde pourquoy la loy n'a pas dit
sorcier: Car ce n'est pas pour espargner les sorcie
ny les Medecins & Apothicaires s'ils empoisonnét,
qui s'entendent beaucoup mieux aux poisons, q
non pas les femmes : Mais la loy de Dieu a voul
monstrer que les hommes sont moins infectez
ceste maladie, & que pour vn homme, il y a cinqua
femmes, comme il est dit au prouerbe* Hebrie
merob naschim : merob lheschaphim c'est à dire, Plus
fémes plus de sorciers, C'est pourquoy Pline" dit q
les femmes sont excellétes en sorcelleries, c'est à dir
Fœminarum scientiam in veneficio præualere : ce qu'il n'
tend pas poison, car il met pour exemple Circe, q
changeo

*in diuina. †lib. ne mo, de malefi-cis & Mathematicis C. Daniel. c. 2. & Iesa. cap. ‡lib. 3. c. 28.

"Ioan. 8.

‡Exod. 22

*in li. pirke abot.

"l. 25. cap. 11.

changeoit les hommes en bestes, ce que toutes les raisons du monde ne sçauroient faire. Aussi Quintilian† dit, que la presomption est plus grande que la femme soit sorciere, que l'homme, & l'homme plutost voleur que la femme. *Latrocinium in viro facilius, veneficium in fœmina credam.* Qu'on lise les liures de tous ceux qui ont escrit des Sorciers, il se trouuera cinquante femmes Sorcieres, ou bien dæmoniaques, pour vn homme, comme i'ay remarqué cy deuãt. Ce qui aduient, non pas pour la fragilité du sexe à mon aduis: Car nous voyons vne opiniastreté indoutable en la plus part, & qu'elles sont bien souuent plus cõstantes à souffrir la questiõ, que les hommes, comme il fut esprouué en la coniuration‡ de Neron, & apres la mort d'Hippias Tyran d'Athenes, que les femmes se tranchoient la langue pour oster toute esperance d'en tirer la verité. Et de plusieurs femmes martyres, il y auroit plus d'apparence de dire, que c'est la force de la cupidité bestiale, qui a reduit la femme à l'extremité pour iouyr de ses appetits, ou pour se venger. Et semble que pour ceste cause Plató met la femme entre l'homme, & la beste brute. Car on voit les parties viscerales plus grandes aux femmes qu'aux hommes, qui n'ont pas les cupiditez si violentes: Et au contraire les testes des hõmes sont plus grosses de beaucoup, & par consequent ils ont plus de cerueau & de prudence que les femmes. Ce que les Poëtes ont figuré, quand ils ont dit que Pallas deesse de sagesse estoit sortie du cerueau de Iupiter, & qu'elle n'auoit point de mere: pour monstrer que la sagesse ne vint iamais des femmes, qui approchent plus de la nature des bestes brutes. Ioinct aussi que Satan s'addressa premieremẽt à la femme, par laquelle l'homme fut seduit. D'auãtage ie tiens que Dieu a voulu ranger & affoiblir Satan, luy donnant puissance ordinairement & premierement

† *in declamatio.*

‡ *Tacitus lib. 14.*

rement ſur les creatures moins dignes, comme ſi
les ſerpens, ſur les mouſches,& autres beſtes, que
Loy de Dieu appelle immondes: & puis ſur les au
tres brutes pluſtoſt que ſur le genre humain: Et ſur l
femmes pluſtoſt que ſur les hommes, & ſur les hon
mes qui viuent en beſtes pluſtoſt, que ſur les autre
Ioint auſſi que Satan par le moyen des femmes atti
les maris,& les enfans à ſa cordelle. Et par ainſi la re
ſolution de la loy de Dieu demeurera, que la Sorcier
ſoudain doit eſtre miſe à mort, & la calõnie de Wie
contre la Loy de Dieu & des Magiſtrats executan
ſon mandement ſera reiectee. Car Wier * eſt d'accor
que les Sorcieres ont communication & paction auec
les Diables,& qu'elles font beaucoup de meſchance
tez à l'aide du Diable, & neantmoins au liure *De La
mijs*, il dit tantoſt qu'il n'y a point de paction, & tan
toſt qu'on ne ſçauroit le prouuer, tantoſt qu'il ne fau
pas croire la confeſſion des Sorcieres, & qu'elles s'a
buſent de penſer faire ce qu'elles diſent, & que c'eſt
la maladie melancholique qui les tient. Voila la cou
uerture que les ignorãs ou les ſorciers ont priſe, pour
faire euader leurs ſemblables, & accroiſtre le regne
de Satan. Par cy deuant ceux qui ont dit que c'eſtoit
la melancholie, ne penſoient pas qu'il y euſt des Dæ
mons, ny peut eſtre qu'il y euſt des Anges, ny Dieu
quelconque. Mais Wier confeſſe qu'il y a vn Dieu
(comme les Diables le confeſſent auſſi, & tremblent
ſoubz ſa puiſſance, ainſi que nous liſons en l'Eſcritu
re†) il confeſſe auſſi par tous ſes eſcrits qu'il y a de
bons & malings eſprits, qui ont intelligence & actio
auec les hommes. Il ne falloit donc pas attribuer le
tranſports des Sorciers, leurs malefices, & action
eſtranges à la melancholie, & beaucoup moins faire
les femmes melancholiques, veu que l'antiquité a re
marqué pour choſe eſtrange, que iamais femme ne
mouru

** l. 2. ca. 4. & 8. & 34. & l. 4. c. 14. & li. 5. cap. 9. de Præſtigijs & ſæpe alibi.*

† Epiſtola Iaco. 2. c.

mourut de melancholie, ny l'homme de ioye, ains au contraire plusieurs* femmes meurent de ioye extreme : Et puis que Wier est Medecin, il ne peut ignorer que l'humeur de la femme ne soit directement contraire à la melancholie aduste, dont la fureur procede, soit qu'elle vienne à *bile flaua adusta, aut à succo melancholico*, comme les Medecins demeurent d'accord. Car l'vn & l'autre procede d'vne chaleur & seicheresse excessiue, comme dit Galen au liure *De atra bile*. Or les femmes naturellement sont froides & humides, comme dit le mesme autheur, & tous les Grecs, Latins, & Arabes s'accordent en ce poinct icy. Et pour ceste cause Galen‡ dit aussi que l'homme estant d'vn temperamēt chaut & sec, en region chaude & seiche, & en Esté, tombe en la maladie melancholique, & neantmoins *Olaus le grand, Gaspar Peucerus, Saxo Grammaticus*. Wier mesmes est d'accord auec tous les inquisiteurs des Sorcieres d'Allemagne, que soubz la region arctique, ou la mer glace, & en Allemaigne, & aux monts des Alpes & de Sauoye tout est plein de sorcieres. Or est il certain que les peuples de Septentrion tiennent aussi peu de la melancholie, comme les peuples d'Afrique de la pituite. Car on voit tous les peuples de Septentrion blancs, les yeux vers, les cheueux blonds & desliez, la face vermeille, ioyeux & babillards, chose du tout cōtraire à l'humeur melaucholique. D'auantage Hippocrate au premier liure des maladies populaires, & Galen au mesme liure tiennent, que les femmes generalemēt sont plus saines que les hommes, pour les fleurs menstruales qui les guarētissent de mille maladies. Iamais, dit Hippocrate, les femmes n'ont la goutte, ny vlceration de poulmans, dit Galen,† ny d'epilepsies, ny d'apoplexies, ny de frenesies, ny de lethargies, ny de conuulsions, ny de tremblemēt tant qu'elles ont

*Pline l. 7 Valere Max. Solin.

‡in lib. de atra bile.

†in lib. de venæ sectione.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

les ont leurs fleurs, ou pour mieux dire leurs menstrues & flueurs. Et combien que Hippocratre* dit que le mal-caduc, & de ceux qui estoienr assiegez des Dæmons, qu'on appelloit maladie sacree, est naturelle: neantmoins il soustient que cela n'aduient sinon aux pituiteux, & non point aux bilieux: ce que Iean Wier estant Medecin, ne pouuoit ignorer. Or nous auons monstré que les femmes ordinairement sont dæmoniaques plustost que les hõmes, & que les Sorciers sont transportees souuent en corps, & souuent aussi rauis en extase, estant l'ame separee du corps par moyens diaboliques, demeurant le corps insensible & stupide. Encores est il plus ridicule de dire, que la maladie des Sorcieres prouiét de melácholie, veu que les maladies procedans de la melancholie, sont tousiours dangereuses. † Neantmoins on void des Sorciers qui ont fait ce mestier quarante, ou cinquáte ans, & des l'aage de douze ans, cõme Ieanne Haruillier, qui fut bruslee viue le vintneufiesme d'Auril, M. D. LXXVIII. & Magdaleine de la Croix, Abesse de Cordoue en Espaigne, M. D. XLV. auoient eu accointance ordinaire, & copulation auec le Diable, qui dura quarante ans à l'vne, & trente a l'autre. Il faut donc que Wier confesse que c'est vne incongruité notable à luy, qui est Medecin, & ignorance par trop grossiere: (mais ce n'est pas ignorance) d'attribuer aux femmes les maladies melancholiques, qui leur conuiennent aussi peu que les effects loüables de l'humeur melancholique temperé, qui rend l'homme sage, posé, contemplatif, (comme tous les anciens Philosophes & Medecins ont remarqué ‡) qui sont qualitez aussi peu compatibles auec la femme, que le feu auec l'eau. Et mesmes Salomon qui cognoissoit aussi bien l'humeur des femmes, que homme du monde, dit qu'il a veu de mil† hommes vn sage,

* in libro de Morbo sacro.

† Galen. in lib. de atrabile.

‡ Arist. in Proble. sectio. 30. princip.

† in prouerbijs.

n ſage, mais de femmes qu'il n'en a pas veu vne ſeu-
e. Laiſſons donc l'erreur fanatique de ceux qui font
s femmes melancholiques. Auſſi VVier voyant que
on voile de melancholie eſtoit deſcouuert par la de-
monſtration & verité apparante, par tant de loix diui-
es & humaines, par tant d'hiſtoires de tous les peu-
ples de la terre, par tant de confeſſiõs, les vnes volon-
taires, les autres forcees, par tant de iugemens de con-
uictions, de condemnations, d'executions faictes de-
puis trois mille ans en tous les pays du monde, il s'eſt
aduiſé d'vne ruſe trop groſſiere, pour empeſcher qu'õ
face mourir les ſorciers, diſant† que le diable ſeduict
les ſorcieres, & leur faict croire qu'elles font ce que
luy meſme faict. Et en ce faiſant il faict ſemblant
qu'il eſt bien fort contraire à Satan, & ce pendant il
ſauue les ſorciers: qui eſt en bons termes ſe iouer auec
Satan de parolles, & en effect eſtablir ſa grandeur, & ſa
puiſſance. Car il ſçait bien que les magiſtrats n'ont
point de iuriſdiction, ny de main miſe ſur les Dia-
bles. Qui n'eſt pas ſeulement abſoudre les ſorciers,
mais auſſi tous les meurtriers, voleurs, ieceſtueux, &
parricides, qui ſont pouſſez par l'ennemy du genre
humain à faire ce qu'ilz font. Puis il dict que s'il ſou-
ſtenoit que non ſeulemẽt les ſorcieres ne doiuẽt eſtre
punies à mort par la loy de Dieu, ains auſſi qu'il n'eſt
faicte aucune mention des ſorcieres en la ſaincte
eſcriture, qu'il ne peuſt eſtre conuaincu facile-
ment. Icy i'appelle Dieu & ſa Loy en teſmoigna-
ge, & mille paſſages de la Bible pour conuaincre
cest homme. Et pour cognoiſtre à veuë d'œil qu'il
n'y a rien plus abhominable deuant Dieu, ny plus
ſouuent defendu en toutes les eſcriptures, Bala-
am inſpiré de Dieu beniſt le peuple d'Iſrael,
combien que Balac Roy des Mandianites, le ſuppliaſt
bien inſtamment de n'en rien faire : & le Prophete

† cap. 4. & ca. vlt. de Lamÿs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

rend la raiſon: Car, dit-il, il n'y a ny Enchanteur, n
ſorcier en ce peuple: Mais Dieu luy faict ſçauo
ſa volonté, quand il eſt beſoing. Et quand Die
voulut monſtrer combien il auoit en horreur l
Sorcelleries, il dit, Gardez vous ſur la vie de ſuyu
les abhominables couſtumes de ces nations, que i'a
raſé de la terre, pour les ſorcelleries, magies, d
uinations, ou il en met neuf genres, qui compre
*Deut.c. 18. nent tous les autres: *Mais il fait bien à noter qu'
ne dict point qu'il a exterminé ſes peuples pour le
homicides, & parricides, inceſtes, tyrannies, idola
tries, mais pour les Sorcelleries, & d'autant que ce
peuples-là dedioient leurs enfans au diable Moloch
pour executer leurs Sorcelleries, Dieu command
ᵃLeuit.20 que celuy qui fera ceſte abhomination, ſoit lapidé
qui eſtoit la plus cruelle mort de toutes, comme dic
†l.3.bem-ri. le Rabin Maymon†. Puis apres Dieu adiouſte qu'i
eſtendra ſa fureur contre le peuple qui ſouffrira ce
meſchancetez impunies. Et quand Samuël voulu
faire entendre à Saül, la grandeur de ſa faute, To
peché, dit-il, eſt auſſi grand que le peché des ſorciers
Et pour monſtrer combien Dieu auoit en horreur l
Roy Manaſſe, il eſt dict, Manaſſes irrita Dieu par ſe
meſchancetez deteſtables: Puis il eſt dit, qu'il eſtoi
ſorcier, ayant conuention auec les diables. Il fut pri
ué de ſon Royaume, & mis aux ceps en vne priſon
Et combien qu'il ſe fuſt repenty grandemēt, ſi eſt-c
que cinquante ans apres ſa mort, Dieu diſt au Pro
phete Hieremie: Ie raſeray à feu & à ſang ceſte ville
pour les meſchancetez execrables du Roy Manaſſes
‡cap.19. Hierem. & 30. Et quant au lieu Tophet, ‡ où il auoit faict ſes ſacri
fices à Satan, il eſt dict que ce ſera le lieu des meur
tres pour venger l'ire de Dieu: ce qui fut faict. Et au
quatrieſme liure des Roys, chapitre dixſeptieſme, i
eſt dict que les dix lignees furent exterminees & em
menee

...enees esclaues : parce qu'elles estoient addonnees ...x Magies & Sorcelleries. Qui sont lieux bien no-...bles, car la captiuité des dix lignees, n'est fondee ...e sur ce poinct là: Et quant aux deux autres lignees ...st dict, que cinquante ans apres, Dieu qui est tar-... à la vengeance, vengea les Sorcelleries de Manas-..., alors que la ville de Hierusalem fut mise à feu & ...ang, & les deux autres lignees emmenees capti-...s, & en autre lieu il dit*, *Gladius ad diuinos, Gladius ad ...aldæos*, & au Prophete Michee* il est dict, Ie raseray ...la terre les Sorciers & Deuins. Et quand Esaye ...enasse Babylone qu'elle sera rasee, & mise à feu & ...ang, il dict : Tontes ces calamitez t'aduiendront ...ur la grandeur de tes meschãcetez execrables, que ...as commises auec tes Sorciers. Brief ce seroit cho-...infinie d'esplucher par le menu tous les passages de ...saincte Escriture, sans toucher aux Docteurs, Le-...lateurs, Philosophes, Historiens, qui sont pleins ...exemples, par lesquels on peut voir que les Sorciers ...toute ancienneté ont esté execrables à Dieu, & ...x hommes : Comme i'ay noté cy deuant que ...nct Augustin a escrit, que tous les sectes ont de-...né peine contre les Magiciens & Sorciers, pour ...onstrer que Wier a tresbien leu & entendu les pei-...s establies par les loix diuines, & humaines, & ne-...tmoins, que de propos deliberé il les a calumniees, ...ant qu'il n'est parlé que des empoisonneurs, & ...n pas des Sorciers. Voyons donc qu'il veut dire par ...mot des Sorciers, qu'il appelle *Lamias*, car c'est le ...dement de toute la dispute. Ie mettray sa defini-...n :† *Lamia est quæ ob fœdus Præstigiosum, aut imagina-...n cum Dæmone initum propria ex suo delectu, vel mali-... Dæmonis instinctu, impulsúve, illiúsque ope qualiacum-...mala, vel cogitatione, vel imprecatione, vel re ludicra, ...ue ad institutum opus inepta designare putatur.* C'est à

*cap. 5. Hierem.
*cap. 5.
†lib. 7. c. 1 de præstig. & l. de Lamiis: c. 5.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

dire en trois mots, la sorciere est celle qu'on pen
auoir alliance auec les Dæmons, & à leur ayde fai
ce qu'elle ne faict point. Enquoy on peut voir qu
si VVier s'est abusé grandement en son art de med
cine parlant de la melancholie des femmes, qu'il
bien failly plus lourdement en termes de Dialect
que, de former vne definition par imagination : v
que la difinition doit toucher au doigt, & monstr
à l'œil la vraye essence de la chose : Encores est il pl
ridicule d'auoir mis six disionctions en la definitio
Attendu que la definition est vicieuse, s'il y a seul
ment vne disionction, comme dict Aristote: †Co
†li. 6. Topicorum. me si on disoit, le meurtrier est celuy qu'on pen
qui frappe, ou qui tue, ou qui se mocque d'autru
La definition de VVier est semblable. Or si la sorci
re est celle qu'on pense qui est sorciere, & qui ne l'
point, il ne failloit point faire de liures des Sorci
res, ny chercher la definition de ce qui n'est poin
Car premierement on demande, si la chose qu'
met en dispute est en nature ou non, *id est, an sit*, pu
apres, *quid sit*, & en troisiesme lieu *qualis sit*, & en qu
triesme lieu, *cur sit*. Il faut donc royer le tiltre. *De I*
mijs du liure de VVier, & ne mettre la difinition d'
ne chose qui n'est point : qui est vne incongruité n
table en terme de Philosophie. Et toutesfois VV
definist* le sorcier, qu'il appelle *magum infamem*, q
*li. 2. c. 2. s'efforce d'appeller, & inuoquer le Diable a fin qu
se monstre, & qu'il responde à ce qu'on luy dema
de. Ce que i'ay mis briefuement: car la difinition
VVier contient pres d'vne page, & vne douzai
disionctions. Pierre d'Apponne, qui n'a pas osé co
fesser, qu'il y eust des Dæmons, tant pour leuer l'o
nion qu'on auoit qu'il fust Sorcier, que pour y att
per les autres, n'estoir pas si aisé à conuaincre. M
VVier ayant confessé, qu'il y a des malings esprits,
q

ai plus eſt, en ayant fait l'inuẽtaire à la fin de ſon li-
re *de Præſtigijs*: Et meſmes confeſſé que le Sorcier a
ommunication & alliance auec Satan, c'eſt choſe
ien eſtrange de nier que la Sorciere ayt alliance auec
atan, ains que cela eſt imaginaire, veu que la loy de
ieu diſertement a parlé de la ſorciere, qui s'acointe
uec le maling eſprit. Et d'autãt que les cinq* inquiſi- *in malleo maleficarum.
eurs, qui ont mis par eſcrit ſommairement le nom-
re infiny des ſorcires, qu'ilz ont faict executer en Al-
magne, & que par la cõfeſsion de toutes ils ont trou-
é qu'elles faiſoyent alliance auec ſatan, luy touchant
a la main. VVier† dit ſur cela qu'il eſt impoſsible de †li. de Lamijs, cap. 7
oucher la main, parce que les Dæmons, dict-il, n'ont
oint de chair, *Dæmones non carnea, ſed ſpirituali concre-
one conſtare*. Or le mot de concretion eſt du tout con-
aire à la natures des eſprits, *nihil eſt*, dict Ciceron", *in* "in Teſculanis.
nimis concretum, nihil miſtum. Ce que Cicerõ auoit pris
Ariſtote, qui appelle‡ l'intellect ἀμικτον καὶ ἀπαθῆ. Mais ‡lib. 2. de Anima.
onfeſſant la concretion en la nature ſpirituelle, il
ut auſsi confeſſer qu'ilz ont corps, comme Sainct
uguſtin ſuyuant la definition d'Apulee, qui appelle
s Dæmons *Natura corporeos*, & Philipone Peripateti-
en‡ & Porphyre, +Iamblique, *Platon, Pſellus, Plo- ‡in lib. de Anima.
n, Academiciens, & Gaudentius Merula, ſe fondent +in libro περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψυχων.
r ce que la choſe incorporelle ne peut ſouffrir d'vne
oſe corporelle: & meſme S. Baſile tient, que les An-
es auſsi bien que les Dæmons ont corps, qui eſt l'oc-
ſion pourquoy les anciens diſoyent que les Dæmõs *in l. de myſterijs.
uffrent diuiſion, Mais la plus commune opinion
s Theologiens, & meſme de Iean Damaſcene, Gre-
oire Nazianzene, Thomas d'Aquin, & du Maiſtre
s ſentences, eſt que les Dæmons ſont de meſme
ture que les Anges, que tous confeſſent eſtre for-
es pures & ſimples, ‡& neantmoins ilz s'accordent
ſsi en ce poinct, que les bons & malings eſprits ſe ‡lib. 3. Sent.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

forment en corps viſible, quand il eſt beſoing, pour effectuer ce qu'ils veulent corporellement. Toute la ſaincte eſcripture eſt pleine d'exemples, cõme l'apparition d'Abraham, de Iacob, de Moyſe, d'Helie, de Manoha, d'Abacuch, de Tobie, & infinis autres, & les liures de Iamblique *de myſterijs AEgyptiorum*, de Plutarque, de Procle, de Porphyre, & de Plotin. Et toutesfois les hiſtoires de l'antiquité iuſques à noſtre aage, meſmes celle d'Olaus le Grand, qui eſcript qu'il n'y a rien plus frequent en toutes les regions Septentrionales, que de veoir des eſprits en figure humaine, qui touchent en la main, (voila comme il eſcrit) & puis s'euanouiſſent. Toutesfois poſons le cas que les Dæmons n'ayent ny concretion en ſoy, & qu'ils ne prennent corps quelconques, ains que ſont natures pures & ſimples, du tout ſeparees, comme Ariſtote a parlé des Anges, ou intelligences, ſi eſt ce que Wier ne peut nier qu'il ne ſoit vn vray mocqueur d'vſer de ceſt argumét, pour monſtrer qu'il n'y a point de paction, ny de conuention des hommes auec Satan. Car il ſuffiſt d'vn ſimple conſentement, pour faire vne conuention : lequel conſentement ſe peut faire ſans ſtipulation, ſans parolle, ſans eſcripture d'vn clin d'œil, & comme dict la Loy, *nutu*† *ſolo*, & neantmoins Wier eſt d'accord** que les Sorciers ont paction, & conuention auec Satan, & qu'il parle à eux, & qu'il leur faict reſponce. Pourquoy donc pluſtoſt aux ſorciers, que aux ſorcieres, veu que la loy de Dieu parle diſertement des Sorcieres, & que nous auons monſtré par infinis exemples, que les femmes ſont beaucoup plus ſubiectes à ceſte meſchanceté, que les hommes. Et qui plus eſt Wier demeure d'accord‡, que les Dæmons prennent les corps des hommes, & des beſtes : en ſorte qu'on peut iuger la contrarieté de ſes eſcrits, & l'incongruité de ſes concluſions. Car il demeure

In libro. περὶ τῶν ἐκλελοιπότων χρεςερίων.

† l. nutu, de legat. 3. ff.

*** l. l. 2. c. 2.*

‡ cap. 16 de Lamijs. & l. de Præſtig. 3. cap. 12. & li. 4 cap. 14.

il demeure d'accord que les Dæmons transportent les personnes, & les esleuent en l'air sans corps, & en baille plusieurs histoires, †qu'il confesse luy mesmes auoir veu. VVier se mocque ‡ aussi de la copulation des Sorcieres auec les Demons, que toute l'antiquité & to⁹ les peuples ont tenu pour certaine, & les Theologiens ont cõfirmé: & mesmes S. Augustin au quinziesme liure de la Cité de Dieu, dict que c'est vne impudence bien grande de nier cela. Ie mettray ses mots. *Dæmones creberrima fama est, quos Latini incubos, Galli Dusios vocant, mulierum attentare, atque peragere concubitus: & hanc aßiduè immunditiam, & attentare, & efficere, plures taléſque asseuerant, vt hoc negare impudentiæ esse videatur.* On sçait bien que les femmes n'ont pas accoustumé de se vanter de leurs paillardises. Et comment confesseroient elles auoir eu copulation auec les Diables, s'il n'estoit vray? Or nous lisons que les iuges d'Allemagne, d'Espagne, de France, & d'Italie, ont mis par escrit, que toutes les sorcieres, qu'ilz ont faict executer, ont confessé, & persisté en leurs confessions iusques à la mort inclusiuement, & plusieurs aussi à qui on auoit pardonné, qu'elles auoyent eu copulation auec les Dæmons, iusques à dire qu'elles trouuoyent leur semence froide, comme nous lisons‡ au liure des cinq Inquisiteurs, qui en ont faict executer vn nombre infiny, & en Paul Grillaud*. I'ay monstré cy dessus plusieurs exemples des procez particuliers, qui m'ont esté communiquez, ou cela est tresbien verifié, & par confessions sans torture, & par conuictions. Et ne faut pas douter que le desir de paillardise corporelle n'attire (mesmemẽt les femmes) à la paillardise spirituelle. A quoy se peut aussi rapporter l'abomination d'vne si execrable meschanceté portee par la loy+ de Dieu, où il est dict, que tous ceux qui estoyent couplez au Diable Pe-

† *lib. 3. & 4. de præstig.*
‡ *in libro de Lamijs.*
‡ *in malleo maleficarum.*
* *in lib. de Sortilegijs.*
+ *Deut. c. 4.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

hor, estoient peris malheureusemét. Et quãd la Loy
Exo.c.22 de Dieu defend de laisser viure la Sorciere, il est dit
tost apres, que celuy qui paillardera auec la beste
brute, qu'il sera mis à mort. Or la suitte des propos
de la Loy de Dieu touche couuertemẽt les vilennies,
& meschãcetez incroyables. Cõme quand il est dit,
Tu ne presenteras point à Dieu le loyer de la paillarde,
ny le pris d'vn chien: cela touche la paillardise
des meschantes auec les chiens, que nous auons
remarquee cy dessus par exẽples memorables: Et au
dixseptiesme du Leuitique il est dit, Et vous n'irez
plus sacrifier à vos Satyres Diables, apres lesquels
vous auez paillardé. Or VVier, qui est Medecin, cognoissant
que l'oppilation de foye, ny l'oppressiõ de
la rate, ne pouuoient s'attribuer aux femmes saines
& gaillardes, & que telle maladie n'aduient qu'en
dormant, & que toute l'antiquité auoit remarqué nõ
seulement la copulation des Dæmons auec les femmes,
que les Grecs appellẽt Ephialtes, les Latins Incubes,
comme aussi des hommes auec les Dæmons
en guise de femmes, qu'ils appelloient Hyphialtes
ou Succubes, & que cela se faisoit en veillant, & cõtinuoit
à quelques vns trente & quarante ans, comme
VVier mesmes a confessé. Il n'a pas dit que c'estoit
maladie, mais il a denié, disant que les femmes
sont melancholiques, qui pẽsent faire ce qu'elles ne
font point. Et neantmoins on n'en brusle iamais de
furieuses: *On void en elles la ruse, la discretiõ, & le
*l. Diuus. de off. præsi. ff. pœna. §. Sane. de parricid. ff. iugement de sçauoir constamment denier le faict,
comme quelques vnes, ou s'excuser & demãder pardon,
comme les autres se cacher & s'enfuir, qui ne
sont point les actions de personnes furieuses. Ioinct
aussi que les conuictions, tesmoignages, confrontations,
& confessions semblables de toutes natiõs, se
rapportẽt iusques au peuple des Indes Occidẽtales,
qui se

qui se trouuent semblables auec les autres, & les copulatiõs des Dæmõs auec les femmes, ainsi que nous lisons és histoires des Indes, comme i'ay remarqué cy dessus. Mais ie demanderoy à Wier quelle maladie ce seroit aux sorcieres de penser auoir tué les petits enfans, qui se trouuent tuez, de les faire bouillir, & cousommer, pour en auoir la gresse, comme elles ont confessé, & souuent y ont esté surprises. VVier dit qu'elles imaginét auoir fait tout celà, mais qu'elles s'abusent: voila ses mots, † & qui sera creu en ceste meschanceté si execrable, sinon les yeux, le sens, l'attouchement, les tesmoings sans reproche, les confessiõs sans torture, & auec torture, brief le faict euident & permanent quand on les trouue sur le faict? Spranger escrit‡ qu'il en fut executee vne au pays de Constãce, qui auoit (comme sage-femme pour assister aux gesines) tué quarante & vn enfants sortans du ventre, en leur mettant secretemét de grosses espingles en la teste. On void semblables parricides auoir esté commis par Medee la sorciere, tuant tantost son frere, puis ses propres enfans. Nous voyons les sorçelleries de Canidia en Horace,* & de Erictho en Lucain, les crapaux, les serpés, & ossemés que nos Sorcieres ont ordinairement, & dont elles se trouuét saisies. Et n'y a sorcellerie qui ne soit descrite par Orphee: il y a pres de trois mille ans, & en partie par Homere, & remarquee en la loy de Dieu, il y a trois mil cinq cens ans. I'ay remarqué cy dessus en Ammian Marcellin, d'vn sorcier qui ouurit vne femme enceinte, pour auoir son fruict soubs l'Empire de Valens. Le Baron de Raiz fut conuaincu, il y a cent ans, apres plusieurs meurtres de petits enfans, auoir attété d'ouurir sa femme enceinte pour sacrifier son propre fils à Satan, estant ainsi appris par Satan, qui n'a rien plus agreable, & nõ pas pour auoir la gresse

† *lib. de Lamijs, cap. 8.*

‡ *in malleo.*

* *l. Epodon Ode 5.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

pour en vser en choses detestables, qui est vne persuasion de satan, pour induire les sorcieres à telz parricides: car elles disent, que la gresse d'vn petit enfant mort naturellement n'y est pas bõne. Et pour le monstrer, on void, comme i'ay dict, quarante & vn enfans tuez par vne sorciere, & deuant que d'estre baptisez, & apres les auoir presentez à satan. Et neantmoins VVier, qui faict semblant de ne croire rien des choses qu'il scait aussi bien que son maistre Agrippa, a bien osé escrire, & faire semblant de suyure l'opinion de *Paptista Porta* Italien, le loüant bien fort, lequel neantmoins escript que les sorcieres luy ont confessé qu'elles font l'onguent des petits enfans bouillis, & consommez, y mettant plusieurs drogues, qu'il n'est besoing d'escrire: qui est en bons termes, enseigner à commettre telz parricides, soubz vne faulse persuasion diabolique, que tel onguent a la vertu de faire voler les personnes. Or les sorcieres de France ne sont pas plus agiles, ny plus legeres que celles d'Allemagne, & d'Italie, & neantmoins la pluspart, comme ceux du Mans, & celle de Verbery, & de Longny en Potez, que i'ay remarqué cy dessus, ne mettoiẽt qu'vn ramon, ou balet entre les iambes en disant quelques parolles, & soudain estoyent transportees en l'air: & Paul Grilland dict que plusieurs de celles qu'il a veu executer en Italie, confessoyent, qu'il se presentoit vn bouc à la porte, sur lequel elles montoyent pour estre transportees, sans gresse, ny onction quelconque. On voit que l'Italien Baptiste en son liuree de la magie, c'est à dire sorcellerie, & VVier, s'efforcent de faire entendre que cest vn onguent à force naturelle, & sopotatiue, afin qu'on en face experience. Car les herbes soporatiues, sont la Mandragore, le Pauot, le Solatre mortifere, le hyoscyame ou Hanebane, la Ciguë, & neantmoins il ne se trouua onc medecin Grec, Arabe,

ou Latin,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ou Latin, qui ait appliqué des onguens, ſur le dos, ſur les bras, ſur les cuiſſes, pour endormir ſi bien la perſonne qu'elle ne ſent douleur quelconque. Et s'il applique quelque choſe exterieurement, c'eſt quelque fronteau ſur la teſte, de ſemences froides corrigees par miſtions, & fuſions. Et quant à la greſſe, c'eſt vn precepte de medecine, laquelle eſt chaude, & inflâmatiue. Comment donc ſeruiroit elle pour endormir, appliquee au dos, ou ſur le bras: veu que le ſommeil eſt cauſé par les veines carotides, portant le ſang du cœur au cerueau, & pat la fluxion douce des humeurs qui ſont montees au cerueau, comme les vapeurs en l'air retournans doucement ſur les parties cordiales. Mais pour monſtrer que ſatan rauiſt l'ame hors du corps, le laiſſant comme mort & inſenſible, ainſi que nous auons diſcouru au chapitre de l'extaſe, & que ce n'eſt point ſommeil, on voit euidemment que tous les ſimples ſoporatifs ne ſcauroyent empeſcher que l'homme, tant ſoit-il endormy, en ſente le feu appliqué au cuir: & neantmoins les ſorciers ne ſentent ny feu ny douleur quelconque eſtant rauis en extaſe, comme il a eſté ſouuent experimenté, ainſi que nous l'auons monſtré cy deuant, interpretans le lieu de Virgile, ou il parle de la Sorciere, *quæ ſe promittit ſoluere mentes*. Encores voit on vn argument, auquel il n'y a point de reſponce pour monſtrer que ce n'eſt pas l'õguent ny le ſommeil, mais vn vray rauiſſement de l'ame hors du corps: c'eſt que tous ceux qui ſont ainſi rauis retournent demye heure apres, & auſſi toſt qu'il leur plaiſt, ce qui eſt impoſſible à celuy qui eſt endormy par ſimples narcotiques, ains il demeure quelquesfois vn ou deux iours ſans s'eſueiller. Et auſſi l'õ à aueré que ceux qui eſtoyent rauis, auoyẽt remarqué la verité des choſes à cent lieuës long, comme nous auons dict cy deſſus. †Mais il faict bien à noter que la

† *au chap. de l'Extaſe.*

compo-

compoſitiõ de ceſt onguent, que l'autheur de la magie naturelle a enſeigné, n'a pas vn ſimple ſoporatif, mais bien pluſieurs poiſons dangereuſes. Sainct Auguſtin parlant de telle extaſe, qu'il tient pour certaine & indubitable, & s'emerueillant de la puiſſance diabolique, dict ainſi, *Serpit hoc malum dæmonis per omnes aditus ſenſuales, dat ſe figuris, accommodat ſe coloribus, adhæret ſonis, odoribus ſe ſubijcit.* Si doncques il eſt ainſi que les Dæmons par vne iuſte permiſſion de Dieu ont puiſſance de ſeparer l'ame du corps, comment n'auroient ils puiſſance de les tranſporter en corps, car il eſt ſans comparaiſon plus admirable de deſlier, & ſeparer l'ame du corps, & la remettre, que d'emporter le corps & l'ame tout enſemble. Quant à moy ie tiens que ceſte extaſe, ou aphairaiſe eſt l'vn des plus forts argumens, apres le teſmoignage de la Loy de Dieu, que nous ayõs de l'immortalité des ames, & deciſif de l'hypotheſe d'Ariſtote, ‡ quand il dict que l'ame eſt immortelle, ſi elle peut quelque choſe ſans le corps, que les grãds ſorciers (qui lẽ ſçauoiẽt par experiẽce, cõme Orphee) appellẽt la priſon de l'ame, & Empedocle & Zoroaſte les plus illuſtres Magiciens de leurs tẽps appellẽt ſepulchre, & apres eux Platõ au Cratyle dit, que *ſoma*, c'eſt à dire corps, eſt dit de *ſema*, c'eſt à dire ſepulchre, & Socrate l'appelloit la cauerne de l'ame. Outre ces argumens & raiſons, auſquelles Wier ne reſpõd rien, nous auons l'authorité des plus grãds perſonnages de toute l'antiquité, comme plutarque, ⸸ qui en met pluſieurs exemples memorables, Plotin, + Pline, * Sainct Auguſtin, ᵥ Thomas d'Aquin, † le Docteur Bonauenture, ‡ Durand, & tous les Theologiens, & Syluestre Prier, Paul Grillãd, * & les cinq Inquiſiteurs d'Allemaigne, qui ont faict le procez à nombre infiny des Sorcieres, & qui ont briefuement laiſſé par eſcript leurs

‡ *lib. 2. de Anima.* *lib. 7. de repub. Plat.*
⸸ *in Romulo.*
+ *in l. de Anima.*
* *lib. 7.*
ᵥ *li. 10. & 21. de Ciuit. Dei.*
† *in ſecunda ſecundæ quæ 95. articul. 5. tit. de ſuperſti. & in tractatu primæ partis q. 8. & tit. de Miracul. q. 16. art. 5. & 6. tit. de Dæmonibus.*
‡ *in tertiũ ſenten. diſtinc. 29. q. 3.*
* *li. 7. de Sortilegijs cap. 7.*

[l]eurs procez en vn liure. Et puis que outre l'authori-
[t]é de tant des personnages, nous auons l'experience
[o]rdinaire des procez infinis, où l'õ void les tesmoi-
[g]nages, les recolemẽs, coufrontations, conuentions,
[c]õfessions iusques à la mort, ce n'est pas opiniastreté
[à] VVier de soustenir le cõtraire, mais vne impieté, &
[d]esir qu'il y a d'accroistre le regne de Satã. Car on a
[v]eu la preuue des sorcieres absentes la nuit, qui out
[c]onfessé la verité, & la cause de leur absence. On a
[v]eu que ceux qui estoient de noueau venus à telles
[a]ssemblees, ayans appellé Dieu à leur aide, ou mes-
[m]es ayãs crainte & horreur de ce qu'ils voyoiẽt, s'e-
[s]tre trouuez à cent ou cinquante lieues loin de leur
[m]aison, & retourner à longues iournees au lieu du-
[q]uel Satã les auoit transportez en peu d'heure. I'en
[a]y remarqué de freische memoire les exemples de
Loches, de Lyõ, du Mãs, de Poictiers, de Chasteau-
Roux, de Longny, & infinis autres : qu'on list és au-
[c]theurs que i'ay cottez, qui tranchent tous les argu-
mens de VVier, qui dict que les sorciers sont melan-
[c]holiques. Car il ne peut dire cela de deux qui sont
retournez à lõgues iournees, cõbien que VVier* se
[c]ontredisant à tous propos est d'accord que Simon
[l]e Magicien, auquel Nerõ dedia vne statuë honora-
ble, voloit en l'air. Ce que les anciens docteurs & en
grand nombre† ont aussi laissé par escrit. C'est don-
ques vne folie extreme à VVier de confesser, que Si-
mon le Sorcier voloit en l'air, & soustenir que les
[a]utres Sorciers s'abusent de pẽser estre trãsportez en
[l]'air aux assemblees des sorciers. Satan a il moins de
puissance qu'il auoit alors? car c'estoit apres la mort
de Iesus Christ. Et mesmes VVier dict‡ auoir veu en
Allemaigne vn basteleur sorcier qui montoit au ciel
deuant le peuple en plein iour, & cõme sa femme le
print pas les iambes, elle fut aussi enleuee, & la chã-
briere

*lib. de Lamijs. cap. 3
† Ambros. in Hebamero Irenæus, Eusebius Clemẽs in itinerario, Egesipus li. 3. de excidio Hierolymorũ c. 2. Nicephorus l. 2. eccle. hist. c. 27. Fulgosisus li. 8. ca. 11.
‡ in lib. de Trastigijs.

briere print sa maistresse, qui fut aussi enleuee, & de
meurerent assez long temps en l'air en ceste sorte esta
le peuple estonné & rauy de ce miracle. Nous lison
le semblable en l'Histoire de Hugues de Fleury, qu
vn Comte de Mascon fut ainsi esleué en l'air, & em
porté, criant à haute voix, Mes amis aidez moy, & ia
mais depuis ne fut veu, non plus que Romule, qui fu
deuant son armee rauy en l'air : Combien que par l
texte de l'Euangile il appert que satan enleua Iesu
Christ sur le sommet du Temple : puis sur la crop
d'vne montagne. Surquoy Thomas d'Aquin tire vn
consequence indubitable, que satan par la permissi
on de Dieu n'a pas moins de puissance és autres pou
les transporter, attendu qu'il est tout certain que Ie
sus Christ estoit vray homme, & non pas fantastic
Mais il me suffist de conuaincre VVier par ses propo
mesmes, & par ses liures. Car luy mesmes † escrip
qu'il à veu les hommes transportez en l'air par le
Diables, & qu'il n'y a point d'absurdité, & au mesme
lieu il escript vne chose faulse, qu'on alla chercher en
Allemagne vn sorcier, qui promettoit tirer du Che
steau de Madry les enfans du Roy François, & les fai
re transporter en l'air d'Espagne en France, mais qu'il
n'en fut rien faict, par ce qu'on craignoit qu'il leur fist
rompre le col. Et qui plus est, il escript au liure " 4.
chapitre 19. que le Diable plaidant vne cause en gui-
se d'aduocat, ayant ouy que la partie aduerse se don-
noit au Diable s'il auoit pris l'argent de son hoste,
soudain satan laissant le barreau emporte celuy qui
s'estoit pariuré deuant tout le monde. Il dict que
l'histoire est veritable aduenuë en Allemagne. Et
apres qu'il a mis plusieurs exemples de ces transports
diaboliques, il conclud que cela est certain, & qu'il
n'y a rien d'absurdité, & neantmoins au liure des
Lamies il dict tout le contraire. En quoy on peut voir
vn cerueau

† *l. 2. c. 12. de Præstig. pagina, 6.*

" *de Præstigijs.*

vn cerueau leger, & qui s'embrouille à tous propos. Et combien qu'il reiette plusieurs historiés, & Theologiens, neantmoins il se sert de la legende Doree*, allegant la vie de sainct Germain, ou il est dict, que sainct Germain alla voir la dance des Sorcieres, & tost apres il alla voir aux licts de leurs maris, ou elles furent trouuees, comme si sainct Germain eust esté plus leger que Satan. Et tout ainsi qu'il les auoit trãsportees, il ne les eust pas aussi tost rapportees. Quand à ce que dict VVier, que les Sorcieres ne peuuent de soy-mesmes faire tonner, ny gresler, ie l'accorde, & aussi peuuent tuer & faire mourir les hommes par le moyen des Images de cire & paroles: Mais on ne peut nier, & VVier en demeure d'accord, que Satan ne face mourir, & hommes, & bestes, & fruicts, si Dieu ne l'en garde, & ce par le moyen des sacrifices, vœuz, & prieres des Sorciers, & par vne iuste permission de Dieu, qui se venge de ses ennemis, par ses ennemis. Aussi les sorciers meritent mille fois plus de supplices, pour auoir renoncé Dieu, & adoré Satan, que s'ils auoyent en effect meurtry de leurs mains leurs peres & meres, & mis le feu aux bleds. Car ces offenses sont contre les hommes, comme dict Samuël‡. Mais celle là est directement contre la Maiesté sacree de Dieu. A plus forte raison, si Dieu directement est offensé, & puis les hommes tuez & les fruicts gastez par les Sorcelleries de telles gens: c'est pourquoy la loy des douze tables punissoit ceux qui auoyent enchanté les fruicts, dequoy VVier se mocque, aussi bien qu'il calomnie la loy de Dieu: Mais on luy peut respondre que sa vocation est de iuger de la couleur, & hypostase des vrines, & autres choses semblables, & non pas toucher aux choses sacrees, ny attenter aux loix diuines & humaines. Car combien que VVier confesse que ce soit Satan, si ne peut

*l. 2. c. 13. de Præstig.

‡cap. 2. l. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

il nier qu'il ne soit incité, poussé, attiré, aidé par le sorcieres par satan, à commettre les meschacetez qui se font, tout ainsi qu'on peut dire à bon droict que le prieres ardentes d'vn Moyse, d'vn Helie, d'vn Samuël, & autres saincts personnages, ont sauué le peuples. Puis qu'on void que Dieu incliinant leurs prieres, à retiré sa main, & appaisé son ire. Aussi peut on dire que les sorciers par leurs prieres & sacrifices abominables, sont en partie cause des calamitez qu'on void. Et mesme VVier confesse†, escriuant de la sorciere fameuse de son pays de Cleues, aupres du bourg Elten, nommee Sibylle Dinscops, que si tost qu'elle fut brusle, les persecutions des passans qui estoyent battus outrageusement par vne main qu'on voyoit, & rien autre chose, cesserent : qui mõstre assez que c'estoit la cause principale de telles persecutions, puis que les effects cesserent soudain, estant ceste cause là ostée, & que la maxime generale en toutes sciences dict, que la cause cessant, les effects cessent. Tout ainsi qu'on eust peu dire au contraire, que ce n'eust pas esté la cause, ‡ si les persecutions eussent continué: Et toutesfois il est bien certain que les Iuges ne feirent pas le procez à Satan : mais ilz diminuerent d'autant sa force & sa puissance, luy ostans ceste Sorciere là, qui luy prestoit la main, qui le prioit, qui l'adoroit, qui luy aidoit à ses desseins. I'ay parlé cy deuãt d'vne Sorciere de Bieure, qui fut brusle pres de ceste ville de Laon, mil cinq cens cinquante & six. Elle rendoit les personnes estropiats, & contrefaicts d'vne façon estrange, & faisoit mourir hommes, bestes, & fruicts. Si tost qu'elle fut brusle, tout cela cessa, comme i'ay sçeu du Iuge qui luy a faict son procez, lequel m'a dict encores qu'elle auoit menassé vne femme qu'elle n'allecteroit iamais, ce qui aduint, car son laict seicha soudain. Et combien qu'elle eust eu plu-

† *l. 6. c. 15. de Præstig.*

‡ *l. Adigete §. Quamuis de iure patron. ff. 4. l. conditionis pupillus princ. de condit. & don. ff. l. penult. ex quibus caus. ma. ff.*

eu plusieurs enfans, toutesfois son laict tarissoit tousiours. Soudain que la Sorciere fut bruslee, son laict retourna en grande abondance: Satan toutesfois n'estoit pas mort. I'ay sçeu d'vn Gentilhomme d'honneur, que sa tante auoit empesché la femme d'iceluy d'auoir enfans, comme elle confessa en mourant, pour faire tomber la succession à ses enfans. Si tost qu'elle fut morte, la niepce fut enceinte, qui est accouchee depuis sa mort, & bien tost apres fust encores enceinte, combien qu'il y auoit onze ans qu'ilz estoyent mariez. Et toutesfois satan, que VVier dict estre seul cause de tout cela, n'estoit pas mort. Quand le peuple Hebrieu alla s'écliner, & prosterner deuant l'image de Bahalphehor pour prier, l'ire de Dieu s'embrasa contre tout le peuple, & en mourut en peu d'heure vingt quatre mil. On ne peut nyer que Satan n'inuitast le peuple à telle idolatrie, & neantmoins Pinhas le sacrificateur, d'vne ardente ialousie qu'il auoit de l'honneur de Dieu, perça d'outre en outre vn Capitaine couché auec vne Madianite, qui l'auoit attiré à telle idolatrie: tout soudain l'ire de Dieu cessa: et mesmes Dieu benist Pinhas de grandes benedictions, disant qu'il auoit appaisé sa fureur contre le peuple: & toutesfois satan n'estoit pas mort, que VVier dict auoir esté, & estre seule cause de tous ces maux, excusant totalement les sorcieres. Nous concluons donc que les sorcieres sont causes coadiuuantes & impulsiues des maladies & mortalitez d'hommes & bestes, puis que apres l'execution d'icelles tout cela cesse, qui seruira pour respondre à tous les argumens qu'on faict, & que VVier a pris de quelques Docteurs, qui disputent* comme luy, c'est à dire, naturellement de la Metaphysique: qui est vn erreur notable, & duquel il ensuit mille absurditez. Car si on parle naturellement, on diroit que les sor-

*Alexan. consi. 129. lib. 1. Alciat.

cieres ne font pas mourir les fruicts, & les animaux, d'autant qu'il faudroit qu'elles eussent la puissance & pour auoir la puissance, il faut trois choses, la force & la faculté de l'argent, l'aptitude de la chose patiente, & l'application conuenable, & posible de l'vn à l'autre. Or la faculté n'est point en vne femme de disposer des Elemens, & quant aux paroles, elles n'ont force que de celuy qui les prononce, qui n'a pas ceste puissance, ny par consequent les parolles, quoy que die Iean Pic en ses positions Magiques, comme aussi nous l'auons monstré cy dessus: tellement que quand bien la sorciere auroit ceste puissance, le moyen inhabile duquel elle vse: c'est à sçauoir, les parolles feroyent cognoistre qu'elle n'a pas la puissance. Cest argument est fondé en raison. Mais de dire que la Sorciere ne peut faire auec Satan, ce qu'elle ne peut faire de soy-mesme, comme dict VVier, cela est faux. Car comme aussi l'argument est capiteux, & vn elenche sophistique, *à simplicibus ad compositæ*. Car il est bien certain que tout ainsi que le corps seul ne peut rien sans l'ame, & que l'ame seule ne peut aussi les actions qui touchent le corps, comme boire, manger, dormir, digerer, & autres actions semblables qui sont naturelles & communes conioinctement à l'ame & au corps, & que l'vn auec l'autre font tresbien leurs actions, aussi peut on dire par raison semblable qu'il se pourroit faire, que la sorciere seule, ny Satan seul ne feroit pas ce que l'vn & l'autre feroyent conioinctement: La raison est fondee en demonstration naturelle des causes concurrentes à vn effect, & qui s'aident l'vne l'autre, comme la procreation vient du masle & de la femelle conioinctement, lesquelles estant separees ne peuuent rien. Et me souuient d'auoir leu en vn Rabin ancié, que le corps & l'ame sont punis pour auoir offensé conioinctement, & leur ex-
cuse

use des choses disionctes aux choses conioinctes, est non plus receuable, que l'excuse de l'aueugle, & celuy qui auoit les iambes couppees, que le iardinier accusoit d'estre venus en son iardin manger ses fruits. L'aueugle disoit, ie ne vois goutte, ny iardin, ny arbres. L'estropiat disoit, ie n'ay point de iambes pour aller: Mais le iardinier leur dist, que l'aueugle auoit porté l'estropiat, & cestuy-cy auoit guidé l'aueugle, & tous deux ensemble auoyent fait, ce qu'ilz ne pouuoyent faire separément. Encores y a il plus grande apparence en ce cas : d'autant que Satan peut seul faire* les choses estranges que nous auons dites, tuer, meurtrir, faire mourir les fruits, agiter les vents, ietter les feuz, gresles, & foudres, pour chastier comme bourreau, & executeur de la haute iustice de Dieu, par la permission d'iceluy. A plus forte raison estant ...é, prié, & adoré pour ce faire par les Sorcieres, & ...s la priere, inuocation, & adoration, desquelles, sa ...ce est affoiblie, & sa puissance debilitee, & occa...n de nuire tellement retranchee, que les Sorcieres ...rtes, on void souuent que les estropiats se redres...t, la maladie se guerist, les mortalitez cessent, com... nous auons monstré cy dessus. Et quand à l'argu...nt qu'on fait, que les Sorcieres ne meritent point ...peine, s'il est ainsi que satan vse d'icelles pour ex...ter ses desseins, & que l'action & souffrance ne ...uent estre ensemble: sont argumens sophistiques ...captieux. Car quant à l'action & pasion, il est sans ...ute qu'elles peuuent estre en mesme temps pour ...ers respects, comme celuy qui iecte quelqu'vn ... terre, qui au mesme instant faict tomber son voi.... Quant à l'autre argument, par lequel VVier ...t conclure (comme il a resolu par tout) que les ...cieres ne meritét point de peine, puis que Satã les ...t en besongne : il n'est pas seulement plein de sophisterie *Iob.ca. 1.

 phisterie

phisterie, ains aussi d'impieté. Car si cest argumen auoit lieu, toutes les plus grandes impietez des hommes demeuroyent impunies, d'autant que les hommes, ores qu'ilz soyent quelquesfois poussez de vengeance à tuer & frapper en se reuengeant, ou de forcer la pudicité d'autruy par vne puissance brutale, est-ce que les grandes meschancetez ne sortent pas de ceste boutique, ains l'assassinat de guet à pẽd (comme sont tous les homicides, & venefices des sorciers, les meurtres des enfans, les parricides, & autres meschancetez semblables, que font ceux qui ne sont pas sorciers, sont aussi conduites par satan, qui seroyent aussi impunies: Brief, si la sophisterie de VVier, & de ses beaux Docteurs, desquels il à tiré ces argumens auoit lieu, les voleurs & brigands auroyent tousiours leur recours de garentie contre les Diables, sur lesquels les officiers de Iustice n'ont ny iurisdiction, ny main mise. Et par mesme moyen il faudroit rayer & biffer toutes les loix diuines & humaines, touchant la peine des forfaicts: duquel argument vsoit vn Academicien contre Possidonius Stoïcien, pour monstrer l'absurdité ineuitable de la necessité fatale qu'ilz posoyent, que tout se faisoit par necessité. Voyla la maxime* des Iurisconsultes disertement articulée par la loy de Dieu, qui absoult celuy qui a esté forcé, & contraint de faire quelque chose: Car la necessité n'est point subiecte à la discretion des loix: & pour euiter vne telle absurdité, Possidonius* se departit de son opinion. Or nous sommes en plus fors termes, car tous les sorciers demeurent d'accord que satan ne force personne de renoncer à Dieu, ny de se voüer au Diable: Ains au contraire sur toutes choses il demande vne pure, franche & liberale volonté de ses subiects, & contracte auec eux par conuentions. Tellement que la necessité fatale des Stoïciens

*in l. stuprum de adul. ff. cum simil.

*Galen. in lib. de placitis Hippocratis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ciens ne peut auoir lieu, & aussi peu ledict, *De eo quod metus causa, ff.* qui veut que la crainte, de laquelle† on est releué, doit estre crainte de mort ou de tourmens: Et toute autre crainte de douleur, ou perte d'hõneur & de biens, n'est pas excusee par la loy‡, ains la loy dict que tous telz actes sont volontaires. A plus forte raison les contracts, conuentions, sacrifices, adorations, & detestables copulations des sorciers auec les Dæmons, non seulement sont volontaires, ains aussi d'vne franche, que les Philosophes appellent *Spontaneam voluntatem, & factum sponte*, ou comme disent les Grecs, Il ne faut donc pas dire comme faict VVier, tirant ceste raison d'vn certain Docteur, que si satan vse des sorciers comme d'instrumens, les sorciers ne soyent point punissables, parce que les actions ne sont pas estimees par les instrumens, & la fin des actions ne depend pas des instrumens, & qu'il n'y* a que la fin cõsiderable en droit pour la peine: qui sont" raisons tirees du droit, qui sont directement cõtre ces bons Docteurs. Car la sorciere vse de malins esprits pour instrumens de mal faire, & pour executer ses meschantes entreprises, puis qu'il est ainsi, que la poudre, ny les paroles, ny les charmes, n'ont point de puissance. Car il à esté verifié cy dessus que les Sorciers communicans auec satan, le print de tuer l'vn, de rendre l'autre estropiat, comme ilz ont puissance de ce faire par permission diuine, ainsi que doctement a traitté Tertullian en l'Apologetique.* Aussi void on en tous les procez des sorciers, que leurs confessions ne sont pleines d'autres choses : tellement que les sorciers sont beaucoup plus coupables sans comparaison, que ceux qui font assasiner leurs ennemis à pris faict auec les meurtriers, qui sont coulpables de mort sans remission, en termes* de droict: encores que le meurtrier n'ait pas+ executé le meurtre, & se iuge

† *l. Metum, de eo quod met. causa, ff.*

‡ *l. mulier. eodem. ff.*

* *l. Diuus. ad l. Cornel. de sic. ff. l. aut facta de Pœnis l. verum de iniurijs. ff.*

" *Argumẽto l. qui mihi, de Donati. ff.*

* *cap. 22.*

* *l. non solũ §. nec mandatu de iniurijs l. qui mihi bona. §. qui iussu de acquir. hæred. & ibi Bart. ff.*

+ *l. si quis non dicam rapere, & ibi Baldus, Angelus, Salic.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ſe iuge & pratique ordinairement. Combien donc eſt plus capital le Sorcier, qui employe Satan en telles choſes? Voire qui le prie, & qui l'adore? Il ne faut donc pas que VVier & ſes bons Docteurs ſe plaingnent qu'on faict porter la peine de Satan aux Sorciers, ny calomnier indignement la loy de Dieu, qui ne veut‡ pas que les vns portent la peine des autres: & neantmoins toute la ſaincte Eſcripture eſt plaine que Dieu a en extreme horreur les Sorciers, voire plus que les parricides & inceſtueux, & Sodomites: pourquoy Dieu les a il en ſi grande abomination, qu'il n'en parle iamais ſinon auec ces mots, de rage, fureur, ou vengeance, ce qui n'eſt pas dict des autres meſchancetez‡ hors mis de l'idolatrie. Qui ſeruira de reſponſe à vn autre argument, que VVier a tiré de ſes bons Docteurs, qu'il ne ſe faut pas arreſter aux confeſsions, ſi elles ne ſont vrayes, & poſsibles, ce que ie luy accorde: mais ſon aſſomption en ce qu'il dict, qu'il n'y a rien poſsible de droict, qui ne ſoit poſsible par nature: eſt non ſeulement faulſe, ains auſsi plaine d'impieté. Car elle oſte entierement toutes les merueilles de Dieu, & ſes œuures faictes contre le cours de nature: & les fondemens de toute religion, & pieté enuers Dieu. Et ſi ceſte maxime auoit lieu, il faudroit rayer tous les articles de foy. Et toutesfois ſans ſortir des termes de droict, on ne peut nier que les Hermaphrodites, & autres monſtres ne ſoyent contre nature, leſquelz neantmoins la loy reçoit † & recognoit. On ne peut auſsi nier, que ce ne ſoit contre nature, qu'vn homme arreſte les beſtes ſauuages d'vne parolle, iuſques à ce qu'il les ait tirees: ce que VVier afferme auoit veu de ſes yeux. Auſsi eſt il contre nature, qu'on deuine qui à commis le larcin, & neantmoins il eſt puny capitalement, " quiconques s'eſt enquis aux Sorciers du larcin, & qui a faict conuenir

‡ Ezech. 21. l. crime patronum de pœnis. C. l. Sancimus eodem.

‡ Exo. c. 15. & 32. Leui. 20. & 26. Num. 11. & 25. Deut. 29. & 33. Ioſ. 7. & 23. 3. Reg. ca. 24. & 4. Reg. 13. & 2. Paral. 12. & 28. & 29. & 63.

† l. Hermaphroditus, de ſtatu homi. ff.

" l. item habeo. §. ſi quis aſtrologos, de iniuriis. ff.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

uenir le larron presomptif en iugement. Il est impossible par nature que les hommes facent la gresle & la tempeste, & mourir les fruicts par charmes, & neantmoins les loix reçoiuent † cela comme trescertain, qui toutesfois est impossible par nature, & punissent capitalement ceux qui en vsent. Qui monstre bien que les loix Payennes, & diuines recognoissent plusieurs choses commes, certaines, & impossibles par nature, & neantmoins possibles contre tout le cours, & ordre de nature: lesquelles loix VVier & ses complices voudroient volontiers rayer des Digestes, & du Code, comme ils feroient en cas semblable la Loy de Dieu, en ce qu'ils disent qu'il faut corriger les Loix, quand les causes d'icelles ne se trouuent plus veritables, prenant pour confessé ce qui est le poinct principal de la dispute, & cela s'appelle en matiere de Sophisterie, *petere principium*, c'est à dire τὸ ἐξ ἀρχῆς *assumere id quod fuerat concludendum*: qui est vne lourde incongruité en dialectique. Or tant s'en faut que l'assomption du syllogisme leur soit accordee, & que les choses que de toute antiquité, & depuis quatre mil ans on a aueré des sorcieres, soient trouuees fauces depuis l'aage de VVier, & de ses Docteurs: que mesmes Sainct Augustin a remarqué, que toutes les sectes de Philosophes, & toutes les religions qui furent iamais, ont decerné peines contre les Sorciers, & Magiciens: *sectas omnes magiæ pœnis decreuisse*, comme i'ay monstré cy dessus. Et mesmes Plutarque aux Apophthegmes escript que les Perses punissoient les Sorcieres de la peine la plus cruelle qu'ils eussent, rompans la teste entre deux pierres. I'ay remarqué plusieurs passages de la saincte escriture, qui ne châte autre chose, & les peines rigoureuses de mort ordonnees par la loy de Dieu cõtre les sorciers. I'ay remarqué les loix de Platon, qui a decerné aussi

† *l. Eorum. l. Multi. l. Nemo aruspicē, & toto tit. de Maleficu, C.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

peine de mort aux sorciers. I'ay allegué plusieurs histoires, & non pas toutesfois la centiesme partie des condemnations capitales contre les Sorciers, & contre ceux mesmes, qui auoient tels liures. Il faut donc condamner toute l'antiquité d'erreur & ignorance, il faut rayer toutes les histoires, & brief les loix diuines & humaines comme fauces & illusoires, & fondees sur faux principes : & contre tout cela opposer l'opinion de VVier, & de quelques autres Sorciers, qui se tiennent la main pour establir, & asseurer le regne de satan: ce que VVier ne peut nier, s'il n'a perdu toute honte, ayant publié en son liure, † *De Præstigijs*, les execrables sorcelleries plus que n'auoit iamais faict son maistre Agrippa, lequel a retracté entierement ses liures, *De Occulta Philosophia*, au quarãte huictiesme chapitre *De Vanitate scientiarum*: & son disciple monstre au doigt & à l'œil, tout ce que Satan peut enseigner aux plus grands Sorciers, & entremesle neantmoins plusieurs propos de Dieu & des Saincts Docteurs, pour faire boire la poison auec du miel, qui est, & a tousiours esté le style de satan. Combienque Dieu a tellement osté le iugement à c'est homme là, que le feu n'est point plus cõtraire à l'eau, qu'il est à soy-mesmes. Car en plusieurs lieux il confesse que celuy qui exerce l'art Magique, doit estre puny capitalement, mais non pas les Sorcieres. Voila ses mots.‡ *Cõfiteor magicas artes capitales esse, sed Lamiæ non continentur*: comme qui diroit, qu'il faut pendre les meurtriers, & pardonner aux voleurs. Il y a mille propos semblables. Et en autre* lieu il dit que les sorciers ne meritent point d'estre punis pour auoir traicté auec satan, & renoncé à Dieu, parce qu'ils ont esté deceus, & que le dol a donné cause au contract : lequel par consequent est nul, & qu'il faut pardonner à ceux qui sont trompez, & non pas à ceux qui trompent:

† l. 5. c. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 14. 15. 17. 18. 21. 25. de Præstig.

‡ l. 6. c. 24 de Præstig.

* de Lamijs ca. vlt.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

pent: qui sont les argumens ridicules de ces Docteurs Italiens, qui ont si bié profité en ce mestier, que l'Italie est presque toute infectee de ceste peste, & en a infecte la France: tirãt les loix par les cheueux, pour donner lustre à telle meschanceté. Or il n'y á homme si grossier, qui ne voye l'absurdité lourde de tels argumens. Car si la conuention faicte auec le subiect, à la suasiõ de celuy qui est ennemy capital de son prince, est punie à mort sans aucune remission, comment pourroit on excuser la conuention faicte auec satan, ennemy de Dieu, & de tous les siens. Car quãd biẽ le sorcier n'auroit iamais fait mourir, ny maleficié hõme, ny beste, ny fruits, & mesmes qu'il auroit tousiours guary les hommes ensorcelez, & chassé la tempeste comme faisoit vn sorcier de Sauillac pres de Tholose, qui enuoioit tousiours la truuade ou tempeste hors de sa parroisse, si est-ce que pour auoir renoncé Dieu, & traicté auec satan, il merite d'estre bruslé tout vif: car telle conuention est sans comparaison plus capitale, que de faire mourir par feu, & par glaiue les fruits, les hommes, & les bestes: car cecy se faict contre les creatures, auec lesquelles on peut composer: † mais traicter auec satan, c'est directement combattre la Maiesté de Dieu, & en despit d'iceluy. C'est pourquoy la loy de Dieu dit que la sorciere soit soudain mise à mort sans parler, si elle a fait mourir les fruits, ou le bestial, ou i'ay remarqué que la loy vsé du mot *mecaspha* c'est à dire celle qui fascine les yeux, comme le docteur Abraham Aben Esra, & tous les interpretes demeurent d'accord: qui faict bien à noter, car la loy de Dieu est telle, qu'il n'y a mot qui n'emporte son emphase, afin qu'on sçache qu'il ne faut punir les sorciers, principalement pour faire mourir les hommes & les bestes, mais pour auoir traicté auec satan. Et pour cognoistre celuy qui

† *Samuel. cap. 2.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

a traicté auec Satan, la loy en monstre vne sorte au doigt & à l'œil: à sçauoir celuy qui esbloüist & fascine les yeux, tellement qu'il fait voir souuent ce qui n'est point, ou celuy qui charme de parolle, afin qu'on tiẽne pour preuue tresceraine & indubitable, entre autres, que celuy a traicté auec Satã qui fascine les yeux, qui charme de paroles, & qui fait autres choses semblables. Car les Sorciers font souuent telles choses pour faire rire, & pour estre estimez fort habilles, qui est pour trancher la racine à VVier & à tous ses supposts, & aux Iuges de s'enquerir plus auãt s'il y a traicté faict auec Satan, ou non, & quel, & quand, & cõment il a esté fait, ou si le Sorcier a iecté quelque sort ou malefice pour nuire à personne: car les preuues de ces choses là seroiẽt quasi impossibles, d'autant qu'elles ne se font qu'en tenebres, & aux lieux deserts, & par moyens quasi incroyables, à ceux qui n'en auroiẽt ouy parler, & non pas qu'il ne soit bon aussi de s'en enquerir: Mais la loy de Dieu a voulu monstrer qu'il suffist de verifier que le sorcier a vsé de charme, ou esblouy les yeux: comme fist Trois-echelles deuant le Roy, faisant venir en sa main les chaisnons d'vne chaisne d'or qu'auoit vn Gentilhomme, sans y toucher, demeurant toutesfois la chaisne entiere au col du Gentil-homme, & faisant voir que le Breuiere d'vn Prestre estoit vn ieu de cartes. Ceste preuue la suffist pour proceder à la condamnation du Sorcier: car il est tresertain que telles choses qui ne se font point par miracle diuin, & neantmoins sont cõtre nature, se font par Satan, & par cõuention expresse iuree auecques luy: afin qu'on prenne garde à tous ces maistres Gonins (qui est vn mot Hebrieu *megonim*, qui signifie Sorciers,) & qu'on en face bonne & briefue iustice, comme estoit vn Sorcier Iuif, nommé Sedichias, lequel, comme escrit Iean Abbé de Triteme,

de Triteme, chassoit en l'air, puis il mettoit vn homme en pieces, & le rassembloit (comme fist Simon le sorcier deuãt Neron) & si sembloit aualler vne chartee de foin, & les cheuaux, & le chartier, deuant tout le peuple, & mesmes VVier† dit n'auoir pas ouy, mais auoir veu en Allemagne celuy qui montoit au Ciel, & tiroit apres soy sa femme, & sa chambriere, qui se tenoient par les pieds l'vn de l'autre auec vn estonnement de tout le peuple, que nous auons remarque cy deuant. Qui est aussi pour respondre à VVier & à ses bons Docteurs, qui disent qu'il ne faut croire estre faict ce qui est impossible par nature: veu que VVier mesme confesse auoir veu telles choses, qui neantmoins sont impossibles par nature: comme il dit‡ aussi auoir veu de ses yeux enleuer en l'air par le Diable, sans aucun repos, vne fille nommee Henriette au chasteau de Laldenbroc, au Duché de Gueldres: laquelle histoire, quand il n'y auroit autre chose, suffiroit pour reiecter tous les argumens de VVier & ses complices: combien que tout son liure est plein de choses aduenuës contre tout le cours & puissance de nature, qu'il confesse estre faictes par le moyen des malings esprits: comme d'vn cousteau tiré du ventre d'vne fille, sans aucune apparence d'vlcere: ce qu'il dict auoir veu en presence d'vne infinité de personnes, & le cousteau, qui est encores en nature, comme en cas pareil il dit auoir veu* tirer du corps d'Vlrich Nussescer ensorcelé, quand on l'ouurit, quatre cousteaux, vn gros baston, plusieurs cloux, & grande quantité de fillasse deuant plusieurs medecins & plusieurs personnes estonnez d'vn tel spectacle. C'est donc vne fausse maxime, & pleine d'impieté, de dire qu'il ne faut pas croire ce qui est impossible par nature. Et neantmoins laissant ces merueilleuses actions, fascinations contre le cours

ordinaire

† in lib. de Præstig.

‡ l. 1 c. 12 de Præstig.

* l. 4. ca. 9. de Præstig.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

ordinaire de nature, il est principalement question de punir à toute rigueur, ceux qui renoncent à Dieu, & s'abbandonnent à Satan, que Wier ne peut dire estre vne action impossible : & d'autant que la preuue de telles impietez est difficile, la Loy de Dieu commande de mettre à mort les charmeurs, qui esblouïssent les yeux ou la fantasie, sans s'enquerir plus auant, tenant pour resolu que le charmeur est Sorcier, qui a paction expresse, ou tacite auec Satan. A plus forte raison s'il appert, ou par confessions, ou par tesmoings, ou par escript des conuentions auec Satan, ou des malefices, qui ne se peuuent commettre par nature. Car il faict bien à noter, comme i'ay dict, & le faut souuent repeter, que la loy de Dieu parlant des Sorciers, & de la peine capitale contre eux decernee, ne fait aucune mention ny de la mort du bestail, ny des hommes, ny des malefices iettez sur les fruits (qui sont les moindres meschancetez, que facent les Sorciers) ains de ceux qui fascinent, ou charment les yeux, ou qui demandent aduis aux morts, ou autres choses semblables, que nous auons cy dessus interpretees. Car d'autant, que ceux qui font ces tours estranges, & contre nature, faisans rire vn chacun, les cœurs des Iuges s'amollissent, & chacun pense qu'il n'y ait point de mal. Il y auoit vn grand personnage d'authorité qui fut accusé apres sa mort, d'auoir esté au nombre des Sorciers, qui auoit accoustumé de tourner la seuerité de Iustice en risee, pour faire euader les Sorciers. C'est la façon de Satan de faire rire, pour adoucir le comble d'impieté : ainsi font les sorciers par leurs charmes, & pour dix sorcelleries ils font couler vn trait de soupplesse, afin qu'on pense que tout ce qu'ils font, est par soupplesse. Pour ceste cause Dieu a expressement articulé, que ceux qui esblouïssent, ou fascinent les yeux, soiét mis à

mis à mort: encores il est dict, qu'on ne les souffre viure, afin dict Philo † Hebrieu, que soudain ils soient executez à mort le iour mesmes: & dict qu'il se pratiquoit ainsi. Enquoy il appert assez qu'on ne s'arrestoit pas à l'inquisition des autres malefices des sorciers, afin que la difficulté de la preuue ne retardast le supplice. Or VVier pour aneantir les loix faictes cõtre les sorciers, & reuoquer en doute toutes les histoires, s'amusé à refuter l'opinion de ceux qui croient les Lycanthrophes, disant que tout cela n'est qu'illusion. Ce n'est pas respondre à la loy de Dieu, qui veut que ceux qui font telles illusions, soient mis à mort: Et n'est pas question de sçauoir s'il y a vray changement du corps humain en loup, ou demourant la raison en son entier, ou qu'il y ait entier changement du corps, & de l'ame, ou qu'il ny ait qu'vne illusion, ou confiscation de ceux qui le voient, demeurant le corps & l'ame en son entier. Toutesfois VVier‡ se monstre plus hardy, & soustient que tout cela n'est que illusiõ. Ce n'est pas faict en Mathematicien, ny en Philosophe, d'asseurer temerairemẽt vne chose qu'on n'entend point: Mais il faut en ce cas voir l'effect, & ce qu'on dict ὅτι ἐστι & laisser à Dieu la cause, c'est à dire διότι. Or tous les argumens de VVier sont appuyez sur vn fondement ruineux, en ce qu'il dispute des esprits & dæmons, & de leurs actions, comme il feroit des choses naturelles, qui est confondre le ciel & la terre, comme i'ay demonstré en la preface de cest œuure. Il confesse l'histoire de Iob estre veritable, & que satan esmeut les vens, la foudre, le feu, & les ennemis pour faire ruyner & brusler les maisons, enfans, & famille, & tout le bestial de Iob tout à coup: & puis apres que Satã l'affligea d'vne ronge incurable, depuis le sommet de la teste, iusques à la plante des pieds: toutes lesquelles

† in lib. de specialib. legib.

‡ Augustinus. lib. 18. c. 18. de Ciui. Dei & in lib. de Spiritu & l. cap. 26.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

actions sont plus difficiles, que de tourner vn homme en figure de loup: neantmoins on voit que Dieu donne ceste grande puissance a satan. Aussi VVier ne peut nier, que Nabuchodonosor Empereur d'Assyrie n'ait esté changé en bœuf paissant l'herbe sept ans entiers, estant sa peau, son poil, ses ongles, & toute sa forme changee, & puis restitné en sa figure: comme l'histoire de Daniel le prophete nous enseigne. S'il dict que ce changement du Roy Nabuchodonosor est veritable, comme la saincte Escripture, & non pas vne illusion fabuleuse: Il faut aussi qu'il confesse que le mesme changement se peut faire de figure humaine en loups, & autres bestes: Et en asseurant que le changemēt des sorciers en loups, & autres bestes est fabuleux, & que c'est vne illusion: il faict vne conclusion que l'histoire sacree est vne fable & illusion: Car s'il est fait en l'vn il se peut faire és autres: attendu que la puissance de Dieu n'est point diminuee. C'est l'argument que Thomas d'Aquin fait, pour monstrer que Satan transporte les sorciers veritablement, par l'exemple de Iesus Christ, qui estoit vray homme, qui fut ttansporté par Satan sur le temple, & puis sur la montaigne. Et si Dieu a donné ceste puissance à Satan sur Iob, & sur Iesus Christ, qui doubte qu'il ne la donne encores plus grande sur les sorcieres, & sur les meschās? Car VVier est d'accord au liure* *de Lamijs*, que Satan mua Nabuchodonosor d'hōme en bœuf, qui doit le faire rougir de honte de confesser, cōme il ne peut nyer le vray changement de Nabuchodonosor en beste fait par Satan, & le nyer és autres. Car le Canon *Episcopi*,** & autres semblables touchant la transformation, ne se peut entendre sinon de ceux qui pensent que les sorciers, ou Satan ayant puissance de soymesme de faire telles choses. Mais ce seroit vne lourde heresie de pen-

* c. 16. & l. 1. cap. 24 de *Præstig.*

** 26. q. 5.

ſie de penſer que Dieu ne donne ceſte puiſſance à Satan quand bon luy ſemble, pour chaſtier les meſchans, & de limiter la puiſſance de Dieu c'eſt vn blaſpheme, & de iuger de ſes ſecrets, c'eſt vne temerité capitale. Et en bons termes, la puiſſance des creatures eſt la puiſſance de Dieu : & la gloire de Dieu ne luiſt pas moins en la puiſſance qu'il a donnee à Satan, que à toutes les creatures de la terre. Car il eſt dit en Iob, qu'il n'y a puiſſance en terre pareille à la ſienne: Qui monſtre bien que les actions de Satan ſont ſupernaturelles, & qu'il ne les faut pas meſurer au pied des cauſes naturelles. Nous liſons auſſi que les ſorciers du Roy d'Egypte tournoient les baſtons en ſerpens, comme Moyſe. Or il eſt certain que Moyſe ne faiſoit rien par illuſion, c'eſtoient donc vrays ſerpens, qui eſt ſans comparaiſon plus difficile que changer la nature d'vn animal en l'autre. Et neantmoins la verité eſt que Dieu a creé toutes choſes, & n'y a autre createur que Dieu ſeul: auſſi n'eſt il pas dit, & ne ſe trouue point que ſatan, ny tous les ſorciers, ayent creé ou formé vne eſpece nouuelle. Et ſi Dieu a donné ceſte puiſſance à Moyſe, il l'a peu, & peut encores dõner, & à ſatan & aux ſorciers : car touſiours c'eſt la puiſſance de Dieu, ſoit ordinaire ou extraordinaire, & ſans moyen, ou par ſes creatures, comme Thomas[a] d'Aquin & l'Eſcot demeurent d'accord, ainſi que nous auons dit cy deuant. Mais Wier s'eſt bien abuſé de prendre la creation pour la generation, & la generation pour la tranſmutation : La premiere eſt *de nihilo*, qui eſt propre au createur, la ſeconde eſt *ex eo quod ſubſiſtit*, qui s'appelle γένεσις, *in informarum generatione:* & la troiſieſme n'eſt pas *motus*, c'eſt à dire κίνησις, ains ſeulement vn changement & alteration accidẽtale, c'eſt à dire ἀλλοίωσις & μεταβολὴ, demeurant la forme eſſentielle.✝ Et par ainſi ce que le Createur a

[a] *Lib. 1.*

✝ *Ariſto. li. 3. & 5. φυσικ. ἀκρο.*

vne fois creé, les creatures engendrent par ſucceſſion & transforment par la proprieté & puiſſance que Dieu leur a donnees, que Thomas † d'Aquin appelle Vertu naturelle, parlant des eſprits en ceſte ſorte, *Omnes angeli boni & mali habent ex virtute naturali poteſtatem transmutandi corpora noſtra*. Or tous les anciens depuis Homere, & tous ceux qui ont faict les procez aux Sorciers, qui ont ſouffert tel changement, ſont d'accord, que la raiſon & forme eſſentielle demeure immuable, comme nous auons dit en ſon lieu. C'eſt donc vne ſimple alteration de la forme accidentale & corporelle, & non pas vne vraye transformation. Mais Wier, " qui veut diſputer en Phyſicien de la Metaphyſique, tresbuche à tout propos és fondemens & principes de la Phyſique. Et quant il ſe voit accablé d'vn million d'hiſtoires diuines & humaines, touchant le changement de la figure humaine en beſtes, il dit que Satan endort les corps: Cela ſe pourroit faire pour vne heure, ou vn iour: mais il eſt impoſſible par nature que l'homme ſain viue plus de 6. iours ſans rien manger, comme dit Pline ‡, que les anciens ont experimenté en tous ceux qui eſtoient condamnez à mourir de faim, & les ieunes beaucoup moins que les vieillards, qui eſt la cauſe pourquoy ils meurent les premiers de faim aux places aſſiegees, cōme dit Hippocrate: ✠ Et neantmoius en Liuonie ils ſont pour le moins douze iours en figure de loups: les autres trois mois: Et les anciens* en ont remarqué qui l'auoient eſté dix ans changeans de figure, apres auoir paſſé certaine riuiere. Mais il faict bien à noter, qu'il ne ſe trouue pas vn des corps humains, comme Peucer eſcrit. D'auantage l'arreſt donné au Parlemēt de Dol, le dixhuictieſme Ianuier M. D. LXXIIII. cōtre Gilles Garnier Lyonnois, porte ſa confeſſion: c'eſt à ſçauoir, qu'il auoit mangé deux filles, & vn ieune garcon: la

† Diſt. 7. ra. 5.

" Lib. 3.

‡ Pli. 11. c. 54.

✠ in lib. de Carnibus.

* Plinius.

çon: la premiere, le iour de la Sainct Michel, pres le bois de la Serre, au village de Chastenoy, à vn quart de lieuë de Dol, & l'auoit tuee, & deschiree auec ses griffes en forme de Loup, comme i'ay dit plus au long cy deuant: laquelle confession fut tresbien aueree par la mort des enfans des lieux, du temps, & la façon, & des personnes qui se trouuent à ce qu'il auoit faict, l'ayans veu en forme de Loup: & falloit bien que le corps fust changé en figure de Loup, ou du moins que l'esprit humain passast au corps d'vn Loup, pour remarquer si exactement toutes choses. Et neantmoins en ceste sorte il faudroit confesser, que deux formes seroient ensemble en mesme subiect, qui est directement contre les principes de Physique †: & toutesfois VVier, qui veut disputer de la Metaphysique en Physicien, confesse en mille endroits de ses liures, que les Diables, qui sont formes intelligibles, entrent au corps des hommes, que les anciens pour ceste cause appelloient δαιμονῶντας. C'est pourquoy Aristote n'a iamais disputé des esprits, ny des intelligences aux liures de la Physique, ains il a reserué aux liures intitulez τῶν μετὰ φυσικά, craignant tomber aux inconueniens & absurditez, où les anciens s'estoient enueloppez, meslans les questions de Mathematiques en Physique, dequoy il les a reprist†. VVier & tous ceux qui s'arrestent à ses argumens, sont tresbuchez en la mesme faute. Car Aristote tiēt pour maxime de Physique, que la forme Physique separee du corps naturel, perist, & neantmoins en sa Metaphysique il excepte l'ame de l'homme, laquelle il dit aussi aux liures *De partibus animantium*, θύραθεν ἐπεισιέναι, c'est à dire, θεόθεν, ἐυκανόθεν, ὕψοθεν *diuinitus*, *cœlitus*, & qu'elle vient en l'hōme de dehors, & demeure apres la corruption du corps humain. Aussi VVier, qui veut traicter en Physicien les actions des esprits, dit

lib. 2. c. 6.

† *Aristoteles in libris de ortu, & interitu.*

† *lib. 1. φυσικῆς ἀκροάσ.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

en mil endroits de ses liures, que les Diables vont de lieu en autre, & dit vray, & cela se cognoist à veuë d'œil en ceux qui sont assiegez, ou transportez par les Dæmons: neantmoins il est impossible par nature (si les principes de Physique posez par Aristote sont veritables) que tout ce qui est mobile, & occupe lieu ne soit corps, qui est du tout contraire aux esprits: Et toutesfois le mesme Aristote disputant en Theologien, c'est à dire Metaphysicien, dit que les esprits separez mouuent les corps† celestes, & par accident souffrent aussi mouuement, hors-mis le premier moteur. Et mesmes Dieu qui surpasse tous les Anges en purité & simplicité d'essence, parlant de soy-mesmes dit: Ie remplis le ciel & la terre, & pour ceste cause il s'appelle aussi *makom*, c'est à dire lieu, par ce que le monde est en luy, & non pas luy dedans le monde, comme disent les Docteurs Hebrieux sur ce passage d'Esaye, *Cælum mihi sedes est, & terra scabellum pedũ meorum*. Et si on veut dire comme Sainct Augustin, qui a suiuy la definition que Apulee baille des Dæmons, que les Academiciens ont receuë, c'est à sçauoir, que les Dæmons ont corps, il sera encores plus estrange & beaucoup plus incompatible, & contre nature. Car deux corps se pourroient penetrer, qui seroit euirer toute la Physique fondee sur le principe, qu'il n'y a point de penetration de dimensions, attendu que les Dæmons penetrent les corps des hommes, ce que VVier confesse par tous ses liures. Il ne deuoit donc fonder ses argumens des sorciers, & des actions des Dæmons, sur les principes, & hypotheses de la Physique, lesquelles toutesfois il a tres-mal entẽdues, cõme i'ay touché en passant: Et se peut cognoistre à veuë d'œil par celuy qui aura leu serieusemẽt, & entẽdu les liures des Philosophes: lesquels en la dispute des Dæmons s'accordent auec les Theologiens pour

†lib. 8. τῶν μετὰ τὰ φυ.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

la plus-part, mesmement les Academiciens. Car le mouuement des cieux & lumieres celestes est attribué aux Anges en la Saincte escripture aussi bien que par les Philosophes, comme on peut voir en Ezechiel, & au Psalme LXVIII. vers. 18. où l'interprete Chaldean dit qu'il y a vingt mil lumieres & autant d'Anges pour les mouuoir. Et Thomas d'Aquin, que les Grecs nouueaux ont estimé si bon Philosophe, qu'ils ont traduict le plus beau de ses œuures de Latin en Grec, tiẽt toutes les Actiõs des esprits, & des Sorciers pour veritables, comme nous auons mõstré cy deuãt: & dict qu'il n'est point estrange, que Simõ‡ le Sorcier fist parler vn chien par le moyen des Diables, & les quatre Sorciers, qui furent bruslez à Poictiers l'an 1564. deposerent, que le bouc qu'ils adoroient la nuict, parloit à eux, & Paul Grillãd‡ escript que de son tẽps il a veu brusler vne Sorciere à Rome qui s'appelloit Frãcisque de Sienne, qui faisoit parler vn chien deuant tout le monde. Toutes ces actiõs, & autres semblables estrãges que Wier confesse, se font cõtre nature. Il faut donc baisser la teste deuant Dieu, & confesser la foiblesse de nostre esprit, sans s'arrester aux principes, & raisons de nature qui nous manquẽt quand on veut examiner les actions des esprits, & societé des Dæmons auec les Sorciers, & faire ce paralogisme, que telles actions ne sont pas veritables, par ce qu'elles sont contre nature. Et que tout ce qui est impossible par nature, est impossible, qui est vn droict paralogisme & elenche sophistique: cõme qui diroit d'vn meschãt homme, il est bon escriuain, il est donc bon: Car la consequence *à coniunctis ad simplicia* ne vaut rien. Or VVier voulant en quelque sorte, à quelque pris que ce soit, faire euader les Sorcieres, dict† qu'elles sont possedees, & forcees du Diable. Chacun sçait la difference qu'il y a entre

‡ *Clemens in Itinerario.*

‡ *li. de sortileg. sectione 7. num. 24.*

† *cap. 16. de Lamijs.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

les Sorcieres, qui se sont voüees, consacrees, & dediees à Satan, qui sont comme les paillardes abandonnees, & celle qui est assiegee de l'esprit maling, qui est comme la vierge pudique rauie par force. Aussi Satan n'est pas si mal aduisé enuers ses loyaux suiets. Puis apres il dict, que le transport d'icelles aux assemblees est impossible par nature, & en si peu de temps. I'ay respondu à ce poinct suffisamment: Et neantmoins Wier monstre bien qu'il est aussi mauuais Mathematicien, cóme Physicien: Car on voit le huictiesme ciel auec tous les astres faire son tour en 24. heures, lequel tour a plus de cent trente & trois millions de lieuës à deux mil pas la lieuë au pas Geometrique. Car combien que Archimede, & Ptolomee, n'ayans demonstré seulement que la distance de la terre iusques au Soleil, qui a donze cens & neuf semydiametres & demy de la terre, lequel semydiametre a dixhuit cens soixante lieuës à deux mil pas la lieuë, & le tour de la terre six fois autant auec vn septiesme dauantage, ainsi que Ptolomee a demonstré apres auoir recueilly les obseruations d'Hipparchus. Qui font en tout depuis le centre de la terre iusques au Soleil, quatre cens quarante & neuf mil trois cens soixante & quatre lieuës, à deux mil pas chacune. Neantmoins les Arabes, Alfragan, Albategni, Tebit, Campan, ont passé plus outre, & laissé par escript que la distance de la terre, iusques au huictiesme ciel a vingt mil octante & vn semydiametre de la terre & 28. minutes d'auantage, qui font trente & six millions, cent quarante & cinq mil huict cens lieuës. Le Rabin Moyse Ramban au troisiesme liure *nimri hon habim,* y en met plus: car les demonstrations Astronomiques se font au sens: mais en prenant le moins il est certain & demonstré par Ptolomee, que la raison du semidiametre à l'arc, est comme de ciuquante deux

te deux à ſoixante : & par la demonſtration d'Euclide au troiſieſme, les ſix ſemydiametres du cercle font iuſtement l'hexagone, tellement que le ſemydiametre, depuis le centre de la terre iuſques à l'huictieſme ciel, ſe trouuera iuſtement ſix fois en l'huictieſme ciel, qui ſont ſix fois trente ſix millions cent quarante & ſix mil huict cent lieuës : & le ſurplus du cercle, qui ſont quarante & huict degrez, prenant huict degrez en chacun arc de l'hexagone du cercle outre les ſix ſemydiametres, reuiennent à 28916690. lieuës & plus : car ie laiſſe 28. minutes, qui font huict cens lieuës, qui eſt pour tout le circuit du ciel huictieſme, deux cens quarante & cinq millions ſept cens nonante & vn mil quatre cens quarante lieuës, qui ſe font en vingt & quatre heures. Le neuf & dixieſme ciel ſont bien encores plus grands : Car il eſt treſbien demonſtré par Ptolomee en ſon Almageſte, que toute la terre qui a onze mil cens ſoixante lieuës de tour, n'eſt rien qu'vn poinct inſenſible, eu eſgard ſeulement au cercle du Soleil, qui eſt beaucoup moindre que l'huictieſme, ſi doncques en vingt & quatre heures l'huictieſme ciel faict ſon tour en vne minute d'heure (dont les ſoixante font l'heure) l'huictieſme ciel faict vn million ſept cens ſix mil cent cinquante & cinq lieuës par le mouuement de l'Ange, à qui Dieu a donné ceſte puiſſance, que les Hebrieux appellét le Cherubin† faiſant la roüe du glaiue flamboyant des lumieres celeſtes : eſt il donc impoſſible que ſatan, à qui Dieu a donné tant de puiſſance ſur la terre, tranſporte vn homme à cent, ou deux cens lieuës en vne heure? On voit donc euidemment que tel mouuement n'eſt pas impoſſible par nature. Ieanne Haruillier, de laquelle i'ay parlé cy deuant, & qui fut bruſlee viſue le dernier iour d'Auril, 1578. confeſſa que le Diable l'auoit tranſportee fort loing

†*Leo Hebreus li. 2.*

la derniere fois, & qu'elle auoit esté long temps deuãt que d'arriuer en l'assemblee, & puis estant rapor-tee, elle se trouuoit toute foullee & fort lasse, comme i'ay recueilli du proces qui m'a esté rapporté par maistre Claude de Fay Procureur du Roy à Ribemont, Mais on voit vne malice notable en VVier, lequel escript au chapitre huictiesme *De Lamijs*, que les sorcieres ont confessé que satan leur faisoit chercher en terre, pendant qu'on monstroit l'hostie, & marcher sur la croix. Or VVier se sert de ceste occasion pour piper ceux qui ont laissé la messe, en ce qu'il dict que tout cela est ridicule. Spranger escript aussi, qu'il auoit sceu en faisant le procés des Sorciers, que plusieurs auoient paction expresse auec Satan de rompre les bras & les cuisses des Crucifix: & mesmement le vendredy sainct. VVier dict que tout cela n'est que folie. Ie ne veux pas entrer au merite de la Religion, que tant de Theologiens ont traictee amplement, aussi n'est-ce pas mon suiect. Mais ie tiens que les ruses de Satan sont incroyables, si on n'y prend garde de fort pres: à quoy n'a pas regardé celuy, qui a faict le liure des Stratagemes de Satan, qui sont fort pueriles. Car le dessein de Satan n'est pas seulement de faire mespriser, & renoncer Dieu par ses suiets, ains aussi toute Religiõ, & tout ce que chacun pése estre Dieu, & qui le peut tenir en crainte de mal faire pour se tourner du tout à Satan. C'est pourquoy les Sorciers demeurent d'accord, que la premiere chose que faict Satan aux Sorciers apprentifs, c'est de les faire renoncer à Dieu, & à toute Religion, sçachant bien que celuy qui n'a Religion quelconque, se deborde en toutes impietez & meschancetez. Car mesmes en Rome on discouurit qu'aux sacrifices nocturnes de Bacchus il se trouua nombre infiny de Sorciers, qui commettoient mille incestes, & sodomies, puis ils sacri-

ils ſacrifioient les plus innocens, & pour ceſte cauſe ils furent defendus par toute l'Italie à iamais, & plusieurs ſorciers* executez à mort. Comme nous liſons *Liuius.
auſſi en Epiphanius, que dés la primitiue Egliſe, Satan fiſt couler vne ſecte damnable de ſorciers Gnoſtiques, laquelle ſoubs voile de religion ſacrifioyent les petits enfans prouenus des inceſtes, qu'ils commettoyent, & les piloient en mortiers auec de la farine & du miel, dont ils faiſoyent des tourteaux que ils bailloyent à leurs ſectateurs à manger, & appelloyent cela leur Cene: qui eſtoyent les vrays Sorciers ainſi appris par Satan: duquel le but principal, pour eſtablir ſa puiſſance, eſt d'arracher toute religion du cœur des hommes, ou bien ſoubs le voile de ſuperſtition counrir toutes les meſchancetez qu'on peut faire en deſpit de Dieu, ou de celuy que chacun penſe eſtre Dieu. Car ie tiens que celuy n'offenſe pas gueres moins qui faict quelque choſe en deſpit d'vne pierre ou autre matiere qu'il penſe eſtre Dieu, que celuy qui blaſpheme le vray Dieu Eternel qu'il cognoiſt, comme faiſoit Caligula, qui preuoit l'image de Iupiter, & luy diſoit iniures en l'aureille", & briſoit l'image de Ve- "Tranquil. in Caio.
ſta, que les Veſtales luy bailloyent pour baiſer. Non pas que ce fuſt mal faict en ſoy de briſer la ſtatuë des Veſtales: mais c'eſtoit blaſpheme & impieté à Caligula, qui auoit ce but de faire cela en deſpit de celuy qu'il penſoit eſtre Dieu, lequel a touſiours eſgard à la conſcience & intention des perſonnes: & pour ceſte cauſe il s'appelle Scrutateur des penſees, ſans auoir eſgard aux mines. C'eſt pourquoy Barruc ſçachant que le peuple captif en Babylone, eſtoit contrainct de s'agenouiller deuant les images de metal, de bois, & de pierre, il leur eſcript ainſi: Quand vous verrez porter des images ſur les eſpaules pour les faire reuerer, vous direz en vos cœurs, C'eſt à toy, ô Dieu Eter-

nel, à qui l'honneur appartient. Ainsi faisoient plusieurs en la primitiue Eglise, qui assistoient ou par force, ou par crainte aux sacrifices des Payens, ou pour euiter au scandale qu'on ne les estimast Atheïstes, ores qu'ils fussent à genoux deuant les images, ils prioient Dieu, neantmoins à ce qu'il luy pleust les garder de toute polution & idolatrie, & qu'il print en gré la conscience & intention bonne, tant d'eux que des pauures ignorans. Ie conclud donc que la volonté & intention d'vne part & d'autre est fondement de toute action bonne ou mauuaise: en sorte, que si la volonté contreuient à ce que la raison iuge & croit estre bõ, encores que la raison soit abusee, on offense Dieu. C'est la decisiõ de Thomas d'Aquin* au traicté qu'il a faict *de Bonitate actus interioris voluntatis:* où il dit ainsi, *Quando ratio errans ponit aliquid vt praeceptum Dei, tunc idem est contemnere dictamen rationis, & Dei praeceptum:* suyuant S. Augustin.† C'est pourquoy Satan cognoissant que Dieu regarde l'intention excusant tousiours la force, la crainte, la iuste ignorance s'efforce d'arracher non seulement la vraye Religion, ains aussi toute opinion de diuinité du cœur des hommes. Et fait tout ce qu'il peut, à ce que celuy qui n'adore qu'vn Dieu, luy donne plusieurs compagnons: puis apres il le distraict du Createur aux creatures, & des creatures intelligibles aux creatures sensibles: & des creatures nobles & celestes aux creatures elementaires, iusques aux bestes immondes, serpens & crapaux: & des creatures de Dieu aux ouurages des hommes: Car c'est chose plus abominable de s'agenouiller par reuerence deuant les idoles œuures de l'homme, que deuant les crapaux & crocodiles, que les Ægyptiens adoroient, qui sont creatures & œuures de Dieu. C'est pourquoy Satan apres les creatures de Dieu faict honorer les œuures des hom-

*in prima secundae q. 19. ad quintum.

† In libro retractationum.

des hommes, comme les images & ſtatues, que les Grecs appellent idoles, les Hebrieux Peſſelin, & nõ content il fait encores en fin renoncer aux images, qui les tiennent en quelque crainte d'offenſer pour ſe faire adoret ſoy-meſme, & à fin d'empeſcher que iamais ſes ſeruiteurs ne ſe puiſſent reconlier à Dieu, il les oblige par meſchancetez ſignalées & horribles blaſphemes pour n'eſperer iamais pardon, comme i'ay remarqué cy deſſus faire en deſpit de Dieu tirer les Crucifix à coups de traict, qui eſt encores vne autre meſchanceté abhominable & deteſtable, comme i'ay monſtré que Satan faiſoit faire par cy deuãt aux Sorciers, qu'on appelloit ſagittaires en Allemagne, Car tout ainſi que Dieu ſonde les cœurs, & regarde l'intention des hommes, auſſi Satan contrefaiſant Dieu, ſe faict ſeruir comme Dieu, comme font les plus grands Sorciers, qui l'adorent la face contre terre: ou par les ceremonies qu'on penſe eſtre agreables à Dieu, & ce qu'ils font par reuerence: comme de baiſer les reliques auec chandelles ardentes: Satan ſe fait ainſi ſeruir: comme il fut verifié au proces des quatre Sorciers qui furent bruſlez tous vifs à Poictiers, l'an mil cinq cens ſoixante quatre. Ils depoſent qu'ils baiſoient Satan en forme de bouc au fondement auec chandelles ardantes, pres d'vne croix. Satan n'euſt pas requis cela d'eux, ny demandé à Neron maiſtre Sorcier, s'il en fut iamais, & à Caligula ſon oncle, qu'ils foullaſſent aux pieds les ſtatues de Iupiter, de Veſta & autres, s'ils euſſent penſé qu'il n'y euſt eu aucune diuinité. Comme en cas pareil en toutes Sorcelleries, & communications deteſtables des Sorciers, à chacun mot il y a vne croix, & à tous propos Ieſus Chriſt, & la Trinité & l'eau beniſte. Et ſi les Sorciers veulent faire quelque meſchanceté par les images de cire, il les

fait met-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

fait maiſtre ſouz les corporaux pẽdant la Meſſe, comme Paul Grilland* dict auoir aueré par pluſieurs procez, & les baptiſent au nom de ceux qui veulent offenſer, & vſent de paroles, & myſteres deteſtables qu'il falloit ſupprimer, & non pas les faire imprimer. Et faict à noter que ſatan à de toute antiquité attiré les ſacrificateurs, Aruſpices, & Preſtres à ſa cordelle pour ſouiller toutes ſortes de religions, & leur donner touſiours plus de puiſſance de mal faire que aux autres. Et pour ceſte cauſe Platon en l'vnzieſme liure des loix, decerne peine capitale au ſacrificateur qui tue par ſacrifices & Magie: ce que i'ay remarqué cy deſſus auoir eſté iugé par arreſt du Senat Romain ſur l'interpretatiõ de la loy Cornelia, *in l. ex ſenatuſconſulto, de ſicarijs ff.* que celuy eſt puniſſable comme meurtrier, qui a, ou qui faict telz Sacrifices. Car plus le miniſtre de Dieu doit eſtre ſainct & entier pour ſanctifier le peuple, & preſenter vne oraiſon & louange aggreable à Dieu: d'autant plus eſt l'abomination deteſtable, quand il s'adonne à Satan, & luy faict facrifice, au lieu de ſacrifier à Dieu. Car meſmes Porphyre eſcript que tous les anciens ont remarqué, que ſi les ſacrifices faits à Iupiter, Apollon, & autres Dieux, eſtoyent faicts indignement, les malings eſprits venoient, & la priere eſtoit tournee en execration. Non pas que Dieu euſt les idolatres aggreables, qu'il defend ſur la vie, mais il eſt à preſumer qu'il preuoioit l'intention des ignorans, & les iugeoit ſelon la volonté qu'ils auoyent. Voila pour reſpondre à VVier, en ce qu'il dict que c'eſt choſe ridicule de commander par Satan à ſes ſuiets, qu'ilz demembrẽt les Crucifix, qu'ils crachent contre terre, quand on monſtre l'Hoſtie, qu'ils ne prennent point d'eau beniſte. Il ſe mocque auſſi d'vne Sorciere, à qui ſatan cõmanda de garder bien ſes vieux ſouliers, pour vn preſeruatif

*lib. 2. de Sortileg. c. 3. nu. 11.

seruatif & contre-charme contre les autres sorciers. Ie dy que ce conseil de satan a double sens, les souliers signifient les pechez, comme estans tousiours trainez par les ordures : Et quand Dieu dict à Moyse & à Iosue, oste tes souliers, ce lieu est pur, & sainct, il entendoit, comme dict Philon Hebrieu, qu'il faut bien nettoyer son ame de pechez, pour contempler & louer Dieu: Mais pour conuerser auec satan, il faut estre souillé, & plongé en perpetuelles impietez, & meschancetez : alors satan assistera à ses bons seruiteurs. Et quand au sens literal nous auons dict que satan faict ce qu'il peut, pour destourner les hommes de la fiance de Dieu aux creatures, qui est la vraye definition de l'idolatrie, que les Theologiens* ont baillee: tellemẽt que qui croira, que ses vieux souliers, ou les billets, & autres babioles qu'il porte, le peut garder de mal, il est en perpetuelle idolatrie. L'autre but de satan est d'accoustumer ses suiets à luy obeir, comme i'ay remarqué cy dessus, que satan pour attirer vne fille à sa deuotion, luy disoit qu'elle luy donnast de ses cheueux, ce qu'elle fist. Puis apres qu'elle allast en voyage à nostre Dame des vertus: & voyant qu'elle fist aussi, il la pria d'aller à sainct Iacques : elle dict qu'elle ne pouuoit, puis il la pria de mettre ses ciseaux en son sein, ce qu'elle fist pour se depestrer de ce maling esprit, & ce fust alors qu'il continua plus que deuant. Or il est bien certain que si satan commãdoit de garder la Loy de Dieu, & qu'on le fist pour luy obeir, ce seroit blasphemer Dieu. Il faut donc bien se garder d'obeyr à satan en sorte quelconque. Quand au Canon, *Episcopi*, repeté tant de fois par VVier, i'ay par cy deuant remarqué, qu'il n'est point faict en Concile general, ny synodal, ains vn conciliabule, & qui est reprouué de tous les Theologiens", en ce qu'il nye le transport des sorciers soustenu par sainct Augustin,

** Idolatria est auersio à creatore ad creaturam.*

" August. li. 10. & 12. de ciuit. Thomas in secunda secunda. q. 95. art. 5. tit. de superstit. & in tractatu 1. q. 2. & tit. de mira. q. 18. art. 5. & titul. de Dæmo. Bõauentura in 3. senten. distinct. 19. q. 3. Sprãger in Malleo, Paul. Geilland. in li. 2. de Sortileg.

Thomas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Thomas d'Aquin, Durant, Bonauenture, Syluestre, Prier, les cinq Inquisiteurs, Paul Grilland, & infinis autres: & neantmoins au Canon, *nec miru̅. §. Magi, 26. q. 5.* il est dit que les sorciers de la seule parole ensorcellent, & font vn malefice violent, ce qui est confirmé par Philon Hebrieu au liure‡ des loix speciales: par S. Augustin, & Tertullian *in Appollogetico*, à quoy se rapporte ce vers de Lucan. *Mens hausti nulla sanie polluta veneni Incantata perit.* Et spranger escrit auoir veu des Sorciers en Allemaigne, qui faisoient mourir soudain les personnes d'vne parole: qui sont bien choses plus estranges que la transaction: no̅ pas que ce soit la parole, mais l'œuure de Satan, prié & adoré pour ce faire par la sorciere. Et neãtmoins ce meurtre ainsi commis ne se faict point que par vne iuste vengeance de Dieu, pour le forfaict de celuy qui l'a merité, & par sa permission seulement, comme nous auons dit. Au dernier chap. *De Lamijs*, Wier remue ciel & terre, pour faire entendre qu'il faut faire euader les sorciers par vn elenche fort ridicule, & semblable à ceux de Corax & Tisias, donc parle Aule Gelle. Car il dit ainsi, Il faut pardo̅ner aux sorcieres, qui sont repenties, comme on fait aux heretiques: & à celles qui sont obstinees, il faut aussi pardonner, à fin de ne tuer le corps & l'ame. Ainsi disoit Tisias contre son maistre deuant les Iuges: si ie puis persuader que ie ne doy rien payer, ie seray quitte par sentence, & si ie ne la puis persuader, ie ne payeray rien aussi: car Corax a promis de faire tant que ie seray bon orateur, qui est de persuader se qu'on veut. Mais son maistre luy repliqua, Si tu peux persuader aux Iuges que tu ne dois rien, ie seray payé, par ce que tu seras iugé bon Orateur: Et si tu es condamné par faute de le pouuoir persuader, ie seray aussi payé en vertu de de la sentence: les Iuges donneront leur sentence,

‡ *lib. de Ciuit.*

ſentence, que d'vn mauuais corbeau il ne peut venir que vn mauuais œuf. Auſſi, ie repliqueray à VVier, que ſi les voleurs, & meurtriers repentis par toutes les loix diuines, & humaines doiuent eſtre executez: attendu que l'execution de iuſtice, & la peine n'ont rien de commun auec la coulpe & la penitence: A plus forte raiſon le ſorcier obſtiné, qui eſt pire que tous les voleurs, meurtriers, & parricides qui ſoient en tout le monde, comme coulpable de leze maieſté diuine & humaine, doit eſtre puny à mort: mais la repentance faict que la coulpe eſt pardonnee, que VVier n'a point diſtingué de la peine. Quand Dieu fiſt dire à Dauid que ſon peché luy eſtoit remis, il ne laiſſa pas d'eſtre bien puny. Et quand Dieu diſt à Moyſe, qu'il auoit pardonné au peuple, il fut neantmoins bien chaſtie. C'eſt pourquoy il dit toſt apres, Ie ſuis * le grand Dieu Eternel, qui fais miſericorde & pardonne les pechez, & iniquitez, & toutesfois ie ne les laiſſe pas impunies, ſelon la verité du texte Hebrieu, & l'interpretation de Vatable, non pas qu'il puniſſe tous les pechez ſelon leur merite: car long temps a que le genre humain fuſt pery: mais il faict iugement, iuſtice & miſericorde: à ſçauoir, iugement, quand il puniſt les pechez de ſes ennemis iurez ſelon qu'ils ont merité: & iuſtice, quand il donne loyer à chacun pour ſes biens faits: & miſericorde, quand il fait plus de bien qu'on n'a merité, & puniſt plus doucement que l'on n'a deſerui: qui eſt l'vn des plus beaux ſecrets de la ſaincte eſcriture, & peut eſtre le moins entendu. Car Hieremie donne ces proprietez à Dieu auec grande exclamatiõ. Et ſi Dieu auoit reſolu, ſans la priere de Moyſe, faire mourir tout ſon peuple au deſert, qui n'eſtoit pas moindre de dixhuict cẽs mil perſonnes,

pour s'eſtre

κόραξ, Coruus.

* Exod. 34.

pour s'estre enclinez deuãt vne image, & auoir à icelle presenté leurs sacrifices, chose defendue par la loy: & qu'il en fist mourir trois mil soudain, quelque repentance qu'ilz fissent: que meritent les sorciers, qui adorent satan & luy sacrifient? Et faut bien dire que VVier est du tout delaissé de Dieu d'oser escrire chose si absurde qu'il faut pardonner à ceux qui opiniastrement blasphement Dieu, & luy font guerre sans trefues. Il valoit mieux que VVier dist ouuertement, comme Agesilaus+, lequel escriuant aux Iuges pour vn sien amy disoit, que s'il auoit bon droict qu'on luy gardast, & que s'il auoit tort qu'il ne perdist pas pourtant sa cause, & en quelque sorte que ce fust, il vouloit a tort ou a droict qu'il gaignast son proces. Ainsi faict VVier, lequel veut qu'on pardonne aux sorciers, s'ils se repentent: & s'ils sont opiniastres, il veut qu'õ leur pardonne, à fin que le corps & l'ame ne soyent perdus. Par ce moyen il est coulpable de la peine des sorciers, comme il est expressement porté par la Loy,* Que celuy qui faict euader les sorciers, il doit souffrir la peine des sorciers. Et en ce que VVier sur la fin, s'eschaufe en sa peau, & par cholere appelle les Iuges bourreaux, il donne grande presomption, qu'il craint quelcun des sorciers parlãt trop, & faict comme font les petits enfans, qui chantent la nuict de peur qu'ilz ont. Or l'absurdité la plus grande qu'on peut remarquer en toutes les loix diuines, & humaines alleguee souuent en la loy de Dieu, & par les Iurisconsultes* c'est à sçauoir, que les forfaicts ne demeurent impunis, est enuelopee aux argumens de VVier, qui soustient à cor & à cry qu'il faut pardonner aux blasphemeurs, incestueux, parricides, & ennemys de Dieu, & de nature, c'est a dire, aux sorciers encores qu'ilz persistent en leurs blasphemes, & detestables meschancetez. En fin cognoissant bien que toutes les loix diuines,

+Plutar. in Apophteg.

*l. penult. de malefic. C.

*l. conuenitri, de pact. dotal. l. si maritus. §. legis de adult. li. ita vulneratus ad l. aquil. ff.

diuines,& humaines luy resistoient,& la coustume de tous les peuples, pour donner quelque lustre à ce qu'il dict, il s'est aduisé de falsifier la Loy de Dieu en deux articles. Le premier est, en ce qu'il escrit†, que Dieu commande en sa Loy de faire mourir les faux tesmoings: l'autre, en ce qu'il dit que Dieu commande de tuer le larron, qui entre par force de iour en la maison d'autruy. Si vn notaire, vn greffier, vn Iuge a falsifié vn acte, il est pendable. Et VVier en deux lignes a commis deux faussetez en la Loy de Dieu. Car la Loy de Dieu commande‡ de punir le faux tesmoing de la mesme peine, qu'il a voulu faire tomber sur autruy: s'il a faux tesmoigné pour faire perdre la vie, il mourra: si pour faire bailler le fouët, il aura le fouët: Si pour faire perdre vn escu, il payera vn escu. L'autre article est encore plus impudemment falsifié, car il dict * que celuy qui tuera le larron de iour, il sera coulpable de son sang, qui est tout le contraire de ce que dict VVier: Mais la fausseté est beaucoup plus capitale, en ce qu'il dict, que la Loy de Dieu qui defend de laisser viure la Sorciere, s'entend seulement de celle qui empoisonne. Car la Loy de Dieu, parle de celle qui fascine, & qui esblouist les yeux, & qui faict voir ce qui n'est point, tenant pour tout certain que cela ne se peut faire sinon par le moyen de l'alliance auec satan. Pour la conclusion il reste a voir s'il faut plutost s'arrester aux blasphemes & faussetez de VVier, que à la Loy de Dieu repetee en tous les endroicts de l'escriture saincte, qui decerne peine capitale contre les Sorciers, que Dieu abomine d'vne execration extreme: s'il faut plustost s'arrester à vn petit medecin, que aux liures & sentences de tous les Philosophes, qui d'vn commun consentement ont condamné les Sorciers: s'il faut plustost

† ca. 24. de Lamijs, columna 6. num 10.

‡ Exod. 18

* Exo. 22.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

s'arrester aux sophisteries pueriles de VVier, que aux loix de Platon, des douze tables, des Iurisconsultes, des Empereurs, & de tous les peuples & legislateurs, Perses, Hebrieux, Grecs, Latins, Allemans, François, Italiens, Espagnols, Anglois, qui ont decreté peines capitales contre les Sorciers, & contre ceux qui les recelent, ou qui les font euader: s'il faut plustost s'arrester à VVier que à l'experience de tous les peuples, Roys, Princes, Legislateurs, Magistrats, Iurisconsultes, qui ont cogneu au doigt, & à l'œil les impietez & meschancetez, execrables dont les Sorciers sont chargez: s'il faut plustost s'arrester au disciple du plus grand Sorcier, qui fut oncques de son aage, que aux Prophetes, Theologiens, Docteurs, Iuges & Magistrats, qui ont descouuert la verité par mille & mille presomptions violentes, accusations, tesmoignages, recolemens, confrontations, conuictions, recognoissances, repentances, & confessions volontaires iusques à la mort. Nous auons le iugement de Dieu‡, qui a declaré qu'il auoit arraché de la terre les peuples de la Palestine, pour les horribles sorcelleries dont ilz vsoient, & non pour autre chose, & a menassé d'exterminer non seulement les Sorciers, ains aussi tous ceux qui les souffriront viure", & qui a dict à Hieremie qu'il preschast haut & clair qu'il raseroit* à feu & à sang la ville de Hierusalem, & tous les habitant pour les execrables sorcelleries du Roy Manasse. Voila ce qu'il m'a semblé, qu'on peut respondre aux liures de VVier: En quoy ie vous prie, Monsieur, & tous les lecteurs, me pardonner, si i'ay escript, peut estre, trop aigrement: car il est impossible à l'homme, qui est tant soit peu touché de l'honneur de Dieu, de voir, ou lire tant de blasphemes sans entrer en iuste colere: ce qui est aduenu mesmes

‡Deut. c. 18.

"Leuit. c. 2

*Hier. cap. 15.

aux

aux plus sainctz personnages, & aux Prophetes parlans de telles abominations, la memoire desquelles me faict dresser le poil en la teste, & la ialousie, que chacun doit auoir sur toutes choses que l'honneur de Dieu ne soit ainsi foulé aux pieds par ceux-là qui soustiennent les meschancetez, blasphemes, & impunité des Sorciers.

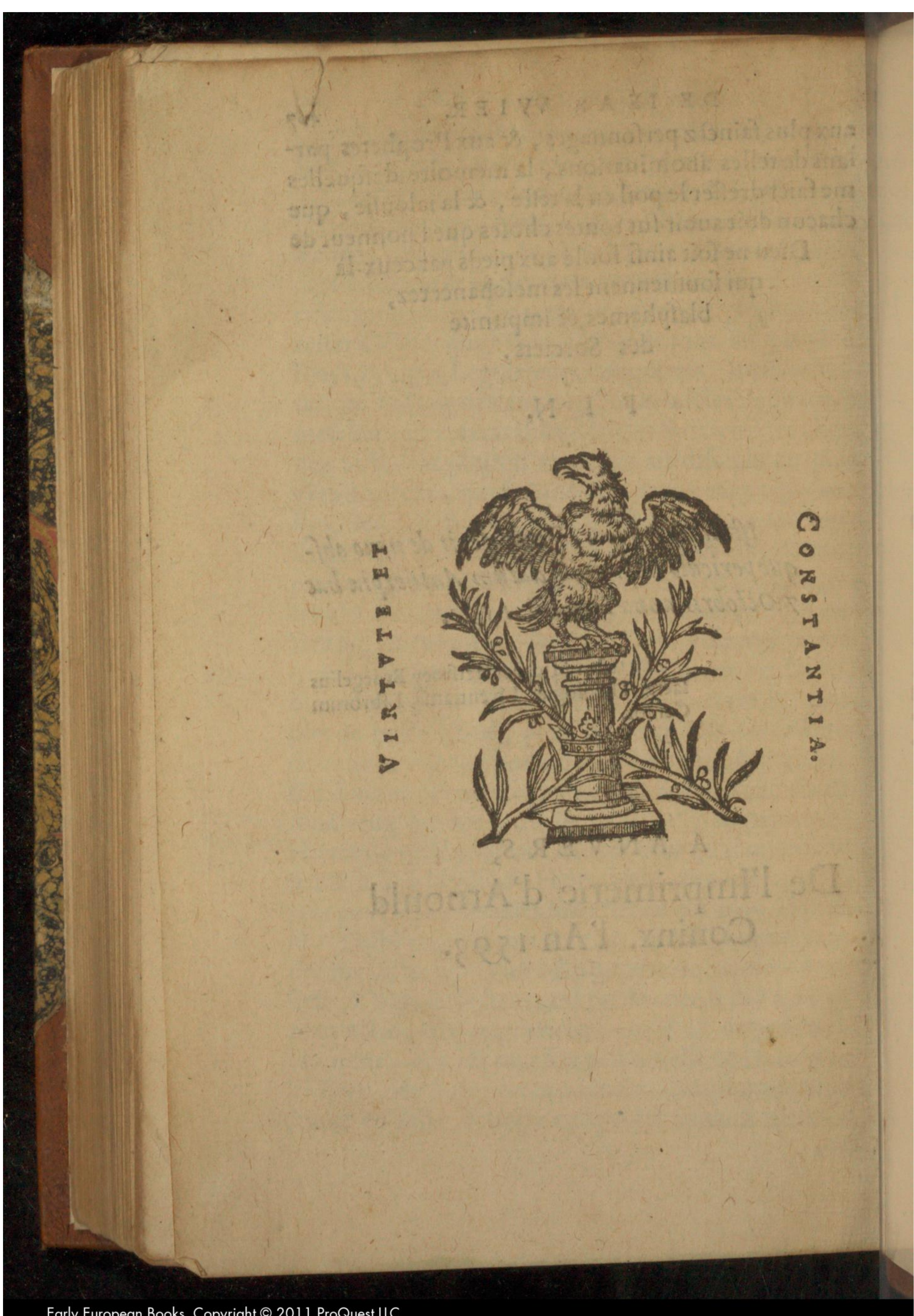
FIN.

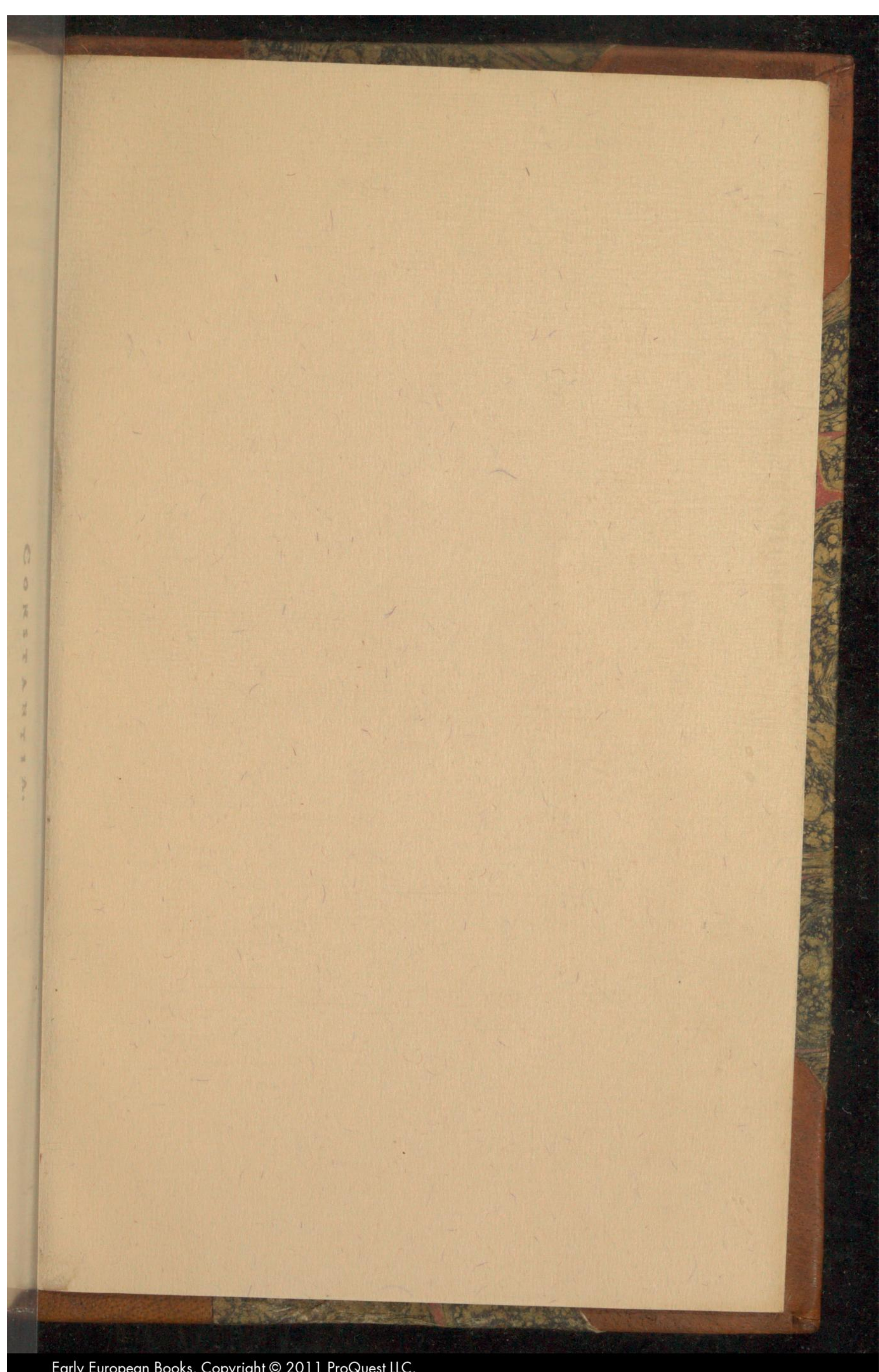
Iste liber ita correctus poterit de nouo absque periculo imprimi: datum Antuerpiæ hac 7. Octobris anno Domini 1591.

Ita testor Michael Hetsroey Bruegelius sacræ Theologiæ Licentiatus, Librorum Censor.

A ANVERS,
De l'Imprimerie d'Arnould Coninx. l'An 1593.

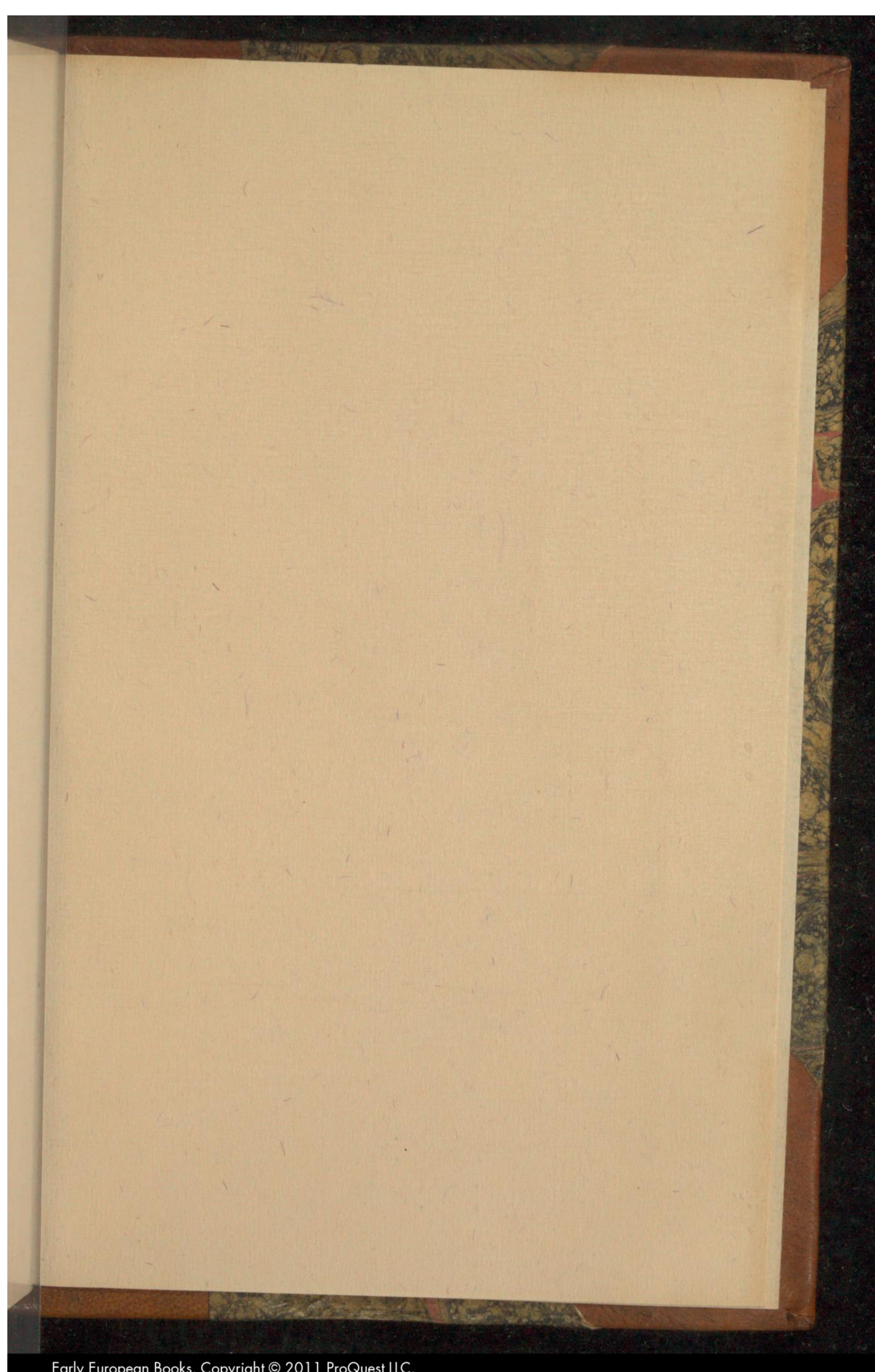
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A


VIRTVTE ET
CONSTANTIA.



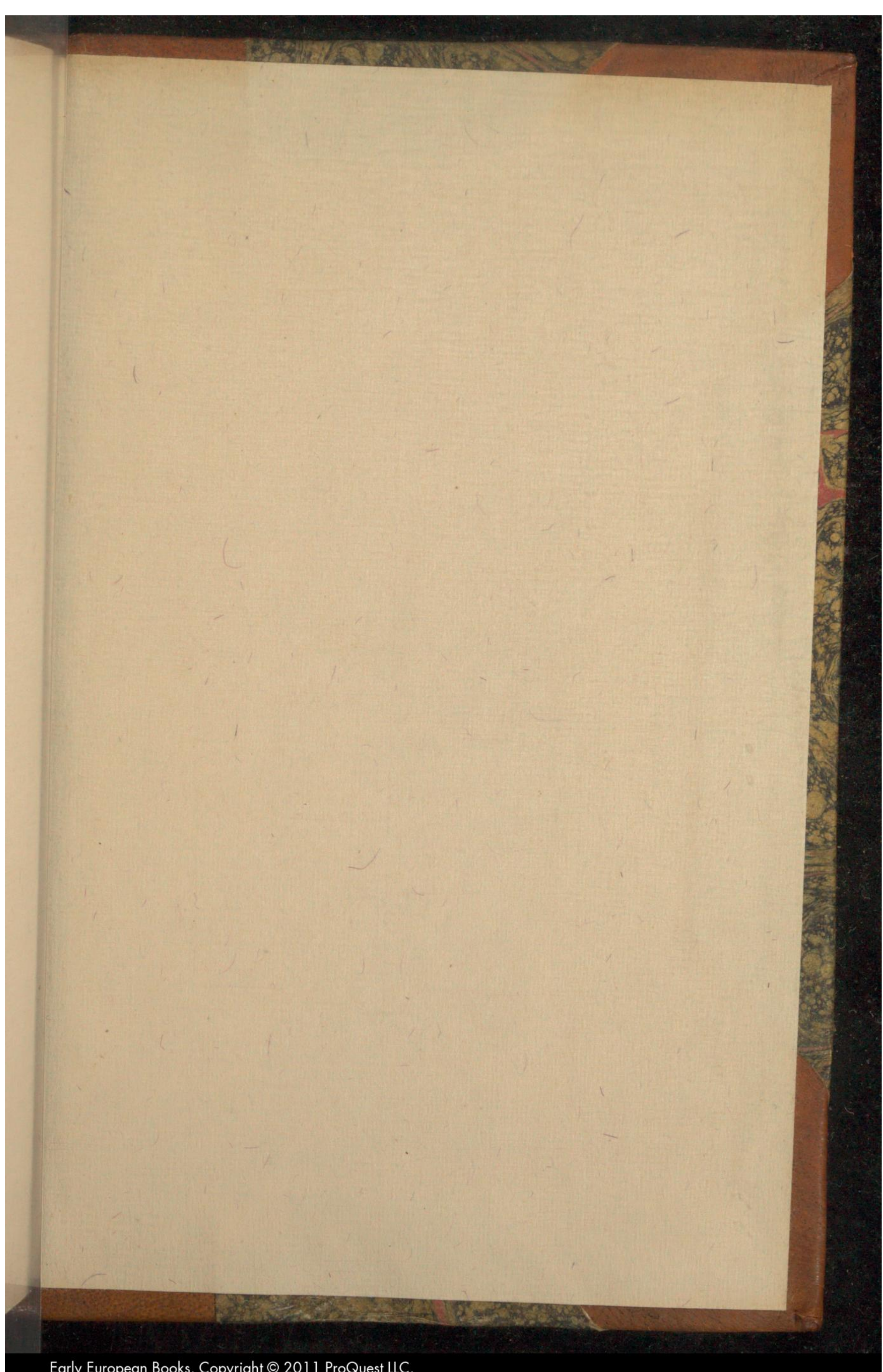
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of The Wellcome Trust, London.
920/A